

CONJONCTURES DE L'AFRIQUE CENTRALE

n° 103

2024

© Musée royal de l'Afrique centrale
et

© L'Harmattan, 2024

5-7, rue de l'École-Polytechnique ; 75005 Paris

<http://www.editions-harmattan.fr/>

ISBN : 978-2-336-50206-9

EAN : 9782336502069

Conjonctures de l'Afrique centrale

sous la direction de

Anuarite Bashizi, Astrid Jamar,
Denis Augustin Samnick & Vedaste Cituli Alinirhu

n° 103

2024

AFRICA
museum

L'Harmattan

CAHIERS AFRICAINS

Musée royal de l'Afrique centrale (MRAC)

Service d'Histoire et Politique (anciennement Institut africain/Cedaf)

Leuvensesteenweg 13, 3080 Tervuren, Belgique

Site : http://www.africamuseum.be/research/dept4/research/dept4/africainstitute/index_.html

Conditions de vente : www.africamuseum.be/research/publications ; publications@africamuseum.be

Cet ouvrage a fait l'objet d'une procédure d'évaluation scientifique.

Responsable éditoriale : Isabelle Gérard (MRAC)

Relectures : Emily Divinagracia, Benoît Albinovanus (MRAC), Edwine Simons et Benoît Francès.

Mise en page : Marie-Rose Crits (MC Compo) – www.mccompo.be

Photos de couverture, avant : la rivière Luvunge-Uvira, Sud-Kivu (RDC) © Astrid Jamar. Arrière gauche : la place de l'Indépendance à Bukavu (RDC). Arrière droit : des agriculteurs en chemin vers les champs à Kamanyola (RDC) ; photos © Patient Polepole.

Ce « Cahier » a reçu un appui financier de l'E-CA – CRE-AC et de l'Institut de politique du développement (IOB).

<http://www.eca-creac.eu>

SOMMAIRE

Introduction

<i>Anuarite Bashizi, Astrid Jamar, Denis Augustin Samnick et Vedaste Cituli Alinirhu</i>	7

Partie I : Dynamiques sociales 19

1. La fabrique de la résilience dans le Rwanda rural post-génocide <i>Célia Carlier et Aymar Nyenyezi Bisoka</i>	21
2. Comprendre l'insécurité alimentaire dans la province du Sud-Kivu et le rôle de la femme rurale : étude s'appuyant sur les scores de consommation alimentaire <i>Espoir Kwibe Roger, Irène Bahati et Rehema Nzogo</i>	49
3. Au carrefour des crises : résiliences et résistances populaires des jeunes à Goma <i>Alain Midagu, An Ansoms et Rodrigue Kalere</i>	77
4. Le phénomène de l'« enfant-sorcier » à Bukavu <i>Emmanuel Byamungu Bongwa</i>	99
5. Conséquences de la socialisation sexuelle différenciée sur la perception du viol et ses effets sur les victimes dans l'Est de la RDC <i>Joséphine Mauwa Kimanu</i>	121

Partie II : Gouvernance 147

6. Structures standards ou une réforme de l'administration publique de trop en RDC. Cas du ministère de l'Environnement et du Développement durable <i>Olivier Bahati Mastaki</i>	149
7. Conflits d'accès et d'usage autour des ressources halieutiques du Parc national de la Salonga. Illustration à partir du territoire de Monkoto <i>Billy Kambala Luadia Tshikengela</i>	175
8. Sécurisation foncière décentralisée : paix durable ? Paysans, autorités publiques et conflits dans l'arène coutumière au Sud-Kivu <i>Patient Mulumeoderhwa Polepole et Emery Mushagalusa Mudinga</i>	201
9. Consentement à payer pour l'amélioration de l'accès à l'eau potable à Bukavu, RDC <i>Yves Koko Mukuru, René Baluku Miki, Mubagwa Chihinda Muko, Arcel Mulundu Milenge et M. Ezeogu Chibuike</i>	233

Partie III : Exploitation minière 257

10. The role of flexible labour arrangements in the formalization of artisanal and small-scale mining: the case of Rwanda <i>Maxime Ndanyuzwe Rushemuka</i>	259

11. La gouvernance environnementale « par le haut » à l'épreuve dans les exploitations artisanales et à petite échelle en RDC.....	287
<i>Daniel Batachoka Mastaki, Philippe Dunia Kabunga, Bercky Masheka Zihindula et Claudien Hamuli Iragi</i>	
12. Impacts de l'extraction artisanale d'or sur la santé et l'environnement en Afrique : une revue systématique.....	311
<i>Bossissi Nkuba et Christelle Balegamire Karuta</i>	
Partie IV : Conflits et interventions.....	337
13. Burundi's military interventions in the DRC: internal drivers and regional dynamics.....	339
<i>Thijs Van Laer</i>	
14. Tirer parti de l'humanitaire : des agissements spéculateurs des acteurs des projets d'ONG internationales en RDC.....	365
<i>Pierre-Claver Nyandu Kubuya-Shamavu</i>	

INTRODUCTION

*Anuarite Bashizi, Astrid Jamar, Denis Augustin Samnick
et Vedaste Cituli Alinirhu¹*

Conjonctures de l'Afrique centrale 2024 propose une analyse approfondie des dynamiques et enjeux politiques, économiques, sociaux, sécuritaires et environnementaux qui émergent dans cette partie du continent. Les pays et les sous-régions qui la constituent suivent des trajectoires sociétales distinctes, influencées par des ingérences extérieures, des défis et opportunités liés à ces enjeux et sous-tendus par les nombreuses imbrications socio-historiques et les frontières géographiques communes. Ce volume explore en détail les expériences diverses des populations locales, en abordant des thèmes essentiels tels que la résilience face à des crises multiples, l'insécurité alimentaire, la gouvernance relative aux ressources naturelles, ainsi que les impacts des interventions militaires et humanitaires.

Cette douzième édition de cette publication annuelle se compose de quatorze chapitres rédigés principalement par des chercheurs établis en Afrique centrale, offrant des perspectives riches, critiques et contextualisées sur les dynamiques sociales contemporaines. Ces experts, dotés d'une connaissance approfondie des littératures locales, régionales et internationales, mettent en lumière les différentes facettes de la vie quotidienne dans la région. Leur analyse couvre une gamme variée de processus, incluant les modes de vie, la production, la santé, l'innovation et la déconstruction, ainsi que les pratiques de gouvernance, de militarisation et de pacification. L'ouvrage est structuré en quatre parties thématiques, chacune explorant les dimensions spécifiques des dynamiques régionales. Ces sections permettent une analyse approfondie des enjeux complexes auxquels les pays d'Afrique centrale sont confrontés, ce qui permet une compréhension globale et nuancée des réalités contemporaines de la région.

La première partie se concentre sur les dynamiques sociales et la résilience en République démocratique du Congo (RDC) et au Rwanda, mettant en lumière l'influence de ces facteurs sur la sécurité alimentaire et la gestion

¹ Anuarite Bashizi est chercheuse postdoctorale à l'Université catholique de Louvain et à l'Université d'Anvers ; Astrid Jamar est FWO Senior Postdoctoral Fellow à l'Université d'Anvers ; Denis Augustin Samnick est Teaching and Research Assistant à l'Université d'Anvers ; Vedaste Cituli Alinirhu est enseignant et chercheur à l'ISDR-Bukavu et doctorant à l'Université catholique de Louvain.

des crises locales. Elle examine également l'impact des interventions extérieures et des rapports de pouvoir sur la résilience, ainsi que les effets des croyances religieuses et/ou les constructions de préjugés socioculturels telles que la stigmatisation des « enfants-sorciers » et des personnes victimes de viol.

La deuxième thématique se penche sur la gouvernance, avec une attention particulière portée sur les réformes administratives en RDC, les conflits autour des ressources halieutiques et les défis liés à l'accès à l'eau potable. Elle critique les limites des approches centralisées et coutumières en matière de sécurisation foncière et dévoile les complexités de la gestion des ressources.

La troisième section aborde les lacunes en matière de formalisation et de gouvernance des exploitations minières artisanales. Elle met en exergue les dégradations environnementales et les problèmes de santé publique associés à ces pratiques, tout en critiquant les insuffisances des cadres réglementaires.

Enfin, la dernière partie explore les dimensions régionales et internationales des interventions extérieures, en examinant l'implication croissante de l'armée burundaise dans l'Est de la RDC et l'action humanitaire comme champ d'opportunités socio-économiques à Goma, au Nord-Kivu. Elle analyse les motivations sous-jacentes à ces interventions et leurs effets ; elle propose une perspective critique sur l'influence des acteurs externes sur les conflits régionaux et les efforts humanitaires.

Tous ces chapitres s'inscrivent dans un contexte politique de gouvernance nationale et régionale plus large dont ils illustrent les effets. Au Rwanda, le contexte postélectoral actuel soulève des interrogations croissantes quant à la poursuite des réformes rurales engagées par le pouvoir en place depuis plus de vingt ans (Kiwuwa 2023 ; Reyntjens 2024). La question se pose également quant à l'avenir du pays après la commémoration du 30^e anniversaire du génocide contre les Tutsi en 2024, tant du point de vue de la gouvernance que des relations sous-régionales, qui demeurent tendues (Monda 2024). Au Burundi, la situation socio-économique est catastrophique, marquée par une inflation galopante qui affecte gravement les conditions de vie de la population, sans qu'aucune mesure ou solution viable ne soit proposée par le pouvoir en place ou ses partenaires internationaux (Kururu 2024 ; Nikwigize 2024). En RDC, les attentes vis-à-vis du nouveau gouvernement, issu des élections de mai dernier, sont déçues : les premières mesures sont jugées insuffisantes face aux grands défis auxquels la population est confrontée, notamment en matière de sécurité, de gouvernance et de lutte contre l'extrême pauvreté (Batumike & Nyenyezi Bisoka 2024).

Les contributions de ce volume reflètent ainsi les défis auxquels est confrontée une région en proie à des conflits multiples. Mais elles montrent également comment des dynamiques locales peuvent s'autonomiser face à

ce contexte global et offrir parfois des signaux prometteurs de résilience des populations, tout en exposant des causes et facteurs importants souvent inexplorés de ces vulnérabilités, ainsi qu'en fournissant des pistes pour envisager l'amélioration des conditions matérielles des habitants. À travers une exploration détaillée de ces thématiques, cette édition 2024 de *Conjonctures de l'Afrique centrale* offre des perspectives précieuses sur l'interaction entre les facteurs locaux et externes qui façonnent le paysage contemporain de cette région et propose des pistes pour des interventions politiques plus appropriées et plus équitables.

Dynamiques sociales

Cette première section explore les dynamiques sociales et la résilience en RDC et au Rwanda, en examinant leur influence sur la sécurité alimentaire et la gestion des crises locales. Elle met en évidence que la résilience est influencée à la fois par les capacités internes et les interventions externes, ainsi que par des rapports de pouvoir complexes. Elle revient sur l'insécurité alimentaire dans le Sud-Kivu et sur la manière dont elle est exacerbée par les conflits et les changements climatiques, affectant particulièrement les femmes en milieu rural. Les défis socio-économiques à Goma, aggravés par des situations telles que les éruptions volcaniques et la COVID-19, sont analysés à travers les stratégies de résilience des jeunes locaux. La stigmatisation des « enfants-sorciers » à Bukavu est abordée sous l'angle des croyances religieuses, tandis que l'impact des normes culturelles sur la perception et la stigmatisation du viol révèle la persistance des conséquences sociales de cet acte en RDC.

Dans le premier chapitre, Célia Carlier et Aymar Nyenyezi Bisoka examinent le processus de résilience au Rwanda, notamment dans trois provinces rurales proches de Kigali touchées par le génocide. Ils se concentrent sur le rôle des coopératives agricoles dans la mise en œuvre de la stratégie « Vision 2020 », en montrant que la résilience ne se développe pas simplement à partir de capacités préexistantes, mais également par la création active de ces capacités. Les interventions externes, notamment étatiques, imposent de nouvelles subjectivités aux coopératives, ce qui mène à une résilience façonnée par des rapports de pouvoir et des interactions complexes entre les acteurs. Cette approche démontre que la résilience résulte d'un processus de fabrication continu, influencé par des tensions et des négociations multiples.

Le deuxième texte, rédigé par Espoir Kwibe Roger, Irène Bahati et Rehema Nzogo, explore l'insécurité alimentaire dans la province du Sud-Kivu. Les auteurs mettent en évidence comment cette insécurité est exacerbée par la baisse de la production agricole, les changements climatiques et les conflits politiques. L'étude se concentre particulièrement sur le rôle cru-

cial des femmes en milieu rural, souvent marginalisées en matière d'accès à la propriété foncière et aux services agricoles. En utilisant les Scores de Consommation alimentaire (SCA), les auteurs démontrent que l'insécurité alimentaire touche de manière disproportionnée les ménages ruraux et que les femmes contribuent à l'amélioration de la situation alimentaire malgré les contextes de conflit et de pauvreté.

La troisième contribution, signée par Alain Midagu, An Ansoms et Rodrigue Kalere, analyse les défis socio-économiques et environnementaux auxquels Goma est confrontée et qui sont exacerbés par les éruptions volcaniques, la pandémie de la COVID-19 et l'insécurité. Ce chapitre se concentre sur les stratégies de résilience et de résistance développées par les jeunes du quartier Majengo face à ces crises combinées. Il met en lumière comment les jeunes naviguent dans un environnement urbain instable et comment leurs mécanismes de survie révèlent les tensions entre opportunités et menaces dans un cadre de développement fragile.

Le quatrième texte, écrit par Emmanuel Byamungu Bongwa, explore la problématique des « enfants-sorciers » à Bukavu et expose les dynamiques complexes de stigmatisation et de précarisation. L'auteur décrit l'influence des croyances religieuses et des crises familiales sur la situation des enfants vulnérables et souligne le rôle crucial des Églises néo-pentecôtistes dans la propagation des accusations, exacerbant ainsi la marginalisation de ces enfants accusés de sorcellerie. Cette étude met en avant les défis sociaux posés par cette stigmatisation et l'importance de comprendre les mécanismes de discrimination.

Enfin, le cinquième chapitre examine l'impact de la socialisation sexuelle différenciée sur la perception et les conséquences sociales du viol en RDC, particulièrement dans le contexte du conflit armé. En analysant les normes culturelles et les pratiques autour de la sexualité, Joséphine Mauwa Kimanu révèle comment ces normes influencent la perception du viol et la stigmatisation des survivantes. La compréhension de ces facteurs socioculturels est cruciale pour aborder les répercussions sociales du viol et promouvoir la réconciliation dans une situation post-conflit. L'autrice souligne que la socialisation sexuelle différenciée contribue à la persistance des conséquences sociales du viol en RDC, où, utilisé comme arme de guerre, il a des répercussions profondes sur les survivantes, leurs familles et leurs communautés.

Gouvernance

Cette deuxième section analyse la gouvernance et la gestion des ressources en RDC, en se concentrant sur les réformes administratives, les conflits autour des ressources naturelles et l'accès à l'eau potable. Elle examine la manière dont les réformes administratives importées provoquent

souvent un décalage avec les réalités locales et les pratiques informelles, ce qui limite leur efficacité.

Les premiers textes envisagent tout d'abord des questions relatives à la gouvernance étatique ou paraétatique.

Le chapitre 6 rédigé par Olivier Bahati Mastaki analyse les réformes des « structures standards » au sein du ministère de l'Environnement et du Développement durable en RDC. Il critique l'efficacité des réformes administratives importées en soulignant qu'elles se heurtent souvent aux réalités locales et aux pratiques informelles. En utilisant des concepts socio-anthropologiques tels que la « revanche des contextes » et la « gouvernance réelle », Bahati démontre comment les réformes sont souvent remodelées ou contournées en raison des normes pratiques dominantes et de la dépendance aux relations informelles au sein de l'administration. Cette analyse vise à exposer l'écart entre les réformes théoriques et leur mise en œuvre concrète, et démontre les stratégies pragmatiques des fonctionnaires congolais.

Le septième texte, de Billy Kambala Luadia Tshikengela, se concentre sur les conflits d'accès et d'utilisation des ressources halieutiques dans le Parc national de la Salonga. L'auteur examine les tensions entre les gestionnaires du parc, les communautés locales et les pêcheurs migrants, en mettant en lumière les crises de légitimité et les revendications autour de l'utilisation des rivières et étangs. Ces conflits sont exacerbés par des divergences d'intérêts en matière de pêche et des disputes liées à la gestion étatique du parc depuis les années 1970. L'auteur explique également comment ces tensions peuvent servir de mécanismes de régulation sociale et de catalyseurs pour le changement, en soulignant les défis d'une gestion collaborative des ressources halieutiques.

Les deux contributions qui suivent évoquent les problèmes d'accès à diverses ressources dans un cadre de réforme institutionnelle.

Le chapitre rédigé par Patient Mulumeoderhwa Polepole et Emery Mushagalusa Mudinga traite des défis de la sécurisation foncière dans le Sud-Kivu. Les auteurs examinent les limites des approches centralisées étatiques, telles que l'octroi de titres de propriété individuels, et les insuffisances de la gouvernance foncière coutumière pour résoudre les conflits fonciers locaux. Face à ces échecs, des solutions intermédiaires, qualifiées de « troisième voie », combinant les systèmes étatiques et coutumiers, sont testées dans des programmes pilotes de gestion foncière décentralisée. Le texte analyse comment ces approches, d'une part, redéfinissent les relations de pouvoir dans les chefferies coutumières de Buhavu et Kabare, d'autre part, affectent les formes d'autorité foncière existantes, et influencent les conflits fonciers locaux, tout en évaluant la contribution de ces approches de « troisième voie » à une paix durable.

Dans la dernière contribution de cette section, Yves Koko Mukuru, René Baluku Miki, Mubagwa Chihinda Muko, Arcel Mulundu Milenge et

M. Ezeogu Chibuike examinent les défis liés à l'accès à l'eau potable à Bukavu, où l'approvisionnement est insuffisant face à une demande croissante en raison de l'explosion démographique et de l'exode rural. L'étude se concentre sur le « consentement à payer » (CAP) des ménages pour améliorer cet accès et analyse leur disposition à financer ces améliorations et les facteurs influençant ce consentement. Les auteurs soulignent l'importance de dissocier la disposition à participer au financement des projets et la capacité réelle à payer, pour obtenir une estimation plus précise du CAP, afin de guider les décideurs politiques et les organisations impliquées dans le secteur de l'eau.

Exploitation minière

La troisième partie de ce livre porte sur les défis de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle en Afrique centrale, en se concentrant sur ses impacts environnementaux, sanitaires et les problèmes de gouvernance. Ce secteur est le contributeur prédominant du PIB pour de nombreux pays africains, dont la RDC (Gourdon *et al.* 2024), et emploie des millions de personnes. Il présente cependant des lacunes majeures en matière de durabilité (Katz-Lavigne 2024 ; Katz-Lavigne, Mkodzongi & Nyandoro 2024 ; Ponte *et al.* 2022 ; Musamba & Vogel 2021 ; Geenen 2012). L'exploitation minière, y compris dans le secteur informel et/ou artisanal, entraîne des dégradations environnementales telles que la déforestation et la pollution des sols et des eaux (Bashizi 2020 ; Nkuba *et al.* 2021 ; Katz-Lavigne *et al.* 2023). Les efforts de formalisation se heurtent à des obstacles, souvent dus à un décalage entre les programmes proposés et les réalités locales, ainsi qu'à des conflits entre les droits de propriété minière occidentaux et les structures coutumières locales (Makori 2017 ; Byemba 2020). Malgré des réglementations en RDC, les pratiques minières ne respectent pas toujours les normes : il y a un écart significatif entre la réglementation et la réalité, et un problème concernant l'adéquation et l'efficacité de la gouvernance environnementale *top-down*.

Le dixième chapitre, rédigé par Maxime Ndanyuzwe Rushemuka, examine la marginalisation de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle (ASM) par les gouvernements des pays du Sud global, qui privilégient l'exploitation minière à grande échelle (LSM) jugée plus facile à réguler. L'auteur critique la croyance répandue selon laquelle la formalisation de l'ASM résoudrait les problèmes sociaux et environnementaux tout en soutenant la réduction de la pauvreté et les objectifs de développement durable. Malgré les efforts de formalisation depuis les années 1970, l'ASM reste majoritairement informelle. L'auteur explore les obstacles à cette formalisation, souvent liés à un décalage entre les programmes proposés et les réalités locales, tels que les conflits entre les droits de propriété minière d'inspiration occidentale et les structures coutumières locales. Il analyse

également les dynamiques politiques et les luttes d'intérêts au sein du secteur minier.

Le texte suivant, rédigé par Daniel Batachoka Mastaki, Philippe Dunia Kabunga, Bercky Masheka Zihindula et Claudien Hamuli Iragi, étudie les défis liés à la gestion environnementale dans le secteur minier artisanal et à petite échelle (EMAPE) en RDC. L'Afrique subsaharienne, riche en ressources naturelles, dépend largement de l'exploitation minière, avec environ 9 millions de personnes travaillant dans ce secteur, dont 2 millions en RDC. L'exploitation minière artisanale, souvent informelle, présente des problèmes de durabilité, notamment des dégradations environnementales telles que la déforestation et la pollution des sols et des eaux. Au Congo, malgré les exigences réglementaires concernant la réparation et la restauration environnementales, comme stipulé dans le Code minier et les plans d'action environnementaux, les pratiques sur le terrain ne respectent pas ces normes. Ce décalage entre les régulations et les dégradations environnementales persistantes soulève la question de l'efficacité de la gouvernance environnementale *top-down*. L'étude critique cette gouvernance en soulignant que les réformes *top-down* échouent souvent à prendre en compte les réalités et les capacités des acteurs locaux.

Ensuite, la douzième contribution de Bossissi Nkuba et Christelle Balegamire Karuta analyse les impacts environnementaux et sanitaires de l'extraction minière artisanale et à petite échelle (EMAPE) de l'or. Ces activités EMAPE concernent environ 20 millions de personnes dans plus de 80 pays et produit 15 à 20 % de l'or mondial. Elles constituent une source de revenus importante, mais engendrent des effets néfastes majeurs tels que le déboisement, la perte de biodiversité et la pollution de l'eau, de l'air et du sol. Ce chapitre souligne que ces impacts, notamment sur le continent africain, sont graves et souvent sous-estimés. L'utilisation de produits toxiques comme le mercure, le cyanure et l'acide nitrique entraîne des problèmes de santé pour les travailleurs et contamine les écosystèmes aquatiques. Les auteurs critiquent le manque d'attention scientifique à ces problématiques (que l'on réduit souvent à l'usage du mercure) et appellent à une revue systématique axée sur le continent pour combler ces lacunes et orienter les recherches futures.

Conflits et intervention

Cette dernière partie examine l'imbrication de crises politiques sur les interventions militaires transfrontalières et l'aide humanitaire. Les deux textes nous invitent à considérer des contextes peu explorés dans la littérature scientifique contemporaine de la région. Les chapitres précédents confirment les limites analytiques liées aux perspectives verticales et/ou scalaires (par exemple, *top-down*, local *versus* global, national, régional).

En effet, la recherche scientifique sur l'Afrique centrale relève souvent les questions transfrontalières ou d'ingérences externes, sans toutefois en faire l'objet central de l'analyse. Parmi les quelques exceptions notables, Claudia Seymour (2019) montre par exemple le lien entre la durabilité des conflits et la durabilité des interventions humanitaires en RDC. Les deux entités (intervention humanitaire et conflits armés) échangent subrepticement leurs caractères cycliques et récurrents, dans la mesure où ils s'arrêtent et réapparaissent, au gré des conjonctures sécuritaires. Elles ne résolvent pas les problèmes sociopolitiques dont elles sont supposées être les solutions, mais génèrent parfois de nouvelles tensions tout en se régénérant elles-mêmes. Mais que ce soit en étudiant les motivations d'interventions militaires burundaises dans les Kivu, ou en exposant les manœuvres dolosives visant à tirer parti de différents bénéfices des ONG internationales du secteur humanitaire, les auteurs des deux dernières contributions nous proposent des récits complexes et nuancés étayés par une analyse empirique riche. Ces deux textes nous aident à mieux saisir les imbrications géographiques régionales et transcontinentales, les enjeux sociaux et politiques, et nous invitent ainsi à articuler des perspectives transfrontalières sur les interventions extérieures plus horizontales.

Le treizième chapitre, rédigé par Thijs Van Laer, étudie l'implication croissante de l'armée burundaise en RDC depuis 2021, particulièrement face aux avancées du groupe armé M23. Alors que les médias se concentrent principalement sur le rôle du M23 et son soutien rwandais, ce texte explore les motivations et l'évolution de la présence militaire burundaise, qui s'étend au-delà du Nord-Kivu, notamment dans le Sud-Kivu près de la frontière burundaise. Il propose et analyse une série de raisons qui poussent le Burundi à intervenir en RDC, telles que la sécurité nationale, les liens « ethniques », les intérêts économiques et politiques, ainsi que les dynamiques politiques internes burundaises. L'auteur teste la pertinence de ces facteurs dans ce contexte spécifique et examine comment les dynamiques internes du Burundi, le comportement de la RDC et les actions d'autres acteurs régionaux influencent les décisions d'intervention.

Enfin, la toute dernière contribution, écrite par Pierre-Claver Nyandu Kubuya-Shamavu, poursuit l'examen des interventions des ONG internationales en RDC, en se concentrant spécifiquement sur la ville de Goma, dans la province du Nord-Kivu. Il analyse comment différents acteurs, tels que les bénéficiaires de l'aide, les volontaires, les fournisseurs de matériel et les fonctionnaires, tirent profit des projets humanitaires et comment ils peuvent parfois détourner ou distribuer les ressources de manière injuste ou inégale, entravant ainsi l'efficacité des interventions. L'auteur met en lumière la rationalité économique et utilitariste des acteurs engagés dans l'aide humanitaire, en montrant leur volonté de s'emparer des ressources qui sont plutôt destinées à venir en aide aux victimes des catastrophes

naturelles. D'après l'auteur, l'univers de l'aide humanitaire est un champ social chargé d'enjeux socio-économiques déclenchant souvent des violences entre les bénéficiaires, ainsi que plusieurs manœuvres dolosives pour contrôler le champ.

Plusieurs apports

Ce volume, au-delà de ses analyses contextuelles, enrichit considérablement les débats conceptuels dans les sciences sociales en général, et en Afrique en particulier. Par une approche multidimensionnelle, il offre une compréhension approfondie des concepts clés tels que la résilience, les approches néo-institutionnelles, la « revanche des contextes » et la « gouvernance réelle » en lien avec des enjeux sociétaux spécifiques et les impacts des interventions extérieures. Par exemple, en examinant les dynamiques sociales et la résilience en RDC et au Rwanda, l'ouvrage révèle l'impact complexe des interventions externes et des rapports de pouvoir sur la sécurité alimentaire et la gestion des crises. Cette exploration permet de redéfinir les débats sur la résilience dans les sciences humaines, notamment à travers une analyse critique de constructions sociales stigmatisantes envers les enfants dits « sorciers » et les croyances entourant le viol. Ces analyses exposent également comment ces stigmatisations affectent la résilience individuelle et communautaire. Il est tout de même important de souligner que les défis qui demandent de la résilience de la part des communautés affectées n'apparaissent pas en vase clos. Comme Shwaikh (2023) le dénonce, les débats dans le secteur du développement ont tendance à vanter les mérites de la résilience ; ce qui peut avoir pour effet « d'imposer des mécanismes de défense surnaturels à des communautés confrontées à des difficultés », de romantiser la manière « dont elles endurent l'injustice, de masquer leur humanité, et de normaliser la violence (structurelle) qu'elles continuent de subir ou de réduire sa gravité ».

Au-delà des contributions importantes et concrètes proposées par les auteurs des quatorze chapitres, il reste primordial de poursuivre la remise en question des structures globales trop souvent dominées par les pays « du Nord » et/ou inadaptées aux problèmes (dont ces structures en sont au moins partiellement la cause). Par exemple, les différentes analyses sur la gouvernance montrent les limites des approches centralisées et coutumières, plaidant pour des solutions plus intégrées et adaptées aux réalités vécues. Ce volume propose ainsi de nouvelles perspectives sur l'anthropologie politique, notamment en ce qui concerne la gouvernance réelle et le bricolage institutionnel. Les défis posés par l'exploitation minière artisanale et les interventions militaires et humanitaires révèlent des lacunes significatives dans la gouvernance et la gestion des crises, renouvelant les débats sur la gestion des pays riches en ressources naturelles, mais aussi des économies

qui en dépendent, des secteurs industriels qui en bénéficient, et des consommateurs sur tous les continents.

Nous pouvons également noter la manière dont ce livre enrichit notre compréhension des défis liés à l'exploitation minière artisanale en Afrique, en soulignant notamment les lacunes en matière de durabilité environnementale et de gouvernance. Cet apport néo-institutionnel démontre que les régulations environnementales actuelles ne sont pas adaptées aux réalités et aux structures coutumières dans lesquelles elles s'inscrivent. Cela révèle les limites des approches de gouvernance environnementale *top-down*, tout en soulevant des questions sur les ingérences extérieures et les facteurs globaux qui produisent les inégalités et vulnérabilités structurelles. Ces analyses font ainsi avancer les débats théoriques et empiriques sur les réformes des pratiques minières, en examinant leur potentiel à adopter un agenda à la fois durable et efficace.

Bibliographie

Bashizi, A. 2020. « Néo-libéralisation minière et conflits environnementaux en RDC : *political ecology* et gouvernementalité territoriale ». In C. Giraud & A. Nyenyezi Bisoka (éd.), *Néolibéralisme et subjectivités, Michel Foucault à l'épreuve de la globalisation*, Louvain-la-Neuve : Presses universitaires de Louvain, pp. 119-137.

Batumike, I. & Nyenyezi Bisoka, A. 2024. « Chronique politique de la RDC 2023 ». In F. Reyntjens (éd.), *Chronique politique de l'Afrique des Grands Lacs 2023*. Anvers : University Press Antwerp, pp. 41-70.

Byemba, G. K. 2020. « Formalization of artisanal and small-scale mining in Eastern Democratic Republic of the Congo: An opportunity for women in the new tin, tantalum, tungsten and gold (3TG) supply chain? » *The Extractive Industries and Society* 7 (2) : 420-427.

Geenen, S. 2012. « A dangerous bet: The challenges of formalizing artisanal mining in the Democratic Republic of Congo ». *Resources Policy* 37 (3) : 322-330.

Gourdon, J., Normand, E., Lapeyronie, H. & Bosse, Ph. 2024. « Les nouveaux enjeux de l'expansion minière en Afrique ». *The Conversation*. En ligne : <https://theconversation.com/les-nouveaux-enjeux-de-lexpansion-mini%C3%A8re-en-afrique-220605>

Katz-Lavigne, S. 2024. « Framing spaces as (il)legitimate: “dirty” cobalt and the (mis)uses of artisanal and small-scale mining sites in South-Eastern Democratic Republic of Congo ». *Canadian Journal of African Studies/Revue canadienne des Études africaines* 58 (1) : 109-131.

Katz-Lavigne, S., Arian H., Deberdt, R. & Geenen, S. 2023. « Driving change in the Democratic Republic of Congo: An initial mapping of participation in mineral regulation and responsible sourcing ». *Working Papers*. Anvers : Université d'Anvers. Institut de Politique et de Gestion du Développement.

Katz-Lavigne, S., Mkodzongi, G. & Nyandoro, M. 2024. « “Bandits” and machete gangs: The criminalization of artisanal and small-scale mining in the Democratic

Republic of Congo and Zimbabwe ». *The Extractive Industries and Society* 19 :101504.

Kiwuwa, D. E. 2023. « Paul Kagame could be president of Rwanda until 2035. What's behind his staying power ». *The Conversation*. En ligne : <https://theconversation.com/paul-kagame-could-be-president-of-rwanda-until-2035-whats-behind-his-staying-power-204051>

Kururu, S. 2024. « Quelles pistes pour éviter le naufrage du paquebot Burundi ». *Iwacu*. En ligne : <https://www.iwacu-burundi.org/analyse-economie-queelles-pistes-pour-eviter-le-naufage-du-paquebot-burundi/>

Makori, T. 2017. « Mobilizing the past: creuseurs, precarity and the colonizing structure in the Congo Copperbelt ». *Africa* 87 (4) : 780-805. DOI : <https://doi.org/10.1017/S0001972017000365>

Monda, D. 2024. « Rwanda: Punching above its weight in the Great Lakes Region ». In *Diplomatic Strategies of Rising Nations in the Global South: The Search for Leadership and Influence*. Springer, pp. 343-366.

Musamba, J. & Vogel, Ch. 2021. « The problem with “conflict minerals” ». *Dissent Magazine*. En ligne : https://www.dissentmagazine.org/online_articles/the-problem-with-conflict-minerals

Nikwigize, A. 2024. « Augmentation des taux débiteurs : un échec de la politique monétaire de la Banque centrale ». *Iwacu*. En ligne : <https://www.iwacu-burundi.org/economie-eclairage-augmentation-des-taux-debiteurs-un-echec-de-la-politique-monetaire-de-la-banque-centrale/>

Nkuba, B. *et al.* 2021. « Technologies (ir)responsables dans l’orpaillage : quels risques pour l’environnement et la santé ? Cas de Kamituga et Misisi, RDC ». *Working Paper*, 2021/21.10. Anvers : Université d’Anvers. Institut de Politique et de Gestion du Développement.

Ponte, S., Noe, Ch., Brockington, D. Mwamfupe, A. Gallemore, C. Namkesa, F.D., Kamnde, K.J., Henriksen, L.F., Olwig, M.F. & Kweka, O. 2022. *Contested Sustainability: The Political Ecology of Conservation and Development in Tanzania*. Boydell and Brewer.

Reyntjens, F. 2024. « Rwanda: the eternal sunshine of the spotless election ». *African arguments*. En ligne : <https://africanarguments.org/2024/08/rwanda-the-eternal-sunshine-of-the-spotless-election/>

Seymour, C. 2019. *The Myth of International Protection: War and Survival in Congo*. University of California Press (coll. « California Series in Public Anthropology », vol. 43), 192 p.

Shwaikh, M. 2023. « Beyond Expectations of Resilience: Towards a Language of Care ». *Global Studies Quarterly* 3 (2) : ksad030.

I

DYNAMIQUES SOCIALES

LA FABRIQUE DE LA RÉSILIENCE DANS LE RWANDA RURAL POST-GÉNOCIDE

Célia Carlier & Aymar Nyenyezi Bisoka¹

Introduction

En entraînant la mort de plus de 500 000 personnes en seulement trois mois, le génocide contre les Tutsi au Rwanda a causé un grand nombre de destructions psychiques et matérielles. Face à cette situation, les autorités rwandaises ont estimé nécessaire de transformer le pays pour « émerger d'une situation sociale et économique profondément insatisfaisante » (MINECOFIN 2000 : 4). Elles ont ainsi entamé un processus de résilience à grande échelle en imaginant un programme stratégique d'envergure : « Vision 2020 ». Les coopératives ont alors constitué un instrument de résilience, de mise en œuvre de la « Vision » imaginée peu après le génocide².

Ce chapitre cherche à comprendre la relation entre les coopératives et le concept de résilience. Plus spécifiquement, à travers le cas du Rwanda, nous tentons de comprendre le rôle des coopératives comme facteur de résilience après une crise. Ce texte cherche ainsi à saisir le sens, la mécanique, les usages et les effets de la résilience à partir de la manière dont elle est appréhendée dans et à partir des coopératives.

La résilience est généralement définie par la littérature en sciences sociales comme la capacité ou le potentiel d'une entité (personne, famille, groupe ou institution) à faire face à un choc, un traumatisme ou une crise, à s'y adapter et à continuer de fonctionner malgré tout. Une perspective plus critique estime qu'elle constitue plutôt une forme d'outil de justification et de maintien de l'ordre néolibéral (Joseph 2013 ; Vignet 2021). Dans ce

¹ Célia Carlier est doctorante à l'École des Sciences humaines et sociales de l'Université de Mons. Aymar Nyenyezi Bisoka est professeur au sein de la même école.

² Il nous semble toutefois indispensable de préciser que le Front patriotique rwandais (FPR) – le parti au pouvoir, encore aujourd'hui – a fondé sa stratégie en mobilisant des idées déjà éprouvées et mises en place par le gouvernement pré-génocide. S'il y a évidemment eu des ruptures, les continuités de l'ancienne politique sont nombreuses – en particulier, en ce qui concerne les coopératives (Kimonyo 2019).

Notons également que le FPR est loin d'être un bloc monolithique : celui-ci est traversé de débats internes (souvent polarisés, d'ailleurs) qui viennent modeler les politiques mises en place (Kimonyo 2019).

contexte, à la suite du génocide des Tutsi survenu en 1994, le Rwanda s'est avéré être un terrain particulièrement propice aux études sur la résilience étant donné les multiples crises qu'il a dû gérer. Si, plus récemment, des chercheurs et chercheuses se sont penchés sur la résilience rwandaise face à la pandémie de la COVID-19 (Francesconi *et al.* 2021 ; Louis *et al.* 2022), la grande majorité se concentre sur la résilience des femmes (Militery *et al.* 2013 ; Zraly *et al.* 2013) ou des enfants (Dushimirimana *et al.* 2014) après le génocide des Tutsi.

Quant à la littérature qui s'est intéressée aux rapports entre la résilience et les coopératives, elle a posé la question de la résilience dans les coopératives à partir d'une réflexion sur les effets des crises, économiques en particulier (Allen & Maghimbi 2009 ; Carini & Carpita 2014 ; Fusco & Migliaccio 2019). Une autre littérature s'est penchée sur la résilience des coopératives en contexte de crise (Benbihi & Lahfidi 2021 ; Birchall & Ketilson 2009 ; Francesconi *et al.* 2021).

Cependant, aucune étude ne s'est intéressée à la manière dont la résilience est enclenchée à grande échelle à travers divers mécanismes comme les coopératives dans des contextes de crise ou de post-crise. En d'autres termes, nous savons que, dans de tels contextes, les interventions extérieures (étatiques ou internationales) qui misent sur la résilience se construisent sur l'hypothèse selon laquelle la population posséderait une capacité intrinsèque que les interventions viendraient *activer* et soutenir afin d'améliorer ses conditions de vie. Néanmoins, cette hypothèse n'a pas conduit à la question de savoir si, en réalité, dans leurs processus, ces interventions n'avaient pas pour effet de *fabriquer* ces capacités qu'elles prétendent simplement activer. De même, si la littérature s'est beaucoup concentrée sur l'évaluation critique de ces interventions, elle s'est très peu penchée sur les tensions et les rapports de pouvoir caractérisant ce processus de fabrication de la résilience au sein des coopératives. De la même manière, elle s'est peu intéressée aux vulnérabilités que ces interventions – qu'elles visent pourtant à éliminer – viennent créer.

Or, nos recherches de terrain sur les coopératives au Rwanda ont, tout d'abord, mis en évidence le fait que les interventions extérieures au sein des coopératives imposent souvent des référentiels et des actions qui ne visent pas avant tout à activer les capacités des membres à faire face à la crise par eux- et elles-mêmes. Au contraire, elles tendent à produire de nouvelles subjectivités, c'est-à-dire à construire de nouvelles manières de penser, de voir et de faire. Au lieu d'activer des capacités, ces interventions tentent de les produire, de les fabriquer. En outre, nos recherches ont montré que l'élaboration et la mise en place de ces interventions sont traversées de rapports de pouvoir : au lieu de s'imposer aux membres des coopératives, elles se négocient. Nos recherches ont ainsi mis en lumière

l'agencéité³ des acteurs et actrices vis-à-vis de ces référentiels et actions tendant à fabriquer la résilience. Cette agencéité permet, dès lors, de comprendre les interventions qui tendent à construire la résilience au sein des coopératives comme un processus de négociation. En d'autres termes, ces processus d'imposition et de négociation d'interventions en rapport avec la résilience montrent la nécessité de repenser le concept de résilience comme un processus de fabrication et de négociation⁴. Ceci nous a amenés à poser la question de recherche suivante : dans quelle mesure les dynamiques, les tensions et les rapports de pouvoir à l'œuvre dans des interventions externes au sein des coopératives permettent-ils de comprendre la résilience comme un processus de négociation qui tend à fabriquer de nouvelles subjectivités ?

À partir de ce terrain rwandais, ce texte défend l'argument selon lequel la résilience est nécessairement un processus qui se fabrique dans les interactions entre acteurs et actrices. Elle est un effet de négociation et de tensions entre plusieurs arènes prises dans des rapports de pouvoir au sein desquelles divers acteurs et actrices disposant de certaines ressources et ayant des intérêts particuliers « s'affrontent ».

Pour soutenir cet argument sur la *fabrique de la résilience* dans le Rwanda rural post-génocide, nous partons de l'étude de cas que nous avons réalisée au sein de trois coopératives agricoles⁵ situées dans deux provinces

³ C'est-à-dire la capacité d'action.

⁴ Nous souhaitons souligner que nous nous penchons ici sur le processus de résilience à l'œuvre du point de vue des politiques publiques rwandaises. D'autres formes de résilience peuvent évidemment être considérées (certains de ces processus sont, d'ailleurs, contestés par le gouvernement) – et doivent l'être –, mais nous n'aurons pas l'occasion de les aborder ici. Ainsi, c'est le cas de formes de *résiliences vernaculaires et subalternes* qui se développent à travers la résistance à ces injonctions et qui peuvent constituer, en soi, des formes de résistance. Nous proposons alors de les penser, elles aussi, comme des processus qui se fabriquent.

Les coopératives pourront, encore une fois, constituer un terrain intéressant dans le sens où elles peuvent montrer comment différentes formes de résilience se fabriquent, se détruisent/sont détruites, se développent et se négocient : si une certaine résilience est fabriquée à travers les coopératives, d'autres formes de résilience existent/naviguent au sein de cette arène politique.

⁵ Pour plusieurs raisons, les coopératives agricoles constituent un terrain particulièrement intéressant et stratégique pour étudier ce sujet. Tout d'abord, fournissant une structure hiérarchisée et présente dans tout le pays et les règles régissant leur fonctionnement dépendant des directives nationales (et internationales), les coopératives constituent un canal important de mise en œuvre de politiques. Plusieurs recherches ont ainsi déjà souligné la manière dont les coopératives agricoles peuvent constituer un « outil » de mise en œuvre de la Révolution verte (Huggins 2013 ; Nyenyezi Bisoka 2020), et donc de développement économique. En outre, l'agriculture constitue le secteur d'activité le plus important du Rwanda.

(et deux districts distincts) proches de Kigali, à partir d'une démarche inductive, socio-anthropologique et de cadres d'analyse néo-institutionnel, compréhensif et de la *political economy*. Plus particulièrement, la perspective néo-institutionnelle nous permet de mieux capter la complexité de la fabrication de la résilience en démultipliant les acteurs et actrices ainsi que les arènes impliquées dans ce processus. Les données mobilisées ont été récoltées selon différents modes : trente entretiens non structurés et semi-structurés auprès de membres et de proches du mouvement coopératif (fonctionnaires, administratrices et administrateurs au niveau local, membres d'ONG de formation, représentantes et représentants de bailleurs de fonds, chargées et chargés de projets, ingénieures et ingénieurs, etc.), observation participante et recherche documentaire. Ce dispositif a été déployé au cours de l'été 2022.

Dans le cadre de cette recherche, nous avons tenté d'adopter une approche féministe décoloniale. Au niveau bibliographique, nous nous sommes fondés sur un certain nombre de recherches réalisées par des femmes et par des autrices et auteurs non blancs. Bien que ce travail ne soit pas encore parfait, il nous semble important de faire cet effort – dans un contexte où de nombreux chercheurs et chercheuses sont encore invisibilisés.

Dans les points qui suivent, a) nous développons, tout d'abord, la perspective dichotomique de la résilience qui ouvre vers une troisième voie sur la pensée de ce concept ; b) nous revenons, ensuite, sur la manière dont la résilience est fabriquée à travers les coopératives agricoles rwandaises (normes et injonctions), mais aussi sur la manière dont elle est négociée, modelée par les réactions et résistances des acteurs et actrices ; c) enfin, nous soulignons la nécessité de mobiliser une perspective néo-institutionnelle pour dépasser l'opposition généralement dressée entre autorités rwandaises et coopératives, mais surtout, pour mieux capter et comprendre la complexité de la fabrication de la résilience.

1. D'une perspective dichotomique de la résilience à une troisième voie

Si le concept de résilience est apparu en 1807 en sciences des matériaux, celui-ci a ensuite rapidement été mobilisé dans un grand nombre de domaines. Étant donné notre étude de cas, nous avons fait le choix de nous concentrer sur la manière dont la résilience a été abordée en sciences sociales.

La psychologie est l'un des premiers domaines de cette discipline à avoir mobilisé ce concept. Selon elle, la résilience peut concerner un individu, une famille, une communauté ou encore une société (Anaut 2005 ; Koffi & Dubois 2018). Les études en psychologie/psychiatrie semblent préférentiellement se concentrer sur la résilience des individus ou des

familles. Globalement, les diverses recherches s'accordent pour définir la résilience comme « la capacité de résister à des situations traumatiques, à les dépasser [...] afin de se reconstruire pour mieux vivre (rebond) » (Koffi & Dubois 2018 : 322). Dans ce contexte, il a été mis en évidence que selon sa qualité, le lien d'attachement peut constituer un facteur de protection (ou, au contraire, de vulnérabilité) (Anaut 2005 ; Delage 2004 ; Nillus 2018). La sécurité qu'il procure permettrait à l'individu d'affronter les difficultés et les traumatismes auxquels il sera confronté dans sa vie, de les surmonter et d'assimiler de nouvelles compétences (Michallet 2009 ; Nillus 2018).

À une échelle plus importante, le concept de résilience a également été abordé en socio-écologie. Les systèmes socio-écologiques (SSE) sont fondés par les interactions entre, d'une part, les arrangements culturels et institutionnels d'une société (ou d'un groupe) et, d'autre part, son environnement. De fait, une société s'appuie sur son environnement en le transformant en ressources qu'elle pourra utiliser et les arrangements culturels et institutionnels mis en place déterminent la manière dont l'environnement est exploité, en plus de jouer un rôle de médiateur des interactions (Aligica & Tarko 2014). Dès lors, de nombreux auteurs et autrices estiment que pour véritablement penser la résilience, il est indispensable de penser les systèmes sociaux et écologiques ensemble (comme liés). Dans ce contexte, la résilience d'un SSE est généralement définie comme sa capacité à persister dans son état de fonctionnement actuel tout en étant confronté à des perturbations et à des changements, à s'adapter aux défis futurs et à se transformer de manière à améliorer son fonctionnement (Adger 2006 ; Keck & Sakdapolrak 2013).

Nous fondant sur ces disciplines et afin de mieux comprendre ce qu'est la résilience, nous en avons dressé une typologie. Les résiliences individuelle et familiale sont, comme nous l'avons vu, globalement le propre de la psychologie. Bien que certains auteurs et autrices soutiennent que la résilience peut être comprise comme une capacité, comme un processus ou comme un résultat (Michallet 2009), nous estimons que cette distinction n'a pas réellement de raison d'être – la résilience étant toujours plus ou moins considérée comme une capacité, un potentiel que chaque individu ou entité pourrait présenter et qui ne se réaliserait que sous certaines conditions.

À une plus grande échelle humaine, la résilience sociale (ou communautaire) est généralement définie comme la capacité pour une société d'« absorber » les chocs, de faire face aux crises perturbant sa cohésion sociale en allant au-devant des menaces (sociales, économiques ou environnementales) (Adger 2000 ; Koffi & Dubois 2018). Dans ce contexte, la résilience sociale est abordée selon deux grandes perspectives. D'un côté, nous avons les recherches qui tâchent de mettre en lumière la manière dont des communautés (parfois des pays [Boutin *et al.* 2015]) tentent de faire face à diverses

crises (Braun-Lewensohn & Mosseri Rubin 2014 ; Grard *et al.* 2021 ; Rockström 2004). D'un autre côté, nous retrouvons souvent l'idée qu'il s'agit de « renforcer la résilience » d'un groupe humain (Cashman 2011 ; Endfield 2007 ; Rockström 2004) afin de lutter contre une menace (souvent environnementale).

D'autres recherches discutent plutôt de résilience locale. D'une part, celle-ci s'est imposée dans les études sur la gouvernance : dans la gestion des catastrophes, en particulier dans le cadre de l'élaboration de mesures visant à faire face à des situations d'urgence (catastrophe environnementale, attaque terroriste, etc.) (Shaw & Maythorne 2012). D'autre part, la littérature semble relier la résilience locale à la résilience communautaire (Pezzi & Urso 2017 ; Shaw 2012) : il s'agit, alors, généralement d'identifier de quelle manière la résilience communautaire peut être renforcée face à une crise ou de se pencher sur la manière dont des communautés (comme des villes) font face.

La manière dont les résiliences locale et socio-écologique sont abordées nous amène à penser la résilience institutionnelle. Celle-ci est globalement approchée de deux manières. D'une part, une focale est mise sur la résilience d'une institution en particulier. Dans ce cadre, les chercheurs et chercheuses se penchent sur la capacité d'une institution à s'auto-organiser en développant des compétences dynamiques afin de s'adapter à une crise/un choc, d'en atténuer les effets et de faire face aux conséquences tout en profitant des « opportunités » qui peuvent en émerger. D'autre part, les institutions sont analysées en tant que parties (actives) d'un système (socio-écologique) en résilience (Aligica & Tarko 2014 ; Ostrom *et al.* 2002). Ces travaux nous poussent à davantage nous pencher sur les processus d'adaptation par lesquels des sociétés transforment leurs institutions face à de nouveaux défis ou à des crises (plutôt que de nous concentrer sur les états d'équilibre). Dès lors, la dimension institutionnelle devient centrale pour évaluer la résilience à long terme d'une société (Aligica & Tarko 2014) et, plus globalement, d'un système socio-écologique.

Dans une perspective plus critique, des chercheurs et chercheuses soulignent que le concept de résilience est porteur d'un projet politique : celui du néolibéralisme. Dans ce contexte, l'injonction à faire preuve de résilience servirait la logique de marché en insistant sur la nécessité de s'adapter au monde qui « échappe à notre contrôle ». En rendant les individus responsables de leur sort et en vidant ainsi la communauté politique – censée réguler la société (Deneault 2013) – de toute sa substance, la résilience constitue un moyen de maintenir l'ordre néolibéral en place et de le justifier (Joseph 2013 ; Vignet 2021).

Tout comme la résilience, les coopératives font aujourd'hui l'objet de nombreuses études. L'intérêt qui leur est porté se trouve souvent renforcé en cas de crises (Carini & Carpita 2014), plusieurs recherches mettant en

évidence que les coopératives tendent à être plus résilientes en temps de crise que les entreprises classiques (Birchall & Ketilson 2009 ; Narvaiza *et al.* 2017).

Ainsi, une partie de la littérature s'intéresse aux effets des crises, en particulier, économiques sur les coopératives (Allen & Maghimbi 2009 ; Carini & Carpita 2014 ; Fusco & Migliaccio 2019). Une autre encore se penche sur la résilience des coopératives en contexte de crise – en particulier, économique (Birchall & Ketilson 2009) ou sanitaire (COVID-19) (Benbihi & Lahfidi 2021 ; Billiet *et al.* 2021 ; Francesconi *et al.* 2021) – ou simplement, au quotidien, face aux menaces qui pèsent sur elles (Yacoubi & Tourabi 2020).

Comme nous l'avons déjà évoqué, le Rwanda constitue un terreau favorable à l'étude de la résilience. Si, plus récemment, des chercheuses et des chercheurs se sont penchés sur la résilience rwandaise face à la pandémie de la COVID-19 (Francesconi *et al.* 2021 ; Louis *et al.* 2022), la grande majorité se concentre sur la résilience des femmes (Militery *et al.* 2013 ; Zraly *et al.* 2013) ou des enfants (Dushimirimana *et al.* 2014) à la suite du génocide des Tutsi survenu en 1994. D'autres recherches se sont concentrées sur la reconstruction (Dushimirimana *et al.* 2014 ; Musahara 2012) – plus particulièrement, sur la reconstruction des veuves (Kappus 2012) – et la réconciliation (Sanchez Bajo 2019) permises par les coopératives après le génocide.

Avec cet état de l'art, nous avons pu mettre en évidence deux grandes manières de traiter la résilience : en tant que potentiel ou en tant qu'outil de maintien de l'ordre néolibéral. Quelle que soit l'approche considérée, la manière dont la résilience est abordée a tendance à simplifier les situations étudiées en ne permettant pas de comprendre (voire en invisibilisant) la complexité des dynamiques à l'œuvre. En reliant ce concept aux coopératives, nous avons vu que la littérature s'est surtout penchée sur les effets des crises sur les coopératives ou sur la résilience des coopératives en situation de crise. De leur côté, les recherches sur la résilience au Rwanda se concentrent sur le génocide, bien que certaines se soient dernièrement penchées sur la résilience rwandaise face à la COVID-19.

Ainsi, aucune étude ne semble s'intéresser à la manière dont un processus de résilience peut être enclenché à grande échelle à travers les coopératives. De même, la littérature ne semble pas se pencher sur les tensions et les rapports de pouvoir caractérisant la mise en œuvre de ce processus de résilience. Notre objectif sera donc de complexifier les réflexions actuelles sur la résilience en en proposant une troisième perspective, plus fine. Nous partirons d'une étude de cas qui montre la manière dont les coopératives peuvent contribuer à la poursuite d'objectifs plus larges liés à la réconciliation et la reconstruction post-conflit ou post-catastrophe. Ce cas nous permettra de voir comment, dans ce processus, la résilience a été plus fabriquée qu'elle n'a été activée.

2. Fabriquer la résilience à travers le mouvement coopératif au Rwanda : normes, injonctions et négociation

Les coopératives sont des groupements volontaires de personnes visant à répondre à des aspirations et des besoins économiques, sociaux et culturels communs par le biais d'une entreprise collective gérée démocratiquement (OIT 2002). Elles sont ainsi considérées comme un moyen important de réduire la pauvreté, de fournir un accès à l'emploi et de rendre le travail décent pour les personnes disposant d'un capital limité (ONU s.d.1 ; ONU s.d.2). C'est pour cette raison qu'elles ont été fortement promues dans les « pays en développement » comme un outil important pour le développement socio-économique, capable de résoudre les difficultés économiques des populations, les plus pauvres particulièrement (Touré 2021). Au-delà de la question de la pauvreté, les coopératives ont également été reconnues en Afrique pour le rôle qu'elles pouvaient jouer dans la réconciliation et la reconstruction après des conflits ou des catastrophes naturelles et, plus généralement, pour leur résilience face aux crises (Kappus 2012 ; Sanchez Bajo 2019). Les coopératives sont donc des espaces importants qui contribuent à la résolution de crises multiples dans les « pays en développement » et en Afrique, plus particulièrement. Dans ces contextes, elles sont reconnues comme des instruments efficaces pour promouvoir la résilience.

Au Rwanda (comme dans de nombreuses autres colonies), les coopératives ont été mises en place et utilisées par l'État colonial comme un outil d'organisation de la production au service d'une stratégie commerciale (Alliance coopérative internationale 2019 ; Sentama 2009). Elles continueront, ensuite, d'être promues (aux côtés d'autres politiques) par les puissances extérieures (occidentales) pour influencer le modèle de développement rwandais, et ce, en particulier lors de la Révolution verte.

Comme nous le verrons, dans ce contexte, les politiques de développement (appuyées par « l'international ») qui ont façonné/façonnent le paysage rwandais, sont fondamentalement liées à la dynamique de reconstruction post-génocide⁶.

Au Rwanda, le génocide des Tutsi a marqué une véritable rupture dans l'Histoire rwandaise en entraînant d'innombrables destructions matérielles et psychiques. Face à cette situation, les autorités rwandaises ont estimé nécessaire de transformer le pays pour « émerger d'une situation sociale et économique profondément insatisfaisante » (MINECOFIN 2000 : 4), d'entamer un processus de résilience à grande échelle en imaginant un

⁶ On retrouve ainsi des dynamiques de création de coopératives *bottom-up*, mais aussi une importante vague de collectivisation *top-down* motivée à travers un discours développementaliste (Ansoms *et al.* 2014). Dès lors, une assez grande part des coopératives rwandaises ne correspond pas du tout à l'idéal coopératif tel qu'on le promeut à l'international.

programme stratégique d'envergure : « Vision 2020 ». Avec cette « Vision », il n'est pas seulement question de reconstruire le pays ou de « bâtir une identité rwandaise unie et inclusive », mais aussi de « transformer l'économie du Rwanda en un pays à revenu intermédiaire » (MINECOFIN 2000 : 6). Pour y parvenir, il s'agira notamment de « réduire la dépendance du pays vis-à-vis de l'aide extérieure » (MINECOFIN 2000 : 6) par diverses stratégies. Afin que ce programme puisse se mettre concrètement en œuvre, six grands piliers et trois domaines d'action transversaux – « touchant la plupart des aspects de la société rwandaise et comprenant des aspects socio-politiques et économiques » (MINECOFIN 2000 : 3) – ont été identifiés.

Ainsi, l'État souhaite notamment devenir plus efficient en mettant en œuvre le principe de bonne gouvernance. La transformation de l'agriculture constitue également un élément central de la stratégie économique rwandaise – l'idée étant de la transformer en une agriculture productive et tournée vers le marché⁷. Pour ce faire, les autorités rwandaises insistent sur l'importance de développer les infrastructures, mais aussi le secteur privé (en le connectant régionalement et internationalement) à travers un ensemble de mesures. Il est, en outre, question pour le Gouvernement de miser sur sa

⁷ En développant le secteur d'activité le plus important du Rwanda et donc, l'économie du pays, il s'agit de réduire la pauvreté – un objectif très important au niveau international (qui est, d'ailleurs, devenu l'un des OMD puis, l'un des ODD). Il est d'autant plus évident pour les autorités de miser sur le secteur agricole qu'il est reconnu que la pauvreté touche plus particulièrement les campagnes des pays à faible revenu (MINAGRI 2009 ; ONU s.d.1). Ainsi, l'État rwandais fonde sa décision sur ces observations, sur plusieurs recherches ayant mis en évidence que « la croissance agricole est le moyen le plus efficace de réduire la pauvreté rurale et urbaine » (MINAGRI 2009 : 2), mais aussi sur les possibilités de création d'emplois que cette transformation de l'agriculture permettrait (MINAGRI 2009).

Il faut également noter que d'un point de vue humain, les coopératives étant fondées sur le groupe et la solidarité, celles-ci peuvent jouer un rôle « pacificateur » ou « unificateur ». En effet, elles peuvent créer ou renforcer un élément central dans la résilience humaine : le *lien* (cf. théories de l'attachement) (Anaut 2005 ; Nillus 2018). Cela peut, en principe, être renforcé par les valeurs et principes coopératifs (Alliance coopérative internationale s.d.). Les principes présents dans la loi du 27 avril 2021 régissant les coopératives au Rwanda (*Official Gazette* 2021) sont identiques à ceux diffusés par l'Alliance coopérative internationale (ACI), à une exception près : si l'ACI (s.d.) nous dit que « les coopératives œuvrent au développement durable de leur collectivité en appliquant des politiques approuvées par leurs membres » (paragr. 12), la loi rwandaise indique que les membres doivent « tenir compte du développement de la communauté/population vivant aux abords de l'endroit où la coopérative exerce ses activités » (*Official Gazette* 2021 : 25, traduction libre). Ainsi, le septième principe coopératif a été revisité pour mettre l'accent sur l'importance pour les coopératives de participer au développement des collectivités locales : cet objectif concerne un pan encore plus large de la population. En ce sens, les coopératives agricoles peuvent participer à recréer une certaine union nationale (en donnant naissance à du lien ou en le renforçant).

population, d'« améliorer » ses « ressources humaines » pour créer « une économie du savoir » (MINECOFIN 2000 : 4). Enfin, les sciences et technologies, l'égalité de genre ainsi que la gestion de l'environnement et des ressources naturelles constituent des objectifs à poursuivre à part entière, qui pourront, d'après ce document, contribuer au développement des grands piliers de « Vision 2020 » (*ibid.*).

Les données récoltées dans le cadre de cette recherche mettent en évidence que plusieurs des objectifs définis dans « Vision 2020 » sont (au moins en partie) mis en œuvre à travers les coopératives agricoles. Ainsi, au Rwanda, les coopératives agricoles fournissent une structure hiérarchisée et présente dans tout le pays pour mettre en œuvre un programme politique à l'échelle nationale, mais aussi un projet d'une plus grande envergure qu'il n'y paraît.

De cet ensemble de mesures découlent des normes et des injonctions relatives à plusieurs domaines auxquelles la population est censée se soumettre. C'est, ensuite, l'administration qui est chargée de s'assurer du bon respect de ces normes.

« Si on adhère à une coopérative, on accepte de se soumettre aux décisions qui viennent de la coopérative – qui, elles-mêmes, dépendent des niveaux de pouvoirs supérieurs » (fonctionnaire du MINAGRI).

Nous verrons, toutefois, que ces injonctions font l'objet de négociation entre acteurs et actrices.

2.1. Imposer la résilience : normes et injonctions données aux coopératives agricoles

Aujourd'hui, le Rwanda est considéré comme l'un des meilleurs élèves de la Révolution verte. Membre du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD), il est engagé dans le Programme détaillé pour le Développement de l'Agriculture en Afrique (PDDAA), ayant pour objectif global de « relancer la croissance agricole, la sécurité alimentaire et le développement rural en Afrique » (Groupe de la Banque africaine de Développement s.d. : paragr. 1). Dans ce cadre, les autorités rwandaises ont pris diverses décisions afin de développer et d'augmenter la productivité de leur agriculture : monoculture intensive en zones non irriguées, multiplication et développement des coopératives à travers le pays, contrats de performance, etc. Procéder ainsi a l'avantage de permettre la réalisation d'économies d'échelle, la mise en place de projets internationaux, de développer l'économie rwandaise, de réduire la pauvreté, etc.

Afin de soutenir ce projet, plusieurs mesures incitatives sont mises en place par les pouvoirs publics ainsi que par les bailleurs et les bailleuses de fonds : accès à des financements, à des engrais/fertilisants à bas prix, à des

formations, à des systèmes d'irrigation, à des serres, etc. Ces dispositifs ont également pour avantage d'augmenter la productivité des coopératives. Parallèlement, des contraintes sont mises en place afin de favoriser (sinon forcer) l'adhésion aux coopératives : des conditions doivent, par exemple, être respectées afin de pouvoir bénéficier de ces incitations. En outre, l'État étant propriétaire des terres, celui-ci en réserve exclusivement aux coopératives. Alors, pour pouvoir conserver leurs droits fonciers, de nombreux agriculteurs et agricultrices doivent adhérer à ce type de structure. L'un des principes fondamentaux des coopératives – « l'adhésion volontaire et ouverte » – trouve donc une interprétation toute particulière au Rwanda.

Ainsi, si les décisions prises en matière d'agriculture visent, d'abord, au développement agricole et économique du Rwanda, il est également question à travers elles de réduire la pauvreté dans le pays (cf. ODD 1) et d'en faire, à terme, un pays à revenu intermédiaire. Parallèlement, des projets allant dans ce sens sont mis en place par l'État ainsi que par divers bailleurs de fonds. Ceux-ci visent aussi à lutter contre le changement climatique et ses effets, à garantir la sécurité alimentaire des bénéficiaires et à renforcer les chaînes de valeur rwandaises.

Comme nous l'avons déjà mentionné, « Vision 2020 » pose l'objectif de développer ses « ressources humaines ». L'État rwandais indique, alors, clairement sa volonté de remplir l'un des huit OMD – celui de l'éducation primaire pour tous –, mais aussi d'aller plus loin en instruisant et en formant « la population à tous les niveaux : primaire, secondaire et tertiaire, avec une attention particulière accordée à la qualité de l'enseignement » (MINECOFIN 2000 : 12). Il est donc question de former non seulement les enfants, mais aussi les adultes – l'idée étant *in fine* d'avoir une main-d'œuvre qualifiée qui permettra au Rwanda de développer ses différents secteurs d'activités.

Ainsi, les formations rythment, elles aussi, le développement du mouvement coopératif au Rwanda et constituent un bon moyen de lui donner une ligne de conduite uniforme sur l'ensemble du territoire. Parmi celles dispensées aux coopératives, les divers membres d'ONG de formations rencontrés ont expliqué que les deux formations les plus importantes portent sur la bonne gouvernance et le genre – celles-ci étant nécessaires au « bon fonctionnement du mouvement coopératif ». À travers ces formations, il s'agit de permettre le bon fonctionnement coopératif, mais aussi de diffuser de manière homogène les logiques et principes centraux à la bonne mise en œuvre du processus de résilience.

Comme nous l'avons déjà évoqué, l'égalité de genre constitue l'un des domaines transversaux de « Vision 2020 ». Plus spécifiquement, partant du principe que les femmes représentent la majorité de la population rwandaise et participent largement à la (re)construction de la société (notamment à travers l'agriculture et leur rôle au sein de la famille), les autorités

soulignent la nécessité de leur offrir plus d'opportunités et de leur faciliter l'accès aux positions de pouvoir – comme le préconise ONU Femmes (*ibid.*). Pour ce faire, « Vision 2020 » prévoit que la question du genre soit « intégrée en tant que question transversale dans toutes les politiques et les stratégies de développement » (MINECOFIN 2000 : 19).

Il s'agit également pour le pouvoir en place de se faire une position de choix au sein de l'ordre mondial (occidental et néolibéral) en « jouant son jeu », en accélérant son « développement ». Dès lors, il est dans son intérêt de miser sur les femmes et leur *empowerment*⁸.

Dans ce cadre, les formations constituent un moyen de faire adopter une certaine vision des rapports de genre (en lien avec les normes de genre internationales – occidentales). Ainsi, il s'agit de montrer aux ménages quel est son « intérêt » afin qu'ils y adhèrent et que les politiques publiques puissent être mises en œuvre telles qu'elles ont été pensées⁹. Parallèlement, la loi du 27 avril 2021 régissant les coopératives au Rwanda (*Official Gazette* 2021) impose un quota de 30 % de femmes au sein des comités exécutifs des coopératives et tend à faciliter la constitution de coopératives féminines.

Globalement, donner plus de place aux femmes – représentant une grande part de la population – constitue encore un autre moyen de « booster » l'économie du pays en constituant une base active plus importante et donc, de réduire la dépendance du pays vis-à-vis de l'extérieur (ainsi que les pressions internationales).

Dans un autre registre, l'un des dix-sept ODD de l'ONU vise à « permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge » (ONU s.d.2 : paragr. 1). Afin de le remplir, l'ONU précise notamment que chacun et chacune devrait pouvoir jouir d'une couverture de santé universelle. Le Rwanda est le pays d'Afrique subsaharienne avec le plus haut taux de personnes couvertes par une assurance maladie. Il a notamment réussi à couvrir les plus pauvres par l'intermédiaire de mutuelles de santé communautaires (Chemouni 2021). Pour atteindre ce niveau, le Rwanda a encore une fois misé sur son mouvement coopératif.

En 2007, la Community-Based Health Insurance (CBHI) est devenue obligatoire pour l'ensemble des citoyens afin d'accroître le taux d'adhésion. Comme Chemouni (2021) l'a souligné, les fonctionnaires locaux devant remplir des contrats de performance, ils et elles jouent un rôle central dans

⁸ Précisons toutefois que ce n'est pas le gouvernement, seul, qui a donné aux femmes une place dans l'économie et, plus largement, dans le monde. Avant lui, des femmes se sont battues pour obtenir des changements – avec le FPR, mais aussi à l'extérieur, seules ou par le biais d'organisations –, pour transformer l'économie politique du Rwanda (Mwambari 2017a ; Mwambari 2017b).

⁹ Nous retrouvons la même logique pour les projets mis en place par les bailleurs de fonds (ONU, FMI, UE, etc.).

l'adhésion de la population aux mutuelles de santé. « Même si la CBHI est aujourd'hui obligatoire, certaines personnes n'en sont toujours pas membres » (chargée de coopératives au niveau d'un district).

Dès lors, au-delà des amendes et des autres types de pratiques employés par les autorités locales, notre étude de cas met en évidence le fait que les coopératives agricoles ont aussi un rôle à jouer dans l'adhésion (« plus douce ») des membres au système. Si cela n'est pas forcément indiqué dans les statuts (étant donné que la participation aux mutuelles de santé est censée être obligatoire), être en coopérative signifie qu'une partie des revenus¹⁰ de la personne est retenue afin de payer sa cotisation auprès de la CBHI. Ainsi, les coopératives agricoles constituent un outil d'adhésion et de développement des mutuelles de santé et plus globalement, de mise en place des objectifs internationaux en termes de santé.

Dans un autre domaine, en 2017, l'État rwandais a mis en place un système d'épargne à long terme : Ejo Heza. À travers lui, il s'agit de mettre en œuvre la retraite et l'épargne à long terme pour l'ensemble de la population rwandaise (et, en particulier, pour les personnes travaillant dans le secteur informel – souvent exclues de ce type de dispositif) (Guvén 2019 ; MINALOC 2021 ; MINECOFIN 2020). Les fonds épargnés par la population peuvent alors être réinvestis et servir à promouvoir l'économie nationale en soutenant les investissements domestiques sur le long terme (MINECOFIN 2020). Si ce dispositif n'est pas obligatoire, l'objectif des autorités reste de l'étendre au maximum : en effet, le ministère de l'Administration locale demande aux autorités locales de multiplier (le plus rapidement possible) le nombre d'adhésions à Ejo Heza.

« Ejo Heza fait aussi partie des contrats de performance que les autorités doivent remplir. Et elles doivent faire un rapport sur la mise en place » (fonctionnaire du MINAGRI).

Parallèlement, si le système d'épargne à long terme n'est pas obligatoire, l'adhésion à une coopérative agricole implique de devoir épargner pour ce dispositif.

« Pour Ejo Heza, il faut normalement y adhérer librement et volontairement. Sauf qu'en coopérative, les gens sont obligés (même si ce n'est pas écrit) d'y adhérer » (fonctionnaire du MINAGRI).

Ainsi, comme c'est le cas pour le paiement de la part sociale ou de la cotisation pour la CBHI, une certaine somme est retenue sur le revenu des membres et constitue leur épargne pour Ejo Heza.

¹⁰ Ceux-ci sont calculés sur base des récoltes de la personne.

À travers Ejo Heza, plusieurs objectifs sont poursuivis : instauration d'une culture de l'épargne parmi les citoyens, inclusion financière de chacun et chacune et « accès universel à la retraite et à la sécurité sociale » (Rwanda Social Security Board s.d. : paragr. 2). Plus globalement, ce dispositif permet de garantir la « croissance économique » du pays et la « réduction de la pauvreté » afin d'« atteindre un niveau de vie plus élevé » (Rwanda Social Security Board s.d. : paragr. 2). Encore une fois, les buts poursuivis à travers le système d'épargne à long terme sont profondément liés à ceux définis dans « Vision 2020 », mais aussi aux recommandations et objectifs internationaux. Ainsi, le premier ODD vise à « réduire [...] la pauvreté » (ONU s.d.1 : paragr. 8) d'ici 2030. De son côté, le huitième ODD promouvant « une croissance économique soutenue, partagée et durable » (ONU s.d.3 : paragr. 1) (en insistant sur le fait que cela permettrait d'améliorer le niveau de vie de chacun et chacune) met en avant la nécessité de « généraliser l'accès de tous aux services bancaires et financiers » (ONU s.d.3 : paragr. 23).

Les diverses injonctions données aux coopératives agricoles sont profondément liées à des normes et des objectifs plus globaux (repris dans « Vision 2020 »), mais aussi à des normes promues à de plus hautes échelles de pouvoir (référentiels internationaux).

Globalement, ces interventions extérieures – que celles-ci viennent de l'État, de bailleurs de fonds, de projets internationaux, etc. – visent à « activer » une capacité que la population posséderait par l'intermédiaire des coopératives. Nous verrons toutefois que cette résilience qui est davantage fabriquée (voire imposée) qu'activée – par les injonctions, les impositions et les sanctions qu'elle implique – n'est pas sans conséquences.

2.2. Négocier la résilience : réactions aux injonctions données aux coopératives agricoles

Par les implications que ces injonctions ont sur les vies de celles et ceux chez qui on cherche à activer la résilience, celles-ci suscitent de nombreuses réactions de la part des membres ainsi que des dirigeantes et dirigeants de coopérative.

Tout d'abord, nous avons pu noter que face à l'obligation de monoculture, certains agriculteurs et agricultrices adoptent des stratégies pour la contourner en procédant à des « cultures interdites » et à des « fuites de récoltes ».

« Des personnes utilisent parfois des parcelles de terre derrière chez eux pour cultiver des fruits et des légumes auxquels ils n'ont pas accès avec la coopérative. Il y en a aussi qui cultivent des légumes ou des oignons, par exemple, en les cachant entre des parcelles de cultures autorisées » (fonctionnaire du MINAGRI).

La monoculture présentant de nombreux risques, certaines parcelles de terre de la coopérative sont utilisées pour cultiver autre chose que ce qui est normalement permis. Diverses raisons peuvent pousser les agricultrices et les agriculteurs à recourir à des « cultures interdites ». Tout d'abord, la monoculture crée une dépendance vis-à-vis des engrais en rendant le sol infertile. Si les engrais et fertilisants constituent une importante porte d'entrée en coopérative, ceux-ci représentent une charge importante pour les agricultrices et les agriculteurs au quotidien : assurer leurs besoins peut alors devenir compliqué. Cette difficulté peut, ensuite, être renforcée en cas de mauvaises récoltes, ou encore, en cas de retard de paiement de la part des clients et clientes. Dans les deux cas, les agricultrices et les agriculteurs connaissent des baisses de revenus qui fragilisent leur situation. Dès lors, le modèle monocultural peut s'avérer dangereux, dans le sens où il n'est pas possible de se nourrir exclusivement d'un seul type d'aliment ni d'acheter le nécessaire en termes de nourriture au marché. Plusieurs agricultrices et agriculteurs déplorent également le manque de liberté, celui-ci les empêchant de réaliser des « expérimentations » moins risquées et de diminuer les risques de carences, de faire du troc, de vendre plus aisément sur le marché, etc. En outre, la pluriculture permet aux agricultrices et aux agriculteurs de garantir une certaine sécurité alimentaire, mais aussi, de sortir une partie de leurs récoltes pour les vendre au marché.

« Les légumes sont faciles à vendre au marché (on n'est pas obligé de passer par de grandes mains) et à consommer à la maison (si ça ne se vend pas, par exemple) » (membre de la coopérative 3).

Penchons-nous, à présent, sur les refus de participation. Les parts sociales ainsi que les cotisations pour la CBHI et Ejo Heza sont retenues sur les revenus des membres – revenus qui sont calculés sur base de leurs récoltes. Il arrive, cependant, que certaines personnes ne souhaitent pas faire partie de la coopérative et refusent d'y participer en continuant de cultiver les terres sur lesquelles elles étaient avant la naissance de la coopérative ou ne rendant pas leurs récoltes (sur lesquelles sont prélevées leurs parts sociales et leurs cotisations pour la CBHI et Ejo Heza). Celles-ci peuvent aussi choisir de s'arranger avec une ou un membre ayant déjà payé ses cotisations pour qu'il ou elle confie leurs récoltes à la coopérative à leur place et leur rende l'argent, par la suite. Notons que certains et certaines optent pour cette dernière stratégie lorsqu'ils ou elles perdent confiance en la coopérative, après des détournements de fonds ou de la non-communication de la part des dirigeants et dirigeantes.

En matière de genre, des résistances aussi bien masculines que féminines ont pu être observées vis-à-vis des normes de genre promues. Face à ces blocages, les formations (fondées sur les directives étatiques) ont dû évoluer. Les hommes ayant peur de perdre le contrôle sur la situation et les

femmes ayant « l'impression d'“abandonner” leurs enfants avec leur mari à la maison » (membre d'une ONG de formation), des modifications ont dû être apportées à la manière dont les formations sont dispensées.

« Maintenant, on a changé notre méthodologie. Pour que cette formation ait beaucoup d'impact, on invite maintenant l'homme et la femme. On fait la formation ensemble » (membre d'une ONG de formation).

Globalement, cependant, des transformations ont pu être observées : nos interlocutrices ont confié que les hommes s'occupaient davantage qu'auparavant de leurs enfants et des tâches domestiques. D'après elles, cette « évolution » est motivée par le fait qu'elles « rapportent quelque chose » (cheffe de groupe de la coopérative 3) en allant travailler.

Plus largement, nous avons pu observer que les règles et les normes censées régir le fonctionnement des coopératives agricoles (et donc, donner une incarnation au processus de résilience imaginé après le génocide) font l'objet de « négociations » entre les différents acteurs et actrices : en effet, il semble que le non-respect des règles soit toléré par les fonctionnaires, les dirigeants et dirigeantes de coopérative, les chargés et chargées de projet, etc. Ainsi, les acteurs et actrices ont une certaine agencéité : par leurs différentes stratégies, ils et elles parviennent à bricoler vis-à-vis de ces contraintes pour agir selon d'autres logiques que celles promues.

Nous avons, ici, pu revenir sur les diverses réactions que ces injonctions suscitent au sein des coopératives. Nos données nous ont aussi permis de mettre en évidence des liens entre ces normes et des objectifs plus globaux (repris dans « Vision 2020 ») – ceux-ci étant globalement, eux aussi, connectés à des normes promues à de plus hautes échelles de pouvoir. En revenant sur les réactions que suscitent ces injonctions (et sur les logiques qui les animent), nous avons également pu rendre compte du fait que, pour saisir le réel fonctionnement des coopératives, il est indispensable de tenir compte de la manière dont les personnes se saisissent de ces cadres normatifs.

Nous avons également pu noter que les interventions extérieures qui visent pourtant à « aider » la population (considérée comme vulnérable), en imposant des référentiels et des actions et en sanctionnant celles et ceux qui ne les respectent pas, créent de la vulnérabilité et de la souffrance. En parallèle, celles-ci viennent produire de nouvelles manières de faire et de penser : de nouvelles subjectivités.

Plus largement, cette étude de cas nous a permis de comprendre la manière dont le mouvement coopératif rwandais fonctionne réellement en soulignant les injonctions, les impositions et les résistances que celles-ci suscitent. Plus largement, nous avons pu saisir les rapports de pouvoir à l'œuvre entre acteurs et actrices et l'agencéité de celles et ceux considérés comme « faibles », qui donnent son existence au processus de résilience enclenché après le génocide. Ainsi, cette recherche met en évidence le fait

que *la résilience est un processus qui se fabrique*, et non un potentiel qu'une entité aurait en elle, ou une « pulsion de vie ».

3. Comprendre la complexité de la fabrication de la résilience au Rwanda : une perspective néo-institutionnelle

La revue de la littérature a souligné que la résilience est généralement présentée comme la capacité ou le potentiel d'une entité à faire face à un choc, un traumatisme ou une crise, à s'y adapter et à continuer de fonctionner malgré tout. Une perspective plus critique considère plutôt que le concept de résilience constitue un instrument de justification et de maintien de l'ordre néolibéral (Joseph 2013 ; Vignet 2021). Quelle que soit l'approche considérée, la manière dont la résilience est abordée a tendance à simplifier les situations étudiées en ne permettant pas de comprendre (voire en invisibilisant) la complexité des dynamiques à l'œuvre.

Si notre étude de cas a déjà mis en évidence le fait que la résilience est un processus qui se fabrique, il est nécessaire de continuer à complexifier nos réflexions sur ce concept, et principalement sur la manière dont se donne à voir empiriquement cette complexité. Ainsi, pour mettre en lumière les dynamiques animant le processus de résilience enclenché après le génocide des Tutsi, nous proposons de nous servir de la perspective néo-institutionnelle afin de comprendre de manière plus complexe comment se fabrique la résilience. Cette perspective permet de démultiplier les acteurs et actrices ainsi que les arènes considérées dans le processus de négociation de la résilience (et donc, dans le cas du Rwanda, de dépasser l'opposition binaire généralement dépeinte entre Gouvernement et coopératives) en considérant divers niveaux. Ainsi, cette réflexion se fondera sur le modèle théorique proposé par Elinor Ostrom (2010) dans *Gouvernance des biens communs. Pour une nouvelle approche des ressources communes*, que nous complexifierons par diverses approches.

D'après Ostrom, l'ensemble des règles de nos structures sociales s'emboîtent dans d'autres ensembles de règles, déterminant « la manière dont le premier ensemble peut être modifié » (Ostrom 2010 : 69). Ainsi, elle identifie trois niveaux de règles qui vont impacter les décisions et les actions entreprises au sein d'un système de ressource. Les *règles de choix constitutionnel* constituent les grandes lignes directrices qui influencent les règles de choix collectif et opérationnelles. Celles-ci déterminent le mode de gouvernance de l'entité étudiée, dans le sens où elles introduisent des référentiels particuliers. Les *règles de choix collectif* sont celles dont se servent les individus dans le cadre de la conception des politiques. Celles-ci constituent une traduction des référentiels du niveau constitutionnel et influencent directement les choix opérationnels des acteurs et actrices. Les *règles opérationnelles* orientent directement les choix des individus : ce sont celles « qui sont

réellement utilisées et » dont « l'application fait l'objet d'une surveillance » (Ostrom 2010 : 68).

À chaque niveau d'analyse, les règles sont définies au sein d'une ou plusieurs arènes – une arène étant « le cadre dans lequel un type particulier d'action se produit » (Ostrom 2010 : 72). Nous ajoutons l'idée que ces arènes peuvent intégrer divers espaces au sein desquels plusieurs acteurs et actrices – ayant des positions et des intérêts différents – s'affrontent : elles sont donc régies par des rapports de force (Nyenyezi Bisoka *et al.* 2020). Nous considérons également que des rapports de force existent entre les arènes participant à la création des règles d'un niveau.

Appliquer cette grille d'analyse à notre étude de cas nous a permis de mettre en lumière les rapports de pouvoir à l'œuvre dans le processus de fabrication de la résilience au Rwanda.

Au *niveau de l'analyse opérationnelle*, les règles établies orientent directement les décisions individuelles. Celles-ci dépendent, d'après Ostrom (2010), des arènes de choix collectif et des activités de surveillance et d'application. Dans notre cas, les activités formelles de surveillance sont assurées par les fonctionnaires locaux, mais peuvent aussi être assurées par les chargés et chargées de projet, les bailleurs de fonds, les chefs et cheffes de groupe ainsi que les dirigeants et dirigeantes de coopérative. Les activités informelles de surveillance sont, elles, assurées par les actrices et acteurs qui ne sont pas formellement tenus de se garder à l'œil. Comme nous l'avons vu, des écarts importants entre les règles opérationnelles et de choix collectif sont observables. Les règles font ainsi l'objet de « négociations » entre les différents acteurs et actrices : en effet, il semble que le non-respect des règles soit toléré par les fonctionnaires, les dirigeants et dirigeantes de coopérative, les chargés et chargées de projet, etc. Ainsi, les acteurs et actrices ont une certaine agencité : par leurs différentes stratégies, ils et elles parviennent à bricoler vis-à-vis de ces contraintes pour agir selon d'autres logiques que celles promues (inter)nationalement. Ainsi, de nouvelles « manières de faire » et de penser naissent : de nouvelles subjectivités – qui sont différentes de celles que l'on pouvait trouver « à l'origine » (avant les interventions extérieures) et qui sont différentes de celles qui sont liées aux référentiels promus – parviennent à s'imposer.

En matière de genre, nous avons vu qu'une certaine agencité était de mise. Ainsi, si les normes de genre (influencées par la colonisation) qui prévalaient jusque-là ne sont plus appliquées très strictement, les normes promues actuellement (d'inspiration occidentale) ne sont pas mises en œuvre telles quelles – une certaine appropriation prenant place. En effet, si les femmes ont plus d'opportunités, nous avons pu voir que des résistances subsistaient – donnant ainsi naissance à des normes de genre particulières. Ces résistances ont, d'ailleurs, provoqué des transformations dans le contenu

(dépendant des niveaux supérieurs de création de règles), mais aussi dans la manière de dispenser les formations portant sur le sujet.

Ainsi, nous pouvons voir que les agricultrices et agriculteurs concernés par les mesures que nous avons présentées ont une certaine agencéité : ils et elles ont une capacité d'action sur le monde. Cette agencéité, ces bricolages reposent sur la navigation des actrices et des acteurs entre différentes sphères, entre différentes arènes. Ainsi, nous avons pu remarquer que lorsque les individus ne respectent pas les injonctions données par l'intermédiaire des coopératives, ils peuvent être animés par plusieurs logiques. Certaines personnes refusent, par exemple, de quitter les terres qu'ils occupaient avant la naissance de la coopérative ou de payer leur part sociale (après avoir dû la rejoindre) en vertu du droit coutumier qui prévalait auparavant. D'autres vont à l'encontre des injonctions données afin de pouvoir continuer à subvenir aux besoins (alimentaires et financiers, surtout) de leur famille (en procédant à des « fuites de récoltes » ou à des « cultures interdites », par exemple). Certains membres refusent de contribuer à la CBHI ou à Ejo Heza parce qu'ils et elles préfèrent pouvoir choisir la destination de leurs ressources financières.

Les administratrices et administrateurs locaux disposent, elles et eux aussi, d'une certaine agencéité vis-à-vis des règles qu'elles et ils sont censés faire appliquer et de leurs engagements. En effet, nos données ont mis en évidence le fait que les résistances aux normes et injonctions données aux membres du mouvement coopératif pouvaient être tolérées par les fonctionnaires. Elles et ils sont, comme nous l'avons vu, souvent au fait de ces blocages qu'il s'agit, pour certains, de limiter (ou de donner l'impression de limiter ?) en tentant de « mobiliser et sensibiliser les gens » (chargé de coopératives au niveau d'un district) – l'idée restant de montrer que les objectifs fixés peuvent être atteints.

Si certains fonctionnaires tolèrent potentiellement ces résistances par pragmatisme (une entente cordiale étant plus facile à gérer que des conflits), une partie au moins les accepte, car ils et elles comprennent les logiques qui animent les agricultrices et les agriculteurs et les problèmes inhérents au système/à la mise en œuvre particulière du mouvement coopératif. Notons que ces attitudes sont probablement, elles-mêmes, influencées par la personnalité du fonctionnaire, ses expériences, ses intérêts, ses ressources, etc.

Les choix posés par les différents acteurs et actrices dépendent ainsi des ressources dont ils et elles disposent, de leurs intérêts et de leurs valeurs et constituent *in fine* le résultat de leurs interactions avec d'autres personnes (ayant leurs propres ressources, intérêts et valeurs). Ce sont ces interactions, cette coexistence de logiques et d'arènes (et les asymétries qui y sont liées), intervenant dans des sphères parfois très différentes, qui donnent lieu à des bricolages particuliers.

Ainsi, la surveillance liée aux injonctions découlant des niveaux supérieurs de règles ne mène pas nécessairement à une dénonciation ou à une sanction : la « résistance » est tolérée. Alors qu'il serait aisé de penser que les individus sont des récepteurs complètement passifs, nous voyons que ceux-ci parviennent à imposer certaines logiques, en faisant « bouger » les règles des niveaux supérieurs.

Les *règles de choix collectif* exercent une influence directe sur les choix opérationnels des acteurs et des actrices. Nous ne développerons, cependant, pas davantage ce point – celui-ci n'étant pas au centre de notre recherche.

Les *règles de choix constitutionnel* sont les grandes lignes qui déterminent la formulation des autres types de règles. Dans notre cas, nous avons vu qu'un grand nombre de politiques, de plans d'actions et de projets se situaient dans la lignée d'un document important : « Vision 2020 ».

Ainsi, dans la préface de ce programme d'envergure, Paul Kagame déclarait : « Nous devons toujours nous assurer que tout ce que nous faisons – individuellement, dans nos communautés, nos entreprises d'affaires ou nos institutions publiques – contribue à la réalisation de cette "Vision" » (MINECOFIN 2000 : 2).

Comme le souligne Ostrom (2010), les décisions liées à un niveau d'analyse donné sont prises au sein d'une ou plusieurs arènes. Ainsi, divers « mondes » – composés d'acteurs et d'actrices ayant des intérêts et des positions différentes – influencent la définition des normes à ce niveau.

Pour expliciter ce point, prenons l'exemple de la création de « Vision 2020 ». D'après le MINECOFIN (2000), elle est « le résultat d'un long processus de consultations nationales qui ont été initiées entre 1997 et 2000. Ces discussions et débats ont impliqué toutes les catégories, comprenant les opérateurs économiques, l'État, le monde académique et la société civile¹¹ ». Dans ce contexte, il est clair que les règles de choix constitutionnel ont été modelées par plusieurs arènes – au sein desquelles des rapports de force sont à l'œuvre entre les différents acteurs et actrices (ayant des intérêts et des positions différentes). En effet, il est difficilement envisageable que les autorités aient reçu l'ensemble de sa population et il est très probable que seuls les acteurs et actrices les plus influents de leur arène ont participé aux discussions.

En outre, tous les acteurs et actrices ayant participé au processus d'élaboration de cette « Vision » étaient pris dans plusieurs autres arènes qui

¹¹ Bien qu'il soit compliqué (à partir de notre étude de cas) de déterminer si c'était bien le cas, nous allons partir du principe que le MINECOFIN est de bonne foi et donc, que l'élaboration de ce document n'est pas l'apanage du Gouvernement.

ont, à un moment donné, probablement eu une influence sur leurs prises de position.

Plus globalement, des rapports de force existent entre les arènes. À plusieurs reprises au cours de cette réflexion, nous avons pu noter que les objectifs poursuivis et les modes d'action mis en place par l'État rwandais étaient souvent communs à (ou proches de) ceux promus par les institutions internationales¹². Si nous n'avons pas les moyens de déterminer avec certitude les dynamiques à l'œuvre derrière les choix posés à ce niveau de pouvoir, nous ne pouvons, cependant, pas nier le fait que ces structures supranationales ont exercé/exercent probablement une influence sur les décisions prises par les autorités centrales rwandaises – celles-ci régissant tout de même, au moins en partie, le fonctionnement de notre monde. En 2002, la femme politique et autrice malienne Aminata Traoré déclarait :

« Les dirigeants africains, s'ils veulent se voir accorder les capitaux dont ils ont besoin, doivent s'inscrire dans la logique du marché, ne jurer que par l'exportation, la privatisation et l'ouverture aux investisseurs étrangers » (Traoré 2002 : 46).

Plus encore, ne pas respecter les normes dictées à l'international, c'est risquer de connaître des sanctions et l'isolement. Dans cette perspective, nous pouvons estimer que l'arène internationale a probablement eu un impact plus important sur la définition des règles de choix constitutionnel qu'une arène intervenant uniquement localement. Dans un autre registre, si ne pas respecter les diktats internationaux peut avoir de graves conséquences sur la situation d'un pays, y « coller » peut s'accompagner d'avantages. Cela n'empêche cependant pas une certaine agencéité de la part des actrices et des acteurs vis-à-vis de ces normes.

Si les normes promues par les autorités rwandaises peuvent être proches de celles soutenues internationalement, celles-ci ne sont pas mises en application de la même manière. D'une part, celles-ci connaissent une appropriation locale. D'autre part, nos données ont souligné des dissensions entre bailleurs de fonds et autorités rwandaises quant aux modalités de mise en œuvre de ces normes. En effet, il est souvent reproché à l'État rwandais d'imposer unilatéralement ses mesures à la population. Toutefois, cela semble être toléré.

Ainsi, l'attitude rwandaise pourrait plus être interprétée comme une forme de subversion des normes internationales que comme une tentative de reproduction à l'identique des référentiels internationaux afin d'atteindre

¹² Notons également que, quel que soit le niveau d'analyse considéré, les règles définies à l'échelle des institutions internationales sont elles-mêmes le résultat de négociations (littérales ou non) entre arènes (inter)nationales et entre actrices et acteurs (inter)nationaux.

des objectifs plus globaux (notamment d'indépendance). L'État parvient donc à naviguer entre les logiques qui l'animent et celles qui tentent de s'imposer à lui, à jouer le jeu des institutions internationales pour mieux poursuivre ses propres objectifs.

Notre étude de cas nous a permis de souligner les rapports de pouvoir à l'œuvre entre actrices et acteurs et l'agencéité de celles et ceux considérés comme « faibles », qui donnent son existence au processus de résilience enclenché après le génocide. Ainsi, nous avons pu mettre en évidence le fait que *la résilience est un processus qui se fabrique*, et non un potentiel qu'une entité aurait en elle, ou une « pulsion de vie ».

Cette recherche a donc montré comment le mouvement coopératif rwandais fonctionne réellement en soulignant les rapports de pouvoir à l'œuvre dans le processus de résilience enclenché après le génocide. Plus largement, la perspective néo-institutionnelle, en permettant de démultiplier les acteurs et actrices et les arènes considérées dans une situation donnée, nous a permis de saisir la complexité de ces rapports de pouvoir et, plus globalement, de la fabrication du processus de résilience rwandais.

Ainsi, notre étude de cas a mis en lumière le fait que la résilience est un processus qui se fabrique comme effet de négociation et de tensions entre plusieurs arènes – dont les interactions sont régies par des rapports de pouvoir – au sein desquelles divers acteurs et actrices disposant de certaines ressources et ayant des intérêts particuliers « s'affrontent ».

Cette réalité doit donc être prise en compte pour apprendre à mieux penser les interventions extérieures – que cela concerne une coopérative, un État ou tout autre type d'organisation/de groupe. En effet, aujourd'hui, alors que l'idée d'*activation* de capacités ou de compétences s'est largement imposée dans les pratiques, celle-ci revient, en fait, surtout à *imposer* certains référentiels, modes de fonctionnement et d'organisation. Ainsi, les interventions ne sont que très rarement pensées et mises en œuvre pour permettre aux individus de produire de nouvelles choses qui correspondraient pleinement à leurs réalités. Dans l'état actuel des choses, il est également indispensable de prendre conscience et de tenir compte des rapports de force, mais aussi des multiplicités d'acteurs et actrices et d'arènes dans lesquelles ils et elles sont pris, qui caractérisent la création et la mise en œuvre de ces interventions, si nous voulons mieux les penser et prendre en considération les vulnérabilités qu'elles peuvent créer.

D'un point de vue méthodologique, il est d'autant plus impératif de sortir des deux perspectives de la résilience « proposées » dans la littérature que la production de connaissances scientifiques est menacée. En effet, postuler que la résilience existe nécessairement ou, au contraire, ne la considérer que comme un Cheval de Troie néolibéral, c'est risquer d'occulter des dynamiques sociales beaucoup plus complexes et en particulier, les rapports de pouvoir et les tensions, les multiples acteurs et actrices et

les arènes dans lesquelles ils et elles sont pris, à l'œuvre dans les interventions extérieures.

Conclusion

L'objectif de ce chapitre était de comprendre la relation entre coopératives et résilience. Nous nous sommes ainsi appuyés sur le cas du Rwanda pour comprendre le rôle des coopératives comme facteur de résilience après une crise. Nous avons cherché à saisir le sens, la mécanique, les usages et les effets de la résilience à partir de la manière dont elle est appréhendée dans et à partir des coopératives.

En analysant – selon une perspective néo-institutionnelle – la manière dont un processus de résilience peut être enclenché à grande échelle à travers les coopératives, nous avons mis en évidence le fait que la résilience est nécessairement un processus qui se fabrique dans les interactions entre acteurs et actrices. Elle est un effet de négociation et de tensions entre plusieurs arènes prises dans des rapports de pouvoir au sein desquelles divers acteurs et actrices disposant de certaines ressources et ayant des intérêts particuliers « s'affrontent ».

En outre, nos recherches ont mis en évidence le fait qu'en introduisant des référentiels spécifiques, les interventions externes créent des subjectivités particulières qui mobilisent des référentiels locaux et des référentiels imposés de l'extérieur. En effet, l'agencéité des acteurs et actrices produit de nouvelles subjectivités au croisement des conceptions locales et de celles occidentales imposées. En considérant cette agencéité, il devient alors possible de réellement comprendre les interventions visant à *fabriquer* la résilience au sein des coopératives comme un processus de négociation.

Nous pouvons également ajouter que ce sont ces interactions, ces rapports de pouvoir entre acteurs et actrices et entre arènes qui modèlent le processus de résilience en place, et forgent, plus globalement, le sens du concept. Avec la perspective que nous offrons, la résilience cesse d'être une sorte d'essence que présenteraient certaines personnes ou entités, ou encore d'être un outil de maintien de l'ordre néolibéral : elle est un objet de négociation, un « jeu » stratégique entre acteurs et actrices. Dans ce contexte, l'ontologie de la résilience réside dans le discours qui en est fait, mais surtout dans les pratiques, dans les rapports de force et les conflits qui lui donnent à apparaître.

Finalement, cette perspective de la résilience – soulignant les tensions et les rapports de pouvoir entre acteurs et actrices ainsi que les multiplicités d'acteurs, d'actrices et d'arènes impliquées dans une situation – devient essentielle pour mieux penser les interventions extérieures et les vulnérabilités qu'elles peuvent créer, en particulier dans des groupes ou des États « subalternes ».

Bibliographie

Adger, W. 2000. « Social and ecological resilience: are they related? ». *Progress in Human Geography* 24 (3) : 347-364. DOI : <https://doi.org/10.1191/030913200701540465>

Adger, W. 2006. « Vulnerability ». *Global Environmental Change* 16 (3) : 268-281. DOI : <https://doi.org/10.1016/j.gloenvcha.2006.02.006>

Aligica, P. & Tarko, V. 2014. « Institutional resilience and economic systems: Lessons from Elinor Ostrom's work ». *Comparative Economic Studies* 56 : 52-76. DOI : <https://doi.org/10.1057/ces.2013.29>

Allen, E. & Maghimbi, S. 2009. *African Cooperatives and the Financial Crisis*. Coll. « Working Paper », n° 3. International Labour Organization. En ligne : http://ilo.ch/wcmsp5/groups/public/---ed_emp/---emp_ent/---coop/documents/publication/wcms_117872.pdf

Alliance coopérative internationale. s.d. *Identité, valeurs et principes coopératifs*. En ligne : <https://ica.coop/fr/coop%C3%A9ratives/identite-cooperative#:~:text=Les%20coop%C3%A9ratives%20se%20fondent%20sur,et%20le%20souci%20d'au-trui>

Alliance coopérative internationale. 2019. *Legal Framework Analysis: Rwanda National Report*. Disponible en ligne sur : https://coops4dev.coop/sites/default/files/2019-10/Rwanda%20Legal%20Framework%20Analysis_0.pdf

Anaut, M. 2005. « Le concept de résilience et ses applications cliniques ». *Recherche en soins infirmiers* 3 (82) : 4-11. DOI : <https://doi.org/10.3917/rsi.082.0004>

Ansoms, A., Wagemakers, I., Walker, M. & Murison, J. 2014. « Land contestation at the micro scale: Struggles for space in the African marshes ». *World Development* 54 : 243-252.

Benbihi, L. & Lahfidi, A. 2021. « Commerce équitable et résilience des coopératives : le cas d'une coopérative féminine d'argane dans le contexte de la COVID-19 ». *Alternatives managériales et économiques* 3 (4) : 538-557. DOI : <https://doi.org/10.48374/IMIST.PRSM/ame-v3i4.28924>

Billiet, A., Dufays, F., Friedel, S. & Staessens, M. 2021. « The resilience of the cooperative model: How do cooperatives deal with the COVID-19 crisis? ». *Strategic Change* 30 (2) : 99-108. DOI : <https://doi.org/10.1002/jsc.2393>

Birchall, J. & Ketilson, L.H. 2009. *Resilience of the Cooperative Business Model in Times of Crisis*. International Labour Organisation. Disponible en ligne sur : <https://dspace.stir.ac.uk/bitstream/1893/3255/1/Resilience%20of%20the%20Cooperative%20Business%20Model%20in%20Times%20of%20Crisis.pdf>

Boutin, E., Moukarzel, J., Amato, S., Gadioi, E. & Durampart, M. 2015. « Résilience communautaire : le cas du Liban ». *Journal for Communication Studies* 8 (1-15) : 179-199. Disponible en ligne sur : https://archivesic.ccsd.cnrs.fr/sic_01808391/document

Braun-Lewensohn, O. & Mosseri Rubin, M. 2014. « Personal and communal resilience in communities exposed to missile attacks: Does intensity of exposure

matter? ». *The Journal of Positive Psychology* 9 (2) : 175-182. DOI : <https://doi.org/10.1080/17439760.2013.873946>

Carini, C. & Carpita, M. 2014. « The impact of the economic crisis on Italian cooperatives in the industrial sector ». *Journal of Co-operative Organization and Management* 2 (1) : 14-23. DOI : <https://doi.org/10.1016/j.jcom.2014.03.001>

Cashman, A. 2011. « Case study of institutional and social responses to flooding: reforming for resilience? ». *Journal of Flood Risk Management* 4 (1) : 33-41. DOI : <https://doi.org/10.1111/j.1753-318X.2010.01087.x>

Chemouni, B. 2021. « Les dynamiques politiques et couverture de santé universelle : pouvoir, idées et mutuelles de santé communautaires au Rwanda ». In V. Ridde (éd.), *Vers une couverture sanitaire universelle en 2030 ? Réformes en Afrique subsaharienne*. Québec : Éditions Science et Bien commun, pp. 201-236.

Delage, M. 2004. « Résilience dans la famille et tuteurs de résilience : Qu'en fait le systémicien ? ». *Thérapie familiale* 25 : 339-347. DOI : <https://doi.org/10.3917/tf.043.0339>

Deneault, A. 2013. « Gouvernance ». *Le Management totalitaire*. Montréal : LUX.

Dushimirimana, F., Sezibera, V. & Auerbach, C. 2014. « Pathways to resilience in post genocide Rwanda: a resources efficacy model ». *Intervention* 12 (2) : 219-230. DOI : <https://doi.org/10.1097/WTF.0000000000000036>

Endfield, G. 2007. « Archival explorations of climate variability and social vulnerability in colonial Mexico ». *Climatic Change* 83 (1-2) : 9-38. DOI : <https://doi.org/10.1007/s10584-006-9125-3>

Francesconi, N., Wouterse, F. & Birungi Namuyiga, D. 2021. « Agricultural cooperatives and COVID-19 in Southeast Africa: The role of managerial capital for rural resilience ». *Sustainability* 13 (3) : 1046. DOI : <https://doi.org/10.3390/su13031046>

Fusco, F. & Migliaccio, G. 2019. « Cooperatives and crisis: economic dynamics in Italian context ». *International Journal of Business and Globalisation* 22 (4) : 638-654. DOI : <https://doi.org/10.1504/IJBG.2019.100258>

Grard, C., Delgado, D., Piccoli, E., Arenas Sotelo, E., Rivera Holguín, M. & Romio, S. 2021 (12 janvier). « Résilience communautaire face à la crise sanitaire au Pérou ». CETRI. En ligne : <https://www.cetri.be/Resilience-communautaire-face-a-la>

Groupe de la Banque africaine de Développement. s.d. *Déclaration d'Abuja*. En ligne : <https://www.afdb.org/fr/topics-and-sectors/initiatives-partnerships/african-fertilizer-financing-mechanism/abuja-declaration>

Guyen, M. 2019. « Extending pension coverage to the informal sector in Africa ». *Discussion Paper n° 1933*. World Bank Group. En ligne : <https://documents1.worldbank.org/curated/en/153021563855893271/pdf/Extending-Pension-Coverage-to-the-Informal-Sector-in-Africa.pdf>

Huggins, C. 2013. « L'investissement agricole facilité par l'État au Rwanda : regroupement des terres, renforcement du contrôle ». *LDPI Working Paper* 16. Disponible en ligne sur : https://www.iss.nl/sites/corporate/files/LDPI_WP_16_FR.pdf

Joseph, J. 2013. « Resilience as embedded neoliberalism: a governmentality approach ». *International Policies, Practices and Discourses* 1 (1) : 38-52. DOI : <https://doi.org/10.1080/21693293.2013.765741>

Kappus, M. 2012. « Understanding the Impact of Handicraft Cooperative Participation on Livelihood Strategy (Asset Accumulation and Resiliency) among Women ». Mémoire de master, Lunds Universitet. Disponible en ligne sur : <https://lup.lub.lu.se/luur/download?func=downloadFile&recordId=2543550&fileId=2543561>

Keck, M. & Sakdapolrak, P. 2013. « What is Social Resilience? Lessons Learned and Ways Forward ». *Erdkunde* 67 (1) : 5-19. Disponible en ligne sur : https://www.jstor.org/stable/pdf/23595352.pdf?refreqid=excelsior%3Afbfce3ece34b687c2c29c34f872131c0&ab_segments=&origin=&initiator=&acceptTC=1

Kimonyo, J.-P. 2019. *Transforming Rwanda: Challenges on the Road to Reconstruction*. Boulder : Lynne Rienner Publishers.

Koffi, J.-M. & Dubois, J.-L. 2018. « Formes de résilience et stratégies de politique publique : de la résilience individuelle à la résilience sociale ». In E. Grégoire, J.-F. Kobiané et M.-F. Lange (éd.), *L'État réhabilité en Afrique. Réinventer les politiques publiques à l'ère néolibérale*. Paris : Karthala, pp. 319-336.

Louis, E.F., Eugène, D., Ingabire, W.C., Isano, S. & Blanc, J. 2022. « Rwanda's resiliency during the coronavirus disease pandemic ». *Frontiers in Pscyhiatry* 12 (589526). DOI : <https://doi.org/10.3389/fpsy.2021.589526>

Michallet, B. 2009. « Résilience : Perspective historique, défis théoriques et enjeux cliniques ». *Frontières* 22 (1-2) : 10-18. DOI : <https://doi.org/10.7202/045021ar>

Military, O., Mbonyienkebe, D. & Lebailly, P. 2013. « The socio-economic resilience of widow's survivors of the Genocide against Tutsi in Rwamagana District (Eastern Province of Rwanda) ». *East African Journal of Science and Technology* 2 (2) : 124-135. En ligne : <https://eajournal.unilak.ac.rw/Vol%202%20issue2/Paper8.pdf>

MINAGRI. 2009. *Strategic Plan for the Transformation of Agriculture in Rwanda. Phase II (PSTA II)*. En ligne : <https://faolex.fao.org/docs/pdf/rwa163419.pdf>

MINALOC. 2021. *National Older Persons Policy*. En ligne : https://www.minaloc.gov.rw/fileadmin/user_upload/Minaloc/Publications/Policies/National_Older_Policy_final.pdf

MINECOFIN. 2000. *Rwanda Vision 2020*. En ligne : <https://www.greengrowthknowledge.org/sites/default/files/downloads/policy-database/RWANDA%20%20Rwanda%20Vision%202020.pdf>

MINECOFIN. 2020. *Comprendre le budget 2019/2020*. En ligne : <https://www.minecofin.gov.rw/index.php?eID=dumpFile&t=f&f=12947&token=1375cb9a3e425f38040703bfb235cf8b7808480c>

Musahara, H. 2012 (octobre). « Perspectives on cooperatives with reference to Rwanda ». *Perspectives for Cooperatives in Eastern Africa* : 1-21.

Mwambari, D. 2017a. « Leadership emergence in post-genocide Rwanda: the role of women in peacebuilding ». *The Journal of Leadership and Developing Societies* 2 (1) : 88-104.

- Mwambari, D. 2017b. « Women-led non-governmental organizations and peace-building in Rwanda ». *African Conflict and Peacebuilding Review* 7 (1) : 66-79.
- Narvaiza, L., Aragon-Lucarriz, C., Iturrioz-Landart, C., Bayle-Cordier, J., & Stervinou, S. 2017. « Cooperative dynamics during the financial crisis: Evidence from Basque and Breton case studies ». *Nonprofit and Voluntary Sector Quarterly* 46 (3) : 505-524. DOI : <https://doi.org/10.1177/0899764016661775>
- Nillus, A. 2018. « Généalogie du concept de résilience », Mémoire de master. École normale supérieure de Lyon. Disponible en ligne : https://www.orspere-samdarra.com/wp-content/uploads/2021/01/Memoire_A._NILUS.pdf
- Nyenyenzi Bisoka, A. 2020. « La négociation de l'État dans le Rwanda rural post-génocide ». *Politique africaine* 4 (160) : 63-85. DOI : <https://doi.org/10.3917/polaf.160.0063>
- Nyenyenzi Bisoka, A., Giraud, C. & Ansoms, A. 2020. « Competing claims over access to land in Rwanda: Legal pluralism, power and subjectivities ». *Geoforum* 109 : 115-124. DOI : <https://doi.org/10.1016/j.geoforum.2019.04.015>
- Official Gazette. 2021 (27 avril). « Loi n° 024/2021 régissant les coopératives au Rwanda »
- Organisation internationale du Travail. 2002. « Recommandation n° 193 sur la promotion des coopératives ». En ligne : https://normlex.ilo.org/dyn/normlex/fr/f?p=NORMLEXPUB:12100:0::NO::P12100_INSTRUMENT_ID:312531#:~:text=Ces%20principes%20sont%20les%20suivants,l'engagement%20envers%20la%20collectivité%20C3%A9
- ONU. s.d.1. « Objectif 1 : Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde ». En ligne : <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/poverty/>
- ONU. s.d.2. « Objectif 3 : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge ». En ligne : <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/health/>
- ONU. s.d.3. « Objectif 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous ». En ligne : <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/economic-growth/>
- Ostrom, E. 2010. *Gouvernance des biens communs : Pour une nouvelle approche des ressources naturelles*. Louvain-la-Neuve : De Boeck.
- Ostrom, E., Gibson, C., Shivakumar, S. & Andersson, K. 2002. « Aid, incentives, and sustainability: An institutional analysis of development cooperation ». Rapport. Swedish International Development Cooperation Agency (SIDA). Disponible en ligne sur : <https://www.oecd.org/derec/sweden/37356956.pdf>
- Pezzi, M.G. & Urso, G. 2017. « Coping with peripherality: Local resilience between policies and practices. Editorial note ». *Italian Journal of Planning Practice* 7 (1). En ligne : <http://www.ijpp.it/index.php/it/article/view/76>
- Rockström, J. 2004. « Making the best of climatic variability: options for upgrading rainfed farming in water scarce regions ». *Water Science and Technology* 49 (7) : 151-156. DOI : <https://doi.org/10.2166/WST.2004.0442>
- Rwanda Social Security Board. s.d. « Ejo Heza ». En ligne : <https://www.rssb.rw/scheme/ejo-heza>

Sanchez Bajo, C. 2019. « Cooperatives contribution to positive peacebuilding and sustainable development in Rwanda ». *7th CIRIEC International Research Conference on Social Economy*, Bucarest, 6-9 juin 2019.

Sentama, E. 2009. « Peacebuilding in post-genocide Rwanda: The role of cooperatives in the restoration of interpersonal relationships ». Thèse de doctorat. University of Gothenburg.

Shaw, K. & Maythorne, L. 2012. « Managing for local resilience: towards a strategic approach ». *Public Policy and Administration* 28 (1) : 43-65. DOI : <https://doi.org/10.1177/0952076711432578>

Shaw, K. 2012. « The rise of the resilient local authority? ». *Local Government Studies*, 38 (3) : 281-300. DOI : <https://doi.org/10.1080/03003930.2011.642869>

Touré, Y. 2021 (18 janvier). « Coopératives agricoles africaines : de l'instrumentalisation aux défis d'émancipation ». Institut d'études internationales de Montréal. En ligne : <https://ieim.uqam.ca/cooperatives-agricoles-africaines-de-linstrumentalisation-aux-defis-demancipation/>

Traoré, A. 2002. *Le Viol de l'imaginaire*. Paris/Arles : Fayard/Actes Sud.

Vignet, J. 2021 (20 octobre). « Thierry Ribault. Contre la résilience. À Fukushima et ailleurs ». Compte rendu. DOI : <https://doi.org/10.4000/lectures.51855>

Yacoubi, L. & Tourabi, A. 2020. « La relation : innovation et résilience des coopératives, élaboration d'un modèle conceptuel ». *Revue du contrôle, de la comptabilité et de l'audit* 4 (2) : 553-576. En ligne : <https://revuecca.com/index.php/home/article/view/585/538>

Zraly, M., Rubin, S. & Mukamana, D. 2013. « Motherhood and resilience among Rwandan genocide-rape survivors ». *Ethos* 41 (4) : 411-439. DOI : <https://doi.org/10.1111/etho.12031>

COMPRENDRE L'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE DANS LA PROVINCE DU SUD-KIVU ET LE RÔLE DE LA FEMME RURALE : ÉTUDE S'APPUYANT SUR LES SCORES DE CONSOMMATION ALIMENTAIRE

Espoir Kwibe Roger, Irène Bahati & Rehema Nzogo¹

Introduction

Dans le monde, le nombre de personnes en insécurité alimentaire n'a cessé de croître au fil des années, de telle sorte que depuis 2019, près de 750 millions de personnes vivent en état d'insécurité alimentaire grave (FAO 2020). Ce faisant, la garantie de la sécurité alimentaire et la prévention de l'insécurité alimentaire représentent des enjeux cruciaux pour les sociétés contemporaines, ainsi qu'un défi préoccupant pour les gouvernants impliqués (Giblin *et al.* 2007).

En Afrique, depuis les dernières décennies, l'agriculture est, dans ses nombreux pays, confrontée à une diminution de production à l'hectare (Jayne *et al.* 2010, Bucekuderhwa & Ngendakuriyo 2011). Le changement climatique est venu s'ajouter à d'autres problèmes existants pouvant agir de cause à effet : l'insécurité, l'impraticabilité des routes de desserte agricole, la pauvreté, la croissance démographique galopante, entraînant ainsi une compétition d'accès aux ressources, ainsi que l'urbanisation rapide accompagnée de la déforestation (Mushagalusa *et al.* 2021). À ces problèmes, s'ajoutent les dynamiques et les vulnérabilités des paysans sans terres, ainsi que le fait que les terres jadis très arables sont de plus en plus convoitées (Mudinga 2017). Comme conséquence, le nombre de personnes souffrant d'insécurité alimentaire a augmenté et la majorité de la population, particulièrement dans les milieux ruraux, vit sans satisfaire ses besoins nutritionnels les plus élémentaires (Bucekuderhwa & Mapatano 2013). Selon les projections, le nombre de personnes en insécurité alimentaire dans le monde, particulièrement les femmes et les enfants, est loin d'être sur la bonne voie pour atteindre l'objectif « zéro faim » d'ici 2030 (FAO, FIDA, OMS, PAM & UNICEF 2023).

En République démocratique du Congo (RDC), la province du Sud-Kivu est l'une des provinces ayant encore des terres arables et favorables à diverses cultures, même si la convoitise, l'intensification et la conjoncture

¹ Tous enseignants à l'Institut supérieur pédagogique de Bukavu.

des conflits, des phénomènes climatiques extrêmes, et bien d'autres facteurs ne cessent de faire prendre à cette province du retard dans le secteur agricole et alimentaire (Bucekuderhwa & Ngendakuriyo 2011 ; Cirimwami *et al.* 2019). De plus, depuis des dizaines d'années, le secteur agricole du Sud-Kivu s'est révélé moins performant que les autres secteurs d'activité économique provinciale, car il évolue dans un contexte de crise et est caractérisé par une baisse de la production vivrière aboutissant à une situation d'insécurité alimentaire (Kitsali 2015). Les différentes évaluations effectuées au courant des années par bien des acteurs ont clairement montré que la situation de la sécurité alimentaire est déplorable. Selon les résultats préliminaires de l'enquête EFSA en 2018, plus de la moitié (55 %) de la population du Sud-Kivu est en insécurité alimentaire. De plus, la crise humanitaire fait partie du quotidien de la population (Jacquemot 2009). Elle s'est aggravée et étendue en apportant davantage d'instabilité sécuritaire, elle a de ce fait entraîné non seulement des mouvements de populations dans des zones autrefois considérées comme stables (Baganda & Bahati 2022), mais a aussi exacerbé les conséquences de l'insécurité alimentaire (Ntacobasima *et al.* 2019 ; Vwima *et al.* 2018).

Ceci dit, malgré les atouts agricoles indéniables dont bénéficie le Sud-Kivu, l'insécurité alimentaire et nutritionnelle reste à un niveau inquiétant, surtout en zones rurales où les femmes sont touchées de manière disproportionnée et en sont les principales victimes (Ndjadi *et al.* 2019 ; Rushigira 2017 ; PNUD 2015). Ainsi, d'une part, l'accès à la terre reste pour elles une question préoccupante, puisqu'elles représentent encore moins de 15 % des propriétaires des terres agricoles et, d'autre part, elles ont un accès limité aux différents types de services de soutien à l'agriculture, comme les intrants, la mécanisation ou les crédits (Mudinga 2017 ; ONU 2021).

La province du Sud-Kivu connaît une situation précaire d'insécurité alimentaire impactant aussi les scores de consommation alimentaire (SCA) des ménages ruraux. En effet, les SCA regroupent les données sur la diversité et la fréquence des groupes alimentaires consommés au cours des sept derniers jours, qui sont ensuite pondérées selon la valeur nutritionnelle relative des groupes d'aliments consommés (Kennedy *et al.* 2010). Le niveau de sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages est étroitement lié à leur apport calorique, comme le souligne Wiesmann (2009), mais le taux de consommation alimentaire inadéquate est plus élevé en zone rurale qu'en zone urbaine (PAM 2014 ; Ndiaye 2014). Ainsi, afin d'aller au-delà d'une simple évaluation de l'apport calorique, cette étude utilise le score de consommation alimentaire, similaire à celui utilisé dans les recherches de Kennedy *et al.* (2010) et Sossa *et al.* (2014). Le calcul de ce score prend en compte la fréquence de consommation des différents groupes alimentaires ainsi que leur qualité nutritionnelle, évaluée en fonction de leur diversité et de leur importance respective.

Disons, enfin, que la plupart des recherches menées sur l'insécurité alimentaire dans la province du Sud-Kivu se sont plutôt concentrées sur la compréhension de ce phénomène. Pour nous, l'objectif est d'appréhender l'indice économique mesurant le degré de l'insécurité alimentaire à travers les SCA des ménages ruraux. Une comparaison de ces scores sera faite afin de déterminer la manière dont les cultures alimentaires locales influencent l'insécurité alimentaire dans les territoires de Kabare et d'Uvira. De plus, elle vise à déceler la contribution de la femme rurale dans l'éradication de l'insécurité alimentaire dans les deux territoires. Ainsi, ce chapitre se focalise sur les SCA de deux entités rurales du Sud-Kivu en ressortissant ses implications genrées, c'est-à-dire la manière dont les SCA se manifesteraient différemment et de manière inégalitaire selon la nature et la composition du ménage. Ce faisant, notre recherche voudrait répondre à deux principaux questionnements : quelle est la contribution de la femme rurale dans l'éradication de l'insécurité alimentaire dans les territoires de Kabare et d'Uvira ? Quels sont les scores de consommation alimentaire des ménages ?

1. Cadre théorique

1.1. Notion sur l'insécurité alimentaire

La question de l'insécurité alimentaire « classique » est aussi vieille que l'*Homo sapiens*, car elle est liée aux ressources biologiques naturelles puis artificialisées avec l'apparition de l'agriculture au Néolithique, il y a de cela plus de 10 000 ans (Rastoin 2013). Ces ressources sont elles-mêmes dépendantes de conditions agroclimatiques. Cependant, les spécialistes attribuent beaucoup plus l'insécurité alimentaire à des causes anthropologiques (principalement politiques et militaires) qu'à des catastrophes naturelles (*ibid.*).

À l'opposé de l'insécurité alimentaire, la sécurité alimentaire est un concept complexe constituant une grande préoccupation de la communauté internationale. Elle est définie comme une situation dans laquelle toutes les personnes ont un accès physique, social et économique durable à une nourriture suffisante, saine et nutritive qui répond à leurs besoins diététiques et à leurs préférences alimentaires, pour mener une vie saine et active (FAO 2011 ; Hoddinott 1999). La littérature fait ressortir quatre dimensions fondamentales de la sécurité alimentaire dont les interactions rendent le concept complexe. Il s'agit de la disponibilité, de l'accessibilité, de la qualité des aliments et de la stabilité des approvisionnements (Ouedraogo *et al.* 2007).

De ce point de vue, il ne suffit pas qu'une économie nationale dispose de quantités suffisantes de denrées alimentaires pour que la sécurité alimentaire soit atteinte. Il faut que les individus aient les moyens d'y avoir accès (Azoulay & Dillon 1993). Des auteurs comme Detry et Hérault (2001) soutiennent qu'au sein de toute population il existe toujours une couche qui ne

parvient pas à satisfaire l'ensemble de ses besoins, même en conjoncture moyenne. Pour ces derniers, c'est la couche pauvre ou vulnérable. Pour Maxwell et Frankenberger (1992), les indicateurs de sécurité (ou d'insécurité) alimentaire peuvent être classés en deux catégories. D'une part les indicateurs d'offre et d'accessibilité à la nourriture et d'autre part les indicateurs de résultat qui décrivent la consommation alimentaire, voire l'impact de son manque. L'indice global de la faim (IGF) proposé par des chercheurs de l'IFPRI (International Food Policy Research Institute) reconnaît ces deux catégories d'indicateurs puisqu'il combine un indicateur d'offre et d'accessibilité à la nourriture avec deux indicateurs de résultat concernant la santé infantile.

Signalons que la sécurité alimentaire et son corollaire, la lutte contre l'insécurité alimentaire, est un enjeu majeur pour les sociétés et les pays concernés, surtout qu'elle demeure un défi majeur pour les objectifs du développement durable (Ninon 2018). Pendant longtemps, elle a surtout concerné des pays pauvres à déficit céréalier ou vivrier, à faible marge de manœuvre économique et fortement contraints (importations alimentaires, flux financiers extérieurs) avant d'acquérir une nouvelle dimension sociale, politique et géopolitique avec la crise alimentaire mondiale de 2007-2008 (Janin & de Suremain 2012).

Cependant, si la proportion de personnes concernées par l'insécurité alimentaire diminue en valeur relative dans bien des aires géographiques, elle reste élevée en valeur absolue (de l'ordre d'un milliard de personnes chaque année) du fait, d'une part, du croît naturel et, d'autre part, de l'impact croissant de telles crises, plus durables et plus difficiles à anticiper et à réguler. C'est le cas par exemple de la RDC où, dans un rapport conjoint publié en 2021, le PAM et le FAO alertent sur la situation de l'insécurité alimentaire en RDC en général et en particulier dans l'Est. Selon ce rapport, plus d'un tiers de la population est confronté à l'insécurité alimentaire dont la situation s'est beaucoup aggravée avec l'avènement de la crise de la COVID-19. Ils font remarquer que les moyens agricoles de subsistance ont été durement touchés en raison d'un ensemble de facteurs, allant des retombées de cette crise sanitaire à l'insécurité, qui ont limité l'accès des agriculteurs aux intrants et aux marchés, réduit la production et décimé le bétail et les cultures (FAO, FIDA, OMS, PAM & UNICEF 2021).

L'insécurité alimentaire affecte en particulier les couches sociales les plus vulnérables ayant une plus faible capacité de résilience, y compris un nombre limité de sources de revenus (Maxwell & Smith 1992). De plus, elle frappe les ménages en raison des pénuries alimentaires et d'un accès limité aux marchés. Celle-ci est endémique dans les zones rurales de la RDC puisque, selon les études du PAM, un ménage sur deux dans le pays est classé en insécurité alimentaire et un ménage sur treize est en insécurité alimentaire sévère (PAM 2014). Les ménages les plus touchés sont surtout

les travailleurs journaliers, les dépendants de l'agriculture vivrière de subsistance et les éleveurs (Brun & Treyer 2014 ; Duncan & Barling 2012). Pour ces auteurs, ces catégories présentent des taux d'insécurité alimentaire au-dessus de la moyenne nationale, ensuite viennent les ménages sans source spécifique de revenu, ceux qui dépendent de l'agriculture de rente ainsi que ceux qui exercent dans le domaine de l'artisanat ou des petits métiers ; enfin, les ménages exerçant le petit commerce et les salariés sont les moins touchés.

Dans une étude menée par Mulumeoderhwa *et al.* (2020), une analyse a été faite sur l'état de la sécurité alimentaire des ménages en considérant deux indicateurs importants, la part des dépenses alimentaires dans le budget des ménages et le score de consommation alimentaire. Leurs résultats ont montré qu'en moyenne, la grande part du budget des ménages enquêtés à Minembwe est affectée aux dépenses alimentaires (53 %). En se basant sur la norme établie par le PAM, de ces résultats, les auteurs ont déduit que les ménages des hauts plateaux de Minembwe sont en sécurité alimentaire limitée, car la part des dépenses alimentaires dans le budget des ménages se situe dans un intervalle de 50 à 65 % de leur budget total. Ces ménages ne peuvent donc pas se permettre d'effectuer certaines dépenses non alimentaires essentielles, telles que l'achat de vêtements, l'accès aux soins de santé de qualité, l'inscription de leurs enfants dans de bonnes écoles, et bien d'autres.

1.2. Implication de la femme rurale dans la lutte contre l'insécurité alimentaire

La FAO pense que « l'implication des femmes dans les dispositifs d'appui au monde rural est une idéologie incontournable, car elles sont responsables de plus de la moitié de la production alimentaire mondiale et s'acquittent pratiquement de toutes les tâches indispensables à garantir la sécurité alimentaire de la famille, et assurer une nutrition équilibrée et une vie saine [...] » (FAO 2011).

Au sein des systèmes agraires africains, les femmes et les hommes occupent des rôles distincts dans les domaines de la production et de la reproduction. De manière particulière, les femmes occupent une place centrale dans l'agriculture vivrière, car elles sont incontournables dans les activités de transformation, de conservation et de commercialisation de ces produits (Doss *et al.* 2015). Elles sont au cœur de l'économie domestique et jouent un rôle social essentiel au bien-être des communautés rurales et urbaines et elles font de leur mieux pour lutter contre l'insécurité alimentaire (*ibid.*). En Afrique subsaharienne, les femmes représentent 70 à 80 % de la production alimentaire des ménages, en Asie 65 %, mais en Amérique latine et aux Caraïbes 45 % (Quisumbing *et al.* 1996).

Dans les zones rurales d'Afrique centrale et occidentale, les hommes sont principalement engagés dans les cultures de rente tandis que les femmes restent essentielles à la sécurité alimentaire de leurs ménages grâce à l'agriculture à petite échelle. Ainsi, au-delà de la production, des études s'accordent sur le fait que la sécurité alimentaire n'est pas seulement influencée par les revenus totaux des ménages, mais aussi par la proportion de revenus contrôlés par les femmes (Kennedy & Peters 1992 ; Molua 2012). Ces études ont démontré que contrairement aux hommes, les revenus des femmes sont directement destinés à la nutrition des enfants, à la santé et aux autres besoins de base dans leurs ménages. La question fondamentale qui reste à être posée est celle de savoir pourquoi les hommes et les femmes dépensent différemment leurs revenus pour leurs familles. La réponse réside dans les normes sociales et culturelles des sociétés qui assignent aux femmes le rôle de s'assurer que les membres du ménage, spécifiquement les enfants, ne manquent pas d'alimentation. De plus, la sécurité alimentaire ne se limite pas à une alimentation suffisante et au niveau de revenus des ménages, mais plus encore à d'autres facteurs comme la santé et la protection des enfants, l'accès à l'eau potable, aux installations sanitaires, et bien d'autres ; pourtant, veiller à ces différents aspects est le domaine exclusif des femmes (Quisumbing *et al.* 1996).

En plus de ce qui est évoqué ci-dessus, les femmes développent des stratégies multiples pour assurer leurs moyens d'existence. D'habitude, elles cultivent des produits agricoles, s'occupent des animaux, transforment et préparent les aliments, travaillent, contre rémunération, dans des entreprises agricoles ou rurales, vont chercher du combustible et de l'eau, exercent des activités commerciales, prennent soin des membres de la famille et font le ménage (Allen, Heinrigs & Heo 2018 ; ONU 2021 ; FAO 2010). Par exemple avec la pandémie de la COVID-19, plusieurs observations sur le rôle des femmes dans les périodes critiques ont éclairé d'un jour nouveau la réalité de la capacité des femmes à réagir pour lutter contre l'insécurité alimentaire avec une forte dose d'inventivité (Fall & Jacquemot 2023).

Ainsi, les femmes seraient des actrices essentielles du développement rural et de l'agriculture durable. Dans le monde, elles représentent plus de 37 % de la main-d'œuvre agricole rurale. Un ratio qui passe à 48 % dans les pays à faible revenu, et jusqu'à 80 % dans les pays du Sahel par exemple (FAO 2016). Elles représentent près de 50 % des 600 millions de petits éleveurs de bétail dans le monde et près de la moitié de la main-d'œuvre dans la pêche à petite échelle (OIT 2020). Ainsi, les réflexions autour de l'égalité des sexes entre hommes et femmes et son autonomisation doivent prendre en compte les multiples rôles assumés par les femmes. Celles-ci apportent donc des contributions essentielles à l'agriculture et à l'économie rurale dans toutes les régions en développement (SOFA 2011). Même si, par ailleurs, le débat reste centré sur le fait que les femmes disposent de moins de

droits sur la terre, elles ont un accès plus limité aux informations et aux services ruraux et elles sont moins mobiles en raison des charges familiales (Doss *et al.* 2015 ; Mudinga 2017).

1.3. Les scores de consommation alimentaire

Le score de consommation alimentaire (SCA²) est un indice élaboré par le Programme alimentaire mondial (PAM) en tant qu'indicateur de la sécurité alimentaire, au regard de sa souplesse dans la collecte des données et de sa facilité d'adaptation à différents contextes tout en maintenant une approche standard pour l'analyse des données (Leroy *et al.* 2015). La consommation alimentaire des ménages est souvent appréciée par le score de consommation alimentaire. Ce dernier est un indicateur composite (standardisé du PAM) calculé pour refléter la diversité alimentaire, la fréquence de consommation ainsi que l'apport nutritionnel relatif des produits et groupes alimentaires consommés par un ménage. Ce score indique donc l'apport énergétique et protéinique adéquat. C'est donc un bon indicateur de la dimension d'accessibilité de la sécurité alimentaire et de la qualité de la consommation alimentaire.

Le SCA regroupe les données sur la diversité et la fréquence des groupes alimentaires consommés au cours des sept derniers jours, qui sont ensuite pondérées selon la valeur nutritionnelle relative des groupes d'aliments consommés (Kennedy *et al.* 2010). C'est donc un indicateur qui expose vraisemblablement l'image, sur une période donnée, du régime alimentaire habituel des ménages de la zone d'étude. Le rapport du PAM montre que le SCA est calculé à partir de la diversité du régime alimentaire (nombre de groupes d'aliments consommés par un ménage pendant les sept jours précédant l'enquête), la fréquence de consommation (nombre de jours au cours desquels un groupe d'aliments a été consommé pendant les sept jours précédant l'enquête), l'importance nutritionnelle relative des différents groupes d'aliments (PAM 2014). Le SCA pondéré par la fréquence est un score calculé en se basant sur la fréquence de consommation des différents groupes d'aliments consommés par un ménage durant les 7 jours précédant l'étude. Le FAO a aussi développé plusieurs méthodes de mesure de l'insécurité alimentaire, notamment le Système de surveillance alimentaire (FIVIMS) et le Cadre conceptuel de la sécurité alimentaire (2008), qui intègrent des scores de consommation alimentaire pour évaluer l'accès et l'utilisation des aliments au sein des ménages.

Les scores de consommation alimentaire peuvent être calculés à l'aide de différentes méthodes, mais l'approche la plus courante est le « Household Dietary Diversity Score (HDDS) », qui évalue la diversité alimentaire au

² Ou en anglais : *food consumption score* (FCS).

niveau du ménage. Le HDDS attribue des points pour chaque groupe alimentaire consommé au cours d'une période donnée, généralement sur une journée ou une semaine. Les ménages obtenant un score plus élevé sont considérés comme ayant une alimentation plus diversifiée et potentiellement plus nutritive (Swindale *et al.* 2016 ; Kennedy 2010). Nous allons donc, dans le cadre de cette étude, nous servir de cette approche pour évaluer le niveau de l'insécurité alimentaire dans les territoires de Kabare et d'Uvira.

Les variables telles que le statut matrimonial du chef de ménage, son sexe, son âge, le nombre de sources de revenu du ménage, la taille du ménage, et le milieu de résidence étaient aussi associés à l'insécurité alimentaire sévère du ménage. L'ensemble de ces variables constitue les moyens de subsistance qui permettent la satisfaction des besoins alimentaires d'un individu ou d'une collectivité et disposant d'une capacité soit naturelle, soit industrielle de servir à la subsistance de l'homme (Deitchler *et al.* 2010 ; Lourme-Ruiz 2016 ; Van Vliet *et al.* 2010).

Quant à l'apport calorifique, il repose sur les valeurs calorifiques et les quantités consommées de chaque aliment faisant partie du régime alimentaire (Ndiaye 2014). C'est un indicateur qui a été utilisé dans plusieurs études (Babatundé *et al.* 2007 ; Gebre 2012 ; Omotesho *et al.* 2006 ; Zoyem *et al.* 2008). Toutefois, le SCA est fortement corrélé à l'apport calorifique du ménage (Wiesmann 2009). Dans le calcul du SCA, l'apport de calories est saisi par la fréquence des consommations et la qualité nutritive est saisie par la diversité des groupes alimentaires consommés et la pondération afférant à chaque groupe.

2. Méthodologie de l'étude

2.1. Sites d'étude

En s'appuyant sur trois principales raisons, nous avons choisi les territoires de Kabare et d'Uvira comme sites de recherche pour notre travail. Premièrement, ces deux territoires sont réputés non seulement pour l'implication de la grande majorité de leurs populations dans l'agriculture, mais aussi dans le développement d'activités rurales de transformation semi-industrielle de boissons locale. Par ailleurs, une autre couche de leurs populations est engagée dans la fabrication de fromage blanc traditionnel, connu sous le nom de *mashanza* (Birali *et al.* 2019). Et, surtout, ces deux territoires ont des caractéristiques similaires en ce qui concerne les pratiques alimentaires des ménages (Otahete *et al.* 2020). Deuxièmement, géographiquement, ces deux territoires sont à la fois proches de la ville de Bukavu (chef-lieu de la province du Sud-Kivu) et du Rwanda. Autant que le Rwanda, ces deux territoires constituent de grands centres d'approvisionnement des populations de la ville de Bukavu. Troisièmement, l'agriculture dans ces

sites est une activité généralement pratiquée par les femmes, les hommes pratiquant davantage l'élevage et l'exploitation artisanale de l'or (Ndjaji *et al.* 2019).

2.1.1. Le territoire de Kabare

Kabare est l'un des huit territoires qui composent la province du Sud-Kivu. Il est limité au nord par le territoire de Kalehe et par la rivière Nyabarongo ; au sud, par le territoire de Walungu à travers la rivière Kazinzi, d'une part (sud-ouest), et la rivière Lubimbe, d'autre part (sud-est). À l'est, il est limité par la ville de Bukavu, le lac Kivu d'un côté (nord-est), et le Rwanda à travers la rivière Ruzizi, de l'autre côté. La zone ouest du territoire de Kabare est frontalière avec le territoire de Shabunda. Avec une superficie de 1960 km², son altitude est de 1460 m à l'est et les sommets les plus hauts atteignent une hauteur de 2780 m à plus de 3000 m dans les montagnes de Kahuzi et de Bièga à l'ouest. La végétation originelle était formée par une forêt mésophile de montagne. Aujourd'hui, en raison de la forte croissance démographique (environ 2,3 % en moyenne ces dix dernières années), la forêt s'est vue presque tout à fait substituée par des surfaces agricoles, jusqu'à une altitude d'à peu près 1800 m, où les conditions de l'agriculture deviennent de plus en plus difficiles. Sa population (les Shi) est estimée à 878 021 habitants (Eastern Congo Initiative 2014). Le territoire de Kabare a été choisi comme l'un des sites de notre recherche, car la grande partie de sa population est impliquée dans l'agriculture, mais aussi parce qu'il présente des atouts agricoles indéniables. Ce critère d'activité nous permettra donc de mieux mener nos analyses sur l'insécurité alimentaire et les SCA en se basant sur un milieu d'étude où l'agriculture serait l'activité principale de la population. Malheureusement, selon les recherches antérieures, tout comme l'ensemble de la province du Sud-Kivu, la situation alimentaire du territoire de Kabare est d'autant plus préoccupante que les statistiques le classent parmi les territoires affectés par la famine en RDC (Ndjaji *et al.* 2019).

2.1.2. Le territoire d'Uvira

Le territoire d'Uvira est situé dans la province du Sud-Kivu en RDC. Il est limité au nord par le territoire de Walungu, au sud par le territoire de Fizi, à l'est par le lac Tanganyika et la rivière Ruzizi, à l'ouest par le territoire de Mwenga. Il présente un réseau hydrographique très dense constitué du lac Tanganyika et des rivières qui prennent naissance dans la chaîne des Mitumba située à l'ouest à plus de 1500 m d'altitude (Nacishali 2020). Tout comme le territoire de Kabare, le territoire d'Uvira présente des atouts agricoles indéniables et la grande partie de sa population vit de l'agriculture.

2.2. Collecte et traitement des données

S'inscrivant dans une approche socio-économique, nous avons eu recours à une méthodologie quantitative à travers un travail de terrain. Ce faisant, nous avons donc collecté les données nécessaires à travers un questionnaire d'enquête confectionné dans Kobo Collect (Olivier De Sardan 2008). Le traitement quantitatif des données a été rendu possible grâce au logiciel R Studio. Signalons, par ailleurs, que la collecte des données relatives à cette étude a bénéficié d'un appui financier de notre institution d'attache, l'Institut supérieur pédagogique de Bukavu, et a été menée au cours du mois de juillet 2023 dans les territoires de Kabare et d'Uvira, dans la province du Sud-Kivu, en RDC. Vu la pertinence de la thématique, cette étude a été circonscrite à certaines zones économico-géographiques situées dans ces milieux ruraux en tenant compte des contraintes budgétaires et temporelles. Dans le territoire de Kabare, les groupements de Bushumba, de Mudaka et de Mudusa ont été ciblés. Dans le territoire d'Uvira, les groupements d'Itara/Luvungi, de Kabunambo, de Kagando, de Kakamba, de Kigoma, de Lemera, de Luberizi, de Muhungu et de Runingu ont retenu notre attention. En ce qui concerne la composition des ménages enquêtés, l'enquête a inclus 97 hommes, ce qui représente 55,11 % de l'échantillon, et 79 femmes, soit 44,89 %. Précisons par ailleurs que le questionnaire programmé dans l'application Kobo Collect a été administré auprès d'un échantillon aléatoire d'agriculteurs âgés de 18 à 74 ans. Les questionnaires ont été soumis à des chefs de ménages, rencontrés à leurs domiciles pour les uns, et au sein des centres agricoles où sont réunis les agriculteurs pour les autres. Les réponses fournies par nos sujets étaient immédiatement enregistrées dans nos smartphones avant d'être déployées dans notre base de données logée dans Kobotoolbox.

Nous avons considéré les groupes d'aliments qui s'adaptent aux réalités alimentaires et culturelles de ces deux territoires présentés dans le tableau 1.

Tableau 1 : présentation des groupes de produits et leurs poids

Groupe d'aliments	Types d'aliments	Poids
Céréales et tubercules (aliments de base)	Maïs, mil, sorgho, riz, pain/beignets, pâtes alimentaires manioc, igname, banane plantain, autres tubercules	2
Légumineuses et plantes oléagineuses	Haricots, pois, arachides	3
Légumes végétaux	Légumes (et feuilles), condiments	1
Fruits	Fruits (mangues, oranges, bananes, etc.)	1
Protéines animales	Viandes (bœuf, chèvre, volailles, porc...), poissons, fruits de mer, escargots, œufs	4
Produits laitiers	Lait/produits laitiers et beurre	0,5
Sucres	Sucre, miel, betterave et autres sucreries	4
Huiles	Huiles, matières grasses	0,5

Sources : OMXF, PAM, utilisé par Leroy *et al.* 2015.

Ainsi, les SCA sont déterminés par Kennedy *et al.* 2010 ; Dassou *et al.* 2019 et Sossa *et al.* 2014 :

$$SCA = a_1X_1 + a_2X_2 + a_3X_3 + a_4X_4 + \dots + a_iX_i$$

a_i = Poids attribués à chaque produit

X_i = Groupes d'aliments consommés par le ménage.

En plus de la détermination des SCA, nous avons établi les liens qui existeraient, d'une part, entre les SCA et le sexe du chef de ménage par la régression linéaire simple et, d'autre part, entre certains facteurs socio-économiques des ménages et les SCA grâce à la régression linéaire multiple (Fall *et al.* 2023).

3. Résultats et discussion

3.1. Caractéristiques sociodémographiques des ménages enquêtés

Désignation	Minimum	Moyenne	Maximum
Âge	18	37,52	74
Revenu mensuel (en USD)	25	98,58	525
Part du revenu affectée à la consommation (en USD)	25	64,49	275
Taille des ménages	1	6,25	16

Sources : nos investigations.

Les chefs des ménages enquêtés présentent les caractéristiques suivantes : leur âge moyen est de 37,52 ans et leur revenu mensuel moyen s'élève à 98,58 USD. Environ 64,49 USD de ce revenu (soit plus de 65,4 % du revenu mensuel moyen) sont affectés à la consommation alimentaire chaque mois, ce qui fait résonance au niveau du pouvoir d'achat des ménages et des niches de marché (Janin & Suremain 2012) caractérisant les ménages pauvres. Cela rejoint également les conditions de vie des ménages pauvres qui, de manière générale, affectent une grande partie de leurs revenus à l'alimentation. La taille moyenne des ménages est d'environ 6 personnes. Chiffre confirmé par les statistiques du DHS (2014) qui, dans son rapport sur la deuxième enquête démographique et de santé en RDC (EDS-RDC II), a révélé qu'un ménage compte, en moyenne, 5,3 personnes. Toutefois, il convient de souligner l'existence d'un ménage constitué de 16 personnes.

Parmi les chefs des ménages enquêtés, 132 sont mariés, ce qui correspond à 75 % de l'ensemble. En outre, il y a 24 chefs de ménage célibataires, 17 veufs et 3 divorcés. Les activités principales des enquêtés sont axées sur l'agriculture, l'enseignement, le petit commerce et l'élevage. En ce qui concerne l'accès aux outils horticoles modernes, 90 chefs de ménage enquêtés affirment avoir accès à des équipements tels que les machines à cultiver, les tracteurs, etc., tandis que les autres n'y ont pas accès. Enfin, en ce qui concerne l'accès aux structures de microcrédit et aux banques, la plupart des ménages (121) ont accès à ces services. Parmi eux, 91 ménages ont accès aux Associations villageoises d'Épargne et de Crédit (AVEC), aux Coopératives d'Épargne et de Crédit (COOPEC) et autres Institutions de Microfinance (IMF), tandis que 30 autres ont au moins un compte bancaire chacun.

3.2. Score de consommation de différents aliments pour les 7 derniers jours

Désignations	Céréales et tubercules	Légumineuses et plantes oléagineuses	Légumes végétaux	Fruits	Protéines animales	Produits laitiers	Sucres	Huiles
Minimum	0	0	0	0	0	0	0	0
Moyenne	2,922	3,574	3,322	1,869	1,993	1,727	3,026	4,21
Maximum	7	7	7	7	5	7	7	7

Sources : nos investigations.

Les résultats révèlent qu'au moins un ménage ne parvient pas à consommer chaque groupe d'aliments au cours des 7 derniers jours, tandis que la consommation maximale est de 7 fois pour chaque groupe, à l'exception des protéines animales qui sont consommées au maximum 5 fois.

En outre, en examinant les moyennes, nous constatons que les ménages des territoires de Kabare et d'Uvira consomment davantage les groupes d'aliments composés d'huiles, de légumineuses et de plantes oléagineuses, ainsi que de légumes végétaux (respectivement 4,21 fois, 3,574 fois et 3,322 fois au cours des 7 derniers jours). En revanche, les produits laitiers sont moins consommés par ces ménages (1,727 fois en moyenne).

3.2.1. Présentation des SCA globaux et par territoire

Désignations	Céréales et tubercules	Légumineuses et plantes oléagineuses	Légumes végétaux	Fruits	Protéines animales	Produits laitiers	Sucres	Huiles	SCA
Kabare	2,998	2,994	2,873	2,238	1,726	1,476	3,315	4,494	43,24
Uvira	2,852	4,103	3,732	1,533	2,236	1,957	2,761	3,946	46,22
Global	2,922	3,574	3,322	1,869	1,993	1,727	3,026	4,21	44,80

Sources : nos investigations.

Calcul du SCA pour le territoire de Kabare :

$$\text{SCA} = (2 \times 2,998) + (3 \times 2,994) + (1 \times 2,873) + (1 \times 2,238) + (4 \times 1,726) + (0,5 \times 1,476) + (4 \times 3,315) + (0,5 \times 4,494)$$

$$\text{SCA} = 43,24$$

Calcul du SCA pour le territoire d'Uvira :

$$\text{SCA} = (2 \times 2,852) + (3 \times 4,103) + (1 \times 3,732) + (1 \times 1,533) + (4 \times 2,236) + (0,5 \times 1,957) + (4 \times 2,761) + (0,5 \times 3,946)$$

$$\text{SCA} = 46,22$$

Calcul du SCA global

$$\text{SCA} = (2 \times 2,922) + (3 \times 3,574) + (1 \times 3,322) + (1 \times 1,869) + (4 \times 1,993) + (0,5 \times 1,727) + (4 \times 3,026) + (0,5 \times 4,21)$$

$$\text{SCA} = 44,80$$

Globalement, le score de consommation alimentaire (SCA) des ménages du territoire de Kabare et d'Uvira est de 44,80, ce qui indique une alimentation adéquate. Leur diversité alimentaire est élevée, avec une variété d'aliments issus de différents groupes. Ce résultat est positif, car il suggère que ces ménages tendent à avoir une alimentation équilibrée avec une variété des fréquences des groupes d'aliments. Cependant, des études supplémentaires sont nécessaires pour évaluer de manière holistique la qualité des aliments consommés ainsi que leur apport nutritionnel réel, notamment en analysant le taux de malnutrition et les carences nutritionnelles.

En ce qui concerne la consommation des groupes d'aliments, les ménages de Kabare et d'Uvira présentent des différences. Les ménages de Kabare consomment davantage de sucres et d'huiles par rapport à ceux d'Uvira, tandis que les ménages d'Uvira s'intéressent davantage aux légumineuses, aux oléagineux et aux protéines animales. Cela se reflète dans les scores de SCA, avec un SCA de 46,22 pour les ménages d'Uvira, dépassant celui de 43,24 pour les ménages de Kabare. Malgré ces différences, l'alimentation dans les deux territoires reste globalement équilibrée et s'écarte des indices de l'insécurité alimentaire observés dans d'autres entités de la RDC et de l'Afrique en général.

Plusieurs études menées sur l'agriculture au Sud-Kivu ont révélé que les territoires de Kabare et d'Uvira regorgent de potentialités agricoles (Ndjadi *et al.* 2019 ; Katunga & Muhigwa 2014). Ces potentialités comprennent un climat adéquat, la richesse du sol, l'étendue du sol cultivable, la variété des produits cultivables et l'existence d'une main-d'œuvre suffisante et peu coûteuse. Ces facteurs pourraient expliquer la présence de différents groupes d'aliments comparativement à d'autres territoires du Sud-Kivu (Beltrade

2007 ; Bucekuderhwa & Mapatano 2013 ; Heri-Kazi & Bielders 2020). L'étude de Ndjadi (2019) montre que la grande quantité de produits agricoles du territoire de Kabare est vendue dans la ville de Bukavu, tandis qu'une part moins importante est destinée à la ville de Goma. Les deux territoires approvisionnent principalement la ville de Bukavu en nourriture, en raison de leur production abondante et de leur proximité géographique avec cette ville par rapport aux autres territoires de la province du Sud-Kivu. Toutefois, la présence suffisante de plusieurs groupes d'aliments ne confirmerait pas seule l'hypothèse de la sécurité alimentaire. En effet, malgré ces divers groupes d'aliments à suffisance dans les territoires de Kabare et d'Uvira, certaines études, à l'instar du rapport du DHS (2013-2014), montraient que les ménages de la province du Sud-Kivu sont en insécurité alimentaire. Cela soulèverait l'hypothèse de l'inadéquation entre la présence des groupes d'aliments et leur apport nutritionnel qui conduirait à l'insécurité alimentaire. Des études supplémentaires sont nécessaires pour vérifier si la prépondérance de divers groupes d'aliments et leurs fréquences alimentaires dans les deux territoires conduisent ou non à la sécurité alimentaire.

3.2.2. Catégorisation des SCA globaux et par territoire

Désignations	Alimentation pauvre SCA ≤ 21	Alimentation limite 21 < SCA ≤ 35	Alimentation acceptable 35 < SCA ≤ 42	Alimentation élevée SCA > 42	Total
Kabare	2	22	10	50	84
Uvira	5	19	13	55	92
Global	7	41	23	105	176

Sources : nos investigations.

Selon les critères de classement s'appuyant sur les SCA (PAM 2014), nos résultats indiquent que sur les 176 ménages enquêtés, 7 ménages (soit 3,98 %) ont une alimentation pauvre (c'est-à-dire inadéquate en quantité et en qualité). En outre, 41 ménages (soit 23,30 %) dans les territoires de Kabare et d'Uvira ont été classés avec une alimentation limite (c'est-à-dire inadéquate seulement en qualité). Quant à 23 ménages (soit 13,07 %), leur alimentation a été considérée comme acceptable (adéquate en quantité et en qualité). Enfin, 105 ménages (soit 59,66 %) ont été catégorisés avec une alimentation élevée, dépassant un SCA de 42. À l'instar de Sossa *et al.* (2014), les ménages enquêtés ont été classés en deux groupes : ceux en insécurité alimentaire (SCA ≤ 35) et ceux en absence d'insécurité alimentaire ou en sécurité alimentaire (SCA > 35). Il est important de noter que ces

catégorisations présentent des différences légères entre le territoire de Kabare et celui d'Uvira.

3.3. Impact du sexe du chef de ménage sur les SCA des territoires de Kabare et d'Uvira

Les résultats présentés ci-dessous examinent l'impact du sexe du chef de ménage sur les scores de consommation alimentaire (SCA). Plus précisément, ils déterminent si la différence de sexe du chef de ménage peut avoir une incidence sur les SCA. La variable « SEX » prend la valeur 1 lorsque le chef de ménage est une femme et 0 lorsqu'il est un homme.

Residuals:				
Min	1Q	Median	3Q	Max
-35.559	10.797	-0.427	10.495	39.355
Coefficients	Estimate	Std. Error	t value	Pr(> t)
(Intercept)	44.225	1.480	29.880	<2e-16 ***
Sexe1	1.276	2.209	0.578	0.564
Signif. codes: 0 '***' 0.001 '**' 0.01 '*' 0.05 '.' 0.1 ' ' 1				
Residual standard error: 14.58 on 174 degrees of freedom				
Multiple R-squared: 0.001915, Adjusted R-squared: -0.003822				
F-statistic: 0.3338 on 1 and 174 DF, p-value: 0.5642				

Sources : nos investigations.

Dans l'ensemble, nos résultats indiquent que la variable « sexe » prise isolément n'a pas d'impact significatif sur les SCA. En effet, être une femme cheffe de ménage n'a pas d'effet significatif sur les SCA des ménages des territoires de Kabare et d'Uvira. Cela suggère que la contribution des hommes et des femmes à l'alimentation au sein de leur ménage diffère, mais cette différence n'est pas statistiquement significative, même avec un seuil de 10 %. Il convient cependant de noter que le modèle utilisé montre une faible performance, avec un coefficient de détermination inférieur à 1 % qui s'expliquerait par le manque d'autres variables pertinentes dans ce modèle de régression. Cependant, tenant compte de la régression linéaire multiple intégrant plus des variables explicatives (annexe 3), les résultats montrent la significativité de la variable « sexe du chef de ménage ». Ainsi, à en croire ces résultats, les femmes cheffes de ménage contribuent significativement à l'augmentation des SCA dans les deux territoires, au seuil de 5 %.

En évaluant l'impact du sexe sur les SCA dans chaque territoire, l'on constate que le chef de ménage se comporte différemment selon qu'il est de Kabare ou d'Uvira. En effet, selon les résultats de la régression isolant le

sexe du chef de ménage par territoire, nos résultats indiquent clairement que le sexe du chef de ménage n'influence pas de manière significative les SCA dans le territoire de Kabare (annexe 2). En revanche, pour le territoire d'Uvira, nos résultats révèlent que le sexe du chef de ménage a un impact significatif sur les SCA des ménages de cette région, au seuil de 5 %. Ainsi, chaque fois qu'une femme du territoire d'Uvira est cheffe de ménage, cela occasionne également l'accroissement du SCA de 8,27 (annexe 1). Ces résultats mettent en évidence l'importance du rôle des femmes d'Uvira dans la diversification alimentaire au sein de leurs ménages par rapport aux hommes. Ces mêmes résultats pourraient également soulever l'hypothèse d'une énorme implication des femmes, cheffes de ménage, dans la lutte contre l'insécurité alimentaire dans le territoire d'Uvira.

3.4. Relation entre les SCA et quelques facteurs socio-économiques

Residuals:				
Min	1Q	Median	3Q	Max
-33.661	-10.158	0.965	8.676	39.470
Coefficients	Estimate	Std. Error	t value	Pr(> t)
(Intercept)	44.54960	3.32188	13.411	< 2e-16 ***
Âge	-0.34660	0.10019	-3.459	0.000683 ***
Revenu mensuel	0.04811	0.01629	2.953	0.003591 **
Consommation	0.04635	0.02789	1.662	0.098396
Taille des ménages	0.88328	0.34079	2.592	0.010371 *
Signif. codes: 0 '***' 0.001 '**' 0.01 '*' 0.05 '.' 0.1 ' ' 1				
Residual standard error: 12.93 on 171 degrees of freedom				
Multiple R-squared: 0.2278, Adjusted R-squared: 0.2098				
F-statistic: 12.61 on 4 and 171 DF, p-value: 5.138e-09				

Sources : nos investigations.

À la lumière de ces résultats, il est possible de conclure que l'âge du chef de ménage, son revenu moyen mensuel, la proportion de ses revenus consacrée à la consommation et la taille de son ménage exercent des influences variées et significatives, chacune à des seuils de signification différents, sur les scores de consommation alimentaire (SCA) au sein des territoires de Kabare et d'Uvira. Plus précisément, une augmentation de l'âge du chef de ménage engendre une diminution de 0,346 dans les SCA, en supposant que toutes les autres variables demeurent inchangées. De même, une augmentation de 1 USD dans le revenu mensuel du chef de ménage est associée à une augmentation de 0,048 des SCA, en maintenant les autres variables constantes. La part du revenu consacrée à l'alimentation se révèle également

significative au seuil de 10 %, indiquant que chaque augmentation du revenu de 1 USD entraîne une augmentation de 0,046 dans les SCA. Enfin, il est notable que la taille du ménage a un effet positif significatif. Par conséquent, si la taille du ménage augmente d'une unité, les SCA augmentent de 0,88. Ces facteurs socio-économiques, bien qu'ils ne soient pas exhaustifs, démontrent leur importance dans les habitudes alimentaires des ménages, telle qu'analysée à travers cette régression linéaire multiple dont les estimateurs s'avèrent sans biais (Best Linear Unbiased Estimator, BLUE).

Conclusion : discussion des résultats

Les résultats de notre enquête révèlent que les territoires de Kabare et d'Uvira présentent généralement des caractéristiques similaires en ce qui concerne les pratiques alimentaires des ménages, malgré une différence négligeable de seulement 2,98 en ce qui concerne les SCA. Plus précisément, les SCA des ménages de ces territoires sont de 43,24 et 46,22 respectivement pour Kabare et Uvira. Ces constatations corroborent celles d'Otahete *et al.* (2020), qui ont identifié les SCA des ménages de Kibumba à 42,46. Dans leur ensemble, nos résultats indiquent que les SCA globaux de Kabare et d'Uvira se situent à 44,80. À la manière des conclusions de Kennedy *et al.* (2010), les ménages des territoires de Kabare et d'Uvira adoptent une alimentation variée, englobant une combinaison de plusieurs groupes d'aliments. Ces niveaux élevés de SCA constituent l'un des principaux indicateurs de l'absence d'insécurité alimentaire prévalant dans ces régions.

Malgré cette situation encourageante, il est important de noter que 23,29 % de ces ménages ont une alimentation limitée, tandis que seulement 3,98 % ont une alimentation pauvre. Cela diffère des résultats de Dassou *et al.* (2019) qui ont indiqué que 50,2 % des ménages au Bénin avaient une alimentation pauvre (avec des SCA de 13,29), tandis que seuls 16,67 % des ménages avaient une alimentation acceptable (avec un SCA de 48,91). De même, ils mettent en perspective les résultats d'Otahete *et al.* (2020), qui ont signalé que 7,3 % des ménages de Kibumba avaient une alimentation pauvre, tandis que 50,7 % avaient une alimentation acceptable. Ainsi, Kabare et Uvira seraient catégorisés parmi les zones présentant une sécurité alimentaire adéquate, tout comme d'autres régions rurales du Rwanda, si l'on se base uniquement sur les SCA.

De plus, le rôle crucial joué par la part du revenu consacrée aux dépenses alimentaires sur les SCA des ménages de Kabare et d'Uvira est indéniable. En effet, les études menées par Otahete *et al.* (2020) témoignent de manière convaincante de l'impact positif et significatif de l'augmentation des dépenses alimentaires sur les SCA au sein des ménages. Ainsi, les dépenses supplémentaires engagées pour l'alimentation contribuent directement à

l'approvisionnement en une variété de produits alimentaires, améliorant ainsi de manière conséquente les SCA et la sécurité alimentaire des ménages.

Cependant, nos conclusions concernant la taille des ménages contredisent les affirmations des auteurs mentionnés. Alors qu'ils avancent que l'augmentation d'une unité dans la taille d'un ménage entraîne une baisse moyenne des SCA de 0,39, nos résultats révèlent qu'une augmentation d'une personne dans un ménage entraîne en moyenne une majoration de 0,88 des SCA. Ceci implique qu'une personne additionnelle dans un ménage de Kabare et d'Uvira contribuerait significativement à la lutte contre l'insécurité alimentaire, d'autant plus que les principales activités de ces ménages sont axées sur l'agriculture, l'enseignement, le commerce et l'élevage (représentant 79,5 % de l'ensemble des ménages enquêtés).

Nos résultats mettent également en lumière l'implication du facteur genre dans les SCA et, par extension, dans la mesure de l'insécurité alimentaire au sein des ménages de Kabare et d'Uvira. En effet, nos constatations montrent qu'il n'existe pas de différence significative des SCA entre les chefs de ménage hommes et femmes. Cela suggère que l'implication des ménages de Kabare et d'Uvira dans la lutte contre l'insécurité alimentaire ne présente pas de caractéristiques spécifiquement liées au genre. Cependant, lorsque l'on considère ces ménages de manière distincte, l'importance significative de la dimension genre se révèle. Plus précisément, si le sexe du chef de ménage n'a pas d'impact significatif sur les SCA des ménages du territoire de Kabare (annexe 2), il en a, en revanche, dans le territoire d'Uvira (annexe 1). Nos résultats mettent en évidence une influence considérable du chef de ménage de sexe féminin dans la lutte contre l'insécurité alimentaire. Chaque fois qu'une femme est chef de ménage dans le territoire d'Uvira, elle est associée, en moyenne, à une augmentation de 8,27 des SCA. Ces conclusions corroborent les investigations menées par Fall & Jacquemot (2023), qui mettent en évidence les rôles distincts des hommes et des femmes africains au sein des systèmes de production et de reproduction agricoles, attribuant notamment aux femmes les tâches spécialisées dans l'agriculture de subsistance et contribuant ainsi de manière significative à la lutte contre l'insécurité alimentaire.

Cette étude a enrichi la littérature sur la diversification et les fréquences alimentaires, un des indicateurs mesurant l'insécurité alimentaire, dans la province du Sud-Kivu en se concentrant sur les scores de consommation alimentaire (SCA). En plus de la comparaison entre les territoires de Kabare et d'Uvira, elle s'est démarquée en mettant en avant l'importance du genre dans la réalisation des SCA au sein des ménages. Nos résultats témoignent de la diversité alimentaire et des fréquences alimentaires au sein des ménages de Kabare et d'Uvira, et réfutent l'hypothèse d'une prévalence élevée de la diversité alimentaire dans ces régions. De plus, il n'y a pas de différence significative entre les sexes des chefs de ménage, en prenant en compte

l'ensemble des résultats. En d'autres termes, cela signifie que les hommes et les femmes chefs de ménage contribuent de manière équivalente à la réalisation des SCA et, par conséquent, à la lutte contre l'insécurité alimentaire. Cependant, lorsqu'on analyse ces résultats séparément, il est évident que les femmes cheffes de ménage du territoire d'Uvira ont une contribution positive et significative à la réalisation des SCA au sein de leurs ménages comparativement aux hommes. De ce fait, la contribution des femmes rurales du territoire d'Uvira est énorme et très nécessaire dans l'amélioration des SCA. Elles contribuent ainsi aux diversités et aux fréquences alimentaires, indicateurs pertinents de la sécurité alimentaire.

Pour obtenir une mesure plus complète et intéressante de l'insécurité alimentaire dans ces deux territoires, ainsi que dans l'ensemble de la province du Sud-Kivu, il aurait été pertinent de prendre en considération d'autres facteurs tels que le score nutritionnel des ménages, l'indice des stratégies de survie, et ainsi de suite. De plus, il serait judicieux d'étendre cette étude au-delà des territoires proches de la ville de Bukavu, en incluant des régions plus éloignées comme Shabunda, Idjwi, Fizi, Kalehe et Mwenga, afin de parvenir à des conclusions générales plus solides sur cette question.

Bibliographie

- Allen, T., Heinrigs, P. & Heo, I. 2018. « Agriculture, food and jobs in west Africa ». *West African Papers* 14 (1) : 15-25. DOI : <https://doi.org/10.1787/24142026>
- Azoulay, G. & Dillon, J.-C. 1993. *La Sécurité alimentaire en Afrique. Manuel d'analyse et d'élaboration de stratégies*. Paris : Karthala.
- Babatundé, R., Omotesho, O. & Sholotan, O. 2007. « Socio-economics characteristics and foods security status of farming households in Kwara State, North-Central Nigeria ». *Pakistan Journal of Nutrition* 6 (1) : 49-58. DOI : <https://doi.org/10.3923/pjn.2007.49.58>
- Baganda, S. & Bahati, I. 2022. « Les ONGs vues par le bas. Réalités et représentations communautaires de l'aide à l'Est de la RDC ». *Série insecure livelihoods* : 1-34.
- Beltrade, K. 2007. « Potentialités et opportunités agricoles dans les 11 provinces de la RDC ». *Cahier sectoriel Beltrade Info et La Voix du Congo profond* 1 (1) : 1-39.
- Bucekuderhwa, C. & Mapatano, S. 2013. « Comprendre la dynamique de la vulnérabilité à l'insécurité alimentaire au Sud-Kivu ». *VertigO. La revue électronique en sciences de l'environnement* 1 (17) : 20-33. DOI : <https://doi.org/10.4000/vertigo.13819>
- Bucekuderhwa, C. & Ngendakuriyo 2011. « Technological change and subsistence farming : A two stage optimal control approach ». Working paper.
- Birali Mwamini, J., Walangululu, J. & Sumbu, Z. 2019. « Diagnostic des procédés de fabrication du fromage blanc traditionnel dans les zones productrices du Sud-Kivu ». *Journal of Applied Biosciences* 138 : 14017-14028. DOI : <https://doi.org/10.4314/jab.v138i1.2>

Brun, M. & Treyer, S. 2014. « Regards géopolitiques sur une gouvernance réformée de la sécurité alimentaire mondiale ». *Agriculture et géopolitique : rivalités, puissance, coopération, Société française d'économie rurale, février 2014, Saint-Quentin-en-Yvelines, France*. Disponible en ligne sur : hal-01621030

Cambrézy. L. & Petit, V. (éd.). 2012. « Population, mondialisation et développement : quelles dynamiques ? » *La Documentation française*.

Cirimwami Kashangabuye, J.-P., Ramananarivo, S., Ngaboyeka Mutabazi, A. Bahananga Muhigwa, Basengere Bisimwa, E., Ramananarivo, B. R. & Razafiarijaona; J. 2019. « Climate change and agricultural production in the mountainous South Kivu region of Eastern DR Congo ». *International Journal of Innovation and Applied Studies* 26 (2) : 526-544.

Dassou, S.S., Kouton-Bognon, B.Y.F. & Adegbola, P.Y. 2019. « Analyse par l'approche des scores de consommation alimentaire des déterminants de l'insécurité alimentaire des ménages agricoles au Bénin ». *2019 Sixth International Conference, September 23-26, 2019, Abuja, Nigeria*. African Association of Agricultural Economists (AAAE). *AgEcon Search*. DOI : <https://doi.org/10.22004/ag.econ.295771>

Deitchler, M., Ballard, T., Swindale, A. & Coates, J. 2010. *Validation of a Measure of Household Hunger for Cross-Cultural Use*. Washington, DC : Food and Nutrition Technical Assistance II Project (FANTA-2), FHI 360.

Detry, J.-F. & Herault, D. 2001. « Amélioration de la fiche de vulnérabilité du système d'alerte précoce ». Niger, rapport de mission.

DHS 2014. « République démocratique du Congo : enquête démographique et de santé 2013-2014 ». *MEASURE DHS, ICF International, Rockville, Maryland*.

Doss, C., Kovarik, C., Peterman, A., Quisumbing, A.R. & van den Bold, M. 2015. « Gender inequalities in ownership and control of land in Africa: myths versus reality ». *Agricultural Economics* 46 : 1-32. DOI : <https://doi.org/10.1111/agec.12171>

Duncan, J. & Barling, D. 2012. « Renewal through participation in global food security governance: implementing the international food security and nutrition civil society mechanism to the Committee on food security ». *International Journal of Sociology of Agriculture and Food* 119 (2) : 143-161. DOI : <https://doi.org/10.48416/ijisaf.v19i2.221>

Eastern Congo Initiative. 2014. *Rapport d'évaluation des conditions socio-économiques des ménages agricoles dans le territoire de Kabare au Sud-Kivu dans l'Est de la République démocratique du Congo*.

Fall, M. & Jacquemot, P. 2023. « L'autonomisation des femmes, une réponse à l'insécurité alimentaire en Afrique ? ». *Afrique contemporaine* 1 (275) : 8-38. DOI : 10.3917/afco1.275.0009

FAO, FIDA, OMS, PAM & UNICEF 2021. *L'État de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde 2021. Transformer les systèmes alimentaires pour que la sécurité alimentaire, une meilleure nutrition et une alimentation saine et abordable soient une réalité pour tous*. Rome : FAO. DOI : <https://doi.org/10.4060/cb4474fr>

Food and Agriculture Organization (FAO). 2010. *Combattre l'insécurité alimentaire dans le monde*. Rome : FAO.

Food and Agriculture Organization (FAO). 2011. *Assurer la sécurité alimentaire dans un monde en constante évolution*. Rome : FAO.

Food and Agriculture Organization (FAO). 2016. *Égalité des sexes et autonomisation des femmes*. Rome : FAO.

Food and Agriculture Organization (FAO). 2020. *État de l'insécurité alimentaire dans le monde*. Rome : FAO. En ligne : <https://www.alimenterre.org/l-etat-de-l-insecurite-alimentaire-dans-le-monde-rapport-2020>

Food and Agriculture Organization (FAO), Organisation mondiale de la Santé, Programme alimentaire mondial & United Nations International Children's Fund. 2023. *Résumé de L'État de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde 2023. Urbanisation, transformation des systèmes agroalimentaires et accès à une alimentation saine le long du continuum rural-urbain*. Rome : FAO. DOI : <https://doi.org/10.4060/cc6550fr>

Gebre, G. 2012. « Determinants of food insecurity among households in Addis Ababa city, Ethiopia ». *Interdisciplinary Description of Complex Systems* 10 (2) : 159-173.

Giblin. 2007. « Incidence, mortality and survival in cutaneous melanoma ». *Journal of Plastic, Reconstructive & Aesthetic Surgery* 60 (1).

Heri-Kazi, A. & Biielders, C. 2020. « Dégénération des terres cultivées au Sud-Kivu, R.D. Congo : perceptions paysannes et caractéristiques des exploitations agricoles ». *Biotechnol. Agron. Soc. Environ.* 200 (4-2) : 99-116.

Hoddinott, J. 1999. « Choosing outcome indicators of household food security ». In *Food Security in Practice. Technical Guide 7*. Washington D.C. : IFPRI.

Jacquemot, P. 2009. « La sortie de crise dans l'Est du Congo et les perspectives de la coopération régionale ». *Monde en développement* 3 (3) : 93-108. DOI : <https://doi.org/10.3917/med.147.0093>

Janin, J. & de Suremain, C.-E. 2012. *L'Insécurité alimentaire : dimensions, contextes et enjeux*. Paris : La Documentation française (coll. « Les études »).

Jayne, T., Mather, D., Mghenyi, E. 2010. « Principal challenges confronting small-holder Agriculture in Sub-Saharan Africa ». *World Development* 38 (10) : 1384-1398.

Junko Sugiyama, J., Noriko Sudo, Mukuralinda, A., Mujawamariya, P., Mukantwali, C., Ruganzu, V. & Miyuki, I. 2023. « Evaluation of food security using the food consumption score in rural Rwanda ». *Journal of Asian Regional Association for Home Economics* 30 (1) : 1-12.

Katunga Musale M., D. & Muhigwa, J.-B. 2014. « Assessing post-conflict challenges and opportunities of the animal-agriculture system in the alpine region of Uvira district in Sud-Kivu Province, Congo ». *American Journal of Plant Sciences* 5 : 2948-2955. DOI : 10.4236/ajps.2014.520311

Kennedy, E. & Peters, P. 1992. « Sécurité alimentaire des ménages et nutrition des enfants : interaction entre le revenu et le sexe du chef de ménage ». *Développement mondial* 20 (8) : 1077-1085.

Kennedy, G. 2010. « Measurement of dietary diversity for monitoring the impact of food based approaches ». *International Symposium on Food and Nutrition Security*.

Food-based Approaches for Improving Diets and Raising Levels of Nutrition, FAO Headquarters, Rome, Italy, 7-9 December 2010.

Kennedy, G., Berardo, A., Papavero, C., Horjus, P., Ballard, T., Dop, MC., Delbaere, J. & Brouwer, I. 2010. « Proxy measures of household food consumption for food security assessment and surveillance: comparison of the household dietary diversity and food consumption scores ». *Public Health Nutrition* 13 (12) : 2010-2018. DOI : <https://doi.org/10.1017/S136898001000145X>

Kitsali, H. 2015. « Mode de fonctionnement des exploitations familiales pour le développement agricole et rural au Katanga, cas de la zone agricole de Sambwa ». Thèse de doctorat, Université de Lubumbashi, Faculté des Sciences économiques.

Leroy, J.L., Ruel, M., Frongillo, E., Harris, J. & Ballard, T. 2015. « Measuring the food access dimension of food security: a critical review and mapping of indicators ». *Food and Nutrition Bulletin* 36 (2) : 167-195. DOI : <https://doi.org/10.1177/0379572115587274>

Lourme-Ruiz, A. 2016. « Consomme-t-on ce que l'on sème ? Relations entre diversité de la production revenu agricole et diversité alimentaire au Burkina Faso ». Thèse, Université de Paris.

Maxwell, S. & Frankenberger, T.R. 1992. *Household Food Security: Concepts, Indicators, Measurement. A technical Review*. New York/Rome : UNICEF/IFAD.

Maxwell & Smith 1992. « Household food security: Concepts, indicators, measurements. In *Australia, the Prime Minister's Science*.

Molua, E. 2012. « Réponse sexospécifique et capacité d'adaptation aux risques liés à la variabilité climatique pour une sécurité alimentaire durable dans le nord du Cameroun ». *Revue internationale des stratégies et de la gestion du changement climatique* 4 (3) : 277-307.

Mulumeoderhwa, M., Mugisho, M., Rushigira, C., Biganiro, M., Vwima, N. & Mushagalusa, N. 2020. « Stratégies d'adaptation et sécurité alimentaire des ménages dans les Hauts Plateaux de Minebwe au Sud-Kivu ». *African Journals Online* 4(10) : 10-35.

Mushagalusa, A., Kitsali, J.-L., Murhula, B., Hwali, L., Bitagirwa, A., Cirhuza, V., Assumani, J.-B., Akilimali, I., Cubaka, N. & Bismwa, B. 2021. « Perception et stratégies d'adaptation aux incertitudes climatiques par les exploitants agricoles des zones marécageuses au Sud-Kivu ». *Vertigo* 1 (21) : 15-35. DOI : <https://doi.org/10.4000/vertigo.31673>

Mudinga, E. 2017. « La création des espaces ingouvernables dans les luttes foncières. Analyse de la résistance paysanne à l'accaparement des terres au Sud-Kivu ». Thèse de doctorat, Université catholique de Louvain.

Nacishali, J. 2020. « Cartographie de l'érosion hydrique des sols et priorisation des mesures de conservation dans le territoire d'Uvira (République démocratique du Congo) ». *Vertigo* 20 (3) : 35-47. DOI : <https://doi.org/10.4000/vertigo.28888>

Ndiaye, M. 2014. « Indicateurs de la sécurité alimentaire ». *Atelier régional de Formation, 10-12 juin 2014, Afrique de l'Ouest/Sahel, Saly, Sénégal*.

Ndjadi, S., Basimine, G., Masudi, F., Kyalondawa, A., Mugumaarhahama, Y. & Vwima, S. 2019. « Déterminants de la performance des exploitations agricoles à Kabare ». *Agronomie africaine* 31 (2) : 199-212.

Ninon, S. 2018. « Le commerce équitable améliore-t-il la sécurité alimentaire ? Le cas des ménages caféiculteurs des Andes péruviennes ». Thèse, Université de Montpellier.

Ntacobasima, C., Bengheya, J.-D. & Murhula, M. 2019. « L'approvisionnement de la ville de Bukavu en produits vivriers et non vivriers en provenance de milieux ruraux du Sud-Kivu : cas spécifique d'Idjwi Sud et Nord, Birava, Mudaka, Kalehe, Minova et Luhhi ». *International Journal of Innovation and Applied Studies* 28 (1) : 59-72.

OIT. 2020. *Emploi et questions sociales dans le monde : tendances 2020*. Genève : Bureau international du Travail.

Olivier De Sardan, J.-P. 2008. *La Rigueur du Qualitatif. Les Contraintes empiriques de l'interprétation socio-anthropologique*. Paris/Louvain-la-Neuve : Academia-Bruylant (coll. « Anthropologie prospective »).

Omotesho, A., Adewumi, O., Muhammad-Lawal, A. & Ayinde, E. 2006. « Determinants of food security among the rural farming households in Kwara State, Nigeria ». *African Journal of General Agriculture* 2 (1) : 7-15.

ONU. 2021. *Le Rôle clé de la femme pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Représentation permanente de la France auprès de l'Organisation des Nations-Unies à Rome*.

Otahete Mishona, M., Ngola Le sage, M. & Matabaro, E. 2020. « Budget ménager et Score de consommation alimentaire à Kibumba (Nord- Kivu, RDC) ». Disponible en ligne sur : hal-02537143

Ouédraogo, D., Kaboré, M. & Kienou, B. 2007. « Insécurité alimentaire, vulnérabilité et pauvreté en milieu rural au Burkina : une approche en termes de consommation d'énergie ». *Mondes en développement* 140 : 65-84. DOI : <https://doi.org/10.3917/med.140.0065>

PAM. 2014. *Guide technique : service de l'analyse de la sécurité alimentaire (VAM). Approche consolidée du PAM pour le compte-rendu des indicateurs de la sécurité alimentaire (CARI)*.

PNUD. 2015. *Le Travail au service du développement humain*. Washington, D.C. : Communications Development corporation.

Quisumbing, A., Brown, L., Feldstein, H. & Haddad, L. 1996. « Women: the key to food security ». *Food and Nutrition Bulletin* 17 (1) : 1-2. DOI : <https://doi.org/10.1177/156482659601700116>

Rastoin, J. 2013. « Insécurité alimentaire : état des lieux et stratégies d'éviction ». *Sens-Dessous* (1) 12 : 3-18. DOI : <https://doi.org/10.3917/sdes.012.0003>

Rushigira, C. 2017. « Analyse technico-économique de la production maraîchère à Kamanyola dans la Plaine de la Ruzizi/RDC : contraintes et stratégies d'acteurs ». Mémoire de Master de spécialisation en développement, environnement et sociétés, Université catholique de Louvain.

SOFA. 2011. *La Situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture*. Rome : FAO.

Sossa, J., Wakpo, A., Agonnoudé, MT, Hinson, AV, Glèlè-Ahanhanzo, Y., Aguemon, B. & Agueh, V. 2014. « Insécurité alimentaire des ménages et le double

fardeau nutritionnel en milieu rural au Bénin en 2014 ». *Annales de l'Université de Parakou, série « Sciences de la Santé »* 6 (1) : 31-34.

Swindale, A. & Bilinsky, P. 2006. *Household Dietary Diversity Score (HDDS) for Measurement of Household Food Access: Indicator Guide*. Washington, D.C. : Academy for Educational Development.

Van Vliet, N., Nasi, R., Abernethy, K., Fargeot, C., Kumpel, N.F., Obiang, A.N. & Ringue, S. 2012. « Le rôle de la faune dans le cadre de la sécurité alimentaire en Afrique centrale : une menace pour la biodiversité ? ». In C. de Wasseige, P. de Marcken, N. Bayol, F. Hiol-Hiol, P. Mayaux, B. Desclee, R. Nasi, A. Billand, P. Defourny & R. Eba'a Atyi, *Les Forêts du bassin du Congo. État des Forêts 2010*. Luxembourg : Publications Office of the European Union, pp. 123-135. DOI : <http://dx.doi.org/10.2788/48830>

Vwima Ngezirabona, S., Furaha Mirindi, G. & Lebailly, P. 2018. Description de l'environnement alimentaire de la province du Sud-Kivu. *Sarrebruck : Éditions universitaires européennes*.

Wiesmann, D., Bassett, L., Benson, T. & Hoddinott, J. 2009. « Validation of the World Food Programme's food consumption score and alternative indicators of household food security ». *International Food Policy Research Institute*.

Zoyem, J.-P., Diang, E. & Wondo, Q. 2008. « Mesures et déterminants de l'insécurité alimentaire au Burundi selon l'approche de l'apport calorifique ». *The African Statistical Journal* 6 : 35-66. Disponible en ligne sur : <https://news.un.org/fr/story/2021/11/1108292> (consulté le 16 juillet 2023).

Annexes

Annexe 1 : impact du sexe du chef de ménage sur les SCA dans le territoire d'Uvira

Residuals:				
Min	1Q	Median	3Q	Max
-35.883	-10.794	-0.005	11.036	37.852
Coefficients	Estimate	Std. Error	t value	Pr(> t)
(Intercept)	43.613	1.959	22.26	<2e-16 ***
Data\$SEX1	8.270	3.490	2.37	0.0199 *
Signif. codes: 0 '***' 0.001 '**' 0.01 '*' 0.05 '.' 0.1 ' ' 1				
Residual standard error: 15.55 on 90 degrees of freedom				
Multiple R-squared: 0.05873, Adjusted R-squared: 0.04827				
F-statistic: 5.615 on 1 and 90 DF, p-value: 0.01994				

Annexe 2 : impact du sexe du chef de ménage sur les SCA dans le territoire de Kabare

Residuals:				
Min	1Q	Median	3Q	Max
-24.658	-9.101	1.223	9.461	29.902
Coefficients	Estimate	Std. Error	t value	Pr(> t)
(Intercept)	45.361	2.182	20.789	<2e-16 ***
Data\$SEX1	-3.560	2.828	-1.259	0.212
Signif. codes: 0 '***' 0.001 '**' 0.01 '*' 0.05 '.' 0.1 ' ' 1				
Residual standard error: 12.72 on 82 degrees of freedom				
Multiple R-squared: 0.01896, Adjusted R-squared: 0.006992				
F-statistic: 1.584 on 1 and 82 DF, p-value: 0.2117				

Annexe 3 : impact du sexe du chef de ménage sur les SCA dans les territoires d'Uvira et de Kabare

Residuals:				
Min	1Q	Median	3Q	Max
-32.862	1.553	-9.357	9.050	36.595
Coefficients	Estimate	Std. Error	t value	Pr(> t)
(Intercept)	41.32321	3.65048	11.320	< 2e-16 ***
Data\$AGE	-0.32398	0.09988	-3.244	0.00142 **
Data\$REVMENS	0.04951	0.01616	3.064	0.00254 **
Data\$CONSOMMATION	0.05512	0.02797	1.971	0.05036 .
Data\$TAILMEN	0.84968	0.33807	2.513	0.01289 *
Data\$SEX1	4.19708	2.05369	2.044	0.04253 *
Signif. codes: 0 '***' 0.001 '**' 0.01 '*' 0.05 '.' 0.1 ' ' 1 Residual standard error: 12.82 on 170 degrees of freedom Multiple R-squared: 0.2463, Adjusted R-squared: 0.2242 F-statistic: 11.11 on 5 and 170 DF, p-value: 2.818e-09				

AU CARREFOUR DES CRISES : RÉSILIENCES ET RÉSISTANCES POPULAIRES DES JEUNES À GOMA

Alain Midagu¹, An Ansoms² et Rodrigue Kalere³

Introduction

Le contexte de la ville de Goma, capitale de la Province du Nord-Kivu, partie orientale de la République démocratique du Congo (RDC), présente un cadre où de multiples crises coexistent. Souvent, la littérature scientifique, ainsi que les interventions publiques des bailleurs de fonds, des agences humanitaires et d'autres acteurs de développement analysent et appréhendent les crises de manière séparée et/ou isolée (Ordioni 2011 ; Vulbeau 2013). Cependant, la réalité contemporaine de cette ville illustre comment les crises sont interconnectées de même que les mécanismes de résilience et résistance que les populations mettent en place pour s'en sortir.

La situation politique et sécuritaire volatile dans plusieurs territoires de la province du Nord-Kivu crée un contexte particulier pour la ville de Goma, qui émerge comme un îlot de stabilité au milieu de l'incertitude. Selon le ministère national de l'Urbanisme et de l'Habitat (2021), Goma sert de centre d'accueil et de stabilisation pour les populations rurales en situation de précarité dans l'arrière-pays. Goma offre aussi de multiples opportunités économiques grâce à ses infrastructures comme le port et l'aéroport, par exemple. Sa proximité avec le Rwanda, des routes commerciales et l'interconnexion avec la région de l'Est de l'Afrique, en font une plaque tournante pour le commerce régional, en particulier pour les produits agropastoraux (Vlassenroot & Büscher 2011) et miniers. Cependant, comme l'indique Trefon (2016), cette ville est aussi une entité à dangers multiples. La coexistence de crises et la tension croissante entre l'urbain et le rural engendrent de multiples défis, incluant la défaillance de l'État, la multiplicité d'autorités publiques et la privatisation de l'espace public (voir Bréda, Deridder & Laurent 2012 sur la modernité insécurisée).

Face à ces défis, les populations majoritairement jeunes déploient divers mécanismes de survie. Ceux-ci sont non seulement une réponse aux

¹ Faculté des Sciences économiques et de Gestion, Université de Goma (Unigom).

² Faculté des Sciences économiques, sociales, politiques et de communication, Université catholique de Louvain.

³ Faculté des Sciences économiques et de Gestion, Université de Goma (Unigom).

circonstances immédiates, mais contribuent également à façonner une dynamique urbaine où besoin de développement et survie s'entremêlent. Comme le mettent en évidence Vlassenroot & Büscher (2011), cette lutte quotidienne pour la survie transforme Goma en une zone de contestations et de résistances populaires, où les habitants expriment leur besoin de développement et leur volonté de définir leur avenir. Ainsi, Goma illustre la complexité des interactions entre opportunités et menaces dans un contexte urbain en constante évolution.

Majengo est l'un des quartiers de la commune urbaine de Karisimbi qui font partie de la troisième phase d'urbanisation de Goma (Hendriks & Büscher 2019). Depuis les années 1994-1998, Karisimbi est devenue un refuge pour les déplacés fuyant les conflits et les atrocités des zones rurales, en quête de paix et de sécurité à Goma. Cette migration a entraîné plusieurs problèmes socio-économiques et environnementaux, exacerbés par le changement de statut administratif de zones rurales (comme la partie sud du territoire de Nyiragongo par exemple), qui sont devenues urbaines. Ainsi, les conflits fonciers en résultent, ainsi que les difficultés de reconversion pour les populations autochtones traditionnellement agricoles (lire Matabaro 2009 sur la crise foncière dans l'Est de la RDC). La commune fait également face à une relative incapacité de l'État à fournir des services publics adéquats, ce qui y contribue/entraîne souvent une instabilité croissante. L'explosion démographique, l'éruption du volcan Nyiragongo en février 2002 et mai 2021, la pandémie de la COVID-19 et la résurgence des violences entre le M23 et les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) ont accentué les vulnérabilités de cette commune et de ses populations.

Ces conditions ont fait de Karisimbi un milieu relativement instable et hostile, propice à des conflits interminables aux conséquences incalculables, comme l'indique Pole Institute (2018). Ces conflits incluent des problèmes de vivre ensemble, des tensions foncières (notamment relatives au changement d'occupation de sol) et des défiances (méfiances) entre les populations et les forces de l'ordre. Ce climat de tension fait de Karisimbi un vivier de résistances populaires contre (l'absence) des politiques publiques à Goma, alimentant un cycle apparemment sans fin de défis et de contestations.

Dans la suite de ce papier, nous comptons présenter comment en 2022-2023, les jeunes de Majengo ont navigué au carrefour de multiples crises : crise de la COVID-19, crise volcanique, crise sécuritaire et crise démographique face à un manque d'espace. Dans le prochain point, nous réfléchissons sur la définition du concept de crise. Ensuite, nous identifions comment les crises ont affecté les modes de vie des jeunes à Goma ; et nous analysons comment, face à une défaillance ou quasi-absence des politiques publiques, les jeunes ont adopté des tactiques de résilience et/ou de résistance populaire.

1. Crise et résilience

Formarier & Jovic (2012) soulignent l'omniprésence du terme « crise », qui englobe des réalités aussi diverses que banales ou dramatiques, touchant à la fois les individus et le collectif. Ils citent également des concepts proches tels que : épreuve, difficulté, traumatisme, perturbation et dysfonctionnement. Midagu Kabumba (2022) note que cette variété d'acceptions témoigne de la richesse du concept de crise, qui évolue en fonction du contexte (espace-temps-circonstances, etc.) surtout selon les représentations et logiques des acteurs qui l'utilisent. Cependant, selon Ordioni (2011), cette profusion peut aussi conduire à une dévaluation du contenu analytique du concept, risquant de le transformer en un outil de manipulation par des acteurs publics, des acteurs en développement et autres.

En réaction, Vulbeau (2013) propose la création de la « crisologie » pour redonner au concept de crise des capacités théoriques, descriptives et interprétatives. Par ailleurs, Lagadec (1991) suggère d'analyser les modes de fonctionnement des systèmes lors d'une perturbation de la situation normale pour mieux appréhender le concept de crise. Thom (1976) associe crise et catastrophe, la première pouvant annoncer ou provoquer la seconde. Enfin, Barkaoui *et al.* (2016), quant à eux, reconnaissent une dimension favorable à la crise, capable de jouer un rôle fondamental dans la renaissance et le renouveau des systèmes ou des communautés. Ils montrent comment chaque crise est susceptible de proposer à la société un capital de connaissances dans lequel les individus ou les communautés peuvent, chaque fois, puiser pour faire face aux crises actuelles et futures.

Dans le cadre de ce papier, nous faisons référence à la proposition de Lagadec (1991) sur l'analyse des modes de fonctionnement d'un système pour faciliter une bonne appréhension du concept de crise : 1) la marche normale d'un cadre reconnu et correspondant au fonctionnement normal du système par rapport à l'ordre établi ; 2) la survenue d'une perturbation induite par un événement « accidentel » qui porte ainsi atteinte à l'ordre établi ; 3) la survenance de la situation où le système ou son cadre général devient fortement marqué par le déséquilibre. Cette situation met en évidence les rôles des acteurs et fait appel à la prise de position. Ici la notion de perturbation devient un élément central dans la dynamique de construction de la crise.

Ces formes de connaissances forment la base de mécanismes de résilience. Alors que dans les années 1990, la résilience était définie en termes d'efficacité des interventions visant à doter les institutions d'une capacité accrue à faire face à des chocs futurs (ONU 2008), la définition a évolué à partir des années 2010. La résilience est désormais de plus en plus définie comme des capacités institutionnelles (ou individuelle) enracinées localement, existant indépendamment des interventions externes et nécessaires à l'efficacité et à la durabilité des interventions (Öjendal 2017).

Cette conception repose sur une vision selon laquelle la résilience n'est pas simplement la capacité à gérer les chocs futurs par des améliorations structurelles imposées, mais plutôt comme une faculté intrinsèque des communautés à s'adapter, à se régénérer et à prospérer malgré les crises et les perturbations. Cette capacité est ancrée dans une connaissance socio-historique et écologique, permettant aux populations de tirer parti de leur interaction intime avec la nature, ainsi que de leurs systèmes culturels et sociaux pour naviguer et surmonter les adversités. Ainsi, la résilience locale devient une pierre angulaire des politiques publiques, orientant les interventions vers des pratiques qui respectent et renforcent les dynamiques locales, tout en favorisant une gouvernance plus inclusive et durable (Bashizi *et al.* s.d.).

Dans ce document, nous explorons les débats sur la résilience dans un contexte urbain en RDC, en nous appuyant sur des données empiriques collectées à Goma. Nous tentons d'illustrer comment Goma exemplifie l'interaction entre diverses crises et la formation transversale de mécanismes de résilience et de résistance parmi les jeunes face à ces crises. Nous discuterons également comment une meilleure intégration et un dialogue accru entre les interventions publiques et celles des acteurs de développement pourraient améliorer l'efficacité de ces initiatives.

Notre étude s'inscrit dans un cadre de recherche-action participative, couvrant des périodes spécifiques en 2022 et 2023, avec des jeunes et des *leaders* locaux de Majengo, un quartier de Goma. Les participants à notre recherche, 54 au total et âgés de 15 à 35 ans, occupent divers rôles sociaux et économiques, enrichissant ainsi notre compréhension des stratégies de survie et de résistance. Nous avons mené des entretiens semi-structurés individuels avec eux.

Nous analysons comment la faiblesse institutionnelle et normative de Goma, combinée à des carences en politiques publiques, complexifie la notion de crise et influence les dynamiques de résilience. Le contexte de Goma sert à la fois de réceptacle et de catalyseur de crises, où la résilience se manifeste comme une capacité adaptative des jeunes, et où la résistance populaire peut être une des formes à travers lesquelles cette résilience se manifeste.

2. La jeunesse de Majengo au carrefour des crises

Nous nous tournons maintenant vers Majengo, un quartier situé dans la commune de Karisimbi, au nord-est de Goma, jouxtant le territoire de Nyiragongo. Majengo se positionne comme un carrefour essentiel pour l'accès au nord de la ville. Ce quartier est le théâtre d'une cascade de crises, mélangeant des enjeux de sécurité en milieu rural, d'exode rural, d'expansion démographique urbaine, de convoitises foncières et de conflits

territoriaux, agrémentés de problèmes de coexistence entre communautés. Ces problèmes sont aggravés par l'émergence de nouvelles crises telles que celle de la COVID-19, l'éruption du Nyiragongo et la rébellion du M23, qui sont venues intensifier les tensions dans des régions déjà marquées par des conflits fonciers et coutumiers, notamment à Buhéné et Turunga. Cette superposition de crises provoque angoisse, frustration et traumatismes, transformant Majengo en un point névralgique de la contestation à Goma, d'où émergent régulièrement des revendications et des manifestations (Kavundama 2019). Les jeunes, souvent en première ligne de ces manifestations, perçoivent les désastres, les vulnérabilités, les résiliences, les pauvretés et les inégalités comme étroitement interconnectés (Boidin *et al.* 2017).

2.1. La crise de la COVID-19

La précarité des conditions de vie, les défis liés à l'accès à l'énergie (eau et électricité), le non-respect des normes d'urbanisme et l'absence de latrines et de poubelles publiques sont à l'origine de maladies liées à l'hygiène et à l'eau, ainsi que d'autres pandémies, à Karisimbi, comme le souligne la Commune de Karisimbi (2021) dans son rapport annuel. Dans un contexte marqué par le désengagement progressif de l'État dans la fourniture des soins de santé, la COVID-19 a fait son apparition. C'est cette crise qui a été notre porte d'entrée dans notre recherche. Cependant, tandis qu'elle était très particulière au niveau mondial, à Goma elle ne faisait que se rajouter aux autres crises présentes. Kasali Nyandu (2020) exprimait cette réalité en déclarant que « en RDC, il ne s'agit pas que d'un simple virus, mais bien un mal de plus, surtout chez les personnes les plus vulnérables des suites des affaires de guerres et conflits armés que connaît le pays ».

Face à cette situation, le gouvernement avait adopté des mesures d'atténuation et d'adaptation. Bashizi *et al.* (2021) observaient que « les autorités, d'une part, ont navigué entre des stratégies d'interprétation plus rigides vers des interprétations plus souples, en entamant des négociations ou des arrangements pratiques, ou en adoptant la force ». Ces décisions ont eu un impact considérable sur une population déjà vulnérable, comme l'a expliqué un formateur de jeunes dans un centre à Majengo :

« Vous imaginez quelqu'un qui n'a pas un boulot fixe et stable et qui vit au "taux du jour" et à qui on impose de rester à la maison et peut-être prend en charge une famille. Il fallait alors, pour certains, commencer à quitter pour aller opérer la nuit en créant de l'insécurité. C'est pourquoi pendant le confinement vous allez constater qu'il y a eu beaucoup des cas d'insécurité enregistrés surtout la nuit parce que certains jeunes devaient trouver d'autres mécanismes de survie » (entretien réalisé en avril 2022 ; jeune de Majengo).

Dans le contexte spécifique de Majengo, les mesures de réponse à la COVID-19 telles que le port de masques, la distanciation sociale, le lavage des mains et le fait d'éternuer dans les coudes n'ont eu qu'un impact limité sur le quotidien des jeunes. Cependant, ce qui était plus lourd, était l'effet économique du confinement. Pour les jeunes, en majorité sans emploi, sans économies ni sécurité sociale, l'imposition du confinement a engendré une perte de revenus et un renforcement de la vulnérabilité. Un conducteur de taxi-bus nous a témoigné de ses difficultés :

« Moi personnellement, j'ai connu beaucoup des difficultés, j'étais arrêté à plusieurs reprises par des policiers [...]. À mon avis, la COVID-19 a accentué des menaces entre les populations surtout les jeunes et les policiers. Pour ces derniers, il n'y avait pas question de sensibilisation, l'important pour eux c'était l'argent. Alors nous avons vu que c'était plutôt un *kilaka* (opportunité) pour nous bouffer de l'argent. [...] Nous avons vu dans la COVID-19 une véritable source des troubles et par après lorsqu'on a commencé à comprendre, on s'est adapté » (entretien réalisé en avril 2022).

Par ailleurs, d'autres secteurs économiques ont également souffert des répercussions de la pandémie. La situation sécuritaire s'est parfois aggravée, transformant la COVID-19 en une source d'insécurité.

Selon Muhindo (2020), certains motards (mototaxis) étaient « incités à rejoindre des organisations criminelles du fait des conditions de vie de plus en plus précaires ».

Pole Pole Bazuzi & Marchais (2021) ont ajouté que « dans le contexte sécuritaire fragile de la ville, l'obligation du port du masque a ouvert la porte à des nombreuses tracasseries envers la population. Un nouveau système de chasse aux personnes sans cache-nez par les policiers et militaires s'est développé dans toutes les avenues de la ville, et les cachots de la ville se sont remplis. Pour en sortir, il fallait payer 50 USD aux policiers, bien plus que les 5000 francs congolais que le gouvernement provincial avait établi comme amende forfaitaire ».

2.2. La crise volcanique de Nyiragongo

Alors que les populations, le gouvernement congolais et divers partenaires s'efforçaient de gérer les conséquences de la COVID-19, une éruption soudaine du volcan Nyiragongo, le 22 mai 2021, a pris tout le monde par surprise. Un responsable à la Protection civile a expliqué la façon dont l'alerte a été donnée :

« En effet, c'était aux environs de 16 heures que la coordination urbaine à la Protection civile a été alertée de l'imminence de l'éruption du volcan dont les laves avaient pris 2 directions : l'une vers Goma (Buhene et Majengo) et l'autre vers le Rwanda. Ce sont les populations de Majengo

et du territoire de Nyiragongo qui ont alerté la Protection civile avant que les laves ne se dirigent vers le sud. Il faisait 17 ou 18 heures quand elles venaient en masses. Vraiment, c'était une surprise » (entretien réalisé en mai 2022).

L'éruption a provoqué une ruée massive des populations vers divers sites, sans mesures d'alerte ni d'accompagnement, aggravant la situation en pleine pandémie de la COVID-19 et causant « immédiatement 31 décès, la destruction des champs, de la faune et de la flore, la destruction des infrastructures ainsi que les déplacements d'environ 80 000 habitants qui se sont déplacés en ordre dispersé en direction de Sake, Rutshuru et la République du Rwanda ». (Coordination urbaine de Goma de la protection civile 2021). La surprise générale face à cette catastrophe est résumée par le cadre à la Protection civile qui a précisé :

« En principe, l'éruption volcanique a quatre phases selon les couleurs. Il y a le vert, l'orange, le jaune et le rouge. Cette éruption nous a tous surpris avec le rouge. »

Face à cet événement – en craignant d'autres phases d'éruption – de nombreuses personnes ont dû fuir précipitamment, souvent vers des endroits inconnus. Un jeune commerçant raconte :

« On a dû chercher un abri dans une situation de vulnérabilité extrême sans plan de gestion ou de sortie de crise préétabli » (entretien réalisé en mai 2022).

Trois jours après la coulée des laves, les 22, 23 et 24 mai, environ 10 des 18 quartiers de Goma, y compris Majengo, Katoyi et Mabanga, ont reçu l'ordre d'évacuer de la part du gouverneur du Nord-Kivu ». Cependant, cette évacuation s'est déroulée, encore une fois, sans plan d'évacuation. Un membre du parlement des jeunes de Majengo nous racontait :

« Quand nous avons constaté que la plupart de nos voisins étaient en train de partir, nous avons jugé utile de nous déplacer aussi. Nous sommes arrivés à Katoyi et avons fait une escale de quelques minutes là-bas et, voyant le nombre de personnes qui se déplaçaient, nous avons été obligés de nous déplacer aussi à pied et sous la pluie de Katoyi à Mugunga le même jour. Mais, à cause de la souffrance que nous avons vécue là-bas, nous avons été obligés de retourner le matin à la maison. C'est par après que le gouverneur militaire a encore parlé de l'évacuation obligatoire. Lors de l'évacuation obligatoire, on nous dit encore qu'il faut aller à Sake alors qu'aucun moyen n'a été mis en place. Comment on peut arriver à Sake ? On nous dit que c'est à plus de 27 km de Goma ; est-ce qu'on peut marcher à pied de Goma à Sake ? » (Entretien réalisé en avril 2022.)

Malgré les ordres d'évacuation, certains ont choisi de rester ou de revenir peu après avoir été évacués, une hésitation souvent expliquée par une crise de confiance envers les sources officielles, attribuable au manque de « savoirs, savoir-faire, information scientifique et technique » ; une situation qui induit et renforce la vulnérabilité en période de crise (Ait Ouarab-Bouaouli 2008). Un agent à la Protection civile nous a illustré cette méfiance :

« Les gens qui vivent dans des zones à risque savent lire les signes des temps. Les populations avaient commencé à fuir avant même l'appel de l'autorité provinciale. Premièrement, c'est la trajectoire des laves qui a incité l'évacuation des populations ; mais le fait pour les gens de voir que les laves étaient déjà endormies, cela a été une raison soit pour rester soit pour retourner. Deuxièmement, [il y a] l'interprétation du message de l'autorité provinciale par les populations, c'est-à-dire, lorsqu'il est demandé à la population d'aller vers Sake alors qu'à Kabuno il y a une forte concentration du gaz en cas de l'éruption volcanique dans le lac Kivu, [qui] fait en sorte qu'une partie de la population soit réticente. Troisièmement, enfin, les mesures d'accompagnement mises en place par le gouvernement étaient jugées insuffisantes » (entretien réalisé en avril 2022).

La personne faisait référence au manque de mesures de prise en charge, à un accès difficile à l'eau, à l'électricité, aux services de santé, d'hygiène et d'assainissement, etc.

Ces événements ont mis en lumière les carences des politiques publiques urbaines multisectorielles en matière de gestion des crises et des catastrophes, nécessitant une amélioration dans la préparation avant, la gestion pendant et la récupération après une crise.

Et depuis, un an après l'éruption, vers mai 2022, les combats entre les forces loyalistes des FARDC et les rebelles de M23 ont contraint les sinistrés vivant dans les camps de la région de Kibumba à se déplacer à nouveau, comme le décrit Sivamwanza Isse (2022) :

« Femmes, hommes, enfants s'ébranlent pour se mettre à l'abri. Jusqu'à l'aube, certains se précipitent chez des familiers à Goma et d'autres n'ayant pas de proches, se réfugient dans les écoles et les églises à partir de Kanyaruchinya, une banlieue au nord de Goma ».

Nous reviendrons vers cette crise sécuritaire dans la section suivante.

2.3. La crise sécuritaire

Au-delà, ou en interaction avec les deux crises précédemment présentées, une recrudescence de la criminalité a été observée à Goma. Ce phénomène inclut des kidnappings et des meurtres, et il est en partie dû à une crise des services publics (pour plus sur les crises des services publics en Afrique

subsaharienne, voir Olivier de Sardan & Gallenga 2019). L'État montre clairement ses lacunes dans la gestion de la criminalité urbaine. Un commissionnaire souligne que :

« L'insécurité a atteint un grand record à Majengo et si les autorités ne font pas attention, cela risque de contaminer les autres quartiers de la ville. C'est surtout ça qui conduit même à la justice populaire de la part des jeunes. C'est notre grand problème dans notre quartier. [...] À part ça, il faut comprendre qu'ici nous ne faisons plus confiance à la police et à la justice. Le problème, c'est quoi ? Vous pouvez par exemple amener un malfaiteur auprès de la justice, et demain, vous le verrez vagabonder dans le quartier » (entretien réalisé en avril 2022).

L'insécurité à Majengo est complexe, avec des dimensions politiques, sociales et sécuritaires. La combinaison de ces facteurs avec l'impunité fait de ce quartier l'un des foyers de criminalité à Goma. Les populations se sentent abandonnées par les autorités publiques. D'ailleurs, la situation sécuritaire problématique dans les zones avoisinantes, comme le territoire de Nyiragongo et d'autres quartiers (Katoyi, Bujovu, Kasika, Virunga, etc.) proches de Majengo, exerce une influence considérable sur le milieu.

Le manque de tranquillité et la résurgence de l'insécurité, aggravés par une crise des services publics, alimentent une crise de confiance croissante entre les populations et l'État. Cette méfiance (défiance) se manifeste souvent par des contestations de l'autorité étatique qui incluent des manifestations de contestation (villes mortes, marches, et affrontements avec la police) et de « justice populaire ». Un membre de la coordination provinciale du parlement des jeunes avait commenté :

« Ici, à Majengo, d'ailleurs, c'est par manque de justice qu'il y a des résistances et soulèvements populaires. En réalité la justice est mal rendue. Aujourd'hui, la justice est facultative. C'est pour cette raison que vous trouvez souvent les jeunes préférer se rendre justice eux-mêmes, ce qui crée encore d'autres problèmes d'insécurité et des règlements de comptes. Le système de justice n'est pas bien établi, n'inspire vraiment pas confiance, ce qui fait qu'au lieu d'aller vers la justice, il vaut mieux se rendre justice soi-même » (entretien réalisé en juillet 2023).

Face à l'incapacité de l'État de contrôler la situation sécuritaire, exacerbée par la pauvreté et la précarité des conditions de vie, un membre du mouvement citoyen de Majengo nous a expliqué que :

« L'insécurité, chez nous, est devenue multidimensionnelle. La pauvreté accentuée des populations, le manque d'emploi pour les jeunes ; et ceux mêmes qui peuvent avoir un niveau scientifique n'ont pas d'emploi, imaginez-vous cette frustration. Figurez-vous, l'on peut avoir des licenciés

(Bac+5) qui sont là sans emploi et qui restent à la maison. À 30 ou 35 ans déjà, ils commencent à percevoir l'avenir dans un flou total. Parfois, lorsqu'ils arrivent à 40 ans, ils se disent qu'il n'y a rien à perdre et commencent à se livrer dans n'importe quoi. En fait, les responsabilités sont vraiment partagées par nous population, et par les autorités. Comment imaginez-vous que pour une population de plus de 100 000 habitants, on a un poste de police constitué d'environ 30 policiers sans le matériel d'intervention nécessaire ? » (Entretien réalisé en juillet 2023).

Plusieurs jeunes essaient de combattre l'insécurité par eux-mêmes, parfois en s'organisant en groupes d'autodéfense. Un artiste et formateur nous a décrit l'approche utilisée :

« En fait, hummm... [silence], à Majengo, les jeunes, nous avons pris conscience du danger d'insécurité qui nous guette. Ainsi, nous avons fait de la sensibilisation porte à porte. Si une famille a un jeune garçon, elle contribue la personne du garçon et si elle n'en a pas, elle contribue financièrement. À part cela, il y avait des volontaires qui contribuaient pour l'achat de braises, du café que nous prenions chaque soir pour ne pas sommeiller. On faisait de la sécurité nous-mêmes dans le quartier. On avait plusieurs sites et groupes selon les avenues. Et chaque avenue avait son propre mot de passe qui est connu par chaque habitant. On entrait dans les carrefours et on y attendait les voleurs. [...] À un certain moment, [...] nous avons été victimes de plusieurs intimidations et menaces de mort de la part des bandits. Ils faisaient des intimidations à l'encontre même de nos parents et cela a commencé à nous fragiliser » (entretien réalisé en juin 2022).

Cette initiative, bien qu'illégale, montre l'étendue de la crise de confiance et le degré de méfiance (défiance) entre jeunes et forces de l'ordre, comme l'a indiqué un membre d'un mouvement citoyen :

« Quand un criminel essaie de pénétrer un quartier où il y a la police, où il y a l'armée qui se disent être au service des populations et au lieu qu'elles puissent sécuriser leurs propres populations, elles ne font rien. Du coup les jeunes sent qu'à la place des criminels c'est bien elle qui est maintenant menacée, qui est désormais considérée comme criminelle. C'est comme cela que les jeunes essaient, à leur manière, de répliquer à ces genres des choses ou monter des mécanismes pour s'en sortir. [...] En face d'une situation pareille, comment la jeunesse ne peut pas se venger ? Et là on va dire que les jeunes de Majengo-Buhene sont hostiles, c'est ça ? » (Entretien réalisé en juin 2022).

2.4. Éducation, emploi et sécurité sociale

En interaction avec les problèmes déjà mentionnés, Majengo souffre d'une difficulté d'accès à l'éducation et l'emploi pour ses jeunes résidents. Quartier Majengo (2021) dans son rapport annuel indique qu'une grande partie de sa population active est au chômage, reflétant ainsi un problème national en RDC où la création d'emplois est en baisse et les opportunités d'emplois disponibles sont souvent entachées de népotisme, de clientélisme, de tribalisme ou de politisation. Un membre d'un mouvement citoyen a présenté cette situation en disant :

« Sur la question de l'emploi des jeunes, il y a à boire et à manger. Vous savez, actuellement, pour avoir de l'emploi surtout dans le service public, il faut être casé quelque part, il faut avoir chanté pour quelqu'un pendant la campagne électorale, il faut être soit de la tribu X ou tribu Y. On a tribalisé le service public, on a politisé tous les services de l'État. Alors pour avoir de l'emploi, c'est devenu difficile. [...] En lieu et place de la méritocratie, c'est le *nduguïsme* (népotisme) qui prévaut. C'est-à-dire, tu n'es pas le fils ou la fille de tel.le, tu n'es pas venu.e de telle colline, tu ne peux pas avoir de l'emploi. [...] Et dans tout cela, vous comprenez que lorsque le jeune n'est pas occupé, il devient oisif et à la longue, il peut être utilisé par des groupes des bandits et des criminels » (entretien réalisé en mars 2022).

La vulnérabilité des jeunes à Majengo est également exacerbée par un manque d'instruction et de formation professionnelle. Pour subvenir à leurs besoins, certains jeunes se tournent vers l'agriculture, le transport, le petit commerce et l'artisanat. D'autres deviennent des entrepreneurs de survie, indépendamment du secteur. Ces jeunes travaillent souvent dans des conditions précaires et sont parfois confrontés à l'hostilité de la police. Pole Institute (2018) rapporte :

« On signale également des déguerpissements désordonnés et intempêtes des petits vendeurs informels des marchés pirates qui les exposent à des pertes régulières de leurs marchandises exposées à la vente le long des rues chaque fois que ces opérations de déguerpissement sont lancées par les éléments de la Police nationale congolaise ».

En outre, ce même rapport révèle que

« À côté de certains agents de l'ordre qui commettent des actes de nature à porter atteinte aux droits humains coexistent plus de 15 groupes de jeunes délinquants, anti-gangs, motards (mototaxis) inciviques et enfants de la rue communément appelés *maibobo* qui pillent, tracassent, kidnappent et tuent des civils innocents tombés dans leurs filets ».

Cette situation complexe met en lumière les défis multiples auxquels les jeunes de Majengo sont confrontés dans un contexte de gouvernance défaillante (Büscher 2012) et d'opportunités limitées.

2.5. L'eau et l'électricité

Notons que le lac Kivu est la principale source d'approvisionnement en eau à Goma. Cette source – même si on peut se poser des questions sur la qualité – est toute proche de Goma. Selon Senge Milemba *et al.* (2020), « en raison des infrastructures endommagées – fragilisées par des années de sous-investissement et de conflit – et de la croissance rapide de la population, le taux de couverture de l'approvisionnement en eau a décliné jusqu'à récemment ». Ces auteurs estiment que malgré des efforts déployés depuis les années 2000 pour améliorer cette situation, les défis demeurent importants, notamment en raison de la croissance démographique qui absorbe les progrès réalisés, d'une répartition inéquitable des bornes-fontaines et de réparations qui tardent à être effectuées. Pour y faire face, le secteur informel joue un rôle clé dans la fourniture d'eau. Les populations recourent à des revendeurs d'eau à vélo pour pallier les manques du système formel.

En ce qui concerne la desserte en électricité, ce n'est qu'aux alentours de 2019 que Majengo a commencé à bénéficier d'une électricité relativement disponible et accessible pour une certaine partie de ses résidents. Selon Baende (2019) « c'est en date du 25 septembre 2018 que Virunga SARL bénéficie, à son tour, de la part de l'exécutif provincial, d'une concession de distribution d'électricité à Goma ; des quartiers jugés à faible desserte en électricité : Majengo, Mabanga-Nord, Kasika, Katoyi, Ndosho, Mugunga, Keyshero et Lac Vert. » L'arrivée de l'électricité à Majengo a joué un rôle crucial en améliorant l'éclairage public, en réduisant relativement les coûts d'électricité pour certains ménages et en favorisant la création de petites unités de production.

À cet effet, Majengo est divisé en deux zones, avec la bande ouest servie par Virunga SARL et la bande Est (proche de l'aéroport international de Goma) gérée par la Société congolaise de Distribution d'Eau et d'Électricité (SOCODEE). Cette subdivision conduit à une perception d'inéquité tarifaire entre les deux zones, incitant certains résidents à recourir à des branchements illégaux. Un artiste et formateur nous a expliqué :

« Pour le moment, nous nous réunissons en groupe ; et comme il y a la partie qui est desservie en électricité par Virunga SARL ; ici chez nous vers l'aéroport on nous a dit que nous appartenons à la SOCODEE et c'est relativement cher. Alors les gens se mettent ensemble, ils vont faire adhérer une personne qui est dans la partie qui a accès au courant de Virunga SARL et puis ils vont faire traverser les fils jusque-là chez nous et ainsi nous constituons des groupes » (entretien réalisé en mars 2022).

Ces différents éléments sont révélateurs d'un besoin en services publics qui caractérisent cette entité et ses populations. De la carence des routes à l'obstruction des avenues, en passant par des difficultés d'accès à l'eau et à l'électricité, voilà autant de problèmes qui deviennent de véritables bases de contestations, de soulèvements et de résistances populaires.

2.6. Urbanisation de Goma et son impact sur le foncier

Finalement, le problème d'accroissement démographique de Goma a aussi exacerbé la demande et les prix fonciers. Face à l'insuffisance de régularisation de l'État dans le secteur foncier et l'aménagement du territoire, cette situation devient la source de nombreux problèmes fonciers. Vers 2017, de nombreux litiges fonciers ont été signalés à Goma et dans le territoire de Nyiragongo. Un cadre de l'Administration urbaine a commenté la situation foncière, soulignant les conséquences d'une mauvaise gestion foncière :

« La population s'accroît, mais la terre ne s'accroît pas. Et comme il y a également l'exode rural, vous comprenez que pour des personnes qui connaissent la valeur de cette terre, et qui viennent d'ailleurs, ils souhaiteraient l'acheter à n'importe quel prix... [silence] et vis-à-vis de cette contrainte vitale, comme je vous l'avais dit précédemment [silence]. Les vendeurs étaient agriculteurs, maintenant ils n'ont plus des moyens de subsistance et ils ont besoin de l'argent pour survivre. Ainsi, ils se trouvent obligés de vendre à des tierces personnes pour avoir cette survie. Mais, il se pourrait que, dans la suite, ils puissent se rendre compte peut-être qu'ils ont vendu au vil prix ; ce qui peut conduire à des contestations avec les acheteurs. De l'autre côté, on fait aussi face à certains acteurs mal intentionnés qui s'improvisent dans le foncier » (entretien réalisé en mars 2022).

Dans la partie nord-est de la ville, au moins trois grandes concessions font l'objet de litiges fonciers persistants depuis 2010 : Buhene, Turunga, et Marché Ki-30. Un jeune membre d'un mouvement citoyen de Majengo a expliqué l'impact de ces conflits :

« Alors, un temps après, nous entendons qu'il y a des conflits fonciers créés à Goma et dans le Nyiragongo et les familles acheteurs qui habitent des parcelles sont obligées de déguerpir. Des procès ont été organisés et après ils ont recouru à la force pour "déguerpir" des familles. Les jeunes se disent : alors, comment nos parents ont tout sacrifié pour avoir une parcelle à Nyiragongo ou à Goma et après 2 ans ou même 5 ans quelqu'un d'autre arrive et dit que la concession lui appartient ? Alors, les jeunes se sont sentis lésés. À cet effet, ils ont été obligés de prendre une "autodéfense". [...] Aujourd'hui, les jeunes vivent dans l'angoisse et la frustration. Ils se sentent menacés de partout, par la vie, par les groupes armés, par les politiciens, par les bandits, par la police, par le militaire, tu vois ? » (Entretien réalisé en juin 2022.)

La cohabitation et la cohésion sociale sont également affectées par ces tensions. Pour Kakoti, député provincial du Nord-Kivu, élu du territoire de Nyiragongo, il est important de noter qu'il n'y a pas de conflit inter-ethnique parmi les communautés qui cohabitent pacifiquement depuis longtemps, « mais il s'agit plutôt d'une résultante d'un conflit foncier qui ronge cette contrée depuis 2018 » (Musa 2021). Cependant, la suspicion et la paranoïa deviennent courantes, même au sein des familles, ou entre amis et connaissances (Hendriks & Büscher 2019). Bien qu'une certaine accalmie soit observée, les problèmes fondamentaux restent les mêmes, surtout le problème relatif au foncier. Comme le soulignent Ansoms *et al.* (2011), en référence à la problématique foncière dans l'Est de la RDC, ce contexte reste propice à la création des arènes politiques et peut même amplifier la situation déjà problématique.

3. Gouvernance et résiliences face aux crises

La gestion des crises à Goma, et à Majengo en particulier, est marquée par des défis significatifs en matière de gouvernance, exacerbés par un manque d'efficacité dans la mise en œuvre des politiques de décentralisation. En RDC, la constitution de 2006 a prévu la décentralisation comme mode de gestion et de fonctionnement de l'État congolais (Kabamba 2013). La réalité sur le terrain montre que, dans la plupart des cas, il existe un déphasage entre les normes officielles et celles dites pratiques dans le processus de mise en œuvre de la décentralisation (pour plus sur le développement, les modes de gouvernance et les normes pratiques, voir Olivier de Sardan 2010). Les autorités nommées ne reflètent souvent pas les choix des populations locales, ce qui crée un décalage entre les besoins des citoyens et les actions des gouvernants. Ceci a été confirmé par un cadre à l'Administration urbaine de Goma qui soulignait :

« Le retard dans la mise en œuvre effective de la décentralisation constitue l'une des sources des problèmes à Goma et dans le quartier Majengo en particulier. En ce sens que (1) les autorités qui sont nommées ne sont pas nécessairement le choix des populations ; (2) les problèmes que vivent les populations ne sont pas bien canalisés vers des solutions étant donné que les populations ne sont pas impliquées dans la programmation de leur développement. Ce manque de représentativité et de participation des populations à la gestion des affaires locales contribue à perpétuer les inégalités et l'insécurité, particulièrement dans des zones comme Majengo » (entretien réalisé en mars 2022).

En outre, la gouvernance des crises spécifiques, telles que les catastrophes naturelles et les tensions sécuritaires, est entravée par l'absence de plans de contingence adaptés et holistiques. Cette approche fragmentée

menace la sécurité des populations, laissant la ville mal préparée face à la multiplicité des crises qu'elle rencontre. Un agent à la Protection civile expliquait :

« C'est vrai, les crises sont toujours imminentes pour la ville. Je sais qu'au niveau de la ville il n'y a pas un plan de contingence, mais au niveau du service de Protection civile, il y a un plan de contingence qui ne concerne que l'éruption volcanique. En ce qui concerne le gaz dans le lac Kivu, je ne sais pas s'il en existe, mais la recommandation a toujours été le dégazage, c'est-à-dire son exploitation. [...] Pour d'autres crises, il n'y a pas des plans définis. Cela constitue un grand danger pour la ville et aussi pour ses populations » (entretien réalisé en avril 2022).

La situation dans laquelle se trouve le service de Protection civile à Goma illustre également ces problèmes de gouvernance publique en matière de gestion des crises. En effet, les défis organisationnels et de ressources compromettent la capacité de réponse efficace des autorités publiques lors des crises. Comme le décrit un cadre à la Protection civile :

« Quand il y a crise par exemple, la protection civile est parmi les services les mieux informés, malheureusement l'opérationnalité et la mobilité posent souvent un problème. Le recrutement et la gestion de carrière des agents, l'insuffisance du personnel et des matériels de travail, le caractère flou de notre carrière administrative, l'inexistence de la fonction publique provinciale et d'une ligne budgétaire appropriée, sont parmi les problèmes que connaît notre service. Il existe aussi un problème d'adaptation et adéquation du service aux problèmes actuels et futurs de la ville de Goma » (entretien réalisé en mars 2022).

Le contexte contemporain de la ville montre à suffisance que les populations – et particulièrement les jeunes de Goma – montrent une capacité remarquable à naviguer dans un environnement tumultueux (Midagu Kabumba 2022). Face aux conflits fonciers, à l'insécurité et aux crises environnementales comme les éruptions du Nyiragongo, etc. Les jeunes ont développé des mécanismes de résilience pour défendre leurs droits et leur communauté. Cette résilience se traduit par des formes d'organisation communautaire, des initiatives économiques adaptatives et des manifestations directes de résistance aux défis quotidiens. Par exemple, en réponse aux fréquents conflits fonciers et à l'insécurité, de nombreux jeunes de Majengo ont formé des groupes d'autodéfense (avant que ceux-ci soient interdits par les autorités). Ces groupes, bien que non officiels, organisent des patrouilles nocturnes pour protéger les résidents des menaces de violence et de vol, compensant ainsi l'absence ou l'inefficacité des services de sécurité publics.

En outre, face à la précarité économique et au chômage élevé, certains jeunes se sont tournés vers des entreprises informelles pour subvenir à leurs besoins. Ils s'engagent dans de petits commerces, vendant des produits dans les rues ou sur les marchés informels, malgré les risques de déguerpissements forcés par la police et leur exposition aux actes des bandits. Ces activités économiques, bien que précaires, démontrent leur capacité à s'adapter et à exploiter les opportunités limitées disponibles pour maintenir une forme de stabilité financière (Vlassenroot & Büscher 2009).

De plus, lorsqu'ils sont confrontés à des politiques publiques inadéquates (ou inexistantes) ou à des actions gouvernementales (ou autres acteurs) qui menacent leurs communautés, les jeunes de Majengo participent activement à des manifestations et à des mouvements de protestation. Ces actions collectives, qui visent à revendiquer un meilleur accès aux services essentiels comme l'eau et l'électricité ou à s'opposer aux expulsions « injustes », à la recrudescence de la criminalité, etc., illustrent leur engagement à résister, à défendre leurs droits et à influencer les décisions qui affectent directement leurs vies et celles de leurs communautés (voir aussi Scott 2019 cité par Raison du Cleuziou 2010).

Mais qu'est-ce que ces formes de résilience nous apprennent par rapport à la gestion des crises ? Tout d'abord, les formes de résilience observées à Majengo illustrent clairement que les crises sont profondément interconnectées et ne peuvent être abordées de manière isolée (Bashizi *et al.* 2021). Les jeunes du quartier, confrontés à des défis variés tels que l'insécurité, les conflits fonciers et les crises économiques et environnementales, ont développé des mécanismes de résistance et d'adaptation qui répondent simultanément à plusieurs crises. Par exemple, la formation de groupes d'autodéfense répond non seulement au problème immédiat de l'insécurité, mais aussi aux échecs plus larges des services publics et à la gouvernance locale défaillante (sur ce sujet, voir Vlassenroot & Büscher 2011). De même, les entreprises informelles, bien que précaires, offrent des solutions économiques qui reflètent une adaptation à la fois aux défis économiques et à l'exclusion sociale. Ces réponses intégrées démontrent que la compréhension et la gestion efficace des crises exigent une approche qui reconnaisse les vrais problèmes, leur nature interdépendante, nécessitant des interventions qui sont à la fois holistiques et ancrées dans les réalités locales.

Ensuite, les formes de résilience manifestées par les jeunes de Majengo témoignent de l'existence de connaissances localement ancrées qui devraient être intégrées dans les solutions de gouvernance comme le suggèrent certains auteurs (Lagadec 1991 ; Ordioni 2011 ; Jakob 2024). Les initiatives telles que les groupes d'autodéfense et les entreprises informelles ne sont pas simplement des réactions improvisées, mais reflètent des stratégies et tactiques élaborées basées sur une compréhension profonde des dynamiques locales et des défis spécifiques à leur communauté. Ces pratiques montrent

que les jeunes possèdent des compétences et des savoirs adaptatifs cruciaux pour la survie et la protection communautaire dans un environnement où les structures officielles sont soit absentes soit inefficaces (Vlassenroot & Büscher 2009). Reconnaître et valoriser ces connaissances locales dans l'élaboration des politiques publiques et de développement pourrait conduire à des interventions plus efficaces et plus respectueuses des réalités sur le terrain.

Cependant, les formes de résilience observées chez les jeunes de Majengo offrent une perspective nuancée sur le concept de résilience, soulignant que celui-ci ne devrait pas être idéalisé sans réserve. En effet, « la multiplication des récits de résilience contribue à invisibiliser tout un pan de la souffrance hors-norme – principalement subalterne –, en empêchant l'émergence d'émancipations radicales » (Dormeau 2023). Et en plus, des dynamiques de résilience qui fonctionnent pour certains peuvent paradoxalement exacerber les problèmes pour d'autres groupes vulnérables. Par exemple, les patrouilles de sécurité organisées par les jeunes pourraient imposer une menace ou un sentiment d'insécurité pour d'autres membres de la communauté qui ne participent pas à ces groupes ou qui sont perçus comme des *outsiders*. La dynamique peut aussi faciliter certains actes subversifs, comme des règlements de compte. De même, les marchés informels peuvent entraîner des tensions avec les commerçants formels et les autorités locales, créant ainsi des conflits et des dynamiques de pouvoir exclusives.

Ces observations démontrent que la résilience n'est pas simplement un « conteneur » de capacités adaptatives bénéfiques, mais est également façonnée par des relations de pouvoir et peut entraîner des conséquences inégales au sein des communautés. Ainsi, les solutions de résilience doivent être évaluées et adaptées en tenant compte des impacts variés sur différents segments de la société, assurant que les interventions renforcent véritablement la cohésion et le bien-être collectif sans marginaliser ou opprimer d'autres groupes.

Conclusion

Le contexte de la ville de Goma, notamment dans le quartier de Majengo, révèle une situation où de multiples crises coexistent, se superposent et interagissent, allant des conflits fonciers et sécuritaires à des crises économiques et environnementales. Cette complexité illustre comment les crises ne peuvent être traitées de manière isolée, mais doivent être envisagées comme profondément interconnectées.

En réponse à ces défis, les jeunes de Majengo développent des mécanismes de résilience qui reflètent une adaptation à ces crises multiples. Parmi ces mécanismes, la création de groupes d'autodéfense, les pratiques

de « justice populaire » et d'entreprises informelles se démarquent. Ces initiatives sont des réponses aux défaillances des services publics et à une gouvernance locale souvent inefficace. Les groupes d'autodéfense par exemple, ne se limitent pas uniquement à fournir une sécurité en réponse à l'insécurité immédiate, mais s'adressent aussi aux carences plus larges des services publics et de la gouvernance. D'un autre côté, les entreprises informelles à Majengo, bien que précaires, permettent aux jeunes de trouver des solutions économiques adaptatives. Ces entreprises témoignent d'une réponse à la fois aux défis économiques et à l'exclusion sociale, illustrant une adaptation aux conditions locales difficiles.

Ces stratégies et tactiques de résilience révèlent ainsi l'existence de connaissances localement ancrées. De plus, ces formes de connaissances ne surgissent pas en réaction à un unique défi, mais émergent plutôt de l'expérience vécue d'une multitude de stress simultanés, tels que l'insécurité, les conflits fonciers, les difficultés économiques et les désastres environnementaux. Dans ce contexte interconnecté, les tactiques et stratégies de résilience développées par ces jeunes ne sont pas des réponses unidimensionnelles, mais des solutions multifacettes qui abordent les crises sur plusieurs fronts.

Néanmoins, il est essentiel de souligner que la résilience observée à Majengo n'est pas sans complications. Bien que ces mécanismes permettent aux jeunes de naviguer dans un contexte de crises multiples, ils peuvent aussi exacerber les problèmes pour d'autres groupes vulnérables au sein de la communauté. Les groupes d'autodéfense, par exemple, tout en offrant une certaine protection, peuvent également créer un sentiment d'insécurité parmi ceux qui ne sont pas impliqués ou sont perçus comme des *outsiders*. De même, les marchés informels peuvent provoquer des tensions avec les commerçants formels et les autorités, exacerbant ainsi les conflits et les inégalités. Ces dynamiques démontrent donc que la résilience n'est pas simplement une accumulation de capacités adaptatives bénéfiques. Elle est également façonnée par des relations de pouvoir et peut engendrer des conséquences inégales, illustrant la complexité des interactions sociales dans des contextes de crise.

Cependant, il est clair que la reconnaissance et l'intégration des connaissances locales – ancrées dans les formes de résilience face aux crises – sont cruciales dans l'élaboration des politiques, programmes et projets. Toute initiative d'amélioration de la gouvernance doit partir du principe de reconnaissance et d'intégration de la capacité des jeunes à contribuer significativement à la résilience urbaine et aux approches de développement plus durables et efficaces à Goma.

Bibliographie

- Ait Ouara-Bouaouli, S. 2008. « Pour une équité dans l'accès à l'information en cas de catastrophes ». *Communication. Information médias théories pratiques* 26 (2) : 174-193.
- Ansoms, A., Claessens, K. & Mudinga, E. 2011. « L'accaparement des terres par des élites en territoire de Kalehe, RDC ». In F. Reyntjens & S. Vandeginste (éd.), *L'Afrique des Grands Lacs. Annuaire*. Paris/Anvers : L'Harmattan/IOB, pp. 205-226.
- Baende, L. 2019 (16 mai). « Nord-Kivu : La VIRUNGA Sarl prête à s'ouvrir aux discussions avec la SOCODEE dans le dossier électricité ». *Desk eco*. En ligne : <https://deskeco.com/nord-kivu-la-virunga-sarl-prete-a-souvrir-aux-discussions-avec-la-socodee-dans-le-dossier-electricite>
- Barkaoui, H., Guinet, A., Wang, T. & Meskens, N. 2016. « Les plans de gestion de crises dans les pays francophones ». 8^e *Conférence francophone en Gestion et Ingénierie de Systèmes hospitaliers (GISEH 2016)*, juillet 2016, Casablanca, Maroc. Disponible en ligne sur : halshs-01439601.
- Bashizi, A., Ansoms, A., Adili Amani, R., Baraka Akilimali, J., Chiza, C., Karangwa, I., Mushagalusa Mundinga, E., Mutabesha, D., Ndayikengurutse, G. & Niyonkuru, R.-C. 2021. *Gouvernance réelle de la crise de la COVID-19 en Afrique des Grands Lacs*. Disponible en ligne sur : <http://hdl.handle.net/2078.1/241185>
- Boidin, B., Gérardin, H. & Lallau, B. 2017. « Présentation. Vulnérabilités, résiliences et développement ». *Monde en développement* 4 : 7-12.
- Bréda, C., Deridder M. & Laurent, P.-J. 2012. *La Modernité insécurisée. Anthropologie des conséquences de la mondialisation*. Disponible en ligne sur : <http://hdl.handle.net/2078.1/179760>
- Büscher, K. 2012. « Urban Governance Beyond the State: Practices of Informal Urban Regulation in the City of Goma, Eastern D.R. Congo ». *Urban Forum* 23 (4) : 483-499. DOI : <https://doi.org/10.1007/s12132-012-9170-0>
- Cleuziou, Y. 2013. « James C. Scott, La Domination et les arts de la résistance. Fragments du discours subalterne ». *Études rurales* 186. DOI : <https://doi.org/10.4000/etudesrurales.9330>
- Commune de Karisimbi. 2021. « Rapport annuel 1 », inédit. Goma.
- Coordination urbaine de Goma de la Protection civile. 2021. « Rapport annuel 1 », inédit. Goma.
- Dormeau, L. 2023. « Dire sa souffrance ou exister autrement : résiliences individuelles et résistance subalterne ». *Psychologies, genre et société* : 18.
- Formarier, M. & Jovic, L. 2009. *Les Concepts en sciences infirmières*. Lyon : Éd. Mallet Conseil, 286 p.
- Hendriks, M., & Büscher, K. 2019. *Insecurity in Goma: Experiences, actors, and responses*. Rift Valley Institute.
- Jakob, F. 2024. « De l'élaboration de mesures d'adaptation aux changements climatiques. Gouvernance climatique en Ville de Lausanne ? » *RIMHE -Revue interdisciplinaire Management, Homme & Entreprise* 52-53 (12) : 111-133. DOI : <https://doi.org/10.3917/rimhe.052.0111>

Kabamba, B. (éd.). 2013. *La Décentralisation en bref*. Liège : CAPAC. Disponible en ligne sur : <https://hdl.handle.net/2268/199962>

Kasali Nyandu, H. 2020. « COVID-19 et confinement ». *Annales de la Faculté de Santé et Développement communautaire* 1 (3) : 32-47.

Kavundama, P. 2019. « RDC : reportage à Majengo, quartier de Goma délaissé par les autorités et livré à l'insécurité ». Congo libéré (blog). En ligne : <https://congolibere.com/rdc-reportage-a-majengo-quartier-de-goma-delaisses-par-les-autorites-et-livre-a-linsecurite/> (consulté en août 2019).

Lagadec P. 1991. *La Gestion des crises. Outils de réflexions à l'usage des décideurs*. Paris : Édiscience international, 326 p.

Mugangu Matabaro, 2007-2008. « La crise foncière à l'Est de la RDC ». In *L'Afrique des Grands Lacs, annuaire*. Paris/Anvers : L'Harmattan/IOB, pp. 385-414.

Midagu Kabumba, A. 2022. « Vulnérabilité et résilience des jeunes de la ville de Goma (Est de la RDC) face à une coexistence des crises ». Thèse, Université catholique de Louvain.

Ministère national de l'Urbanisme et de l'Habitat. 2021. « Plan urbain de référence (PUR) de Goma », rapport final d'études, volume II. Kinshasa. Inédit.

Muhindo, S.K. 2020. « Les mototaxis de Goma : héros ou agresseurs ? Africa at LSE ». Disponible en ligne sur : https://eprints.lse.ac.uk/107176/1/Les_mototaxis_de_Goma_heros_ou_agresseurs_Africa_at_LSE.pdf

Musa, D. 2021. « Il n'existe pas de conflit inter-ethnique à Nyiragongo, mais plutôt un conflit foncier datant de 2018 (Hon. Olivier Kakoti) ». *Les Volcans News* (blog). En ligne : <https://lesvolcansnews.net/2021/04/22/il-nexiste-pas-de-conflit-inter-ethnique-a-nyiragongo-mais-plutot-un-conflit-foncier-datant-de-2018-hon-olivier-kakoti/>

Öjendal, J. 2017. *Local peacebuilding: challenges and opportunities*. Stockholm: Expertgruppen för biståndsanalys (EBA).

Olivier de Sardan, J.-P. 2010. « Développement, modes de gouvernance et normes pratiques (une approche socio-anthropologique) ». *Canadian Journal of Development Studies/Revue canadienne d'études du développement* 31 (1-2) : 5-20.

Olivier de Sardan, J.-P. & Gallenga, G. 2019. « Le commun face à la corruption : l'anthropologie du service public à travers le prisme de l'Afrique ». *Anthropologie et Sociétés* 43 (2) : 171-179.

ONU. 2008. « Objectifs du Millénaire pour le développement ». Rapport complet sur les OMD. New York : ONU. En ligne : <https://www.un.org/fr/millenniumgoals/pdf/mdg2008.pdf>.

Ordioni, N. 2011. « Le concept de crise : un paradigme explicatif obsolète ? Une approche sexospécifique ». *Crises, régulation et soutenabilité du développement* 2 : 137-150.

Pole Institute. 2018. « Commune de Karisimbi. Problématique de la recrudescence de l'insécurité dans la commune de Karisimbi. Rapport d'analyse ». Rapport de la Recherche-Action-Participative, projet du consortium SPR (« Solution pour la Paix et le Relèvement »), 1. Goma.

Pole Pole Bazuzi, C. & Marchais, G. 2021. « Cachez ce nez que je ne saurais voir ! Les nombreux visages du masque à l'Est de la RDC ». En ligne : <https://blogs.lse.ac.uk/africaatlse/tag/histoires-de-pandemie-de-covid-19/>

Quartier Majengo. 2021. « Rapport annuel 1 », inédit, 38 p. Goma.

Senge Milemba, P.A., Morisho Muana Biningo, N. & Tegera, A. 2020. *Gouvernance de l'eau dans la ville de Goma*. Goma : Pole Institute. En ligne : https://dpl.pole-institute.org/sites/default/files/pdf_publication/RAPPORT_FINAL_EAU_VILLE_DE_GOMA.pdf

Sivamwanza Isse, A. 2022. « Nord-Kivu : le territoire de Nyiragongo encore sous le choc ». *News.cd*. En ligne : <https://news.cd.net/2022/05/29/nord-kivu-le-territoire-de-nyiragongo-encore-sous-le-choc/>

Thom, R. 1976. « Crise et catastrophe ». *Communications* 25 (1) : 34-38.

Trefon, Th. 2016. *Précarité et bien-être à Goma (RDC). Récits de vie dans une ville de tous les dangers*. Paris/Tervuren : L'Harmattan/MRAC, coll. « Cahiers africains », n° 88.

Vlassenroot, K. & Büscher, K. 2009. « The city as frontier: Urban development and identity processes in Goma ». *Working Paper* 61 (2). Londres : Crisis States Research Centre, 22 p. En ligne : <https://www.gov.uk/research-for-development-outputs/working-paper-no-61-the-city-as-frontier-urban-development-and-identity-processes-in-goma#citation>

Vlassenroot, K. & Büscher, K. 2011. « The border city of Goma: zone of contestation or laboratory of change? » In P. Bouvier, J. Bakole & D. Swinne, *Urban International Conference. Poverty in Medium and Small Cities of Developing Countries. Brussels, 26-28 October 2009*. Bruxelles : Académie royale des Sciences d'Outre-mer, pp. 161-178.

Vulbeau, A. 2013. « Contrepoint. La crise du concept de crise ». *Informations sociales* 180 : 71. DOI : <https://doi.org/10.3917/inso.180.0071>

LE PHÉNOMÈNE DE L'« ENFANT-SORCIER » À BUKAVU

*Emmanuel Byamungu Bongwa*¹

Introduction

Ce chapitre interroge le phénomène de l'« enfant-sorcier » à Bukavu, en République démocratique du Congo (RDC). La prospérité actuelle de la sorcellerie dans l'imaginaire et les pratiques quotidiennes s'accompagne d'un véritable renouveau des études sur les accusations de sorcellerie envers les enfants en Afrique (Bernault & Tonda 2000). Plusieurs travaux de sociologie et d'anthropologie (Fisiy & Geschiere 1991 ; 1996 ; Mary 1998 ; Douglas 1999 ; De Boeck 2000 ; De Boeck & Jacquemin 2000 ; Geschiere 2000 ; Fancello 2006 ; Tonda 2008 ; Yengo 2008 ; Ballet *et al.* 2009 ; Cimpric 2010 ; Quaretta 2017 ; 2018 ; 2020) ont mis en évidence l'ampleur de ce phénomène en Afrique. Le phénomène de l'« enfant-sorcier » à Bukavu, comme dans d'autres régions de la RDC, est une problématique complexe aux causes multiples.

Les accusations de sorcellerie dont les enfants font l'objet sont un phénomène urbain répandu dans les villes (De Boeck 2000 ; Quaretta 2017 ; 2018). Douglas (1999) confirme qu'au cours des dernières décennies, des observateurs ont relevé l'accroissement des accusations de sorcellerie. Ces accusations se sont multipliées et alimentent le nombre d'enfants dans la rue. Muwalawala (1994) note que les enfants sont victimes de la recomposition sociale pilotée par les Églises néo-pentecôtistes, et victimes des violences de la rue. Pour cette raison, nous examinerons le rôle extrêmement ambigu des Églises du Réveil, affiliées à la mouvance néo-pentecôtiste. Comme le soulignent Comaroff & Comaroff (1999 : 291) : « Le pentestisme rencontre l'entreprise néolibérale : la chapelle est, littéralement, une vitrine dans un quartier commerçant ». Les Églises du Réveil y sont très fortement représentées (Mvuezolo 2006). La concurrence forte des Églises semble actuellement être plutôt favorable au mouvement pentecôtiste parce que celui-ci reconnaît, contrairement aux Églises traditionnelles, la sorcellerie comme une réalité (Meyer 1999). Or ce sont souvent les plus vulnérables qui sont désignés comme coupables du malheur subi, et en premier lieu les enfants (De Boeck 2004).

¹ Master en Criminologie économique et environnementale et assistant à la faculté de Droit et Criminologie à l'Université du Cinquantenaire de Lwiro.

On constate à Bukavu qu'à la base du processus des accusations de sorcellerie portées contre les enfants se trouve un événement malheureux, en l'occurrence un décès, un cas de maladie, une crise financière, qui se produit dans le milieu familial : c'est alors que les soupçons de sorcellerie se portent vers certains acteurs familiaux. Ces soupçons vont généralement peser sur les personnes en position familiale vulnérable, surtout les enfants orphelins, les enfants issus de familles divorcées, les cousins, les neveux, etc. Pour éclairer ou dissiper les soupçons, les membres de la famille, généralement les adultes, vont consulter les pasteurs ou les prophètes d'Église qui confirment l'état de sorcellerie. Faisant foi au point de vue du pasteur ou prophète, les membres de la famille avalisent la thèse de sorcellerie et vont appliquer le stigmate de « sorcier » sur l'enfant ainsi désigné.

À Bukavu, il ne se passe plus un jour sans que l'on entende parler des imputations de sorcellerie aux enfants. La plupart des convictions qui montrent les enfants du doigt en les accusant des sorcelleries proviennent des Églises du Réveil. Dans les trois communes de la ville de Bukavu, les enfants sont étiquetés de sorcellerie par les adultes. Monzenu (2001) relevait que 400 enfants de 6 à 12 ans ont été accusés en 2000 à Bagira, une des communes de la ville de Bukavu. Ce phénomène s'explique aussi par l'écèlement des structures familiales et communautaires lié aux effets imbriqués de précarisation et de chômage, à la malchance, à un décès, à un divorce, à la polygamie, etc. Dans ce texte, il sera question d'élucider les facteurs explicatifs en examinant ceux qui contribuent réellement à l'ampleur de ce phénomène. Les questions auxquelles cette étude tente de répondre sont : « Quelles sont les causes qui contribuent à l'émergence et à la persistance du phénomène "enfants-sorciers" dans la ville de Bukavu ? » et « Quelles sont les formes de stigmatisation que subissent les enfants accusés de sorcellerie ? ».

Sur base d'une approche inductive et qualitative, les données collectées permettant d'alimenter la réflexion proposée dans cette étude sont issues de diverses recherches empiriques menées au foyer Ek'abana² pendant quatre semaines en 2020. Selon les études anthropologiques (De Boeck 2000 ; Yengo 2008 ; Tonda 2008), les enfants accusés de sorcellerie sont souvent des enfants en bas âge ou adolescents, vulnérables et se trouvant dans une situation sociale précaire. S'inscrivant dans la même logique, Quaretta (2020) ajoute que « l'âge est un facteur crucial dans les accusations de sorcellerie au Congo. La plupart des enfants accusés sont âgés de 6 à 18 ans ». Nous avons retrouvé des enfants dont l'âge varie entre 5 et 17 ans et la plupart de ces enfants sont des orphelins et issus de familles précarisées.

² Ek'abana est un nom tiré du dialecte shi qui veut dire « chez les enfants » ou « la maison des enfants ». C'est un nom qui doit aider l'enfant à comprendre qu'il ne peut être tranquille que lorsqu'il est en famille. Il ne doit donc pas grandir dans la rue.

Nous nous sommes également intéressés à des Églises du Réveil et aux familles des « enfants-sorciers » pour comprendre l'ampleur de ce phénomène. Nous avons, de fait, effectué des observations directes, mais également mené des entretiens semi-directifs. Le vécu des « enfants-sorciers » a été recueilli à l'aide d'un guide d'entretien fondé sur une approche de type « récit de vie », qui permet de dépasser les réticences des enfants et d'aller assez loin dans la compréhension de ce phénomène. Au total, nous avons réalisé vingt-six entretiens dont quinze avec les « enfants-sorciers », quatre avec les assistants sociaux du foyer Ek'abana, trois avec les pasteurs et quatre avec des membres des familles des « enfants-sorciers ». Les pasteurs se sont montrés très réticents face au magnétophone que nous utilisions pour enregistrer les données. C'est ainsi que nous avons recouru aux conversations situées qui prenaient en compte le contexte et l'environnement dans lesquels les conversations se déroulent pour surmonter cette difficulté. Ce chapitre met en lumière les différentes causes (section 1) et les stigmatisations (section 2) sur les enfants dits sorciers à Bukavu.

1. Causes du phénomène de l'« enfant-sorcier » dans la ville de Bukavu

Cette section explore les facteurs qui contribuent à la prolifération des accusations de la sorcellerie aux enfants, en se concentrant sur les interactions entre les croyances religieuses, les difficultés socio-économiques et les fragilités psychologiques des enfants dits « sorciers ».

1.1. Églises du Réveil et chambres de prières

La contribution des Églises du Réveil aux pratiques d'accusations de sorcellerie envers les enfants est un fait indéniable, même si aucune typologie ne permet de localiser de façon précise ce phénomène dans ce champ religieux très fragmenté. Il en va de même de la quantification des pratiques d'accusations. Car si l'on peut évaluer le nombre d'enfants rejetés ou mis à la rue à la suite d'une accusation, la statistique de cette pratique au sein des Églises est plus complexe. Pour certaines études, la réponse réside partiellement dans la traductibilité des messages religieux. La traduction de la Bible en langues vernaculaires est la tâche prioritaire des pasteurs : « la parole de Dieu : ouverte à tous » (Fancello 2006 : 113). Les pasteurs et des prophètes de plusieurs Églises du Réveil et chambres de prières se préoccupent beaucoup plus de la guérison par les méthodes de divination et leurs fidèles les apprécient. Les accusations de sorcellerie envers les enfants dans les Églises du Réveil à Bukavu sont souvent basées sur des accusations de membres envers des enfants, impliquant des suspicions de pratiques occultes ou des comportements inexpliqués, et sont souvent liées à des conflits familiaux,

des rivalités ou des problèmes de discipline pour expliquer les malheurs ou la mauvaise fortune qui constituent ce que nous pouvons appeler avec Favret-Saada (1984 : 130), « le réseau de la sorcellerie ».

Plusieurs pasteurs s'accordent à identifier les signes préalables de marginalité de l'enfant auquel sera attribuée une identité sorcière (De Boeck 2000). Kamena (2007) montre qu'il arrive que les parents ou les tuteurs expulsent leurs enfants sous l'influence des Églises du Réveil. Ces dernières assument une grosse part de responsabilité dans l'apposition du label de « sorcier » sur les enfants. Bon nombre d'« enfants-sorciers » errant dans les rues et marginalisés se retrouvent dans cette situation parce que les Églises de leurs tuteurs les ont ainsi étiquetés. À Bukavu, les tuteurs des enfants dits sorciers croient beaucoup plus à ces Églises, c'est ainsi que celles-ci profitent de cette croyance de leurs fidèles pour imputer la sorcellerie aux enfants.

Belmont (1979 : 68) rappelle que la croyance consiste à remettre à un autre, sans considération du risque, quelque chose qui est à soi, avec la certitude de retrouver la chose confiée. Les fidèles font confiance aux prédications de leurs pasteurs qui visent parfois la popularité et l'argent en accusant innocemment des enfants de sorcellerie. Les déclarations des enfants Lomé³ et Kigali, dans nos entretiens, soutiennent pertinemment notre argumentaire. Lomé est une adolescente de 14 ans victime de sorcellerie :

« Tout le monde m'appelle sorcière à cause de l'Église de ma mère, le pasteur avait dit à ma mère que la cause de tout le malheur de notre famille, c'est moi. Ma mère fait confiance aux chambres de prières et c'est la raison qui fait que je suis étiquetée sorcière et rejetée dans la société. »

Kigali est quant à elle une fille de 11 ans qui ajoute ces mots :

« Les accusations ont commencé lorsque papa s'est réveillé très tôt le matin pour se diriger vers un lieu inconnu de nous tous et sans rien dire à maman [la marâtre]. Pendant tout le temps d'absence de papa à la maison, maman [la marâtre] se rendait dans une chambre de prières où on lui aurait révélé que la disparition de papa à la maison était causée par moi et je suis initiée par ma mère [biologique] qui est à Burega⁴. C'est ainsi que maman [la marâtre] m'a chassée de la maison tout en alertant les voisins. »

Nous avons constaté par nos observations que les pasteurs se renseignaient d'abord sur la vie, la famille et le quotidien de l'enfant avant d'émettre un quelconque jugement ou accusation. Disons que les enfants en situation difficile sont couramment accusés alors que les enfants financièrement,

³ Pour préserver l'anonymat, les noms utilisés dans ce texte sont des pseudonymes.

⁴ Burega est une partie de la province du Sud-Kivu, composée des territoires de Mwenga et Shabunda.

socialement et matériellement stables ne le sont jamais. En d'autres termes, les accusations tombent sur les enfants orphelins, les enfants des chômeurs (affectés par le manque de travail et de revenu), les enfants non biologiques, etc. Tunis, un garçon de 12 ans, nous relate son récit de vie en ces mots :

« Ma mère s'est remariée à un autre homme qui est policier, on est allés vivre chez notre grand-mère. Chez la grand-mère on nous a traités de sorciers avec ma grande sœur parce que ma grand-mère nous amenait des pasteurs pour nous délivrer. Disons que la famille de papa n'aimait pas ma mère biologique. Chaque jour on me demandait d'aller retrouver ma mère, on me traitait de sorcière à cause des paroles du pasteur de l'Église de ma grand-mère qui avait dit que je suis le malheur de la famille et que c'est moi qui suis la cause de la mort de mon père. »

Si ces enfants vivaient dans leur famille, ils ne seraient pas appelés sorciers, mais les pasteurs ont profité de la mort de leur père et de l'absence de leur mère pour les qualifier de sorciers. Les entretiens avec les « enfants-sorciers » ont montré qu'un bon nombre d'entre eux ont vécu hors de leur famille biologique où leur père n'est pas le chef de ménage. Cela veut dire que lors des accusations de sorcellerie, une faible proportion d'enfants vivaient chez leurs parents, tandis qu'un pourcentage élevé des enfants dits sorciers étaient des enfants adoptés. Les enfants étiquetés comme sorciers se retrouvent souvent dans les ménages les plus pauvres, car la pauvreté amplifie les tensions, la suspicion et les accusations de sorcellerie. Cette situation révèle une culture de la pauvreté qui associe la malchance et les difficultés à des forces occultes plutôt qu'à des facteurs socio-économiques. Kamena (2007 : 103) note que tout commence généralement par un élément déclencheur (la pauvreté : perte d'emploi, crise économique), puis on soupçonne le membre de la famille qui est dans une position de vulnérabilité, de précarité ou de marginalisation d'être l'auteur de tous les maux qui frappent la famille.

De plus, il ne fait aucun doute que la contribution des Églises du Réveil joue un rôle crucial dans l'incessante production et la mise en évidence croissante de la figure du sorcier dans l'imaginaire collectif à Bukavu. S'inscrivant dans cette logique, De Boeck & Jacquemin (2000) notent que la diabolisation de la figure du sorcier dans le discours de ces *Églises* rend le sorcier lui-même encore plus omniprésent dans le champ social.

1.2. Pratiques de délivrance comme ressources économiques pour les Églises du Réveil

La pratique de délivrance est au cœur de l'explosion du pentecôtisme en Afrique depuis le début des années 1990 (Fancello 2006 : 147). Les pasteurs sont aujourd'hui, selon Marshall-Fratani (2001) de nouvelles figures de la réussite sociale et du pouvoir. Nous pouvons signifier que ce n'est

pas la croyance en la sorcellerie qui autorise la mise en œuvre d'un traitement particulier à l'égard des « enfants-sorciers ». Les pasteur(e)s et les prophétesses se démarquent de ces pratiques et ne remettent pas en cause l'idée qu'un enfant est sorcier, mais plutôt la façon de faire la délivrance. L'usage d'objets dans la délivrance, la violence physique : les coups, les gifles, et l'utilisation de la Bible comme bâton pour frapper le sorcier, l'idée d'une spécificité de démons associés aux enfants et surtout l'exclusion de l'enfant de la parenté et de la maison du Seigneur. Voici ce que relate un pasteur :

« Dans cette Église, nous faisons la délivrance des enfants qui possèdent la sorcellerie. Ils sont délivrés parce que le Seigneur nous a donné ce pouvoir. Comme procédure, dans la délivrance des enfants qui sont sorciers, il faut qu'ils soient d'abord conscients que la sorcellerie est mauvaise. Alors on passe à la délivrance. La délivrance se fait avec de la force physique et divine parce que les enfants sorciers ont la force sorcière. S'il s'agit de donner à l'enfant des coups, on est obligés de le faire parce que sans cette agressivité l'enfant ne sera pas délivré. »

Pour le pasteur, le processus de délivrance ne peut avoir lieu sans que l'enfant ait conscience de sa sorcellerie. Cette prise en considération nécessite le retrait de la famille lors de la cure d'âme de l'enfant. Certains pasteurs nous ont confirmé que la présence de l'entourage ayant amené l'enfant constituait un obstacle à l'établissement de la relation de confiance nécessaire à l'aveu et par conséquent à la délivrance.

Marshall-Fratani (2001 : 43) note qu'« à travers les gestes de guérison et les autres “miracles” censés remplacer le “charlatanisme-sorcier”, ces pasteurs apparaissent dotés des mêmes pouvoirs magiques et extraordinaires, et donc sorciers ». Par les interactions, nous avons observé que les pratiques de délivrance s'imposent comme des pratiques qui ont pour but de faire sortir les démons du corps de l'enfant. Mais aussi le Diable qui le possède ou l'habite, et qui prend la figure d'une excroissance imaginaire, substitut de l'excroissance symbolique de l'organe de sorcellerie, visible à travers l'autopsie. C'est dans cette logique que Nghenzi (1987 : 3) pense que la sorcellerie est devenue une mentalité, un schéma explicatif d'un malheur qui survient. Jusqu'à présent, ce sont des Églises qui s'occupent de ce phénomène. Elles tentent d'apporter des réponses par rapport à la sorcellerie, mais éprouvent des difficultés pour l'éducation intégrale de ces enfants et alimentent les accusations de sorcellerie aux enfants. Généralement, c'est dans les ministères de délivrances que les accusations de la sorcellerie sont en vogue. Les Églises du Réveil sont impliquées dans les « thérapies de libération » (Ballet *et al.* 2009).

À force de croire en la sorcellerie et de fréquenter les chambres de prière, beaucoup d'adultes sont capables de rejeter leurs enfants accusés

malhonnêtement et inconsciemment de sorcellerie par des pasteurs. À Bukavu, certains pensent que les féticheurs ont infiltré les pasteurs de certaines sectes, utilisant leur influence pour accuser les enfants de sorcellerie et ainsi maintenir leur popularité et générer des revenus. Voici ce que nous a relaté la maman de Nairobi :

« Les Églises sont hostiles à la sorcellerie. Cependant, quelques Églises considèrent les enfants comme tout démon qu'il faut chasser par une prière. Ainsi, elles tentent d'exorciser les enfants dits sorciers par la prière ou par des pratiques plus ou moins traumatisantes telles que le lavement et le vomissement provoqué. »

Nous avons cependant trouvé des cas, certes très minoritaires, où l'enfant pouvait revenir en famille après avoir été « délivré » par un pasteur. Il est indéniable que les accusations de sorcellerie sont une tentative de résolution d'une crise au sein de la famille. Toutes les évidences recueillies montrent que le prix à payer par l'enfant est extrêmement élevé. Ces Églises de guérison à Bukavu systématisent les accusations de sorcellerie afin de vendre leurs dispositifs d'exorcisme. Presque toutes ces Églises pratiquant l'exorcisme mettent en scène un véritable délire organisé à but lucratif. Pour Lallau & Dumbi (2007), les sectes parviennent à exister à cause de la misère de la population. Dans le même sens, un assistant social du foyer Ek'abana nous relate ceci :

« Dans notre ville, on accuse les enfants à cause de la pauvreté de la famille, d'un décès, des prédications de faux pasteurs [...]. Pour les Églises et les chambres de prières, ils cherchent toujours les intérêts en accusant les enfants de sorcellerie et ils donnent toujours des réponses négatives en disant que les enfants sont sorciers pour gagner la popularité et l'argent. »

Avant qu'un enfant ne soit « délivré » de la sorcellerie par un pasteur, certains pasteurs demandent de l'argent et font de la publicité pour accroître leur popularité et attirer davantage de clients. La religion devient une affaire de marché, ce qu'illustre bien l'expression « capitalisme millénariste » (Van Dijk 2000). Les pasteurs proposent de libérer les « enfants-sorciers » contre une rémunération. L'impression magique de pouvoir faire de l'argent à partir de rien (Andrew 1997). C'est ainsi que la sorcellerie devient un moyen de médiation et d'imagination du monde (Ruel 1997). C'est dans cette réalité que les enfants dits sorciers sont souvent victimes de graves sévices (De Boeck & Jacquemin 2000).

Les pratiques de délivrance, également connues sous le nom d'exorcisme, dans certaines Églises du Réveil de Bukavu, ont été liées à des accusations de sorcellerie contre des enfants. La délivrance y est considérée comme un moyen de libérer les individus de la possession ou des

malédiction démoniaques. Ces pratiques impliquent souvent des rituels violents et traumatisants, comme battre, fouetter ou forcer les enfants à jeûner pendant de longues périodes. Dans certains cas, les enfants qui présentent des comportements inhabituels, tels que l'épilepsie ou des problèmes de santé mentale, sont accusés d'être possédés par de mauvais esprits ou d'être des sorciers.

1.3. Crise économique familiale, source de vulnérabilité aux accusations

À Bukavu, une crise économique familiale rend les enfants vulnérables aux accusations de sorcellerie. Lorsque certaines familles sont confrontées à des difficultés financières, les enfants se retrouvent accusés d'être responsables de leurs malheurs afin de faire face à la situation. Cette désignation de boucs émissaires peut aboutir à ce que des enfants soient accusés de sorcellerie.

Dans cette perspective, Bouju & Bruijn (2007) notent que, quand la précarisation frappe certaines catégories sociales, elles deviennent davantage vulnérables à la violence que d'autres catégories. Selon Cimpric (2010 : 36), la croyance en la sorcellerie est parallèle à l'évolution de la société congolaise dans laquelle la ville, le salariat, le marché économique, la consommation, la pression financière et l'individualisme naissant ont entraîné des transformations profondes des structures familiales. Ces enfants sont accusés d'être à l'origine de la sécheresse ou du moins de la crise au sein de la famille et responsables du chômage (et de la précarisation qui s'en suit) d'un membre de la famille. Ceux-ci s'opèrent en partie dans et à travers la crise fondamentale et la restructuration des modèles de famille. Geschiere (1997) a montré que la sorcellerie est la part d'ombre du système de parenté. Certains enfants sont accusés de sorcellerie parce que leurs familles n'ont pas de moyens économiques, surtout en contexte urbain. Lambek (2000 : 12) note le rejet parfois violent des figures ancestrales et parentales en réponse à ce qui est perçu comme leur absence, leur impuissance ou leur retrait de protection.

La pauvreté ne relève, dans ces conditions, pas seulement du dénuement matériel, mais aussi d'une profonde atteinte à l'estime de soi qui affecte inévitablement les liens sociaux (Falangani 2002). Aujourd'hui, dans la plupart des familles à Bukavu, on ne mange qu'une fois par jour ou bien tous les deux jours. Un jour, le repas est fait pour les enfants et le lendemain pour les adultes. L'adaptation à la multi-crise s'appuie sur une « éthique de la pratique » (de Villers *et al.* 2002 : 31). Dans un tel contexte, les enfants occupent une place structurellement faible dans leur groupe familial. N'ayant parfois plus du tout d'attaches familiales, ils sont plus prédisposés à des accusations de sorcellerie. Si les familles font souvent des efforts

héroïques pour soutenir leurs enfants en situation de stress économique extrême, elles sont aussi amenées à faire des choix sélectifs modifiant la possibilité de survie de certains membres de la famille, particulièrement à l'égard de certains enfants (Scheper-Hughes 1992 ; Last 1994). Certains « enfants-sorciers » viennent souvent des familles très pauvres de la ville, là où on manque parfois de nourriture. En cherchant à se débarrasser de l'enfant encombrant, on l'accuse de sorcellerie. Voici ce que nous a relaté la grand-mère d'un « enfant-sorcier » :

« Ici tout le monde frappe ma petite-fille Tripoli. Moi, comme sa grand-mère, je n'ai rien à dire parce que je suis déjà malade. Ce sont mes enfants qui m'amènent à manger et ce sont eux qui frappent cette fille Tripoli en disant qu'elle est sorcière, et c'est elle qui est le blocage de l'évolution dans leurs différentes occupations [le travail]. Elle bloque en outre mes filles pour qu'elles ne trouvent pas de mari. [...] La maman [déjà remariée] de Tripoli vient souvent ici pour frapper l'enfant comme un animal sans que l'enfant ait fait une moindre erreur en disant à l'enfant : Va chez ton père et laisse la charge à mes frères et sœurs, tu as déjà vu ton père t'amener ici quelque chose à manger ? Mais l'enfant aime ses familiers, si j'avais les moyens pour la prendre en charge, personne ne pourrait la toucher, mais vous allez voir, le jour où je dis à mes enfants de ne pas toucher à Tripoli, mes enfants n'amènent rien à la maison parce que j'ai parlé. »

Ces enfants que l'on accuse aujourd'hui de sorcellerie vivent dans un contexte de crise économique extrême. Lallemand (1993) souligne que c'est précisément la circulation ininterrompue d'enfants entre plusieurs unités familiales qui permet la formation de l'architecture sociale de la famille, de l'alliance et de la résidence. Les accusations de sorcellerie que les adultes portent contre les enfants deviennent une métaphore sombre qui éclaire les causes profondes de l'anxiété liée aux changements sociaux à Bukavu. Sur le plan culturel, nous évoquons également l'exclusion scolaire des enfants dits sorciers. Marguerat & Poitou (1994 : 58-60) constatent que, par ses exigences, sa discipline, sa rigueur, son organisation, son système de sélection et son fardeau financier, l'école endosse sa part de responsabilité dans la rupture du cursus scolaire des jeunes gens et, partant, leur exposition à la rue. La majorité des enfants accusés de sorcellerie viennent des quartiers pauvres de la ville de Bukavu.

1.4. Aveu et interprétation des rêves de l'enfant

L'aveu et l'interprétation des rêves sont des éléments cruciaux dans les accusations de sorcellerie portées contre les enfants à Bukavu, car ils sont perçus comme la confirmation des culpabilités. Dans la plupart des cas, il n'y a aucune preuve matérielle pour étayer les accusations de sorcellerie.

L'aveu et interprétation des rêves de l'enfant deviennent alors des « preuves » disponibles. Les enfants sont souvent torturés avant d'arriver à l'aveu. La peur, la douleur et le manque de soutien familial les obligent à dire ce qu'on veut entendre.

Qu'il s'agisse d'aveu, de confession, de cure d'âme ou de témoignage public, ces différents dispositifs sont des producteurs de « discours de vérédiction » (Foucault 1976 cité par Quaretta 2020). Comme on peut s'en rendre compte, des serviteurs de Dieu affirment tenir compte, dans leur procédure de délivrance, des signes physiques ou moraux révélés par le Saint-Esprit et de l'aveu de l'enfant lui-même. Nous noterons cependant que parmi ces pasteurs exorcistes, l'on trouve des menteurs qui trompent la conscience et la morale de leurs semblables pour se faire valoir et gagner de l'argent, au nom des révélations divines. Comme Mary (2008 : 376) l'explique, la confession relève de l'aveu provoqué par la médiation du prophète, après l'accusation des autres (souvent dans la famille de la victime), et elle n'est jamais séparée de la contre-accusation des complices du présumé sorcier. Quand l'enfant confesse qu'il est sorcier, s'agit-il d'un aveu conscient de son état réel ou tout simplement de l'acceptation forcée d'une accusation lourde de conséquences qu'il est incapable de refuser ?

Il se pose un problème quant au diagnostic des difficultés familiales qui conduit à désigner un enfant comme sorcier, auteur ou facilitateur des maux dont souffre la famille. Il s'agit de voir dans quelle mesure un échec professionnel, un chômage prolongé, une maladie incurable et même une mort ordinaire ou accidentelle n'auraient d'autres causes que la sorcellerie. Voici ce que nous disent Berlin (16 ans) et Bujumbura (13 ans) dans cet extrait d'entretien :

« Nous sommes accusés de sorcellerie à cause de la mort d'un homme riche de la famille, alors qu'il est décédé dans un accident de voiture au Canada. »

Les aveux des « enfants-sorciers » s'obtiennent le plus souvent au prix de force et de mauvais traitements qui vont quelquefois jusqu'aux tortures corporelles et aux humiliations publiques de l'enfant accusé. Cependant, il peut arriver que les enfants se déclarent eux-mêmes sorciers. Nous pensons que cela n'est pas un argument, ou tout simplement les enfants sont capables de se vanter, afin de se mettre en évidence et de faire peur aux autres. On doit aussi ne pas perdre de vue que les enfants sont souvent enclins à des fabulations qui relèvent de leur psychologie. Dans ce cas, ils ne mentent pas, mais ils fabriquent. Oslo (14 ans) nous le relate en ces mots :

« Je suis devenu sorcier à cause d'un de mes amis. Un jour il m'a donné une mangue. Au cours de la nuit suivante, il est venu me visiter dans la maison de mes parents et il a menacé de me tuer si je ne lui offrais pas de la chair

humaine en échange de la mangue qu'il m'avait donnée plus tôt. À partir de ce moment, je suis devenu son compagnon nocturne et j'ai fait partie de son groupe de sorciers. »

Il arrive que certains enfants aient déclaré avoir « mangé » de la chair humaine ; ils ont par exemple ingéré un morceau de poisson ou animal, pensant qu'il s'agissait en réalité, au-delà de son apparence, de chair humaine. Certains enfants sont accusés de sorcellerie parce qu'ils ont avoué procéder à de la sorcellerie.

L'interprétation des rêves des enfants est devenue une habitude de confirmation que les enfants sont possédés par la sorcellerie à Bukavu. Tannenbaum cité par Faget (2002 : 80) souligne que la communauté renforce chez les enfants les caractéristiques qu'elle lui reproche. À partir de ce moment-là, sa vie sera fortement imprégnée par ce regard stigmatisant. Bogota, un enfant victime d'accusations de sorcellerie, nous explique ceci :

« On m'avait accusée de sorcellerie après la mort de la grand-mère. Quand je racontais mes rêves aux voisins, ces derniers considéraient tout comme réalité et ont conclu que j'étais à la base de la mort de la grand-mère. Peu de temps après, dans la famille de la tante paternelle, un garçon de 16 ans était mort subitement. Les voisins et les cousins m'ont soupçonnée encore une fois. Ils m'ont fouettée et emmenée dans une chambre de prières où, grâce aux menaces, j'avais avoué que je suis sorcière. »

À Bukavu, les adultes aiment interpréter les rêves des enfants. Ils leur demandent régulièrement le contenu de leurs rêves. Si ces rêves relatent les morts, les cimetières, les cadavres, les luttes contre des animaux, la viande, etc., les adultes pensent directement à la sorcellerie et convainquent les enfants concernés qu'ils sont sorciers. Et cela peut pousser les enfants à croire et à avouer à travers les représentations que les adultes se font des rêves.

1.5. Décès de parent(s) et divorce

Malemba (2003 : 90) pense que le décès d'un (ou des) parent(s) est un facteur significatif dans le cas où l'enfant n'est pas pris en charge par les collatéraux du défunt à cause des contraintes de l'urbanité (salaire individuel, exigüité de l'habitat, etc.) et les limites de la solidarité. Il est même généralement constaté que les enfants orphelins de mère sont plus exposés aux accusations de sorcelleries que les orphelins de père. Comme on peut s'en douter, les membres en position de vulnérabilité seront tout naturellement visés par ces accusations. Voici comment Dakar (une fille de 11 ans) le raconte :

« Je suis orpheline de père, après la mort de papa, maman nous a abandonnés, comme nous sommes à trois enfants, en prenant une destination

inconnue. On a été hébergés dans la famille de papa à Nyamugo⁵, l'oncle paternel souffrait de la malaria et de la tuberculose. Comme la famille croit beaucoup à la sorcellerie, j'avais subi des tortures et j'avais avoué que je suis sorcière et que la vieille du quartier m'avait initiée quand on me posait la question concernant l'oncle. Les accusations avaient continué au point que les voisins ont commencé à m'agresser. Alors je me suis décidée d'aller dans la rue où j'ai appris à dormir sous les tables du marché avec d'autres filles de la rue. »

Face à ce phénomène à Bukavu, le discours de vérité inscrit celui qui en est affecté dans le registre du mal, entendu comme maladie. Car le « propre de la maladie, c'est de venir interrompre un cours, d'être proprement critique. Même quand la maladie devient chronique, après avoir été critique, il y a un autrefois dont le patient ou l'entourage garde la nostalgie. On est donc malade non seulement par référence aux autres, mais par rapport à soi » (Canguilhem 1996 : 86-87). Les « enfants-sorciers » sont donc, dans cette perspective, une maladie, un mal dont la société de Bukavu doit se débarrasser pour retrouver l'état de santé normale dont elle a le souvenir. Nous avons également constaté que les accusations de sorcellerie s'accompagnent presque toujours d'un traitement violent que l'on inflige à l'accusé et de violence sexuelle. Voici comment Mexico le relate dans cet extrait d'entretien :

« Je suis orpheline de mère depuis le bas âge. [...] Après la mort de maman, papa s'est remarié à une autre femme qui ne m'a pas acceptée, surtout sa cadette. Elle m'avait accusée de sorcellerie en disant que je suis à la base de la mort de ma mère et que je suis porteuse de malheur dans la famille. C'est la raison qui a fait que ma marâtre me chasse de la maison. Un garçon de plus ou moins 25 ans m'avait violée dans la rue. »

Concernant les interactions entre les forces sécuritaires et les enfants, des études antérieures de Kaumba (2005) indiquent que la violence faite aux filles touche souvent à leur intimité physique (violence sexuelle). Les violences viennent ajouter de nouveaux obstacles à l'épanouissement intégral de la personnalité de l'enfant en société.

Kasongo (2006 : 22) note que le divorce, la séparation et le décès de parent(s) sont des facteurs qui produisent des familles dites monoparentales, remariées, séparées et polygames. À Bukavu, les familles divorcées sont devenues déstructurées en raison de la perte de repères et des difficultés à gérer les conflits. Ces tensions mènent à des accusations de sorcellerie, reflétant un besoin de trouver des explications à la souffrance et à la

⁵ Nyamugo est l'un des quartiers de la commune de Kadutu, à Bukavu.

désorganisation. Carra (2001 : 87) ajoute que ces familles constituent les principales responsables de la situation que subissent les enfants.

La séparation des parents est l'un des facteurs qui donnent ampleur et persistance à ce phénomène à Bukavu. Ces enfants dont les parents sont déjà séparés mènent une vie en situation difficile. Bamako, une fille de 16 ans, nous le relate en ces mots :

« Je suis née hors mariage, mon papa est mort à Kisangani après avoir épousé une autre femme. Ma mère a pris un autre homme et ils ont fait ensemble deux enfants. Je vivais chez ma grand-mère à Bagira. Je suis accusée de sorcellerie par mon oncle Sénégal et ma cousine Kenya qui m'ont gravement blessée sous prétexte que je voulais tuer mon oncle et que j'avais mis des blocages à mon cousin pour qu'il ne trouve pas de fiancée. »

À Bukavu, lorsqu'un parent décède ou qu'un couple divorce, il n'est pas rare que les gens cherchent des explications pour ces événements. Dans certains cas, ils peuvent attribuer le malheur à la sorcellerie, ciblant souvent des personnes vulnérables, comme les enfants. En effet, dans la culture bukavienne, le divorce et le décès de parent(s) sont stigmatisés, entraînant des sentiments de honte et de culpabilité au sein de la famille. Accuser un enfant de sorcellerie est un moyen pour les membres de la famille de faire face à ces émotions, car cela leur permet de réorienter leurs sentiments négatifs vers l'enfant plutôt que d'affronter leurs propres échecs ou circonstances.

2. Stigmatisation et exclusion sociale des enfants dits « sorciers »

Au-delà des accusations, le phénomène de l'« enfant-sorcier » dans la ville de Bukavu a des conséquences sociales dévastatrices. La stigmatisation et l'exclusion sociale engendrent un cycle de violence qui frappe durement les enfants accusés, les conduisant souvent à la rue. Ils sont rejetés par leur famille, subissent des violences physiques et psychologiques. Cette section examine deux sous-sections : la violence sur les enfants dits sorciers et les accusations des enfants de sorcellerie, inspireurs de la descente dans la rue.

2.1. Violence sur les enfants dits sorciers

À Bukavu, les accusations de sorcellerie portées contre les enfants créent une stigmatisation sociale profonde. Ils sont considérés comme dangereux, maléfiques, et exclus de la communauté. Cette exclusion et le sentiment de danger qu'ils inspirent conduisent à des actes de violence. La violence envers les enfants dits sorciers prend de nombreuses formes notamment la maltraitance physique, l'enfermement, la privation de nourriture, l'exclusion scolaire, etc.

Fisiy & Geschiere (1991 ; 1996) ont tenté d'expliquer les capacités de modernisation des discours sur la sorcellerie qui ont cours en Afrique. Geschiere (2000) note que la « retraditionalisation » de la société fait partie, assez paradoxalement, d'une modernité propre à l'Afrique où des éléments « traditionnels » s'articulent avec des perceptions plutôt « modernes ». Il s'agit plutôt des conséquences des « mutations qui affectent [...] la parenté » (Yengo 2008 : 298). Pour Tonda (2008 : 332), dans cette partie du monde, une des conséquences est la « déparentalisation » décrite comme un « processus d'exténuation des liens parentaux, dont la forme limite ici est donnée par le rejet et la criminalisation de leur progéniture par les géniteurs ». À Bukavu, de nombreuses personnes croient que le pouvoir du sorcier peut être inné et qu'un grand et redoutable sorcier peut être un tout jeune enfant. Ces « enfants-sorciers » reçoivent les violences de toutes formes notamment des tortures physiques, la privation de nourriture et des études, etc. L'accusation de sorcellerie est possible sans que la personne incriminée ne soit consciente de sa nocivité. Une maman explique une action néfaste :

« Une petite fille de 8 ans restait chez sa sœur. Un jour, un de ses neveux tomba malade et mourut deux semaines après son arrivée. On accusa la jeune fille de ce forfait. Elle alla chez son oncle paternel. Deux mois après son arrivée, l'oncle fut limogé de son travail. Quel malheur ! Un an après, un enfant mourut. On imputa de nouveau ce cas de décès à la fille. Elle n'arrêta par de nier et de réfuter ces accusations répétées. Une réunion de la famille lui fit comprendre et délibéra que la fille est la sorcière. C'est elle qui est à la base de tout et l'enfant a été tabassé à mort. »

La représentation d'un « enfant-sorcier » est d'abord considérée comme un soupçon pouvant être à la base de plusieurs indices. Certains malheurs insolites, la pauvreté de la famille, le décès d'un membre de la famille, etc., ne peuvent être attribués qu'à un enfant sans jeter un regard sur la réalité. Les enfants sont particulièrement frappés de ces accusations, parce qu'ils ne savent pas s'expliquer et sont manipulables. En effet, il est possible et facile de faire accepter ou de faire dire aux enfants tout ce qu'on veut pour les inculper.

Nous avons également constaté que la stigmatisation s'accompagne presque toujours d'un traitement violent que l'on inflige aux enfants dits sorciers. Dès que l'accusation de sorcellerie tombe, les enfants deviennent l'objet d'une exclusion sociale et subissent les injures, les moqueries, les coups et blessures, les privations de repas, la négligence, les menaces de mort, la privation de liberté et les brûlures corporelles. Il a été en outre observé que la majorité des violences subies par les enfants dits sorciers proviennent du milieu familial plutôt que du voisinage et de l'école. Enfin, les moqueries et négligences qu'ont subies ces enfants traduisent le ridicule

et la cruauté avec lesquels ils ont été traités, qui sont susceptibles de nuire à leur développement harmonieux.

Les violences envers les « enfants-sorciers » sont multiples. Elles peuvent varier en fonction de leur intensité : des plus faibles aux plus graves, ou aux plus fatales. Dans cette perspective, à Bukavu l'accusation de sorcellerie peut conduire à des situations où l'enfant dit sorcier se sent menacé et réagit de manière agressive envers ses accusateurs. Ayimpam (2008) note que la violence s'exerce dans la réciprocité de l'échange social. L'enfant peut avoir des penchants agressifs, pervers même, c'est-à-dire que l'enfant peut être d'un tempérament agressif, chercher la bagarre et commettre des incivilités. Ces enfants n'ont généralement pas accès à une éducation adéquate et manquent de figure d'autorité bienveillante pour les guider. Cela les pousse à des comportements désespérés. Ils sont souvent victimes d'abus physiques, émotionnels, ce qui affecte leur développement et leur comportement. Étant accusés de sorcellerie, ils font face à l'exclusion de la communauté, ce qui engendre un sentiment profond d'abandon et de désespoir. Ces enfants n'ont généralement pas accès aux ressources dont ils auraient besoin pour surmonter leurs difficultés. Dans ce contexte extrêmement difficile, ces enfants se tournent vers des actes de banditisme par pur désespoir ou dans le but de se défendre.

Les enfants dits sorciers de Bukavu subissent plusieurs autres traitements violents dans leurs familles. Ces traitements sont multifformes. L'examen de nos données a permis le dégagement des formes suivantes : menaces terrifiantes, privation de nourriture, injures et discrédit, travaux durs, abandon et négligences notoires, etc.

La violence psychologique envers les enfants dits « sorciers » est probablement celle qui laisse le plus, ou au moins autant, de séquelles à long terme comparativement à la violence physique ou à la négligence. Ces conséquences néfastes sont multiples dans la vie des enfants : on parle de rejet social, d'attachement de type non sûr, de troubles de comportement intériorisés et extériorisés, d'agressions, de problèmes interpersonnels, de perception négative de soi et des autres, de pessimisme face à l'avenir et de délinquance. C'est dans cette logique que s'inscrit cet entretien avec Pékin, un adolescent de 15 ans :

« Maman est morte quand j'avais 8 ans, papa nous a laissés et est allé vivre à Mwenga⁶. Je suis allé vivre chez ma tante, à cause de la mort de ma cousine, ma tante m'avait chassé en disant que je suis le sorcier et que j'ai causé la mort de ma cousine. Je suis allé vivre avec ma grand-mère, quand elle aussi m'avait chassé en disant qu'elle ne peut pas vivre avec un sorcier dans la maison. C'est le jour où je suis devenu enfant de la rue, car toute ma

⁶ Mwenga est l'un des territoires de la province du Sud-Kivu.

famille m'a rejeté. J'ai commencé à dormir dans la rue, je suis mendiant et [avec] tout l'argent qu'on me donne, j'achète la nourriture et les habits pour vivre. Dans la rue je me sens seul, mais je touche un peu d'argent que les gens me donnent et ça m'aide vraiment. Actuellement, j'ai 15 ans et je vis seul dans la rue. Je pense que même si on n'a pas une famille, on peut vivre avec la mendicité si on est courageux et on n'a pas honte de demander aux passagers, moi je le fais et je vis de ça. »

Une fois que l'enfant est accusé de sorcellerie, il devient l'objet de rejet de la société. L'accusation elle-même suffit à déclencher une forte réaction négative de la communauté, conduisant à l'isolement social et au rejet de l'enfant. Peu de personnes se soucient de sa scolarisation et même de sa santé. Les liens fragiles avec sa communauté se brisent, la confiance envers les adultes s'effondre, laissant place à la peur et au désespoir.

2.2. Accusations de sorcellerie pour des enfants, inspiratrices de la descente dans la rue

Dans les milieux bukaviens la sorcellerie, l'envoûtement, la possession démoniaque sont des facteurs souvent évoqués par de nombreuses familles des enfants dits sorciers pour justifier l'expulsion des enfants du toit familial. Face à cette situation, la rue devient souvent un lieu de refuge pour ces enfants abandonnés. Cheuzeville (2006 : 113) est surpris de voir qu'au début du XXI^e siècle, des mères, des pères, des oncles ou des tantes arrivent à jeter à la rue leurs propres filles ou nièces, avec la conviction que ces « sorcières » sont la cause de tous les maux qui affectent leur famille. De nos jours, les enfants de la rue sont présents dans la plupart des grandes villes africaines, et parfois même dans des villes de taille moyenne, alors qu'il y a seulement vingt ou trente ans, ce problème se limitait à quelques grandes villes du continent, et dans une bien moindre mesure. L'enfant accusé d'un acte sorcier risque d'être abandonné par sa famille et migre vers la rue. Les enfants dits sorciers, souvent des enfants vulnérables et marginalisés, entrent dans la rue à la suite d'accusations de sorcellerie principalement en raison de pressions sociales.

Kristien Geenen (2009) évoque que si, pour certains (enfants), l'« entrée » dans la rue ne résulte pas initialement d'une volonté personnelle, le fait de s'y maintenir devient souvent un choix. Certains enfants qui vivent dans la rue à cause de l'étiquetage de sorcellerie pensent que la rue est l'endroit de leur vie et du gagne-pain. En effet, ils recourent à la mendicité et aux petits travaux, selon le contexte de la rue. Ainsi, pour cette catégorie d'enfants, vivre dans la rue rémunère. Et de cette manière aussi, les enfants peuvent se servir de leurs récits et de leur statut de « sorcier » pour régler certains comptes avec des membres de leur entourage ou, d'une façon plus générale,

pour échapper au contrôle familial et fabriquer ainsi leur propre « liberté ». Comme le fait remarquer Barry (1998-1999 :143) à propos des enfants de la rue à Ouagadougou, un des motifs importants, mais rarement mentionné, qui poussent les enfants de vivre dans les rues est aussi l'aspiration à la liberté. Voici ce que nous a relaté Yaoundé qui vit dans la rue à cause de l'étiquetage de sorcellerie :

« Papa et maman avaient divorcé quand j'avais 10 ans. Papa était militaire. Il était parti pour Kafele⁷ et maman s'est remariée avec un autre homme. Mes deux petites sœurs sont parties avec ma tante à Goma, moi j'habitais avec ma maman et son mari, un jour on m'avait chassé de la maison à cause de la mort de l'enfant du mari de maman, le mari de maman m'avait accusé de sorcellerie du fait que son enfant était tombé malade quand on jouait avec lui. Aujourd'hui aucune famille ne veut plus de moi et c'est pourquoi ma vie est en danger. Tout est gâché et je suis dans la rue sans espoir. »

De ce fait, plusieurs enfants de la rue qui se sont trouvés là à la suite d'accusations de sorcellerie relatent lors des entretiens que nous avons eus qu'ils doivent rester sales dans la rue pour gagner plus d'argent en faisant la mendicité. Nous avons constaté que les enfants dits sorciers étaient malpropres une fois dans la rue. Ces enfants estimaient que l'hygiène personnelle et l'apparence peuvent influencer la façon dont ils sont perçus et traités dans la société. Soulignons que ces enfants courent une grande prédisposition aux maladies hydriques et de mains sales. Ainsi, ils restent sales par leur propre volonté. À propos de l'hygiène, Kaumba (2005) révélait en 2005 déjà qu'à Lubumbashi les enfants de la rue ramassaient des boîtes de conserve vidées ou des casseroles abandonnées pour les utiliser comme ustensiles de cuisine. Voici comment s'exprime Bangui (13 ans) qui est dans la rue à cause de l'accusation de sorcellerie :

« Et même si je me lave et reste propre, je n'ai pas des habits pour m'habiller et je vais toujours rester dans la rue et dormir sur mon carton pendant la nuit, et parfois certains passagers peuvent refuser de me donner l'argent si je leur demande vu que je suis propre. Alors je ne trouve pas l'intérêt dans la propreté. »

La vie de la rue est une vie plus exposée aux différentes maladies. La consommation de drogues, de cigarettes, de colle, de boissons à forte dose d'alcool, etc., est la cause première de plusieurs maladies dans la rue, car bon nombre d'enfants de la rue passent par ces pratiques, ils achètent ces produits une fois qu'ils ont l'argent. Ceci affaiblit plusieurs d'entre eux et

⁷ Kafele est l'un des territoires de la province du Sud-Kivu.

les rend à même de contracter les maladies. Certains enfants révèlent les causes qui les poussent à consommer les drogues et les boissons fortement alcoolisées dans la rue. Bangui, âgée de 13 ans, continue son récit de vie en ces mots :

« Quand j'étais à la maison, je ne pensais pas consommer l'alcool, mais une fois dans la rue à cause de l'accusation de sorcellerie, je suis obligée de consommer de la drogue pour faire disparaître toutes les maltraitances que j'avais subies à cause de l'accusation de sorcellerie. »

La délinquance des enfants dits sorciers observée aujourd'hui à Bukavu est en progression et pose de manière particulièrement manifeste le problème des conséquences des accusations de sorcellerie. Ferri (1914) souligne que le crime ou le délit n'est jamais le produit d'un facteur exclusif et que le milieu social joue le rôle d'un facteur révélateur et actualisant de la disposition criminelle (« enfant-sorcier »). Dans cette perspective, la rupture des enfants accusés de sorcellerie évoque probablement une situation de désintégration sociale ou de rupture des liens communautaires. Cette rupture a des conséquences négatives sur les enfants accusés de sorcellerie, les exposant à des dangers.

Les milliers d'enfants dont la rue est devenue à la fois un lieu de travail et un milieu de vie sont la conséquence de cette rupture sociale due à l'étiquetage de sorcellerie. Ce phénomène est le symptôme d'une problématique qui potentiellement augmente la violence et le stress ressenti par ces enfants. Des signes clairs montrent une forte tendance au nettoyage social des enfants considérés indésirables, ou à se débarrasser des enfants à travers une négligence qui peut entraîner la mort.

Les enfants dits sorciers sont nombreux à Bukavu, ils sont expulsés de leurs familles pour motif de sorcellerie. Ce qu'il sied également de noter, c'est qu'en famille le stigmate de « sorcier » atteint facilement les enfants qui se trouvent en position vulnérable. Une fois identifié comme l'auteur de tous les malheurs dont souffre la famille, l'enfant est expulsé de la maison et sera désormais condamné à vivre dans la rue. Aucun autre membre de la famille ou de la communauté n'accepte de recevoir de tels enfants chez lui. L'accusation de sorcellerie devient un prétexte pour discréditer et se séparer d'une personne jugée indésirable (Joguet *et al.* 2011). Par ailleurs, Lambek (2000 : 10) considère le phénomène de l'« enfant-sorcier » comme « le rejet parfois violent des figures ancestrales et parentales en réponse à ce qui est perçu comme leur absence, leur impuissance ou leur retrait de protection ». C'est que la marginalité des enfants de la rue constitue pour les dirigeants à la fois une source de pouvoir et de danger (Douglas 1999 ; voir aussi Comaroff & Comaroff 1999).

Conclusion

Notre ambition a été d'abord et avant tout d'essayer de décrire les causes du phénomène des « enfants-sorciers » à Bukavu, les stigmatisations et l'exclusion sociale de ces enfants, et de présenter une analyse de ce phénomène. Plutôt que de regarder le problème en face, la population de Bukavu a tendance de recourir à des explications faciles ou mythiques sans chercher de solutions plus structurelles. Pour combattre le phénomène de l'« enfant-sorcier » à Bukavu, il est essentiel d'engager un changement profond des mentalités en confrontant ouvertement les racines des accusations de sorcellerie au sein des familles des accusés et au-delà.

Notre recherche montre que les « enfants-sorciers » se trouvent confrontés à des réalités complexes. Ils font face à des faits et situations de frustration, de maltraitance, de violence et de manque d'accès à l'éducation portant de lourdes conséquences sociales, émotionnelles et physiques. Ces « enfants-sorciers » naissent tous dans des familles, mais se retrouvent dans la rue, les marchés et les places publiques à cause d'accusations de sorcellerie à répétition. Les causes sont la pauvreté, la polygamie, les prophéties de certains pasteurs, l'abandon, le rejet, les divorces, les mauvaises influences, parfois la mauvaise foi de certains parents et membres des familles (irresponsabilité). Ce phénomène a pour conséquences les violences sur les « enfants-sorciers » – les « enfants-sorciers » deviennent victimes –, la présence des « enfants-sorciers » dans la rue et l'apparition de la délinquance des « enfants-sorciers ».

Bibliographie

- Andrew, E. 1997. « Behind the scams: Desperate people easily duped ». *New York Times* 29 (3).
- Ayim Pam, S. 2008. « Violences sociales et exclusions réciproques en milieu urbain africain. Le cycle des échanges de violence dans les rapports familiaux ». *Bulletin de l'APAD* 27-28 : 57-74.
- Ballet, J. et al. 2009. « Enfants sorciers à Kinshasa (RD Congo) et développement des Églises de Réveil ». *Mondes en développement* 146 : 47-58.
- Barry, A. 1998-1999. « Marginalité et errance juvéniles en milieu urbain. La place de l'aide psychologique dans les dispositifs de prise en charge des enfants de la rue ». *Psychopathologie africaine* XXIX (2) : 139-190.
- Belmont, N. 1979. « Superstition et religion populaire dans les sociétés occidentales ». In M. Izard & P. Smith (éd.), *La Fonction symbolique*. Paris : Gallimard, p. 53-70.
- Bernault, F. & Tonda, J. 2000. « Dynamiques de l'invisible en Afrique ». *Politique africaine* 79 (3) : 5-16.
- Bouju, J. & de Bruijn, M. 2007. « Violences structurelles et violences systémiques. La violence ordinaire des rapports sociaux en Afrique ». *Bulletin de l'APAD* 27-28 : 1-12.

- Bureau, R. 1996. *Le Prophète de la lagune. Les harristes de Côte-d'Ivoire*. Paris : Karthala.
- Canguilhem, G. 1996. *Le Normal et le Pathologique*. Paris : PUF.
- Carra, C. 2001. *Délinquance juvénile et « quartiers sensibles »*. *Histoires de vie*. Paris : L'Harmattan.
- Cheuzeville, H. 2006. *Chroniques africaines de guerres et d'espérances*. Aix-en-Provence : Persée.
- Cimpric, A. 2010. *Les Enfants accusés de sorcellerie. Étude anthropologique des pratiques relatives aux enfants en Afrique*. Dakar : UNICEF, Bureau Afrique de l'Ouest et du Centre (BRAOC).
- Comaroff, J. & Comaroff, J. 1999. « Occult economies and the violence of abstraction: Notes from the South African postcolony ». *American Ethnologist* 26 (2) : 279-303.
- De Boeck, F. 2000. « Le "deuxième monde" et les "enfants-sorciers" en République démocratique du Congo ». *Politique africaine* 80 : 32- 57.
- De Boeck, F. 2004. « Être Shege à Kinshasa : les enfants, la rue et le monde occulte ». In Th. Trefon (éd.), *Ordre et désordre à Kinshasa. Réponses populaires à la faillite de l'État*. Paris/Bruxelles : L'Harmattan/CEDAF (coll. « Cahiers africains », n° 61-62), pp. 173-192.
- De Boeck, F. & Jacquemin, J.-P. 2000. « Le "deuxième monde" et les "enfants-sorciers" en République démocratique du Congo ». *Politique africaine* 80 : 32-57.
- De Villers, G., Jewsiewicki, B. & Monnier, P. (éd.). 2002. *Manières de vivre. L'économie de la débrouille au Congo/Kinshasa*. Paris/Bruxelles : L'Harmattan/CEDAF (coll. « Cahiers africains », n° 49-50).
- Douglas, M. 1999. « Sorcery accusations unleashed: The Lele revisited, 1987 ». *Africa* 69 (2).
- Faget, J. 2002. *Sociologie de la délinquance et de la justice pénale*. Ramonville Saint-Agne : Eres.
- Falangani, M. 2002. « Paupérisation de familles petites-bourgeoises et transformation des valeurs en période de crise ». In G. de Villers, B. Jewsiewicki & P. Monnier (éd.), *Manières de vivre. L'économie de la débrouille au Congo/Kinshasa*. Paris/Bruxelles : L'Harmattan/CEDAF (coll. « Cahiers africains », n° 49-50), pp. 113-140.
- Fancello, S. 2006. *Les Aventures du pentecôtisme ghanéen. Nation, conversion et délivrance en Afrique de l'Ouest*. Paris : Karthala.
- Favret-Saada, É. et al. 1984. *Entretiens avec le monde. Trois idées contemporaines*. Paris : La Découverte.
- Ferri, E. 1914. *La Sociologie criminelle*. Paris : Librairie Félix Alcan.
- Fisiy, C. & Geschiere, P. 1991. « Sorcery, witchcraft and accumulation: Regional variations in South and West Cameroon ». *Critique of Anthropology* 11 (3) : 251-278.
- Fisiy, C. & Geschiere, P. 1996. « Witchcraft, violence and identity: Different trajectories in postcolonial Cameroon ». In R. Werbner & T. Ranger (éd.), *Postcolonial Identities in Africa*, vol. 1. Londres : Zed Books, pp. 93-222.

- Foucault, M. 1976. *Histoire de la sexualité*. Tome I : *La Volonté de savoir*. Paris : Gallimard.
- Geenen, K. 2009. « “Sleep occupies no space”: The use of public space by street gangs in Kinshasa ». *Africa* 79 (3) : 347-368.
- Geschiere, P. 1997. *The Modernity of Witchcraft. Politics and the Occult in Post-colonial Africa*. Charlottesville/Londres : University Press of Virginia.
- Geschiere, P. 2000. « Sorcellerie et modernité : retour sur une étrange complicité ». *Politique africaine* 79 : 17-32.
- Isaac, M. 2004. « La sorcellerie en tant que croyance ». *Revue africaine de la recherche sur l'enfance*.
- Joguet, V. et al. 2011. *Les Enfants des rues : de la prise en charge individuelle à la mise en place de politiques sociales*. Agence française de Développement et Samu-social international.
- Kamena, O. 2007. « La sorcellerie des enfants dans la ville de Lubumbashi. Une forme de gestion des problèmes familiaux ». Mémoire de DEA en Criminologie. Université de Lubumbashi.
- Kasongo, M. 2006. « Mesures d'aide et d'accompagnement des adolescents en difficulté dans les institutions résidentielles et ambulatoires de la Belgique ». Mémoire de DEA. Université catholique de Louvain.
- Kaumba, L. 2005. « Les enfants de la rue au Katanga ». Rapport d'enquête. Université de Lubumbashi.
- Kienge Kienge, I. 2005. « Le contrôle policier de la délinquance des jeunes à Kinshasa. Une approche ethnographique en criminologie ». Thèse de doctorat. Université catholique de Louvain.
- Laberge, D. et al. 2000. « L'itinérance des femmes : les effets convergents de transformations sociales ». In D. Laberge (éd.), *L'Errance urbaine*. Québec : Multi-Mondes, pp. 83-94.
- Lallau, B. & Dumbi, C. 2007. « L'éthique du Mayélé : les fins et les moyens de la “débrouille” dans la filière maraîchère de Kinshasa ». *Mondes en développement* 137 : 67-80.
- Lallemant, S. 1993. *La Circulation des enfants en société traditionnelle. Prêt, don, échange*. Paris : L'Harmattan.
- Lambek, M. 2000. « Nuriaty, the saint and the sultan. Virtuous subject and subjective virtuoso of the post-modern colony ». *Anthropology Today* 16 (2) : 7-12.
- Last, M. 1994. « Putting children first ». *Disasters* 18 : 192-202.
- Malemba, N. 2003. *Enfant dans la rue. Le sans et le hors famille*. Lubumbashi : Presses universitaires de Lubumbashi.
- Marguerat, Y. & Poitou, D. 1994. *À l'écoute des enfants de la rue en Afrique noire*. Paris : Fayard (coll. « Les enfants du fleuve »).
- Marshall-Fratani, R. 2001. « Prosperité miraculeuse : les pasteurs pentecôtistes et l'argent de Dieu au Nigeria ». *Politique africaine* 83 : 24-44.
- Mary, A. 1998. « La diabolisation du sorcier et le réveil de Satan ». *Religiologiques, marges contemporaines de la religion* 18 : 173-198.

- Mary, A. 2008. « Actualité du paganisme. Et contemporanéité des prophétismes ». *L'Homme* 1 (185-186) : 365-386.
- Meyer, B. 1999. *Translating the Devil. Religion and Modernity among the Ewe in Ghana*. Édimbourg : Edinburgh University Press.
- Monzenu, M. 2001. « Tu me verras le soir ». *Afrique-espoir* 16 : 25-26.
- Muwalawala, K. 1994. « Les formes d'oppression subies par les enfants de la rue à Kinshasa ». In Marjuvia (éd.), *À l'écoute des enfants de la rue en Afrique noire*. Paris : Fayard, pp. 361-375.
- Mvuzelo, B. 2006. *Les Églises du Réveil de Kinshasa à l'ombre du mouvement néo-pentecôtiste mondial : entre nivellement et déconstruction culturels*. Kinshasa : Unikin, Centre d'Études politiques.
- Nghenzi, L. 1987. *De la sorcellerie à la magie*. Lubumbashi : Loyola.
- Quaretta, E. 2017. *Enfances ambiguës. Anthropologie des enfants accusés de sorcellerie au Katanga (RDC)*. Paris : L'Harmattan.
- Quaretta, E. 2018. « La fabrique institutionnelle des enfants-sorciers à Lubumbashi (République démocratique du Congo) ». *Cahiers d'Études africaines* LVIII (3-4) : 853-880.
- Quaretta, E. 2020. « Discours de vérité et confessions. Les accusations de sorcellerie contre les enfants à Lubumbashi (RDC) ». *Revue des sciences sociales* 63 : 36-45.
- Ruel, M. 1997. *Belief, Ritual and Securing of Life: Reflexive Essays on a Bantu Religion*. Leiden : E.J. Brill.
- Scheper-Hughes, N. 1992. *Death Without Weeping: The Violence of Everyday Life in Brazil*. Berkeley : University of California press.
- Tonda, J. 2000. « Capital sorcier et travail de Dieu ». *Politique africaine* : 48-65.
- Tonda, J. 2008. « La violence de l'imaginaire des enfants-sorciers ». *Cahiers d'Études africaines* XLVIII (1-2) : 325-343.
- Van Dijk, R. 2000. *Christian Fundamentalism in Sub-Saharan Africa: The Case of Pentecotalism*. Copenhague : Center of African Studies, University of Copenhagen.
- Yengo, P. 2008. « Le monde à l'envers. Enfance et *kindoki* ou les ruses de la raison sorcière dans le bassin du Congo ». *Cahiers d'Études africaines* XLVIII (1-2) : 297-323.

CONSÉQUENCES DE LA SOCIALISATION SEXUELLE DIFFÉRENCIÉE SUR LA PERCEPTION DU VIOL ET SES EFFETS SUR LES VICTIMES DANS L'EST DE LA RDC

Joséphine Mauwa Kimanu¹

Introduction

En République démocratique du Congo (RDC), la socialisation sexuelle différenciée de filles et garçons dans la tradition de la communauté locale a affecté la perception des victimes et bourreaux de viol sur les normes sociales de la sexualité. Cette expérience normalisée traditionnellement en temps de paix, entretenue par des pratiques culturelles toxiques de viol, n'a pas résisté à dévoiler ses défaillances en temps de guerre, et dans la période post-conflit. La guerre du temps moderne en RDC, les récents conflits multiformes proliférés dans l'Est de la RDC ont mis à nu les faiblesses de cette socialisation sexuelle différenciée qui a renforcé la fragilité de l'harmonie sociale et des relations interpersonnelles des survivantes dans la période post-viol au sein de leur communauté (Kadimba, Kapend & Kalokola 2023). Le viol des filles et femmes de cette période du conflit civil armé a joué plusieurs rôles tels qu'arme de guerre, célébration de la virilité, réconfort des factions, viol comme dispositif d'endoctrinement des combattants, traite d'êtres humains et esclavage, dévalorisation sexuelle, destruction des fonctions reproductives et celle du tissu et des liens sociaux, etc. Ce fut donc un viol massif, systématique avec des conséquences sur le plan physique, psychologique, social et sociétal (Guignard 2020).

Pendant les conflits armés qui ont débuté en 1996, la province du Sud-Kivu fut envahie par diverses factions. Parmi elles se trouvent les groupes armés étrangers (FDLR, etc.), les milices locales (Mai-Mai, Raiya Mutomboki, etc.), la force armée congolaise (FARDC) ainsi que des civils opportunistes qui ont été impliqués dans les viols de femmes (Clark 2011). Cette multitude de factions a produit certaines conséquences telles que les viols systématiques de filles et femmes. Selon Bwanamuloko (2020), la

¹ Chercheuse et enseignante à la faculté des Sciences sociales, au département de Paix et Transformation des conflits et à la faculté de Théologie protestante de l'Université évangélique en Afrique (RDC). Elle est aussi membre du comité de direction du Centre de Paix Junneuf, en RDC. PhD en construction de la paix et genre.

spécificité des viols de guerre en RDC se dégage avant tout dans le fait de considérer les viols de guerre comme enfreignant des tabous sexuels. Il a été montré que cette façon de percevoir les viols a un impact négatif sur les femmes violées que l'attitude sociétale considère comme des personnes « impures » (Myriam 2019). Enracinée dans la socialisation sexuelle d'avant la période des conflits armés, cette attitude démontre que les filles/femmes et hommes expérimentent différemment les conflits armés et ses conséquences et en sont affectés différemment (Strachan & Haider 2015).

Alors que le discours concernant le viol des femmes et filles sur le plan international est de percevoir le fait de violer comme stratégie pour atteindre l'objectif politico-militaire, arme de guerre (Baaz & Stern 2013 ; Strachan & Haider 2015 ; Wieringen 2020), les perceptions locales de survivantes en révèlent une interprétation sociale, tenant compte des conséquences sociales. Pour le Dr Denis Mukwege, cité par Kitharidis (2015), le viol des conflits armés récents est utilisé comme arme de guerre (Baaz & Stern 2013 ; Wieringen 2020), détruisant tout le tissu social. Il implique les survivantes de viol elles-mêmes, leurs familles et leurs communautés (Bosmans 2007). Cette interprétation sociale à partir de faits socioculturels inclut les croyances et attitudes associées à une propension à commettre l'agression sexuelle (Cruz 2020). Celle-ci est catalysée par la mauvaise interprétation de certaines interactions sociales de relations entre les sexes. Au niveau relationnel comme la famille et la communauté, les victimes sont toujours confrontées au rejet ou à l'exclusion sociale, à l'isolement, à l'ostracisme social, aux réactions négatives de la communauté entraînant un traumatisme (Tenaw *et al.* 2022). En même temps, le dysfonctionnement psychologique (panique, peur, perte d'intérêt aux activités, sentiment de rejet, etc.) entraîne des problèmes sociaux et leur persistance (Josse 2010). Les victimes se retrouvent ainsi dans un cercle vicieux d'effets psychologiques et sociaux persistants qui se renforcent réciproquement. Ce qui provoque alors de l'irritabilité ou de l'agressivité, et tend à déstabiliser le dynamisme (l'harmonie) familial et communautaire de la victime.

Beaucoup d'études ont essayé d'expliquer les causes de ce mal de guerre qu'est le viol massif, cruel, génocidaire fait aux femmes et filles ainsi que leurs conséquences sociales sans trop examiner les causes de la persistance de ces conséquences. Dans une étude réalisée par l'Association des Droits Humains de la Sorbonne (2024), les violences sexuelles restent largement sous-déclarées et sous-estimées en termes de prévalence et conséquences. La bonne partie se concentre sur les effets et la prise en charge holistique de manière urgente (Koudou, Zady & Djokouehi 2016 ; Guignard 2020 ; Organisation mondiale de la Santé 2022 ; Holmey & Omar 2024). Cependant, passé cette période, rares sont les études qui se focalisent sur les raisons de la persistance de ces effets à long terme. Ce *gap* justifie donc la place de notre étude. Les facteurs socioculturels, à notre connaissance, n'ont pas

encore été suffisamment explorés par les chercheurs afin d'élucider les éléments à la base de la persistance de ces conséquences sociales. Cette persistance trouve sa source dans la transmission de normes culturelles basées sur la sexualité qui se fait au moyen de la socialisation différenciée du genre avant le viol. Cette perception avant le délit s'altère après l'expérience de ce dernier. Les conséquences de l'altération de relations de victimes sont l'expression du lien réflexif entre les effets psychologiques et socioculturels qui réduisent leur habilité intrapersonnelle, interpersonnelle et sociale.

Cette étude considère le viol public, massif et cruel du récent conflit civil armé comme étant le catalyseur de cette altération. Celle-ci affecte alors les relations des survivantes, pollue leurs relations intra et interpersonnelles au sein des communautés locales. L'amélioration de ces conséquences reste limitée par la socialisation sexuelle différenciée toxique qui a précédé le délit du viol. Cette socialisation sexuelle est faite spécifiquement selon le genre, différente pour les filles et les garçons. Ainsi, cette étude répond à la question de savoir comment la socialisation sexuelle différenciée a affecté la perception du viol chez les survivantes et bourreaux et renforcé la persistance des conséquences de ce dernier. Cette étude se base sur l'hypothèse selon laquelle la compréhension des facteurs socioculturels de la socialisation sexuelle différenciée permettrait de justifier la perception et la persistance des effets du viol chez les survivantes dans l'Est de la RDC.

L'aspect conceptuel clé de cette étude tourne autour de la sexualité et se limite à considérer certains aspects de la sexualité tels que le sexe biologique et son identité pour parler de la socialisation sexuelle vécue sous forme de pensées, de croyances, d'attitudes, de valeurs, de comportements, de pratiques, de relations et influencée par les facteurs socioculturel, éthique, psychologique, historique et religieux. Le concept de la sexualité qui englobe la philosophie de cette étude est vaste et complexe. Nous utilisons ici celui qui est défini par le Conseil de l'Europe (2022 : 3) : « la sexualité est un aspect central de la personne humaine qui tout au long de la vie comprend le sexe biologique, l'identité et le rôle sexuels, l'orientation sexuelle, l'érotisme, le plaisir, l'intimité et la reproduction. La sexualité est vécue sous forme de pensées, de fantasmes, de désirs, de croyances, d'attitudes, de valeurs, de comportements, de pratiques, de rôles et de relations. Alors que la sexualité peut inclure toutes ces dimensions, ces dernières ne sont pas toujours vécues ou exprimées simultanément. La sexualité est influencée par des facteurs biologiques, psychologiques, sociaux, économiques, politiques, culturels, éthiques, juridiques, historiques, religieux et spirituels. »

Cette recherche vise à apporter une contribution à la compréhension des répercussions persistantes des conséquences sociales du viol sur les femmes et les filles, dues à la socialisation sexuelle différenciée, dans le contexte du récent conflit civil armé. Elle se concentre spécifiquement sur la communauté de Kalonge, au Sud-Kivu, dans l'Est de la RDC, dans

l'objectif de : 1) explorer les pratiques traditionnelles et croyances culturelles sur la socialisation sexuelle qui affecte la perception du viol au sein de la communauté locale ; et 2) expliquer comment la perception du viol acquise différemment selon le genre au moyen de la socialisation sexuelle entrave la restauration de l'harmonie sociale entre les survivantes du viol et le reste de la communauté dans leur période post-viol.

Les données de cette recherche ont été collectées sur base d'une méthode qualitative incluant les techniques d'interview, de *focus group* et d'observation. Celle-ci opère sous le paradigme du constructivisme social, plus spécialement le constructivisme social du genre. C'est ce paradigme qui a orienté la philosophie de la procédure de la collecte, de l'analyse et de l'interprétation des résultats qualitatifs de cette étude – basés sur la perception que les survivantes et bourreaux ont du viol et sur la manière dont cette perception affecte les interactions sociales interpersonnelles. Cette méthode s'inscrit dans le paradigme du constructivisme social, plus précisément du constructivisme social de genre. Ce paradigme a orienté la philosophie de la procédure de collecte, d'analyse et d'interprétation des résultats qualitatifs de cette étude, qui se base sur la perception du viol par les survivantes et les bourreaux, ainsi que sur la manière dont cette perception influence les interactions sociales interpersonnelles. Pour accéder à ces données, nous avons utilisé l'influence de personnes clés, acceptées au sein de la communauté et possédant des informations sur les types de participants nécessaires. L'instrument de la méthode d'échantillonnage utilisée dans cette étude est non probabiliste et repose sur des cas multiples. La période de collecte des informations s'est étendue sur trois mois, de juillet à octobre 2021. Certains critères d'inclusion et d'exclusion ont été définis pour participer à cette étude : être une survivante de viol en temps de guerre dont les effets persistent depuis plus de dix ans, être un bourreau de viol vivant dans la même communauté que la survivante, ou être un *leader* communautaire. La redondance des informations a été un critère suffisant pour mettre fin à la collecte des données. Ainsi, l'étude a atteint un échantillon composé de 21 survivantes, 5 bourreaux et 10 *leaders* communautaires.

1. Cadre analytique : le constructivisme social du genre

Le constructivisme social du genre est compris comme étant une théorie du féminisme et de la sociologie sur la manifestation des origines culturelles, des mécanismes et des corollaires de la perception et de l'expression du genre dans le contexte des interactions sociales interpersonnelles et de groupe (Lindsey & Linda 2015). Cette approche considère le genre comme une construction sociale plutôt qu'une donnée biologique innée. Selon cette perspective, les rôles, comportements et identités de genre sont le résultat de processus sociaux et culturels, plutôt que de différences biologiques

prédéterminées. Elle postule que la personne développe son intelligence et construit ses connaissances humaines, considérées comme un phénomène social (Amanzou *et al.* 2017), en action et en situation, et par la réflexion sur l'action et les résultats (Masciotra 2007). L'élaboration de cette connaissance humaine est influencée par des circonstances socio-historiques. Tirant son origine des travaux de Piaget et de Bachelard, le constructivisme est une théorie de la connaissance et du monde vécu (Parini & Manidi 2001). Comme le disent Parini et Manidi (2001), le monde du vécu n'est pas un espace vide, mais traversé par des luttes de pouvoir et en général par des structurations sociales au sein desquelles des groupes dominant et d'autres sont dominés. Tenant sur les relations de genre, le groupe féminin est culturellement dominé par le groupe masculin dans une société patriarcale bien qu'au sein de chaque groupe homogène puissent aussi se trouver des dominants et des dominés (Connell 2001). Il s'agit d'un construit social qu'il est nécessaire de sonder afin de comprendre le sens et la norme sociale du genre et du patriarcat.

Les normes sociales du genre sont des règles et des attentes sociétales qui dictent les comportements appropriés et acceptables pour les individus en fonction de leur genre. Ces normes influencent divers aspects de la vie quotidienne, y compris les rôles, les attitudes, les apparences et les interactions sociales. Celles-ci influencent des comportements basés sur les rôles et responsabilités attendus du genre bien qu'elles soient toujours progressives. Elles dépendent et varient selon le type de société et l'époque, traditionnelle ou moderne. C'est le cas par exemple de la manière dont les personnes d'un sexe particulier devraient se comporter. Le rôle le plus important qui ressort des caractéristiques de cette norme du genre est le pouvoir dans le maintien de normes qui normalisent les inégalités entre les femmes et les hommes. Ce pouvoir est généralement détenu par les hommes, le patriarcat, l'idéologie dominante (Centre d'Action laïque de la province de Liège 2020). Il a un effet direct sur la perception du genre féminin en lui réservant un statut inférieur aux hommes dans la société. Ce qui perpétue les normes inéquitables, renforçant ainsi son côté nuisible et violent (Bwanamuloko 2020). Ces normes se transmettent au moyen de la socialisation qui est plus primaire au sein de la famille et de la communauté et se renforce à travers la socialisation secondaire.

Les théories de la socialisation expliquent le processus de développement individuel au cours duquel une personne acquiert des valeurs, un comportement et les motivations nécessaires, s'adapte et intériorise les normes dans un environnement social avec des conditions de vie spécifiques qui lui permettent de s'intégrer dans un groupe ou de devenir membre d'une culture, d'une communauté donnée (Morawski 2014 ; Höppner 2017). Ce processus d'entraînement commence depuis la naissance à la participation sociale de son groupe jusqu'à ce que l'individu soit en mesure de jouer son rôle tel

qu'enseigné (Dollard 1939). L'intégration au groupe détermine ainsi la différence de valeurs, de normes et de comportement. Ce qui fait appel à la différence de socialisation de genre par exemple. Les agents de socialisation, que ce soient ceux de la socialisation primaire (parents, familles, écoles, religions, etc.) ou ceux de la socialisation secondaire (pairs, médias de masse, mariages, etc.) (Bernard 2015) apprennent aux filles et aux garçons à agir et à penser relativement comme fille et comme garçon, soit une manière de leur apprendre leur genre. La socialisation de genre, souvent examinée par les sociologues, détermine comment et pourquoi les hommes et les femmes agissent différemment (Carter 2014). En tant que construit social des acteurs, elle produit des effets différemment sur la perception de la réalité sociale telle que le viol et d'autres types de violence sexuelle perpétrée par les hommes envers les filles et les femmes.

2. Analyse de données et présentation des résultats de l'étude

La présentation des résultats comprend trois principales composantes qui sont : le sens de la pratique ancienne ignorée du viol, la socialisation sexuelle de filles et des garçons et les effets de cette socialisation et de pratiques toxiques sur la déstabilisation de la cohésion sociale dans la période post-viol de survivantes de viol au sein de leur communauté.

2.1. Les sens de pratiques anciennes culturelles du viol à Kalonge avant le viol massif du conflit civil armé de 1996

La pratique culturelle du viol non liée directement aux conflits armés qui a dominé à Kalonge depuis les temps anciens n'avait pas le même sens que celui qui est perçu par les sociétés modernes. Le caractère violent normalisé a dominé la pratique culturelle de ce viol. Ce concept n'a pas existé ou n'existe pas culturellement comme le racontent les sages, les *leaders* communautaires et les autorités coutumières à Kalonge : « Autrefois, ce que nous appelons aujourd'hui "viol" était considéré comme un jeu, une plaisanterie. Quand un jeune garçon avait besoin de satisfaire son désir sexuel, il partait chercher une fille pour satisfaire sa libido. Le garçon pouvait passer la nuit chez elle, au sein même de sa famille ou à l'extérieur de la maison avec la fille » (LCFG10KJ²).

Cette pratique était faite sous diverses formes. Il n'y avait pas de sanction tant que les pratiques étaient faites sous l'autorisation des adultes, encadrées, contrôlées et acceptées comme telles. Cependant, elles étaient punissables lorsqu'elles étaient faites en dehors des normes acceptées dans

² Voir l'Annexe pour les codes des *interviews*.

la communauté. Par exemple, dans le cas où cela n'était pas autorisé par les parents de la fille. Pour les *leaders* communautaires, parmi ces pratiques existaient le *lusolomo*³ *ku yuguza* et le *bumvekane*, de la tribu shi. La pratique d'entraînement sexuel entre jeunes, localement appelée « *lusolomo* », signifie que les parents des deux parties ont accepté que leurs enfants s'apprennent mutuellement à pratiquer l'acte sexuel (LCFG10KJ). L'implication de parents rendait cette pratique dépourvue de sa connotation de violence sexuelle ou de viol. Ils l'ont considérée plutôt comme un divertissement sexuel, simplement un entraînement pour satisfaire la libido, une formation temporaire réciproque entre les jeunes, comme l'ont raconté les chefs traditionnels. Dans cette situation, la fille n'avait pas son mot à dire. Cette pratique était considérée comme une préparation à la vie sexuelle future et n'était associée ni à la violence ni au viol. La pratique fut normalisée tant elle avait l'approbation et était soutenue par les hommes.

La seconde pratique est appelée « *bumvekana* », ce qui se traduit en français par « entente » ou « accord mutuel entre parents ». Cette forme de pratique repose sur les relations amicales entre les parents, en particulier ceux qui ont conclu un pacte de sang dans le cadre de leur amitié.

« Le fait que les parents soient amis, cela peut approuver le mariage de leurs enfants, sans le consentement de ces derniers, dès leur bas âge. Cela équivaut à contraindre la volonté ou le consentement des enfants à une pratique à laquelle ils n'ont pas consenti » (LCFG10KJ).

Les enfants, en particulier les filles, ont été victimes des pactes amicaux conclus par leurs parents, qui les exposaient ainsi à des violences sexuelles dans le but de préserver l'amitié entre les parents.

Une troisième forme de pratique de la violence sexuelle consiste à prendre de force la fille. Cette pratique est localement appelée « *kuyuguza* » selon les récits des *leaders* communautaires (LCFGKJ10). Le *kuyuguza* est la seule forme de pratique sexuelle reconnue par la tradition comme étant violente à l'égard des femmes et des filles. Ceci en raison de son manque de légitimité au sein de la culture locale, dominée par les parents masculins. Il s'agit de prendre la femme, la fille de force et d'en abuser sans l'accord ni de la victime ni de ses proches parents.

Ces deux premières pratiques sexuelles culturelles étaient transmises par le biais de la socialisation, qui était assurée par les parents envers leurs enfants, ainsi qu'au niveau de la communauté par d'autres groupes sociaux tels que les pairs. Ce qui a finalement engendré chez les filles et les femmes une certaine perception de socialisation différenciée, acceptée, mais également légitimée par elles-mêmes. Malgré une marge d'indépendance

³ Un entraînement de jeunes à l'apprentissage de la vie intime (sexuelle).

individuelle basée sur sa rationalité, cette socialisation exerce sur les filles et les femmes une contrainte de normes sociales qui les conditionnent et les influencent de telle sorte qu'elles acceptent pour formelles ces pratiques d'agression sexuelle.

La toxicité du viol mentionnée ci-dessus est un construit social, symbole de la société patriarcale, car elle est acceptée et légitimée dès lors qu'elle est approuvée par les hommes. Mais elle n'a pas empêché la communauté de Kalonge de maintenir une tradition d'éducation sexuelle distincte pour les filles et les garçons. Cependant, la nouvelle législation de la société moderne considère ces pratiques comme des viols et non plus simplement comme des divertissements, comme cela était perçu dans la socialisation traditionnelle. Le droit pénal et international humanitaire qui qualifie cette pratique de viol a contraint sa légitimité surtout par des sanctions (*Journal officiel de la République démocratique du Congo* 2006). Cette nouveauté commence progressivement à modifier la perception des *leaders* communautaires et celle de la société de Kalonge à cet égard.

2.2. Contenu de la socialisation à la sexualité transmise selon le genre

La socialisation à la sexualité des femmes/filles et des hommes/garçons puise sa base dans la tradition du milieu. La vue globale de cette socialisation, son contenu transmis différemment selon le genre apportent une perception typique au sein de la communauté. La confrontation entre la connaissance et la réalité vécue produit une nette perception et sens du viol fournis par les victimes, les bourreaux et les observateurs (la communauté).

2.2.1. Socialisation à la sexualité féminine

Le contenu de la socialisation sexuelle transmis aux filles et aux femmes repose sur le principe de la restriction, de l'interdiction et de la protection, ce qui se traduit en croyances et valeurs culturelles sur la sexualité. Ces croyances trouvent leur origine dans la tradition culturelle véhiculée au sein de la communauté. Elles deviennent une charge psychologique une fois que les valeurs sexuelles considérées comme telles sont violées. Les instructions données aux femmes sont dictées par les normes de genre, où chaque action doit être faite sous l'honneur, le regard et la volonté des hommes. Le sujet principal de la socialisation sexuelle tourne autour de la fidélité des épouses envers leur mari, avec l'interdiction de relations intimes en dehors du mariage comme règle d'or. Les victimes de viol s'expriment à ce sujet de cette manière :

« En tant qu'adolescente, n'accepte pas d'être touchée par un homme. Votre corps n'appartient qu'à votre mari. Ceci vaut pour votre respect et celui des autres » (SVIKS2).

Les femmes et les filles ont été socialisées à considérer la fidélité comme un signe présumé de respect envers elles-mêmes et envers autrui. La fidélité et la préservation semblent être des valeurs qui déterminent la valorisation des femmes et des filles au sein de leur communauté. La gestion positive de la sexualité des femmes est au cœur de leur conduite morale. Celle-ci est comprise comme une socialisation à la protection des femmes. Ne plus être vierge, par exemple, peut parfois compromettre définitivement ses chances de mariage, alors que cela n'est pas le cas pour la perte de la chasteté des hommes (Adjamagbo *et al.* 2015).

L'instruction sur le sens et la valeur de la virginité, ainsi que la pureté d'une fille, dont la défection ou perte affecte la victime, conduit à des attitudes aux conséquences néfastes. Comme on peut le voir dans les extraits suivants :

« Si tu perds ta virginité, tu deviens impure » (SVIKS8) ; « Ce que nous enseigne l'Église, c'est de ne pas avoir de relations sexuelles avant le mariage, car cela est péché » (SVIKS21) ; « Notre animatrice de jeunesse nous disait que nous n'avons pas le droit d'avoir des relations intimes avant le mariage. Si un homme parvient à me forcer à le faire, à me déflorer, il doit forcément m'épouser, car perdre ma virginité signifie perdre mon droit de vivre sous le toit parental et cela est considéré comme une impureté » (SVIKS19).

Selon cette tradition, la pureté et la maturité féminines sont étroitement liées à leur sexualité. Non seulement la menstruation est considérée comme signe de maturité, mais elle est aussi un rappel pour renforcer leur pureté vaginale en maintenant leur virginité, en raison des conséquences néfastes qui pourraient découler de sa perte. Cette socialisation primaire sur la sexualité provient de plusieurs sources telles que la famille, la communauté et la religion. Cela affecte les quatre sphères de la morale, du psychologique, du spirituel, et du physique.

2.2.2. Socialisation à la sexualité masculine

La socialisation sexuelle masculine repose sur une formation prospective, visant à préparer les garçons à leur vie future. Ils ont été socialisés sexuellement par le biais de deux approches : la socialisation primaire, assurée principalement par la famille à travers leurs pères, chefs traditionnels et religions ; et la socialisation secondaire qui intervient en cas de déviation, prise en charge par les instances judiciaires. Dans la famille, les garçons ont été socialisés à la maîtrise de soi en prenant du recul par rapport à l'activité sexuelle⁴. Cette socialisation fut mise en lien avec la prospérité de l'homme

⁴ On y a eu recours uniquement dans le cadre d'apprentissage.

en montrant l'incompatibilité entre la vie intime et la prospérité. De cette façon, l'image de la sexualité féminine a été présentée aux hommes comme étant une malédiction contre leur vie. Les bourreaux ont rapporté le fait de la manière suivante : « Mon père me disait de calmer ma libido. Ceci pour nous éviter des ennuis » (SVIKS20 et 16) ; « Si vous restez attaché aux autres garçons, vous réussirez dans votre vie et vous serez prospère » (SVIKS11).

La vie intime est présentée aux garçons comme un moyen et pas une fin. Tout en socialisant les garçons, les parents surtout masculins, modèles de la socialisation, ont montré l'avantage qui se trouve dans la proximité entre personnes de même sexe du fait que ceci est attaché au développement de l'homme, à sa prospérité. Ils en appellent donc à l'évitement de la proximité avec le genre opposé.

Si la socialisation transmise entre hommes a été dominée par la distanciation physique des genres différents, la socialisation transmise de la mère à son fils a été dominée par une socialisation à gérer la situation au lieu de l'éviter. Comme le rapportent les bourreaux dans la citation suivante :

« Ma mère me disait souvent que quand quelqu'un grandit, il doit se marier. Comme j'étais élevé par elle, elle nous disait qu'il ne faut pas forcer une fille pour avoir des relations intimes. J'ai eu d'autres leçons par rapport à la sexualité à l'église lors de réunions de jeunes » (SVIKS12).

Ce narratif met en évidence la différence de socialisation en fonction des acteurs et des modèles de socialisation. Elle montre que la perception de la proximité est gérable et n'entraîne pas nécessairement d'effet néfaste si elle est bien encadrée.

« Dans ma famille, notre père nous disait : Quand il faut se marier, il faut avant tout gagner de l'argent pour être en mesure de prendre soin d'elle. Tu dois organiser ta vie avant de commencer à la fréquenter » (VIKO1).

Comme le rapportent les bourreaux, la socialisation à la sexualité masculine est associée à la préparation de leur vie future. Elle est considérée comme une condition primordiale pour accéder à l'âge de maturité sociale, liée à la responsabilité et à l'organisation de leur vie future.

2.3. L'influence de la justice sur la socialisation à la sexualité masculine durant la période du conflit civil armé

Outre la socialisation sexuelle primaire qui est une manière douce d'éduquer les jeunes hommes, la manière coercitive est celle de réadapter le comportement masculin aux questions sexuelles par le biais des institutions judiciaires. La sanction judiciaire s'énonce ici comme un facteur de régulation du comportement des bourreaux, comme ils l'ont signalé :

« Emprisonné à cause du viol, le temps que j'ai passé en prison m'a permis d'apprendre beaucoup de choses » (VIKO5) ; « s'évader de prison pour moi a été un salut. Il y a maintenant trois ans que j'essaie de m'abstenir quant à ce qui concerne le rapport intime forcé » (VIKO2).

La prison semble être une approche directe de l'éducation sexuelle. L'incarcération des bourreaux a eu comme effet le renforcement de la socialisation sur la sexualité où ils apprennent forcément à se réserver davantage à l'usage du viol, une auto-prévention au viol, une leçon qui reste fortement ancrée dans le mental des bourreaux. Ceci était devenu un facteur important à la préparation de leur réhabilitation dans la communauté après que la peine soit purgée, un facteur de recadrage de leur comportement, une resocialisation, un réapprentissage social qui remodèle leur comportement face au viol.

2.4. Perception traditionnelle du viol, vu selon le genre

Lorsque les victimes et les bourreaux font référence à leur expérience vécue du viol pendant la période du conflit armé, ils perçoivent le fait différemment en se basant sur le contenu de la socialisation sexuelle différenciée reçue avant le viol.

2.4.1. Sens du viol perçu par les victimes de viol lié aux conflits armés

La perception du viol chez les victimes est un fait complexe car elle inclut plusieurs facteurs interférant. La description du sens du viol est un fait progressif qui connecte trois moments : la connaissance du concept avant le viol, l'expérience du viol pendant l'incident et celle après le viol. Ce processus de perception du viol se complète progressivement au fil du temps influencé par l'expérience personnelle de chaque catégorie de survivantes de viol (celles ayant eu un enfant par suite du viol ou celles qui n'en ont pas eu) : « Le viol est une blessure horrible. C'est là où l'on fait face à la mort » (SVIKS13).

La perception du viol lié aux conflits armés a fait ressortir son sens cruel. Les symboles utilisés pour exprimer cela en disent plus.

« Le viol est équivalent à la mort » (SVIKS18) ; « Le viol est plus qu'une signification » (SVIKS9) ; « Tu te rends en fait compte que le viol n'est rien, c'est juste dérangent » (SVIKS15) ; « C'est une grande bataille. La bataille avec des armes à feu est encore meilleure que celle-là » (SVIKS3) ; « Héhé-héhé ! quand j'entends ce mot, je sens les cheveux de la tête bouger comme si ça tombait. J'ai le même sentiment que quelqu'un dont le serpent lui marche au-dessus de son pied » (SVIKS17).

La description du viol par les victimes est une histoire de vie ou de mort, une sensation, une émotion douloureuse, etc. La plupart d'entre elles

commencent à bien décrire, clairement après avoir expérimenté le viol cruel du temps de guerre.

Si le sens visible du viol est la douleur physique et psychologique, il existe une violence morale qui détruit les croyances des survivantes de viol par rapport à ce qu'elles définissent comme viol.

« Le viol n'est pas une bonne chose, car il détruit l'enfance et d'autres valeurs accordées aux personnes » (SVIKS1) ; « C'est une malédiction » (SVIKS4) ; « C'est une très mauvaise chose et sale, je dis sale et très sale » (SVIKS14) ; « Il est source de bien des problèmes. Il apporte la maladie, la misère, etc. » (SVIKS10).

Du point de vue moral, le viol est défini par les victimes comme un acte les contraignant à faire quelque chose qui s'oppose à leurs croyances, à leur morale, ce qui altère leur état spirituel et psychologique. Il est donc qualifié de malédiction en raison de sa fonction destructrice. Le dysfonctionnement psychologique tel que la peur, la panique peut entraîner des problèmes sociaux (difficultés de réintégration sociale) et physiologiques, touchant au fonctionnement normal de certains organes.

2.4.2. Perception du viol par des bourreaux en période de conflits armés

Les violeurs perçoivent le viol en fonction de ses conséquences. La perception des bourreaux sur le concept du viol, son sens intrinsèque ne vient pas directement du viol lui-même. Le droit pénal, le droit international humanitaire qualifient les violences sexuelles du temps de conflit civil armé comme constituant un crime, le crime de guerre. Comme voie de dissuasion, répression et prévention, une sanction sévère y est attachée. Ces sanctions y relatives ont affecté la perception des bourreaux sur le viol contrairement à la perception traditionnelle toxique d'avant la guerre. Les bourreaux définissent bien le viol en partant des conséquences de celui-ci, qui sont entre autres l'incarcération et les mesures dissuasives appliquées contre eux comme indiqué dans la narration des bourreaux.

« Si vous parlez de viol, ce que je vois, c'est la prison, la grande douleur et la souffrance que j'ai subies pendant que j'étais en prison » (VIKO4) ; « Parler du viol, c'est comme si vous pointiez une arme sur ma poitrine, voulant me tuer. C'est la chose que j'ai en horreur maintenant » (VIKO1) ; « C'est de la mort, comparé aux tortures que j'ai subies en prison, c'est juste horrible » (VIKO2).

S'interrogeant sur la signification du viol pour les bourreaux, la seule et principale image qui leur vient à l'esprit est la sanction du délit. La manière légale de sanctionner les bourreaux devient alors catalyseur de la prise de conscience de la signification du viol. Ça leur donne une image claire du

viol. Pour d'autres encore, le sens du viol est perçu par rapport aux conséquences qu'il produit. La narration des bourreaux en témoigne :

« Les conséquences après le viol sont tout simplement horribles : emprisonnement, justice, pauvreté, perdre l'argent en corrompant pour ma liberté » (VIKO3) ; « Cela a rendu ma relation avec mes enfants, ma femme faibles et difficiles. La vie est devenue misérable, laisser derrière moi l'histoire de la prison qui est honteuse. Je suis devenu incapable de m'occuper correctement de ma famille » (VIKO5).

Pour cette catégorie de bourreaux, le viol est perçu comme un fait « horrible » à cause des conséquences qu'il apporte telles que la dégradation de la qualité de leurs relations au sein de la famille et dans la communauté, l'incapacité à répondre de leurs responsabilités parentales comme père et mari, etc. Tout le sens accordé au viol par le bourreau ne semble ni venir ni tenir compte du sens intrinsèque du viol en soi, ni de l'état de la victime ou du ressentiment de la victime, plutôt des conséquences de celui-ci. Ceci entraîne un autre effet qui est transformateur, comme le rapportent ces bourreaux :

« Je ne crois pas que je pense encore à une éventualité de violer » (VIKO3) ; « J'ai maintenant l'habitude de leur dire de faire attention aux filles mineures. J'interdis fermement les jeunes garçons de sortir avec des filles mineures, car je suis devenu leur modèle à cause des conséquences de ce viol » (VIKO4).

2.5. Effets de la socialisation sexuelle sur les victimes et les bourreaux en période post-viol

L'écart entre la socialisation sexuelle précédant l'incidence du viol et la réalité du monde vécue après l'incidence du viol est le facteur principal qui détermine la déstabilisation de l'harmonie relationnelle des victimes. Les survivantes se sentaient coupables, impures, pécheresses ; d'autres ont nié la pertinence de la socialisation à la sexualité, puis il y a celles qui ont blâmé « les valeurs » de certaines normes de la socialisation sexuelle avant le viol et qui ont empiré leur situation en les appliquant scrupuleusement dans un contexte non adapté.

« Cette instruction sur l'éducation à la sexualité reçue n'a fait que s'empiler et s'empirer dans mon esprit. Je me voyais comme une pécheresse, vivant dans l'inconduite sexuellement après avoir été violée. Cela me tourmente l'esprit » (SVIKS2).

L'impact de la socialisation mal appliquée, de l'instruction donnée aux filles avant qu'elles deviennent victimes du viol a pesé sur leur relation sociale après le délit. Les victimes en témoignent dans leurs récits.

« Étant mariée, et mon mari connaissant bien notre tradition où la femme doit être fidèle, je ne pouvais malheureusement pas amener mon mari à me pardonner. Je comprends ! je me sens coupable » (SVIKS5) ; « Ce qui m'avait été enseigné est que si une fille perd sa virginité, c'est comme si elle trompait d'avance son futur mari » (SVIKS6) ; « Être infidèle n'est pas bon. Vous risquez de perdre l'héritage du mari et de vos beaux-parents. C'est pourquoi il m'a divorcée quand j'ai été violée. Il avait raison » (SVIKS18).

La socialisation à la sexualité avant viol s'est transformée en un fardeau psychologique et spirituel dans la période post-viol. Elles se sont senties coupables, car jugées par rapport aux valeurs attachées à cette socialisation, celle de protéger sa virginité par exemple. Ce qui surprend est que les victimes ont légitimé la violence masculine contre elles. Les hommes les blâment d'être incapables d'appliquer scrupuleusement les valeurs sociétales liées à la socialisation sexuelle sans les contextualiser. Ce qui fait que les femmes peuvent remettre en cause le sens des normes et valeurs de cette socialisation sexuelle comme certains l'ont rapporté ici.

« Ces instructions sur la sexualité ont eu un grand effet négatif sur ma vie. Après avoir été violée, j'ai commencé à me détester profondément par rapport au conseil de ma mère qui me disait qu'avoir des relations sexuelles avec un homme qui ne t'appartient pas te rend sale » (SVIKS9) ; « Dire que "la femme ne peut que coucher avec un seul homme" n'eut plus de sens pour moi. J'étais vierge et le viol fut ma première expérience sexuelle. Violée par plusieurs hommes m'a fait perdre ma morale. Ce qui m'a rendue confuse quand je compare ce que ma mère me disait en rapport avec la pureté sexuelle. Je commence à coucher avec d'autres hommes pêle-mêle » (SVIKS15).

Le *clash* entre connaissances reçues avant l'incidence de viol et réalité expérimentée pendant la période de viol et après viol a bouleversé et perturbé l'esprit, le mental, la psychologie et la moralité des survivantes en déformant la perception sur elles-mêmes. Elles se jugent et se blâment. Le résultat devient la banalisation du modèle et du contenu de la socialisation sexuelle. Certaines sont devenues plus déviantes, comme le témoignent les victimes :

« J'ai suivi les instructions de notre responsable de la jeunesse pour que je gère mon problème du viol. Après avoir été violée, j'ai immédiatement appliqué le conseil du chef religieux de contraindre le bourreau à m'épouser. Mais je suis allée malheureusement de mal en pire en le faisant. J'ai été engrossée dans ce mariage et j'ai eu des jumeaux que je n'étais – ni moi ni mon mari – en mesure de prendre en charge. Si j'avais boycotté l'application de ce conseil, ma situation aurait été mieux que maintenant » (SVIKS15).

Dans le souci d'appliquer scrupuleusement les conseils, la socialisation à la pureté sexuelle enseignée à l'église s'est vue appliquée à tort et à travers. Cette application a apporté nombre de détériorations physiques, morales, psychologiques et relationnelles à certaines victimes.

Du fait que la socialisation à la sexualité des hommes a été prospective, orientée et liée à la vie future et moins contraignante, elle n'a pas eu autant d'effet négatif dans leur période post-viol. La socialisation à la sexualité pré-viol a été un des outils de la socialisation masculine à la préparation à la vie future, une longue formation prospective et durable pour leur maturation. Les *leaders* de la communauté ont raconté ce qui était important dans la socialisation sexuelle de garçons :

« *“Omulum aha ngombe y'ishe agombera obwenge”*, traduit du mashi en français tel que “un jeune garçon apprend les préceptes de la vie à côté de son père ou d'autres hommes qui se réunissent pour discuter des problèmes de la vie”. Les garçons ont été formés à orienter leur sexualité vers l'utile et non à la limiter au plaisir ou à satisfaire leur libido. Ils étaient plus socialisés à la préparation de la vie future qu'à l'élevage et au pâturage des animaux... Ils étaient soumis au test de passage tel que construire une maison et piéger un animal important et l'amener au village pour partager aux sages et à d'autres personnes. Cet acte était récompensé par une autorisation de se marier » (LCFG10KJ).

Comme rapporté, la socialisation sexuelle des garçons était un élément secondaire, un complément à la formation de la vie future. La formation des hommes et des garçons est extravertie, exposant publiquement les garçons à la sagesse de tous les membres masculins de la communauté. Enfin, l'usage de la sexualité du garçon est symbole de sa maturité. Elle est plus primée et encouragée. Ce qui amoindrit les culpabilités d'usage.

3. Discussion de résultats

3.1. Le contrôle de la sexualité féminine par une socialisation sexuelle stéréotypée différenciée du genre : un défi culturel à l'harmonie sociale de survivantes de viol

Les résultats d'informations collectées exposent le contrôle de la sexualité des femmes et des filles par la socialisation sexuelle stéréotypée différenciée toxique de genres qui déstabilise l'harmonie relationnelle de survivantes de viol dans leur période post-viol. Il s'agit de comparer dans cette étude deux perceptions (traditionnelle et moderne) de deux périodes différentes auxquelles l'agression sexuelle a lieu, le viol en temps de paix et celui du temps des récents conflits armés. Ceci parce que la persistance des

conséquences de ces types de viol diffère aussi. La perception traditionnelle, culturelle patriarcale de la socialisation sexuelle depuis les temps anciens n'a pas pu prendre en considération la question du viol des filles et des femmes. Le récent conflit civil armé source de violents cruels et atroces, la sanction et la peine attachées au délit sont devenues le principal facteur catalyseur de perception acquise de la socialisation sexuelle. Ils ont révélé certaines faiblesses de cette socialisation, ils ont éveillé la conscience et remis en question la socialisation sexuelle traditionnelle pendant la période post-viol. Par conséquent, elle a déterminé et affecté les attitudes et comportements de victimes de viol et ceux de bourreaux.

3.2. Le rôle de la culture dans le processus de socialisation sexuelle différenciée du genre

Les approches culturelles constructivistes et fonctionnelles de la socialisation mettent l'accent sur la formation de la manière d'être des individus incluant la manière de sentir, de penser et d'agir d'un groupe, de sa vision du monde, de son rapport à l'avenir, de ses postures corporelles comme de ses croyances intimes (Ouellet 2013). Le rôle de la culture dans la socialisation est à ce niveau celui de soutenir l'assimilation des normes sociales au sein d'une collectivité. Cependant, du fait que chaque groupe est socialisé différemment, le processus différencié de socialisation dépend du type de groupe social, des agents de socialisation ou du modèle de la socialisation. La différence de l'éducation sexuelle transmise aux jeunes filles et garçons qui se prolonge jusqu'à l'âge adulte sous l'influence des agents de socialisations ont produit une reproduction sociale qui est la socialisation différenciée. Elle a maintenu les stéréotypes du genre masculin et féminin au sein de la communauté locale de Kalonge.

Comme l'a bien remarqué Beaudoin (2021 : 854), « les stéréotypes de genre sont des mécanismes psychologiques sans que nous en ayons conscience, orientent et altèrent notre regard, notre jugement sur autrui, nos interprétations ainsi que nos attentes à l'égard des hommes et des femmes, venant en quelque sorte justifier la division sociale sur la base du sexe des individus ». Ceci conduit à l'intériorisation de stéréotypes qui se manifeste par la catégorisation du genre. Ce que Beaudoin, dans ses recherches, n'a pas pu déceler, c'est que les stéréotypes de genre n'altèrent pas seulement notre regard et notre jugement sur autrui, dans le cas de cette étude, ces stéréotypes ont altéré la perception de la personne sur elle-même avant de le faire vis-à-vis d'autrui. Selon les données collectées, cette tradition stéréotypée a produit une autonomisation de l'homme, au contraire de la femme qui est restée dépendante du regard de sa société. Ceci est bel et bien confirmé par certains chercheurs tels qu'Ercan et Uçar (2021) qui tendent à déterminer la personnalité de la femme comme étant socio tropique et celle

de l'homme comme ayant plus de traits de personnalité et d'autonomie. Ce qui pourrait justifier que l'attitude de la femme soit déterminée par le regard de la société, contrairement à celle de l'homme. Dans les affres du récent conflit civil armé en RDC où les corps des femmes ont été utilisés comme champ de bataille (Réseau des Femmes pour un Développement 2005), le viol public fut un catalyseur majeur évident par lequel les survivantes stigmatisées, furent en butte au regard stéréotypé de la société.

En effet, dans l'histoire récente du conflit civil armé de la RDC où une des caractéristiques majeures du viol est le viol public, commis en masse devant les membres de la famille et de la communauté, forcé entre les membres d'une même famille, commis en présence du mari, etc. (Kelly 2011 ; Kelly *et al.* 2011 ; Bwanamuloko 2020), ces types de viol n'est en rien une culture de la communauté locale de Kalonge, ni congolaise, est celui qui expose les faiblesses de la socialisation différenciée délétère de la femme dans la période post-viol. Ceci a fait que le poids des normes culturelles, de la tradition sur la sexualité féminine transmise au moyen de la socialisation avant la guerre puisse devenir un déterminant d'attitude, de comportement des filles et des femmes au sein de leur communauté dans la période post-viol. La socialisation a affecté leur perception sur la sexualité, ce qu'elle vaut pour elle et pour la société.

Selon les narrations des victimes et des bourreaux, cette tradition de socialisation sexuelle stéréotypée différenciée est prise pour les femmes et les filles comme une fin tandis que pour les hommes elle est prise comme un moyen. Ces clichés, images préconçues figées sur chaque genre contribuent dès lors à la survie de ces stéréotypes et à leur ancrage dans la communauté sous l'influence du milieu social (Capt 2008). Dans ceci, chaque genre est psychologiquement et socialement formaté dans des croyances rigides (Ucciani 2012).

Selon Golestanibakht (2017) les femmes accordent plus d'importance aux relations, et Reneflot (2006) suggère que les femmes pourraient attacher par exemple plus de sentiment positif au mariage que les hommes. Cependant, au sein de la société, le mariage est valorisé de manière égale et complémentaire pour les hommes et les femmes (Wimalasena 2016), et est principalement considéré comme une affaire privée. Par conséquent, en raison de l'importance accordée aux femmes dans ce contexte, l'engagement dans des relations intimes en dehors du mariage est perçu comme une transgression morale, spirituelle et physique, associée à des notions d'antivaleur, d'impureté et d'antisocial. Cette perception a conduit certaines femmes à adopter des attitudes d'auto-violence, d'autodestruction et de culpabilité, se jugeant et s'évaluant en fonction du regard de la société plutôt que de leur propre identité. Cette attitude restreint les femmes à un repli sur elles-mêmes, les poussant au silence pour faire face aux réalités de leur vécu, tout en cherchant à maintenir la valorisation de leurs relations. Vivre sous le

regard de la société tout en étant réduites au silence et en cherchant à valoriser leurs relations crée un conflit émotionnel et renforce la culpabilité ainsi que la frustration émotionnelle et relationnelle chez les femmes victimes de déviation sexuelle. Pour certaines d'entre elles, le strict respect des normes reçues les a rendues confuses et déstabilisées.

La frustration ressentie par les femmes, comme dit dans les citations, peut être expliquée par le fait qu'elles ne se sentent pas propriétaires de leur propre corps, mais plutôt qu'elles le perçoivent comme appartenant à autrui, notamment à l'homme et à la société. Notre argument suggère que ni les philosophies patriarcales (Weitz 1975) ni les mouvements de femmes (United Nations Population Fund 2022) ne semblent souvent tenir compte de la cause fondamentale qui a conduit à cette aliénation du corps féminin. Le corps de la femme devrait plutôt être envisagé comme une représentation socioculturelle de l'être humain et des relations sociales (Srebro 2018), et non seulement comme un ensemble bio-culturel. Il devrait être considéré comme la base de toute relation harmonieuse au sein de la société, où la femme se sent d'abord appartenir à elle-même, puis aux autres et à sa communauté.

Tandis que les normes de socialisation sexuelle pour les hommes sont perçues comme des croyances intimes à observer, non pas comme des limites en soi, mais plutôt comme des moyens pour atteindre l'objectif final, les hommes dépassent souvent la simple sphère sexuelle. Les garçons et les hommes sont socialisés à contrôler leur libido en vue d'un avenir meilleur, avec une focalisation sur la préparation à la vie future. Par conséquent, cette préparation à la vie future rend les hommes sensibles envers leur vie intime, la considérant comme un moyen à entreprendre de manière réfléchie pour atteindre une bonne fin qui s'étend à la sphère publique. Ainsi, les normes de la socialisation sexuelle des garçons et des hommes sont orientées vers leur utilité personnelle et leur propre bien-être. Cette orientation peut être justifiée par le fait que culturellement et traditionnellement, les hommes sont formés et préparés à être pourvoyeurs beaucoup plus que les femmes (Reneflot 2006 ; Ercan & Uçar 2021). Le rôle du pourvoyeur expose l'homme à la vie publique et l'attache au-delà de la vie privée (Sweetman 2003). Ce qui justifie son détachement par rapport à l'intimité comme une fin plutôt que comme un moyen, et le rend plus battant, combatif, affrontant les réalités de son monde comme tourné vers l'extérieur. De plus, les deux approches de socialisation, à la fois pacifiques et libres, transmises par la famille et les parents d'une part, et coercitives, initiées, pratiquées par les institutions judiciaires d'autre part, ont été utilisées comme moyens de contrôle social pour prévenir les garçons et les hommes de toute déviation sexuelle, telle que le viol et autres formes de violence sexuelle à l'encontre des filles et des femmes.

3.3. L'influence du système judiciaire dans le processus de resocialisation sexuelle différenciée du genre

Si la culture a eu un impact sur la socialisation sexuelle différenciée des hommes et des femmes dans la période précédant la guerre, le système judiciaire en est aussi influencé. L'éclatement du conflit civil armé, avec toutes les restrictions juridiques qu'il a entraînées, a contribué, en RDC, à la resocialisation des bourreaux de viol, mais aussi à un essoufflement des survivantes et des femmes. Les sanctions juridiques ont joué le rôle de réprimer les infractions de violences sexuelles⁵, recadrer ces affres de la guerre contre les femmes. Ce qui est devenu une des façons de réguler le comportement des hommes, militaires ou civils, de le contraindre à une resocialisation de leur attitude.

De l'entretien avec les bourreaux de viol, il est ressorti que le seul facteur qui contraint les hommes à percevoir le viol comme une transgression est la sanction, la dissuasion. En effet, la plupart des bourreaux ne prennent conscience de la gravité du viol qu'après avoir été soumis à une sanction légale sévère. Comme le souligne Wright (2010), la sévérité de la punition peut influencer le comportement du bourreau si et seulement si celui-ci pèse les conséquences de son action et conclut le risque sévère de la sanction. La sanction est ici appliquée comme un facteur dissuasif, en accord avec une théorie de la dissuasion qui repose sur le principe de la peine, comprenant la sévérité, la certitude et la promptitude de celle-ci (Labonté 2013). Cette approche pourrait sembler être la voie vers la conscientisation et la prise de conscience de la nature violente du viol, en fixant une perception commune à tous les genres. Cependant, le caractère répréhensible de la peine du point de vue moral et légal ne pourra pas être envisagé comme une solution capable d'amener les hommes à percevoir le viol comme étant transgressant, du fait qu'ils sont calculateurs des coûts et bénéfices attachés à leurs actions (Labonté 2013). En tant qu'êtres rationnels, les hommes peuvent éviter la sanction tout en continuant à chercher la satisfaction de leur désir et à banaliser le viol. Par conséquent, il est peu probable que la seule imposition de sanctions puisse véritablement remettre en question la perception des hommes à l'égard du viol comme une transgression sérieuse au même titre que les femmes.

⁵ L'article 173 énoncé dans le *Journal officiel de la République démocratique du Congo* 2006. Annonce de la sanction jusqu'à 20 ans de prison.

3.4. Effets de la socialisation sexuelle toxique sur la perception du viol chez les victimes de viol

Plusieurs facteurs interagissent pour influencer la perception du viol et sa véritable signification selon les victimes. Elles sont affectées par la socialisation sexuelle différenciée basée sur le genre dans une société patriarcale où les femmes et les filles sont censées vivre pour l'honneur de leur famille et de leur communauté (Benstead 2020). Le viol cruel qu'elles expérimentent pendant le conflit civil armé, la persistance de leurs effets deviennent ainsi révélateurs de la toxicité de cette socialisation. Ils entravent l'épanouissement des femmes et mettent en évidence le sens et la perception du viol.

Cette déstabilisation commence par la remise en question des valeurs et des connaissances acquises de la socialisation, de ses pratiques dans le contexte violent d'une part, et la persistance des troubles psychiques tels que le traumatisme et la confusion concernant certaines croyances culturelles associées à cette socialisation d'autre part. Cette altération se manifeste sur les plans moral, social, religieux et psychologique, entraînant ainsi une détérioration de l'harmonie de leurs relations au sein de leur communauté. L'effet de la socialisation à la sexualité avant le viol se fait fortement sentir après que les consignes ont été déviées et violées. Les socialisé(e)s ont été fortement affecté(e)s par la culpabilité, l'échec d'appliquer scrupuleusement les instructions modifiées par l'incidence du viol.

Devant ce clash, se révèle la force de la socialisation qui réside dans le fait que ses dispositions ou façons de faire, d'agir et de penser, inclinaisons ou propensions, s'inscrivent de façon inconsciente dans les esprits (Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse 2019). Elles ne refont surface et ne se démasquent en réalité que devant une remise en question sur un fait contredisant les valeurs de ces normes de la socialisation, qui éveille la conscience et confronte ainsi la connaissance reçue et la situation vécue. La dysharmonie relationnelle, le rejet et la résistance à l'acceptation pour leur réintégration sociale et le rétablissement relationnel sont par ailleurs un autre indicateur qui renforce cette remise en question. Comme l'a bien mentionné Sosteric (2021), la socialisation toxique rompt les attachements, sape l'estime de soi, détruit les limites de l'ego et désactive la capacité du corps à fonctionner physiquement, émotionnellement, psychologiquement, intellectuellement.

Conclusion

L'étude menée sur l'influence de la socialisation sexuelle différenciée délétère sur la perception et l'expérience de violence sexuelle et ses conséquences sociales sur les survivantes dans l'Est de la RDC avait pour but de

contribuer à la compréhension des effets de la socialisation sexuelle différenciée délétère aux femmes et aux filles sur la persistance des conséquences sociales des survivantes et des auteurs de viol de temps de guerre dans la période post-viol.

Cette thématique a trouvé une de ses explications dans les facteurs socio-culturels traditionnels du milieu. Le *clash* se confronte entre la connaissance reçue sur la socialisation sexuelle avant l'incidence du viol et la réalité vécue après l'incidence du viol. Le facteur catalyseur de ce heurt est le viol cruel du récent conflit civil armé qui a éclaté en RDC en 1996. Les stigmates du viol public de tout genre que les femmes et les filles ont expérimenté ont remis en cause la socialisation reçue avant le viol et affecté leur perception. Ce heurt, cette confrontation a fait ressortir la vraie perception du concept de viol selon le groupe social et la manière dont cette différence affecte les genres, spécialement les survivantes de viol.

Pour atteindre ses objectifs, cette recherche s'est développée autour des thèmes principaux suivants : le sens culturel du viol, y compris les pratiques culturelles toxiques du viol ; et la socialisation à la sexualité différenciée, comprenant le contenu de la socialisation à la sexualité selon le genre, la perception traditionnelle du viol et les effets de la socialisation à la sexualité dans la période post-viol. Les objectifs étaient d'explorer les pratiques traditionnelles et les croyances culturelles sur la socialisation sexuelle qui affectent la perception du viol au sein de la communauté locale de Kalonge au Sud-Kivu en RDC ; et d'expliquer comment la perception du viol, acquise différemment selon le genre grâce à la socialisation sexuelle, produit des conséquences sociales telles qu'une entrave à l'harmonie sociale des victimes, autant au niveau individuel que relationnel, dans leur période post-viol.

La perception du viol varie avant et après l'incidence, que ce soit pour les bourreaux, les victimes, ou la communauté. Les effets du viol et les conséquences judiciaires subies par les bourreaux lors du conflit civil armé ont affecté leur perception. Influencés par la toxicité culturelle du viol, les bourreaux percevaient moins la gravité du viol par rapport à sa signification intrinsèque. Cependant, après qu'ils ont subi des sanctions et vécu les répercussions de ces conséquences, celles-ci ont conduit à une resocialisation des bourreaux sur la sexualité et leur perception de la gravité du viol, soit une prise de conscience sérieuse.

La perception du viol chez les survivantes de viol est complexe, car elle est influencée par plusieurs facteurs. Elle englobe trois moments interconnectés : la compréhension du concept avant le viol, l'expérience du viol pendant l'incidence, et celle après le viol lors des interactions sociales, aggravée et détériorée par les stéréotypes de la socialisation sexuelle. Selon les données recueillies, cette tradition stéréotypée a renforcé l'autonomisation de l'homme au détriment de la femme, qui est restée dépendante du

regard de sa société. Cela pourrait expliquer pourquoi l'attitude de la femme est davantage déterminée par le jugement social que celle de l'homme.

Ainsi, les normes culturelles et traditionnelles sur la sexualité féminine transmises au moyen de la socialisation avant la guerre ont influencé les attitudes et les comportements des filles et des femmes au sein de leur communauté dans la période post-viol. Jugée socio tropique, l'attitude de la femme déterminée par le regard de la société a été négativement affectée. Ainsi avec l'effet de la guerre, les normes sociales sur la socialisation à la sexualité féminine et masculine ont connu des modifications relativement négatives et positives. Les conséquences sociales de cette socialisation toxique sont multiples. Elles ont rompu les liens sociaux, sapé l'estime de soi, détruit les frontières de l'ego et contribué à renforcer la frustration des victimes. Ces dernières ne se sentent plus libres de se reconnecter avec d'autres personnes et éprouvent une dysharmonie relationnelle persistante et difficile à reconstruire, obstruée par les normes sociales reçues lors de la socialisation sexuelle avant le viol.

Bibliographie

Action pour la Paix et la Concorde. 2015. *Analyse de contexte du territoire de Kalehe, en route vers le changements, cas de Bunyakiri, Kalonge et Mubuku*. Bukavu : Action pour la Paix et la Concorde.

Adjamagbo, A., Guillaume, A., Bakass, F. & Équipe ECAF. 2015. *Femmes et hommes face aux grossesses non prévues au Maroc et au Sénégal*. Paris : Laboratoire Population Environnement Développement.

Association des Droits humains de la Sorbonne. 2024. *Les Violences sexuelles dans le contexte des conflits armés*. Sorbonne : Association des Droits humains de la Sorbonne.

Baaz, M.E. & Stern, M. 2013. *Sexual Violence as a Weapon of War? Perceptions, Prescriptions, Problems in the Congo and Beyond*. Londres/New York : Zed Books.

Beaudoin, C. 2021. « Perceptions des enseignants et des garçons à l'égard de la relation enseignant-élève au secondaire : quand les stéréotypes de genre s'immiscent en classe ». *Revue canadienne de l'Éducation/ Canadian Journal of Education* 44 (3) : 848-874.

Benstead, L.J. 2020. *Conceptualizing and Measuring Patriarchy : The Importance of Feminist Theory*. Londres : Routledge.

Bosmans, M. 2007. « Challenges in aid to rape victims: The case of the Democratic Republic of the Congo. *Essex Human Rights Review* 1 (1) : 1-13.

Boyd, C. 2011. *The Impacts of Sexual Assault on Women*. Australia : Australian Centre for the study of sexual assault.

Bwanamuloko, D.K. 2020. « Catholicisme et viols de guerre en République démocratique du Congo. Vers une théologie afroféministe des relations vitales ». Thèse de doctorat, Université de Montréal.

- Capt, C. 2008. « L'influence de nos représentations sur le genre dans nos actions quotidiennes ». Travail de fin d'étude en Éducation sociale, Haute École de Santé, Vallais Walls.
- Clark, J.F. 2011. « A constructivist account of the Congo wars ». *African Security* 4 (3) : 147-170.
- Clasen, L.E., Blauert, A.B. & Madsen, S.A. 2018. « « 'What will my friends think?' Social consequences for Danish victims of sexual assaults in peer groups ». *Journal of Child Sexual Abuse* 27 (3) : 217-236.
- Connell, R.W. 2001. « Understanding men: Gender sociology and the new international research on masculinities ». *Social Thought and Research* 24 (1/2) : 13-31.
- Conseil de l'Europe. 2022. *La Sexualité*. Strasbourg : Conseil de l'Europe.
- Cruz, G.V. 2020. *Les Violences sexuelles. Prévalence, théories, causes, conséquences, thérapies, prévention*. Amiens : Université de Picardie Jules Verne.
- Ercan, E.U. & Uçar, S. 2021. « Gender roles, personality traits and expectations of women and men towards marriage ». *Educational Policy Analysis and Strategic Research* 6 (1) : 7-20.
- Golestanibakht, T. 2017. « Does marriage matter to women and men? ». *Iranian journal of educational Sociology* 1 (3) : 35-47.
- Guignard, C. 2020. *Violences sexuelles en temps de guerre. Arme, méthode, stratégie ou pratique ?* Paris : Institut du Genre en Géopolitique.
- Holmey, O. & Omar, R. 2024. *Guide pour enquêter sur les crimes de guerre de Global Investigation Journal Network*. Paris : Global Investigation Journal Network.
- Human Rights Watch. 2002. *La République démocratique du Congo. La guerre dans la guerre, violence sexuelle contre les femmes et les filles dans l'Est du Congo*. Londres : Human Rights Watch.
- International Medical Corps. 2011. *Community Perspectives on Sexual and Gender-Based Violence in Eastern RDC*. Maryland : John Hopkins Bloomberg, school of public health.
- Josse, E. 2010. « 'They came with two guns': the consequences of sexual violence for the mental health of women in armed conflicts ». *International Review of the Red Cross* 92 (877) : 1-19.
- Journal officiel de la République démocratique du Congo*. 2006. Kinshasa : Cabinet de la Présidence de la République.
- Kadimba, I.M., Kapend, Y.E. & Kalokola, Y.J. 2023. « La complexité de la guerre à l'Est de la R.D. Congo : analyses sur les causes, conséquences et solutions adaptées ». *Revue congolaise des Sciences et Technologies* 2 (2) : 317-327.
- Kelly, J. 2011. *Opinion. Rape traumatizes all congolese, not just women*. Harvard : Harvard Humanitarian Initiative.
- Kelly, J.T., Betancourt, T.S., Mukwege, D., Lipton, R. & VanRooyen, M.J. 2011. « Experiences of female survivors of sexual violence in eastern Democratic Republic of the Congo: a mixed-methods study ». *Conflict and Health* 5 (25) : 1-8.
- Koudou, O., Zady, C. & Djokouehi, V.E. 2016. « Traumatisme, réinsertion psychosociale et résilience chez des femmes victimes de viol pendant les conflits armés en Côte d'Ivoire ». *Rivista di Criminologia, Vittimologia e Sicurezza* 10 (1) : 1-22.

Labonté, S. 2013. « La théorie de la dissuasion et sa rationalité coûts/bénéfices : les remises en question d'une rationalité du risque ». Université d'Ottawa.

Linda, L. Lindsey. 2015. *La sociologie du genre. Rôles de genre : une perspective sociologique*. New York : Routledge.

Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse. 2019. *Comment la socialisation contribue-t-elle à expliquer les différences de comportement des individus ?* Paris : Eduscol.

Myriam, T. 2019. « Le viol : l'écriture du traumatisme ». Master, Université Angers.

Office des Nations unies contre la drogue et le crime. 2004. Études d'évaluation thématique : approche qualitative de la collecte de données. Vienne : United Nations, Office contre la drogue et le crime.

Organisation mondiale de la Santé. 2022. *Prise en charge clinique des survivantes de viol et de violence exercée par un partenaire intime. Élaboration de protocoles à adopter dans les situations de crise humanitaire*. Genève : Organisation mondiale de la Santé. Disponible en ligne sur : <https://iris.who.int/bitstream/handle/10665/354572/9789240041288-fre.pdf?sequence=1> (consulté le 22 avril 2024).

Ouellet, N. 2013. « La socialisation chez les adolescents : le cas de l'organisation des cadets du Canada ». Mémoire de Master, Université du Québec.

Pace, D.S. 2021. « Probability and non-probability sampling. An entry point for undergraduate researchers ». *International Journal of Quantitative and Qualitative Research Methods* 9 (2) : 1-15.

Parini, L. & Manidi, M.-J. 2001. « Constructivisme et études genre ». *Revue suisse de Sociologie* 27 (1).

Reneflot, A. 2006. « A gender perspective on preferences for marriage among cohabitating couples ». *Demographic Research* 5 (10) : 311-328.

Réseau des Femmes pour un Développement associatif, Réseau des Femmes pour la Défense des Droits et la Paix, International Alert. 2005. *Women's bodies as a battleground : Sexual violence against women and girls during the war on the Democratic Republic of Congo*. Londres : Réseau des Femmes pour un Développement associatif. En ligne : <https://www.international-alert.org/app/uploads/2021/09/DRC-Sexual-Violence-Against-Women-EN-2005.pdf> (consulté le 10 décembre 2023)

Sosteric, M. 2021. *Toxic Socialization*. Disponible en ligne sur : https://www.researchgate.net/publication/302935009_Toxic_Socialization (consulté le 15 janvier 2022).

Srebro, A.S. 2018. « La femme : le corps et le genre, une approche anthropologique ». In M.-L. Paoli, *L'Imaginaire au féminin : du liminal à l'animal...* Bordeaux : Presses universitaires de Bordeaux, pp. 69-79.

Strachan, A.L. & Haider, H. 2015. *Gender and conflict : Topic guide*. Birmingham, UK : University of Birmingham.

Sweetman, C. (éd). 2003. *Gender, development, and marriage*. Oxford : Oxford GB.

Tenaw, L.A., Aragie, M.W., Ayele, A.D., Kokeb, T. & Yimer, N.B. 2022. « Medical and psychological consequences of rape among survivors during armed conflicts in northeast Ethiopia ». *Plos One* 17 (12) : 1-12.

Ucciani, S. 2012. *La Transmission des stéréotypes de sexe*. Paris : Biennale internationale de l'éducation, de la formation et des pratiques professionnelles.

United Nations Population Fund. 2022. *Mon corps m'appartient. Revendiquer le droit à l'autonomie et à l'autodétermination*. New York : United Nations Population Fund.

Vehovar, V., Toepoel, V. & Steinmetz, S. 2016. *Non-probability Sampling*. Londres : SAGE.

Weitz, R. 1998. « A history of women's bodies ». In R. Weitz, *The Politics of Women's Bodies : Sexuality, Appearance, and Behavior*. New York : Oxford University Press. Disponible en ligne sur : http://faculty.uml.edu/kluis/59.240/Weitz_AHistoryofWomensBodies.pdf (consulté le 16 février 2022).

Wieringen, K.V. 2020. « To counter the rationality of sexual violence: existing and potential policies against the genocidal use of rape as a weapon of war in the Democratic Republic of Congo ». *Wieringen Journal of International Humanitarian Action* 5 (8) : 1-14.

Wimalasena, N.A. 2016. « An Analytical Study of Definitions of the Term 'Marriage' ». *International Journal of Humanities and Social Science* 6 (1) : 166-174.

Wright, V. 2010. *Deterrence in Criminal Justice, evaluating certainty vs. severity of punishment*. Washington, D.C. : The Sentencing Project.

ANNEXE : CODE DES *INTERVIEWS*

Code du nom de l'interviewé(e)	Catégorie d'interviewé(e)	Technique de collecte	Lieu d'entretien	Mois	Code attribué
1	Survivante de viol (SV)	Interview	Kalonge	Septembre	(SVIKS1)
2	Idem	Interview	Kalonge	Septembre	(SVIKS2)
3	Idem	Interview	Kalonge	Septembre	(SVIKS3)
4	Idem	Interview	Kalonge	Septembre	(SVIKS4)
5	Idem	Interview	Kalonge	Septembre	(SVIKS5)
6	Idem	Interview	Kalonge	Septembre	(SVIKS6)
7	Idem	Interview	Kalonge	Septembre	(SVIKS7)
8	Idem	Interview	Kalonge	Septembre	(SVIKS8)
9	Idem	Interview	Kalonge	Septembre	(SVIKS9)
10	Idem	Interview	Kalonge	Septembre	(SVIKS10)
11	Idem	Interview	Kalonge	Septembre	(SVIKS11)
12	Idem	Interview	Kalonge	Septembre	(SVIKS12)
13	Idem	Interview	Kalonge	Septembre	(SVIKS13)
14	Idem	Interview	Kalonge	Septembre	(SVIKS14)
15	Idem	Interview	Kalonge	Septembre	(SVIKS15)
16	Idem	Interview	Kalonge	Septembre	(SVIKS16)

Code du nom de l'interviewé(e)	Catégorie d'interviewé(e)	Technique de collecte	Lieu d'entretien	Mois	Code attribué
17	<i>Idem</i>	<i>Interview</i>	Kalonge	Septembre	(SVIKS17)
18	<i>Idem</i>	<i>Interview</i>	Kalonge	Septembre	(SVIKS18)
19	<i>Idem</i>	<i>Interview</i>	Kalonge	Septembre	(SVIKS19)
20	<i>Idem</i>	<i>Interview</i>	Kalonge	Septembre	(SVIKS20)
21	<i>Idem</i>	<i>Interview</i>	Kalonge	Septembre	(SVIKS21)
1	Violeur (V)	<i>Interview</i>	Kalonge	Octobre	(VIKO1)
2	<i>Idem</i>	<i>Interview</i>	Kalonge	Octobre	(VIKO2)
3	<i>Idem</i>	<i>Interview</i>	Kalonge	Octobre	(VIKO3)
4	<i>Idem</i>	<i>Interview</i>	Kalonge	Octobre	(VIKO4)
5	<i>Idem</i>	<i>Interview</i>	Kalonge	Octobre	(VIKO5)
10	Leaders communautaires (LC)	<i>Focus group de 10 leaders</i>	Kalonge	Juillet	(LCFG10KJ)

II

GOUVERNANCE

STRUCTURES STANDARDS OU UNE RÉFORME DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE DE TROP EN RDC. CAS DU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Olivier Bahati Mastaki¹

Introduction

La structure étatique s'est davantage affaiblie en République démocratique du Congo (RDC) ces dernières décennies (Debroux *et al.* 2007 ; World Bank 2018). La stabilité obtenue des élections de 2006 couplée au retour des bailleurs était salubre pour sa reconstruction (Marysse *et al.* 2012), en favorisant la relance d'une série de réformes structurelles, notamment de l'administration publique. La volonté du gouvernement était d'avoir une administration publique efficace, efficiente et modernisée (DSCR-P-I 2002 ; DSCR-P 2 2011 ; PAG-RDC 2007 : 41 ; 2012 ; Fonction publique RDC 2013 ; 2015a). Ainsi, les bailleurs bi- et multilatéraux s'étaient mobilisés pour l'appuyer, au point que le pays en était devenu largement dépendant, risquant d'hypothéquer sa souveraineté (Trefon 2009 ; 2011).

Cependant, ces réformes n'avaient pas pu améliorer significativement le fonctionnement de l'administration publique congolaise. Elles partagent en commun un constat d'échec (Diumasumbu Mukanga 2008 ; KPMG 2014). En 2012, le gouvernement avait souhaité créer de nouvelles structures dites « standards », qualifiées d'« innovantes » et à compétences horizontales communes à toutes les administrations centrales impliquant ainsi les déconcentrées ». Au-delà d'être une énième réforme sur la série, ces structures standards (SS) semblent être pleines d'enseignements sur les réformes exigées par les bailleurs. Par conséquent, cette analyse rejette la faillite attribuée aux réformes antérieures. Chaque réforme reste, tant soit peu, bénéfique, au moins pour l'expérience. Ainsi, pour des raisons analytiques, nous nous limiterons sur les réformes réalisées après l'an 2000.

Ce texte critique la mise en œuvre de la réforme administrative des « structures standards » dans l'administration publique congolaise, particulièrement au ministère de l'Environnement et Développement durable

¹ Doctorant à l'Institut des Politiques de Développement (IOB), Université d'Anvers.

(MEDD). Nous cherchons à comprendre comment cette réforme y était réellement mise en œuvre, accueillie ou remodelée à l'interne, comment les fonctionnaires s'y étaient pris. Globalement, cette étude essaye de se focaliser sur le contexte réel de mise en œuvre des réformes administratives congolaises, particulièrement au MEDD. Pour bien analyser les dynamiques qui sous-tendent cette réforme des SS au MEDD, nous mobilisons le bloc de littérature socio-anthropologique, notamment la « revanche des contextes » (Olivier de Sardan 2021) et la « gouvernance réelle » (De Herdt & Olivier de Sardan 2015). Cette dernière est une gouvernance calquée sur la prédominance des normes pratiques qui challengent parfois les normes officielles ou coexistent. Par « stratégies pragmatiques », nous entendons tout moyen non officiel ni conventionnel de résistance ou remodelage de la réforme mobilisé par les fonctionnaires. Les normes pratiques « correspondent aux diverses régulations informelles, tacites ou latentes, qui sous-tendent les pratiques des acteurs non conformes aux normes officielles ou formelles, [...] et qui permettent de comprendre les écarts ou le "jeu" avec les normes officielles ou formelles, que celles-ci soient professionnelles ou sociales » (Olivier de Sardan 2010 ; Bierschenk & Olivier de Sardan 2021 : 9). Aussi, certains fonctionnaires sont dépendants des multiples liaisons qu'ils entretiennent, la « redevabilité multiple » (Blundo 2015) prédominée par les normes pratiques, notamment de « rapportage » (pot de vin) (Malukisa 2017 : 7 ; Moshonas 2018 : 16 ; Moshonas *et al.* 2022 : 523) et où tout se négocie (Titeca & De Herdt 2011).

Par ailleurs, le concept de « structures standards (SS) » semble être un néologisme congolais, comprenant des directions et cellules standardisées. Cela n'exclut pas qu'elles soient considérées comme une variante de l'agenda de New Public Management (NPM), un dispositif en expérimentation en RDC. Pour emprunter le concept d'Olivier de Sardan 2021, cette analyse considère les SS comme un énième « modèle voyageur » en cours de mise en œuvre dans l'administration publique congolaise. Analysant le « modèle voyageur » de paiement basé sur la performance, Olivier de Sardan (2021 : 26) le définit comme

« toute intervention institutionnelle standardisée [réforme], en vue de produire un quelconque changement social, et qui repose sur un "mécanisme" et des "dispositifs" censés avoir des propriétés intrinsèques permettant d'induire ce changement dans des contextes de mise en œuvre variés ; [...] il s'agit de tentatives de transposer à grande échelle des modèles organisationnels développés quelque part pour en faire des solutions à des problèmes spécifiques se posant autre part ».

La suite présente d'abord la zone d'étude couplée à l'approche méthodologique et la littérature mobilisées. Ensuite, nous démontrons l'origine des confrontations découlant des SS. Dans la partie suivante, nous faisons un

aperçu historique des réformes administratives congolaises. La conclusion est précédée par le cas d'étude sur la complexité de l'installation des SS au MEDD, en insistant sur les moyens (discours et stratégies) mobilisés pour s'opposer et remodeler cette réforme importée.

Faire la recherche ethnographique dans une bureaucratie

Le MEDD, l'un des ministères centraux en RDC, a été créé par l'ordonnance n° 75-231 du 12 juillet 1975 de Mobutu et devenu incontournable depuis quelques décennies, après la prise en compte mondiale des enjeux environnementaux. À titre d'exemple, ce pays avait capté 40 % de 1,7 milliard de fonds environnementaux destinés à l'Afrique centrale entre 2008 et 2017 (Eba'a Atyi *et al.* 2019). Il dispose de plus de 150 millions d'hectares des forêts, soit près de 60 % des forêts du bassin du Congo (Tchatchou *et al.* 2015), deuxième mondial après l'Amazonie. Administrativement subdivisé en deux directions générales (Forêts et Environnement et cadre de vie) et d'une dizaine de directions normatives (métiers), quelques cellules spécialisées, agences techniques et établissements publics, dont l'Institut congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN), il est l'un des ministères pilotes de la réforme des SS. Il est politiquement dirigé depuis 2021 par la ministre d'État Ève Bazaiba Masudi.

La démarche qualitative à travers l'ethnographie de la bureaucratie avait permis de collecter les matériels empiriques. Il est difficile de comprendre les réalités d'une bureaucratie sur base des discours officiels seulement (Bierschenk & Olivier de Sardan 2021). Aussi, les politiques publiques sont toujours ancrées dans l'histoire de l'institution et du pays (Lavigne Delville 2018 : 68). Cette approche suggère particulièrement l'intégration approfondie du chercheur-ethnographe dans son terrain. Selon van Hulst, « les ethnographes ne se contentent pas de rechercher les expériences des personnes au sein et autour des collectivités locales, [mais] s'appuient également sur leurs propres expériences » (2008 : 143). L'approche permet de faire « une connaissance intime » du terrain et de connaître les « comportements "non observants" des personnels » (Olivier de Sardan 2022a : 6, 2022b). Malgré l'attachement du chercheur à son milieu de recherche, sa réflexivité doit être en veille (Olivier de Sardan 2023). L'ethnographie nous permet d'analyser les stratégies d'opposition ou contestation aux réformes, aboutissant au changement progressif, employées par les acteurs bureaucratiques. Comme les méthodes conventionnelles (grèves et manifestations) utilisées par les fonctionnaires malawites dans leur lutte (Anders 2002).

Les données empiriques sont issues d'une saturation suivie de triangulation. Cela nous a permis d'avoir un certain recul, bien qu'étant concerné (Olivier de Sardan 2022a). Ce chapitre se fonde sur une centaine d'entretiens semi-directifs et échanges privés, conduits au sein et en dehors des

bureaux à Kinshasa, entre 2020 et 2023, auprès des fonctionnaires et acteurs non étatiques intervenant au MEDD. Nous avons appliqué une démarche interprétative, en plus d'une documentation officielle, notamment de la Fonction publique, pour comprendre davantage les justifications légitimes de cette résistance des fonctionnaires à la réforme des SS et ses implications sur le fonctionnement. Par ailleurs, comme fonctionnaire au MEDD, nous avons une connaissance approfondie de l'administration publique congolaise. L'analyse s'est également ressourcée dans la base de données des chercheurs de l'Institut des Politiques de Développement (IOB) de l'Université d'Anvers, disposant de plusieurs décennies d'expériences de la Fonction publique congolaise.

Dans ce texte, nous nous intéressons également aux « effets inattendus relatifs au fonctionnement des services publics » (Olivier de Sardan 2022a : 4), particulièrement de la réforme des SS. Sur ce, nous avons recouru à quelques concepts, notamment celui de « résistance », afin de comprendre les stratégies adoptées par ces acteurs bureaucratiques. Nous nous limitons ici à son usage dans les sciences humaines notamment dans le domaine de gouvernance institutionnelle. Nous empruntons ce concept de résistance à Bowser Jeriah. Pour lui, « ceux qui croient [aux] idées radicales et dangereuses et qui pensent qu'elles valent la peine qu'on se batte pour elles doivent résister aux mauvaises idées dominantes et puissantes et à ceux qui les appliquent » (Bowser 2015 : 6). Il poursuit en disant que la résistance mobilise d'abord diverses idées, cependant il faut choisir laquelle défendre, et comment (Bowser 2015). Aussi, elle n'implique pas directement la violence, plutôt l'engagement pour une cause quelconque, et la question d'honneur. Tout en restant pour le même but, la violence peut être prise comme un dernier recours.

Enfin, Bowser note que « ceux qui s'engagent dans la résistance ont acquis des tactiques et stratégies grâce à leur expérience passée et disposent aujourd'hui des compétences nécessaires sur lesquelles s'appuyer ». Il conseille d'aller au-delà de cette binarité, tenant compte du caractère évolutif du monde, en soutenant que la meilleure approche de résistance peut être seulement de savoir recourir, en fonction des circonstances, aux deux postures classiques (violence et non-violence) (Bowser 2015 : 6). Par ailleurs, Sébastien *et al.* soulignent qu'il faut toujours, dans une opposition à une politique publique, « un levier de (re)politisation ». Ils proposent le concept de « résistance éclairée » pour cette fin. Cela peut permettre de voir les dynamiques et motivations d'acteurs autour d'un enjeu » (Sébastien *et al.* 2019). Notons que les fonctionnaires peuvent s'opposer parfois aux réformes uniquement par manque de motivation ou d'informations nécessaires (Hoag & Hull 2017). La résistance peut être mobilisée formellement (grève), informellement ou pragmatiquement, lorsque les acteurs s'opposent, mais ne le manifestent pas par peur de représailles de leur hiérarchie.

L'administration publique congolaise fonctionne dans un contexte prédominé par une « gouvernance réelle », les écarts existent dans l'application des règles. Sur ce point, le concept des « normes pratiques » nous permet, par exemple de comprendre les stratégies pragmatiques mobilisées par les acteurs bureaucratiques. Ce sont « des pratiques régulées qui ne suivent pas les normes officielles » (Olivier de Sardan 2010 : 12). Pour rappel, le secteur de l'environnement est décrit comme désorganisé, où la cupidité prédomine (Trefon 2011 : 13) dans une quête permanente de rente. Selon un rapport de contrôle de l'Inspection générale des finances, la mégestion, notamment le recours au gré à gré dans l'octroi des concessions forestières, caractérise le passage de plusieurs ministres au secteur de l'environnement congolais (IGF 2020).

Plusieurs critiques ont été adressées à la Fonction publique sur les SS, notamment leur recrutement qualifié de complaisant, la violation de la réglementation (affectation des inexpérimentés à des postes de responsabilité) et la faible sensibilisation. Toutefois, c'est du déjà-vu au Congo. Après l'indépendance plusieurs jeunes universitaires avaient intégré l'administration publique de l'époque, et occupé des fonctions de responsabilité (Young & Turner 1985 : 244). Néanmoins, les circonstances de l'époque diffèrent de celles d'aujourd'hui.

Malgré l'opposition, les SS étaient finalement installées partout, notamment au MEDD. L'inefficacité des manifestations avait conduit les fonctionnaires vers une approche pragmatique et informelle, mais rarement spontanée. Par exemple, lorsque le secrétaire général décide de s'éloigner de la CTA et continue d'utiliser son ancienne CDU. Officiellement, il ne refuse pas de travailler avec la CTA, mais pragmatiquement il s'en méfie, évoquant le problème d'infrastructures. Pour les fonctionnaires standardistes, c'est un rejet poli, la véritable raison étant qu'éloignés de lui, ils sont déconnectés des activités de l'administration. Toutefois, les résistances sont probables à chaque strate d'une politique publique imposant des ajustements et réappropriations qui la modifient (Fichtner 2015 ; Charlier & Croché 2017 : 122). Nous entendons par « standardiste » tout fonctionnaire de l'État recruté par concours dans le cadre de cette réforme des SS.

Aperçu historique des réformes administratives congolaises

L'administration publique héritée de la colonie avait amorcé son déclin dès les années 1970 (voir aussi Schatzberg 1980 ; MacGaffey 1983 ; Callaghy 1984 ; Young & Turner 1985 ; 1987 ; Peemans 1997a ; 1997b ; Tshombe *et al.* 2008 : 114 ; Marysse *et al.* 2012 ; Yuma 2013 ; Wepele 2013 ; Wepele & Ntumba 2013 ; Tshombe 2013, Moshonas 2018). Les réformes administratives entreprises pendant cette période, voire après, sont largement qualifiées d'échecs, c'est le cas de la décentralisation (Kombo Yetilo 2010).

Le pari de la reconstruction commence après l'accord global et inclusif de Sun City (Gons 2004 ; Obotela 2003 ; DSRP-I 2002 : 2). Le pays l'avait entamée par un diagnostic institutionnel, ayant conduit à la production d'un document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSCRIP) et d'un programme économique du gouvernement (PAG) (Marysse *et al.* 2011 : 102). Cette étape importante avait permis de se concentrer sur les défis structurels. C'est surtout le début d'une reconstruction fragile, issue des efforts collectifs (citoyens, gouvernement et bailleurs), conduisant à la mise en œuvre de réformes courageuses, favorables pour l'allègement de la dette, la pacification, la réunification et la gouvernance (Gons 2004 ; Marysse *et al.* 2012 : 121).

Largement appuyée par les bailleurs, notamment la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (Gons 2004 ; Trefon 2010b : 711 ; Moshonas 2013), la réforme administrative de 2003 va s'attaquer aux maux qui rongent la Fonction publique, notamment la pléthore et le vieillissement du personnel, la mauvaise qualité d'infrastructures, d'une part, et d'autre part, la précarité, la corruption et le clientélisme (Diumasumbu Mukanga 2008). Partout, le recensement des fonctionnaires était une action prioritaire pour lancer la retraite du personnel « vieillissant ». Cela était effectué néanmoins timidement, car les acteurs politiques de la transition, notamment le président Joseph Kabila et son cercle, semblaient être plus préoccupés par la gestion de la transition et de la rente de l'aide en abondance à l'époque (Global Witness 2006 ; Moshonas 2014 ; Marriage 2018).

L'organisation des élections avait primé sur les réformes en cours, y compris celles de la Fonction publique. La politisation de l'administration prédominante après les élections de 2006 s'était davantage accentuée. Cela s'explique par exemple par la rareté de concours et une accentuation des recrutements clientélistes. Certains bureaucrates étaient devenus de véritables « *big men* » (Médard 1992). Par le « clientélisme électoral » (Olivier de Sardan 2004) congolais, plusieurs militants intégrèrent l'administration publique après les élections, notamment au MEDD. D'autres recourent à la corruption pour y arriver. Rappelons que la petite corruption reste l'exemple réel d'une norme pratique (Blundo 2012 : 24).

L'arrêt du recensement sera considéré comme l'échec de la réforme de 2003. La responsabilité de ces faibles progrès se rejette mutuellement entre le gouvernement et les bailleurs. Selon Moshonas 2013, on a noté, par ailleurs, une certaine « complicité » entre eux. Plus tard, les bailleurs s'étaient tournés vers les ministères de l'Agriculture et de l'Environnement, où des réformes administratives étaient (re)lancées, notamment la retraite. Le manque d'appropriation par les fonctionnaires, le caractère *top-down*, les enjeux politiques, les réformes parallèles (Diumasumbu Mukanga 2008) et la fragmentation de l'interventionnisme des bailleurs, notamment la complexité justifiée par la « triple transition » du Congo vers la paix, la

démocratisation et la libéralisation (Marriage 2010 ; Moshonas 2014 : 256) sont avancés parmi les facteurs explicatifs du bilan insatisfaisant de cette réforme (Moshonas 2018 ; Moshonas *et al.* 2022).

La poursuite de la réforme administrative de 2003 à travers le recensement, suivi de la mise à la retraite dans certaines administrations, n'avait pas non plus été concluante. Elle avait culminé en 2010, encore par manque d'appropriation par les fonctionnaires et de collaboration avec les bailleurs (Moshonas 2012 : 10). Le changement de la loi de 1982² constitue un des résultats phares de la réforme administrative de 2013. En 2016, la Fonction publique congolaise avait recruté deux vagues de fonctionnaires dans le cadre des SS. La première vague était affectée la même année dans l'administration publique, et la deuxième avec retard en 2022.

Pour le gouvernement, par la nouvelle réforme, la délivrance des services publics devrait désormais répondre aux « normes de qualité en harmonie avec les standards internationaux » à travers ces « nouvelles structures innovantes » (Fonction publique RDC 2015a³).

Hormis les contraintes logistiques, les SS ont été confrontées à l'interne à la résistance des acteurs et groupes d'acteurs étatiques de certaines administrations d'accueil, notamment au MEDD. Selon Trefon 2011, « le personnel administratif congolais définit ses propres stratégies, sans nécessairement se conformer aux injonctions politiques ». Nous pensons que c'est le cas de la réforme des SS, où les fonctionnaires pro-réformes et anti-réformes se comportent en « groupes stratégiques » (Bierschenk & Olivier de Sardan 1994 ; 2021 ; Lund 2006 : 686 ; De Herdt & Olivier de Sardan 2023). En confrontant toute réforme à l'« épreuve des contextes » de l'administration publique congolaise. Raison pour laquelle la Banque mondiale rappelle que « les progrès en matière de réformes administratives [sont] limités et vulnérables en raison d'un manque d'appropriation et d'une compréhension limitée des réalités locales par les donateurs » (World Bank 2018 : 19), conduisant à un cercle vicieux de réforme-résistance en RDC.

Les confrontations autour des structures standards

Le gouvernement avait exprimé vers 2015 « la nécessité de créer de nouvelles directions nécessaires qui s'imposent dans le cadre de sa politique en matière de développement organisationnel des ministères. Il s'agit de directions devant assurer des rôles “supports” aux directions “métiers” qui

² <https://www.cnssap.cd/download/loi-n16-013-portant-statut-des-agents-de-carriere-des-services-publics-de-letat/>

³ Décret n° 15/043 du 28 décembre 2015 portant fixation du cadre organique des structures standards à compétences horizontales communes à toutes les administrations centrales des ministères, institutions et services publics.

sont inhérentes aux missions spécifiques à chaque administration⁴ » (Fonction publique RDC 2013 ; 2015a). L'introduction des SS avait factuellement bousculé l'harmonie au sein des administrations d'accueil. Leur fonctionnement quotidien était simultanément atteint par les innovations, les conflits et le dysfonctionnement induits par la réforme, comme la suppression de la « puissante » direction du personnel, des services généraux (DPSG) et de la « fameuse » division unique (CDU). La centralisation de toutes les compétences relatives à la gestion des ressources humaines, du recrutement au paiement, donnait beaucoup de pouvoirs à la DPSG. Tandis que la CDU, toujours existante, constitue l'antichambre du secrétaire général. La réforme des SS avait scindé les DPSG en deux directions : Ressources humaines (DRH) et Administrative et Financière (DAF) ; auxquelles s'ajoutent la direction d'Études et Planification (DEP) et la direction Archives et Nouvelles Technologies de l'Information et Communication (DANTIC). Il y a également, en remplacement de la division unique, la création de deux cellules techniques auprès du secrétaire général : la cellule technique d'Appui (CTA) et la cellule de Gestion des projets et des Marchés publics (CGPMP) (Fonction publique RDC 2015a⁵).

Notons que les SS devraient être la plaque tournante pour l'application du budget-programme en RDC. À cause de son report, respectivement en 2018 et 2023, pour élargir son application aux horizons actuels, la DAF n'arrive plus à trouver son rôle majeur. La DRH devant permettre aux secteurs de bien gérer efficacement le personnel, notamment son introduction dans le système intégré de gestion des ressources humaines et de la paie (SIGRH-P) reste passive. Les SS peinent à prouver leur valeur ajoutée jusque-là.

Toutefois, les SS intègrent officiellement le MEDD en 2017 par la signature de l'arrêté portant révision de son cadre organique par la Fonction publique. Le cadre organique est un document sectoriel légal qui définit les missions, attributions, structures ainsi que les effectifs réels du secteur. L'implication du ministre sectoriel du MEDD semble avoir déclenché la confrontation autour de cette réforme, à travers son arrêté impliquant la mise en place des SS au MEDD. Plusieurs hauts fonctionnaires se sont vu écarter de la gestion, notamment par la suppression de l'ancienne DPSG ; d'autres étaient « dégradés » ou envoyés à la disposition d'autres directeurs, principalement

⁴ Voir Contexte et justification de la Réforme du Décret n° 15/043 du 28 décembre 2015 portant fixation du cadre organique des structures standards à compétences horizontales communes à toutes les administrations centrales des ministères, institutions et services publics.

⁵ Fonction publique RDC 2015. Décret n° 15/043 du 28 décembre 2015 portant fixation du cadre organique des structures standards à compétences horizontales communes à toutes les administrations centrales des ministères, institutions et services publics.

à la DEP. Alors que les SS n'admettent que l'affectation des « standardistes ». Nombre de ces fonctionnaires défavorisés qualifient cette décision de « forfaiture ». C'est le nœud en interne et le début des confrontations.

Également, les SS étaient contestées à cause de l'incertitude qu'elles présentaient auprès des anciens fonctionnaires ou « vieux fonctionnaires (VPO) ». En septembre 2015, l'ancien ministre de la Fonction publique, Jean Claude Kibala, était symboliquement « enterré » dans un cercueil par les syndicalistes, lui reprochant de pencher vers les catégories des fonctionnaires recrutés par la réforme : jeunes professionnels (JPO) et énarques, considérés favoris au concours des SS, en raison de leur formation. Après Kibala, son successeur Pascal Isumbisho avait pris le relais de cette réforme, tout en la considérant, selon lui, comme une « patate chaude ».

Malgré ce changement, le premier concours de recrutement des SS était organisé sur fond de « méfiance » découlant de son organisation par le cabinet Isumbisho. Ce dernier était traité de « corrompu » par ces fonctionnaires, l'accusant d'avoir prématurément publié les résultats, en violation des dispositions réglementaires. La re-correction des examens exigée avait abouti au repêchage d'autres lauréats par la deuxième publication afin de calmer les contestations.

Le gouvernement congolais avait amorcé d'autres réformes structurelles en parallèle, notamment celles de la décentralisation et des finances publiques (Williams & Ghonda 2012). C'est la dernière qui nous concerne le plus dans cette analyse, parce qu'elle avait conduit, chemin faisant, à la promulgation en 2011 de la loi relative aux finances publiques (LOFIP)⁶. Par cette loi, l'État congolais envisage de basculer du budget des moyens actuel vers le budget-programme. Le budget des moyens compte sur les moyens disponibles pour réaliser les dépenses sectorielles. Tandis que le budget-programme est « un mode de gestion du budget de l'État où l'accent est mis aux résultats à atteindre par les responsables [sectoriels] sur base des indicateurs d'évaluation de leur performance assortis des moyens budgétaires prévus » (Budget RDC 2024 : 5). Selon un standardiste : « On devrait commencer à allouer les fonds en fonction des programmes. Par exemple : le programme forêt » (Kinshasa, le 18/04/2023). Ce basculement repose sur l'effectivité de la réforme administrative en cours, notamment des SS, d'où l'intérêt de ce chapitre.

Aux termes de la LOFIP, le budget programme est une variante de la gestion axée sur les résultats, c'est-à-dire la performance (Budget RDC 2024). Pour Van Dooren *et al.*, la performance peut être définie « *as outputs and outcomes* » (2015 : 20). Selon ces auteurs, celle-ci peut être mesurée, désormais quantitativement et qualitativement.

⁶ <https://www.leganet.cd/Legislation/Droit%20Public/compta/Loi.11.011.13.07.2011.htm>

En tout, les SS visent également à doter la RDC d'une administration publique performante (PAG RDC 2012). En bref, c'était une étape importante prise par le gouvernement congolais, motivé pour apporter un changement structurel. C'est comme cela que les SS ont été créées. Dans l'esprit de cette réforme, les standardistes auraient dû assurer leur mobilité dans les différentes structures, après une période donnée, mais ce fut en vain.

Vers une réforme administrative standardisée dans l'administration de l'Environnement

Les pays africains dépendent foncièrement de l'aide au développement (Olivier de Sardan 2022a : 3) dans plusieurs secteurs, notamment la santé, l'éducation ou l'environnement. C'est le cas du secteur forestier congolais quasi totalement dépendant des bailleurs (Trefon 2011 : 13). Or, leurs discours sont en phase avec des agendas, reflétant rarement la réalité (Ferguson & Lohmann 1994 : 6). Toutefois, les pays bénéficiaires s'adaptent afin d'obtenir ces financements. Les acteurs politiques disposent d'autres agendas soulevés pendant la mise en œuvre (Whitfield 2009 ; Lavigne Delville 2018 : 69), afin de contrer l'agenda principal. Généralement les programmes proposés sont « standardisés », déjà essayés ailleurs, les *success stories*. Néanmoins, leur réplique ailleurs n'aboutit toujours pas aux résultats souhaités. Ils sont confrontés à l'« épreuve de contexte », principalement de l'« ingénierie sociale » (Olivier de Sardan 2022a : 4). Toute mise en œuvre implique la mobilisation d'acteurs, aux agendas souvent cachés (Olivier de Sardan 1995), justifiant des démarcations entre l'élaboré et le rendu sur terrain (Maaløe *et al.* 2021).

Par exemple, l'exposé des motifs du décret créant les SS dépeint une administration publique modernisée et efficace, où les attributions de chaque fonction sont bien détaillées, en mettant l'accent sur la réduction du personnel ; contrairement à la réalité dans les directions normatives. Cependant, cette recommandation de l'amaigrissement du personnel ne date pas d'aujourd'hui (World Bank 1987 : 5). Au MEDD pour les deux nouvelles directions standards (nées de la scission de DPSG), les SS prévoient un effectif total de 71 fonctionnaires, soit respectivement 37 pour la DAF et 34 pour la DRH. Cependant, en 2019, la DRH déclarait un effectif de 55 fonctionnaires (MEDD RDC 2019), dont 21 des SS et 34 de l'ancienne DPSG attendant leur affectation. Il y a aussi inadéquation des effectifs inscrits dans le cadre organique du MEDD et le décret des SS. Le cadre organique prévoit 36 postes dans la DRH, tandis que le décret en prévoit 34.

Ceci est un cas spécifique du remodelage de la réforme des SS. D'autres stratégies de résistance des fonctionnaires comprennent notamment la modification implicite du cadre organique sectoriel pour multiplier les postes, l'affectation des fonctionnaires non standardistes dans les structures

standards, l'entretien de la pléthore de personnel... Par exemple, par l'arrêté ministériel portant mise en place des hauts fonctionnaires (chefs de bureau) au ministère de l'Environnement pris en janvier 2024, des fonctionnaires non standardistes seraient affectés dans les SS, notamment dans la cellule technique d'appui. Bien avant, en 2018, la « régularisation » de la situation administrative des fonctionnaires « nouvelles unités » avait contribué à l'augmentation des effectifs dans ce ministère et ailleurs. Une « nouvelle unité » est un fonctionnaire au départ sans numéro matricule d'identification, parfois avec, mais généralement recruté informellement. L'administration centrale à Kinshasa est passée de 1168 effectifs statutaires à près de 4000 fonctionnaires, soit une pléthore de 2830 fonctionnaires (MEDD RDC 2019). La recherche des postes à ces fonctionnaires conduit généralement à des bousculades et frustrations en interne. Parfois certains recrutements officiels, par concours ou non, non précédés par une mise à la retraite, y contribuent également. C'est le cas des SS intervenus presque brusquement.

Les SS s'inscrivent dans la logique de faire de l'administration publique un outil performant devant appuyer le gouvernement dans la réalisation de sa politique. Premièrement nous postulons que les SS étant une composante de la réforme administrative en cours, elles contribuent ou sont des produits répondant à l'objectif du gouvernement (voir PAG RDC 2012 ; Fonction publique RDC 2013 ; 2015). Ce dernier visant la performance, l'efficacité ou encore l'efficience dans la mise en œuvre de ses réformes structurelles, raison pour laquelle il avait opté de moderniser l'administration publique, les SS peuvent être considérées comme une continuité de l'agenda de New Public Management (NPM) qui inspire les politiques publiques depuis quelques décennies, notamment en Afrique (Hoag & Hull 2017). Pour s'en convaincre, les standardistes reçoivent une « prime spéciale », non payée aux anciens fonctionnaires.

Cependant, l'agenda de NPM a largement été critiqué à cause des problèmes liés à sa répliquabilité, particulièrement dans les pays en développement. Cet agenda circule si rapidement qu'il a été imposé dans plusieurs pays africains sous forme de réformes, dans une tentative d'installer une administration typiquement webérienne. Certaines administrations en constituent des champs d'expérimentation (Bierschenk & Olivier de Sardan 2021 : 13). Ailleurs les répliquations sont largement confrontées à la « revanche des contextes » (Olivier de Sardan 2021 ; 2022a), notamment pour le cas du modèle de paiement basé sur la performance. Donc, il convient de sortir de cette pensée idéaliste vendue par les bailleurs et de considérer ces réformes comme des arènes « controversées et conflictuelles [...] car insérées dans les stratégies des forces partisans, des jeux bureaucratiques, les mécanismes de légitimation et le poids des héritages » (Bezès 2007 : 10).

Les SS sont un « modèle voyageur », cela pour deux raisons principales. La première est que, par définition, toute « standardisation » implique une

normalisation, une rationalisation voire une uniformisation. En effet, la loi relative aux SS souligne cet objectif de standardisation. La seconde est que l'approche d'installation de cette réforme est progressive (Diumasumbu Mukanga 2008) ; c'est-à-dire, une réplique administration après administration ; autrement dit, par phases ou vagues de recrutement. Au total, la réforme était subdivisée en 3 phases principales. Primo, elle avait concerné 5 ministères pilotes ou centraux considérant leur transversalité (Fonction publique, Finances, Budget, Plan, Intérieur et/ou Décentralisation). Secundo, pour le gouvernement, les progrès réalisés devaient le pousser à étendre la réforme « aux ministères concernés par la décentralisation administrative et sectorielle : Santé, Agriculture, Développement rural, Enseignement maternel, primaire, secondaire et professionnel, ainsi qu'Affaires coutumières » (Fonction publique RDC 2015a). Enfin, une troisième phase était également attendue sur base des succès et leçons obtenus des deux phases précédentes. Selon un expert de la banque mondiale, les SS étaient au départ l'idée d'un consultant externe recruté par Augustin Matata et que ce dernier avait trouvé bonne. Ensuite, elle a été retravaillée et remodelée par le gouvernement congolais et est devenue ce produit que nous étudions.

Pour toutes ces raisons, les SS sont catégorisées dans cette analyse comme un « modèle voyageur », bien qu'encore national. Le choix de ce concept s'explique par référence à l'identité et l'approche des bailleurs qui ont toujours ambitionné de contribuer à l'émergence d'une administration congolaise performante.

Deuxièmement, nous constatons que les moyens de résistance mobilisés par les acteurs dans les administrations publiques d'accueil sont pragmatiques, informels, mais stratégiques. Selon Trefon 2009, dans l'administration publique congolaise, les stratégies minent souvent la mise en œuvre des politiques publiques. Car les fonctionnaires agissent pragmatiquement en fonction de leurs intérêts. Par exemple, parfois au MEDD les fonctionnaires refusaient d'exécuter certaines décisions de la hiérarchie relatives à la mise en œuvre des SS. Ce qui a été en partie à l'origine de retards dans leur installation, surtout pour la deuxième vague de recrutement. Aussi, certains anciens fonctionnaires refusaient implicitement de faire la remise et reprise avec les standardistes des matériels informatiques, leur refusant d'accéder à certains dossiers administratifs, de les accueillir ou de leur céder quelques bureaux.

Le contexte complexe de mise en œuvre des structures standards

La nouvelle réforme de l'administration publique était subdivisée en plusieurs axes stratégiques (Fonction publique RDC 2015a) visant la standardisation (Fonction publique RDC 2013 : 10), avec un fort engagement du

gouvernement, comme souvent recommandé (Diumasumbu Mukanga 2008, Moshonas 2018). Les SS étaient techniquement coordonnées par la cellule de mise en œuvre de la réforme de l'administration publique (CMRAP) à la Fonction publique et politiquement par le comité de pilotage et de modernisation de l'administration publique (CPMAP) à la primature (Fonction publique RDC 2013 ; 2015b, Moshonas *op.cit.* : 9). Pour le succès de la réforme, il était question de décharger la Fonction publique de sa responsabilité principale de gestion et contrôle des ressources humaines d'autres secteurs, et de la laisser seulement garante de la bonne application de la réglementation.

Pratiquement, deux vagues de standardistes ont déjà été recrutés. La troisième est envisagée pendant que nous écrivons ce texte. La première vague affectée début 2016, avait concerné 10 secrétariats généraux : Primature, Plan, Budget, Finances, Environnement et Développement durable, Développement rural, Infrastructures et Travaux publics, Enseignement primaire, secondaire et technique ; Agriculture et Portefeuille. L'administration de la Santé, également concernée, s'était opposée, prétextant officiellement avoir suffisamment investi en ses cadres de la DEP, avec l'appui de ses bailleurs, évitant le risque de les voir partir un jour par la mobilité.

La deuxième phase recrutée en 2017, concernait 13 secrétariats généraux : Affaires étrangères, Coopération internationale, Coopération régionale, Économie, Énergie, Hydrocarbures, Jeunesse, Mines, Petites et Moyennes Entreprises et Artisanat, Postes, Télécommunications & Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication, Sports et Loisirs, Fonction publique et Développement rural. Leur affectation était intervenue avec retard en 2022. Actuellement la quasi-totalité de ces SS fonctionne déjà, en dépit d'une forte résistance au début. Par exemple, aux ministères des Hydrocarbures et des Mines, la mise en service a longtemps traîné.

Ce retard s'explique principalement par la résistance des administrations d'accueil, pour la première vague, doublée d'un manque de financement, plus encore pour la seconde. Au MEDD, « Au début il y a eu de la résistance partout. Les autorités administratives du MEDD ne voulaient pas de cette réforme. Parce que ça devrait les limiter dans ce qu'ils font comme nomination ou recrutement », selon un standardiste (Kinshasa, le 18/04/2023). Pour comprendre ce qui se passe réellement, le gouvernement avait recruté en 2020 un consultant pour évaluer la mise en œuvre de cette réforme. Malheureusement son rapport n'a pas encore été rendu public. Enfin, les deux vagues étaient toutes installées tardivement.

Discours visant à retarder les structures standards

Les standardistes étaient officiellement bien accueillis au MEDD, notamment grâce à l'implication du ministre sectoriel de l'époque, politiquement favorable à cette réforme.

Toutefois, diverses raisons justifient le retard accusé dans l'installation des SS, elles sont à la fois technico-logistiques, politiques et économico-sociales. Les raisons technico-logistiques s'expliquent par le fait que le recrutement mobilise des ressources (financières, humaines et techniques) devenues rares. Les retards de décaissement des fonds étaient souvent observés, avec des conséquences sur les délais d'exécution, comme retard d'installation des fonctionnaires recrutés en provinces et devant rejoindre Kinshasa. Les raisons politiques sont justifiées par les changements successifs des ministres de la Fonction publique. Cette succession a impacté significativement la réforme. Par exemple, au départ du ministre Pascal Isumbisho, son successeur Michel Bongongo s'était moins engagé. Il s'était plutôt engagé pendant l'année électorale 2018 dans le recrutement massif des fonctionnaires « nouvelles unités », prétextant vouloir « régulariser » leur situation administrative. Cela avait amené un standardiste à dire que « on avait recruté les nouveaux agents pour torpiller cette réforme » (Kinshasa, le 18/04/2023). En effet, le record de recrutement en masse était battu. Le cadre organique de plusieurs secrétariats généraux avait explosé en effectifs, comme c'était le cas pour le MEDD. Plus de 800 000 nouveaux fonctionnaires dans le pays avaient obtenu des numéros matricules en 2018 (Fonction publique 2023). Ce qui avait compliqué davantage le fonctionnement de l'administration, particulièrement la réforme des SS. Comme l'avait souligné ce fonctionnaire, « Les arrêtés de Bongongo avaient préjudicié les standardistes » (Kinshasa, le 21/04/2023).

Cependant, certains conseillers de Bongongo justifient son attitude par le manque de fonds, épuisés par son prédécesseur, et l'ineffectivité de la première vague, selon eux.

Enfin, les raisons économico-sociales sont constatées auprès des réformateurs. Généralement, la mise en œuvre des réformes administratives est une grande activité rentière au sein de l'administration, mettant les fonctionnaires en compétition (*per diem* et frais de mission).

Par ailleurs, les administrations résistantes avançaient souvent l'argument de l'absence du cadre organique intégrant les SS. Cependant, au MEDD, la mise à jour du cadre organique, au-delà d'être une stratégie pour absorber la pléthore de personnel, retardait leur installation.

Certains hauts fonctionnaires avaient installé les SS par contrainte, craignant la Fonction publique et d'autres par manque de soutien politique pour s'opposer, c'est le cas de la Santé. D'autres les avaient accueillies et appliquées avec *fair play*, sans beaucoup de méfiance, notamment aux ministères

du Plan et des Infrastructures. Par ailleurs, le ministère de la Santé semble évoluer dans sa position, en exprimant vouloir installer deux directions standards parmi les quatre, dont la DAF et la DANTIC (Santé RDC 2016 : 22). Enfin, c'est le rôle ambivalent du bailleur qu'il faut épingler, la Banque mondiale, qui finance les « pro-réformes », c'est-à-dire les administrations qui sont favorables à la réforme administrative des SS (la Fonction publique) d'un côté, et les « anti-réformes », c'est-à-dire celles qui ne le sont pas (la Santé), de l'autre.

Enfin, malgré les accusations de ces deux groupes, une certaine accalmie doublée de collaboration semble régner actuellement, contrairement au début tumultueux, selon eux.

Pragmatisme dans la résistance aux structures standards

Les fonctionnaires du MEDD lésés par les SS avaient mobilisé diverses stratégies pour s'y opposer. Parmi ces stratégies cinq semblent prédominantes : 1) la ségrégation des bureaux entre anciens fonctionnaires et standardistes, 2) la création d'une direction des directeurs-experts, 3) le recrutement et l'affectation des fonctionnaires non standardistes dans les SS, 4) les mises à jour du cadre organique et enfin, 5) la superposition des postes. Toutefois, nous pensons que toutes ces manifestations sont inhérentes à toute organisation, bien qu'elles puissent avoir une autre sensibilité au MEDD.

1. La ségrégation entre anciens fonctionnaires et standardistes

Lorsque les standardistes arrivaient au MEDD, l'autorité administrative leur avait remis certains bureaux éloignés où ils seraient seuls, d'un côté ; et de l'autre côté, s'ils n'en étaient pas loin, leurs bureaux étaient séparés, dans le même bâtiment, de ceux des anciens. Le premier constat peut normaliser cette disposition, parce qu'il s'agit de nouvelles bureaucraties, ayant des attributions appropriées. Toutefois, c'est une conséquence de la « sédimentation » (Bierschenk 2014) doublée de fragmentation des réformes (Moshonas *et al.* 2022). Cette séparation semble contraire à l'argument de *coaching* avancé par certains réformateurs pour justifier l'utilité de la réforme. En outre, la remise et reprise n'était pas effective. Selon un haut fonctionnaire standardiste, « il n'y a pas eu de remise et reprise surtout pour certains dossiers sensibles, par exemple les effectifs » (Kinshasa, le 12/04/2023).

Lorsqu'on interroge les anciens fonctionnaires, diverses justifications sont avancées. Pour les standardistes, c'est une stratégie proposée par les anciens afin de les isoler administrativement. D'après ce standardiste, « il y a vraiment des difficultés pour travailler. Les gens souffrent par exemple

pour voir l'autorité ou d'autres responsables. Personnellement il se débrouille. Il est "fils maison", il peut entrer et dire au chef : Pourquoi ? *Nga pe naza mwana ndako* [Moi aussi je suis un enfant de la maison] » (Kinshasa, le 18/04/2023). Pour les anciens fonctionnaires, les standardistes étaient recrutés et affectés sur base de critères non méritocratiques. Par exemple, « sans formation appropriée et sans les compétences nécessaires. Selon eux, ils ne connaissent rien de l'administration, parce qu'ils n'ont pas été formés même avant de commencer l'emploi ». Sans être totalement d'accord, il faut noter que les standardistes n'étaient pas formés avant d'intégrer l'administration. C'est ce qu'avait reconnu un autre standardiste, en pointant du doigt le gouvernement :

« Il fallait suivre avec la formation de mise à niveau des agents recrutés. Car nombre de nos collègues présentent des insuffisances, c'est une faiblesse de la Fonction publique. Il y a aussi l'aspect suivi de cette réforme qui a posé souci » (Kinshasa, le 18/04/2023).

Les anciens fonctionnaires estiment que bien que ce soient eux qui travaillent beaucoup parce qu'ils connaissent mieux l'administration publique, « ce sont les standardistes qui sont bien payés ». D'après nos investigations, les standardistes touchent une prime spéciale, un avantage de cette réforme étant lié à leur « corps professionnel ». Toutefois, avec la dévaluation actuelle de la monnaie, cette prime est devenue insignifiante, comme l'ont souligné ci-dessous quelques standardistes :

« [Cette prime] n'est pas un traitement plus spécial que celui des agents du Budget ou des Finances. C'est la souffrance ici. Avec la dévaluation de la monnaie, cette prime est devenue rien aussi » (Kinshasa, le 10/04/2023).

Pour les standardistes, cette séparation des bureaux est un isolement. Ils pensent discrètement que les anciens fonctionnaires n'avaient pas cru en cette réforme, raison pour laquelle nombre d'entre eux n'avaient pas postulé. Un standardiste avait souligné ceci :

« Nous avons des conflits avec les anciens fonctionnaires [...], parce qu'eux avaient négligé le concours quand il avait été lancé. Ils ont cru que ça ne va pas réussir, du coup ils ont boycotté ce concours » (Kinshasa, le 10/04/2023).

Pour ce dernier, il est normal qu'ils le regrettent aujourd'hui, mais « qu'ils assument seulement leurs responsabilités ». Par ailleurs, certains acteurs minimisent cette tension entre les deux camps. Comme ce standardiste qui avait comparé les SS à d'autres réformes sectorielles :

« La jalousie ne doit pas exister, car nous nous sommes passés par le concours. Il faut savoir que la réforme cause toujours des problèmes. C'est

ce qui s'était passé pour les réformes de la justice où on avait vu les anciens magistrats s'opposer aux nouveaux. [...] Dans l'armée aussi, les Ex-FAZ se sont opposés aux Kadogo venus avec la rébellion » (Kinshasa, le 10/04/2023).

Soulignons que certains fonctionnaires défavorisés par les SS continuaient de garder leurs bureaux, attendant que l'État vienne les départager à l'amiable.

2. La création du bureau des directeurs-experts

La mise en place effectuée à l'arrivée des SS avait conduit au mouvement du personnel. Certains fonctionnaires, notamment les directeurs ayant perdu leurs postes étaient mis à la disposition du nouveau directeur DEP. Certains parmi eux, en mission, s'étaient retrouvés sans fonction ni bureau. Ce qui ne leur avait pas plu. Il fallait chercher un mécanisme pour éviter un débordement. La création d'un bureau pour ces « directeurs-experts » était proposée, comme solution palliative. Toutefois, ceci contribue également à la pléthore des effectifs. Il y a « trop d'inputs sans outputs, on recrute trop, mais on ne retraite pas » (Wepele & Ntumba 2013).

Cependant, leur mise à disposition de la DEP est également un acte illégal et anti-réforme, une contradiction du décret des SS. Cette norme pratique créée avait produit ses effets et contribué à la résistance des anciens fonctionnaires. Pour ces derniers, la décision du ministre Amy Ambatobe était politiquement motivée, favorisant tant l'Est que l'Ouest du pays. Comme s'il y avait un « agenda caché ». Ces fonctionnaires soupçonnent même la connivence entre les ministres de la Fonction publique et du MEDD de l'époque, des « swahiliphones » de l'Est. Ces allégations étaient complètement rejetées par un standardiste, qui soulève le clientélisme et l'incompétence comme justifications de cette mise en place du ministre Ambatobe :

« C'est comme dans toutes les administrations, celui qui n'est pas compétent doit être mis à la bande de touche. [...] Aussi, au moment où il y a des nominations non contrôlées dans une armée, on ne doit pas se demander pourquoi on a plusieurs généraux sans fonction » (Kinshasa le 15/04/2023).

Par ailleurs, l'idée de créer ce bureau nous vient de la Fonction publique (KPMG 2014). Au-delà du *coaching*, c'était également pour consoler et atténuer le choc potentiel du départ à la retraite sans moyens suffisants.

C'est un bureau presque informel, issu d'un « bricolage » institutionnel, sans organigramme. Ce que confirme ce directeur-expert : « Je dois dire que cette structure n'existe pas légalement, c'est une histoire créée par les politiciens qui nous avaient mis à la disposition du secrétaire général » (Kinshasa, le 13/04/2023). C'est un « garage » pour les directeurs sans

fonction. Le nombre des directeurs qui l'occupent diminue progressivement, soit par le décès, soit par la mise à la retraite.

Mais comment ce bureau qui ne se retrouve pas dans le cadre organique fonctionne-t-il ? D'où tire-t-il son travail ? Notre enquête démontre qu'ils ont des activités, comme le bureau-conseil du secrétaire général qui le consulte pour certaines questions techniques et sensibles.

Pour certains standardistes, s'ils ne reçoivent plus de travail, c'est parce que tous les travaux sont orientés dans ce bureau. Ce que réfutent catégoriquement ces directeurs-experts, en soulignant qu'ils sont consultés uniquement pour des questions qui requièrent de l'expertise, « rare » chez beaucoup de standardistes. Néanmoins, ce bureau est très influent au MEDD. C'est actuellement un « refuge » pour les directeurs retraitables ou écartés par la mise en place du personnel de l'administration.

3. L'affectation des fonctionnaires non standardistes dans les structures standards

La résistance aux SS a pris une proportion importante. Plus le temps passe, plus les SS s'enfoncent. Actuellement certains fonctionnaires recrutés informellement sont envoyés dans certaines SS. L'autorité administrative avance l'argument du débordement du personnel, en augmentation. D'après ce standardiste :

« Les connaissances recrutées sont souvent mises dans une même structure. C'est ainsi que vous vous trouverez au milieu des connaissances et amis de l'autorité. Par exemple, dans [son] bureau il y a une femme d'un directeur qui est aussi agent. Elle arrive quand elle veut et elle ne peut pas être sanctionnée » (Kinshasa, le 21/04/2023).

Soulignons qu'il n'y a pas seulement des affectations dans les SS, mais également des défections. La responsabilité est à nouveau attribuée au gouvernement pour le manque de suivi.

« Il fallait le suivi. Par manque de suivi, la plupart des agents affectés ici sont partis. Par exemple, tous les énarques affectés ici sont partis au Plan. Parce qu'aussi la rémunération ou la motivation ne suivait pas ici. Là-bas ils ont suivi une petite prime », soutient un standardiste (Kinshasa, le 18/04/2023).

Notons que les non-standardistes affectés dans les SS ne reçoivent pas encore la prime. Peut-être la recevront-ils un jour.

4. La mise à jour du cadre organique

Naturellement l'augmentation des charges administratives implique celle du personnel pour les assurer. Ceci peut avoir comme avantage d'améliorer le rendement de l'administration publique dans cette période où le secteur public est sous pression des usagers (Olivier de Sardan 2023 : 10). Toute administration sectorielle peut solliciter officiellement et obtenir l'expertise de la Fonction publique pour réviser son cadre organique. Néanmoins, le besoin de révision d'un cadre organique sectoriel peut également cacher plusieurs motivations. C'est le cas au MEDD où la révision était souhaitée pour absorber son personnel pléthorique.

Deux facteurs peuvent expliquer cet empressement de la hiérarchie administrative du MEDD à modifier le cadre organique. Premièrement, le nombre du personnel est en augmentation au sein de la Fonction publique congolaise depuis les années 2000 (Moshonas *et al.* 2022 : 522) et particulièrement au MEDD. Ce qui fait que beaucoup de fonctionnaires se retrouvent sans poste. Deuxièmement, l'avènement des SS avait écarté certains hauts fonctionnaires. La mise à jour du cadre organique réclamée pourrait leur permettre de regagner leurs postes ou d'obtenir de nouvelles responsabilités. Certains ont d'ailleurs retrouvé de nouvelles responsabilités intérimaires en janvier 2024, en attendant.

5. La superposition des postes

La mise en place des SS n'avait pas embarqué toutes les administrations au MEDD comme l'on serait tenté de penser. En effet, malgré les injonctions du ministère de la Fonction publique certains services n'avaient pas directement accueilli les standardistes. Par exemple, certains services de la DPSG, supprimée par la mise en place des SS, sont encore en activité, notamment l'intendance. C'est la même chose pour la CDU qui continue de travailler en lieu et place de la CTA. Toutefois, la doublure ne facilite pas le fonctionnement de la bureaucratie. Elle crée de la confusion dans le suivi des dossiers. Comme le soutient ce standardiste : « parfois mon supérieur fait de la confusion dans le suivi de dossiers qu'il a envoyés pour traitement, il ne sait plus à qui il les avait confiés, entre moi et mon collègue » (Kinshasa, le 21/04/2023).

Conclusion et discussion

Cette contribution a analysé la réforme de l'administration publique en cours en RDC, spécialement celle des structures standards (SS) lancée officiellement en 2015. En effet, dans sa note de cadrage le gouvernement congolais soutenait que « les secrétariats généraux et les DRH sont les acteurs clés de la réforme » (Fonction publique RDC 2015a). En disant cela,

il semble miser sur les acteurs sectoriels pour réussir son pari de la réforme administrative. Cette fixation peut s'expliquer à travers les résultats « mitigés » obtenus des réformes précédentes, respectivement de 1972, 1981 et 2003, pour lesquelles l'appareil administratif et ses acteurs étaient indexés, alors qu'ils étaient souvent ignorés (Diumasumbu Mukanga 2008). Cette énième réforme avait émis la volonté d'en tenir compte.

Dans cette analyse nous soutenons d'emblée que les différentes réformes précédentes ne sont pas que des échecs. *A contrario* plusieurs observateurs, y compris le Gouvernement congolais lui-même, affirment que les résultats des réformes passées ont été « très minimes comparativement aux attentes » (Fonction publique RDC 2013 : 8). L'approche de gouvernance réelle empruntée dans cette analyse a démontré que ces réformes étaient également confrontées à des résistances diverses, notamment en interne. Cette enquête empirique renseigne également que les acteurs étatiques et non étatiques agissent en groupes stratégiques dans les différentes réformes administratives. Ainsi, les réformes administratives entreprises pendant la période du maréchal Mobutu ont sensiblement été affectées par la gouvernance de l'époque. Actuellement, la résistance est progressive et pas uniquement violente.

Pour ce qui est de l'introduction de la réforme des SS au ministère de l'Environnement en RDC, premièrement notre analyse souligne que, pour son élaboration, le gouvernement congolais s'était largement inspiré, bien qu'indirectement, de l'agenda de New Public Management (NPM). Cela, en visant dans sa théorie du changement de rendre l'administration publique congolaise performante, efficace et efficiente pour répondre aux multiples défis de développement du pays. Deuxièmement, au stade actuel, nous pensons qu'il est précoce d'affirmer que cette dernière réforme a échoué. En revanche, cette réforme, comme les précédentes, s'est retrouvée dans un engrenage de résistance prédominé par les « jeux d'acteurs » qui profitent des écarts créés par les normes officielles pour la remodeler.

Troisièmement, ce chapitre contribue méthodologiquement à l'évaluation de politiques publiques principalement inspirées de NPM. Une analyse critique des étapes d'élaboration et de mise en œuvre de cette réforme démontre qu'elle en serait inspirée. Concrètement, les SS sont un dispositif de performance qui suit une démarche graduelle de mise en œuvre. Seulement, comme dispositif, ou « modèle voyageur », il est en cours de test dans certains secteurs ministériels congolais.

Par ailleurs, bien que n'étant pas un échec, non plus une *success story*, les SS sont actuellement un produit inattendu et remodelé. Malgré le constat actuel, quelques progrès ont été réalisés et d'autres sont en cours, notamment l'existence des SS fonctionnelles. Quant à leur évaluation, cela demande une recherche approfondie. Nous pouvons souligner pour le cas du MEDD, notamment la révision de son cadre organique.

Nos évidences empiriques démontrent que les fonctionnaires du ministère de l'Environnement lésés par l'installation des directions standards, conscients de l'inefficacité de certaines stratégies « violentes » utilisées au lancement de cette réforme, notamment les manifestations (les grèves), avaient finalement opté pour une approche douce de résistance. Ce sont les stratégies de résistance non violentes ou *soft* qu'ils avaient mobilisées pour retravailler cette réforme, notamment 1) l'isolation des bureaux de travail, 2) la création d'un bureau pour les directeurs-experts, 3) la mise à jour continue du cadre organique et 4) la superposition des postes.

Enfin, cette analyse concerne un seul secteur où ce dispositif standardisé est en cours d'installation. Elle se présente comme une fenêtre ouvrant sur de nouvelles perspectives et un outil pour les décideurs publics, les aidant à comprendre et approfondir la mise en œuvre de la réforme de l'administration publique en général et des structures standards en particulier.

Bibliographie

Anders, G. 2002. « Civil servants in Malawi: Mundane Acts of Appropriation and resistance in the Shadow of Good Governance ». In *Civil servants in Malawi. Everyday life in the shadow of good governance: ASC Research Seminar*, 8 septembre 2005. Disponible en ligne : <http://www.ascleiden.nl/Pdf/paper08092005-anders.pdf>

Bezes, P. 2007. « Construire des bureaucraties wébériennes à l'ère du New Public Management ? ». *Critiques internationales* 2 : 9-29.

Bierschenk, T. 2014. « Sedimentation, fragmentation and normative double-binds in (west) African public services ». In T. Bierschenk & J.-P. Olivier de Sardan, *States at Work: Dynamics of African Bureaucracies*, Leiden : Brill, pp. 221-246. Disponible en ligne : <http://www.jstor.org/stable/10.1163/j.ctv2gjwx4m.14>

Bierschenk, T. & Olivier de Sardan, J.-P. 1994. « ECRIS : Enquête collective rapide d'identification des conflits et des groupes stratégiques ». Communication au colloque de Bamako, 14-17 février 1994.

Bierschenk, T. & Olivier de Sardan, J.-P. 2021. « The anthropology of bureaucracy and public administration ». *Oxford Research Encyclopedia of Politics*. DOI : <https://doi.org/10.1093/acrefore/9780190228637.013.2005>

Blundo, G. 2012. « Le roi n'est pas un parent : les multiples redevabilités au sein de l'État postcolonial en Afrique ». In P. Haag & C. Lemieux, *Faire des sciences sociales. Critiquer*. Paris : Éditions de l'École des hautes études en Sciences sociales.

Blundo, G. 2015. « The king is not a kinsman: Multiple accountabilities and practical norms in West African bureaucracies ». In T. De Herdt & J.-P. Olivier de Sardan (éd.), *Real Governance and Practical Norms in Sub-Saharan Africa*. Londres : Routledge, pp. 142-159.

Bowser, J. 2015. *Elements of Resistance: Violence, Nonviolence, and the State*. New York : Hampton Institute Press, 158 p.

Budget RDC. 2024. « Budget Citoyen 2024, Projet de lois de finances. Le guide pour comprendre le budget de l'État ». Inédit, Kinshasa.

Callaghy, T.M. 1984. *The State-Society Struggle: Zaire in Comparative Perspective*. New York : Columbia University Press.

Charlier, J.-E. & Croché, S. 2017. « Résistances, esquives, ruses et réappropriations. Jeux de dupes et production collective de la doxa en éducation ». *Éducation et sociétés* 39 : 119-135.

De Herdt, T. & Olivier de Sardan, J.-P. (éd.). 2015. *Real Governance and Practical Norms in Sub-Saharan Africa: The Game of the Rules*. Londres : Routledge.

De Herdt, T., & Olivier de Sardan, J.-P. 2023. « Development anthropology and social engineering: a plea for critical reformism ». *Third World Quarterly* 44 (6) : 1174-1191. DOI : <https://doi.org/10.1080/01436597.2023.2177631>

Debroux, L., Hart, T., Kaimowitz, D., Karsenty, A. & Topa, G. (éd.). 2007. *Forests in post-conflict Democratic Republic of Congo: Analysis of a priority agenda*. Bogor, Indonésie : World Bank/Center for International Forestry Research (CIFOR)/Centre international de Recherche agronomique pour le Développement (CIRAD)/African Wildlife Foundation (AWF)/Conseil national des ONG de Développement du Congo (CNOGD).

Diumasumbu Mukanga, R. 2008. « Réforme administrative de la République démocratique du Congo : leçons et travers du passé ». *Afrique contemporaine* 227 : 95-106. DOI : <https://doi.org/10.3917/afco.227.0095>

DSRP-I Plan RDC. 2002. « Document stratégique de réduction de la pauvreté intérimaire ». Inédit. Kinshasa.

DSCR2 Plan RDC. 2011. « Document de la Stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté ». Inédit. Kinshasa.

Eba'a Atyi, R., Liboum, M., Guizol, P., Awono, A., Jungers, Q., Pokem, D. & Sonwa, D.J. 2019. « Flux financiers internationaux en faveur de la protection de la nature et de la gestion durable des forêts en Afrique centrale ». Yaoundé : Observatory of Central African Forests (OFAC), (coll. « OFAC Brief », n° 3). En ligne : https://www.observatoire-comifac.net/docs/policy_brief/OFAC-Brief-03-fr-web.pdf

Ferguson, J. & Lohmann, L. 1994. « The Anti-Politics Machine: Development, Depoliticization, and Bureaucratic Power in Lesotho ». *The Ecologist* 24 (5) : 176-181.

Fichtner, S. 2015. « What's in the Gap and What's in a Copy? ». *Revue Tiers Monde* 223 : 165-182.

Fonction publique RDC 2013. « Vision, politique et stratégie de la réforme de l'administration publique en République démocratique du Congo : les modalités de mise en œuvre. Note de cadrage ». Inédit. FP/CMRAP/13.

Fonction publique RDC. 2015a. « Cadre stratégique général de la réforme et modernisation de l'administration publique ». Inédit. Kinshasa.

Fonction publique RDC. 2015b. « Forum international de haut niveau sur la réforme et modernisation de l'administration publique congolaise ». Présentation du ministre Jean-Claude Kibala, juillet 2015. Inédit. Kinshasa.

Fonction publique RDC. 2023. « Document de politique sectorielle pour la modernisation et l'innovation de l'administration et service public 2022-2026. Draft 1 ». Inédit. Kinshasa.

Global Witness. 2006. *Digging in Corruption. Fraud, Abuse and Exploitation in Katanga's Copper and Cobalt Mines*. Washington, DC : Global Witness.

Gons, J. 2004. « Structural and sectoral policies and their sequencing ». In J.A.P. Clement (éd.), *Post conflict economics in sub-Saharan Africa. Lessons from the Democratic Republic of the Congo*. Washington, DC : International Monetary Fund, pp. 281-302.

Hoag, C. & Hull, M.S. 2017. « A review of the anthropological literature on the civil service ». *World Bank Policy Research Working Paper* 8081.

IGF (Inspection générale des Finances). 2020. « Rapport de mission relatif au contrôle de la légalité des allocations et cessions des concessions forestières et des droits dus au trésor public par les exploitants forestiers formels ». Kinshasa, 16 pages + annexes.

Kombo Yetilo, J. 2010. « La sous-administration territoriale en République démocratique du Congo. État des lieux et perspectives ». *Pyramides* 19 : 105-128.

KPMG (Klynveld Peat Marwick Goerdeler). 2014. « Diagnostic institutionnel et propositions de réorganisation des ministères de la Fonction publique, du Plan, du Portefeuille, des Finances et du Budget ». Rapport final. Kinshasa : KPMG.

Lavigne Delville, P. 2018. « Les réformes de politiques publiques en Afrique de l'Ouest, entre *polity*, *politics* et extraversion. Eau potable et foncier en milieu rural (Bénin, Burkina Faso) ». *Gouvernement et action publique* 7 (2) : 53-73.

Lund, C. 2006. « Twilight Institutions: Public Authority and Local Politics in Africa ». *Development and Change* 37 : 685-705. DOI : <https://doi.org/10.1111/j.1467-7660.2006.00497.x>

Maaløe, N. et al. 2021. « The injustice of unfit clinical practice guidelines in low-resource realities ». *The Lancet Global Health* 9 : 871-875. DOI : [https://doi.org/10.1016/S2214-109X\(21\)00059-0](https://doi.org/10.1016/S2214-109X(21)00059-0)

MacGaffey, J. 1983. « How to Survive and Become Rich amidst Devastation: The Second Economy in Zaire ». *African Affairs* 328 (82) : 351-366.

MacGaffey, J. 1987. « Patrimonial politics in Mobutu's Zaire ». *African Affairs* 86 (344) : 419-419.

Malukisa, A.N. 2017. « Gouvernance hybride des parkings publics à Lubumbashi : quand la fiscalité informelle supporte la fiscalité formelle ». *Canadian Journal of African Studies / Revue canadienne des Études africaines*. DOI : <http://dx.doi.org/10.1080/00083968.2017.1307124>

Marriage, Z. 2010. « Congo Co: aid and security ». *Conflict, Security & Development* 10 (3) : 353-377.

Marriage, Z. 2018. « The elephant in the room: offshore companies, liberalisation and extension of presidential power in DR Congo ». *Third World Quarterly* 39 (5) : 889-905. DOI : <https://doi.org/10.1080/01436597.2018.1447373>

Marysse, S., Cassimon, D., De Herdt, T., Tshiunza Mbiye, O. & Verbeke, K. 2012. « L'allègement de la dette en République démocratique du Congo. Évaluation d'une

pierre angulaire de la reconstruction de la RDC ». In S. Marysse & J. Omasombo (éd.), *Conjonctures congolaises. Chroniques et analyses de la RD Congo en 2011*. Paris/Tervuren : L'Harmattan/MRAC/CRE-AC (coll. « Cahiers africains », n° 80), pp. 97-124.

Médard, J.F. 1992. « Le "Big Man" en Afrique : esquisse d'analyse du politicien entrepreneur ». *L'Année sociologique* 42 : 167-192.

MEDD RDC. 2019. « Rapport d'activité de la direction de ressources humaines ». Inédit.

Moshonas, S. 2012. *Aid relations amid state fragmentation: Explaining disengagement from administrative matters in the Democratic Republic of Congo*. Bristol : Bristol University.

Moshonas, S. 2013. « Looking beyond reform failure in the Democratic Republic of Congo ». *Review of African Political Economy* 40 : 132-140.

Moshonas, S. 2014. « The politics of civil service reform in the Democratic Republic of Congo ». *The Journal of Modern African Studies* 52 (2) : 251-276. DOI : <https://doi.org/10.1017/S0022278X14000019>

Moshonas, S. 2018. *Power and policy-making in the DR Congo: The politics of human resource management and payroll reform*. Anvers : IOB, University of Antwerp (collection « IOB Working Paper », n° 2018.01). En ligne : <https://media-library.uantwerpen.be/oldcontent/container2673/files/Publications/WP/2018/wp-201801.pdf>

Moshonas, S., de Herdt, T., Titeca, K. & Balungwe, S.P. 2022. « Bureaucratic fragmentation by design? The case of payroll management in the democratic Republic of Congo ». *African Affairs* 121 (485) : 509-534. DOI : <https://doi.org/10.1093/afraf/adac032>

Obotela Rashidi, N. 2003. « L'An 1 de l'accord global et inclusif en République démocratique du Congo. De la laborieuse mise en place aux incessants attermoissements ». In S. Marysse & F. Reyntjens, éd., *L'Afrique des Grands Lacs. Annuaire 2004*. Paris/Anvers : L'Harmattan/IOB, pp. 109-135.

Olivier de Sardan, J.-P. 1995. *Anthropologie et développement. Essai en socio-anthropologie du changement social*. Marseille/Paris : APAD/ Karthala (coll. « Hommes et Sociétés »), 221 p.

Olivier de Sardan, J.-P. 2004. « État, bureaucratie et gouvernance en Afrique de l'Ouest francophone : un diagnostic empirique, une perspective historique ». *Politique africaine* 96 : 139-162. DOI : <https://doi.org/10.3917/polaf.096.0139>

Olivier de Sardan, J.-P. 2010. « Développement, modes de gouvernance et normes pratiques (une approche socio-anthropologique) ». *Canadian Journal of Development Studies* 31 : 1-2, 5-20. DOI : <https://doi.org/10.1080/02255189.2010.9669327>

Olivier de Sardan, J.-P. 2021. *La Revanche des contextes. Des mésaventures de l'ingénierie sociale, en Afrique et au-delà*. Paris : Karthala.

Olivier de Sardan, J.-P. 2022a. « "Compter sur ses propres forces". Face à la dépendance à l'aide, promouvoir les experts contextuels dans les politiques publiques en Afrique ». *Global Africa* 1 (1) : 96-111. DOI : <https://doi.org/10.57832/ga.v1i1.17>

Olivier de Sardan, J.-P. 2022b. « Max Weber à l'épreuve des bureaucraties africaines ou vice versa ». In J.-P. Grossein & B. Hibou (éd.), *Travailler avec Max Weber*. Paris : Éditions de la Maison des sciences de l'homme. Disponible en ligne : <https://books.openedition.org/editionsmsmh/60637> (consulté le 5 mars 2024).

Olivier de Sardan, J.-P. 2023. « La délivrance des biens d'intérêt général en Afrique. Pratiques palliatives, réformes de l'État et communs ». *Papiers de recherche* 264 : 31.

PAG RDC. 2007. « Programme d'Action du gouvernement Gizenga ». Kinshasa.

PAG RDC. 2012. « Programme d'Action du gouvernement Matata 2012-2016 ». Kinshasa.

Peemans, J.-P. 1997a. *Le Congo-Zaïre au gré du XX^e siècle. État, économie, société, 1880-1990*. Paris : L'Harmattan.

Peemans, J.-P. 1997b. *Crise de la modernisation et pratiques populaires au Zaïre et en Afrique*. Paris : L'Harmattan, 250 p.

Santé RDC 2016. « Plan national de développement sanitaire 2016-2020 : vers la couverture sanitaire universelle ». Kinshasa.

Schatzberg, M.G. 1980. *Politics and class in Zaïre, Bureaucracy business and beer in Lisala*. New York/Londres : Africana Publishing Company.

Sébastien, L., Milanesi, J. & Pelenc, J. 2019. « Résister aux projets d'aménagement, politiser les territoires : le concept de résistance éclairée appliqué à trois conflits d'aménagement (France, Belgique) ». *Vertigo* 19 (1). DOI : <https://doi.org/10.4000/vertigo.24269>

Tchatchou, B., Sonwa, D.J., Ifo, S. & Tiani, A.M. 2015. *Déforestation et dégradation des forêts dans le Bassin du Congo : État des lieux, causes actuelles et perspectives, vol. 120*. Bogor, Indonésie : CIFOR.

Titeca, K. & De Herdt, T. 2011. « Real governance beyond the 'failed state': Negotiating education in the Democratic Republic of the Congo ». *African affairs* 110 (439) : 213-231.

Trefon, T. 2009. « Public Service Provision in a Failed State: Looking Beyond Predation in the Democratic Republic of Congo ». *Review of African Political Economy* 36 (119) : 9-21. DOI : <https://doi.org/10.1080/03056240902863587>

Trefon, T. 2010a. *Forest governance in Congo: Corruption rules?*. Bergen : Chr. Michelsen Institute, coll. « U4 Brief », n° 5 (2^e éd). Disponible en ligne sur : <http://hdl.handle.net/11250/2474641>

Trefon, T. 2010b. « Administrative obstacles to reform in the Democratic Republic of Congo ». *International Review of Administrative Sciences* 76 (4) : 702-722.

Trefon, T. 2011. *Congo Masquerade. The political culture of aid inefficiency and reform failure*. Londres : Zed Books.

Tshombe, L.T. 2013. « Public administration in the Democratic Republic of Congo ». In Vyas-Doorgapersad, S., Lukamba, M.T. & Ababio, E.P. (éd.), *Public Administration in Africa performance and challenges*. Boca Raton : Taylor & Francis, pp. 27-44).

- Tshombe, L.M., Uken, E. & Ferreira, I.W. 2008. « Mechanisms to prevent corruption and to promote good governance in the Democratic Republic of the Congo ». *Journal of Business and Management Dynamics (JBMD)* 1 : 111-121.
- Van Dooren, W., Bouckaert, G. & Halligan, J. 2015. *Performance management in the public sector*. Londres : Routledge.
- van Hulst, M.J. 2008. « Quite an experience: Using ethnography to study local governance ». *Critical Policy Analysis* 2 (2) : 143-159. DOI : <https://doi.org/10.1080/19460171.2008.9518535>
- Wepele, C.E. 2013 « La dépolitisation de l'administration publique congolaise : trajectoire, enjeux et heurts ». In C.E. Wepele & H.L. Ntumba (éd.) : *Les Réformes du secteur public en République démocratique du Congo. Rétrospectives et perspectives*. Dakar : CODESRIA.
- Wepele, C.E & Ntumba, H.L. 2013. *Les Réformes du secteur public en République démocratique du Congo. Rétrospectives et perspectives*. Dakar : CODESRIA.
- Williams, G. & Ghonda, E. 2012. « The political economy of public financial management in the Democratic Republic of Congo ». Inédit.
- Whitfield, L. (éd.). 2009. *The Politics of Aid. African Strategies for Dealing with Donors*. Oxford : Oxford University Press, pp. 356-357.
- World Bank. 1987. « Étude sur l'emploi dans la Fonction publique ». Rapport.
- World Bank. 2018. « Democratic Republic of Congo Systematic Country Diagnostic. Policy Priorities for Poverty Reduction and Shared Prosperity in a Post-Conflict Country and Fragile State ». Rapport n° 112733-ZR.
- Young, C. & Turner, T.E. 1985. *The Rise and Decline of the Zairian State*. Madison : University of Wisconsin Press.
- Yuma, T.K. 2013. « La Fonction publique congolaise (Zaïre) face aux défis de son renouvellement ». In C.E. Wepele & H.L. Ntumba (éd.), *Les Réformes du secteur public en République démocratique du Congo. Rétrospectives et perspectives*. Dakar : CODESRIA.

CONFLITS D'ACCÈS ET D'USAGE AUTOUR DES RESSOURCES HALIEUTIQUES DU PARC NATIONAL DE LA SALONGA. ILLUSTRATION À PARTIR DU TERRITOIRE DE MONKOTO (RDC)

Billy Kambala Luadia Tshikengela¹

Introduction

De nombreux villages, riverains des Aires protégées, sont marqués par des problèmes de coordination entre les groupes d'acteurs autour de l'usage des ressources naturelles, qui peuvent déboucher sur des conflits d'accès et d'usage. Ce type de conflits met ainsi en scène des acteurs ou des activités en situation de concurrence. Les rivières et les étangs sont des ressources de plus en plus convoitées pour de multiples usages. C'est particulièrement le cas des villages qui ont été déplacés lors de la création du Parc national de la Salonga, dans le territoire de Monkoto, en République démocratique du Congo (RDC), du fait des interdépendances entre différents acteurs en présence et aux intérêts et objectifs divergents.

Nous avons choisi de traiter la question de la gestion des ressources halieutiques du Parc national de la Salonga (PNS) en territoire de Monkoto. Les caractéristiques de ce cas d'étude sont en effet singulièrement pertinentes au regard de notre problématique du fait des nombreuses et graves crises de légalité qui marquent la gestion étatique de ce parc depuis les années 1970, en lien avec la frustration voire l'hostilité observée au sein des communautés locales à la suite de la présence du parc. Le territoire de Monkoto apparaît comme l'un des territoires autour du PNS le plus conflictuel en ce qui concerne l'usage des ressources halieutiques. Nous avons identifié plusieurs dysfonctionnements liés à la pêche dans les rivières et étangs à l'intérieur et aux abords du PNS, impliquant majoritairement trois types d'acteurs : le gestionnaire du parc, les communautés locales et les pêcheurs migrants.

D'un côté, un conflit virulent oppose le gestionnaire du parc à des communautés riveraines dont la particularité est de défendre leurs rivières et étangs restés dans le parc, ainsi que le retour au respect du protocole

¹ Professeur à l'Université de Kinshasa/École des Sciences de la Population et du Développement.

d'accord signé entre la direction générale de l'Institut congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN) et leurs délégués à propos de la pêche coutumière dans les rivières et étangs familiaux se trouvant au parc. De l'autre, l'utilisation, dans un même espace, de techniques de pêche peu compatibles entre elles exacerbe les tensions entre les pêcheurs locaux et les pêcheurs migrants.

La situation de conflit est appréhendée comme un moment particulier dans un processus continu de coordination (Torre & Caron 2005), dont le but est de définir un nouvel équilibre entre les forces en présence. Les acteurs étant inégaux devant les incertitudes du problème, ce sont donc les relations de pouvoir qui permettent aux acteurs de négocier leur coopération en contrepartie de la préservation de leurs intérêts. À ce propos, Crozier et Friedberg (1977 : 24) écrivent : « Car ce qui est incertitude du point de vue des problèmes est pouvoir du point de vue des acteurs : les rapports des acteurs, individuels ou collectifs, entre eux et au problème qui les concerne, s'inscrivent dans un champ inégalitaire, structuré par des relations de pouvoir et de dépendance. Ceux qui par leur situation, leurs ressources ou leurs capacités sont capables de les contrôler, utiliseront leur pouvoir pour s'imposer face aux autres ».

L'étude des conflits a intéressé au premier chef les sociologues, tels que Touraine (1978) et Simmel (1995), et certains psychosociologues (Lewin 1948 ; Sherif 1958 ; Stephenson 1981 ; Touzard 1977 ; Marsan 2010). L'intérêt pour l'analyse des conflits se renforce progressivement et des travaux plus récents en géographie et aménagement interrogent les relations conflictuelles sous divers angles (Kirat & Torre 2004 ; Torre *et al.* 2006). Ces travaux se centrent notamment sur les conflits d'aménagement, que ce soit dans une perspective monographique (Billaud 2002) ou plus générale (Dziedzicki 2003). Aussi, les conflits d'environnement sont traités sur la base de leur relation au territoire (Charlier 1999). Certains travaux, d'origines disciplinaires diverses, abordent le conflit indirectement lors de recherches sur la gestion des milieux naturels (Charles & Kalaora 2001), le droit de l'environnement (Doussan 1995).

Certains courants théoriques sociologiques privilégient le consensus et l'intégration pour caractériser les sociétés, et ne voient pourtant dans les conflits que simple menace pour l'ordre social et dysfonctionnement à réguler (Durkheim 1993 ; Parsons 1969 ; Rojot 1994). D'autres sociologues pensent, à l'inverse, que le conflit n'est pas nécessairement destructeur ; il est un élément de régulation et un facteur d'intégration. Une autre tradition sociologique considère la conflictualité comme un élément constitutif de la socialisation, plutôt que comme une simple perturbation du système social. Gluckman (1954), Touraine (1973) et Simmel (1982) entendent le conflit plutôt comme un phénomène « normal » et permanent, issu des interactions entre des acteurs qui agissent de façon intentionnelle.

Si ses causes divisent et opposent les individus, le conflit est une forme d'intégration qui, rétablissant « l'unité de ce qui a été rompu », fait le lien et socialise (Simmel 1995). Pour lui, le conflit constitue déjà la résolution des tensions entre les contraires. Dziedzicki (2003) considère le conflit comme un mode régulateur de changement et de renforcement des échanges au sein de la société. Selon lui : « le conflit revêt une véritable fonction sociale [...] qui remet en cause l'ordre en place, c'est-à-dire les règles qui maintiennent tout système en tension. Le considérer comme forme de relation sociale implique de ne pas l'appréhender comme une relation antagoniste liée uniquement à des intérêts divergents, mais également comme le résultat de représentations que chaque individu a d'une situation et des autres parties engagées » (Dziedzicki 2001 : 123, 172).

Enfin, le conflit est analysé comme contribuant au changement social, à la production de la société (Touraine 1973). Tandis que les conflits qui semblent vouer les sociétés à l'émiettement ou à l'anarchie concourent au contraire à la reproduction sociale et au renforcement en dernière analyse de la cohésion sociale : ils permettent de maintenir le lien social (Gluckman 1954).

Il y a lieu de souligner que le manque de cohérence entre les politiques publiques, avec des contradictions entre la politique de conservation et les contraintes qu'elle impose aux acteurs locaux, engendre par ailleurs des conflits qui, faute d'être explicités, se manifestent via les dispositifs participatifs mis en cause parce qu'ils visent l'acceptation sans une confiance et des proximités suffisantes à l'appropriation, la non-priorisation de la conservation et/ou une déconnexion entre les ambitions affichées et les moyens disponibles. Aussi, le conflit est parfois alimenté par la méfiance envers les autorités publiques, et les institutions menant une politique de conservation doivent être considérées fiables par les populations, comme le soulignent bien Jones-Walters & Çil (2011).

Les manifestations conflictuelles regroupent surtout des facteurs associés aux territorialités. La territorialité, qui s'apparente à l'attachement au lieu, recouvre plusieurs dimensions (Cadoret 2017) : sociale (liens de proximités et de sociabilité), identitaire (sentiment d'appartenance à un groupe et un espace singulier), physique (configurations spatiales et symbolique associée), affective et émotionnelle (rapport intime au lieu lié à des souvenirs et à un héritage culturel), cognitive, de réconfort (sentiment de sécurité).

Ce chapitre a pour objectif d'approfondir la compréhension des processus conflictuels autour des ressources halieutiques, de les décrire et d'en décortiquer les éléments constitutifs, notamment la matérialité du conflit, ses acteurs, ses motifs et la manière dont il naît. Nous proposons, dans cette perspective, d'analyser les conflits d'accès et d'usage, en nous interrogeant sur l'origine des rivalités, sur leurs modes d'expression et sur les possibilités de résolution, dans un but de gestion collaborative des ressources halieutiques du Parc national de la Salonga.

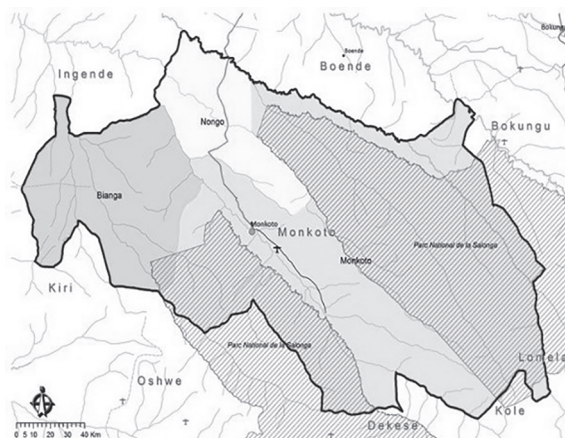
Cette question sera traitée à partir d'une réflexion croisée sur les interactions entre acteurs et l'utilisation des ressources halieutiques, en la revisitant dans le cadre plus spécifique des activités de pêche et des régulations qui y sont associées (taxe de pêche, protocole d'accord), mais aussi par rapport aux normes et régulations plus informelles qui existent autour de cette activité. Nous montrerons alors qu'il existe une attitude, souvent très conservatrice, du gestionnaire du parc et un sentiment de rancœur et de spoliation que l'on perçoit au sein des communautés locales, qui vont entacher les interactions entre les différents acteurs impliqués dans la gestion et l'utilisation des ressources halieutiques du PNS.

Après l'introduction, dans un deuxième temps, nous présentons un bref aperçu de notre zone d'étude ainsi qu'une description de la méthodologie utilisée ; dans le troisième temps, nous analysons la situation conflictuelle observée en territoire de Monkoto entre le Parc et les communautés locales ; dans le quatrième temps, nous montrons les interactions qu'il y a entre acteurs autour de l'usage des ressources halieutiques ; ensuite, abordons le mécanisme de gestion des conflits en nous inspirant de la méthode de Thomas & Kilmann (1974), et en nous centrant sur le comportement des acteurs en ce qui concerne les possibilités de résolution des conflits d'accès et d'usage observés ; enfin, nous terminerons par une conclusion.

1. Zone d'étude et méthodologie utilisée

1.1. Zone d'étude

Notre étude s'est déroulée dans le territoire de Monkoto, situé entre les deux blocs du PNS. Le choix de celui-ci est basé sur des critères liés à l'histoire et l'identité de ce territoire avec le parc. La population du territoire est constituée en grande partie de villages qui ont été déplacés lors de la création dudit parc. D'une superficie de 36 385 km² (Administration du Territoire) et situé dans la forêt dense, Monkoto fait géographiquement partie de la province de la Tshuapa entre 01° 37' Sud et 20° 39' Est, au centre-ouest de la RDC. La particularité de ce territoire, c'est qu'il possède à lui seul 52,3 % de la superficie du parc, la plus grande réserve de forêt tropicale pluviale et un grand réservoir d'eau douce (Kambala 2018). Monkoto est limité au nord par le territoire de Boende, au nord-est par le territoire de Bokungu, au sud-est par le territoire de Lomela, au sud par les territoires de Dekese, Kole et Oshwe, au sud-ouest par le territoire de Kiri et nord-ouest par le territoire d'Ingende (fig. 1).

Figure 1 : carte administrative du territoire de Monkoto

Source : SIG-WWF 2020.

En territoire de Monkoto, le pouvoir politique repose sur une juxtaposition d'autorités traditionnelles et informelles et d'autorités modernes, représentants de l'État et des pouvoirs publics. La structure sociale reste encore dominée par une organisation de type traditionnel. Les Chefs coutumiers restent les garants de l'autorité traditionnelle ; ce sont eux qui règlent l'accès aux différentes ressources au niveau de la communauté. Une étude menée sur les pratiques et gestions locales des ressources naturelles autour du PNS dans ce territoire a montré que bien que l'État soit légalement le détenteur des terres et des ressources de tout le pays, les systèmes coutumiers de gestion des ressources naturelles et de gouvernance persistent encore à travers le territoire. Les liens avec les terres ancestrales et la reconnaissance des droits traditionnels sur les forêts, les terres et les rivières sont très présents chez les communautés locales vivant autour du PNS, en territoire de Monkoto (Kambala 2018).

Ces communautés locales sont pauvres et quasi totalement dépendantes de l'exploitation des ressources naturelles, particulièrement halieutiques, qui constitue l'essentiel de leurs activités. À Monkoto, le transport par voie terrestre est devenu difficile, les rivières sont les seules alternatives viables pour l'évacuation des produits et les déplacements vers d'autres lieux. Près de 95 % des activités économiques et de subsistance des paysans reposent sur la pêche artisanale, la petite agriculture et l'exploitation des produits forestiers non ligneux. Elles recourent à la pratique de la chasse et la pêche commerciales en remplacement des autres opportunités économiques disparues dans la région (Colom 2006).

1.2. Méthodologie utilisée

La méthodologie développée pour comprendre la situation conflictuelle autour des ressources halieutiques repose sur deux axes d'investigations : a) notre enquête socio-anthropologique dans les 13 villages déplacés lors de la création du parc et b) le recueil de documents d'archives et d'informations d'ordre technique capables de renseigner le discours des différents acteurs rencontrés sur le terrain.

La collecte de données a eu lieu entre février et avril 2022 auprès des acteurs clés : les groupes de base des communautés locales, les membres de la société civile, les chefs de village et les notables locaux. En somme, 50 entretiens individuels ont été réalisés ainsi que 15 focus groups dans les villages visités. En plus de cette collecte de données, nous avons également recouru aux documents administratifs – rapports publiés et non publiés et dépêches en lien avec la problématique sous étude – tout en prenant soin d'en vérifier l'authenticité réelle et de les analyser de façon critique (Olivier de Sardan 2008). La synthèse des observations et l'analyse de données récoltées a été faite à partir de l'analyse du contenu ; ce qui nous a permis de répondre à notre questionnement de départ.

2. Analyse du conflit Parc/communautés locales de Monkoto

Nos investigations de terrain montrent qu'initialement le premier conflit entre le PNS et les communautés locales concerne la dépossession des terres des indigènes par les autorités administratives, à la suite d'une procédure boiteuse. Il faut rappeler que, déjà en 1942, l'idée première était de créer une réserve de chasse à Monkoto. La première conséquence fut le déplacement d'une partie de la population appartenant à la chefferie Bongonda. Un ancien chef de groupement de Ndomba nous raconte :

« L'obsession d'ériger une réserve de chasse à Monkoto a été à la base de déplacements des populations de la chefferie indigène de Bongonda. Environ six groupements ont été sortis de la forêt et installés sur la piste Monkoto-Ikali, dans le but de libérer la rive gauche de la rivière Luilaka, forêt réservée à la chasse. *Manu militari*, nous avons quitté la terre de nos ancêtres, abandonnant rivières, étangs et jachères » (extrait d'un entretien avec le chef de groupement Ndomba, 2022).

Dans ce processus de la création du PNS, il y a eu d'abord déplacement massif des indigènes de leurs terres vers les paysannats, et ensuite les enquêtes de vacance des terres suivirent. La réaction du gouverneur général du Congo belge au courrier lui adressé le 4/12/1956 par le ministre des Colonies à Bruxelles et dont l'objet était la création d'un parc national à la Tshuapa indique : « Je n'ai pas d'objections à formuler en ce qui concerne

la création de ce parc, à condition que l'enquête confirme qu'il ne subsiste vraiment aucune occupation indigène. D'autre part, la question se pose de savoir si les indigènes déplacés dans les paysannats ont vraiment renoncé à leurs droits sur les territoires qu'ils ont quittés. Ils devront, en tout cas, assister à l'enquête² ».

Ce conflit s'est ensuite intensifié autour de la pêche dans les rivières et étangs à l'intérieur et en bordure du parc (majoritairement matérialisé par la rivière Luilaka). Les agents de l'ICCN et les communautés locales luttent et s'affrontent pour le contrôle et l'accès ou la gestion des ressources halieutiques du parc. Ils interviennent, à plus d'un titre, dans une action et se sentent impliqués dans les objectifs de cette action. Ils agissent ou réagissent à des décisions et objectifs positivement ou négativement.

2.1. L'opposition des communautés locales au gestionnaire du PNS

À la création du PNS, de nombreux villages furent déplacés pour être relocalisés le long des axes routiers à l'ouest du bloc sud d'une part, et dans le couloir séparant les deux blocs, d'autre part. Tous ces villages s'opposent à l'ICCN, à la suite de leur expulsion et de l'aliénation des ressources halieutiques en faveur de la conservation, et revendiquent toujours la reconnaissance de leurs droits traditionnels sur les rivières et étangs restés dans le parc.

Soumis au régime de classement (protection intégrale) justifiant ainsi l'interdiction d'accès et de prélèvement des ressources, le PNS provoque de la convoitise et également un sentiment négatif de perte de tout un patrimoine ; conduisant ainsi à des comportements non conformes à la protection de la nature et à l'exacerbation de l'hostilité dans le chef des villageois. L'absence d'une politique responsable et de mesures préventives en faveur des villages déplacés accélère la paupérisation de ces derniers et conduit à l'émergence de conflits d'accès et d'usage autour des ressources halieutiques.

La question relative à l'intégrité du PNS et donc au respect de ses limites constitue une autre menace. Depuis la création du PNS, l'ICCN a toujours connu des difficultés de reconnaissance des limites du parc par certaines communautés avoisinantes. Dans le bloc sud par exemple, l'ICCN et ces communautés ont une interprétation différente des limites : sur les rivières qui forment les bordures naturelles du parc, notamment la rivière Luilaka le long du corridor et la rivière Loile, la délimitation entre le PNS et la zone tampon à l'extérieur passe en théorie nettement au milieu de ces rivières, signifiant qu'une rive du cours d'eau se trouve à l'intérieur, et est donc de

² Extrait de l'accusé de réception n° 522/004648 du 11/02/1957 du gouverneur général du Congo belge à la lettre n° 411/278/Agri du 24/12/1956 du ministre des Colonies à Bruxelles sur la création du parc à Tshuapa.

par la loi interdite d'accès pour les riverains, alors que l'autre, opposée, est par conséquent accessible sans restriction. Les voyageurs se déplaçant sur ces rivières ont des difficultés à situer avec précision la vraie limite séparant le parc et la zone tampon.

La localisation de la limite légale et sa démarcation physique par l'ICCN seul sont systématiquement remises en cause par les communautés riveraines. Un notable du groupement Nongelokwa nous confie l'indignation et la contestation des limites du parc par son groupement :

« Depuis que le PNS existe, la population de Nongelokwa-Isandja conteste les limites que l'ICCN a fabriquées dans la partie comprise entre la source de la rivière Luile et celle de Bofa. Nous attendons que le parc retire ses agents autour de nos villages, puisque les menaces dont la population locale est l'objet risquent de dégénérer en conflit aux conséquences incalculables. On ne peut pas nous imposer les limites » (extrait d'un entretien avec un notable, Monkoto, mars 2022).

2.2. De l'ambiguïté du système au souci de rentabilité

En raison de la crise socio-économique des années 1980, les populations locales des villages enquêtés avaient obtenu une autorisation de pêcher dans leurs rivières restées dans le parc. Déjà à partir de 1973, la zaïrianisation et, en 1975, la radicalisation qui consistèrent à faire passer la quasi-totalité des entreprises étrangères entre les mains des Zaïrois, en particulier des proches de Mobutu, firent que l'économie zaïroise tourne au marasme. Les conditions de vie se sont détériorées et les villageois furent touchés par la malnutrition due à une carence en protéines animales. En 1983, un fils du terroir, M. Mbenga Ilokoko, à l'époque commissaire du peuple, demanda l'autorisation de pêche dans les rivières du PNS.

2.2.1. L'autorisation de la pêche et de l'écopage³

La même année 1983, une autorisation de pêche moyennant une taxe sur les rivières Momboyo et Loile a été accordée⁴ (cf. Encadré 1), grâce à l'intervention de M. Mbenga à la suite des revendications lui exprimées par les communautés locales quant à la position de certains postes de patrouille par rapport aux limites du PNS. Celles-ci furent étendues aux rivières Luilaka, Lokoro, Mputu, Luile et Ala et à la rive droite de la Momboyo⁵ ; tandis

³ Pratique de pêche propre aux femmes, qui consiste à barrer et assécher les étangs pour attraper les poissons.

⁴ Lettre n° 1386/IZCN/DGT/DG/83 du président délégué général de l'IZCN au conservateur-chef du PNS/Nord à Monkoto.

⁵ Lettre n° 124/IZCN/BDG/DG/84 du président délégué général de l'IZCN, au conservateur-chef du PNS-Nord à Monkoto.

qu'en 1984, l'écopage fut autorisé en faveur de toutes les populations du territoire de Monkoto, dans les étangs familiaux se trouvant à l'intérieur du parc (cf. Encadré 2).

Encadré 1. Autorisation de pêche

Cher Conservateur,

Me référant à votre lettre n° 065/IZCN/PNS-NORD/CHP.9/83 du 16 mars 1983 et à la demande du commissaire du peuple Mbenga Ilokoko de Monkoto relative à l'autorisation de pêche dans les rivières du Parc national de la Salonga, et compte tenu des besoins des populations locales en protéines animales, je porte à votre connaissance qu'en raison de cet impératif socio-économique et en vue de réduire le braconnage, la pêche artisanale sera ouverte provisoirement à titre d'essai pour une période d'ouverture de six mois à dater du 1^{er} janvier 1984, uniquement dans les secteurs ci-après :

1) sur la rivière Momboyo : dans les secteurs de Wafanya, Isolo, Monkoto, Mbubiaka, Buangi ;

2) sur la rivière Loile : secteurs Isaka, Nkasa y'ekungu, Bolenga-Ngele.

En collaboration avec le commissaire du peuple Mbenga Ilokoko, vous devrez recenser tous les pêcheurs installés le long des rivières susmentionnées et me transmettre la liste complète des pêcheurs retenus dans les différents secteurs désignés plus haut. Ceux-ci devront payer chacun son permis de pêche et la taxe sur chaque embarcation et chaque filet de pêche utilisés.

Le permis de pêche est individuel, annuel, payable anticipativement, et vaut cinquante zaïres par personne. La taxe sur les embarcations est respectivement de quarante et cinquante zaïres par embarcation selon que celle-ci est ou non motorisée. La taxe sur les filets de pêche s'élève à six zaïres par filet et par an. Les mailles de filets autorisés ne peuvent en aucun cas être inférieures à 5 cm.

Sous la responsabilité du commissaire du peuple Mbenga Ilokoko, les pêcheurs sont tenus de respecter nos règlements en matière de conservation de la nature.

En ce qui vous concerne, tous les pêcheurs doivent évoluer sous votre contrôle direct en votre qualité de responsable du parc. Les pêcheurs sont tenus de vous fournir mensuellement les statistiques de pêche par secteur que vous devrez me transmettre régulièrement dans votre rapport pour analyse à la Direction générale.

Je vous signale que la délivrance de l'autorisation définitive de pêche par l'institut reste conditionnée par la réussite de cette période d'expérimentation.

Bon travail,

Le président délégué général, Kakiese Onfike

Source : Lettre n° 1386/IZCN/DGT/DG/83 du PDG de l'IZCN au conservateur-chef du PNS-Nord, Station de Monkoto.

Encadré 2. Autorisation Écopage

Citoyen Commissaire de Zone,

Nous référant à la lettre n° 1386/IZCN/DGT/DG/83 du 3 septembre 1983 dont copie vous a été réservée, considérant qu'il y a lieu d'autoriser l'écopage dans les étangs se trouvant dans la réserve, nous avons décidé ce qui suit :

Les citoyennes peuvent écopier dans la réserve tout en se présentant dans notre bureau pour retirer l'autorisation d'écopage. Cette autorisation est remise à un groupe de 3 à 4 femmes, elle coûte 50 zaïres pour une durée d'un jour.

Une quittance sera remise à chaque groupe. Il est strictement interdit d'utiliser des produits toxiques lors de l'écopage.

Les personnes qui seront arrêtées dans le parc devront payer une amende allant de 500 Z à 1000 Z, ceci conformément à l'ordonnance-loi régissant les parcs nationaux. Nous vous prions d'en informer vos administrés.

Bonne collaboration,

Le conservateur-chef du PNS-Nord, Kimutesi Muckar

Source : Lettre n° 109/IZCN/PNS-N/84 du conservateur-chef du PNS-Nord au commissaire de zone à Monkoto.

2.2.2. La taxe de pêche

Les difficultés financières des années 1980 affaiblirent considérablement l'ICCN (ex-IZCN) qui était devenu incapable de financer les salaires de ses agents et les frais opérationnels de gestion et de surveillance des aires protégées, partout dans le pays. Cette ambiguïté du système de l'ICCN reposait sur un souci de rentabilité. À ce propos, Olivier, 45 ans et pêcheur local, dénonce cette contradiction que manifeste l'ICCN en recourant à la taxe de pêche :

« Le gestionnaire se réservait une source appréciable de revenus en favorisant la multiplication des taxes de pêche pour les pêcheurs locaux et migrants sur les rivières et cours d'eau bordant le parc. Depuis plusieurs années, les conservateurs de stations ont reçu mandat de percevoir la taxe de pêche auprès de quiconque veut pêcher dans les eaux du parc ; ce qui est en parfaite opposition avec la loi 69-041 du 22/08/1969 qui régit les aires protégées et interdit en particulier toute activité d'exploitation à l'intérieur de celles-ci » (extrait d'un entretien avec un pêcheur local, Monkoto, février 2022).

Les agents de l'ICCN agissent à la fois pour la protection du PNS et son contraire, puisqu'une telle incohérence favorise les abus, notamment le braconnage dans le parc. Avec des telles mesures, sans contrôle ni suivi, il est possible qu'un groupe de braconniers payent la taxe de pêche et se retrouvent

en pleine forêt en train de braconner la faune sauvage. Ces derniers peuvent entrer par un point A et sortir par un point B qui n'a pas été indiqué à l'entrée, étant donné la superficie du PNS. L'action positive du gestionnaire vis-à-vis de la pêche, consistant à enjoindre aux communautés locales d'acheter des taxes de pêche pour pêcher dans leurs propres rivières et étangs situés dans le parc, est contestée par les destinataires. Les taxes, de quelque nature qu'elles soient, ne sont jamais vraiment appréciées des populations locales, déjà en proie à une pauvreté chronique croissante.

2.3. Le protocole de Bongonda

Dès la création officielle du PNS en 1970, l'ICCN avait négocié les bâtiments de l'ex-Coopérative de Bongonda pour y installer son site et y loger son personnel afin de mieux protéger le parc, d'où la location des maisons de l'ex-coopérative de Bongonda. Ce protocole a été conclu à la suite de la réclamation introduite par les délégués de l'ex-coopérative en date du 8 février 1989 au sujet des frais locatifs non payés de leurs six maisons occupées pendant près de 20 ans par les agents du PNS depuis 1971. Plus tard, en 1990, le protocole d'accord de Bongonda vit jour, par le biais duquel les anciens bâtiments de la coopérative agricole de Bongonda ont été acquis par l'ICCN en échange de l'accès aux ressources aquatiques du PNS avec les représentants de cette coopérative.

Le protocole fut conclu entre l'Institut zaïrois pour la Conservation de la Nature (IZCN) et les notables des collectivités de Monkoto et Bianga, à la suite d'une réunion de consultation avec les délégués de la coopérative tenue à Monkoto les 26 et 27 septembre 1990. De cette réunion, une proposition fut faite par les délégués concernant la compensation de frais de location du camp de l'ex-coopérative, contre une autorisation de pêche coutumière gratuite dans les anciens étangs familiaux localisés dans le parc par les membres de l'ex-coopérative Bongonda.

2.3.1. Violation de l'accord de Bongonda par l'ICCN

Les populations des villages qui ont été déplacés accusent l'ICCN d'avoir violé unilatéralement l'accord de Bongonda. Elles considèrent « les arrangements » convenus avec la direction générale de l'ICCN comme des acquis (cf. Encadré 3, le protocole d'accord) et revendiquent l'autorisation de la pêche dans les eaux à l'intérieur et en bordure du parc comme un impératif socio-économique.

Notre analyse laisse voir clairement que l'accord de Bongonda sur la pêche coutumière dans le parc a été une porte ouverte au braconnage. La pêche illicite pratiquée sur l'ensemble du PNS entretient surtout un braconnage camouflé et un commerce illicite de viande de chasse. En effet, il a été convenu (Art. 1 du protocole) que seuls les membres de la coopérative

et leurs familles sont bénéficiaires de ce protocole d'accord. Mais en pratique, cette clause n'a jamais été respectée vu qu'il n'est pas facile de distinguer qui est membre de la famille et qui ne l'est pas parmi les personnes qui pêchent dans les eaux du parc. Les communautés locales entraient dans le parc et chaque clan ou famille allait pêcher dans leurs étangs respectifs, et y appliquait ou faisait appliquer les droits d'usage auprès des tierces personnes.

L'ICCN pointe du doigt les populations locales dans la violation de cet accord :

« Sous le couvert d'autorisations individuelles et collectives de pêche coutumière accordées aux ex-coopérateurs, de nombreux chasseurs locaux opéraient dans le PNS. Ceci ouvrit l'accès au braconnage, et l'utilisation de pirogues de pêche facilita l'évacuation de la viande de chasse vers l'intérieur du territoire et des villes éloignées. Sous la pirogue se cachent fusils et câbles de chasse » (déclaration d'un agent de l'ICCN, avril 2022).

Encadré 3. Contenu du protocole d'accord de Bongonda

Vu la nécessité, il a été convenu ce qui suit :

Article 1. À la demande des délégués et membres de l'ex-coopérative Bongonda, l'Institut zaïrois pour la Conservation de la Nature autorise la pratique de la pêche coutumière gratuite au bénéfice des coopérateurs et leurs familles dans les biefs et étangs familiaux.

Article 2. En compensation de ce privilège les membres coopérateurs consentent de céder à titre gratuit la location des six maisons constituant le camp de l'ex-coopérative Bongonda.

Article 3. Cette mesure compensatoire couvre également la période antérieure d'occupation du camp par les agents du Parc national de la Salonga Nord, c'est-à-dire de 1971 à ce jour.

Article 4. Les deux parties conviennent que la pêche se fasse au bénéfice de ces ayants droit et de leurs familles exclusivement et ce, conformément aux pratiques de la pêche traditionnelle (moyens de pêche autorisés et respect du calendrier de pêche).

Article 5. En vue de protéger les intérêts et l'autosuffisance alimentaire des ayants droit, les membres coopérateurs s'interdisent d'accepter des personnes étrangères et l'utilisation des méthodes destructrices et prohibées par la loi.

Article 6. Au début de chaque saison de pêche correspondant à la saison sèche, les membres coopérateurs concernés par le présent protocole d'accord recevront normalement du conservateur-chef de la station de Monkoto une carte d'exonération de paiement de la taxe de pêche reprenant la liste nominative des membres de la famille du coopérateur. Cette liste sera fournie préalablement au conservateur par l'intermédiaire du chef de la collectivité concernée.

Article 7. La population bénéficiaire du présent protocole d'accord s'engage à n'exercer que les activités coutumières de pêche pour ses besoins de subsistance. Elle s'abstiendra de la pratique de la chasse dans le Parc national de la Salonga et de toute activité de déforestation.

Article 8. En vue de protéger le PNS, la population accepte de ne pas introduire dans le parc les armes, pièges ou tout autre moyen susceptible de commettre le braconnage ou de le favoriser.

Article 9. Pour la bonne règle, les deux parties conviennent d'inventorier dès à présent les étangs familiaux dont la liste exhaustive fait partie intégrante du présent protocole d'accord.

Article 10. Le présent protocole d'accord entre en vigueur à la date de sa signature et les deux parties s'engagent désormais à collaborer étroitement pour la sauvegarde de leurs intérêts.

Fait à Monkoto, le 29/09/1990

La liste de dix délégués de coopérateurs
Pour l'ICCN, le président délégué général
Mankoto Ma Mbalele

Témoins, pour validation :
Citoyen Bokungu, chef de collectivité Monkoto
Citoyen Ebola, chef de collectivité Bianga

2.3.2. De la désobéissance populaire à la réaction brutale des agents du parc

En réaction au non-respect de l'accord par l'ICCN, les paysans des villages concernés recouraient à la ruse et aux incursions pour pêcher dans les eaux du parc. Mais la réaction de l'ICCN à travers les éco-gardes fut désastreuse. La plupart des victimes de cette réaction brutale sont originaires du groupement Imoma Mpako. Comme l'illustrent les notables de Bokala, dans ce qu'ils appellent « le drame d'Imoma Mpako » de mai 1998 :

« Un certain 18/05/1998, nous avons assisté à un carnage entre les éco-gardes et les populations des villages composant notre groupement. Les gens des villages d'Imoma Mpako étaient entrés dans le parc où ils pêchaient dans leurs étangs familiaux respectifs. Soudainement, ils furent arrêtés et sérieusement tabassés par les éco-gardes. À la suite de ces tensions, les villageois s'organisèrent pour affronter physiquement les éco-gardes. L'affrontement se solda par mort d'hommes dans les deux camps – deux morts du côté de ICCN et cinq morts parmi les villageois – sans compter les blessés graves. Depuis cette date, nos relations avec le Parc se sont altérées et aujourd'hui, elles sont très mauvaises » (*focus group* avec les notables, Bokala, 2022).

Parfois, lorsqu'il faut lutter pour la reconnaissance fondamentale de leurs droits ancestraux sur les ressources halieutiques du parc, les populations optent pour une confrontation totale qui laisse peu ou pas de place au compromis. Cette situation ne pouvait que susciter des tensions autour des ressources halieutiques, dégradant de plus en plus leurs relations avec le PNS.

Tableau 1 : principaux conflits autour des ressources halieutiques du PNS dans le territoire de Monkoto

Principaux conflits	Acteurs	Modes d'engagement
– Déplacement forcé des populations locales – Dépossession des terres indigènes – Contestation des limites du PNS – Navigation sur les eaux bordant le parc – Pêche dans les rivières et étangs dans le parc – Imposition de la taxe de pêche – Violation du protocole d'accord par l'ICCN	– Autorités de l'État – Autorités coutumières – Pêcheurs locaux – Pêcheurs migrants – Gestionnaire du PNS – Propriétaires d'étangs – Société civile	– Violences physiques et verbales – Manifestations – Recours aux tribunaux des villages – Actions médiatiques

Source : notre enquête socio-anthropologique.

Parmi les facteurs communs d'émergence et de renforcement des conflits identifiés, on distingue les sentiments de dépossession, d'injustice et de marginalisation, exprimés de façon récurrente dans les discours des protagonistes des conflits. Lesquels facteurs sont la traduction d'un trouble des territorialités, et une manifestation de leur insuffisante prise en compte dans le processus de territorialisation du PNS, qui affecte l'acceptation du dispositif par les acteurs locaux, sa légitimité sociale et son ancrage territorial. Lorsque les capacités des communautés locales à négocier avec les autorités du PNS sont différenciées, le sentiment d'injustice se renforce. Face à cela, les communautés locales veulent faire entendre leurs propositions, exiger de « ne pas être un simple interlocuteur » et faire reconnaître des connaissances et un rapport spécifique aux lieux.

3. Interactions entre acteurs autour de l'usage des ressources halieutiques

Cette section a pour objectif d'établir la nature des relations qui se sont établies entre les populations locales des villages sous étude d'une part, et le PNS et ses institutions d'autre part, en particulier les gardes de l'ICCN, dans le cadre plus spécifique des activités de pêche qui y sont associées (taxe de pêche, protocole d'accord), mais aussi par rapport aux normes et régulations plus informelles qui existent autour de cette activité (droit d'accès traditionnel).

3.1. *Droit d'accès traditionnel aux ressources halieutiques*

Nos résultats d'enquête ont souligné le rôle important que jouent les institutions locales traditionnelles dans la gestion et l'utilisation des ressources halieutiques aux abords du parc et en particulier, les mécanismes d'un certain nombre de règles et de normes régulant l'accès à ces ressources.

À la question de savoir à qui appartient la rivière Luilaka qui parcourt le PNS et à celle concernant les droits d'accès aux zones de pêche, la plupart des intervenants aux discussions de groupe, répondent de manière précise que la rivière Luilaka appartient aux communautés locales de Monkoto, donc à tout le monde. L'appartenance de la Luilaka « à tout le monde » souligne par là la nature d'accès libre qui caractérise la ressource, tout au moins dans la perception que les communautés locales en ont. L'État congolais, gestionnaire *de jure* de ces ressources n'est cité qu'en dernière position, par les éco-gardes ou certains migrants. Cette tendance générale de revendiquer l'appartenance de la rivière autour du parc se retrouve de façon consistante quels que soient les acteurs locaux considérés, avec une petite exception cependant chez les gardes de l'ICCN et certains pêcheurs migrants qui viennent des villes éloignées.

3.2. *Mauvaises relations du Parc avec les communautés locales*

Il a été noté à plusieurs reprises l'opinion relativement négative des communautés locales à l'égard des agents de l'ICCN. Les paysans font référence en particulier à une attitude essentiellement répressive de la part des éco-gardes. Celle-ci influence certainement la vision que ces communautés ont du parc lui-même, tant la présence des éco-gardes est assimilée à l'existence du parc. Les abus et excès ayant caractérisé le comportement des agents de l'ICCN pendant plusieurs décennies ont affecté grandement les villageois et la perception qu'ils ont encore aujourd'hui du PNS, et contribué à la mauvaise cohabitation entre eux et les agents du PNS. Ce comportement, couplé à l'interdiction d'accès et d'exploitation des ressources du PNS, était un signe précurseur des conflits ayant fait surface entre ces

deux catégories d'acteurs. L'opinion très négative des communautés locales concernant les interactions avec les éco-gardes du PNS est également reflétée dans les réponses des éco-gardes à la même question.

Quant aux relations entre les populations locales et les pêcheurs migrants venant de la région du PNS, alors que la tendance générale est celle de relations souvent entachées de conflits liés à la compétition pour la ressource, à la concurrence concernant les matériels, les techniques ainsi que la finalité de la pêche, les données obtenues de notre enquête démontrent au contraire l'existence de bonnes relations entre les communautés locales et les pêcheurs migrants. Cette situation s'expliquerait par le fait que les migrants nouent des liens d'amitiés ou de mariages au niveau des villages d'accueil.

Les résultats de notre étude soulignent combien il est important de reconnaître la complexité et le caractère oscillant des relations entre les acteurs. Les relations entre agents de l'ICCN et les communautés locales, bien qu'étant certes imparfaites, comme nous l'avons remarqué, sont tributaires du comportement des éco-gardes. Plus ces derniers améliorent leur comportement, plus les relations avec les communautés locales tendent vers une normalisation. En revanche, plus ils se comportent en donneurs de leçons, plus les relations avec les communautés locales se dégradent et basculent vers une situation de conflit ouvert. Cette situation montre clairement la nature très dynamique, voire volatile de ces relations. Ces résultats démontrent encore une fois le besoin de rester prudent face aux généralisations et aux narratifs des enquêtés qui ont tendance à simplifier la réalité et ainsi sous-estimer la complexité des facteurs à prendre en compte.

4. Mécanismes de gestion des conflits

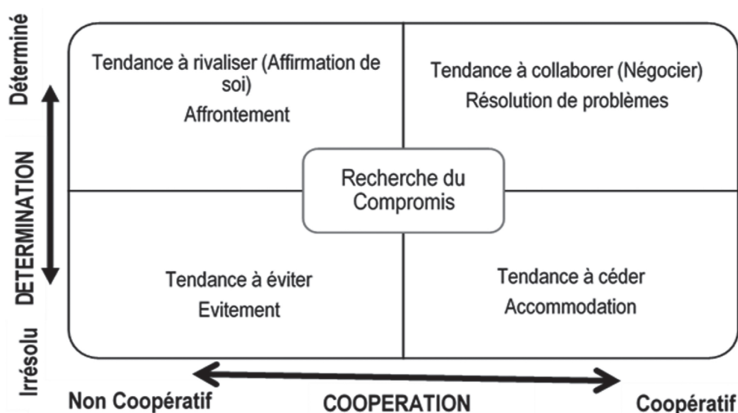
L'amélioration des relations et l'instauration d'un climat propice à la collaboration n'est possible que via l'établissement de structures permanentes de dialogue entre le PNS et les villages qui ont été déplacés pour la création du parc. Dans les villages visités, l'enquête de terrain révèle que les mécanismes de résolution des conflits d'usage et d'accès aux ressources halieutiques du parc sont largement défaillants, fragiles et aisément remis en cause, du fait de la pluralité des autorités (gestionnaire du PNS, autorités coutumières, familles et clans) et de dysfonctionnements dans les mécanismes (violation de l'accord de Bongonda, absence d'intérêt dans cet accord qui finalement est non opérationnel).

4.1. Comportement des acteurs face à une situation de conflit

Dans une situation de conflit, le comportement d'une personne ou d'un groupe de personnes se définit en fonction de deux tendances ou dimensions (fig. 2). D'un côté, il y a la *détermination*, qui conduit une personne ou un

groupe d'acteurs à satisfaire ses propres aspirations, c'est-à-dire *le degré d'affirmation de soi* se rapportant à la volonté de chacune des parties de faire triompher ses propres intérêts. Et de l'autre côté, il y a *la coopération*, qui se rapporte à la volonté de chacune des parties de satisfaire la partie adverse, c'est-à-dire, les aspirations des autres.

Figure 2 : stratégies de gestion directe des conflits



Source : Thomas & Kilmann 1974.

En situation de conflit, les gens auront tendance à demeurer sur leur position et défendre leur point de vue à la lumière de cette dernière. Toutefois, tendre vers une résolution obligera les acteurs à prendre le virage des intérêts. En effet, il importera de rester focalisé sur les intérêts en cause et non sur les positions. Ce sont ces intérêts qui viennent influencer le positionnement des acteurs. Ils sont rarement verbalisés et souvent changeants, et ce sont eux qui amènent les acteurs à agir ; ils sont donc la force directrice derrière les positions.

Les résultats de notre étude montrent une certaine tendance à l'affrontement ou à la contrainte, qui se traduit par un degré de coopération faible et un degré d'affirmation de soi élevé. Les acteurs tant institutionnels (ICCN) que non institutionnels (les paysans des villages concernés) ont une tendance à rivaliser. Il s'agit en quelque sorte d'une stratégie d'imposition où l'acteur le plus fort impose sa solution en s'appuyant sur sa position de force ou son pouvoir hiérarchique. Dans cette rivalité, c'est l'ICCN qui semble se retrouver en s'opposant activement aux volontés de la partie adverse (les populations des villages concernés) et tente de dominer le jeu dans une relation gagnant/perdant, en imposant, par voie d'autorité, la solution qu'il privilégie.

Cependant, cette logique de *gagnant/perdant* peut faire naître chez les acteurs faibles, c'est-à-dire les populations des villages déplacés, le

sentiment de n'être pas entendus, ou d'être écrasés, ce qui génère davantage d'autres conflits. Face à ce sentiment, les populations concernées rectifient leur tir et choisissent la solution qui corresponde à un seuil minimal de satisfaction, agissant ainsi par approximations et réajustements successifs. Elles peuvent également changer de stratégie en fonction du contexte, passant d'une logique offensive (saisir des occasions) à la défensive (ménager les acquis) et vice-versa. Souvent, dans leurs discours, elles mentionnent le dialogue et la sensibilisation tout en restant campées sur leurs positions.

4.2. La pêche : un secteur multi-dimensionnel de négociation

Nous pensons que le secteur de pêche représente un espace multi-dimensionnel de négociation pouvant permettre d'initialiser le processus de réconciliation entre les populations riveraines et les agents du parc d'une part, et d'autre part, faciliter l'établissement d'un projet de gestion collaborative des ressources halieutiques du PNS, pour résoudre sinon gérer les conflits d'usage et d'accès entre ces différents acteurs impliqués dans le problème actuel. Trois arguments soutiennent ainsi notre affirmation :

Primo, contrairement aux patrouilles en forêts dans le cadre de la lutte anti-braconnage, pour lesquelles les capacités du personnel de l'ICCN sont franchement limitées, dans le cadre de la pêche, les possibilités de surveillance sont certaines, car ces activités tout comme les déplacements des personnes y engagées se concentrent sur les lieux bien connus et identifiés : les rivières bordant le parc ou leurs abords.

Secundo, la pêche est considérée comme un véritable impératif socio-économique dans la mesure où elle fournit un complément alimentaire et génère du revenu. Elle est au cœur des préoccupations de ménages qui la considèrent comme une « banque sous l'eau » dans un contexte où les autres activités (chasse, agriculture) sont fortement dépendantes des aléas et du timing des récoltes.

Tertio, vu la manière avec laquelle la pêche est gérée (normes et réglementations d'accès à la rivière Luilaka, aux étangs), elle offre autant d'options pour engager les négociations.

4.3. Options de négociation en matière de pêche aux abords et à l'intérieur du PNS

Nous partons des réglementations en matière de pêche aux abords et à l'intérieur du PNS telles qu'elles existent actuellement pour proposer quelques scénarios possibles de modification de ces réglementations, tout en mettant en évidence des espaces de négociations entre les différents acteurs autour des ressources halieutiques du PNS, à savoir : les agents de l'ICCN,

les populations locales des villages déplacés et les pêcheurs migrants (tableau 2).

Par exemple, en ce qui concerne la taxe de pêche de l'ICCN, les croix (X) indiquent que cette dernière concerne indistinctement les pêcheurs migrants et les communautés locales (mais non les ex-coopérateurs de Bongonda qui en sont exemptés, selon le protocole d'accord). Dans le même ordre d'idée, le symbole « n.a. » indique que la taxe ne s'applique pas aux membres de la coopérative de Bongonda ni aux plans d'eau à l'extérieur du parc (rivière Luilaka sous la gestion communautaire des locaux), mais qu'elle concerne la rive du côté du parc et les plans d'eau (rivières, étangs) à l'intérieur du parc ; elle est enfin applicable toute l'année et concerne les activités de pêche et de l'écopage.

Sur la base de cette matrice, il apparaît que des espaces de discussion et de négociation sont identifiables. Par exemple lors de nos entrevues, une partie de la communauté locale (10 villages sur les 13 visités) souhaiterait voir la taxe totalement abrogée et la libéralisation totale de l'accès à l'ensemble des différents plans d'eau y compris à l'intérieur du parc (option représentée par le scénario 1 dans la matrice). Cette option ne sera absolument pas acceptée par l'ICCN, pour qui l'intérieur du parc devrait rester exempt de toute activité (scénario 2), en conformité avec les statuts initiaux des aires protégées en RDC, l'option n'est cependant pas acceptable.

Nous proposons néanmoins dans cette matrice des alternatives intermédiaires pouvant être vues par les différents acteurs comme des compromis entre ces deux positions extrêmes que nous avons illustrées (scénarios 1 et 2). Par exemple le cas d'un compromis consistant à abroger la taxe uniquement pour l'accès aux rives bordant le parc, mais non au-delà, laissant les plans d'eau à l'intérieur inexploités (scénario 3) peut être envisagé par les différents acteurs directement impliqués. Une autre alternative possible pourrait être que seul l'écopage soit encore autorisé dans les étangs à l'intérieur du parc, mais pas la pêche, une façon de reconnaître, pour les autres acteurs, les droits traditionnels des populations des villages qui ont été déplacés, sur leurs étangs se trouvant à l'intérieur du PNS.

Cette matrice tente de même d'illustrer d'autres alternatives possibles en rapport avec le protocole d'accord de Bongonda. Il y a possibilité d'abroger le protocole d'accord signé entre l'ICCN et les six groupements membres de la coopérative de Bongonda et libéraliser l'accès à la rive bordant le parc ainsi qu'aux plans d'eau à l'intérieur du parc (rivières, étangs) au profit de toutes les communautés locales, à l'exception des pêcheurs migrants (scénario 4). Cette option n'est cependant pas nécessairement acceptable pour des acteurs tels les pêcheurs migrants, qui se sentiront probablement discriminés et qui voudront à tout prix se retrouver dans ces négociations.

Tableau 2 : matrice d'un espace multidimensionnel de négociation entre les principaux acteurs (ICCN, communautés locales et pêcheurs migrants) de pêche dans les plans d'eau à l'intérieur du Parc national de la Salonga

Quelques scénarios possibles	Multiplicité des possibilités de modification des réglementations existantes	Acteurs impliqués			Partie de la ressource concernée			Période de l'année		Type d'activité	
		Pêcheurs migrants	Commun. locales	Membres coopérative Bongonda	Plans d'eau extérieurs (rivière Luilaka)	Rive bordant le parc	Plans d'eau intérieurs (rivières, étangs)	6 mois (jan-mars + juil-sept)	Année entière	pêche	Écopage
Système de gestion ayant existé	Taxe de pêche illicite Protocole d'accord Techniques de pêche prohibées (<i>botoko, elèse, monyoliya, lofange...</i>)	X	X	n.a. X X	n.a. n.a. X	X X X	X X X	X X X	X X X	X X X	X X X
		☼	☼	n.a.	n.a.	☼	☼		☼	☼	☼
		X	X	X X	X	X X	X X	X X	X	X X	X X
Scénario 2	Abrogation de la taxe de pêche, mais interdiction d'accès aux plans d'eau à l'intérieur du parc Protocole d'accord Techniques de pêche prohibées	☼	☼	n.a.	n.a.	☼	☼		☼	☼	☼
		X	X	X X	X	☼	☼			X X	X X
		X	X	X X	X	☼	☼	X X	X	X X	X X
Scénario 3	Abrogation de la taxe de pêche, mais accès uniquement aux rives bordant le parc Protocole d'accord Techniques de pêche prohibées	☼	☼	n.a.	n.a.	☼	☼		☼	☼	☼
		X	X	X X	X	X X	☼	X X		X X	X X
		X	X	X X	X	X X	☼	X X	X	X X	X X

Quelques scénarios possibles	Multiplicité des possibilités de modification des réglementations existantes	Acteurs impliqués			Partie de la ressource concernée			Période de l'année		Type d'activité	
		Pêcheurs migrants	Commun. locales	Membres Coopérative Bongonda	Plans d'eau extérieurs (rivière Lulaka)	Rive bordant le parc	Plans d'eau intérieurs (rivières, étangs)	6 mois (ja-ma + juil-sept)	Année entière	Pêche	Écopage
Système de gestion ayant existé	Taxe de pêche illicite Protocole d'accord Techniques de pêche prohibées (<i>botoko, elése, monyoliya, lofange...</i>)	X	X	n.a.	n.a.	X	X	X	X	X	X
		X	X	X	n.a.	X	X	X	X	X	X
Scénario 4	Libéralisation de l'accès (pas aux migrants) Abrogation du protocole d'accord Techniques de pêche prohibées	Ω	☀	☀	n.a.	☀	☀	☀	☀	☀	☀
		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Scénario 5	Libéralisation de l'accès à la pêche Taxe de pêche, mais pas aux locaux Droit traditionnel d'accès aux étangs privés Techniques de pêche prohibées	☀ ☀	n.a.	☀ n.a.	n.a. ☀	☀ ☀	☀ ☀	☀ ☀		☀ ☀	☀ ☀
		X	☀ X	☀ X	n.a. X	n.a. X	☀ X	☀ X	X	☀ X	☀ X
Scénario n	???????????????????? ????????????????????	? ?	? ?	? ?	? ?	? ?	? ?	? ?	? ?	? ?	? ?

Légendes : X = Réglementations actuelles
n.a. = non applicable
☀ = Changement de statuts par rapport à la réglementation actuelle
Ω = Accès non autorisé résultant de la modification de réglementation

Dans le cas de l'exemple ci-dessus, nous proposons une autre solution possible qui consiste à abroger le protocole d'accord, à libéraliser l'accès aux plans d'eau en bordure et à l'intérieur du parc à toutes les communautés locales, mais en imposant une taxe d'accès aux pêcheurs migrants qui voudront accéder aux plans d'eau du parc (rivières), tout en reconnaissant aux locaux le droit traditionnel d'accès à leurs étangs qui se trouvent à l'intérieur du PNS, option représentée par le scénario 5 repris dans la matrice.

Il existe donc une multitude de scénarios possibles. L'objectif n'est pas de les explorer et de les discuter tous. En pareille occurrence, il revient aux acteurs directement concernés par le projet de gestion collaborative, à savoir les autorités de l'ICCN, les communautés locales et leurs représentants, les migrants, de discuter de ces options bien évidemment avec la facilitation des autres acteurs indirects (les ONG, la société civile). Le principe guidant les discussions devra être celui du compromis, c'est-à-dire un principe par lequel les modifications apportées aux réglementations de pêche (par exemple la libéralisation de l'accès aux plans d'eau intérieurs du PNS) devront être proposées aux communautés locales en échange de leur engagement dans l'appui aux tâches de surveillance du parc (par exemple surveillance des axes de navigation et dénonciation de la présence de braconniers).

Dans un tel processus de négociation, les modifications des réglementations devront se faire en tenant compte de l'existence de droits traditionnels régulant l'accès aux étangs privés. En toute neutralité et sans prendre position pour ou contre l'existence de ces droits et leur légitimité, nous constatons déjà que les communautés locales acceptent et respectent ces règles locales qui régulent *de facto* l'accès aux étangs privés. Les résultats de notre enquête révèlent en particulier une forte cohésion de la population vis-à-vis du respect de ces règles. C'est en respectant cette cohésion de la population au respect des règles que l'on éviterait tout conflit possible avec les droits d'accès traditionnels et que l'on maintiendrait les relations bonnes entre les pêcheurs migrants qui probablement respectent les droits coutumiers dans leur région d'origine et les communautés locales, tout comme entre ces dernières et les agents de l'ICCN.

Conclusion

Dans des contextes où des déplacements importants ont eu lieu et où aucune alternative n'a été mise en place, les dispositifs de gestion systématique du PNS ne peuvent qu'attiser les rancœurs et les tensions si les équilibres et le dialogue entre les communautés ne sont pas rétablis. On constate une trame conflictuelle, faite de déterminants répondant à des territorialités bousculées et parfois bafouées ; d'antagonismes récurrents, en interaction dynamique, nourris par des facteurs communs, certes masqués, mais très

déterminants. Ces facteurs ne sont explicités que très ponctuellement, de façon chronique : faute d'analyse et de prise en compte par le PNS, la trame conflictuelle se densifie, complexifiant ainsi la gestion des différentes oppositions.

Il ressort très clairement un fort enjeu autour des ressources halieutiques du PNS, les conflits reposant majoritairement sur des questions d'accès aux rivières et étangs se trouvant à l'intérieur du parc. Ces conflits ont rendu difficiles les relations entre le Parc et les communautés riveraines de Monkoto d'une part, et entre pêcheurs locaux et migrants, d'autre part. Une analyse historique laisse voir que la mauvaise réputation du personnel du PNS a deux origines principales. D'un côté, le comportement de certains éco-gardes qui ont par le passé, et encore récemment, fait usage de méthodes policières musclées pour faire respecter les réglementations du parc par les communautés locales, se considérant en bons donneurs de leçons ; et de l'autre, le fait que ces mêmes éco-gardes sont assimilés par les communautés locales à la création du PNS et donc aux processus de déplacement forcé des communautés qui suivirent sa création. Il y a donc nécessité d'un travail de fond pour changer radicalement la perception que les éco-gardes ont de leurs propres responsabilités et de la manière avec laquelle ils doivent les accomplir.

Tout comme le sentiment de rancœur et de spoliation que l'on perçoit au sein des communautés locales et qui entache les interactions entre les éco-gardes et ces communautés ; il faudra malheureusement encore plusieurs années pour qu'il s'affaiblisse suivant un processus naturel lorsque les nouvelles générations, qui n'ont pas connu directement les moments difficiles de la relocalisation, représenteront la majorité de la population dans le territoire de Monkoto.

Cependant, l'absence de mécanismes de gestion des conflits véritablement opérationnels constitue un obstacle à leur résolution. L'accent devrait être mis sur des dispositifs de médiation et la promotion d'autres modalités de règlement des conflits qui privilégient la renégociation du protocole d'accord signé entre les communautés riveraines du PNS et la direction générale de l'ICCN et la réaffirmation des principes d'équité et de justice couramment partagés localement. La mise en place de telles institutions intermédiaires constitue une première étape pour renouer un dialogue et améliorer les conditions de l'exploitation et de la gestion durable des ressources halieutiques du PNS en territoire de Monkoto.

Pour résoudre les conflits ayant rendu difficiles les relations entre le PNS et les communautés riveraines, et éviter de nombreuses contestations et violations du protocole d'accord signé entre l'ICCN et ces communautés, il faut absolument impliquer les autorités politico-administratives locales et coutumières ainsi que la société civile pour la réussite du processus de gestion collaborative et pour obtenir le respect de l'accord signé conjointement. Ce processus participatif de signature du protocole a pour objectif la

reconnaissance officielle des droits traditionnels sur les rivières et étangs restés dans le parc. Ce dont les gens ont besoin, si l'on veut bien se mettre à l'écoute des aspirations qui viennent des communautés locales riveraines, c'est la libération de la pêche dans les rivières bordant le PNS.

Enfin, l'analyse des antagonismes dans le cas d'étude du PNS révèle que c'est la façon dont la conservation est pensée et mise en œuvre qui divise. Le PNS, en explicitant des éléments révélés par l'analyse des conflits, peut devenir un tremplin pour appuyer des changements sociétaux, puis repenser le dispositif de conservation en considérant les particularités locales, notamment dans le processus d'élaboration et la mise en œuvre du plan d'aménagement et de gestion du PNS.

Bibliographie

Bene, C., Steel, E., Kambala Luadia, B. & Gordon, A. 2009. « Fish as the “bank in the water” evidence from chronic-poor communities in Congo ». *Food Policy* 34 :108-118.

Billaud, J.-P. (éd.) 2002. *L'Expérience agri-environnementale française*. Paris : Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, 372 p.

Cadoret, A. 2017. « L'attachement aux lieux dans les conflits liés à l'environnement sur le littoral : Une ressource pour leur régulation ». VertigO. *La Revue électronique en sciences de l'environnement* 17 (1).

Charles, L. & Kalaora, B. 2001. « La nature administrée ». *Le Débat* 116 : 47-63.

Charlier, B. 1999. « La défense de l'environnement : entre espace et territoire : géographie des conflits environnementaux déclenchés en France depuis 1974 ». Thèse de doctorat, Université de Pau et des Pays de l'Adour, 753 p.

Colom, A. 2006. « The Socioeconomic Aspects of Natural Resource Use and Management by Local Communities in the Salonga-Lukenie-Sankuru Landscape: Guidelines for Conservation and Livelihood Improvement ». Rapport inédit préparé pour le WWF RDC, 261 p.

Crozier, M. & Friedberg, E., 1977. *L'Acteur et le Système*. Paris : Seuil, 500 p.

Doussan, I. 1995. « Du droit des nuisances au droit des pollutions ou le droit protecteur de l'agriculture intensive », *Revue de droit rural* 234 : 322-326.

Durkheim, E. 1993 (1^{re} éd. 1897). *Les Règles de la méthode sociologique*. Paris : PUF, 149 p.

Dziedzicki, J.-M. 2001. « Gestion des conflits d'aménagement de l'espace : quelle place pour les processus de médiation ? ». Thèse de doctorat, Université François Rabelais, Tours, 443 p.

Dziedzicki, J.-M. 2003. « La gestion des conflits d'aménagement entre participation du public et médiation ». In *Annuaire des collectivités locales*, tome 23, pp. 635-646.

Gluckman, M. 1963 (orig. 1954). « Rituals of Rebellion in Southeast Africa ». In M. Gluckman, *Order and Rebellion in Tribal Africa*. New York : Free Press, pp. 110-36.

- ICCN. 2009. *Rapport annuel 2008*. Kinshasa : Direction générale ICCN.
- Jones-Walters, L. & Çil, A. 2011. « Biodiversity and stakeholder participation ». *Journal of Nature Conservation* 19 : 327-329.
- Kambala Luadia Tshikengela, B. 2018. « Pratiques et gestion locales des ressources naturelles autour du Parc national de la Salonga en territoire de Monkoto ». In A. Ansoms, A. Nyenyezi Bisoka & S. Vandeginste, *Conjonctures de l'Afrique centrale 2018*. Paris/Tervuren/Anvers : L'Harmattan/MRAC/CRE-AC (coll. « Cahiers africains », n° 92), pp. 135-152.
- Kirat, T. & Torre, A. (éd.). 2004. « Modalités d'émergence et procédures de résolution des conflits d'usage autour de l'espace et des ressources naturelles. Analyses dans les espaces ruraux ». Rapport du programme « Environnement, Vie, Sociétés » du C.N.R.S., 243 p. + annexes.
- Lewin, K. 1948. *Resolving social conflicts. Selected papers on group dynamics*. New York : Harper and Row, 230 p.
- Marsan, C. 2010. *Gérer et surmonter les conflits. Anticiper, Comprendre, dépasser*. Paris : Dunod.
- Olivier de Sardan, J.-P. 2008. *La Rigueur du qualitatif. Les Contraintes empiriques de l'interprétation socio-anthropologique*. Louvain-la-Neuve : Bruylant Académia, 365 p.
- Parsons, T. 1969. *Politics and social Structure*. New York : The Free Press, 557 p.
- Rojot, J., 1994. *La Négociation*. Paris : Vuibert, 219 p.
- Sherif, M., 1958. « Superordinate goals in the reduction of intergroup conflict ». *American Journal of Sociology*. 63 : 349-356.
- Simmel, G. 1982 [1955]. *Conflict and the Web of Group Affiliations, translated and edited by Kurt Wolff*. Glencoe, Illinois : The Free Press, 195 p.
- Simmel, G. 1995, *Le Conflit*. Saulxures : Éditions Circé, 165 p.
- Stephenson, G.M. 1981. « Intergroup bargaining and negotiation ». In J.C. Turner & H. Giles (éd.), *Intergroup Behaviour*. Oxford : Basil Blackwell, pp. 168-198.
- Thomas, K.W. & Kilmann, R.H. 1974. *Méthode Thomas-Kilmann d'évaluation du comportement en situation de conflit*. Californie, Palo Alto.
- Torre, A., Aznar, O., Bonin, M., Caron, A., Chia, E., Galman, M. & Kirat, T. 2006. « Conflits et tensions autour des usages de l'espace dans les territoires ruraux et périurbains. Le cas de six zones géographiques françaises ». *Revue d'Économie régionale et urbaine* 3 : 415-453
- Torre, A. & Caron, A. 2005. « Réflexions sur les dimensions négatives de la proximité : le cas des conflits d'usage et de voisinage ». *Économie et Institutions* 6-7 : 183-220.
- Touraine, A. 1973. *Production de la société*. Paris : Seuil, 542 p.
- Touraine, A. 1978. *La Voix et le Regard*. Paris : Seuil, 317 p.
- Touzard, H. 1977. *La Médiation et la Résolution des conflits*. Paris : Presses universitaires de France, 420 p.
- UNESCO. 2007. « État de la conservation des sites de Patrimoine mondial : Parc national de la Salonga, RDC ». Rapport de mission, 27 février-10 mars 2007.

SÉCURISATION FONCIÈRE DÉCENTRALISÉE : PAIX DURABLE ?

PAYSANS, AUTORITÉS PUBLIQUES ET CONFLITS

DANS L'ARÈNE COUTUMIÈRE AU SUD-KIVU

Patient Mulumeoderhwa Polepole¹ et Emery Mushagalusa Mudinga²

Introduction

Depuis environ vingt-cinq ans, les débats sur les modes de « sécurisation foncière alternative » (SFA) dans les champs de l'anthropologie politique et juridique ont pris de l'ampleur (Ouedraogo 2010 ; Senda *et al.* 2020 ; Leeuwen *et al.* 2021). L'insécurité foncière, question cruciale dans les débats académiques, les pratiques de développement et les politiques en Afrique, est souvent abordée sous des perspectives variées. Les critiques adressées aux modes actuels de sécurisation foncière sont multiples. Il s'agit, entre autres, de l'incertitude des droits fonciers, de la confusion normative et de l'insécurité alimentaire.

Si certaines critiques mettent l'incertitude des droits fonciers au cœur des facteurs des disputes incessantes entre les usagers de la terre (Mugangu 2008 ; Utshudi 2009 ; Kitakya 2007), d'autres mentionnent que les cadres normatifs ambigus permettent l'accaparement des terres par des acteurs capables de manipuler ces normes (Nzweve & Mudinga 2014 ; Mudinga 2021). La question de l'insécurité alimentaire est également abordée comme étant étroitement liée à l'insécurité foncière compromettant le succès des programmes de sécurité alimentaire sans une garantie des droits fonciers des paysans (Collier 2010 ; De Schutter 2011 ; FAO 2012).

Pour répondre à ces critiques, une approche de sécurisation foncière intégrée, qui va au-delà des pratiques traditionnelles de droit foncier coutumier et du droit positif, fut proposée (Leeuwen *et al.* 2021 ; 2023). Elle sous-entend considérer les droits de propriété privée et les investissements agricoles dans le respect de la durabilité environnementale (Hoeks *et al.* 2014 ; Mugangu 2019 ; Mudinga & Wakenge 2021 ; Akilimali *et al.* 2021). Cependant, une telle approche peut être problématique en négligeant les relations

¹ Enseignant-chercheur à l'ISDR-Bukavu/Angaza Institute et JUWA Research Group et doctorant à l'Université catholique de Louvain, Institute for the Analysis of Change in Contemporary and Historical Societies/DVLP.

² Professeur à l'ISDR-Bukavu et directeur d'Angaza Institute.

politiques complexes entre les institutions (anciennes et nouvelles) de régulation foncière, et échouant à saisir les véritables enjeux et les limites pour une multitude d'acteurs. Cette étude se focalisera principalement sur ces aspects induits par les approches de sécurisation foncière décentralisée (SFD) dans les chefferies de Kabare et Buhavu dans l'Est de la République démocratique du Congo (RDC).

Une troisième voix pour faire face à la crise foncière et à l'insécurité

Pour renforcer la sécurité foncière, souvent gravement compromise durant les conflits, les acteurs ont tendance à recourir à la formalisation et à d'autres formes de reconnaissance officielle des droits fonciers (Leuwen 2017 ; Leuwen *et al.* 2023). Cependant, bien que les approches fondées sur des processus étatiques centralisés de délivrance de titres de propriété individuels peinent à résoudre les conflits fonciers au niveau local, la gouvernance foncière coutumière et décentralisée n'aboutit pas nécessairement à des solutions adéquates et acceptables selon les réalités locales (Leuwen *et al.* 2016 ; Musembi 2007 ; Sjaastad & Cousins 2009). Face à la crise foncière (Mugangu 2008) et aux insuffisances de ces deux approches, des démarches intermédiaires, qualifiées de « troisième voie », combinant gouvernance foncière étatique et coutumière, sont expérimentées par des acteurs non étatiques (Mudinga & Nyenyezi 2014). Conduites principalement par des organisations de la société civile, ces approches nouvelles partent du postulat que les terres coutumières sont « insécurisées³ » en l'absence de documents écrits durables, légitimes localement et certifiés coutumièrement (Akilimali *et al.* 2021). La mise en place d'un dispositif de gestion foncière décentralisée permettrait de reconnaître et de sécuriser les droits locaux existants⁴, en les documentant par un titre foncier coutumier écrit, et de prévenir les conflits. Cela sécuriserait les droits des personnes vulnérables, favoriserait la cohésion sociale et garantirait l'accès aux avantages liés à la détention d'une preuve matérielle des droits fonciers (accès au crédit bancaire, entre autres) (Rohegude 2012 ; Leuwen *et al.* 2023). Cependant, le foncier est éminemment politique (Akilimali *et al.* 2021 ; Mudunga & Wakenge 2021).

³ Cette insécurité est multiforme et diffuse suite à plusieurs facteurs (Mulingi 2014) : le statut juridique des terres, les incertitudes autour de la source du droit, du droit lui-même et de l'autorité compétente, ainsi que l'accès à l'information foncière.

⁴ Zozo et Safari (2014) s'appuyant sur la loi foncière, la Constitution et la loi sur les entités territoriales décentralisées (ETD), révèlent que les terres coutumières ne sont pas occupées illégalement. Cependant, l'autorité foncière coutumière bien que reconnue dans la loi depuis 1973 tarde à être organisée à l'instar de la procédure d'acquisition de terres coutumières dans la législation foncière de l'époque.

Repolitiser le foncier pour l'efficacité de la nouvelle approche

En minimisant le poids des structures (Lallau 2019), la conception essentiellement technique du foncier par des modèles de formalisation des droits fonciers coutumiers, tels que prônés par des acteurs non étatiques (ANE) sous l'impulsion de la Banque mondiale, est problématique dès sa conception. En accord avec Desage et Guéranger (2014), ce type de conception dépolitisante a pour effet de rendre inaudibles un ensemble de revendications et d'intérêts sociaux. Dépolitiser et gérer dans le « consensus » sous le prisme technocratique, c'est aussi priver les institutions locales, anciennes et nouvellement créées par le processus, de ce qu'elles peuvent acquérir de plus précieux : une certaine légitimité à agir sur l'ensemble de leur territoire et à y mettre en œuvre des objectifs de transformation territoriale et sociale tant souhaités (Akilimali *et al.* 2021). D'autant plus que leur mise en œuvre contribue profondément à la recomposition politique des pouvoirs et des conflits fonciers dans le milieu de leur implantation. Ces conflits sont inhérents à l'interaction entre la décentralisation face aux instances centralisées de gestion foncière et les réformes d'inspiration néolibérale (Mudinga & Wakenge 2021).

En effet, les réformes initiées par la Banque mondiale, sous l'impulsion des institutions de Bretton Woods depuis 1983, ont visé à redresser l'économie nationale de la RDC, à améliorer le niveau de vie de la population, et à instaurer la paix sociale, la démocratie et la stabilité économique par des approches plus participatives (Ikanga 2014). Toutefois, ces réformes se sont avérées limitées et vulnérables face aux réalités locales (Goossens 1997 ; Banque mondiale 2018) et n'ont pas atteint les résultats escomptés (Trefon 2009 ; Banque mondiale 2018). Entre-temps, des changements radicaux concernant le contrôle et la redistribution des pouvoirs fonciers ont accentué la sensibilité des questions foncières (Chouquer 2009). Les réformes foncières, recommandées par les institutions internationales, ont ainsi été mises en œuvre à travers des dispositifs de gestion foncière décentralisée. Ces dispositifs sont appliqués localement par des acteurs non étatiques (ANE), tels que les ONG nationales et internationales, les agences des Nations unies et les organisations de la société civile, en collaboration avec les structures locales existantes ou nouvellement créées. Partant du postulat que les terres coutumières sont « insécurisées par manque de titre foncier », la reconnaissance des droits fonciers, même coutumiers, est alors réduite à un processus technique de gestion foncière décentralisée conduisant à la délivrance de titres fonciers (Colin *et al.* 2009 ; Mudinga & Wakenge 2021).

L'objectif de ces dispositifs est de reconnaître et de sécuriser les droits locaux existants, de prendre en compte les conditions socio-économiques locales et de mettre en place des mécanismes culturellement acceptés et pratiquement viables pour la résolution durable des conflits fonciers

(RocheGude 2012). Malgré les mérites attribués par les bailleurs de fonds, ces approches de SFD contribuent à la reconfiguration des dynamiques de pouvoir et des conflits dans les zones où elles sont expérimentées. La théorie évolutionniste des droits de propriété, développée par Platteau (1998), soutient ces réformes. Elle postule que « le caractère informel des droits est la cause principale de l'insécurité foncière, et que le statut juridique de la terre constitue le principal obstacle à l'investissement et à l'efficacité économique du secteur agricole ». En conséquence, il est présumé que personne ne peut investir sur une terre agricole insécurisée sans titre de propriété (Delville 2010). Cependant, la réalité montre que la formalisation des droits fonciers n'est pas suffisante pour garantir la sécurité foncière.

Cette approche, qui lie sécurité foncière, droits de propriété privée et investissements agricoles, est problématique, car elle néglige les relations politiques entre les institutions de régulation et de gestion foncière, et ne permet pas de cerner les véritables enjeux pour la multitude d'acteurs, anciens et nouveaux, ni les limites de ces modèles. Pour rendre compte des recompositions politiques résultant de l'interaction entre la décentralisation et les réformes d'inspiration néolibérale, cette étude vise à révéler les relations complexes entre ces réformes et les processus de décentralisation. Des chercheurs abordent cette question sous l'angle de l'économie politique (Vlassenroot 2008 ; Bouquet 2012) et des institutions bricolées (Cleaver 2002), à travers la mise en œuvre d'une nouvelle politique par le bas de gestion foncière décentralisée à base coutumière (Bayart *et al.* 2008). Il est donc nécessaire de partir de cet ancrage empirique pour plaider en faveur de la repolitisation des modèles de SFD à base coutumière. En repolitisant les conflits fonciers, les enjeux et les limites de ce modèle deviennent plus clairs.

Cette approche de gestion foncière combine plusieurs dispositifs : l'introduction de l'écrit dans les transactions foncières, la mise en place de structures de médiation des conflits, la sociothérapie et les dialogues sociaux (Mudinga & Nyenyezi 2014). S'ajoute la création de structures de gestion locale du foncier, dotées de moyens techniques et d'une formation en cartographie foncière et en gestion des contentieux fonciers. Ces initiatives se multiplient dans l'Est de la RDC, en concurrence avec les logiques coutumières et étatiques préexistantes. Si Amougou (2020) qualifie ce type d'interventions de « développement en mode kit », d'autres estiment qu'elles renforcent le pluralisme juridique dans le secteur foncier congolais (Mukokobya 2013 ; Nyenyezi *et al.* 2017). Dans les zones d'intervention des programmes pilotes de « gestion foncière décentralisée » au Sud-Kivu, ces processus tendent à renforcer la concurrence institutionnelle locale, à susciter de nouvelles formes d'exclusion et/ou d'inclusion dans l'accès à la terre, et à réveiller de vieux conflits dormants, parfois violents. Ainsi, cette étude explore trois questions : comment cette nouvelle approche

restructure-t-elle les rapports sociaux locaux de dépendance et d'allégeance dans l'arène foncière coutumière ? Comment la sécurisation foncière par les ANE affecte-t-elle les formes d'autorité publique et foncière existantes ? Dans quelle mesure cette forme alternative de sécurisation impacte-t-elle les conflits fonciers locaux et/ou contribue-t-elle à une paix locale durable ?

Méthodologie

Cette étude vise à démontrer, premièrement, que la sous-estimation de la contribution substantielle de l'approche de SFD résulte d'une déconnexion avec les réalités empiriques qui montrent ses bénéfices. Cependant, ces bénéfices se limitent à une simple documentation des « propriétés » foncières des paysans, loin d'assurer une sécurisation effective ou une protection contre l'accaparement, et encore moins de garantir une crédibilité bancaire. Deuxièmement, ce processus reconfigure les rapports d'autorité en matière de gestion foncière locale et ravive certaines contestations latentes, ce qui ne permet pas de justifier l'hypothèse fondamentale qui sous-tend leur promotion par les bailleurs de fonds et les défenseurs du foncier.

Pour répondre à ces questions, cette étude repose sur des recherches qualitatives menées entre mai 2019 et juillet 2020. Nous avons utilisé des outils d'intelligence artificielle afin de simplifier le jargon académique et de réduire, en certains passages, le nombre de phrases dans ce texte. Les investigations ont inclus des entretiens avec divers acteurs : services fonciers étatiques (5), ONG et agences impliquées dans la sécurisation foncière alternative via la promotion du certificat foncier coutumier (7) à Bukavu ; chefs et autorités coutumières (8), acteurs locaux et paysans (6), ainsi que des administrations et services techniques coutumiers (3) à Kabare et Kalehe. En outre, pour trianguler les données sur l'évolution des conflits fonciers, des entretiens ont été menés avec les greffes (civil et pénal) du tribunal de grande instance (TGI) de Kavumu (3), ainsi qu'avec le commissariat de la police à Kavumu et Minova (2). Huit groupes de discussion ont également été organisés, rassemblant des chefs coutumiers, des agents administratifs et des représentants des services coutumiers à Cirunga (3), Katana (1), Mukwija (2) et Minova-Bulenga (2). Le 28 octobre 2019, une conférence sur les actions des acteurs non étatiques dans la reconnaissance et la formalisation des droits fonciers locaux a été organisée à Bukavu, attirant 42 participants venus des provinces du Nord et Sud-Kivu, des services fonciers étatiques, des organisations de la société civile, ainsi que des chefferies et du milieu universitaire. Cet événement a permis de collecter et d'analyser les discours et les archives relatifs à la sécurisation et au transfert des droits fonciers au niveau coutumier dans les chefferies de Kabare et Buhavu (Kalehe), au Sud-Kivu, dans l'Est de la RDC.

Cette étude est structurée en trois parties, hormis l'introduction et la conclusion. La première examine comment cette nouvelle approche, à travers l'introduction du certificat foncier coutumier, façonne les rapports sociaux locaux de dépendance et d'allégeance dans le domaine foncier. La deuxième partie explore comment l'attribution de ces certificats aux paysans affecte les formes d'autorité publique et foncière existantes. Enfin, la troisième partie évalue si cette forme alternative de sécurisation foncière impacte les conflits et les pratiques foncières locaux, contribuant potentiellement à l'établissement d'une paix locale durable.

1. Restructuration des rapports sociaux locaux de dépendance et d'allégeance dans l'arène foncière « coutumière »

Ce premier point examine comment les approches de SFD issues des initiatives des ANE reconfigurent les relations politiques complexes entre les institutions de régulation foncière, en mettant en lumière la complexité des enjeux et les limites pour divers acteurs au sein de l'arène foncière coutumière dans l'Est de la RDC.

La loi foncière stipule que « le sol est la propriété exclusive, inaliénable et imprescriptible de l'État⁵ », signifiant qu'aucune terre n'est considérée comme vacante du point de vue des droits. Les ANE, dans leurs discours courants, n'ont pas pour objectif de créer de nouveaux droits fonciers, mais plutôt de les « matérialiser » et de les « sécuriser », disent-ils. Cependant, leurs initiatives entraînent diverses formes de restructuration des rapports sociaux locaux de dépendance et d'allégeance.

1.1. Le partage de la terre

Le partage de la terre a engendré une tradition héritée, induisant une profonde reconfiguration des relations sociales au sein des familles rurales, principalement paysannes. Selon la coutume, ce partage intervient généralement après le décès du chef de famille (*Mushamuka*). Traditionnellement, seuls les fils nés dans le cadre du mariage avaient droit à la succession. Cependant, avec l'intervention des ANE, il est de plus en plus fréquent que les chefs de famille procèdent au partage de leurs terres de leur vivant. Ce processus inclut désormais souvent les groupes historiquement marginalisés lors de la succession post-mortem, tels que les femmes, les enfants nés hors mariage ou célibataires, dès la reconnaissance des droits fonciers coutumiers.

⁵ Article 53 de la loi n° 73-021 du 20 juillet 1973, telle que modifiée et complétée par celle n° 80-008 du 18 juillet 1980, portant régime général des biens, régime foncier et immobilier et régime des sûretés.

« En matière d'héritage, nous établissons généralement un document de succession [Fiche de reconnaissance des droits fonciers coutumiers] qui répertorie tous les enfants, y compris ceux nés hors mariage, et cela n'a pas posé beaucoup de problèmes. De plus, à travers des testaments, nous avons partagé les champs déjà répartis entre les enfants par leur défunt père », souligna un animateur d'une cellule technique basée dans les groupements (CTBG) de la chefferie de Kabare octobre 2019.

Cependant, ce processus n'est pas exempt de conflits liés à sa mise en œuvre ou à l'autorité familiale elle-même. Parfois, il ravive des conflits familiaux latents.

En cas de désaccord, le processus est interrompu immédiatement et les parties sont dirigées vers une structure de règlement des conflits. Ainsi, les femmes, les jeunes célibataires, et les enfants nés hors mariage peuvent désormais revendiquer leurs droits d'accès aux terres héritées, au même titre que leurs frères. Toutefois, ces femmes sont souvent stigmatisées comme étant « difficiles » par leur entourage.

« Au cours du processus, nous avons rencontré des cas où des enfants d'une même famille se disputaient les parcelles laissées par leurs parents. Grâce au processus, ils ont trouvé des moyens de résister contre ceux qui prétendaient avoir autorité sur la famille. Nous avons dû intervenir à plusieurs reprises pour expliquer aux membres de la famille que les parcelles devaient être partagées entre tous les héritiers, ou procéder à une certification basée sur la succession », a noté l'animateur du CTBG lors de l'entretien en juillet 2020.

1.2. Clarifier les limites entre voisins

Les approches courantes de sécurisation foncière reposent souvent sur la délimitation physique des parcelles, visant à clarifier leurs frontières. Cependant, l'expérience a démontré que cette approche est insuffisante pour assurer une sécurisation foncière durable. Ainsi, les initiatives des ANE réorientent cette conception des limites foncières vers une légitimation historique et sociologique, dépassant la simple démarcation physique. Les bornes les plus efficaces pour garantir la sécurité foncière sont alors historiquement et sociologiquement ancrées : la reconnaissance familiale de la propriété foncière, l'acceptation par les voisins entourant la parcelle, et la reconnaissance au sein de la communauté locale.

La limitation des terres coutumières était traditionnellement régie par la tradition orale, particulièrement faite par les *baganda*, pluriel de *muganda* (sage et émissaire) du *mwami* [roi et grand chef coutumier]. Avant l'intervention des ANE, les *baganda* avaient le privilège exclusif de délimiter visuellement les terres cédées ou louées par le *mwami*. Ce pouvoir leur

permettait parfois de définir arbitrairement les limites ou la superficie des terres, selon leurs propres intérêts. Après le décès d'un *muganda*, il était généralement remplacé par son fils, conformément à la tradition de succession des *baganda*. Aussi, la délimitation précise des parcelles n'était pas toujours établie de manière définitive, même lorsque leur démarcation était matérialisée par des bornes biologiques telles que le *kahari* (dragonnier, *Dracaena afromontana* Mildbr.).

« Il y a eu un cas où un *muganda* a été appelé par le *mwami* pour inspecter la disponibilité des terres coutumières pour un requérant. Le *muganda* a arrangé avec le requérant pour montrer au *mwami* qu'il n'y avait qu'une petite portion de terre, ne dépassant pas 1 ha... Des années plus tard, le *mwami* a découvert qu'il s'agissait en fait d'une colline de plus de 10 ha, et qu'il y avait eu des arrangements particuliers entre son *muganda* et le requérant », a relaté un propriétaire terrien à Kabare.

Les initiatives de certification foncière décentralisée ont corrigé ce problème en introduisant la participation des parties prenantes et en reconnaissant les bornes sociohistoriques empruntées à la tradition orale. Par exemple, dans le modèle IFDP (Innovation et formation pour le développement et la paix), le processus de clarification des limites commence par les groupes de réflexion sur les questions foncières (GRF), qui mobilisent la population pour préparer les terrains avant la descente sur le terrain. Cette préparation implique la participation obligatoire des membres de la famille du requérant, des voisins et de l'autorité coutumière locale lors de la mesure de la parcelle, réalisée avec des outils de collecte de données géographiques et sociohistoriques (Fiche de reconnaissance des droits fonciers coutumiers). Enfin, pour concrétiser l'accord des parties prenantes, la démarcation des limites est effectuée avec des bornes biologiques telles que le *kahari*.

1.3. Apparition des conflits de limites non dévoilés

La mise en œuvre de la SFD en RDC par les ANE a profondément altéré les dynamiques sociales locales en révélant et en exacerbant des conflits longtemps latents, principalement centrés sur les limites des terres coutumières. Ce processus de certification des droits fonciers a mis en lumière des tensions anciennes, souvent enracinées dans la tradition orale et la croyance en des pratiques coutumières protectrices.

Dans les chefferies de Kabare et de Buhavu, la sécurisation foncière a réactivé divers types de conflits, en particulier ceux relatifs aux limites des champs. Ces disputes surgissent fréquemment lors de la reconnaissance des droits fonciers, opposant voisins ou membres d'une même famille héritant des terres. Lorsqu'un tel conflit survient au cours du processus de certification, celui-ci est suspendu pour permettre sa résolution, intégrant ainsi une

dimension de résolution de conflits dans le processus foncier lui-même. À titre d'exemple, à Kabare, la sociothérapie est employée pour la résolution des conflits, impliquant les groupes de réflexion sur les questions foncières (GRF) et les institutions coutumières locales comme les sous-villages⁶, villages, groupements et chefferies. À Kalehe, la méthode diffère avec l'utilisation du cadre de dialogue et de médiation (CDM) lorsque les instances coutumières ne parviennent pas à trouver une solution. Parfois, les cas peuvent être renvoyés aux bureaux de coordination de la société civile locale ou même aux tribunaux de droit commun en dernier recours, selon la volonté des parties en conflit.

Malgré les affirmations des ANE et de leurs bailleurs de fonds selon lesquelles leurs initiatives réduisent les conflits fonciers et renforcent la cohésion sociale, nos observations sur le terrain révèlent une réalité plus complexe. En effet, plutôt que de diminuer, le processus de SFD a souvent ravivé des conflits latents et en a engendré de nouveaux, intensifiant les tensions et fragilisant les liens sociaux au sein des communautés locales.

L'analyse des archives du tribunal de grande instance (TGI) de Kavumu, couvrant les juridictions de Kabare, Kalehe et Idjwi, témoigne de cette dynamique. Entre octobre 2016 et octobre 2019, sur 302 dossiers reçus au premier degré, 261 (86 %) concernaient des litiges fonciers et 41 (14 %) des litiges non fonciers, principalement dans les territoires de Kabare et Kalehe où la SFD a été expérimentée. Cette période a également enregistré des affaires en appel provenant des tribunaux de paix locaux, toutes liées à des questions foncières. Cependant, malgré cette activité judiciaire accrue, le nombre de nouveaux dossiers a montré une tendance à la baisse, principalement en raison de la fatigue des parties impliquées face à la longueur des procédures judiciaires plutôt qu'à une réduction effective des conflits fonciers grâce à la mise en œuvre de la SFD⁷.

⁶ Dans la nomenclature administrative actuelle, bien que les sous-villages ne soient plus formellement reconnus comme unité administrative distincte, ils persistent *de facto* dans certaines entités, demeurant indispensables en pratique comme unité de base.

⁷ Entretiens CDM Mukwija et Société civile Kavumu (octobre 2019 et mars 2020).

**Tableau 1 : fréquence des affaires au premier degré
au TGI Kavumu (2016-2019)**

Période (année)	Nombre de cas	Effectif		Pourcentage	
		Conflits fonciers	Conflits non fonciers	Conflits fonciers	Conflits non fonciers
2016 (5 octobre au 31 décembre)	48	43	5	90 %	10 %
2017	120	103	17	86 %	14 %
2018	63	53	10	84 %	16 %
2019 (1 ^{er} janvier au 24 octobre)	71	62	9	87 %	13 %
Total	302	261	41	86 %	14 %

Source : nos enquêtes d'octobre 2019.

Les délits associés aux conflits fonciers ont également évolué de simples violations de limites à des crimes plus graves comme le viol et même le meurtre, parfois utilisés comme moyens détournés pour accéder aux ressources foncières convoitées. Un exemple tragique illustrant cette réalité est celui d'une jeune fille victime de viol, qui serait orchestré par sa propre mère dans le but d'accaparer une portion de terre appartenant à une autre famille. Ce cas révèle les stratégies désespérées employées par certaines familles paysannes sans terre et démunies pour accéder à la terre.

« Il y a de cela quelques mois, nous avons connu une plainte pour viol d'une fille de 16 ans par un garçon de 18 ans. Pendant l'instruction du dossier, les parents de la victime ont semblé beaucoup insister sur le fait que la partie adverse puisse leur céder une partie de leur parcelle pour qu'ils abandonnent les poursuites contre leur enfant [...] On a alors réalisé plus tard que cette famille exploitait un champ appartenant à la famille du garçon incriminé de viol et que cette dernière lui en avait retiré l'exploitation [...] C'est en approchant la fille violée, qu'elle nous révèle aux juges que sa maman lui a demandé avec insistance de trouver un moyen de coucher avec ce garçon, car sa famille est riche. Elle lui aurait dit que cela les rendrait aussi riches. Alors, la fille a cédé aux avances du garçon avec qui elle coucha à trois reprises a-t-elle affirmé. La troisième fois, c'est dans la famille de la fille qu'ils ont jugé le faire. C'est là que la maman de la fille les appréhenda » (entretien avec un fonctionnaire au TGI de Kavumu, octobre 2019).

Un autre cas complexe est celui des frères Bahole⁸ à Kabare, en conflit sur l'héritage foncier familial. La sœur, ayant hérité légalement de deux parcelles familiales, s'est vue contestée par son frère qui remettait en cause

⁸ Sobriquet utilisé pour préserver l'anonymat des personnes concernées.

les limites établies et la validité des processus de reconnaissance foncière impliquant les GRF et les autorités foncières coutumières. Ce conflit a non seulement divisé la famille, mais a également mis en doute la légitimité des structures locales de gestion foncière.

« Ma sœur avait corrompu les agents du cadastre [*baganda*] pour leur faire dire que mon père lui avait donné la parcelle [...] j'avais appelé le parquet et en arrivant on [l'instructeur] avait dit à ma sœur "tu es la première fille à vouloir hériter la parcelle de ton père alors que ton frère est là !" Ma sœur s'est mise à pleurer. C'est ainsi que j'ai décidé de construire une maison dans laquelle elle vit jusqu'à l'heure actuelle [...] Elle a sa maison, mais elle n'a pas le droit de vendre cette parcelle. J'ai accepté qu'elle y vive, mais si un jour elle pense à vendre cette parcelle, en tout cas je ne serais pas d'accord [...] », mentionna le frère lors de nos entretiens (Kabare, juillet 2020).

Bien que la SFD vise à réguler et à sécuriser les droits fonciers coutumiers, elle est confrontée à une réalité complexe où les conflits fonciers, loin de diminuer, sont souvent exacerbés ou davantage complexifiés. La résolution efficace de ces conflits reste donc un prérequis essentiel pour garantir l'efficacité du processus tout en préservant la stabilité sociale au niveau local.

1.4. Clarification de l'appartenance de la terre et compétition entre cadastres foncier et coutumier

Dans les zones où le processus de sécurisation foncière décentralisée a été achevé, il y a eu une clarification des droits fonciers. Au-delà de simplement impliquer de nombreuses personnes (voisins de parcelles, membres de la famille, chefs coutumiers, etc.) et de produire un document à la fin du processus, la mise en valeur et la documentation de la mémoire historique jouent un rôle crucial dans cette clarification de l'appartenance foncière. Cela englobe l'historique des transactions qui se sont succédé sur la terre concernée pendant des générations jusqu'à la formalisation des droits de propriété. À la fin du processus, il est possible de déterminer avec précision à qui appartient la terre, l'historique de son acquisition, sa superficie, ses voisins immédiats, le type de limites qui les séparent et sa situation géographique physique. Ces informations sont consignées dans un document appelé « Fiche de reconnaissance des droits fonciers coutumiers », signé par toutes les parties prenantes au processus à Kabare.

La compétition entre les cadastres fonciers étatique et coutumier s'est intensifiée avec ce processus. Le cadastre coutumier et celui de l'État sont maintenant des rivaux manifestes. Alors que les approches adoptées par les ANE visent à concilier légalité et légitimité, les tensions entre les deux

cadastres – légal pour l'État et légitime pour le coutumier – sont de plus en plus apparentes. Cette rivalité est alimentée par une méfiance croissante et parfois par une rivalité exacerbée, bien que des bénéfices mutuels soient encore reconnus. Un agent foncier coutumier exprime que « *Mbanda akumusaka mbanda té*⁹ », signifiant que « l'administration foncière étatique est leur rival et ne peut jamais apprécier leur travail¹⁰ ». Pour l'administration foncière étatique, il y a une perception d'ingérence des services fonciers coutumiers dans leurs compétences, ce qui est vu comme illégal et comme une perte financière pour l'État. L'administration foncière étatique appuie son argumentation sur la loi foncière du 20 juillet 1973, tandis que l'administration coutumière s'appuie sur la Constitution de 2006 et la loi organique du 7 octobre 2008 relative à la composition, l'organisation et le fonctionnement des entités territoriales décentralisées (ETD). Cette rivalité passe d'une guerre de légitimité contre légalité à une confrontation sur les pratiques et le service rendu à la communauté. Cependant, lorsqu'un utilisateur souhaite obtenir un contrat de concession, le certificat foncier coutumier peut être utilisé comme fondement pour le processus de certification, remplaçant ainsi l'enquête préalable sur l'occupation des terres rurales et les travaux cadastraux. Malgré leurs différences, les deux instances reconnaissent que le processus coutumier n'empêche pas ceux qui le souhaitent de poursuivre leur démarche jusqu'à l'obtention d'un contrat de concession foncière auprès de l'administration foncière. Il existe donc une certaine complémentarité entre les deux approches.

« Ils [agents de l'administration foncière] collaborent avec nous sur le terrain, pour profiter de notre souplesse, parce que notre processus est plus souple contrairement au leur. Au sein de la population [paysans], certains commencent par le certificat coutumier et vont par la suite chez l'État pour demander le contrat de location » (entretien Kabare, juillet 2020).

Ces divergences quant à l'utilisation des deux catégories font que la majorité des paysans se limitent au certificat foncier coutumier. Peu sont ceux qui s'engagent dans le processus de demande de contrat de concession, souvent par manque d'information sur les avantages directs ou indirects de la possession d'un tel document.

⁹ « *Mbanda akumusaka mbanda te, o'réalité ya mokili* » (« Les rivaux ne s'apprécient jamais, c'est une réalité de la vie ») est une expression tirée de la chanson culte des années 1989-1990 « Diarrhée verbale » écrite par Simaro Massiya Lutumba et interprétée par Carlyto Lassa Ndombasi, Malage de Lugendo et Pepe Kallé.

¹⁰ Entretien à Kabare, octobre 2019.

1.5. Opacité sur les avantages

Il est indéniable que le certificat offre certains avantages à son détenteur, dans le contexte du SFD à base coutumière. Cependant, le processus d'attribution des droits fonciers par ce certificat affecte les autorités publiques et foncières existantes, et la perception de ses bénéfices pour les petites et petits paysans est souvent entourée d'opacité et de fausses promesses. Poursuivies par une méfiance envers l'État postcolonial africain (Tandon 1998), les organisations non gouvernementales (ONG) et les organisations de la société civile (OSC) doivent aujourd'hui rendre des comptes non pas aux autorités étatiques défaillantes, aux chefs coutumiers, ni même aux communautés locales, mais plutôt aux bailleurs de fonds internationaux. Cette dynamique les pousse à adopter des discours et des modèles qui répondent aux attentes des bailleurs de fonds à tout prix.

Les agents des services fonciers coutumiers font valoir que le certificat foncier confère une certaine sécurité à son titulaire. Malgré cela, plusieurs années après la clôture de la phase pilote du processus, la majorité des paysans impliqués à Kabare n'ont pas encore retiré leurs certificats, témoignant d'un manque de pression perçue pour le faire.

Un agent foncier coutumier explique : « C'est maintenant qu'ils [les paysans] réalisent la valeur du document foncier et viennent les retirer progressivement » (entretien à Kabare en juillet 2020).

Les avantages immédiats du certificat foncier mentionnés par les agents des services fonciers coutumiers incluent l'accès au crédit, la protection contre l'usurpation des terres par les voisins, ainsi que des économies substantielles par rapport au coût d'enregistrement d'un titre foncier auprès du Cadastre étatique et des indemnités potentielles en cas de réquisition pour utilité publique. Ils soulignent également que l'acquisition d'un certificat foncier coutumier est beaucoup plus abordable, avec des frais minimes comparés aux exigences financières plus élevées du Cadastre étatique.

« Aucune personne ne peut accéder au crédit à la coopérative de Kabare sans certificat [...] Pour accéder au crédit à la coopérative d'épargne et de crédit (COOPEC) ou aux Institutions de Microfinance (IMF), il faut avoir le certificat foncier délivré par la chefferie [...] Ceci permet aux ménages paysans de développer des activités génératrices de revenus et une production agricole durable [...] On ne peut pas être indemnisé sans certificat coutumier [...] Les voisins ne peuvent pas s'accaparer des terres des autres s'ils ont des certificats coutumiers [...] Avec le Cadastre étatique, ce n'est pas facile d'avoir le certificat foncier, parce qu'il faut un minimum de 600 USD pour avoir ce document alors que la chefferie demande seulement 20 USD » (entretien à Kabare octobre 2019).

Cependant, la réalité sur le terrain est que la possession d'un certificat foncier coutumier ne garantit pas automatiquement l'accès au crédit formel. Les critères stricts et la procédure longue imposés par les institutions de microfinance (IMF) et les coopératives d'épargne et de crédit (COOPEC) limitent souvent l'accès des petits exploitants agricoles aux financements, en privilégiant les emprunteurs jugés moins risqués et capables de fournir les garanties exigées. De plus, le processus de sécurisation foncière décentralisée est parfois perçu par les paysans comme imposé, sans une claire explication des véritables avantages qu'ils peuvent en tirer. Les changements inattendus d'acteurs de mise en œuvre, par les bailleurs de fonds, comme observé à Kabare où la Coopération suisse remplaça l'Action pour la Paix et la Concorde (APC) par le Norwegian Refugee Council (NRC), alimentent les suspicions et l'incertitude parmi les bénéficiaires locaux, exacerbant ainsi les doutes quant aux objectifs et à la gestion des projets financés par des bailleurs internationaux.

« Nous reconnaissons quand même que IFDP a beaucoup travaillé. Tandis que pour NRC nous ne sommes pas satisfaits, parce qu'ils avaient la mission de travailler 1500 parcelles pendant 3 ans, mais ils sont à peine arrivés à moins de 400 parcelles pendant les 3 mois de leur présence [sur le terrain]. Nous estimons qu'ils sont venus justifier l'argent qu'ils ont bouffé pendant 3 ans, c'est ainsi que vers la fin du projet ils étaient venus travailler pendant 3 mois » (entretien à Kabare, décembre 2019).

Tableau 2 : tableau analytique des discours

Qu'est-ce qu'on dit	Qu'est-ce qu'on fait	Interprétation
Sécurité foncière égale titre moderne étatique	La plus grande majorité ne retire pas le certificat	Les paysans n'en voient pas le bien-fondé. La sécurisation est sociologique et historique
Le certificat est moins cher et accessible	Ceux qui n'ont pas été bénéficiaires pendant la phase pilote paient seuls tous les frais de la certification	Le processus est de loin plus cher que les frais mentionnés dans les discours officiels. Les pratiques de rançonnement et tracasserie des paysans sont fréquentes dans le processus
Le processus émane d'une demande de la population	Le processus était imposé dès le départ	Les paysans y ont participé plus par respect/confiance envers le <i>mwami</i> que par conviction du discours des ANE
Le certificat facilite l'accès au crédit	L'accès au crédit est conditionné par des conditions allant au-delà de la simple possession du certificat	Il y a opacité sur les véritables avantages du certificat et comme conséquence suspicions qui en découlent

Source : nos entretiens (2019-2021).

La complexité et l'opacité entourant l'acquisition du certificat foncier coutumier influent sur les dynamiques sociales locales, en offrant aux paysans une voie potentielle vers l'émancipation vis-à-vis des autorités coutumières. Cette situation remet en question le rôle traditionnel des chefs coutumiers en matière de gouvernance foncière, affectant leurs revenus et leur influence. Visiblement, le processus ne tient plus compte des redevances coutumières et autres cadeaux que recevaient les chefs coutumiers autrefois, en cas de vente et mise en location ou descentes de *baganda* sur le terrain pour délimitation de la parcelle en vente ou louée. Par exemple, dans le cadre du modèle « UN-Habitat » à Kalehe, les chefs de villages ou de localités sont relégués au rôle simple d'informateurs durant le processus. Les communautés paysannes expriment des doutes quant à la capacité régulatrice de l'État, confronté à l'émergence de nouveaux pouvoirs, à la reconfiguration des anciens pouvoirs et à la redéfinition des normes foncières. Une meilleure transparence et une meilleure communication sur les bénéfices réels du certificat pourraient optimiser son impact sur le développement rural et la sécurité foncière.

2. L'attribution des certificats affecte l'autorité d'autres autorités

Ce deuxième point analyse l'impact de l'attribution du certificat foncier coutumier sur l'autorité des autres acteurs au sein de l'arène foncière coutumière.

Au cours des trois dernières décennies, le débat sur la sécurisation foncière décentralisée, menant à l'obtention de certificats, souligne la transition de la propriété collective communautaire à la propriété privée individuelle (Delville 1998 ; Chimhowu & Woodhouse 2006 ; Mwangi 2007). Actuellement, l'émergence de nouveaux pouvoirs et pratiques, ainsi que d'un nouveau lexique, ravive ce débat sur les normes, valeurs, conventions et processus de reconnaissance des droits fonciers locaux.

2.1. Nouveaux pouvoirs

En référence aux pouvoirs et pratiques administratifs et coutumiers locaux, trois zones foncières principales peuvent être distinguées au Sud-Kivu, correspondant à trois types de sociétés traditionnelles. Premièrement, les sociétés structurées ou hiérarchisées autour du pouvoir du *mwami*, principalement présentes au Bushi¹¹, à Uvira et dans le Buhavu, à une exception

¹¹ Le Bushi fait partie des anciens royaumes de l'est de la RDC, situé au Sud-Kivu. Ce royaume correspond actuellement aux territoires de Kabare, Walungu, ainsi qu'à une partie de Mwenga et de Kalehe.

près. Deuxièmement, les sociétés claniques segmentées, où le chef de clan est la référence foncière. Ici, le chef de chefferie est une autorité coutumière et administrative, le chef de secteur est exclusivement une autorité administrative, et le chef de groupement est l'autorité foncière. C'est le cas de Bubembe (territoire de Fizi et une partie de Mwenga). Troisièmement, les sociétés hybrides du Bulega¹², où malgré l'existence des *bami* (pluriel de *mwami*), la gestion foncière repose sur les chefs de clan. Aujourd'hui, certains chefs coutumiers parlent d'une « fin très prochaine du pouvoir coutumier sur le foncier ».

L'incidence de ce processus sur les pratiques des autorités existantes, sur la répartition des compétences et le transfert des droits/propriétés fonciers, ainsi que sur les populations qui demandent des terres au niveau coutumier, est significative. Ainsi, ces zones foncières ne sont pas les seuls déterminants des nouveaux pouvoirs. Ces derniers prennent également une dimension différente en fonction des modèles mis en place et des attentes des bailleurs de fonds, parfois divergentes.

Le cas du groupe de réflexion sur les conflits fonciers (GRF) est pertinent. Il s'agit d'une nouvelle instance de gestion et de résolution des problèmes fonciers dans chaque groupement, village et sous-village. Le GRF remonte les rapports du sous-village au groupement en passant par le village. Au niveau du groupement, il y a un GRF central. Cette structure se veut inclusive et représentative de toutes les couches de la population.

Les cellules techniques basées aux groupements (CTBG) sont comparables aux services cadastraux, chargées de mesurage, bornage et constat des lieux. Elles sont également responsables du contrôle-qualité et de la constitution des dossiers fonciers. Globalement, elles supervisent la reconnaissance des droits fonciers coutumiers. Avec les GRF, elles participent aussi à la résolution des conflits fonciers induits par le processus de certification. Le service foncier local (SFL) est l'organe technique basé à la chefferie. Il contre-vérifie la qualité et la constitution des dossiers de demande de reconnaissance des droits fonciers au niveau de la CTBG, à travers son délégué. Cette dernière lui transmet des dossiers en ordre. Après l'enregistrement des dossiers, il y a un service de revérification au sein du SFL. Le responsable de ce service avalise les dossiers et contresigne le certificat foncier coutumier avec le *mwami*. Les commissions ou équipes de reconnaissance (CR/ER), sur décision des autorités des ETD, sont constituées de 8 à 9 personnes, incluant le chef de groupement, le chef de village, le chef de sous-village, 4 membres des GRF ou des structures communautaires de paix

¹² Le Bulega, ou Urega, ancien territoire du Congo belge et ex-district d'Elila, est une entité historique, culturelle et linguistique, incluant aujourd'hui les territoires de Pangi (Maniema), Walikale (Nord-Kivu), Shabunda et une partie de Mwenga (Sud-Kivu).

impliquées de manière alternée, et 2 techniciens (un pour les données socio-anthropologiques et juridiques, l'autre pour les données topographiques). L'accès au certificat foncier coutumier décharge les paysans de l'autorité du *mwami*, sans pour autant les placer sous l'autorité effective de l'administration foncière.

Ces structures, bien que leurs animateurs soient issus des entités de la chefferie, ne sont pas des associations paysannes autonomes (Descendre 1991). Le pouvoir des bailleurs de fonds et des ANE accompagnant ces initiatives est encore prépondérant pour leur fonctionnement. Dans les sites pilotes, le processus a été financé par des bailleurs de fonds. Leur retrait rend le processus coûteux pour les paysans qui doivent désormais supporter tous les frais de la certification. Les cellules techniques, autrefois soutenues par ces bailleurs, doivent maintenant se financer par les usagers, entraînant rançonnements et tracasseries des paysans. L'intervention des bailleurs affecte la durabilité des nouveaux pouvoirs, car on ignore combien de temps les paysans pourront les supporter. Ces initiatives reflètent un esprit paternaliste, hérité des projets d'aide au développement postindépendance, suscitant des attentes passives et des craintes face aux dynamiques de changement imposées de l'extérieur (Oloruntoba 2020).

Si ces initiatives étaient des associations paysannes voulant s'auto-émanciper, les certificats délivrés depuis 2014 seraient déjà retirés, et les paysans soutiendraient plus aisément l'après-projet pilote. Face à la perte programmée de leur pouvoir et de leurs privilèges, certains chefs coutumiers sont réticents quant à l'issue favorable du processus. D'autres chefs, espérant trouver une place dans les communes rurales émergentes, se préparent psychologiquement à la « *démwamisation* » des terres coutumières¹³. Dans les communautés rurales de Kalehe et Kabare, les paysans sont divisés. Certains *bashamuka*, loyaux envers leurs chefs coutumiers, observent le processus de loin, tandis que d'autres voient en lui une ouverture vers la titrisation impliquant des impôts étatiques élevés. Pour le cadastre foncier local, le certificat foncier coutumier n'a pas de base juridique et reste réservé aux pauvres qui n'ont pas les moyens de sécuriser leurs terres auprès de l'administration foncière.

Dans quelle mesure ce processus peut-il aboutir sans créer des divisions au sein des communautés paysannes et des conflits entre les structures foncières décentralisées ? Des réponses concrètes manquent encore. Le droit traditionnel, perverti par les chefs coutumiers (Bosahab 2007), pourrait-il être réhabilité ? Les terres communautaires seront définies individuellement, les paysans ayant désormais une autorité exclusive sur leurs terres.

¹³ La transformation du *mwami* (chef terrien) en simple fonctionnaire d'État sans autorité sur la terre coutumière.

Le certificat foncier coutumier les exonère de l'autorité du *mwami* sans les placer sous celle de l'État. Nous assistons à un bricolage institutionnel (Cleaver 2002) où le chef coutumier – gérant – perd la main sur les terres sans les avoir remises à l'État. D'une part, en individualisant les droits fonciers sans les protéger par l'État, ce processus pourrait accroître la vulnérabilité des paysans face à l'accaparement des terres par l'élite, exacerbant la violence foncière (Leeuwen & van der Haar 2016 ; Chauveau *et al.* 2020). D'autre part, le *mwami* valide un processus qui pourrait l'éclipser une fois que toutes les terres seront certifiées. L'attrait financier immédiat explique cette « naïveté » du *mwami*, mais la fin de la certification entraînera une baisse des gains financiers. En tant qu'institution politique foncière (Stamm 1998), le *mwami* pourrait alors s'opposer à cette réforme pour tenter de réhabiliter son pouvoir foncier d'une autre manière.

Lors de nos entretiens avec les nouveaux services fonciers coutumiers, il a été rapporté que : « La chefferie prend 75 % des frais de certification, tandis que seulement 25 % sont directement alloués à la CTBG pour les frais techniques... Parfois, les usagers paient ces frais, mais la chefferie conserve la totalité sans en reverser les frais techniques à la CTBG. »

Le changement n'est pas seulement institutionnel, technique ou politique. Ce processus de certification s'accompagne de nouvelles pratiques et d'un nouveau langage.

2.2. Nouvelles pratiques et une nouvelle grammaire

Ce processus remet-il en question l'État ? Nous envisageons ici l'État comme une puissance normative, économique, sociale, culturelle et symbolique qui participe à la structuration de la société (Chevalier 2004 ; Foessel 2005 ; Nabli 2017). Les organisations d'appui, les associations locales pour l'autodétermination paysanne, les ONG et les OSC ont réussi là où l'État socialiste africain postcolonial a échoué et est discrédité à l'échelle internationale (Descendre 1991 ; Tandon 1998 ; Kibul 2019). Depuis lors, ces ANE gagnent en importance dans divers secteurs tels que la santé, l'éducation, l'assainissement, la conservation de la nature, ainsi que dans les réformes de la gouvernance et de la sécurité, surtout en milieu rural. Les fonctions de l'État sont désormais en grande partie assurées par ces acteurs. Pourtant, « au titre du droit international, la propriété coutumière des terres et des ressources communautaires doit être reconnue, respectée et protégée par les États » (Koné 2017).

En pratique, en RDC, la sécurisation foncière est abordée différemment selon que l'on se place du côté de la coutume, s'appuyant sur la mémoire historique et sociologique, ou du côté de l'État, représenté par l'administration publique et les actes légaux écrits. Cependant, la gouvernance foncière

décentralisée promue par les acteurs non étatiques remet en question l'idée de l'État comme régulateur de la vie en société. L'État tarde à légiférer clairement sur les terres coutumières et ses services fonciers, tant au niveau central que local, sont critiqués pour leurs pratiques peu éthiques et leur manque de professionnalisme (Leeuwen 2017). Nous assistons à une forme de construction politique d'une gouvernance foncière impulsée par la base (Bayart *et al.* 2008).

Du point de vue de la coutume, ce processus de sécurisation foncière met en place des approches et des outils visant à clarifier, améliorer et légaliser les droits fonciers coutumiers tels qu'ils sont vécus aujourd'hui. Les nouvelles structures, terminologies et pratiques de gestion foncière décentralisée anticipent la réforme foncière, dont le deuxième pilier vise à reconnaître et à sécuriser le droit foncier coutumier.

De nouveaux concepts font désormais partie du lexique foncier local, innovant ou remplaçant d'anciens concepts : la gestion foncière décentralisée reposant sur la coutume, le certificat foncier coutumier à Kabare ou l'acte d'occupation et d'exploitation de terrain à Kalehe, la Fiche de reconnaissance des droits fonciers coutumiers, le procès-verbal de reconnaissance d'un terrain coutumier, le procès-verbal de vérification des dossiers partiellement constitués, la fiche d'accusé de réception, le GRF (groupe de réflexion sur les conflits fonciers), et la CTBG (cellule technique basée aux groupements) qui remplace le service de l'agronome du groupement ou de la chefferie. Les commissions ou équipes de reconnaissance (CR/ER), sur décision des autorités des ETD, comprennent le chef de groupement, le chef de village, le chef de sous-village le cas échéant, quatre membres des GRF (hommes et femmes) ou des structures communautaires de paix impliquées de manière alternée, et deux techniciens chargés de récolter les données socio-anthropologiques et juridiques, ainsi que les données topographiques. Le SFL (service foncier local) est désormais l'organe technique basé à la chefferie.

2.3. Apparition des débats sur les normes, les valeurs, les conventions et les processus par lesquels on confère le droit

À tous les niveaux, qu'ils soient étatiques ou coutumiers, les normes et les processus d'attribution des droits fonciers engendrent une certaine insécurité. Cette insécurité découle de la conformité de ces processus avec les normes légales, coutumières, ainsi que les conventions et traités internationaux. L'attribution de certificats tels que le certificat foncier coutumier à Kabare ou l'acte d'occupation et d'exploitation d'un terrain coutumier à Kalehe met en lumière les débats sur ces normes et processus. Ce débat se manifeste par la compétition et les conflits entre les acteurs fonciers étatiques et coutumiers, impliquant également leurs partenaires respectifs.

Cette problématique est liée à l'appropriation des initiatives des ANE par les chefs coutumiers et les paysans.

En théorie, les lois nationales ne devraient pas contredire les coutumes locales (Diamond 1971). Pourtant, cette contradiction est alimentée par la législation et les pratiques des acteurs. Bien que la loi foncière de 1973 ait nationalisé toutes les terres, le Code forestier de 2002, la Constitution de 2006, la loi organique de 2008 ainsi que leurs relations avec l'État et les provinces et la loi de 2015 sur le statut des chefs coutumiers reconnaissent et protègent le pouvoir foncier des chefs coutumiers (Koné 2017 ; Battory & Vircoulon 2020). Ainsi, les acteurs étatiques contestent la légalité des certificats délivrés par les ANE/services fonciers coutumiers, affirmant que « les titres délivrés par les ONG n'ont aucune base juridique ». Paradoxalement, ils utilisent ces mêmes certificats comme documents de référence pour émettre les documents fonciers « légaux », entre autres les certificats d'enregistrement conduisant aux contrats de concessions ordinaires ou de concession perpétuelle (RDC 2004).

Les ANE naviguent entre la légalité (droit positif) et la légitimité (droit coutumier) dans leurs modèles de gestion foncière décentralisée. Selon le responsable de l'IFDP, leurs modèles s'appuient soit sur le droit écrit, soit sur la coutume, en cherchant à améliorer et responsabiliser la gestion foncière au niveau des entités territoriales décentralisées (ETD) jusqu'à la certification de droit. Cependant, le processus favorise davantage la légalité que la légitimité, privilégiant souvent la chefferie au détriment d'entités semi-autonomes, comme le groupement de Buzi dans la chefferie de Buhavu à Kalehe. La légitimité des ANE auprès des paysans est faible, car ces derniers perçoivent les ANE comme des agents de l'État visant à les assujettir à l'administration foncière. Les documents issus du processus sont fréquemment désignés par les paysans sous l'appellation de l'entité responsable de leur mise en œuvre, ce qui témoigne du manque d'identification des paysans à ce processus. Par exemple, l'acte d'occupation et d'exploitation d'un terrain coutumier est appelé « *karatasi ya UN-Habitat* » (« document d'UN-Habitat ») à Buzi et « *karatasi ya APC* » (document d'APC) à Mbinga-Nord à Kalehe. À Kabare également où le certificat foncier coutumier est nommé « *karatasi ya mwami* » (document du roi).

Un autre débat concerne l'appropriation du processus par les communautés paysannes. À Kabare ou Kalehe, l'initiative est venue des ANE, non des communautés elles-mêmes. Cette situation conduit à une non-appropriation par certains chefs coutumiers et paysans, se sentant exclus d'un processus censé être communautaire. Les ANE ont majoritairement financé les phases expérimentales, créant une dépendance financière. Un membre du GRF Katana à Kabare a révélé une forte dépendance aux financements externes et un attentisme des nouvelles structures mises en place. « IFDP était bon, car il finançait le GRF et les techniciens du CTBG », a-t-il dit, soulignant les

difficultés de fonctionnement sans ces financements¹⁴. Le mécanisme d'information et de communication a été affecté par la cessation des financements, transformant le processus en un outil de rançonnement des paysans, malgré les opportunités qu'il offre.

3. Les opportunités ouvertes par ce type de droit et l'avènement d'une paix durable

Ce troisième point met en lumière les opportunités offertes par la certification des droits fonciers coutumiers au niveau de la chefferie.

Au-delà des diverses reconfigurations des rapports sociaux locaux et des conflits y associés, les approches alternatives de SFD, mises en place par les ANE, offrent des opportunités susceptibles de réduire les conflits fonciers locaux existants et de favoriser une paix durable. Elles permettent de clarifier les limites (cf. point 1.1) et la propriété des terres, de fournir aux paysans un document écrit, de formaliser et légitimer le rôle des témoins, et d'inclure les plus vulnérables souvent exclus de l'héritage foncier. De plus, elles créent des emplois et de nouveaux espaces de débat sur la sécurisation foncière.

3.1. Le paysan a un document écrit

Dans le cadre de ce processus, une des principales opportunités offertes aux paysans est l'accès à un document écrit (Mudinga & Nyenyezi 2014). Cependant, cet écrit ne se limite pas aux seuls certificats fonciers coutumiers tels que ceux utilisés à Kabare ou aux actes d'occupation et d'exploitation de terrains coutumiers à Kalehe. Ce processus vise à formaliser l'usage de l'écrit à toutes les étapes, conduisant à la certification reposant sur des pratiques coutumières. Plusieurs types de documents servent de fondement à ces certifications. L'innovation majeure réside dans la mise par écrit des droits fonciers, détaillant l'appartenance des terres, leurs limites, les voisins, et les modes d'acquisition. Historiquement, l'usage de l'écrit dans les transactions foncières coutumières précède les initiatives des ANE. Initialement rare et sollicité principalement en cas de conflits ou de grandes cessions foncières, il a été introduit durant la période coloniale au sein de traditions essentiellement orales. Les documents écrits de l'époque, tels que les reçus, les décharges ou les actes de cession, mentionnaient généralement la somme échangée (en nature ou en espèces) et la localisation des parcelles, mais rarement des détails comme les modes d'acquisition, les limites précises des terres¹⁵...

¹⁴ Entretien à Katana, octobre 2019.

¹⁵ Entretien à Kabare, juillet 2020.

Le certificat foncier coutumier demeure aujourd'hui le document foncier prééminent et le plus fiable pour les paysans, confirmant l'acceptation de leurs droits par le chef coutumier. Il sert également de base pour l'obtention éventuelle d'un contrat de concession auprès des autorités foncières étatiques. Comme le souligne un agent de la CTBG, l'État se fonde sur les données de base du certificat coutumier pour délivrer ses propres certificats fonciers, souvent limités à des contrats de location¹⁶. Le processus de sécurisation foncière décentralisée inclut également la digitalisation et la publication d'informations parcellaires, y compris les noms des voisins, ainsi que la création de listes des usages fonciers (LUF), de croquis et de superficies des parcelles via un système d'information géographique. Ces données sont publiquement affichées pour permettre aux parties estimant avoir été lésées de soumettre leurs réclamations dans un délai de 30 jours suivant la publication.

Dans les zones où ce processus a été pleinement mis en œuvre, il en résulte une clarification substantielle des droits fonciers. Au-delà de l'implication multiple des parties prenantes (voisins, membres de la famille, chefs coutumiers, etc.) et de la production d'un document final, la valorisation et la documentation de la mémoire historique jouent un rôle crucial dans la clarification de l'appartenance foncière. Cela englobe l'historique des transactions foncières sur plusieurs générations jusqu'à la formalisation des droits de propriété. À la fin du processus, une Fiche de reconnaissance des droits fonciers coutumiers est établie, signée par toutes les parties impliquées, précisant avec exactitude l'identité du propriétaire, l'historique de l'acquisition, la superficie, les limites précises, et la localisation géographique de la terre concernée.

3.2. Formalisation du rôle de témoin et légitimation du processus

La certification foncière à base coutumière repose fondamentalement sur la participation des témoins, tels que les voisins, les membres des familles et les chefs locaux. La formalisation de leur rôle contribue significativement à légitimer à la fois leur statut et celui des propriétaires fonciers, ainsi que le processus dans son ensemble. Cette formalisation est perçue comme établissant un système d'assurance et renforçant la confiance, ce qui encourage le respect des droits de propriété foncière (Platteau & Anita 2001). Elle consolide la confiance mutuelle entre paysans, entre paysans et les règles établies, ainsi qu'entre paysans et les institutions locales, encourageant ainsi le respect des droits de propriété foncière.

La reconnaissance des droits fonciers coutumiers est désormais inextricablement liée à la participation effective des voisins, qui contresignent les

¹⁶ Entretien Katana, octobre 2019.

procès-verbaux de reconnaissance des limites des parcelles coutumières et les Fiches de reconnaissance des droits fonciers coutumiers. Ils le font en collaboration avec la structure de gestion foncière locale, les autorités coutumières (chef de groupement, de village ou de sous-village), et le donateur en cas de cession foncière, ou les membres de la famille en cas de succession.

Cette formalisation introduit de nouveaux acteurs dans le système foncier coutumier. En systématisant le rôle des témoins, ces approches ont permis de démystifier le rôle du *muganda*. Traditionnellement, seul le *muganda* remplissait cette fonction et pouvait être accompagné d'anciens sages ou agir seul selon son choix. À sa mort, il était remplacé par son fils biologique, qui à son tour était remplacé par son fils, et ainsi de suite. Cette pratique ancienne, en raison de son oralité, et du fait qu'un *muganda* pouvait renier facilement le témoignage de son prédécesseur (son père), était sujette à divers abus. La seule parole du *muganda* suffisait alors à attester de la propriété foncière.

La formalisation du rôle de témoin consolide ainsi les positions de tous les acteurs impliqués et renforce la transparence dans la gestion des droits fonciers. Comme l'explique un agent de la CTBG lors d'un entretien à Cirunga en juillet 2020 : « Lorsque nous nous rendons sur le terrain en tant que techniciens, nous demandons à chaque personne de préparer ses voisins, avec qui elle partage les limites de la parcelle à mesurer. Chacun se place sur son champ. De plus, le chef de l'entité doit être présent, car il est un membre direct du GRF. Lorsque toutes ces personnes sont présentes, nous nous présentons également sur le terrain avec notre équipement de travail : boussole, GPS, décamètre, fiches de terrain, procès-verbaux de reconnaissance... »

3.3. Opportunité de parole pour des groupes périphérisés, souvent exclus

En cas de succession d'une terre coutumière à la suite du décès du père, la tradition accorde souvent au fils aîné né dans le mariage la responsabilité de gestion. Il lui incombe de procéder à la répartition de l'héritage entre les héritiers masculins nés dans le mariage. Ce processus représente une opportunité pour les individus les plus vulnérables de faire valoir leurs droits dans le cadre de cette coutume.

Pour beaucoup, cette initiative représente une chance d'affirmation et d'émancipation de leurs droits sur les terres familiales. Un élément central de ce processus est la reconnaissance préalable des droits fonciers coutumiers, une condition essentielle à leur certification ultérieure. En rompant avec les normes coutumières établies pour valoriser les groupes historiquement défavorisés, ce processus impose un enregistrement obligatoire, inclusif et immuable des successions. Ainsi, la décision finale concernant le

partage et l'attribution des terres familiales n'est plus arbitrairement entre les mains d'une seule « autorité » familiale, mais requiert le consensus des ayants droit ou des successeurs.

Les cadets, en particulier les femmes (veuves et filles), les enfants orphelins et ceux nés hors mariage, revendiquent progressivement leur part d'héritage sous forme de propriété individuelle ou successorale. Selon un agent du CTBG à Kabare, lors de la reconnaissance des droits fonciers coutumiers, les héritiers, y compris l'épouse et les enfants nés dans et hors mariage, sont désormais pris en compte du vivant du père : « Tous les enfants doivent être enregistrés, car ils sont les bénéficiaires des biens de leurs parents. La femme et tous les enfants, même ceux nés hors mariage, doivent être inclus. Si un propriétaire tente de dissimuler un enfant ou le nom de sa femme, les voisins interviennent comme témoins pour garantir le bon déroulement des procédures. Ensuite, nous procédons à l'enregistrement des droits, distinguant entre propriété individuelle, copropriété et copropriété successorale pour les parcelles non partagées. »

En 2017, dans le groupement de Mbinga-Nord à Kalehe, 200 femmes, principalement des veuves, ont chacune bénéficié gratuitement d'un certificat coutumier de l'APC, avec le soutien financier de l'UNFPA. « Depuis lors, les filles et les femmes sont encouragées à demander le document d'occupation et d'exploitation d'un terrain coutumier », mentionne le chef de groupement lors d'un entretien en décembre 2019. Cependant, dans la construction culturelle des Bashi et Bahavu, l'accès des femmes à la terre dépasse la simple notion de propriété, étant souvent lié à la jouissance via des mécanismes culturellement déterminés.

3.4. Opportunité d'emploi et de pouvoir pour certaines catégories

Ces processus de SFD entraînent une reconfiguration du système foncier coutumier. La formalisation de cette reconfiguration crée des opportunités d'emploi pour certains et de pouvoir pour d'autres, certains obtenant même les deux.

La première catégorie concerne les nouveaux acquéreurs. L'obtention du certificat les affranchit des exigences coutumières, qu'elles soient perpétuelles ou occasionnelles. Désormais, tout exploitant doit leur verser la redevance autrefois due au *mwami*, leur conférant ainsi un certain pouvoir sur leurs anciens colocataires.

La deuxième catégorie comprend les membres et animateurs des nouvelles structures ou services de gestion foncière décentralisée mis en place par ces processus. En plus de leur pouvoir, détaillé au point 2.1, ce processus représente pour eux une véritable opportunité d'emploi et une source de revenus. Même les chefs coutumiers doivent désormais se conformer à leurs exigences en matière de reconnaissance des droits fonciers. Il existe des cas

où des chefs de village ont été privés de leurs droits de propriété par la CTBG, soit en raison du non-respect des procédures, soit en raison d'un manque de témoins.

3.5. Nouvel espace de débat sur la sécurisation foncière

La mise en œuvre des approches décentralisées reposant sur les coutumes ravive le débat sur la sécurité foncière. Fondamentalement, la question de la sécurité foncière est complexe. L'obtention d'un certificat ne modifie pas la perception de la sécurité foncière pour le paysan. Pour ce dernier, la véritable sécurité foncière émane des bornes représentées par les voisins, la famille et les autorités locales. Ainsi, contrairement à ceux qui croient que la croissance agricole et la sécurité foncière dépendent de la formalisation de la propriété foncière des paysans – « substitution de droits privés individuels aux droits coutumiers » (Colin 2013) – la sécurité foncière est le résultat d'une construction historique et d'une légitimité sociologique.

Les enjeux de cette gouvernance foncière décentralisée divergent selon qu'on se trouve chez les acteurs non étatiques (ANE) ou les paysans. Les ANE soutiennent le discours selon lequel la croissance et la sécurité découlent de la titrisation (Platteau 1998 ; Platteau & Anita 2001). Pour les paysans, cette nouvelle forme de gouvernance locale perturbe l'équilibre existant entre le *mwami* (chef terrien) et ses sujets. De plus, pour eux, la sécurité foncière est à la fois une autonomie vis-à-vis des services étatiques et l'assurance de la reconnaissance sociale par les membres de la collectivité, à travers les chefs locaux, les membres de leur famille biologique, ainsi que l'existence des sépulcres des aïeux dans la parcelle.

La non-adhésion populaire à ces approches est une forme de « résistance populaire à l'imposition de l'ordre des choses à travers des discours et stratégies de développement des acteurs dominants » (Peemans 2002 ; Polepole 2024). Toutefois, la coutume étant dynamique (Mukokobya 2013) et la terre ayant un statut complexe (Polepole & Simpson 2024), la gouvernance foncière coutumière se présente au fil du temps comme un cycle continu et dynamique (Delville 2010). Le foncier est déterminant pour les paysans, tant individuellement que collectivement. Tout comme on ne peut parler de développement rural sans aborder la question foncière, on ne peut évoquer les *bami* sans évoquer leur pouvoir sur la terre, dans un système foncier influencé par les us et coutumes traditionnels (Chigbu 2019).

Conclusion

Dans cette recherche, il s'agissait d'examiner dans quelle mesure la formalisation et la reconnaissance de la propriété foncière coutumière, prônées par les ANE, affectent l'autorité publique et les rapports sociaux locaux de

dépendance et d'allégeance dans l'arène foncière coutumière. Par ailleurs, il convenait de déterminer comment les processus SFD contribuent, ou non, à la construction d'une paix durable. Quatre principales conclusions émergent des résultats de cette étude.

Premièrement, ces approches conduisent à une restructuration des rapports sociaux locaux de dépendance et d'allégeance. Ceci se manifeste par des pratiques telles que l'héritage précoce, réorganisant profondément les dynamiques familiales. Désormais, les femmes, les veuves, les jeunes filles et garçons, ainsi que les enfants nés hors mariage, jouissent formellement de droits fonciers, au même titre que les autres enfants, notamment les fils aînés. Les limites entre voisins sont clarifiées grâce à un processus participatif de reconnaissance des droits fonciers coutumiers, basé sur l'histoire et la participation des voisins, des membres de la famille et des chefs locaux. Les informations foncières sont désormais numérisées et publiées à Kabare. Cependant, les arguments des ANE auprès des paysans manquent de transparence et peuvent être trompeurs. La démarche est souvent perçue comme imposée, suscitant des suspicions. Le processus, dépendant des bailleurs de fonds, devient lourd en leur absence, entraînant des pratiques de rançonnement et de tracasserie des paysans par les nouvelles structures de SFD.

Deuxièmement, la certification foncière bouleverse les pouvoirs fonciers locaux préexistants, avec l'émergence de nouveaux pouvoirs et pratiques. Le processus de certification remet en question les normes, valeurs et conventions relatives aux droits fonciers locaux. Les nouvelles structures de gestion foncière exercent une autorité sur les chefs coutumiers, générant des rivalités avec l'administration foncière, malgré une collaboration technologique occasionnelle. Les techniciens des nouvelles structures sont mieux équipés en technologies numériques (TIC et SIG¹⁷) que les géomètres des services fonciers. Toutefois, les acteurs étatiques contestent parfois la légalité des certificats délivrés par les ANE.

Troisièmement, ce processus offre plusieurs opportunités. La formalisation des écrits à tous les niveaux du processus de certification apporte une certaine quiétude, bien que temporaire. La participation des témoins – voisins, membres des familles, chefs locaux – est formalisée, légitimant non seulement les témoins et les propriétaires terriens, mais aussi le processus lui-même. Les groupes souvent exclus, comme les veuves et les enfants nés hors mariage, trouvent une voix et peuvent désormais revendiquer leurs droits fonciers sans crainte. Pour les animateurs et membres des nouvelles structures, cela représente une opportunité d'emploi et de revenus réguliers, leur conférant un pouvoir au sein de la communauté.

¹⁷ TIC : Technologies de l'information et de la communication ; SIG : Système d'information géographique.

Quatrièmement, malgré les avantages de cette approche décentralisée de gestion foncière, elle suscite ou exacerbe des conflits. L'émergence d'un nouvel ordre foncier crée des conflits d'intérêts entre les acteurs clés et les nouvelles autorités. La Police nationale congolaise (PNC) et l'Agence nationale de Renseignement (ANR), autrefois impliquées dans la résolution des conflits fonciers, voient leurs revenus diminués par ce nouveau système. Les conflits engendrés incluent des conflits identitaires, politiques, économiques, ainsi que des disputes de limites et d'héritage.

En définitive, cette étude révèle comment les approches de SFD issues des initiatives des ANE reconfigurent les relations politiques complexes entre les institutions de régulation foncière, en mettant en lumière la complexité des enjeux et les limites de ce mode de sécurisation foncière alternative pour divers acteurs au sein de l'arène foncière coutumière. C'est ainsi que les résultats de cette étude indiquent que les approches formalisées de délivrance des titres de propriété individuelle rencontrent des difficultés à résoudre les complexes conflits fonciers locaux. La reconnaissance des droits fonciers coutumiers ne garantit pas nécessairement des solutions appropriées et acceptées localement, et peut même contribuer à la résurgence de conflits latents. Ceci ouvre diverses perspectives de recherche susceptibles d'approfondir la compréhension des dynamiques foncières et des effets de la formalisation des droits fonciers coutumiers. Entre autres celle d'étudier les mécanismes locaux de résolution des conflits fonciers post-formalisation, en analysant l'interaction entre les nouvelles structures formelles et les systèmes traditionnels. Ensuite, il est crucial d'investiguer l'impact de la formalisation sur les groupes vulnérables tels que les femmes, les veuves et les enfants nés hors mariage, afin d'évaluer leur réel bénéfice des droits formalisés. De plus, une analyse approfondie des motifs de la résistance paysanne à la formalisation, prenant en compte les perceptions communautaires et les facteurs socioculturels et économiques sous-jacents, est indispensable. Enfin, il convient d'étudier les impacts économiques de la formalisation sur les communautés locales, en évaluant son potentiel pour améliorer les conditions économiques et réduire la pauvreté.

Bibliographie

Akilimali, J.B., Hoffmann, K. & Ansoms, A. 2021. « Projets de sécurisation foncière à travers la formalisation et défis d'appropriation massive au Sud-Kivu (RD Congo) ». *Congo Research Brief* 7 :1-13.

Amougou, T. 2020. *Qu'est-ce que la raison développementaliste ? Du fardeau de l'Homme blanc aux mégapôles du développement*. Louvain-la-Neuve : Académia-EME, 382 p.

Banque mondiale. 2007. *L'Agriculture au service du développement. Rapport sur le développement dans le monde, 2008*. Washington DC : BIRD, 394 p.

- Banque mondiale. 2018. *Democratic Republic of Congo - Systematic Country Diagnostic: Policy Priorities for Poverty Reduction and Shared Prosperity in a Post-Conflict Country and Fragile State*. Washington DC : IBRD. Report n° 112733-ZR.
- Battery, J. & Vircoulon, T. 2020. « Les pouvoirs coutumiers en RDC : institutionnalisation, politisation et résilience ». *Notes de l'Ifri*.
- Bayart, J.-F., Mbembe, A. & Toulabor, C. 2008. *Le Politique par le bas en Afrique noire : contribution à une problématique de la démocratie*. Paris : Karthala (coll. « Les Afriques »), 217 p.
- Bisoka, A.N., Ansoms, A. & Mudinga, E. M. 2017. « Transgression de règles dans la gestion foncière au Burundi : la catégorie locale en question ». In M. Leclerc-Olive, *Anthropologie des prédatons foncières*. Paris : Éditions des Archives contemporaines, pp. 85-98.
- Boshab, E. 2007, *Pouvoir et droit coutumier à l'épreuve du temps*, Bruxelles : Academia Bruylant, 344 p.
- Bouquet, C. 2012. « En Afrique, les terres appartiendront à ceux qui les achètent (*In Africa, land will belong to those who buy it*) ». *Bulletin de l'Association de géographes français* 89 (3, numéro spécial *Terres et tensions en Afrique*, sous la direction de F. Bart) : 388-398. DOI : <https://doi.org/10.3406/bagf.2012.8278>
- Chauveau, J., Grajales, J. & Léonard, E. 2020. « Introduction : foncier et violences politiques en Afrique : pour une approche continuiste et processuelle ». *Revue internationale des études du développement* 243 (3) : 7-35. DOI : <https://doi.org/10.3917/ried.243.0007>
- Chevallier, J. 2004. « L'État régulateur ». *Revue française d'administration publique* 111 : 473-482. DOI : <https://doi.org/10.3917/rfap.111.0473>
- Chigbu, E.U. 2019. « Anatomy of women's landlessness in the patrilineal customary land tenure systems of sub-Saharan Africa and a policy pathway ». *Land Use Policy* 86 : 126-135. DOI : <https://doi.org/10.1016/j.landusepol.2019.04.041>
- Chimhowu, A. & Woodhouse, P. 2006. « Customary vs private property rights? Dynamics and trajectories of vernacular land markets in Sub-Saharan Africa ». *Journal of Agrarian Change* 6 (3): 346-371. DOI : <https://doi.org/10.1111/j.1471-0366.2006.00125.x>
- Chouquer, G. 2009. « Enjeux fonciers. Première partie : Afrique et Madagascar ». *Études rurales* 184 : 251-272. DOI : <https://doi.org/10.4000/etudesrurales.10589>
- Cleaver, F. 2002. « Reinventing institutions: bricolage and the social embeddedness of natural resource management ». *European Journal of Development Research* 14 (2) : 11-30.
- Colin, J.-P. 2013. « La formalisation des droits fonciers: perspectives économiques ». In *Formalisation des droits et des obligations*. Journées d'étude du Comité technique « Foncier et développement », Nogent-sur-Marne, 16-17 décembre 2013, 10 p.
- Colin, J.-P., Le Meur, P.Y. & Léonard, E. (éd.). 2009. *Les Politiques d'enregistrement des droits fonciers : du cadre légal aux pratiques locales*. Paris : Karthala, 538 p.

Collier, P. 2010. *The Plundered Planet: How to Reconcile Prosperity with Nature*. Londres : Allen Lane, 288 p.

De Schutter, O. 2011. « Forum on global land grabbing: how not to think land grabbing: three critiques of large-scale investments in farmland ». *Journal of Peasant Studies* 38 (2) : 249-279.

Delville, P.L. 1998. « La sécurisation de l'accès aux ressources par le titre ou l'inscription dans la communauté ? ». In P. Lavigne Delville (dir.), *Quelles politiques foncières en Afrique noire rurale ? Réconcilier pratiques, légitimité et légalité*. Paris : Karthala, pp. 76-86.

Delville, P.L. 2010. « Sécurisation foncière, formalisation des droits, institutions de régulation foncière et investissements. Pour un cadre conceptuel élargi ». *Revue des Questions foncières*, FAO 1 : 5-34.

Desage, F. & Guéranger, D. 2014. « La démocratie locale, ils n'en ont pas voulu ». *Mouvements* 77 (1) : 145-156. DOI : <https://doi.org/10.3917/mouv.077.0145>

Descendre, D. 1991. *L'Autodétermination paysanne en Afrique : solidarité ou tutelle des ONG partenaires ?* Paris: L'Harmattan.

Diamond, S. 1971. « The rule of law versus the order of custom ». *Social Research* 38 (1) : 42-72.

FAO. 2012. *Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale*. Rome : FAO/Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA).

Foessel, M. 2005. « Légitimations de l'État : De l'affaiblissement de l'autorité à la restauration de la puissance ». *Esprit (1940-)* 313 : 240-254.

Goossens, F. 1997. *Aliments dans les villes. Rôle des SADA dans la sécurité alimentaire de Kinshasa. Rapport*. Rome : FAO, 75 p.

Hoeks, C., Azadi, H., Khachak, P. R., Troyo-Diequez, E., Van Passel, S. & Witlox, F. 2014. « Reforming Land-tenure systems in South Africa: Routes to socio-economic and agricultural sustainability ». *Development Policy Review* 32 (6) : 647-674.

Ikanga, M.B. 2014. « Causes et conséquences des programmes d'ajustement structurel en République démocratique du Congo ». Thèse de doctorat, Université Paris Ouest Nanterre.

Kibul, M.B. 2019. *La Gouvernance foncière en RD Congo : du pluralisme institutionnel à la vampirisation de l'État*. Louvain-la-Neuve/Paris: Academia/L'Harmattan, 280 p.

Kitakya, P.A. 2007. « Interactions entre la gestion foncière et l'économie locale en région de Butembo, Nord-Kivu, RDC ». Thèse, Louvain-la-Neuve, ESPO/SPED, Département des sciences de la population et du développement.

Koné, L. 2017. *Garantir les droits fonciers coutumiers en République démocratique du Congo : Guide pratique à l'intention des acteurs impliqués dans le processus de la réforme foncière*. Rapport FPP, REPALEF, 55 p.

Lallau, B. 2019. « Développement : repolitiser la notion de résilience ». *Revue Projet* 371 (4) : 74-78. DOI : <https://doi.org/10.3917/pro.371.0074>

Lallau, B. & Langlade, L. 2005. « L'appropriation privative du foncier, condition de durabilité ? Éléments de réponse en République démocratique du Congo ». *Revue d'Économie régionale et urbaine* 2 : 249-280.

Leeuwen, M. 2017. « Localizing land governance, strengthening the state: decentralization and land tenure security in Uganda ». *Journal of Agrarian Change* 17 (1) : 208-227.

Leeuwen, M., Ansoms, A., Mudinga, E.M., Bisoka, A.N., Niyonkuru, R.C., Shaw, J. & van der Haar, G. 2021. « Promoting land tenure security for sustainable peace: Lessons on the politics of transformation ». *Current Opinion in Environmental Sustainability* 49 : 57-65. DOI : <https://doi.org/10.1016/j.cosust.2021.02.012>

Leeuwen, M. & van der Haar, G. 2016. « Theorizing the land-violent conflict nexus ». *World Development* 78 : 94-104. DOI : <https://doi.org/10.1016/j.world-dev.2015.10.011>

Leeuwen, M., van der Haar, G., Ansoms, A., Baraka Akilimali, J., Mushagalusa Mudinga, E., Mulumeoderhwa Polepole, P. & Munezero, C. 2023. « Localized land tenure registration in Burundi and eastern DR Congo: contributing to sustainable peace? ». *Global Environmental Change* 83 : 102763. DOI : <https://doi.org/10.1016/j.gloenvcha.2023.102763>

Mayoukou, C. & Kertous, M. 2015. « L'accès au crédit individuel par les clients des institutions de microfinance du Congo : une analyse des déterminants de l'auto-exclusion et de l'obtention du prêt ». *Mondes en développement* 169 (1) : 121-138. DOI : <https://doi.org/10.3917/med.169.0121>

Mudinga, E. & Nyenyezi, A. 2014. « Innovations institutionnelles des acteurs non étatiques face à la crise foncière en RDC : légitimité, cohérence et durabilité ». In F. Reyntjens, M. Verpoorten & S. Vandeginste (éd.), *L'Afrique des Grands Lacs. Annuaire 2013-2014*. Paris : L'Harmattan, pp. 177-190.

Mudinga, E., Nyenyezi, A. & Ansoms, A. 2017. « Autour de l'accaparement des terres en République démocratique du Congo », In T. Trefon & T. De Putter (dir.), *Ressources naturelles et développement : le paradoxe congolais*. Tervuren/Paris : MRAC/L'Harmattan (coll. « Les Cahiers africains », n° 90), pp. 80-84.

Mudinga, E. & Wakenge, C. 2021. « Crise foncière et réponses des acteurs en République démocratique du Congo ». *Congo Research Briefs* 9.

Mudinga, E.M. 2021. *L'Accaparement des terres dans la province du Sud-Kivu : expériences paysannes*. Angaza Institute/ CETRI/Entraide et Fraternité. 68 p.

Mugangu, S. 2008. « La crise foncière à l'Est de la RDC ». In S. Marijsse, F. Reyntjens & S. Vandeginste (dir.), *L'Afrique des Grands Lacs. Annuaire 2007-2008*. Paris : L'Harmattan, pp. 385-413.

Mugangu, S. 2019. « Amélioration de la gouvernance foncière en République démocratique du Congo et sécurisation des droits fonciers locaux pour protéger le climat ». In *Remporter la lutte contre la corruption dans le secteur foncier : voie viable pour la transformation de l'Afrique*. Conférence sur la politique foncière en Afrique. Abidjan - Côte d'Ivoire, 25 au 29 novembre 2019, 14 p.

Mukokobya, R.M. 2013. *Pluralisme juridique et règlement des conflits fonciers en République démocratique du Congo*. Paris : L'Harmattan, 324 p.

- Mulingi, D. 2014. « Insécurité foncière, droits et détenteurs à sécuriser ». In A. Rohegude, P. Thimon, F. Ferrari, D. Gihugu, D.F. Nshimirimana & D.B. Mulingi (éd.), *Rencontres foncières. Bujumbura 3-5 juin 2014*. Coopération suisse IWACU, pp. 100-113.
- Musembi, C. 2007. « De Soto and Land relations in rural Africa: breathing life into dead theories about property rights ». *Third World Quarterly* 28 (8) : 1457-1478.
- Mwangi, E. 2007. « The transformation of property rights to land in Kenya's Maasailand ». In *Socioeconomic Change and Land Use in Africa. The Transformation of Property Rights in Maasailand*. New York : Palgrave Macmillan, pp. 167-175.
- Nabli, B. 2017. *L'État : droit et Politique*. Paris : Armand Colin, 240 p.
- Nzweve, K. & Mudinga, M. 2014. « Le projet d'une réforme agraire au Nord-Kivu : les impasses au point de départ. *L'Afrique des Grands Lacs. Annuaire 2013-2014*. Paris/Anvers : L'Harmattan, Université d'Anvers, pp. 199-222.
- Oloruntoba, S.O. 2020. « The politics of paternalism and implications of global governance on Africa: A critique of the Sustainable Development Goals ». In S.O. Oloruntoba (éd.), *Pan Africanism, Regional Integration and Development in Africa*. New York: Palgrave Macmillan. DOI : https://doi.org/10.1007/978-3-030-34296-8_9
- Ouedraogo, H. 2010. « Mythes, impasses de l'immatriculation foncière et nécessité d'approches alternatives ». *Des fiches pédagogiques pour comprendre, se poser de bonnes questions et agir sur le foncier en Afrique de l'Ouest*. Disponible en ligne sur : https://www.agter.org/bdf/_docs/ctf_ouedraogo_mythes_impasses_fr.pdf
- Peemans, J.-P. 2002. *Le développement des peuples face à la modernisation du monde. Essai sur les rapports entre l'évolution des théories du développement et les histoires du développement réel dans la seconde moitié du XX^e siècle*. Louvain-la-Neuve/Paris : Academia Bruylant/L'Harmattan, 534 p.
- Polepole, P.M. 2024. « Accès à la terre et sécurité foncière à l'épreuve des migrations et rapports de genre dans le contexte des conflits socio-politiques en RDC ». *14^e édition Séminaire doctoral 2023-2024 Migrations et diversité culturelle*, co-organisé par l'UCLouvain, l'ULB et l'ULiège, à Louvain-la-Neuve, 25-26 mars 2024. En ligne : <https://uclouvain.be/fr/instituts-recherche/iacchos/actualites/seminaire-doctoral-migrations-et-diversite-culturelle.html>
- Polepole, P.M. & Simpson, F.O. (À paraître, 2024). « *Commons/Biens communs* ». In A. Ansoms (éd.), *Lexico Environnement et climat*.
- Platteau, J.-P. 1998. « Une analyse des théories évolutionnistes des droits sur la terre ». In P. Lavigne Delville (éd.), *Quelles politiques foncières pour l'Afrique rurale ? Réconcilier pratiques, légitimité et légalité*. Paris : Karthala.
- Platteau, J.-P. & Anita, A. 2001. « Imperfections des communautés rurales traditionnelles et développement participatif ». *Revue d'économie du développement. Penser le développement au tournant du millénaire* 9 (1-2) : 197-231.
- RDC. 2004. « Loi n° 73-021 du 20 juillet 1973 portant régime général des biens, régime foncier et immobilier et régime des sûretés ». *Journal officiel de la RDC*, 45^e année, numéro spécial.

RDC. 2008. Loi organique n° 08/016 du 07 octobre 2008 portant composition, organisation et fonctionnement des Entités Territoriales Décentralisées et leurs rapports avec l'État et les Provinces.

RDC. 2015. Loi n° 15/015 du 25 août 2015 fixant le statut des chefs coutumiers.

RocheGude, A. 2012. « Réflexions autour de la sécurisation foncière ». In P. Thinon, A. RocheGude & T. Hilhorst. (éd.), *Rencontres foncières, Bujumbura 28-30 mars 2011*. Bujumbura/Lirac : Coopération suisse/Cardère éditeur, pp. 33-55.

Senda, T.S., Robinson, L.W., Gachene, C.K.K., Kironchi, G. & Doyo, J. 2020. « An assessment of the implications of alternative scales of communal land tenure formalization in pastoral systems ». *Land Use Policy* 94. DOI: <https://doi.org/10.1016/j.landusepol.2020.104535>

Sjaastad, E. & Cousins, B. 2009. « Formalisation of land rights in the South: an overview ». *Land Use Policy*. 26 (1) : 1-9. DOI : <https://doi.org/10.1016/j.landusepol.2008.05.004>

Stamm, V. 1998. *Structures et politiques foncières en Afrique de l'Ouest*. Paris : L'Harmattan, 216 p.

Tandon, Y. 1998. « Un point de vue africain sur les ONG étrangères en Afrique: leures et succès ». In Centre tricontinental, *Les ONG : instruments du néo-libéralisme ou alternatives populaires ?* Vol. 4 : *Alternatives sud*. Paris : L'Harmattan.

Touré, O., Seck, S.M., Planchon, F. & Sylla, I. 2013. « Dynamiques foncières et responsabilités sociétales de l'État ». In M.C. Diop (éd.), *Sénégal (2000-2012). Les institutions et politiques publiques à l'épreuve d'une gouvernance libérale*. Dakar/Paris : CRES/Karthala, pp. 239-268.

Trefon, T. 2009. « Public service provision in a failed State: looking beyond predation in the Democratic Republic of Congo ». *Review of African Political Economy* 36 (119) (Crisis Governance in Africa) : 9-21. DOI : <https://doi.org/10.1080/03056240902863587>

Utshudi, O.I. 2009. « La décentralisation en RDC : opportunité pour une gestion foncière décentralisée ? » In F. Reyntjens *et al.* (éd.), *L'Afrique des Grands Lacs. Annuaire 2008-2009*. Anvers : Université d'Anvers, pp. 289-321.

Vlassenroot, K. 2008. « Négocier et contester l'ordre public dans l'Est de la République démocratique du Congo ». *Politique africaine* 111 (3) : 44-68. DOI : <https://doi.org/10.3917/polaf.111.0044>

Zozo, F. & Safari, J.B. 2014. « Mise en place du dispositif de gestion foncière décentralisé à base coutumière dans la province du Sud-Kivu, en RDC : expérience conjointe IFDP & ASOP ». In A. RocheGude, P. Thinon, F. Ferrari, D. Gihugu, D.F. Nshimirimana & D.B. Mulingi (éd.), *Rencontres foncières. Bujumbura 3-5 juin 2014*. Coopération suisse IWACU, pp. 114-128.

CONSENTEMENT À PAYER POUR L'AMÉLIORATION DE L'ACCÈS À L'EAU POTABLE À BUKAVU, RDC

*Yves Koko Mukuru¹, René Baluku Miki², Mubagwa Chihinda Muko²,
Arcel Mulundu Milenge² et M. Ezeogu Chibuike³*

Introduction

Dans son quotidien, le besoin en eau est fondamental et indispensable à l'homme, tant à des fins agricoles, qu'industrielles et domestiques (Fotue & Fondo 2012). L'accès à une eau saine contribue à l'amélioration de la sécurité alimentaire et à la réduction de la pauvreté (Wondimu & Bekele 2011). En revanche, le non-accès à une eau potable provoque diverses maladies (fièvre typhoïde, choléra, diarrhées...), conduit à la déshydratation, l'anémie, accroît les risques d'infections parasitaires intestinales et retarde la croissance humaine (Dioumé 2020).

Pourtant, le problème du non-accès à l'eau potable reste encore préoccupant dans de nombreux pays, même si les Objectifs de développement durable envisagent d'améliorer, d'ici 2030, l'accès équitable et universel à l'eau potable (Kehinde *et al.* 2015 ; Zoungrana 2021). La pénurie d'eau, l'éloignement des points d'accès à l'eau potable ainsi que la mauvaise qualité de l'eau sont autant de maux auxquels les gouvernements de plusieurs pays du monde doivent faire face afin d'améliorer le bien-être de leurs populations (Zoungrana 2021).

Dans le monde, près de 2,1 milliards de personnes n'ont toujours pas accès à un service amélioré d'eau (UNICEF & OMS 2020). En Afrique subsaharienne, 408 millions d'habitants n'ont pas accès à l'eau potable (Banque mondiale 2023) et cela cause le décès chaque année de 180 000 enfants de moins de 5 ans (Dioumé 2020). En République démocratique du Congo (RDC) comme dans beaucoup de pays en développement, le problème de l'accès à une eau de qualité et en quantité suffisante se pose encore avec acuité. Même si le pays détient plus de la moitié des réserves d'eau d'Afrique pouvant être traitée et rendue accessible à la population, environ 51 millions

¹ Institut supérieur pédagogique de Bukavu, département des Sciences commerciales et administratives.

² Université catholique de Bukavu, faculté des Sciences économiques.

³ Université d'État d'Abia, Uturu, faculté de Gestion de l'environnement, Nigeria.

de personnes, soit les trois quarts de la population, n'ont pas accès à de l'eau potable (Mingiedi *et al.* 2020).

Au Sud-Kivu, moins de 50 % de la population a accès à l'eau potable et la ville de Bukavu est l'une des villes de RDC où cet accès devient de plus en plus difficile à mesure que les jours passent. Ceci à cause de l'explosion démographique (plus d'un million d'habitants en 2022) et un exode rural sans précédent, qui augmentent la demande et accentuent le déficit en termes d'accès à l'eau potable. Cette situation s'explique par le fait que cette croissance démographique n'est pas soutenue par l'aménagement des réseaux de distribution d'eau. L'offre en eau à Bukavu est estimée en moyenne à 17 000 m³/jour (dont 12 000 à 18 000 m³/jour proviennent de l'usine de Murhundu, 1500 m³/jour de Mazigirot et 600 m³/jour de Kasaki) destinés à plus d'un million de personnes (1 855 236 habitants en 2022) dont le besoin en eau est estimé à environ 65 000 m³/jour. La faible offre en eau place Bukavu sur la liste des villes en pénurie d'eau.

À Bukavu, seuls 14,8 % des ménages jouissent d'un robinet dans leur parcelle et 6,2 % utilisent les robinets d'autres ménages. L'eau de boisson provient surtout de sources aménagées (32,5 %) ou de cours d'eau/eau courante (22,5 %) et de forages ou de puits tubulaires (12 %) (RDC, Ministère des Infrastructures et Travaux publics 2021 ; PNUD 2022). Le temps moyen pour aller chercher de l'eau et la ramener à la maison est largement supérieur à 30 minutes (Busime *et al.* 2022). Ce qui nécessite des améliorations dans une perspective de sécurité sanitaire et alimentaire.

Pour sortir de cette situation alarmante, la solution optimale serait l'aménagement des usines de Murhundu, Mazigirot, Kasaki et l'indication de nouvelles sources de captage d'eau (Mpungwe, rivière Ruzizi, lac Kivu...). Beaucoup d'organisations s'intéressent à ce problème (Mercy Corps, SIKASH, ASILI Power...) et certaines ont déjà tenté d'élaborer des projets y relatifs, lesquels souffrent de manque de financement. À titre d'échantillon, l'ONGD Mercy Corps avait estimé à 70 millions de dollars le coût global du projet visant à desservir toute la ville de Bukavu en eau potable. Ce projet se proposait de décentraliser le centre de captage de Murhundu en aménageant de nouvelles sources de captage. Ce projet très ambitieux procéderait par l'alimentation du réservoir de Burhalaga, le captage de la source Mazigirot pour desservir la commune de Kadutu et le quartier Panzi dans la commune d'Ibanda, le captage de la source de Mpungwe dans le parc Kahuzi-Biega ainsi que le pompage dans la rivière Ruzizi vers Elakat pour alimenter le réservoir tampon de Muhungu. Par manque de financement, seule une partie du projet a déjà été réalisée, celle du captage des sources de Mazigirot (1500 m³/jour) et Kasaki (600 m³) sur la rivière Mambaza pour desservir le quartier Panzi en eau potable.

L'amélioration de l'accès à l'eau potable à Bukavu est préoccupante (elle attire l'attention des acteurs politiques, de la société civile et de toute la population en général).

Néanmoins la réalisation d'un tel investissement (améliorer l'accès à l'eau propre) entraînant des coûts, les bénéficiaires du projet sont appelés à y participer financièrement. Il est donc nécessaire d'estimer le financement (contribution locale de la population de Bukavu) au projet d'un meilleur approvisionnement en eau potable. Le consentement à payer (CAP) des ménages est mesuré par le montant maximum qu'ils pourront être disposés à payer pour bénéficier du service d'eau potable amélioré. Le CAP traduit, en cas d'introduction d'une certaine amélioration de la qualité, un niveau d'augmentation dans le paiement qui laisse les consommateurs indifférents vis-à-vis de ce changement (Le Gall-Ely 2009). L'estimation du CAP pour l'accès à une bonne qualité d'eau fournit des informations importantes aux décideurs politiques, aux ONGD œuvrant dans le secteur du WASH (Eau, Hygiène et Assainissement) et aux services de fourniture d'eau (Redigeso) qui doivent décider du prix de l'eau pour la consommation des ménages.

La littérature sur ce thème s'est focalisée sur une variété de problèmes : l'amélioration de l'accès à l'eau potable (Briand & Loyal 2017) ; la continuité du service (Hensher *et al.* 2005 ; Busime *et al.* 2022) ; la qualité de l'eau (Polyzou *et al.* 2011 ; Wondimu & Bekele 2011 ; Beaumais *et al.* 2014 ; Poirier & Fleuret 2015) ; le traitement des eaux usées (Kontogianni *et al.* 2003 ; Chopra & Das 2019) et le choix d'approvisionnement (Briand *et al.* 2009 ; Zoungrana 2021 ; Fotue & Fondo 2012). Peu d'études ont cherché à estimer le CAP pour l'amélioration de l'accès à l'eau potable (Adepoju & Omonona 2009 ; Gunatilake & Tachiiri 2012 ; Beaumais *et al.* 2014 ; Kehinde *et al.* 2015). Cette étude s'inscrit dans la lignée de ces dernières et a comme objectif d'estimer le CAP pour l'amélioration de l'accès à l'eau potable dans la ville et de faire ressortir les facteurs explicatifs des différences dans ce consentement. Dans la littérature, ce présent travail présente une certaine originalité, celle d'avoir contourné le biais de sélection de l'échantillon en séparant l'aspect « disposition à participer au financement du programme d'amélioration de l'accès à l'eau potable » de l'aspect « disposition à payer (CAP) ». Cette étude cherchera à répondre aux interrogations suivantes : quelle est la disposition des ménages à participer au programme d'amélioration de l'accès à l'eau potable à Bukavu et quels en sont ses déterminants ? Quel est le CAP moyen pour l'amélioration de l'accès à l'eau potable à Bukavu de ces ménages et quels sont les facteurs qui expliquent la différence observée dans le CAP ? Cette étude fait appel à des techniques d'évaluation contingente dont l'objectif est de mesurer le CAP des ménages pour un accès à des services améliorés hypothétiquement (en particulier la connexion au réseau) (Whittington 2002).

En dehors de son introduction et de sa conclusion, cette étude est scindée en 3 sections : la première se focalise sur le contexte de l'étude et la méthodologie, la deuxième porte sur les résultats (interprétation) et la dernière sur la discussion des résultats.

1. Méthodologie

1.1. Contexte d'étude

Cette étude est conduite à Bukavu, chef-lieu de la province du Sud-Kivu. Celle-ci s'étend sur 60 km² et compte, en 2022, plus d'un million d'habitants. Elle est subdivisée administrativement en trois communes (Ibanda, Kadutu et Bagira).

La présente étude est menée dans un contexte où sa population connaît un problème accentué d'accès à l'eau potable en quantité et en qualité (moins de 50 % de la population a accès à l'eau potable). Cela est dû principalement au fait que, malgré l'explosion démographique, l'offre d'eau potable est restée stable. La pénurie d'eau que connaît cette ville depuis plusieurs décennies s'explique par le fait que l'usine de Murhundu, qui alimente la grande partie de la ville en eau potable, a été construite pour satisfaire le besoin en eau potable de 350 000 habitants. Mais alors que la population avoisine actuellement 2 millions d'habitants, la production de l'usine est restée statique. Avec une demande en eau potable estimée à plus de 65 000 m³/jour, la Régie chargée de la production, de la distribution et de la commercialisation (Regideso) n'arrive à fournir, en moyenne, que 17 000 m³/jour (12 000 à 18 000 m³/jour pour la source de Murhundu, 1500 m³ pour Mazigiro et 600 m³ pour Kasaki).

Au problème de cette faible offre en eau potable s'ajoute la pauvreté, qui limite certains ménages défavorisés à y accéder (incapacité à payer les frais de raccordement exigés par la Regideso et/ou à s'acquitter mensuellement de la facture d'eau). Le nombre d'abonnés que compte cette régie prouve que la grande partie des ménages de Bukavu n'a pas accès à l'eau potable (branchement privé) : 20 647 abonnés en 2022 sur 265 034 ménages que compte cette ville. Les ménages qui n'ont pas de robinet chez eux sont contraints de se ravitailler en eau chez leurs voisins, à des bornes-fontaines, recourent à des forages, des eaux de fortune (« *bizola* »), au lac Kivu et à la rivière Ruzizi. Pour les ménages qui se ravitaillent en eau potable chez leurs voisins, un bidon de 20 litres coûte 100 FC pendant la saison pluvieuse et 200 FC durant la saison sèche. Dans des avenues/quartiers où il est difficile d'accéder à l'eau de la Regideso, les habitants sont obligés de parcourir des kilomètres à la recherche d'eau. Paradoxalement, dans certains coins de Bukavu, un ménage de plus de 5 personnes peut se contenter d'un bidon de 20 litres pour répondre journalièrement à ses besoins en eau (boisson, cuissons, lessive, vaisselle, toilettes...).

Afin de trouver une solution temporaire au problème de l'offre insuffisante d'eau à Bukavu, la Regideso applique une distribution sectorielle. En d'autres termes, une distribution rotative par quartier à différentes heures, pour certains, et une distribution par intermittence (priver les uns pour un

moment et avantager les autres) de deux à trois jours, pour d'autres. Avec cette pratique, certains quartiers ne sont desservis en eau potable que pendant 2 heures par jour et d'autres pendant quelques jours de la semaine.

Comme solution de remplacement, la population est contrainte d'utiliser (pour sa consommation et à des fins domestiques) des eaux provenant de bornes-fontaines non aménagées, de forages, des eaux de fortune (« *bizola* »), de la rivière Ruzizi, du lac Kivu, des pluies captées à l'aide des gouttières... À titre illustratif, à Nguba, les ménages usent de l'eau du lac Kivu traitée grâce à un dispositif placé par la Regideso, mais ils recourent également à des forages (un sur l'avenue Albert-Kayabu, un au collège Alfajiri et un au lycée Cirezi) et à des eaux de fortune. À Kadutu, également, les ménages recourent à l'eau de la Regideso, à une borne-fontaine aménagée d'Asili Power et aux sources naturelles de Funu, Nyakaliba et Kadurhu (lesquelles semblent malheureusement être en communication directe avec des fosses septiques). À Panzi, les ménages recourent, pour se ravitailler, à l'eau de la Regideso (sources de Mazigirow et Kasaki), au forage, à de l'eau de fortune, à l'eau du lac Kivu et de la rivière Ruzizi. À Bagira-Kasha, la population recourt à l'eau de la Regideso et à des bornes-fontaines (Wesha, Kavune...).

Fort malheureusement, la majorité de ces sources d'eau sont souvent en contact direct avec des fosses septiques et deviennent, par conséquent, dangereuses pour la santé humaine (exposant les habitants à des maladies d'origine hydrique). Bien que ces eaux ne soient pas potables, elles sont consommées par des ménages bukaviens sans aucun traitement.

Pour répondre à cette demande toujours galopante, des études sont en cours pour étudier la faisabilité de la captation de l'eau à partir de la rivière Mpungwe dans le parc Kahuzi-Biega, du pompage de l'eau de la rivière Ruzizi et du lac Kivu.

C'est sur la base du contexte décrit ci-dessus que Bukavu a été choisie comme site d'étude (ville très exposée au problème d'accès à l'eau).

1.2. Les données

Les données de cette étude ont été collectées par étapes. On a procédé en premier lieu à des entretiens puis à une enquête par questionnaire. Les entretiens individuels avaient pour objectif d'appréhender l'attitude des ménages face à l'accès à l'eau potable et d'identifier les attributs des services d'eau améliorés dans la perspective des ménages dans la ville, ceci en vue de générer les items et de construire un scénario hypothétique. L'enquête qualitative a été effectuée pendant trois jours, du lundi 11 au samedi 15 juillet 2023 auprès des ménages dans les trois communes à Bukavu. Les interviews duraient en moyenne 10 à 15 minutes et, au regard du critère de saturation sémantique, 12 ménages ont été interviewés. Grâce à l'analyse du contenu,

huit items relatifs à la qualité du service d'approvisionnement en eau offert par la Régie de distribution d'eau (Regideso) ont été identifiés.

Les résultats de l'analyse des données qualitatives ont relevé combien les ménages interviewés accordent de l'importance à l'eau potable (pour eux, l'eau c'est la vie), et que l'accès à l'eau potable de manière permanente contribue à la réduction des maladies d'origine hydrique et réduit le taux de mortalité infantile. La majorité des ménages (10) indique que l'eau potable doit être disponible au robinet 24 h par jour et 7 jours sur 7. Ils déclarent (8) également être insatisfaits par le service offert par la Regideso (une facturation forfaitaire/non conforme à la consommation réelle ; la quasi-inexistence d'un programme de fourniture d'eau). Pour ce qui est des stratégies alternatives en cas d'absence d'eau de la Regideso, les ménages interviewés déclarent recourir aux voisins, à l'eau de pluie, à la borne-fontaine, au lac Kivu, à la rivière Ruzizi, au forage...

La population sur laquelle a porté l'étude est l'ensemble des ménages de Bukavu (1 855 236 habitants, soit une estimation de 265 034 ménages répartis en trois communes en 2022). L'étude ne pouvant pas porter sur l'ensemble de la population, compte tenu des contraintes financières et temporelles, un échantillon représentatif a été tiré en recourant à la formule suivante : $n \geq \frac{z^2 \sigma^2}{\varepsilon^2}$

Avec :

- n : la taille de l'échantillon recherché
- z : le coefficient de fiabilité qui est de 1,96 pour un intervalle de confiance de 95 %.
- σ^2 : la variance relative de l'échantillon. Une variable empirique sera utilisée dans le cadre de cette étude, celle inspirée de l'étude de Koko Mukuru *et al.* (2021), $\sigma^2 = 0,167$.
- ε : la marge d'erreur (elle est de 5 % dans le cadre de cette étude).

En remplaçant chaque élément de la formule par sa valeur, on a : $n \geq \frac{1,96^2 * 0,167}{0,05^2} = 256,61 \approx 257$ ménages. Pour une plus grande représentativité de l'échantillon, celui-ci a été subdivisé en 3 strates (communes de la ville de Bukavu).

Tableau 1 : répartition de la taille de l'échantillon par commune

Communes	Effectifs de la population	Nombre de ménages	Proportion	Nombre d'enquêtés
Kadutu	486 809	69 544	0,26	67
Bagira	533 743	76 249	0,29	74
Ibanda	831 972	118 853	0,45	114
Population étrangère	2712	387	0,001	1
Total	1 855 236	265 034	69 544	257

Source : calculs des auteurs sur la base de données fournies par la mairie de Bukavu.

L'enquête quantitative a été menée pendant la période allant du 2 au 12 août 2023. Six enquêteurs sont intervenus, auxquels les objectifs du travail et la méthodologie à suivre, compte tenu des biais incombant à la méthode d'évaluation contingente, ont été largement expliqués. Il est important de signaler que l'enquête avait ciblé tous les quartiers des 3 communes de la ville de Bukavu (Kasha, Lumumba, Nyakavogo, Ndendere, Nyalukemba, Panzi, Cimpunda, Kajangu, Kasali, Mosala, Nkafu et Nyakalibu). D'un ménage enquêté à un autre, un saut de 15 maisons était observé. Les répondants étaient soit le chef de ménage, soit son conjoint, soit un membre adulte du ménage suffisamment informé de la gestion de l'eau potable dans le ménage, mais aussi ayant une information sur la gestion du ménage de façon globale. L'enquête était faite face à face entre l'enquêté et l'enquêteur, le répondant était isolé d'autres membres du ménage pour ne pas subir d'influence des autres quant à son CAP. La durée moyenne pour répondre aux questionnaires était de 40 minutes.

1.3. Mesure des variables et techniques de traitement des données

Le biais de sélection de l'échantillon de 257 ménages a été contrôlé par la méthode à deux étapes recommandée par Heckman (1979). Ainsi, chaque enquêté se trouvait face à deux situations : 1) ne pas participer au financement du programme d'amélioration d'accès à l'eau potable à Bukavu et 2) participer financièrement à ce programme. La première situation n'entraîne aucune charge financière, mais laisse la situation inchangée (le bien-être restant intact). La disposition à participer financièrement au projet d'amélioration de l'accès à l'eau potable à Bukavu est une variable dichotomique, que l'on peut modéliser par **une équation de sélection** qui peut s'écrire comme suit : $Wi = Xi\beta + \varepsilon i$ (1). Avec : Wi = la variable dépendante (disposition à participer) ; εi = le terme d'erreur ; β = les paramètres

à estimer et X_i = l'ensemble de variables exogènes. La modélisation d'une telle équation mobilise des modèles à choix binaire (Probit/Logit) (Dossa 2020).

Comme dit précédemment, la disposition à payer est une variable dichotomique qui prend deux modalités : (1) si l'individu est disposé à participer au financement du projet ; (0) si non. Il peut répondre « oui » si l'utilité associée à l'amélioration de l'accès à l'eau potable excède son utilité actuelle (faible ou nonaccès à l'eau potable) et « non » dans le cas contraire. La préférence des individus étant difficile à prédire, l'existence d'un terme d'erreur devient cruciale et pousse à un raisonnement de probabilité. Ainsi, dans la modélisation, il sera question d'estimer la probabilité qu'une personne interrogée réponde « oui » (accepte le scénario qui lui est proposé). Pour le cas de cette étude, nous estimerons les facteurs influençant la disposition à participer financièrement au projet d'amélioration de l'accès à l'eau potable dans la ville en recourant au modèle Logit (sélectionné après analyse résiduelle), lequel s'écrit de la sorte

$$\ln \left(\frac{P(Y=1)}{P(Y=0)} \right) = \beta_0 + \beta_1 X + \beta_2 W + \beta_3 Z + \dots + \varepsilon_i \in [0 ; 1] \quad (1).$$

Avec β_1 représentant l'intercepte, $\beta_{1,2,3}$ les paramètres à estimer et X, W et Z les variables explicatives. Et ε_i est le terme d'erreur.

Pour le cas de notre étude, les variables explicatives représentent les caractéristiques sociodémographiques des enquêtés (commune de résidence, âge, niveau d'étude, profession, taille du ménage, sexe du chef de ménage), économiques (revenu, statut d'occupation de la maison et accès au crédit) et des caractéristiques du service (qualité du service).

La probabilité pour un individu i de participer financièrement au programme d'amélioration de l'accès à l'eau potable dans la ville de Bukavu est alors donnée par l'expression suivante :

$$P(Y = 1) = \beta_0 + \beta_1 \text{COMRES} + \beta_2 \text{SEX} + \beta_3 \text{AGE} + \beta_4 \text{STAM} + \beta_5 \text{NIVET} + \beta_6 \text{PROF} + \beta_7 \text{TAILM} + \beta_8 \text{STATOCUPM} + \beta_9 \text{RPVR} + \beta_{10} \text{ACRED} + \beta_{11} \text{SAQL} + \varepsilon_i \quad (2)$$

Avec : COMRES = Commune de résidence ; SEX = Sexe du chef de ménage ; Âge = Âge du chef de ménage ; STATM = Statut matrimonial du chef de ménage ; NIVET = Niveau d'étude du chef de ménage ; PROF = Profession du chef de ménage ; TAILM = Taille du ménage ; STATOCUPM = Statut d'occupation de la maison ; REV = Revenu du ménage ; ACRED = Accès au crédit ; SAQL = Satisfaction par rapport au service d'eau offert par la Regideso.

L'estimation du CAP pour l'amélioration de l'accès à l'eau potable à (situation 2), ainsi que ses déterminants, a été rendue possible en recourant

à la régression par intervalle (équation substantielle, observable uniquement si $W_i = 1$). La régression par intervalle est d'usage si le CAP a été capté par une question double fermée. L'estimation du CAP moyen par une question double fermée est efficace selon le panel des recherches de la NOAA, il permet de contourner un grand nombre de biais liés à l'usage de la méthode d'évaluation contingente (Hanemann *et al.* 1991 ; Abdullah & Jeanty 2011 ; Alberini 1995).

Dans le cadre d'une question double fermée, quatre *scenarii* sont possibles : (1) l'individu i peut accepter les deux montants qui lui sont proposés (réponse oui – oui), (2) l'individu i peut accepter le premier montant qui lui est proposé et refuser le deuxième (réponse oui – non), (3) l'individu i peut refuser le premier montant et accepter le deuxième, enfin (4) l'individu i peut refuser les deux montants qui lui sont proposés (Terra 2005).

Au vu de ce qui précède, concernant cette étude, quatre montants issus de la pré-enquête étaient proposés à chacune des personnes interrogées, soit 14 500 FC ; 21 000 FC ; 29 000 FC et 40 000 FC. Si la personne répond « oui » au premier montant, un deuxième montant majoré de 20 % par rapport au précédent lui est proposé (soit 17 400 FC ; 25 200 FC ; 34 800 FC et 48 000 FC), si non, ce montant est minoré de 20 % (soit 11 600 FC, 16 800 FC, 23 200 FC et 32 000 FC). Ces derniers constituent les tranches auxquelles les répondants vont souscrire et le tableau 2 les résume.

Tableau 2 : synthèse des réponses à double question fermée

Offres	Réponses			
	Non-Non	Non-Oui	Oui-Non	Oui-Oui
1	[0 ; 11 600[	[11 600 ; 14 500[	[14 500 ; 17 400[	[17 400 ; .]
2	[0 ; 16 800[	[16 800 ; 21 000[	[21 000 ; 25 200[	[25 200 ; .]
3	[0 ; 23 200[	[23 200 ; 29 000[	[29 000 ; 34 800[	[34 800 ; .]
4	[0 ; 32 000[	[32 000 ; 40 000[	[40 000 ; 48 000[	[48 000 ; .]

Source : questionnaire.

Le modèle spécifique pour ressortir l'effet des différentes variables sur le CAP est alors :

$$CAPW_i = \beta_0 + \beta_1 COMRES + \beta_2 SEX + \beta_3 AGE + \beta_4 STAM + \beta_5 NIVET + \beta_6 PROF + \beta_{10} ACRED + \beta_{11} SAQAL + \varepsilon_i \quad (3)$$

Mesure des variables explicatives (de deux modèles)

- La commune de résidence (COMRES) indique le milieu où habite un ménage. Le fait que notre milieu d'étude (ville de Bukavu) soit subdivisé

administrativement en trois communes (Ibanda, Kadutu et Bagira) nous a poussés à scinder cette variable en trois modalités : 1) Bagira ; 2) Ibanda ; 3) Kadutu. La modalité 1 est celle retenue comme celle de référence.

- Le sexe du chef de ménage (SEX) est une variable dichotomique avec comme modalités (0) masculin et (1) féminin. Les femmes sont supposées être les plus disposées à participer et à payer, car, contrairement aux hommes, elles accordent plus d'attention à l'accès à l'eau de qualité, compte tenu des multiples besoins d'eau qu'elles éprouvent.
- L'âge du chef de ménage (ÂGE) représente le nombre d'années déjà vécues par un individu (depuis sa naissance jusqu'au jour de l'enquête). Elle est une variable quantitative discrète.
- Le statut matrimonial du chef de ménage (STATM) est une variable multinomiale avec comme modalités (1) marié ; (2) divorcé ; (3) célibataire et (4) veuf (ve). La modalité 1 est celle de référence.
- Le niveau d'étude du chef de ménage (NIVET) est une variable qualitative polynomiale ordonnée. Elle prendra les modalités : (1) analphabète ; (2) primaire ; (3) secondaire et (4) universitaire. La modalité 1 sera prise comme celle de référence.
- Activité principale du chef de ménage profession du chef de ménage (PROF) est une variable multinomiale avec des modalités suivantes : (1) chômeur ; (2) agriculteur ; (3) artisanat ; (4) salarié ; (5) commerçant ; (6) autres. La modalité 1 est celle qui sera prise comme celle de référence.
- La taille du ménage (TAILM) représente le nombre de personnes vivant sous le même toit. Elle est une variable quantitative discrète.
- Le statut d'occupation de la maison est une variable qualitative qui prendra 3 modalités : (1) propriétaire ; (2) locataire ; (3) logé à titre gratuit. La première modalité sera considérée comme de référence.
- Le revenu du chef de ménage est une variable quantitative. Il s'agit de la part du revenu affectée au ménage, lequel a été estimé par l'approche dépense.
- L'accès au crédit (ACRED) : permet aux individus d'accéder aux ressources nécessaires pour non seulement financer leurs investissements, mais aussi pour faire face à leurs dépenses quotidiennes. Cette variable est dichotomique : (1) accès au crédit ; (2) nonaccès au crédit.
- La satisfaction vis-à-vis de la qualité perçue des services de la Regideso est une variable quantitative continue. Pour la mesurer, une échelle de mesure du type SERVQUAL inspirée de la littérature a été utilisée (comptant 9 composantes : disponibilité, distribution, accessibilité, discrimination, réglementation des coupures, respect de l'environnement, attention accordée aux clients, coût-tarification). Cette échelle de mesure

nous a permis de calculer l'indice de satisfaction en recourant à l'analyse factorielle en composante principale.

2. Résultats de l'étude

2.1. Analyse descriptive

Les résultats de l'analyse descriptive indiquent que la majorité des répondants a un diplôme universitaire (32 %) et est de sexe masculin (80 %). Ceci s'expliquerait par le fait que la plupart des chefs de ménage de la ville sont des hommes et, lors de nos entretiens, lorsqu'on arrivait dans un ménage où l'homme et la femme étaient présents, trop souvent les femmes nous laissaient nous entretenir avec l'homme. Les mariés sont plus représentés (68 %) que les autres catégories de répondants. Ces résultats se conforment au contexte de Bukavu où les ménages de célibataires sont souvent rares ; ils sont trop souvent composés d'étudiants et sont localisés dans les quartiers environnant les institutions d'enseignement supérieur et universitaire. La grande portion de notre échantillon (62 %) est constituée de ménages propriétaires des logis. De tels résultats démontrent les efforts déployés par les ménages de Bukavu pour l'acquisition d'un logis malgré un coût d'acquisition très élevé. La plus grande portion (60 %) n'a jamais eu accès au crédit ; ceci s'explique par un système financier défaillant, où l'offre n'arrive pas à couvrir le besoin en crédit. Mais aussi par la pauvreté, qui limite certains individus désirant bénéficier d'un crédit à y accéder par manque des garanties qui sont exigées. Une minorité des ménages de la ville de Bukavu a accès à l'eau potable, 44 %, contre 56 % n'y ayant pas accès⁴. Ces ménages arrivent à consommer en moyenne 12 litres d'eau par jour et par personne adulte du ménage. Le temps moyen pour aller chercher et ramener de l'eau à la maison est de 50 minutes pour la majorité des enquêtés. Ceci démontre qu'il y a encore des efforts à fournir dans ce domaine pour permettre à bon nombre d'habitants de la ville de Bukavu d'avoir accès à l'eau en quantité suffisante. Les ménages habitant la commune d'Ibanda ont été les plus représentés (45 %), contre 29 % pour ceux de la commune de Bagira et 26 % pour celle de Kadutu. Ceci est proportionnel au poids que cette commune occupe dans la population totale de la ville de Bukavu. L'âge moyen des chefs de ménage dans la ville de Bukavu est de 47 ans, avec un minimum de 28 ans et un maximum de 74 ans, démontrant que, en moyenne, la majorité des chefs de ménage sont jeunes. La taille moyenne du ménage est de

⁴ Pour qu'un ménage soit qualifié comme ayant accès à l'eau, chaque membre adulte devrait parvenir à consommer au minimum 20 litres d'eau par jour. Mais le ménage doit aussi être capable d'accéder à l'eau/de collecter l'eau et de la ramener à la maison en moins de 30 minutes (selon le programme commun de surveillance, Joint Monitoring Program).

7 personnes, avec des ménages représentés par une personne et un maximum de 12. Le revenu mensuel moyen du ménage est de 368 082,8 FC. Rapporté à la taille moyenne du ménage et au nombre de jours par mois, on trouve que dans la ville de Bukavu, chaque individu consomme en moyenne 0,7 USD par jour. Conformément au seuil de pauvreté défini par la Banque mondiale on peut dire que les ménages de la ville de Bukavu sont moyens. L'indice de satisfaction des ménages de la ville de Bukavu par rapport à la qualité de l'eau est de 2,6 ; comme l'échelle de mesure était de 5 points, on déduit que les ménages de Bukavu sont satisfaits de la qualité de l'eau à laquelle ils ont accès jusqu'à 44 %. Un niveau de satisfaction bas serait lié au fait que ces ménages utilisent l'eau de la Regideso, laquelle n'est pas régulière et de bas débit.

2.2. Acceptation sociale du projet et déterminants de la disposition à participer au projet d'amélioration de l'accès à l'eau potable dans la ville de Bukavu

Tableau 3 : acceptation sociale du projet visant à améliorer l'accès à l'eau potable à Bukavu

Disposition à payer	Fréquence	Pourcentage
Non	93	36,18
Oui	164	63,82
Total	257	100,00

Source : nos analyses avec STATA 14.

Il ressort de ce tableau 3 que 63,82 % des répondants acceptent de participer financièrement au projet d'amélioration de l'accès à l'eau potable dans la ville de Bukavu, contre 36,18 % qui ne sont pas du même avis. Ces résultats poussent à affirmer que ce projet visant à améliorer l'accès à l'eau potable dans la ville de Bukavu est accepté socialement.

Tableau 4 : déterminants de la disposition à participer au projet d'amélioration de l'accès à l'eau potable à Bukavu

Disposition à participer au projet	Coefficient	P>t
Commune de résidence (Bagira)		
Ibanda	0,2972126	0,000*
Kadutu	0,2802545	0,000*
Sexe du chef de ménage (homme)	0,1588917	0,010*
Âge du chef de ménage	-0,0013829	0,652
Statut matrimonial (Marié)		
Divorcé	-0,0753477	0,433
Célibataire	-0,2127662	0,170
Veuf(ve)	0,0147222	0,875
Niveau d'éducation (Analphabète)		
Primaire	0,2171162	0,017**
Secondaire	0,2802152	0,001*
Universitaire	0,5161554	0,000*
Activité du chef de ménage (Chômeur)		
Agriculteur	0,1001624	0,539
Artisanat	0,1841167	0,199
Salarié	0,0026238	0,977
Commerçant	-0,1547115	0,097***
Autres (Débrouillard)	-0,164788	0,152
Taille du ménage	0,0175787	0,127
Statut d'occupation de la maison (Propriétaire)		
Locataire	-0,137943	0,150
Logé à titre gratuit	-0,0996127	0,288
Revenu du chef de ménage	1,0106	0,044*
Accès au crédit	0,0081887	0,886
Satisfaction par rapport à la qualité perçue du service d'eau fourni par la Regideso	0,0888315	0,062
_cons	0,03826862	0,100
Nombre = 257 ; Prob>chi2 = 0,000 ; F (23, 232) = 6,67 ; R – Squared = 0,7982 ; Adj R – Squared = 0,73385. Légende : *, **, *** ; significativités respectives de 1 %, 5 % et 10 %		

Source : nos analyses avec STATA 14.0.

Le tableau 4 indique que la disposition à participer au projet d'amélioration de l'accès à l'eau potable dans la ville de Bukavu est fonction de 5 facteurs (le lieu de résidence, le sexe, le niveau d'étude du chef de ménage, le revenu et la satisfaction par rapport à la quantité fournie d'eau).

En ce qui concerne le lieu de résidence, il s'observe que les ménages des communes d'Ibanda et de Kadutu sont plus disposés à participer financièrement au projet d'amélioration de l'accès à l'eau potable que ceux de la commune de Bagira (modalité de référence). Ceci s'expliquerait par le fait qu'à part le branchement de la Regideso, les ménages de Bagira ont d'autres alternatives (s'approvisionnent en eau auprès des sources naturelles).

Le sexe du chef de ménage influe positivement et significativement sur la disposition à participer à ce projet d'amélioration de l'accès à l'eau potable. Dans le contexte de la ville de Bukavu, les femmes (modalité de référence) sont davantage disposées à participer à un service amélioré d'eau potable. Cette situation s'explique par le fait que ce sont elles qui accordent une plus grande attention à l'accès à l'eau de qualité que les hommes, compte tenu des multiples besoins qu'elles éprouvent dans l'exécution des tâches ménagères relevant de leur responsabilité.

Le niveau d'études influence positivement et de manière significative la disposition à participer financièrement au projet d'amélioration de l'accès à l'eau potable. Ce qui veut dire que l'accroissement du niveau d'études influence la disposition du ménage bukavien à participer au projet d'amélioration de l'accès à l'eau potable dans sa ville. Ces résultats sont vrais et logiques, en ce sens que les ménages instruits sont plus susceptibles d'utiliser des services améliorés, une fois disponibles, afin d'éviter les maladies d'origine hydrique. Les mêmes résultats ont été trouvés dans différents pays : Inde (Altaf *et al.* 1993), Haïti (Whittington *et al.* 1990) et Bangladesh (Ahmad *et al.* 2003).

L'activité du chef de ménage affecte sa disposition à participer financièrement au projet d'amélioration de l'accès à l'eau potable. Les chômeurs sont moins disposés à participer à ce projet que les autres catégories de répondants. Une telle situation est fondée, en ce sens, que la participation pousse le ménage à supporter des coûts supplémentaires et les chômeurs ont du mal à accéder à des moyens financiers.

L'accroissement du revenu d'une unité augmente la chance qu'un ménage accepte de participer au projet d'amélioration de l'accès à l'eau potable. Ceci s'explique par le fait qu'un ménage disposant d'un revenu élevé n'accepterait pas de consommer une eau non conforme ni adéquate à son niveau de vie, et serait, par conséquent, plus disposé à participer à un projet d'amélioration de l'accès à une eau de qualité qu'un individu ayant un niveau de vie bas.

Enfin, les ménages plus satisfaits de la qualité du service d'eau offert par la Regideso sont plus disposés à participer financièrement à ce projet.

Comme l'ont trouvé Fujita *et al.* (2005), Hassan et Mourad (2015) et Kehinde *et al.* (2015), les ménages satisfaits de la quantité d'eau sont davantage disposés à payer pour continuer à accéder à une eau saine.

2.3. Le CAP moyen

Consentement à payer moyen pour participer au projet d'amélioration de l'accès à l'eau potable dans la ville de Bukavu			
	Coef.	Z	P>z
_cons	23 318,3661	11,36	0,000*
/Insigma	9,302365	90,12	0,000
Nombre d'observations = 164 ; LR chi2 (0) = 0,00 ; Log likelihood = -367,06611 ; Prob > chi2 = 000			

Source : Stata 14.0.

Ces résultats montrent que les ménages de la ville de Bukavu sont prêts à payer ou consentent à payer en moyenne 23 318,3661 FC par mois/ménage pour un service amélioré d'eau potable. Comme la ville de Bukavu compte 265 034 ménages, avec l'hypothèse que seuls 63,82 % des ménages de la ville de Bukavu acceptent de payer (taux d'acceptation sociale du projet), soit 169 145 ménages, on arrive à un CAP total de 3 944 173 759 FC/mois pour l'ensemble des ménages, soit un CAP total annuel de 47 330 085 103 FC/an, équivalant à 18 203 879 USD⁵/an.

Pour que la population soit motivée à contribuer, il peut revenir à la Regideso d'engager un dialogue social avec les Bukaviens, en leur montrant qu'après la période de collecte de fonds relatifs au financement de ce projet, les factures d'eau seront revues à la baisse, et la fourniture d'eau sera facturée faiblement (à un prix qui couvre uniquement les coûts liés à la production et la distribution de cette denrée rare).

⁵ La parité de change considérée est 2600 FC pour 1 USD (taux applicable en RDC pendant notre période d'enquête (mois d'août 2023)).

2.4. Les déterminants du CAP pour l'amélioration de l'accès à l'eau potable

Les déterminants du CAP pour l'amélioration de l'accès à l'eau potable dans la ville de Bukavu sont présentés dans le tableau 6.

Tableau 6 : déterminants du CAP pour l'amélioration de l'accès à l'eau potable dans la ville de Bukavu

Montant CAP pour l'eau	Coef.	P>z
Éducation (Analphabète)		
Primaire	4119,462	0,041**
Secondaire	12 526,84	0,000*
Universitaire	17 613,87	0,000*
Âge	-148,174	0,025**
Sexe (Homme)	2915,357	0,077**
Taille du ménage	31,34559	0,883
Accès au crédit	1,628302	0,434
Statut matrimonial (Marié)		
Divorcé	-986,764	0,561
Célibataire	-2259,947	0,452
Veuf(ve)	-4208,985	0,434
Activité du chef (Chômeur)		
Agriculteur	6394,932	0,038**
Artisanat	1466,089	0,602
Salarié	2830,305	0,079***
Commerçant	3867,469	0,039**
Autres (Débrouillard)	4319,131	0,064***
Statut d'occupation (Propriétaire)		
Locataire	2105,593	0,123
Logé à titre gratuit	26,03333	0,989
Satisfaction	987,077	0,234
Revenu	0,0101611	0,000*
Mills	30,01	0,204 ⁶

Source : STATA 14.0.

⁶ Il y a absence du biais de sélection, comme l'inverse du ratio de Mills n'est pas significatif à différents seuils retenus.

Des résultats présentés ci-dessus, il ressort que l'éducation, l'âge, le sexe, la profession, le revenu du chef de ménage sont les facteurs qui déterminent le CAP pour l'amélioration de l'accès à l'eau potable dans la ville de Bukavu.

Ces résultats montrent que le passage d'un niveau d'étude inférieur à un niveau d'étude supérieur augmente la chance pour qu'un individu consente à payer plus pour l'amélioration de l'accès à l'eau potable. C'est ainsi que les chefs de ménage avec un diplôme universitaire consentent à payer 17 613,87 FC de plus que les chefs de ménage analphabètes. On expliquerait cette situation par le fait que l'éducation confère à un individu les différents atouts lui permettant de comprendre l'importance de consommer de l'eau potable et surtout l'utilité de l'eau pour la santé humaine (elle protège l'individu des maladies d'origine hydrique telles que le choléra, la fièvre typhoïde...). Ainsi, les individus moins instruits, en majorité sous-informés, se contentent de toute eau à laquelle ils ont accès. Whittington *et al.* (1990) en Haïti et Ahmad *et al.* (2000) au Bangladesh partagent ce point de vue.

Dans la ville de Bukavu, à mesure que l'âge avance, le CAP pour l'amélioration de l'accès à l'eau potable diminue de 148,174 FC. Dans la ville de Bukavu, les jeunes consentent à payer 148,174 FC de plus que les personnes d'un âge avancé. On peut supposer que les jeunes, contrairement aux personnes âgées, sont très soucieux du reste de la vie qu'ils doivent encore mener, et sont plus enclins à observer les normes d'hygiène en consommant de l'eau de bonne qualité. Nos résultats se conforment à ceux trouvés par Wondimu et Bekele (2011) et Moffat *et al.* (2011).

Les femmes consentent à payer 2915,357 FC de plus que les hommes pour l'amélioration de l'accès à l'eau potable. Dans la ville de Bukavu, les femmes ont davantage besoin de l'eau potable dans l'exécution de leurs tâches quotidiennes, dont les tâches ménagères. Un accès difficile à l'eau potable rendrait l'exécution de ces tâches difficile, voire même impossible. Cela explique que leur consentement pour l'accès à cette ressource aussi importante soit plus élevé que celui des hommes, qui, dans la plupart des cas, rentrent de leur milieu de travail et trouvent tout prêt. Wondimu et Bekele (2011) et Nqobizwe (2015), dans leurs études en Éthiopie et au Swaziland, partagent ce point de vue en montrant que les femmes, qui sont responsables des tâches ménagères, ont un CAP élevé pour l'accès à l'eau potable.

Les chômeurs ont un consentement moins élevé que les individus ayant une activité. Les chômeurs n'ayant pas les ressources adéquates à leur survie n'ont pas de choix quant à la qualité de l'eau qu'ils peuvent consommer. Il ressort que les agriculteurs consentent à payer 6394,932 FC de plus que les chômeurs pour l'amélioration de l'accès à l'eau. Ceci se justifie par le fait qu'ils en ont besoin non seulement pour leur consommation quotidienne, mais aussi pour le maintien de leurs activités. Labi (2015) est du même avis

et souligne que la profession du chef de ménage est un déterminant du consentement pour l'accès à l'électricité dans la ville de Bukavu.

Un accroissement du revenu du chef de ménage d'une unité augmente la chance pour qu'un individu puisse consentir à payer plus pour l'amélioration de l'accès à l'eau. Cela se justifierait par le fait que dans la ville de Bukavu, le revenu de ces individus leur permet de vivre dans l'aisance et l'accès à l'eau de qualité leur permet d'éviter les différents risques de maladie. Adepoju et Omonona (2009), Nqobizwe (2015), Moffat *et al.* (2011) partagent ce point de vue dans leurs différentes études au Nigeria, au Swaziland, dans le quartier de Chobe à Maun (Botswana) et au Kelantan (Malaisie).

3. Discussion

Les résultats de nos analyses indiquent que la majorité (63,38 %) de ménages enquêtés est disposée à participer au projet visant à améliorer l'accès à l'eau potable dans la ville de Bukavu. Leur disposition à participer est influencée significativement par le lieu de résidence, le sexe, le niveau d'étude du chef de ménage, le revenu et la satisfaction par rapport à la qualité perçue des services fournis par la Regideso. Leur consentement à payer moyen est estimé à 23 318,3661 FC, lequel est influencé significativement par le niveau d'étude, l'âge, le sexe, l'activité et le revenu du chef de ménage. Le CAP trouvé dans le cadre de cette étude est largement supérieur à celui trouvé par Busime *et al.* (2022), 1,08 USD/mois et par ménage du quartier Maria Kachelewa. Ce faible CAP s'explique par le bas niveau de vie de la population de cette partie de la ville de Bukavu.

Il ressort que les ménages de la commune de Bagira sont moins disposés à participer au projet d'amélioration de l'accès à l'eau potable de Bukavu que ceux d'autres communes. Ces résultats peuvent être soutenus par l'argument selon lequel ces habitants (de Bagira) disposent de plusieurs alternatives à l'eau de la Regideso (bornes-fontaines construites par ASILI Power, Mercy Corps...). Busime *et al.* (2022) montrent que la grande majorité de la population de la commune de Bagira recourt à des bornes-fontaines pour s'approvisionner en eau (65,1 %). C'est pourquoi participer au financement d'un service amélioré d'eau peut leur paraître du gaspillage des ressources. Briand et Loyal (2017) et Beaumais *et al.* (2014) sont arrivés à la conclusion que la disposition à participer/payer pour des services améliorés d'eau varie selon les régions/pays.

Quant au sexe du chef de ménage, les femmes sont plus disposées à participer et à payer pour le projet d'amélioration de l'accès à l'eau potable dans la ville de Bukavu. Cela s'explique par le fait que les femmes utilisent plus d'eau que les hommes, car elles l'utilisent à des fins personnelles et pour l'exécution de leurs tâches ménagères. Un non-accès de la femme à une eau de qualité l'entrave dans l'exécution de ses tâches quotidiennes.

De plus, ce sont les femmes qui s'occupent de la collecte de l'eau à utiliser dans le ménage. En outre, l'accès des femmes à une eau non saine l'expose à des infections. Une femme de Nguba déclare : « À cause du nonaccès à l'eau de la Regideso de manière régulière, nos enfants filles et nous-mêmes sommes souvent victimes d'infections, car contraintes à user des eaux malsaines (eau du lac, rivière Ruzizi, eau de fortune [...]) ». Briand et Loyal (2017), Wondimu et Bekele (2011) et Nqobizwe (2015) soutiennent ce point de vue au Mali-Burkina Faso, en Éthiopie et au Swaziland.

Se rapportant au niveau d'instruction, il s'avère que les chefs de ménage ayant un niveau d'instruction élevé acceptent de participer à – et de payer pour – l'amélioration de l'accès à l'eau potable dans la ville de Bukavu. Les résultats existants soutiennent également que la disposition à participer et à payer est influencée par le niveau d'étude (Beumais *et al.* 2014 ; Briand & Loyal 2017 ; Zoungrana, 2021). En effet, les individus les plus instruits sont plus susceptibles de comprendre et d'utiliser des informations mises à leur disposition, et surtout d'évaluer les risques liés au nonaccès à un service amélioré d'eau potable.

Les résultats des estimations indiquent, par ailleurs, l'existence d'une relation négative entre la disposition à payer et l'âge du chef de ménage. En d'autres termes, les jeunes sont plus disposés que les vieux à payer pour l'amélioration de l'accès à l'eau potable dans la ville de Bukavu. Ceci peut s'expliquer par le fait que les vieux, plus ancrés dans les traditions, peuvent ne pas vouloir que l'on modifie des pratiques auxquelles ils sont habitués, alors que l'on pourrait s'attendre, vu leur âge avancé, à ce qu'ils soient plus disposés à participer à – et à payer pour – l'accès à des services améliorés d'eau, car ils sont supposés avoir accumulé plus de ressources pour s'offrir une vie de qualité que les plus jeunes (encore soumis à une contrainte budgétaire assez serrée). On pourrait également s'attendre à ce qu'ils consentent plus que les jeunes, car ils sont les plus vulnérables face aux maladies d'origine hydrique (provenant des services non améliorés d'eau). Briand et Loyal (2017), Beumais *et al.* (2014) et Busime *et al.* (2022) sont arrivés à ces mêmes résultats dans le contexte burkinabais-ouagalais, dans des pays de l'OCDE (10 pays de cet espace) et dans le quartier Maria Kachelewa/Bagira de la ville de Bukavu.

La profession du chef de ménage influe sur sa disposition à participer financièrement au projet d'amélioration de l'accès à l'eau potable dans la ville de Bukavu. La catégorie de chômeurs est la moins disposée à y participer, ce qui paraît normal, puisque cela implique que l'on supporte certains coûts financiers. Un chômeur (sans revenu) est appelé au même titre que les autres catégories de répondants à satisfaire ses besoins vitaux (manger, boire, dormir, s'habiller...). Celui-ci étant en butte à une contrainte budgétaire, il choisit l'alternative qui minimise sa fonction de consommation sans tenir compte de la qualité et de la durabilité.

Le revenu est un déterminant pertinent de la disposition à payer et à participer au programme d'amélioration de l'accès à l'eau potable dans la ville de Bukavu. Logiquement, un ménage riche dispose des moyens nécessaires pour participer au programme, mais également, un tel ménage est sélectif en termes de choix de biens/services à consommer. C'est pourquoi, même s'il y a des services améliorés, ce dernier ne peut pas accepter de continuer à consommer une eau qui l'expose à des maladies (non adéquates à son niveau de vie). Malgré un contexte différent, ces résultats concordent avec ceux de certaines études empiriques : Soglo *et al.* (2002), Wondimue et Bekele (2011), Beaumais *et al.* (2014), Kehinde *et al.* (2015), Briand et Loyal (2017), et Busime *et al.* (2022).

Enfin, les ménages satisfaits de la qualité du service d'eau offert par la Regideso sont les plus disposés à participer au projet d'amélioration de l'accès à l'eau potable. Ce qui veut dire qu'ils sont prêts à participer au projet pour jouir encore davantage de services améliorés dans le futur. Pourtant, on s'attendait à ce que cette catégorie soit la moins disposée à y participer, puisque payer pour l'amélioration de services dont la qualité perçue coïncide avec leurs attentes serait un gaspillage inutile de ressources. De tels résultats corroborent ceux des études de Zoungwana (2021) et de Kehinde *et al.* (2015).

Conclusion et implications de l'étude

Cette étude avait pour objectif de déterminer le CAP des ménages de la ville de Bukavu pour l'amélioration de l'accès à l'eau potable ainsi que ses déterminants. Les résultats montrent que les ménages de Bukavu sont prêts à payer 23 318,36 FC par mois/ménage. L'estimation montre en plus que l'éducation, l'âge, le sexe, la profession, le revenu du chef de ménage sont les facteurs qui déterminent le CAP pour l'amélioration de l'accès à l'eau potable dans la ville. L'expression en grandeur monétaire de ce que les ménages de Bukavu sont prêts à payer pour améliorer leur accès à l'eau potable faite dans ce travail fournit des informations importantes aux décideurs politiques, aux ONGD œuvrant dans le secteur du WASH et au service de production et de commercialisation de la fourniture d'eau de la Regideso à Bukavu.

Bibliographie

- Abdullah, S. & Jeanty, P.W. 2011. « Willingness to pay for renewable energy: evidence from a contingent valuation survey in Kenya ». *Renewable and Sustainable Energy Reviews* 15 (6) : 2974-2983. DOI : <https://doi.org/10.1016/j.rser.2011.03.016>
- Adepoju Adebisola Adenike & Omonona Bolarin, T. 2009. « Determinants of willingness to pay for improved water supply in Osogbo metropolis, Osun State, Nigeria ». *Research Journal of Social Sciences* 4 (1) : 1-5.

Ahmad Junaid, Goldar B., N., Smita Smira, J. M. 2003. « Willingness to pay for arsenic-free, safe drinking water in Bangladesh ». *World Bank, Water and Sanitation Program, South-Asia* : 1-120.

Alberini, A. 1995. « Efficiency vs bias of willingness-to-pay estimates: bivariate and interval-data models ». *Journal of Environmental Economics and Management* 29 (1) : 169-180. DOI : <https://doi.org/10.1006/jeem.1995.1039>

Altaf, M. A., Whittington, D., Jamal, H. & Smith, V. K. 1993. « Rethinking rural water supply policy in the Punjab, Pakistan ». *Water Resources Research* 29 (7) : 1943-1954. <https://doi.org/10.1029/92WR02848>

Banque mondiale. 2023. *Soutenir l'accès à l'eau potable : une contribution indispensable au progrès en République Démocratique du Congo*.

Beaumais, O., Briand, A., Millock, K. & Nauges, C. 2014. « What are households willing to pay for better tap water quality? A cross-country valuation study ». *SSRN Electronic Journal*. DOI : <https://doi.org/10.2139/ssrn.2407873>

Briand, A. & Loyal, A. 2017. « La demande pour des services urbains d'eau potable : une analyse du consentement à payer des ménages bamakoïses et de quartiers précaires de Ouagadougou. *Revue d'Économie régionale et urbaine* 1. DOI : <https://doi.org/10.3917/reru.171.0033>

Briand, A., Nauges, C. & Travers, M. 2009. *Revue d'Économie du développement* 17 (3) : 83-108. DOI : <https://doi.org/10.3917/edd.233.0083>

Busime Mirhanyo E., Muzee Kazamwali, L., Naka Basema, B., Budurha Mirhanyo, J., Nsimire Bahaya, G. & Cush Ngongo Luwesi. 2022. « Estimation du consentement à payer pour les services en eau dans la commune de Bagira. Cas du quartier Maria Kachelewa ». *Revue africaine de Management. African Management Review* 8 (2) : 157-184. DOI : <https://doi.org/10.48424/IMIST.PRSM/ram-v2i8.33335>

Chopra, V. & Das, S. 2019. « Estimating willingness to pay for wastewater treatment in New Delhi: contingent valuation approach ». *Ecology, Economy and Society - the INSEE Journal* 02(02) : 75-108.

Dioumé, C. 2020. « Relation entre le WASH et l'État nutritionnel des enfants de 6 à 59 mois dans le cercle de Niono en 2019 ». Mémoire de master en Santé publique, Université des sciences, des techniques et des technologies de Bamako.

Dossa, A. B. 2020. « Lutte contre la dégradation des terres agricoles dans le département du Couffo au Bénin. Fighting against agricultural land degradation in the Couffo division in Benin ». *International Journal of Biological and Chemical Sciences* 14 (6) : 2147-2159. DOI : <https://doi.org/10.4314/ijbcs.v14i6.17>

Fotue Totouom, L.A. & Fondo Sikod. 2012. « Determinants of the households' choice of drinking water source in Cameroon ». *Journal of Sustainable Development in Africa* 14 (3) : 86-97.

Fujita, Y., Fujii, A., Furukawa, S. & Ogawa, T. 2005. « Estimation of willingness-to-pay (WTP) for water and sanitation services through contingent valuation method (CVM). A case study in Iquitos City, The Republic of Peru ». *Japan Bank for International Cooperation* 10 (11) : 59-87.

- Grandgirard, J., Poinso, D., Krespi, L., Nénon, J. P. & Cortesero, A. M. 2002. « Costs of secondary parasitism in the facultative hyperparasitoid *Pachycrepoideus dubius*: Does host size matter? » *Entomologia Experimentalis et Applicata* 103 (3) : 239-248. DOI : <https://doi.org/10.1023/A>
- Gunatilake, H. & Tachiiri, M. 2012. *Willingness to Pay and Inclusive Tariff Designs for Improved Water Supply Services in Khulna, Bangladesh*. Metro Manilla: Asian Development Bank (coll. « South Asia Working Paper Series », 9).
- Hanemann, M., Loomis, J., Kanninen, B., Hanemann, M., Loomis, J. & Kanninen, B. 1991. « Statistical efficiency of dichotomous choice contingent valuation ». *Agricultural & Applied Economics Association* 73 (4) : 1255-1263.
- Hassan, A. & Mourad, K. 2015. « Analysis of willingness to pay households to improve the quality of drinking water service: case of Lebanon ». *Munich Personal RePEc Archive* 2116 : 1-33.
- Heckman, J. J. 1979. « Sample selection bias as a specification error ». *Econometrica* 47 (1) : 153-161.
- Hensher, D., Shore, N. & Train, K. 2005. « Households' willingness to pay for water service attributes ». *Environmental and Resource Economics* 32 (4) : 509-531. DOI : <https://doi.org/10.1007/s10640-005-7686-7>
- Kehinde, O., Adeoti, A. & Adebayo, O. 2015. « Determinants of rural households' willingness to pay for potable water in Oyo state, Nigeria ». *International Journal of Innovation and Scientific Research* 16 (1) : 103-113.
- Koko Mukuru, Y., Miki Baluku, R. & Kizito Cirhigiri, J.D. 2021. « Le consentement des parents à participer au financement des études primaires dans la ville de Bukavu, RD Congo ». *Cahiers du CERUKI* 67 : 207-232.
- Kontogianni, A., Langford, I., Papandreou, A. & Skourtos, M. 2003. « Social preferences for improving water quality: an economic analysis of benefits from wastewater treatment ». *Water Resources Management* 17 (1) : 317-336. DOI : <https://doi.org/10.1023/A:1025866818391>
- Le Gall-Ely, M. 2009. « Définition, mesure et déterminants du consentement à payer du consommateur : synthèse critique et voies de recherche ». *Recherche et applications en Marketing* 24 (2) : 91-113. DOI : <https://doi.org/10.1177/076737010902400205>
- Mingiedi, B., Flore, G., Makabu, T., Munandi Munkunda, J., Roubaud, F., Saint-Macary, C., Zanuso, C. & Macias, L. 2020. *Eau, assainissement, conditions de vie au Congo, Rapport d'analyse de l'enquête de référence pour l'évaluation d'impact du projet PILAEP 2*. coll. « Papier de Recherche », n° 135. Éditions AFD, 81 p. Disponible en ligne sur : <http://halshs.archives-ouvertes.fr/hal-00454682/>
- Moffat, B., Motlaleng, G. & Thukuza, A. 2007. « Households' willingness to pay for improved water quality and reliability of supply in Chobe ward, Maun ». *Botswana Journal of Economics* 8 (12) : 45-61.
- Nqobizwe, M. D. 2015. « Households' water use demand and willingness to pay for improved water services: case study of semi-urban areas in the Lubombo and Lowveld Regions of Swaziland ». In *Bsc (Agri-Econ & Agri-Business)*. Lilongwe University of Agricultural and Natural Resources (LUANAR). DOI : <https://doi.org/10.22004/ag.econ.243464>

PNUD. 2014. *Rapport sur le développement humain 2014. Pérenniser le progrès humain : réduire les vulnérabilités et renforcer la résilience*. Washington DC : PNUD.

Poirier, J. & Fleuret, A. 2015. « Combien les résidents sont-ils disposés à payer pour des améliorations de la qualité de l'eau ? Une application simultanée de la méthode d'expériences des choix à quatre sites récréatifs d'un bassin hydrographique ». *Économie et Prévision* 206-207(1) : 157-182. DOI : <https://doi.org/10.3917/ecop.206.0157>

Polyzou, E., Jones, N., Evangelinos, K.I. & Halvadakis, C.P. 2011. « Willingness to pay for drinking water quality improvement and the influence of social capital ». *Journal of Socio-Economics* 40 (1) : 74-80. DOI : <https://doi.org/10.1016/j.socrec.2010.06.010>

RDC, ministère des Infrastructures et Travaux publics, Cellule infrastructures. 2021. *Projet d'aménagement et de bitumage de la route nationale n° 2, tronçon Bukavu-Sake-Goma, des voiries structurantes de la ville de Bukavu et des bretelles de la RN2 d'une longueur de 23 km (Centre de recherche de l'Ilta de Kalambo et université catholique de Bukavu, entrée du Parc national de Kahuzi-Biega, entrée au centre de recherche en sciences naturelles de Lwiro et routes d'accès à l'hôpital ex Fomilac), soit un linéaire total de ± 250 km. Étude d'impact environnemental et social (EIES). Rapport final, 6 juillet 2021.*

Soglo, Y.Y., Kibi, N. & Thiombiano, T. 2002. « Détermination de la demande d'eau potable par la création d'un marché fictif basée sur le consentement à payer : cas de la ville de Cotonou au Bénin ». Rapport CRDI.

Terra, S. 2005. « Guide de bonnes pratiques pour la mise en œuvre de la méthode d'évaluation contingente », République française, ministère de l'Écologie et du Développement durable (coll. « Document de travail, série méthode », 05-M04), 84 p.

Twerefou, K. 2014. « Willingness to pay for improved electricity supply in Ghana ». *Modern Economy* 5 (1) : 489-498. DOI : <https://doi.org/10.4236/me.2014.55046>

UNICEF & OMS. 2020. *Progrès en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène des ménages 2000-2020*. New York : UNICEF/OMS.

Whittington, D. & Boland, J. 2002. *Water Tariffs and Subsidies in South Asia. Understanding the Basics*. Washington D.C. : World Bank and World Bank Institute, Public Infrastructure Advisory Facility, Water and Sanitation Program.

Whittington, D., Bisoe, J., Mu, X. & Baron, W. 1990. « Estimating the willingness to pay for water services in developing countries: a case study of the contingent valuation surveys in southern Haiti ». *Economic Development and Cultural Change* 38 (2) : 293-311.

Wondimu, S. & Bekele, W. 2011. « Determinants of individual willingness to pay for quality water supply : the case of Wonji Shoa Sugar Estate, Ethiopia ». *WIT Transactions on Ecology and The Environment* 153 : 59-70. DOI : <https://doi.org/10.2495/WS110061>

Zoungrana, T.D. 2021. « Les déterminants du choix d'approvisionnement en eau potable des ménages ruraux de la commune de Koudougou au Burkina Faso ». *Économie rurale* 377 : 65-81. DOI : <https://doi.org/10.4000/economierurale.9135>

III

EXPLOITATION MINIÈRE

THE ROLE OF FLEXIBLE LABOUR ARRANGEMENTS IN THE FORMALIZATION OF ARTISANAL AND SMALL-SCALE MINING: THE CASE OF RWANDA

Maxime Ndanyuzwe Rushemuka¹

Introduction

Different commentators have portrayed artisanal and small-scale mining (ASM) as a sector that has been marginalized by the governments of mineral-producing countries in the Global South, who instead prefer to support large-scale mining (LSM). The latter is perceived as the best way to pursue development and as easier to regulate, even though this view has been highly contested (Ayelazuno & Mawuko-Yevugah 2019; Ye *et al.* 2020). There has been a long-standing belief, particularly among influential institutions in the governance of natural resources (e.g., the World Bank or parts of the United Nations system), as well as among other observers, that formalizing ASM would help to solve the many social and environmental problems associated with this sector, thus enhancing the well-being of those involved in it and contributing to national socio-economic stability more generally (World Bank 2019; Hilson & McQuilken 2014). Calls for increased attention to be paid to ASM are often based on claims of its high potential for poverty reduction in contrast to LSM by virtue of the high number of people it employs and the way it often leads to a broad redistribution of created wealth (Gamu *et al.* 2015; Bazillier & Girard 2020). Recent claims that support for ASM could help achieve multiple United Nations sustainable development goals (SDGs) simultaneously, which most countries have committed to implementing, makes understanding ASM policing, its dynamics and outcomes an even more important task (de Haan *et al.* 2020; Hilson & Maconachie 2020).

While a quasi-hegemonic view that ASM needs to be formalized has existed for a while, it remains largely informal in most countries in that it operates outside official regulatory regimes (IGF 2018; Siegel & Veiga 2009). Various sources have shown how, from as early as the 1970s, countries in different regions of the Global South have made multiple attempts to integrate ASM activities into their regulatory regimes, but with little success

¹ Department of Human Geography, Lund University, Sweden.

(Campbell 2004; Barreto 2011). Some observers have noted that formalization programmes, which have mostly been conducted under the auspices of multilateral organizations, rarely managed to make an impact beyond the scope and lifetime of their existing projects (Labonne 2014; Hilson & McQuilken 2014). Although there is no common definition of the notion of formalization, broadly it is understood as 'a process of absorbing existing customary practices, developed informally by miners, into the mainstream of a country's legal and economic affairs' (Siegel & Veiga 2009: 51). Framed in this way, it sounds like an unproblematic phenomenon, perhaps being one of the reasons why it has been found appropriate to include support for formalization in many policies and project designs.

An important share of social-science research on ASM has been dedicated to assessing the causes of the disparity between formalization as a social goal and the apparently permanent informality of this sector in many countries. One of the most frequent observations to emerge from this research is that the limited implementation rate of formalization programmes arises from the fact that their design tends to be at odds with the logics underlying the existing organizational and institutional settings in which ASM activities evolve (Salo *et al.* 2016; Sangaré *et al.* 2017; Persaud *et al.* 2017; Gatsinzi & Hilson 2022). A prominent example of this phenomenon is governments' attempts to enforce mineral property rights by adopting a top-down and Western-centric view of private ownership, disregarding other customary institutions that regulate access to resources both above and underground (Verbrugge & Besmanos 2016; Persaud *et al.* 2017). This kind of policy approach has led to a situation of populations rejecting state legality in favour of customary modes of property governance or a complex mix of state legality and other forms of normative authority (Sangaré *et al.* 2017; Klein 2022b; Côte & Korf 2018). Besides this institutional perspective, frictions surrounding and resistance to formalization have been attributed to the political nature of this process and the power struggle it may cause around the mediation of interests between the different actors involved in producing and trading minerals as a commodity such as miners, local communities, entrepreneurs and local capital, large-scale mining, state officials, and both local and international NGOs (Verbrugge *et al.* 2021; Spiegel 2015; Werthmann 2012; Sippl 2020; Ayeh 2021).

While ASM research has mostly focused on the 'formalization gap', a small group of studies have recently explored the conditions of miners within the formalized ASM sector where it exists (Munir 2023; Martinez *et al.* 2023; Robles *et al.* 2022; Munir 2022). This research reveals that formalization, particularly for workers, does not necessarily result in improved socio-economic outcomes, as the concept of formalization itself might suggest (Gallien & van den Boogaard 2023). Furthermore, what are perceived as the benefits of formalization in mainstream policy frameworks might

diverge from the perspectives of its beneficiaries. For instance, in a study of formal ASM in Philippines, Robles *et al.* (2022) noted that workers have a clear preference for non-standardized forms of remuneration (e.g. a share in production) as opposed to a fixed wage, usually perceived as preferable according to the ‘decent labour framework’. It is apparent that multiple labour arrangements occur in formalized ASM and that the choice miners themselves make depends on complex factors. Considering this fact, the assessment of shortcomings of formalization programme design and implementation, which has been subject of many ASM studies, is likely limited in generating knowledge generalizable beyond the particular studied cases. Furthermore, there have been concerns in ASM research that diverse labour arrangements might hide forms of workers’ exploitation (Geenen & Bikubanya 2024; Libassi 2020; 2023). It is in this context that in this study I ask how formalization processes shape the ability of miners to pursue improvements to their conditions in a particular context. I explore the latter question through an assessment of the process of the recent formalization of the small-scale mining sector in Rwanda and show how it relates to the key types of labour arrangement observed on mining sites.

From the 2010s, Rwanda initiated reforms of its ASM sector, which mainly produces the so-called ‘3Ts’ minerals: tin, tungsten and tantalum. The reforms consisted of liberalizing the production and commercialization of minerals, establishing new mining regulatory frameworks and setting up the institutional and organizational capacity to implement the reforms (Barreto *et al.* 2018; Perks 2013). These changes have resulted in a sector that is tightly controlled by the state, not only in terms of the circulation of minerals, but also of the production process. The control of production is enabled by a system of private concessions granted to entrepreneurs grouped in cooperatives or working individually as companies (Behuria 2015). New mining standards, as well as the technical assistance that supports production, are delivered through cooperatives and company managements (Barreto *et al.* 2018). These structural changes have not only dramatically boosted production but also changed the face of mining sites (Perks 2016). Despite what might be considered close state control of the mining sector in Rwanda, few existing studies suggest that the miners’ experiences in terms of levels of earnings, sense of security, etc. varies, either across sites or within them (Perks 2014; Munir 2022). However, a unifying and remarkable aspect of this sector is the lack of work contracts for miners (those who perform mining activities). Furthermore, there is no standardized mode of payment, with some site owners paying employees a fixed wage, while others pay them by piece rates (Cook & Mitchell 2014; Barreto *et al.* 2018). Often these kinds of diverse arrangement have been believed to survive in ASM due to the informality of the sector (Robles *et al.* 2022; Libassi 2020). The occurrence of these flexible arrangements in Rwanda’s formalized ASM sector is

intriguing. This makes the reforms of ASM in Rwanda a critical case study that could support revisiting existing assumptions regarding formalization and how it relates to labour dynamics in terms of its regulation and condition (Flyvbjerg 2004).

The rest of the chapter is structured as follows. Section 1 reviews the different key theoretical approaches that have been used to study the dynamics of informal labour in the ASM sector, discusses their limitations, and going forward reflects on how these dynamics could alternatively be conceptualized. In section 2, I present the study's methods, followed by a presentation and discussion of its findings in sections 3 and 4. Finally, in the conclusion, I bring the current study's findings into dialogue with existing ASM research as a way to reflect on what we understand about ASM labour politics and what still needs to be studied.

1. Theoretical considerations

1.1. Informal labour arrangements and exploitation

There is a common thread in the literature on ASM, namely the fact that this sector is marginalized. In its most direct sense, this argument has been articulated by highlighting the clear preference for large-scale modes of mineral production (industrial mining) by governments in the Global South and their development partners, coupled with the tendency to leave ASM to work less productive mines on an informal basis (Hilson 2019; Ayelazuno & Mawuko-Yevugah 2019; Ayelazuno 2014). Extensive advocacy of this situation has led to a new policy paradigm, in which formal ASM should be considered an integral part of the development of a mining economy (Labonne 2014). For instance, one such campaign led to the adoption of the 2009 Africa mining vision, in which heads of states committed to promoting ASM as well as LSM (Béland *et al.* 2021; African Union 2009). While formalization by the state is perceived as probably the most important approach to curbing the marginalization of ASM in mainstream policy, empirical studies on multiple states' attempts to formalize this sector paint a bleak picture of this process (Labonne 2014; Hilson & McQuilken 2014). Various studies have noted that the formalization of ASM activities benefits other actors than workers economically, often entrepreneurs and financiers who have the economic and social connections to secure property rights to minerals and exploit a class of workers (Fisher 2007; Mwandiringana & Ye 2023; Verbrugge 2015a). This view then changes the narrative in ASM research from a marginalized sector to a marginalized labour force, an important nuance.

Furthermore, recent studies have elaborated on what has been broadly understood as exploitation in the ASM sector. In a case from Indonesia,

Libassi (2020) shows how in just one single locality mineral production in ASM might be pursued on the basis of extremely heterogeneous labour arrangements. In the same vein, in a study of artisanal and small-scale gold-mining (ASGM) in the eastern DRC, Geenen and Bikubanya (2024) raise concerns that formalization can lead to differentiation among categories of workers, and that not all workers are able to profit from this process in the same way (Geenen & Bikubanya 2024). More generally, the highlighted complexity of exploitation in ASM also raises the question of whether ASM is better conceptualized as petty commodity production, as suggested by Kassa (2019), or as labour working on behalf of local and global mining capital, as Verbrugge and Geenen (2020) argue. Paying attention to these differences matters for how we conceptualize labour exploitation, where and how it occurs and how it is resisted (Harriss-White 2014).

In ASM research, labour exploitation and precarious labour conditions in general have been associated with informality. There are four categories of ideas, also described as schools of thought, on what causes the expansion of the informal sector of the economy and what constrains the effort to formalize: dualism, structuralism, legalism and voluntarism (Chen 2012; Chen & Carré 2020). Two of these schools have been particularly influential in conceptualizing the ASM problem, namely *structuralism* and *legalism*. *Structuralists* interpret the informal economy as consisting of subordinated economic units (micro-enterprises) and workers serving to reduce input and labour costs and thereby increase the competitiveness of large capitalist firms (Chen 2012: 5). This perspective has been adopted by researchers such as Verbrugge and Geenen (Verbrugge & Geenen 2019, 2020), who argue that the expansion of ASM in developing countries from the 1980s reflected the reaction of global mining capital to structural constraints such as protests from the environmental movement or the rising costs of labour, which pushed it to expand outside its traditional core areas of, for example, Canada, the USA and South Africa. Understood like this, the expansion of ASM is part of the informalization of labour in the Global South to render it cheaper in the interests of global mining capital, even though, according to this thesis, the exploitation of local labour in specific localities varies, being mediated by existing local institutions and ecological contexts.

Conversely, the *legalists* see the informal sector as comprised of ‘plucky’ self-employed micro-entrepreneurs who choose to operate informally in order to avoid the costs, time and effort of formal registration, as well as a hostile legal system that leads them to work informally with their own informal extra-legal norms (Chen 2012: 5). Perhaps this has been the dominant view of what formalization consists or should consist of. Different versions of mining regulations in different countries have made amendments to the issue of defining the contours of how to allocate mineral property rights to ASM in contrast to LSM (Campbell 2004). Different observers

have perceived solving ASM's problems as mainly possible through the elimination of barriers that prevent artisanal and small-scale miners from having rights to mineral resources (Siegel & Veiga 2009; Clausen *et al.* 2011; Salo *et al.* 2016). While this is the most common narrative in the ASM literature, it does not address the fact that formalization is prone to elite capture, whereby mining permits are given to those with economic and political connections, which exacerbates the marginalization of lower forms of labour (Fisher 2007; Mwandiringana & Ye 2023). Again, this brings up the question of whether inequalities are an integral part of the formalization process.

While the perspectives on informality tell us why it persists in many places, i.e. 'the formalization gap', it does not allow us to comprehend why, in formalized sectors, there might still be elements of informality, as Robles *et al.* (2022) show in the Philippines and as appears to be the case with the main labour arrangements in formalized ASM in Rwanda. In this regard, I build on Libassi (2020), who argues that this diversity is at the same time the enabler of specific mining regimes, while simultaneously producing different experiences depending on particular positionings within the production process. If we consider the heterogeneity of labour arrangements in formalized ASM as the norm, we might well ask through which processes these are integrated into new systems of production. I address this issue in the next section.

1.2. Formalization and labour regimes

The notion of 'factory regimes', also referred to as 'labour regimes', as coined by Michael Burawoy (1985), appears to be agile in capturing how workers' varied experiences in a specific socio-economic context are formed and reproduced. The concept of a labour regime depicts the evolved set of arrangements that exist between workers, employers and the state at any one time and place (*ibid.*). In other words, labour regimes act as workplace institutions and are determined by a complex interaction between the labour process, the relations of the enterprise to the market and the state, the mode of reproducing labour power, the place of the national economy in the international economy and different forms of state power. Other labour researchers have elaborated on this notion more recently, notably Baglioni *et al.* (2022) and Taylor and Rioux (2018). From the labour regime's perspective, workers' experiences are determined by norms that are established and lived on a daily basis in a workplace, and it is those norms that set the conditions of work, i.e. what can be done, if anything, and how (Taylor & Rioux 2018; Burawoy 1985).

Returning to the specific subject of this study, working in formal ASM can be conceptualized as a type of labour regime. To understand how

heterogenous and informal labour arrangements emerge, we can draw inspiration from what Taylor and Rioux (2018) call four linked moments of labour regime formation, which are 1) the *reproduction* of labour power, mainly in the household, but also influenced by state, private, or market-based welfare interventions; 2) the *mobilization* dynamics through which people become employable, or not, in specific occupations and under specific conditions, thereby accounting for state regulations, market expectations and the segmentation of labour markets around, for instance, skills and social networks, and the role that social differentiation plays; 3) the *motivations* that drive workers, ranging from their own expectations of work to the state's and market's representations of what 'good' or 'efficient' work should look like to how workers accept or resist these representations; and 4) the actual deployment or *utilization* of labour power at the intersection of various strategies of labour control deployed by employers and their acceptance of or resistance by workers to them (Rushemuka & Côte 2024: 6).

The main idea in the labour regimes concept is that labour conditions, i.e. heterogenous forms of organization and the diverse ways workers in those organizations experience work, emerge from the relations of production (Taylor & Rioux 2018). However, the idea of a labour regime goes beyond the economic logic of the notion of 'relations of production' in that it does not limit the factors of labour exploitation at the level of the workers and their employers in the production process but is determined by the history of systems of production and the state's action in terms of its economic and social policy and regulations (Baglioni *et al.* 2022). It is this connection between the production of commodities and the necessary reproduction of labour, as well as the mechanisms of mobilization and motivation that are used to ensure that this happens, that Burawoy (1985) describes as the politics of production.

The labour regime framework helps one look simultaneously at the moments of production and reproduction, as well as the crucial but political process that links the two in the production of commodities (Baglioni *et al.* 2022). The technical and political role that state institutions play in sustaining ASM production regimes has particularly been overlooked in ASM research. Where the state's role in regulating ASM has been the focus, research mainly highlighted how the state apparatus (institutions and its agents) have been used to keep ASM informalized to benefit the interests of capital holders, which often overlap with those of state representatives (Verbrugge 2014; Luning 2008; Mwandiringana & Ye 2023). However, as it has been argued by Harriss-White (2010), the question of what brings order to economic activities described as informal is rarely reflected upon. In the current study, I pay attention to the political role the Rwandan government played in establishing and reproducing a formal ASM regime over the last fifteen years.

2. Study methods

This study started with a broad objective of exploring the impact of the ASM formalisation process in Rwanda over the last fifteen years or so on the possibilities of miners to pursue the betterment of their conditions. This objective entailed shedding light on both the political-economic context of the broad formalisation project, also referred to as reforms, and assessing miners' narratives on the changes that these reforms brought, with regard to the conditions in their workplace and in their daily life. Data collection took place on three levels, so to speak, namely in the mining locality, with national level actors, and through document consultation. Data collection started with document consultation. In this phase, I reviewed both academic and policy documents, and webpages, with a focus on how they characterise the changes in mining sector governance in the country. The results of the document analysis were integrated with national level interviews (which I describe further below) to understand the political-economic context of the ASM sector transformation as presented in section 3.1.

After a consultation with different key informants knowledgeable about the mining sector and research in the country, I selected Rukoma as locality to be studied for two reasons, namely because it is a typical mining region in Rwanda (average mineral output and social dynamics), and due to the fact that it has been less covered in research in comparison to other localities proposed as alternatives to study. In this phase of data collection, I employed various methods of qualitative research. First, I relied on the go-along method, in the locality of study, where I spent two months (Kusenbach 2003). With this approach, I for instance followed mine inspectors during their field visits. I observed and took notes of their comments and interactions with both miners and mine managers. This initial phase in the field familiarised me with the heterogeneity of mining site organisation, which can constitute a study in its own right, and later, I decided to focus on two sites with contrasting modes of payment (maximum variation cases), namely a site with fixed salaries and another where workers get paid on a piece-rate basis (Flyvbjerg 2004).

On the site with fixed salary payment, which is the bigger one, I conducted fifteen interviews, whereas on the piece-rate work site, I interviewed ten miners. On the first site, miners work for a salary and different categories of workers, with distinct tasks, get paid different amounts. On this site, with the help of the *Gapita* (workers' overall supervisor), I selected at least two study participants in all categories of workers, which I describe in the results section. On the second site, with payment based on piece-rate work, miners work in teams and share the pay equally regardless of the type of task performed by a team member. Furthermore, work is not strictly specialised; all team members can play the role of a digger and transporter, mineral rock

breaker, etc. Nevertheless, in my selection of study participants, I tried to select locals and non-local workers, and a mix of different age categories, to capture a wide variety of experiences. On both sites, interviews with miners were conducted by help of a guide questionnaire, composed of semi-structured questions centred on their career trajectory, the work conditions before and after reforms, and different aspects of their relationship with their employer. In the last stage of data collection, building on the insight gleaned from the mining locality, I conducted four interviews with actors involved in the governance of the mining sector at national level, namely the representatives of two international NGOs, the representative of one civil society organisation, and a representative of the federation of mining cooperative owners. The objectives of these interviews were mainly to situate the observations made in the field within the broader national policy and political-economic debate.

The final data corpus comprised taped interviews with miners and experts, field notes from observation, and selected documents to be analysed. All interviews except one were conducted in the national language Kinyarwanda, which is the mother tongue of the researcher. After data collection, the taped interviews were transcribed in a word processor and transcripts were imported in NVIVO software. In NVIVO, I used pre-established themes (mainly related to key lines of inquiry that my interviews followed) to code the entire text. The themes were modified along the process of re-reading transcripts and referring back to the main research question of this study, until the final themes emerged and were used to organise the study results (Ose 2016). It is important to note that the names of the two mining sites and the people I interviewed in this study have been pseudonymised, in accordance with the informed consent approved by the study participants. The rest of the names of locations and the study locality of Rukoma are real.

3. Study results

3.1. The Rwandan mining sector under the traceability regime

In July 2010, the United States government established a minerals due-diligence regulation through Section 1502 of the Dodd-Frank Act, requiring companies importing minerals into the USA from the African Great Lakes region to file an annual report attesting that the production of and trade in these minerals did not involve human rights violations or financial conflicts in the DRC or any of its nine neighbouring countries, including Rwanda (U.S. Securities and Exchange Commission 2017). A few months later, it could be seen that the countries in the region were responding differently to this regulation. In September 2010, for instance, the DRC

government introduced a controversial ban on artisanal mining in the east of the country as a way of addressing the issue of 'conflict minerals' (Geenen 2012). In Rwanda, the government quickly opted for international mechanisms of cooperation focused on traceability schemes to verify the conflict-free provenance of its minerals and maintain access to key international minerals markets (Postma *et al.* 2021). The pressure to 'clean' the mineral supply chain was particularly intense on Rwanda, a country accused of being one of the main transit paths for conflict minerals from the eastern DRC on their way to the international market. It is under those circumstances that Rwanda became the first country to sign a memorandum of understanding with the British-based International Tin Resource Institute (ITRI) in 2010, and in 2011 it joined ITSCI (International Tin Supply Chain Initiative), the system devised by ITRI and locally implemented in Rwanda by Pact, an NGO headquartered in Washington (Uwizeyimana 2015).

Restoring credibility to the Rwandan mining sector, which has been accused of the illicit trading of minerals from the eastern DRC, required more than establishing a traceability regime marked by joining ITSCI and other traceability schemes such as the Certified Trading Chains (CTC) programme, backed by the German Federal Institute for Geosciences and Natural Resources (BGR) (IPIS 2012). Stimulating the growth in ASM production was an important part of the process of building credibility for the Rwandan mining sector, as one key informant who has been working in the Rwanda mining sector for more than two decades, first as public servant and now with ITSCI, recounted:

'NL1:² [...] I can say that artisanal mining, you find some of them have really achieved admirable things. To an extent that you can look and find a local company that can produce like 15 tons of minerals.

Interviewer: I heard some produce 300 kilos per day!

NL1: it is not 300 kilos, there are those who even produce a ton, depending on the quality of the vein, but companies have achieved very admirable things. But at that time, there are times we looked, when the sector was still in the making in 2011... you see, we had many challenges with the international community. Many people would come and say that Rwanda, you see, does not have minerals, they [minerals] come from the DRC, and then that is what they trade. We were under much pressure as an ITSCI program. They would say, where do you get the minerals that you certify. We were obliged to take them to the mines. Then we would search for mines at that time (hah hah)... and we could not find mines. Sometimes we would say Rutongo, and those others, you see... the big mines. And then the visitors said no! we want local mines, so that we can see how they work. Then we put much effort into

² National level interview 1.

this [as ITSCI] and the government. But now, you can take a whole day, leave here and find mines to visit, and then tomorrow you would go in a different district. These are things that we are proud of, to have achieved.'

The work of Prithvi Behuria (2015) has documented the process of these reforms and noted how, after taking power in 1994, the Rwanda Patriotic Front (RPF) paid less attention to the mining sector, focusing only on its marketing dimension and on addressing other more pressing social and security-related issues in the aftermath of the 1994 genocide. However, in 2007 the government of Rwanda (GoR) started a slow process of liberalizing mineral production, which has been dramatically accelerated from 2011 onward, after the Dodd-Frank Act came into force. The traceability requirements and the minerals tagging system that was devised to implement them now serve as key policy tools to enforce other policies of the Rwandan government beyond the initial objective for which it was introduced. As observed during the time of my fieldwork, the Rwanda mining board (RMB) district officers and the Rwanda bureau of investigation (RIB) conduct regular checks on mining sites to determine cooperatives' and companies' compliance with different national regulations on the environment, occupational safety and health standards (OSH), using a checklist they have designed. Breaches of these regulations can result in suspending the issuing of the tags that are required to be able to transport minerals from the mine to any market, national or international.

To be able to quantify the number of tags granted to a mining cooperative or company, ITSCI and RIB estimate the monthly production capacity of a mine based on assessments of the mine's materiality, level of investment and statistics of previous levels of production. Through the control of minerals tags and the requirement to comply with mining sites' design standards specified in the documents (Manza *et al.* 2017) that mining engineers use, the technique of supporting tunnels with wooden structures has widely been adopted. This new design for mining sites has increased the ability to exploit deeper reserves and extend the durability of mining sites. The regulations and other initiatives cover the training of mining engineers in two main educational institutions: the Integrated Polytechnic Regional College (IPRC), which passed its first graduates in 2015; and the School of Mining and Geology of the University of Rwanda established in 2015. They also include a mandatory rule for a company or cooperative to employ at least one engineer, highlighting the state's active role in galvanizing this sector. Having familiarized oneself with the mining sector in Rwanda, one quickly realizes that the implementation of the new production regime relies mainly on the cooperative or company involved, a factor I describe in detail below.

3.2. The central role of cooperatives and companies in ASM production

To acquire a general perspective on how mining activities are run within my study area, I joined a team composed of the Rwanda Mining Board (RMB) district officer and three staff members from the Rwanda Investigation Bureau (RIB)³ on one of their field visits to monitor mining activities in the district. One key program on their agenda was to collect information on a mining site that miners were operating illegally. Prudently standing on a hill hosting a formal mining cooperative, which had only five workers, we could see in front of us an illegal, unlicensed mining site, a hive of activity with around fifty miners working illegally and employing the prohibited technique of washing minerals in a nearby stream. I joined in the conversation with the RIB officers, and they commented that illegal mining is uncontrollable (out of hand). I asked why they did not go and arrest them as law-enforcement officers. One of them stated that that would be futile, and that tackling illegal mining would require adopting a broader approach than simply arresting miners or using force. In his opinion, the state should make it easier for cooperatives and companies to take over places where minerals are discovered by the population to avoid the sites being taken over by illegal miners. The RMB officer explained that there is a plan to organize illegal miners into a cooperative so that they can mine formally and legally. When I asked the RMB officer how these workers would manage to raise the exorbitant amount of seventy million Rwandan francs (approximately 70,000 USD) required for a concession permit, he replied that the local authorities were trying to convince some wealthy men in the locality to pay for such permits, and that the state suspected them of employing illegal miners anyway.

The above anecdote shows how the creation of cooperatives and companies is considered an important means through which ASM is formalized in Rwanda. Mines are spread all over the national territory, and cooperatives and companies are seen as a means of control, without which unregulated mining by the general population would take place. The informant I talked to in Kigali, already mentioned in the section above, recalled how the state had trouble finding able investors when the liberalization process started. When the government started to organize and promote mineral production actively towards 2010, it proved very difficult to attract international investors who were willing to take the risk. While entrepreneurs can and do realize significant profits from ASM in Rwanda, the country is not a mining El Dorado. Mineralized veins are small and are irregularly embedded in

³ RMB is part of the executive, concerned with policy implementation, whereas RIB comes under law enforcement.

thick layers of sediment in the mountainous landscape that dominates the national territory. This makes mineral production a very unpredictable and labour-intensive process. This complexity was captured in the conversation with the same expert, who recalled the effort the government had put into mobilizing foreign investors in the mining sector. He recounted that ‘a lot of them came but saw that they could not simply use big machines and sophisticated technologies and make a profit and went back to their countries.’⁴ The now liberalized sector relies on this new breed of local investors, who are estimated at between 200 and 300, an increase from just a dozen in 2008 when liberalization started.

Although the number of local investors and the level of production are celebrated, the establishment and survival of cooperatives and companies are not easy. First, it is important to understand the nature of these organizations. A company can be owned by an individual or a group of investors. A cooperative by law consists of at least ten members, but apart from this, nothing essential differentiates the two types of organization in practice. Both consist of a group of capital investors who can be categorized as employers, not employees. Under the regime of formalized ASM, investors in cooperatives and companies are therefore seen as a tool to create the enclosure and the value of the minerals and ensure traceability, as well as implement the government’s mining standards, both OSH and a number of social requirements, which would otherwise be hard to enforce. All these requirements are of course cumbersome and expensive for investors and make their businesses risky. Before the liberalization of production and the widespread issuance of mining licenses, most of these investors were involved in the less risky business of the commercialization of minerals. They used to be what miners refer to as ‘*abazungu*’ (whites). Typically, local miners would be advanced some money for food and equipment by their *abazungu*, roved around the hills in search of minerals and exploited them independently, to sell their production finally to the same *bazungu* for a negotiated price.

With respect to the formal type of ASM, with its private concession rights, those who invest in the production of minerals have more obligations to fulfil, in terms of taking care of the workers and complying with other state regulations. This, for instance, is why, in the anecdote at the beginning of this section, some local *bazungus* still resist operating formally. It is therefore important to note this constant tension between the state and the investors. For those who decided to operate formally, they are always confronted with the task of complying with the state regulation of production and still being able to make a profit from the business. As one of the national

⁴ National level interview 1.

representatives of cooperative owners put it, 'the hardest task is to manage the concession requirements while sufficiently motivating the workforce'⁵.

3.3. *Relations of production in formal mining sites*

3.3.1. Gasoro: the piece-rate work site

I visited the Gasoro site (see the map below), a mine where the mode of payment consists of piece-rates. When I visited it for the first time in April 2023, the owner, Claude, had been running it for the last two years. It is an old site that has been worked by different companies and cooperatives for more than twenty years, and just before Claude took it over it was exploited informally by some members of the local population. The site is now part of a cooperative mining concession from which Claude leases the right to exploit it and run it as what is known locally as a *sous-traitant*⁶ (sub-contractor). It produces mainly coltan (columbite-tantalum), sometimes mixed with small quantities of cassiterite (tin oxide or SnO₂). Claude lives in Kigali and has other mines in his native Rutsiro district. He comes once in a while to monitor the mining activities and deal with workers' problems on the site, but he delegates the management of the workers and the minerals they produce to his *comptable* (accountant), who lives in the vicinity of the mine.

At the time of my first visit, the mine employed around fifteen miners, nine from Rutsiro District and six who are local (Rukoma region of Kamonyi). Miners often work in teams of three to five people and are paid based on production. The mine-owner fixes a price per kg of minerals of 12,000 Rwandan francs (RWF; around 10 USD at the time of data collection). The level of mineral output on this site varies dramatically. A team of three people can produce 3 kg in a day, which they share equally among themselves. But the same team can just as well only have 2 kg after a week (six days) of working. In general, production on this site is modest and varies between 8 and 15 kg of semi-processed minerals per week.

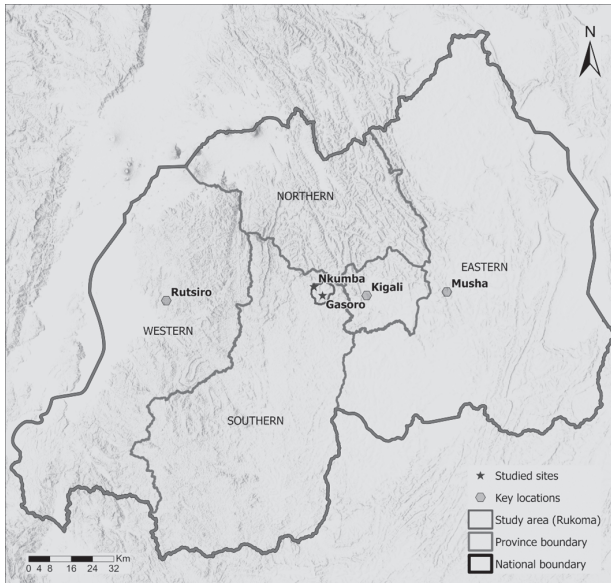
To ensure a sustainable workforce for his site, Claude seems to rely on a strategy of 'importing' workers from Rutsiro, where he has extensive experience and runs other mining sites, and combines them with some local miners whom he has come to trust as they work with him. Together with his associate, Sylvain, who navigates between Rutsiro and Rukoma, he recruits

⁵ National level interview 2.

⁶ The practice of sub-contracting in this case means that the one operating the mining site is not the legal holder registered on the mining concession permit. Often the sub-contractor holds an informal agreement of sub-lease with the property title holder. It is a widespread practice that is sometimes perceived as problematic when it comes to determining responsibilities, in case of an accident for instance.

miners who work at some of their mines in Rutsiro or neighbouring ones by convincing and/or bluffing them that moving to Rukoma would offer them a better income-earning opportunity. For instance, one miner who has been on this site for two weeks recounted how he was persuaded to come to work in Rukoma together with his team: ‘Sylvin came to Rutsiro and told me that they had a productive mine and enough water on the site⁷... , and that people have been making millions.’⁸ However, when I met him, he was quite dissatisfied with the low concentration of minerals on this site, but was willing to give it a try for a couple more weeks before returning to work in his home district of Rutsiro if things did not get any better. By the time I visited the site a second time in December 2023, only one worker of the nine from Rutsiro was still working there. A new group of workers from Rutsiro had arrived in the last three months.

Map of areas of interest in the current study



Source: elaborated by the author and adapted from Google Earth base map.

⁷ Water availability is a very important factor in the production of minerals in Rwanda. Usually, water sources are in the bottom of valleys, and it requires significant resources to pump it up the hill to wash minerals.

⁸ A million in Rwandan currency is almost a thousand USD. Although this is a very rare find in the Rwandan ASM, some miners I talked to confirmed they had once earned amounts close to this in their production.

Local miners therefore play an important role in keeping production going on this site. As opposed to those who come from Rutsiro, when a local miner needs to be absent for few days, maybe because of a problem needing solving at home, or to cultivate his or her own farm or find an interesting side job, the miner will be absent for a couple of days and then return to work on the mine. Both local miners and those from Rutsiro have a variety of experiences in this respect. For instance, while it is rare for workers from Rutsiro to spend longer than six months at the site, one particular miner who seemed to have a special relationship of trust with Claude has been here for more than a year, since he has been offered an extra job as site-security officer for 40,000 RWF a month together with other benefits: 'I would be lying if I say that there is a need that he does not cover for me.' Among the locals, one 58-year-old, for instance, seems to have good relations with his employer, as reflected in the following statement: 'I don't lack anything with him; when my children need school fees he pays it..., he gives us money for food until we reach mineral production, and he has agreed to contribute to a pension fund for my workers. I do not qualify because of my age, but he pays for my son, who works with me'. On the other hand, another local stated that 'I don't feel integrated, I don't even have a uniform' He works on this site when needed but considers the site as his secondary one, preferring to spend time on adjacent mining sites two kilometres from Gasoro, where we were talking.

3.3.2. Nkumba: the fixed wage site

In the Rwandan context, Nkumba is an impressive mining site. While it is smaller than those old and well-known medium-scale mines such as Nyakabingo, Musha, Gatumba and Rwinkwavu, owned by the state or foreign investors, it constitutes a new type of site classified as 'small-scale' mines owned and operated by local (Rwandan) entrepreneurs, with remarkably better technologies and greater production capacity than could be found in informal mining sites before the 2010 reforms. This site is also old, as mineral exploration took place there in the early 1950s both by Belgian entrepreneurs under colonial rule and later by the local population. Although legally registered as belonging to Kwizera Ltd., this site has been exploited by different sub-contractors. It is currently operated mainly by Gashugi, who is originally from Musha (Rwamagana) in eastern Rwanda and has different mining businesses in this province. The mine engineer told me that they have 'visitor fatigue', since their site is considered exemplary. The mine even hosted the national broadcaster, who came to inform his listeners about this special job-creating example of entrepreneurship. It has electricity and well-constructed timber-supported galleries. The mine's production varies between 300 and 1000 kg of pre-processed cassiterite (tin) ore per day.

During the fieldwork period, the mine employed around 300 miners on a daily basis, working three tunnels with complex horizontal galleries and up to three levels below ground, linked by a wooden ladder system (which the miners call *ascenseur*). At its peak, however, it operated five tunnels and employed 500 workers. Unlike the Gasoro site described above, the size of this mine means that there is no direct social relationship between the owner and the miners. In fact, while some of the miners have been working at this site for more than five years, the current owner of the mine has only been operating it for a year. The daily mining operations are headed by the site engineer, who is in charge of mineral production and mine safety. He is directly aided by a *gapita*, who is in charge of managing the labour aspect of production. The mode of payment here is a fixed wage, which is paid out weekly on Saturdays.

The salary is fixed by the employer and varies according to the miner's level of responsibility. The hierarchy in salaries seems to depend on the level of skills acquired by the miner, as well as on the bodily effort it takes to exercise a particular responsibility. For instance, the basic digging and moving of sand outside the tunnels is performed by *abadeyi*, who earn 2500 RWF per working day, which starts from 6:30 in the morning and ends at 17:00, with a thirty-minute lunch break. Heavy lifting on the ladder and those who carry multiple sacs in a wheelbarrow can earn a small increment and are paid 2600 RWF a day. Those who perform technical digging, i.e., digging for a mineral vein (*abatitsi*) are paid 3000 RWF. Other workers who perform tasks perceived as requiring some special skills, such as the jack-hammer operators who breaks the hard rock and the timber-support carpenter (*umupaneur*), are paid 3500 RWF a day.

The miners on this site come from different parts of the country that are known for their mining activities and typically started this profession in their home districts before moving to the region of Rukoma in search of job opportunities. While recruitment sometimes takes place through social networks, getting a job on this site is usually straightforward, and employment is flexible. As one miner described it, 'it was not difficult to get a job here; they simply ask for your ID to check that you have the required age for working[...], you come to work on those days you can, and if something comes up and you can't work, they don't mind, but you don't get paid for the days you are absent.' Workers are served lunch on the site on credit: a plate costs 500 RWF, which is deducted from their weekly salary. Some people have worked on this site for five years, a very significant period given that miners tend to be very mobile and sometimes only spend a couple of weeks at a mine.

The Nkumba mining site is what miners describe in their jargon as *ikirombe cyashyuushye* ('a site that got hot'). This jargon often means that the site produces large quantities of minerals, and that production is rarely

interrupted. The investor has enough minerals to sell weekly and pays the workers each Saturday. The size of this mine and its materiality appear to necessitate a wage system. Here the mineralized vein is continuous and requires constructing the mine's infrastructure as a whole, with a small number of long, interconnected tunnels. This makes it difficult to have teams of workers who work independently for piece rates. When there is a big find of minerals or when international mineral prices go up, the site owner and his engineer recruit more workers by telling already employed miners to tell their friends around the country to come and work with them. In contrast, when prices go down, the company downsizes its operation, and the engineer and *gapita* (mine foreman) decide which of the workers they need to let go.

4. Discussion

4.1. State mobilization for formalization

The case of ASM-sector reforms in Rwanda is interesting for two related reasons. First, the government was continuously involved in supporting ASM and managed to formalize the country's ASM sector at a level that governments in other developing countries have hardly reached (IGF 2018; Labonne 2014). Secondly, the specific way in which this process took place shows that a formal ASM sector can be successful without necessarily formalizing all aspects of it. By successful, here I mean in the legalist sense of bringing informal ASM activities within the state's legal and bureaucratic purview (Siegel & Veiga 2009; Chen 2009). In this case, the government achieved a high level of formalizing mineral production in ASM through regulations and production standards backed up by enforcement, but retained the labour arrangements underlying this mode of production as informal. Previous studies have already shown that when an ASM sector is formalized, labour arrangements tend to remain constant with what they were under informal production (e.g. in the Philippines; Robles *et al.* 2022). However, while this could be easily considered an unfinished formalization, in the case of Rwanda the incorporation of informal labour in formalized ASM production appeared to be an enabler of formalization.

Empirical studies in different countries have shown formalization to be limited by the fact that customary institutions governing access to land and mineral resources tend to be in conflict with legality as conceived by the state (Klein 2023 in Madagascar, e.g.; Côte & Korf 2018 in Burkina Faso; Luning & Pijpers 2017 in Ghana). From this legalist perspective on formalization, in Rwanda both mineral resources and land are only governed by state institutions. This is unlike what happens in other parts of the world, where, for instance, customary authority in the matter of land governance

still co-exists with the state's authority (Verbrugge *et al.* 2015; Tubb 2015). Furthermore, the introduction of land registration in 2009 and the establishment of an electronic land cadastral and administration system (Pritchard 2013) facilitated the task of demarcating and enforcing private mining concessions when the liberalization of the mining sector was accelerated after 2010.

Furthermore, it has been claimed that ASM in different regions has been systematically informalized because it is in competition with large-scale mining (Ayelazuno & Mawuko-Yevugah 2019; Geenen 2014; Klein 2022a; Verbrugge & Geenen 2019), reflecting a structuralist reading of formality, which is increasingly dominant in ASM research (Verbrugge & Geenen 2020). From this perspective, the formalization of ASM in Rwanda did not face competition from LSM because the state opted to support small-scale mining as the backbone of its mining sector. This is due to the materiality of minerals in Rwanda, which makes it unprofitable to exploit mines by industrial means. The Rwandan government opened medium-scale mining to international competition, while reserving ASM for local entrepreneurs who are used to the materiality of the minerals in Rwanda and the management of cheap labour (Barreto *et al.* 2018; Behuria 2015). Key perspectives on formalization (legalist and structuralist) might explain why this process has been effective in Rwanda, unlike in many places. This is mostly because important limitations that tend to hamper formalization in other countries were not as prominent in the case of Rwanda. However, to understand why formalization unfolded in the specific way it did, we need to look at the characteristics of the overall project of developing the mining sector in Rwanda after the 2010 Dodd-Frank Act was passed, as I elaborate in the paragraphs below.

4.2. The political dimension of formalization: enclosure, legitimation, and agency

Asserting state control over the ASM sector in Rwanda occurred through a special mode of enclosure. In different places, state control over the ASM sector has been characterized as mainly involving a power struggle between actors with different types of authority: traditional, entrepreneurial, ASM labour regimes and local communities (Côte & Korf 2018; Klein 2023; Verbrugge 2015b; Peluso 2018). In Rwanda, the state appeared to be an easily dominant actor in the ASM formalization process which employed a techno-bureaucratic mechanism to control ASM production. The enclosure happened as part of the extensive liberalization of mineral production after the 2010 Dodd-Frank Act, followed by a relatively strict enforcement of mining operation standards. The implementation of these reforms was facilitated by the fact that they were an integral part of strategic reforms of the

national economy as envisaged by the government a few years prior to the passing of the Dodd-Frank Act (Behuria 2015).

Workers on formal ASM sites perceive some advantages in working in this setting compared to the informality of ASM. As part of the OSH regulations, a cooperative or company is required to have accident insurance covering all workers on the mining site. The amount of compensation provided by the insurance in case of injury leading to disability or death is not specified by law and varies according to the insurance policy negotiated by the company or cooperative. The value of the policy insurance I accessed in my study area of Rukoma varied between 1,500,000 RWF (approx. 1,500 USD) and 2,000,000 RWF (approx. 2000 USD). While none of the miners I talked to have seen their company's or cooperative's accident insurance policy, the trust they had in their employers having to pay them in the case of a serious accident or injury was surprisingly firm. For some miners, it did not matter whether the mine owner had insurance or not, since he (all owners were male in the study area) would have no means of avoiding taking care of a miner who was involved in a serious accident on his site. The argument that both improved safety standards and the accident insurance regulation were key characteristics of formal ASM, used by the state to legitimize the reforms conducted in the last years, appears the same in the workers' own narratives.

From the start of the liberalization of mineral production in 2007, and also after the government started to fast-track ASM formalization in 2010, work arrangements and mode(s) of payment were not part of any reform. Every miner on the studied site, including the site manager, is employed without a work contract. Modes of payment consist of either a fixed wage or payment by quantity of the mineral produced, this often being decided by the mine operator. However, there are also cases where some miners negotiate their own terms of employment depending on the competencies they possess. The fact that labour arrangements are left to be determined through the agency of concession owners and workers appears to be a fundamental factor in the functioning of formal ASM. When I asked one of the leaders of the union of mining cooperative owners in the country his opinion on the fact that paying workers by production (piece-rate work) might be perceived as exploitative since it shifts risk to workers, he responded that 'if the state were to decide on a mandatory system of wage payment, mining could simply not survive, since it would kill the motivation of both investors and workers'. The miners I interviewed also seemed to appreciate their ability to choose between the two modes.

Conclusion

This study has revealed that the experience of labouring in the Rwandan ASM is not only varied but entirely informal. The study's findings agree with what has been observed in other parts of the world, namely that bringing ASM production under the state's administrative and economic control does not result in the formalization of labour relations or changes in the organization of work (Robles *et al.* 2022 in Philippines, e.g.; Marshall & Veiga 2017 in Latin America). While ASM research in different countries has been concerned with assessing the merits and limitations of state regulations and reforms involving specific social goals such as environmental protection (Hilson *et al.* 2018), gender equality (Buss & Rutherford 2020; Munir 2023), etc., recent insights from institutional studies indicate that institutional reforms are triggered by and pursue limited ambitions, often those of powerful actors (Bebbington *et al.* 2018). In Rwanda, the reforms of the last fifteen years have been driven by the government's strategic response to the threat of losing access to the international minerals market in the context of imposed requirements to comply with the terms mainly of Section 1502 of the US Dodd-Frank Act (2010), and to some extent of the EU's Conflict Minerals Regulation (2017/821) (Postma *et al.* 2021; Uwizeyimana 2015). Faced with allegations of trading minerals originating from the conflict-affected eastern DRC, the Rwandan government responded through a series of reforms intended to prove that 'Rwanda produces its own minerals too' (Behuria 2015). A key aspect of the reforms has been that, from 2010, the state changed its approach to governing ASM, from merely control over the marketing of minerals in the country to the fully fledged promotion and regulation of production.

The formation of a mining economy over the last fifteen years exhibits some of the characteristics of what Ansoms (2009) and Huggins (2014) have referred to as 'a strong Rwandan state'. It took sustained efforts on the part of the government to mobilize both investors and workers to join the formal ASM as opposed to working informally as they had been doing for many decades. Mobilizing the workers involved using both constraints and incentives. A system of mining concessions granted to investors grouped in cooperatives or operating individually as private companies created an enclosure (Peluso & Lund 2011) and forced miners to join formal sites. However, the enclosure was accompanied by new state regulations such as the requirements for concession owners to take out accident insurance and comply with safety standards, which, taken together, made formal mining sites more attractive. Despite the state's tight control of ASM, mining sites in Rwanda are still very heterogeneous, especially when it comes to the way labour is managed.

In recent years, ASM research has shown that heterogeneous labour arrangements can be exploitative for some classes of labour and advantageous to others (Libassi 2020). However, the novelty of the current study is

that it does not treat heterogeneity in terms of the irregularities that may arise when formalization is unsuccessful or is left incomplete, as argued by some observers (Martinez *et al.* 2023). Building on the propositions entailed in the labour regime theory, that different forms of labour organization, although more exploitative in some systems than others, are nevertheless a fundamental aspect of every type of economic production (Taylor & Rioux 2018; Burawoy 1985), I have shown here that formal ASM in Rwanda has been enabled by an informalized labour regime by which miners negotiate and renegotiate, individually or as a team of workers, the terms of their employment with their employers who own the mining concessions. Based on this study, there is no evidence that the informality of labour arrangement is conducive to labour exploitation in itself, and miners appear to be able to deploy their agency to negotiate their terms of employment. In future research, it would be interesting to assess the factors that enable or constrain their agency and the impact that this has on their wellbeing.

Acknowledgement

This work was supported by the Swiss National Foundation (grant no. 10001AM_192598/1).

References

- African Union. 2009. *Africa Mining Vision*, 48 p. Online: <https://au.int/en/documents/20100212/africa-mining-vision-amv>
- Ansoms, A. 2009. 'Re-engineering rural society: The visions and ambitions of the Rwandan elite'. *African Affairs* 108 (431): 289-309. DOI: <https://doi.org/10.1093/afraf/adp001>
- Ayeh, D. 2021. *Spaces of Responsibility*. Walter de Gruyter GmbH, 341 p. DOI: <https://doi.org/10.1515/9783110690163>
- Ayelazuno, J. A. (2014). 'The "new extractivism" in Ghana: A critical review of its development prospects'. *Extractive Industries and Society* 1 (2): 292-302. DOI: <https://doi.org/10.1016/j.exis.2014.04.008>
- Ayelazuno, J. A. & Mawuko-Yevugah, L. (2019). 'Large-scale mining and ecological imperialism in Africa: The politics of mining and conservation of the ecology in Ghana'. *Journal of Political Ecology* 26 (1): 243-262. DOI: <https://doi.org/10.2458/V26I1.22962>
- Baglioni, E., Campling, L., Coe, N. & Smith, A. (eds.). 2022. *Labour Regimes and Global Production*. Agenda publishing, 352 p.
- Barreto, M. L. 2011. *Analysis for Stakeholders on Formalization in the Artisanal and Small-Scale Gold Mining Sector Based on Experiences in Latin America, Africa, and Asia*.
- Barreto, M. L., Schein, P., Hinton, J. & Hruschka, F. 2018. *Economic Contributions of Artisanal and Small-Scale Mining in Rwanda: Tin, Tantalum, and Tungsten*, 79 p.

Available online: https://www.responsiblemines.org/wp-content/uploads/2018/03/Rwanda_case_study.pdf

Bazillier, R. & Girard, V. 2020. 'The gold digger and the machine. Evidence on the distributive effect of the artisanal and industrial gold rushes in Burkina Faso'. *Journal of Development Economics* 143: 102411. DOI: <https://doi.org/10.1016/j.jdeveco.2019.102411>

Bebbington, A., Abdulai, A.-G., Humphreys Bebbington, D., Hinfelaar, M. & Sanborn, C. 2018. *Governing Extractive Industries: Politics, Histories, Ideas*. Oxford: Oxford University Press, 266 p. DOI: <https://doi.org/10.1093/oso/9780198820932.001.0001>

Behuria, P. 2015. *Committing to Self-Reliance and Negotiating Vulnerability: Understanding the Developmental Challenge in Rwanda*. London: University of London, 418 p.

Béland, D., Campbell, B., Coderre, M. & Haang'andu, P. 2021. 'Policy change and paradigm shifts in Sub-Saharan Africa: implementing the Africa Mining Vision'. *Canadian Journal of African Studies/Revue canadienne d'Études africaines*: 1-19. DOI: <https://doi.org/10.1080/00083968.2021.1886955>

Burawoy, M. 1985. *The Politics of Production: Factory Regimes under Capitalism and Socialism*. Verso, 272 p.

Buss, D. & Rutherford, B. 2020. 'Gendering women's livelihoods in artisanal and small-scale mining: an introduction'. *Canadian Journal of African Studies/Revue canadienne d'Études africaines* 54 (1): 1-16. DOI: <https://doi.org/10.1080/00083968.2019.1691028>

Campbell, B. 2004. *Regulating mining in Africa: for whose benefit?* Nordic Africa Institute (series 'Discussion Paper', 26). Available online: https://www.files.ethz.ch/isn/96055/26-5_chapters.pdf

Chen, M. 2009. 'Informality and social protection: Theories and realities'. *IDS Bulletin* 39 (2): 18-27. DOI: <https://doi.org/10.1111/j.1759-5436.2008.tb00441.x>

Chen, M. 2012. *The Informal Economy: Definitions, Theories and Policies*. WIEGO series 'Working Paper', 1), 89 p.

Chen, M. & Carré, F. (eds.). 2020. *The Informal Economy Revisited*. Routledge, 307 p. DOI: <https://doi.org/10.4324/9780429200724>

Clausen, F., Barreto, M. L. & Attaran, A. 2011. 'Property rights theory and the reform of artisanal and small-scale mining in Developing Countries'. *Journal of Politics and Law* 4 (1): 15-26. DOI: <https://doi.org/10.5539/jpl.v4n1p15>

Cook, R. & Mitchell, P. 2014. *Evaluation of Mining Revenue Streams and Due Diligence Implementation Costs along Mineral Supply Chains in Rwanda*. Available online: http://www.bgr.bund.de/EN/Themen/Min_rohstoffe/CTC/Downloads/rpt_mining_revenues_rwanda_en.pdf?__blob=publicationFile&v=4

Côte, M. & Korf, B. 2018. 'Making concessions: Extractive enclaves, entangled capitalism and regulative pluralism at the gold mining frontier in Burkina Faso'. *World Development* 101: 466-476. DOI: <https://doi.org/10.1016/j.worlddev.2016.11.002>

de Haan, J., Dales, K. & McQuilken, J. 2020. *Mapping Artisanal and Small-Scale Mining to the Sustainable Development Goals*, 74 p. Available online: <https://internationalwim.org/wp-content/uploads/2020/10/Mapping-Artisanal-and-Small-Scale-Mining-to-the-Sustainable-Development-Goals.pdf>

Fisher, E. 2007. 'Occupying the margins: Labour integration and social exclusion in artisanal mining in Tanzania'. *Development and Change* 38 (4): 735-760. DOI: <https://doi.org/10.1111/j.1467-7660.2007.00431.x>

Flyvbjerg, B. 2004. 'Five misunderstandings about case-study research'. In *Qualitative Research Practice*. SAGE Publications Ltd, pp. 390-404. DOI: <https://doi.org/10.4135/9781848608191.d33>

Gallien, M. & van den Boogaard, V. 2023. 'Formalization and its discontents: Conceptual fallacies and ways forward'. *Development and Change* 0 (0): 1-24. DOI: <https://doi.org/10.1111/dech.12768>

Gamu, J., Le Billon, P. & Spiegel, S. 2015. 'Extractive industries and poverty: A review of recent findings and linkage mechanisms'. *Extractive Industries and Society* 2 (1): 162-176. DOI: <https://doi.org/10.1016/j.exis.2014.11.001>

Gatsinzi, A. & Hilson, G. 2022. "'Age is just a number": Articulating the cultural dimension of child labour in Africa's small-scale mining sector'. *Resources Policy* 78. DOI: <https://doi.org/10.1016/j.resourpol.2022.102779>

Geenen, S. 2012. 'A dangerous bet: The challenges of formalizing artisanal mining in the Democratic Republic of Congo'. *Resources Policy* 37 (3): 322-330. DOI: <https://doi.org/10.1016/j.resourpol.2012.02.004>

Geenen, S. 2014. 'Dispossession, displacement and resistance: Artisanal miners in a gold concession in South-Kivu, Democratic Republic of Congo'. *Resources Policy* 41 (1): 90-99. DOI: <https://doi.org/10.1016/j.resourpol.2013.03.004>

Geenen, S. & Bikubanya, D. 2024. 'Heterogeneity and labour agency in artisanal and small-scale gold mining in the Democratic Republic of Congo'. *Development and Change* 55 (1): 123-156. DOI: <https://doi.org/10.1111/dech.12818>

Harriss-White, B. 2010. 'Work and wellbeing in informal economies: The regulative roles of institutions of identity and the State'. *World Development* 38 (2): 170-183. DOI: <https://doi.org/10.1016/j.worlddev.2009.10.011>

Harriss-White, B. 2014. 'Labour and petty production'. *Development and Change* 45 (5): 981-1000. DOI: <https://doi.org/10.1111/dech.12124>

Hilson, G. 2019) 'Why is there a large-scale mining "bias" in sub-Saharan Africa?' *Land Use Policy* 81: 852-861. DOI: <https://doi.org/10.1016/j.landusepol.2017.02.013>

Hilson, G. & Maconachie, R. 2020. 'Artisanal and small-scale mining and the Sustainable Development Goals: Opportunities and new directions for sub-Saharan Africa'. *Geoforum* 111: 125-141. DOI: <https://doi.org/10.1016/J.GEOFORUM.2019.09.006>

Hilson, G. & McQuilken, J. (2014). 'Four decades of support for artisanal and small-scale mining in sub-Saharan Africa: A critical review'. *The Extractive Industries and Society*, 1 (1): 104-118. DOI: <https://doi.org/10.1016/j.exis.2014.01.002>

Hilson, G., Zolnikov, T. R., Ortiz, D. R. & Kumah, C. 2018. 'Formalizing artisanal gold mining under the Minamata convention: Previewing the challenge in Sub-Saharan Africa'. *Environmental Science & Policy* 85: 123-131. DOI: <https://doi.org/10.1016/j.envsci.2018.03.026>

Huggins, C. D. 2014. "'Control Grabbing" and small-scale agricultural intensification: emerging patterns of state-facilitated "agricultural investment" in Rwanda'. *The Journal of Peasant Studies* 41 (3): 365-384. DOI: <https://doi.org/10.1080/03066150.2014.910765>

IGF (Intergovernmental Forum on Mining, Minerals, Metals and Sustainable Development). 2018. *Global Trends in Artisanal and Small-Scale Mining (ASM): A Review of Key Numbers and Issues*. Winnipeg: International Institute for Sustainable Development, 81 p. Online: <http://pubs.iied.org/pdfs/G04266.pdf>

IPIS. 2012. *The Formalisation of Artisanal Mining in the Democratic Republic of the Congo and Rwanda*. Bogor, Indonesia: Cifor, 51 p. online: <https://www.planet-gold.org/sites/default/files/2019-10/IPFS>. 2012. *The Formalisation of Artisanal Mining in the DRC and Rwanda.pdf*

Kassa, H. 2019. *Petty Commodity Production in Artisanal and Small-Scale Mining: A Comparative Study of Ghana and South Africa*. University of Johannesburg.

Klein, B. I. 2022a. 'Local institutions and artisanal mining: Governance forms in the goldfields of Madagascar'. *Journal of Rural Studies* 92: 269-283. DOI: <https://doi.org/10.1016/J.JRURSTUD.2022.03.030>

Klein, B. I. 2022b. 'Mineral commons: Collective claims to territory in the gold-fields of Madagascar'. *Political Geography* 99: 102783. DOI: <https://doi.org/10.1016/j.polgeo.2022.102783>

Klein, B. I. 2023. 'Dina, domination, and resistance: indigenous institutions, local politics, and resource governance in Madagascar'. *Journal of Peasant Studies*: 1-30. DOI: <https://doi.org/10.1080/03066150.2023.2174854>

Kusenbach, M. 2003. 'Street Phenomenology'. *Ethnography* 4 (3): 455-485. DOI: <https://doi.org/10.1177/146613810343007>

Labonne, B. 2014. 'Who is afraid of artisanal and small-scale mining (ASM)?' *Extractive Industries and Society* 1 (2): 121-123. DOI: <https://doi.org/10.1016/J.EXIS.2014.03.002>

Libassi, M. (2020). 'Mining heterogeneity: Diverse labor arrangements in an Indonesian informal gold economy'. *Extractive Industries and Society* 7 (3): 1036-1045. DOI: <https://doi.org/10.1016/j.exis.2020.06.015>

Libassi, M. 2023. 'Uneven ores: Gold mining materialities and classes of labor in Indonesia'. *Journal of Rural Studies* 98: 101-113. DOI: <https://doi.org/10.1016/j.jrurstud.2023.01.013>

Luning, S. 2008. 'Liberalisation of the gold mining sector in Burkina Faso'. *Review of African Political Economy* 35 (3): 387-401. DOI: <https://doi.org/10.1080/03056240802411016>

Luning, S. & Pijpers, R. J. (2017). 'Governing access to gold in Ghana: In-depth geopolitics on mining concessions'. *Africa: The Journal of the International African Institute* 87 (4): 758-778. DOI: <https://doi.org/10.1017/S0001972017000353>

Manza, L., Ryumugabe, S. & Tuyishime, C. 2017. *Amabwiriza y'umutekano muri mine*. Kigali, 76 p. Online: <https://www.rmb.gov.rw/index.php?eID=dumpFile&t=f&f=69480&token=04c75b18dd8589a015133657a2de03f6ab5ef318>

Marshall, B. G. & Veiga, M. M. 2017. 'Formalization of artisanal miners: Stop the train, we need to get off!' *The Extractive Industries and Society* 4 (2): 300-303. DOI: <https://doi.org/10.1016/j.exis.2017.02.004>

Martinez, G., Smith, N. M. & Malone, A. 2023. "I am formal, what comes next?": A proposed framework for achieving sustainable artisanal and small-scale mining formalization in Peru'. *The Extractive Industries and Society* 13: 101227. DOI: <https://doi.org/10.1016/j.exis.2023.101227>

Munir, L. 2022. 'Do cooperatives improve female miners' outcomes? A case study of Rwanda'. *The Journal of Development Studies* 58 (11): 2349-2365. DOI: <https://doi.org/10.1080/00220388.2022.2086048>

Munir, L. 2023. 'Women and changing sociolegal landscapes in Rwandan mining formalization'. *Journal of Rural Studies* 97: 167-176. DOI: <https://doi.org/10.1016/j.jrurstud.2022.12.010>

Mwanderingana, E. & Ye, J. 2023. 'Mining what is not mine: Artisanal gold mining in Gwanda, Zimbabwe'. *The Extractive Industries and Society* 13: 101217. DOI: <https://doi.org/10.1016/j.exis.2023.101217>

Ose, S. O. 2016. 'Using Excel and Word to structure qualitative data'. *Journal of Applied Social Science* 10 (2): 147-162. DOI: <https://doi.org/10.1177/1936724416664948>

Peluso, N. L. (2018). 'Entangled territories in small-scale gold mining frontiers: Labor practices, property, and secrets in Indonesian Gold Country'. *World Development* 101: 400-416. DOI: <https://doi.org/10.1016/j.worlddev.2016.11.003>

Peluso, N. L. & Lund, C. 2011. 'New frontiers of land control: Introduction'. *Journal of Peasant Studies* 38 (4): 667-681. DOI: <https://doi.org/10.1080/03066150.2011.607692>

Perks, R. 2013. 'Digging into the past: critical reflections on Rwanda's pursuit for a domestic mineral economy'. *Journal of Eastern African Studies* 7 (4): 732-750. DOI: <https://doi.org/10.1080/17531055.2013.841025>

Perks, R. 2014. *Mining, Security and Development in Rwanda : Critical Reflections on the Past, Present and Future*. University of Reading. 217 p.

Perks, R. 2016. 'Re-framing the nature and success of the "post-conflict" mineral reform agenda in Rwanda'. *Extractive Industries and Society* 3 (2): 329-339. DOI: <https://doi.org/10.1016/j.exis.2015.05.009>

Persaud, A. W., Telmer, K. H., Costa, M. & Moore, M. L. 2017. 'Artisanal and small-scale gold mining in Senegal: Livelihoods, customary authority, and formalization'. *Society and Natural Resources* 30 (8): 980-993. DOI: <https://doi.org/10.1080/08941920.2016.1273417>

Postma, H., Geenen, S. & Partzsch, L. 2021. 'Digging for due diligence: The case of non-state mineral supply chain regulation by ITSCI in Rwanda'. *The Extractive Industries and Society* 8 (3): 100920. DOI: <https://doi.org/10.1016/j.exis.2021.100920>

- Pritchard, M. F. 2013. 'Land, power and peace: Tenure formalization, agricultural reform, and livelihood insecurity in rural Rwanda'. *Land Use Policy* 30 (1): 186-196. DOI: <https://doi.org/10.1016/j.landusepol.2012.03.012>
- Robles, M. E., Verbrugge, B. & Geenen, S. 2022. 'Does formalization make a difference in artisanal and small-scale gold mining (ASGM)? Insights from the Philippines'. *The Extractive Industries and Society* 10: 101078. DOI: <https://doi.org/10.1016/j.exis.2022.101078>
- Rushemuka, M. N. & Côte, M. 2024. 'Artisanal and small-scale mining through a "labour regime" lens: Consolidating a research agenda on labour exploitation'. *Journal of Rural Studies* 105: 103189. DOI: <https://doi.org/10.1016/j.jrurstud.2023.103189>
- Salo, M., Hiedanpää, J., Karlsson, T., Cárcamo Ávila, L., Kotilainen, J., Jounela, P. & Rumrill García, R. 2016. 'Local perspectives on the formalization of artisanal and small-scale mining in the Madre de Dios gold fields, Peru'. *Extractive Industries and Society* 3 (4): 1058-1066. DOI: <https://doi.org/10.1016/j.exis.2016.10.001>
- Sangaré, O., Mundler, P. & Ouedraogo, L. S. 2017. 'Institutions informelles et gouvernance de proximité dans l'orpaillage artisanal. Un cas d'étude au Burkina Faso'. *Revue Gouvernance* 13 (2): 53-73. DOI: <https://doi.org/10.7202/1039240ar>
- Siegel, S. & Veiga, M. M. 2009. 'Artisanal and small-scale mining as an extralegal economy: De Soto and the redefinition of "formalization"'. *Resources Policy* 34 (1-2): 51-56. DOI: <https://doi.org/10.1016/j.resourpol.2008.02.001>
- Sipl, K. 2020. 'Southern responses to fair trade gold: cooperation, complaint, competition, supplementation'. *Ecological Economics* 169: 106377.
- Spiegel, S. J. 2015. 'Shifting formalization policies and recentralizing power: The case of Zimbabwe's artisanal gold mining sector'. *Society and Natural Resources* 28 (5): 543-558. DOI: <https://doi.org/10.1080/08941920.2015.1014606>
- Taylor, M. & Rioux, S. 2018. *Global Labour Studies*. Polity Press, 248 p.
- Tubb, D. 2015. 'Muddy decisions: Gold in the Chocó, Colombia'. *Extractive Industries and Society* 2 (4): 722-733. DOI: <https://doi.org/10.1016/j.exis.2015.08.008>
- U.S. Securities and Exchange Commission. 2017. *Disclosing the Use of Conflict Minerals*. Fact Sheet. Online: <https://www.sec.gov/News/Article/Detail/Article/1365171562058>
- Uwizeyimana, E. 2015. *Testimony of Evode Imena, Minister of State in Charge of Mining, Ministry of Natural Resources Government of the Republic of Rwanda Before the U.S. House Financial Services Committee, Monetary Policy and Trade Subcommittee*. Online: <http://financialservices.house.gov/uploadedfiles/hhrg-114-ba19-wstate-eimena-20151117.pdf>
- Verbrugge, B. 2014. 'Capital interests: A historical analysis of the transformation of small-scale gold mining in Compostela Valley province, Southern Philippines'. *Extractive Industries and Society* 1 (1): 86-95. DOI: <https://doi.org/10.1016/j.exis.2014.01.004>
- Verbrugge, B. 2015a. 'The economic logic of persistent informality: Artisanal and small-scale mining in the Southern Philippines'. *Development and Change* 46 (5): 1023-1046. DOI: <https://doi.org/10.1111/dech.12189>

- Verbrugge, B. 2015b. 'Undermining the State? Informal mining and trajectories of State formation in Eastern Mindanao, Philippines'. *Critical Asian Studies* 47 (2): 177-199. DOI: <https://doi.org/10.1080/14672715.2015.997973>
- Verbrugge, B. & Besmanos, B. 2016. 'Formalizing artisanal and small-scale mining: Whither the workforce?' *Resources Policy* 47: 134-141. DOI: <https://doi.org/10.1016/j.resourpol.2016.01.008>
- Verbrugge, B., Cuvelier, J. & Van Bockstael, S. 2015. 'Min(d)ing the land: The relationship between artisanal and small-scale mining and surface land arrangements in the southern Philippines, eastern DRC, and Liberia'. *Journal of Rural Studies* 37: 50-60. DOI: <https://doi.org/10.1016/j.jrurstud.2014.11.007>
- Verbrugge, B. & Geenen, S. 2019. 'The Extractive Industries and Society The gold commodity frontier : A fresh perspective on change and diversity in the global gold mining economy'. *The Extractive Industries and Society* 6 (2): 413-423. DOI: <https://doi.org/10.1016/j.exis.2018.10.014>
- Verbrugge, B. & Geenen, S. (eds). 2020. *Global Gold Production Touching Ground*. Springer International Publishing. DOI: <https://doi.org/10.1007/978-3-030-38486-9>
- Verbrugge, B., Lanzano, C. & Libassi, M. 2021. 'The cyanide revolution: Efficiency gains and exclusion in artisanal- and small-scale gold mining'. *Geoforum* 126: 267-276. DOI: <https://doi.org/10.1016/j.geoforum.2021.07.030>
- Werthmann, K. 2012. 'Gold mining in Burkina Faso since the 1980s'. *Anthropological and Historical Perspectives*: 119-132. Available online: <https://www.researchgate.net/publication/256058532>
- World Bank. 2019. *2019 State of the Artisanal and Small-Scale Mining Sector*.
- Ye, J., van der Ploeg, J. D., Schneider, S. & Shanin, T. 2020. 'The incursions of extractivism: moving from dispersed places to global capitalism'. *The Journal of Peasant Studies* 47 (1): 155-183. DOI: <https://doi.org/10.1080/03066150.2018.1559834>

LA GOUVERNANCE ENVIRONNEMENTALE « PAR LE HAUT » À L'ÉPREUVE DANS LES EXPLOITATIONS ARTISANALES ET À PETITE ÉCHELLE EN RDC

*Daniel Batachoka Mastaki¹, Philippe Dunia Kabunga², Bercky Masheka
Zihindula³ et Claudien Hamuli Iragi⁴*

Introduction

L'Afrique est dotée d'abondantes ressources naturelles dont l'exploitation et l'utilisation directes ont dominé les économies et les moyens d'existence de la plus grande partie de la population africaine ainsi que les recettes publiques intérieures (Présidence de la République 2018). Concernant l'exploitation des ressources minières, par exemple, c'est au moins 9 millions d'individus qui travaillent dans les mines artisanales en Afrique subsaharienne (Banque mondiale 2020), dont 2 millions au moins sont en République démocratique du Congo (Banque mondiale 2012). Cependant, le travail dans les mines artisanales et à petite échelle (EMAPE) est généralement informel et confronté à un certain nombre de défis en matière de durabilité (Hentschel *et al.* 2002).

Dans la région des Grands-Lacs africains, concernant les défis environnementaux significatifs liés à l'EMAPE, il y a, entre autres, la déforestation, les changements de structures paysagères locales et les influences sur les processus géomorphologiques et hydrologiques des régimes des rivières, les ruissellements et pollutions des sols qui influencent leur capacité productive (Macháček 2019). Ces changements ont été observés dans des pays tels que le Rwanda, la Tanzanie, l'Ouganda, etc. De récentes études à l'est de la RDC attestent pareilles dégradations, dont quelques-unes sont aussi amplifiées ou causées par la mécanisation en cours dans l'EMAPE (Nkuba *et al.* 2021)⁵.

¹ Professeur associé à l'Institut supérieur de Développement rural de Kaziba (ISDR Kaziba) et chercheur au Centre de Recherche en Gestion de la Biodiversité et Changement climatique (CRGBC/ISDR Bukavu).

² Doctorant à l'IOB-Université d'Anvers en études de Développement, enseignant à l'ISDR Kaziba et chercheur au Centre d'Expertise en Gestion minière (CEGEMI-UCB Bukavu). Nous remercions les lecteurs anonymes et les éditeurs dont les commentaires ont aidé à améliorer le fond et la forme de ce texte.

³ Professeur associé et directeur général de l'ISDR Kaziba.

⁴ Enseignant à l'ISDR Kaziba.

⁵ Pour de plus amples détails sur le Sud-Kivu en RDC, voir Geenen *et al.* 2021.

Ces dégradations environnementales devraient être corrigées par des activités de réparation et de restauration, reprises dans le cahier des charges environnementales, exigées par la loi n° 18/001 du 9 mars 2018 modifiant et complétant la loi n° 007/2002 du 11 juillet 2002 portant Code minier en RDC. Différentes activités peuvent être menées pour réparer et/ou restaurer l'environnement. Ces activités peuvent être d'atténuation (réparation) ou de réhabilitation systématique (restauration) selon le degré du dommage environnemental causé. Des activités qui devraient être menées sont, par exemple, le reboisement des sites transformés en paysages lunaires par les exploitants, le traitement des eaux polluées par des substances dangereuses telles que le mercure et le cyanure utilisés dans le traitement de l'or, la restauration des sols, etc. (Geenen *et al.* 2021).

En RDC, le Code minier exige que de telles activités soient envisagées dans un plan d'actions prioritaires (PAP) nécessaires au développement durable local ou un plan d'ajustement environnemental (PAE) pour des projets miniers étant à la phase d'exploitation avant la loi précitée. En outre, l'article 127 de l'annexe IX du Règlement minier congolais renforce le Code : « le plan de gestion environnementale du projet doit présenter un plan de développement durable visant à améliorer le bien-être économique, culturel et social des populations locales affectées par le projet pendant et après l'exploitation du projet » (Présidence de la République 2018).

Cependant, rien de toutes les mesures envisagées par le PAR et/ou le PAE n'est fait dans l'EMAPE. C'est un paradoxe entre les réglementations environnementales et les faits constatés. Le plan stratégique de développement du secteur minier 2017-2021 de la RDC (Ministère des Mines 2016), fait aussi remarquer le paradoxe qui existe entre des réglementations éta-
tiques et la continuité des dégradations environnementales. Ce texte questionne ce paradoxe : pourquoi subsiste-il des écarts entre les réglementations environnementales et les pratiques des acteurs ? Il s'agit de critiquer la gouvernance environnementale par le haut, en prenant le cas de l'EMAPE. Pour répondre aux défis environnementaux, sociaux et économiques dans l'EMAPE, la gouvernance des ressources minières s'avère d'une importance capitale (Bashizi *et al.* 2014).

Certaines études soutiennent que la gouvernance par le haut (*top-down*) s'atrophie en face des acteurs d'en bas. Ainsi, Verbrugge et Besmanos (2016) démontrent que toute réforme et toute initiative de formalisation qui ignorent les capacités des acteurs d'en bas et les arrangements organisationnels qu'elles impliquent ne produiraient que peu de résultats. C'est le cas, en RDC, de la réglementation de Minamata relative à l'utilisation de mercure dans l'EMAPE qui a connu des échecs. Il y a plusieurs raisons à cela, dont les plus importantes sont le manque d'information/éducation et l'absence/non-adoption de technologies propres (le plus souvent pour des raisons économiques et de familiarité). À celles-ci s'ajoutent l'accessibilité et le prix du

mercure, la simplicité des technologies utilisant le mercure, etc. Il en est de même des échecs d'initiatives prises pour forcer les exploitants à se regrouper dans des coopératives minières (Maombi *et al.* 2021 ; De Haan & Geenen 2016 ; Bashizi & Geenen 2015). Pratiquement, les logiques de coopératives minières et surtout celles de captation derrière lesquelles elles se retrouvent, sont discordantes avec les objectifs qui leur sont assignés dans le Code minier (Bashizi & Geenen 2015). C'est pareil pour les mécanismes internationaux de traçabilité des minerais artisanaux en RDC dont l'exécution sur le terrain démontre des écarts entre ce que consacre le Manuel des procédures et ce qui est appliqué. On constate que les exploitants artisanaux parviennent à s'appropriier ces mécanismes par des pratiques de fraude qui sont constatées, comme l'exemple de la contamination dans la chaîne, en y introduisant des minerais venant de sites non validés (Global Witness 2022 ; Defailly 2013 ; Kilosho *et al.* 2013).

De nombreux facteurs sont à la base de ces échecs. Geenen et Radley (2014) ont déjà soutenu que la capacité de l'État congolais, la volonté politique et le complexe dynamique des relations de pouvoir des acteurs sont, entre autres, des facteurs susceptibles de bloquer les initiatives de formalisation et de réformes dans l'EMAPE congolaise. La capacité de l'État suppose qu'il garantisse sa présence dans le temps et dans l'espace de l'EMAPE, partout et n'importe quand, disposant en même temps des moyens suffisants (techniques, matériels et humains) pour accomplir ses missions. Pour ce qui est de la volonté politique et du complexe des relations de pouvoir, certains chercheurs y voient un problème d'organisation, caractérisé par « le haut degré de désorganisation du secteur de l'EMAPE, l'absence de pouvoirs publics, la corruption et la militarisation des zones d'exploitation qui risquent de décourager, voire de rendre impossible, une réelle mise en œuvre de ces normes sociales et environnementales » (Mazalto 2004 : 23). Pour l'auteur, il y a de véritables fossés entre les enjeux des réformes venant d'en haut et ceux auxquels les exploitants sont confrontés pour maintenir leurs avantages à travailler dans l'EMAPE. Il y a, entre autres avantages, la faible prise en compte des conséquences environnementales dans le partage des productions (Geenen *et al.* 2021 ; Hentschel *et al.* 2002) ; le contrôle de la production par les acteurs, dont les règles de partage, quoique avantageuses manifestement pour ceux qui apportent les capitaux, se jouent et se définissent dans un environnement local. Tout cela fait que l'EMAPE peut demeurer attrayant pour beaucoup d'individus, malgré la déprime économique structurelle dans leurs milieux (Verbrugge & Geenen 2019).

Il est donc difficile que les réformes environnementales dans l'EMAPE soient respectées et appliquées efficacement, voire acceptées par les parties prenantes locales, lorsqu'elles menacent leurs avantages. Elles y résistent dans tous les secteurs de la vie nationale congolaise (Jacquemot 2010). Cela

finit par produire des désillusions (Trefon 2010) et illustre l'impuissance de la gouvernance par le haut (Jacquemot 2010 ; Olivier de Sardan 2008 ; Theys 2003). Rappelons aussi le cas de la gestion de la COVID-19 en RDC, qui a démontré beaucoup d'écarts entre le discours étatique et les pratiques des acteurs à la base (Bashizi *et al.* 2021). Ces écarts en appellent à « une gouvernance réelle » telle que vécue dans la société. Au regard de ce qui précède, les réformes par le bas s'avèrent recommandables, bien qu'elles puissent avoir aussi un coût financier considérable (Prescott *et al.* 2022).

Les études susmentionnées admettent donc qu'il y a des résistances à la gouvernance environnementale, mais sans beaucoup démontrer comment elles se manifestent dans des domaines délicats où des mesures spécifiques complémentaires peuvent être nécessaires pour plus d'efficacité dans l'application des réglementations environnementales. Cette étude s'y intéresse dans le secteur de l'EMAPE. Son objet porte, concrètement, sur les interactions autour des réglementations environnementales dans l'EMAPE, afin de contribuer à approfondir la compréhension des pratiques des acteurs vis-à-vis des réglementations environnementales. Ce faisant, cette étude est susceptible d'éclairer toute démarche s'inscrivant dans la ligne d'amélioration de la gouvernance environnementale dans l'EMAPE.

Cette étude argumente, d'une part, que l'application des réglementations étatiques relatives à la gestion environnementale dans l'EMAPE s'avère pratiquement transactionnelle, subissant ainsi des modifications par les exploitants artisanaux et à petite échelle forts de leur agencéité et d'autres vastes réseaux de pouvoir et, d'autre part, que les échecs de gestion environnementale dans l'EMAPE sont la preuve des difficultés de l'État à dominer le secteur de l'EMAPE, en RDC. Ainsi, ouvre-t-elle sa brèche dans les débats sur les relations entre l'État et les communautés locales.

Les sections suivantes reviennent d'abord sur le fondement théorique de l'analyse, évoquant la gouvernance environnementale dans les mines artisanales, puis sur la méthodologie de l'étude et enfin sur quelques résultats consacrés aux pratiques et moyens de contrôle des acteurs impliqués en gouvernance environnementale dans l'EMAPE.

1. La gouvernance environnementale dans les mines artisanales

La gouvernance désigne l'ensemble des « transactions par lesquelles des règles collectives sont élaborées, décidées, légitimées, mises en œuvre et contrôlées » (Pisani-Ferry *et al.* 2002 : 12). La bonne gouvernance en appelle à « l'adoption de bonnes pratiques dans la conduite de politiques publiques » (*ibid* : 13), que ce soit au niveau local ou au niveau national. De manière générale, la Banque mondiale définit 6 critères de bonne gouvernance : la responsabilité citoyenne, la stabilité politique, l'efficacité des pouvoirs

publics, la qualité de la réglementation, l'état de droit et la maîtrise de la corruption (Kaufman *et al.* 2010). Le concept de gouvernance est parmi les plus utilisés et s'applique à beaucoup de domaines et de situations. Il y a, par exemple, la gouvernance économique, la gouvernance politique, la gouvernance urbaine, la gouvernance de l'entreprise, la gouvernance mondiale, la gouvernance locale, la gouvernance de l'environnement, etc.

Cette étude se penche sur la gouvernance environnementale, une gouvernance qui soit bonne, afin de répondre aux défis des dégradations environnementales dues à l'EMAPE. La bonne gouvernance environnementale dans l'EMAPE est celle qui assure un respect des normes et des critères environnementaux, en impliquant toutes les parties prenantes concernées (Bashizi *et al.* 2014). Les lignes suivantes reviennent, d'une part, sur la conception de la place de l'État dans la gouvernance environnementale et celle des acteurs non étatiques, d'autre part.

1.1. L'État, un acteur parmi d'autres dans la gouvernance environnementale

La gouvernance oblige à reconnaître diverses formes d'autorité et de pouvoir autres qu'étatiques. L'État interagit avec ses communautés et doit composer avec d'autres acteurs sur l'arène sociopolitique et économique. Qu'en est-il du statut de l'État dans ces interactions ? Le débat sur la place du pouvoir étatique dans les interactions avec d'autres forces sociopolitiques et économiques est polarisé entre deux grandes conceptions divergentes en politique comparée et en relations internationales (Migdal & Schlichte 2016). D'une part, il y a la conception wébérienne de l'État moderne en tant qu'entité autonome ayant sa cohérence et son intégrité. D'autre part, il y a la conception néo-institutionnaliste de l'État en tant qu'acteur parmi tant d'autres dans la société.

En effet, la conception wébérienne d'image de « l'État autonome moderne » a été faite sur des modèles occidentaux d'évolution de l'État. Un « idéal-type » universel d'État se dégage : un « État moderne autonome » (Migdal & Schlichte 2016). L'État constitue l'institution centrale dans la vie sociale, politique et économique. Car l'État produit les règles, les normes et les lois nécessaires à la vie collective. L'État est une sphère de pouvoir qui plane au-dessus de toutes les autres dans la société. Pour ce faire, l'autonomie de l'État est une condition nécessaire. L'autonomie de l'État suppose son pouvoir transcendant et dominant sur toutes les autres composantes de la société (Migdal & Schlichte 2016). Selon ces auteurs, le principe d'autonomie de l'État se justifie par le fait que l'État est une nécessité à la vie collective et au bien-être de tous, arbitrant les conflits entre les autres acteurs et protégeant les intérêts de chacun et de tous contre les menaces extérieures ; garantissant aussi la paix sociale.

Cependant, dans la conception néo-institutionnaliste de l'État, cette conception d'un État transcendant et dominateur est relative sur l'arène sociopolitique, environnementale et économique, puisque toutes les parties en présence ont de l'agentivité⁶ pour assurer leurs intérêts (Crozier & Friedberg 1977). Manifestement, il y a des limites physiques, sociales et autres à « l'autonomie de l'État ». Les sociologues considèrent ces limites comme étant évidentes (Ruggie 1993). Il faut donc admettre que l'État est aussi dépendant, puisqu'il fait partie d'un système social et politique de gouvernance.

En gouvernance environnementale, par exemple, se fait sentir de plus en plus le besoin d'expertises spécifiques, que l'État peut trouver auprès d'acteurs privés. Ainsi en 2016, en province du Sud-Kivu, y avait-il eu un contentieux environnemental dû au déversement de matières polluantes dans l'environnement, à la suite de l'accident d'un camion transportant du cyanure appartenant à une société minière industrielle. L'entreprise avait été blanchie par les techniciens du ministère national de l'Environnement. Ce qui avait provoqué davantage de contestation au sein des populations. Une contre-expertise avait été exigée par les parties prenantes locales, à laquelle l'État avait répondu favorablement (Dunia *et al.* 2017).

Il y a donc des pesanteurs locales et globales à l'autonomie de l'État. Les études sur la globalisation soutiennent qu'il existe de puissantes forces extérieures qui limitent l'autonomie de l'État autant, d'ailleurs, qu'il y en a localement. La reconnaissance de ces forces exogènes et internes conduit à une remise en cause de l'État : « N'est-il pas trop grand pour les petits problèmes et trop petit pour les grands problèmes ? » (Bell 1976). Les politiques de décentralisation sont bâties sur ce postulat de l'État plus efficace en composant avec les autres sphères de pouvoir plus proches de populations. Pour ce faire, il y a une « multiplicité d'acteurs et de niveaux de décisions et de coopération sur le champ public » (Toupane 2009). Le « pluralisme juridique » admet qu'il y a par exemple des normes légales qui coexistent avec d'autres, non légales (Migdal & Schlichte 2016). Ainsi, dans le pilotage des réformes et des législations étatiques, il faudrait mettre l'accent sur les régulations sociales et les politiques locales (Le Galès 1995).

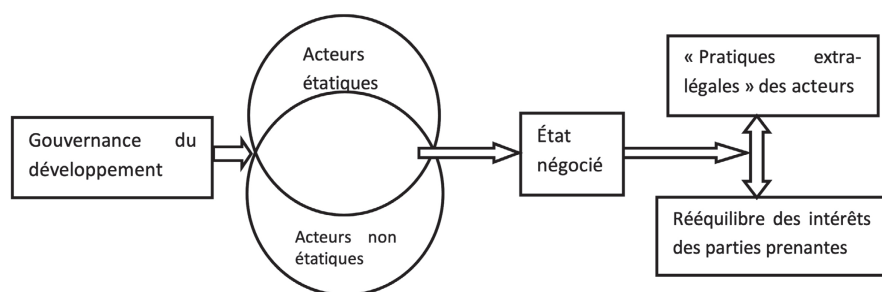
1.2. Des acteurs non étatiques dans la gouvernance environnementale

Dans la gouvernance, « l'espace discrétionnaire de l'État » est ainsi réduit et les espaces d'influence que l'État laisse sont les lieux de nouvelles

⁶ L'agentivité, adaptation de l'anglais « *agency* », est la faculté d'action d'un être, sa capacité à agir sur son environnement, les choses, les êtres, à les transformer ou les influencer (Jézégou 2022).

interactions, de recompositions des intérêts des acteurs et d'enjeux de contrôle qui « accouchent de nouvelles formes de régulation segmentées, décentralisées, voire « rhyzomifiées » (Hibou 1999 : 55). Dans ce sens, on peut relever le cas assez régulier de réglementations appliquées par un acteur étatique contre un exploitant (par exemple la suspension d'un puits), qu'un autre acteur étatique lève de manière cavalière (dans cet exemple, la levée de la suspension). Il y a aussi des décisions contestées par d'autres acteurs privés qui interviennent en gouvernance environnementale dans l'EMAPE. Ce sont, entre autres, les coopératives minières et d'autres associations d'exploitants, la société civile environnementale, les cadres locaux de concertation sur les activités minières, appelés souvent les structures multi-acteurs, puisqu'ils réunissent généralement toutes les parties prenantes, etc. Chaque partie prenante a de temps en temps ses propres cadres de (dé)légitimation de ses positions vis-à-vis des réglementations environnementales. Ceci transparaît dans les résultats de cette étude et la place, de ce fait, dans une posture théorique post-wébérienne. Celle-ci défend qu'il existe des alliances complexes et des réseaux particuliers d'éléments au sein de la population, mais également avec des sphères transnationales. Cette configuration suppose qu'il y ait des tensions : « *Seeing the state* » et « *doing the state* » sont bien l'œuvre respective d'en haut et des régulations d'en bas au point que les acteurs étatiques et non étatiques font aussi l'État et ce, différemment même de l'image que l'État a de lui-même : « *state actors and non-state actors also do the state* » (*ibid.* : 15). Le schéma suivant résume le cadrage théorique d'analyse.

Figure 1 : schéma théorique d'analyse de l'État basé sur la posture « post-wébérienne »



Source : conception des auteurs.

Ce qui intéresse cette étude, ce sont les pratiques des acteurs étatiques et non étatiques dans la mise en application des réglementations et législations environnementales dans l'EMAPE. Ces « pratiques extralégales » sont admises par les post-wébériens comme étant la clé pour bien saisir la nature de l'État dans la gouvernance (Jacquemot 2010). Ces pratiques démontrent

la capacité de contrôle de l'État par les acteurs non étatiques, qui recourent à des types de comportement appropriés pour limiter la domination de l'État (Hibou 1999). En RDC, diverses pratiques sont identifiées et comprennent, entre autres, la corruption, le trafic d'influence et les rétrocommissions. Ces pratiques sont « en réalité profondément enchâssées dans la société où elles trouvent leur justification pour être en fait la forme dominante de gestion du social et du politique (administration, justice, police, armée, etc.) » (Jacquemot 2010 : 130).

2. Méthodologie de l'étude

Cette étude a été réalisée dans quatre sites miniers artisanaux (cf. tableau 1), situés dans les provinces du Sud-Kivu et du Nord-Kivu à l'est de la RDC. Le choix des sites a été fait sur la base de quelques critères. Il s'agit principalement de la permanence des activités minières et de la présence de quelques institutions qui encadrent les exploitants : les coopératives et les institutions étatiques et coutumières. La permanence de ces acteurs clés s'avère nécessaire dans la mesure où il s'agit de comprendre les activités de gouvernance environnementale. Pour ce faire, une compréhension inscrite dans la durée est idéale.

Ainsi, l'étude a eu une durée d'au moins 2 ans d'activités sur le site. Elle a fait intervenir environ 70 personnes regroupées en cinq catégories différentes : les institutions étatiques, les institutions coutumières locales, les regroupements d'exploitants, la société civile et les exploitants miniers (cf. tableau 2). Les données ont été collectées sur la base d'une combinaison de méthodes qualitatives.

Tableau 1 : présentation des sites d'étude

Provinces	Territoires et sites	Types de minerais exploités	Types d'exploitation	Nombre de creuseurs*	Observations en lien avec des gaps environnementaux
Sud-Kivu	Kalehe : Koweit	Cassitérite	Souterraines	120	On trouve des puits qui dépassent 50 m de profondeur. Ce qui est illégal, selon l'esprit du Code minier fixant la limite à 30 m.
	Shabunda : rivière Ulindi Langalanga	Cassitérite, Coltan, Wolframite, Or	Alluvionnaires	45	Les dragues causent une forte turbidité dans la rivière, la déforestation dans les zones de campement souvent transitoires, et surtout le rejet des déchets contenant du cyanure et du mercure dans la rivière. La pollution générée est donc grande et susceptible d'affecter la chaîne trophique des poissons et des humains, mais aussi d'appauvrir cette rivière en biodiversité.
Nord-Kivu	Walikale : Ibondo	Cassitérite, Or	Souterraines et alluvionnaires	75	Le plus gros souci environnemental concerne la déforestation autour du site, à cause des activités des mineurs pour (ré)aménager leurs puits.
		Cassitérite	Souterraines	60	Le site possède des puits souterrains peu profonds généralement. Il y a, néanmoins, des érosions dues au déboisement.
	Masisi : Nyagisenyi	3T (Coltan, Cassitérite, Wolframite)	Souterraines et alluvionnaires	150	Il y a plusieurs puits autour desquels le paysage est manifestement lunaire à cause des activités minières, de la forte turbidité de la rivière Nyagisenyi, des érosions dans le bassin versant de cette rivière.

* Ces données sont approximatives, puisque les mineurs sont très mobiles (cf. SAEMAPE dans chaque site).

Source : élaboration par les auteurs avec l'aide du SAEMAPE.

Dans chaque site, au moins 3 acteurs clés intervenant dans la gestion des activités ont été rencontrés : d'abord les services étatiques, notamment le SAEMAPE (Service d'Assistance et d'Encadrement des exploitants miniers artisanaux et à petite échelle), la division des mines et la police des mines. Il y a ensuite les services de l'administration coutumière locale, notamment l'inspection territoriale de l'environnement. Enfin, il y a les organisations des exploitants (comités d'exploitants dans les sites, coopératives et associations). La figure 1 donne un exemple visuel d'un cas assez général de dégradations liées à l'exploitation minière artisanale. On y voit une énorme transformation paysagère accompagnée d'érosions et de ravinements.

**Figure 2 : vue du site de Muderi,
en amont de Nyagisenyi à Rubaya**



Source : Photo et © Philippe Dunia, 2021.

L'étude a utilisé l'échantillonnage à « boule de neige » pour collecter les données, en veillant à ce que toutes les catégories visées soient incluses dans la collecte. Avec ce procédé, la taille de l'échantillon a largement été dictée par le critère de saturation que propose la littérature à ce sujet (Krueger & Casey 2014 ; Thomson 2011). Pour donner d'importantes garanties de fiabilité des résultats à cette étude, la triangulation a été observée au niveau des acteurs, des outils ainsi que des sources d'information. À part les interviews individuelles effectuées durant une semaine, nous avons mené un *focus group* de quelques personnes clés et fait des visites éclairées sur le terrain pour faire des observations appuyées.

Tableau 2 : présentation des catégories enquêtées

Désignation des catégories d'acteurs	Acteurs ciblés	Nombre d'entretiens
Institutions étatiques	SAEMAPE	5
	Division des mines	5
	Police des mines	5
Institutions coutumières locales	Bureau coutumier de l'environnement	5
	Chefs de village où les sites sont localisés	6
Regroupements d'exploitants	Coopératives (comités)	5
	Corporations de plongeurs (ASOPLOCO) et de patrons de dragues (FENACED)	3
Société civile	Bureaux locaux de la société civile	5
	Comités locaux de suivi des activités minières	5
Exploitants miniers	Patrons des puits	16
	Chargés de surveillance technique des puits	10
Somme		70

Dans chaque site, un séjour d'une semaine a été effectué entre 2018 et 2022. Les thèmes ayant guidé les entretiens ont été la connaissance des réglementations environnementales du Code minier relatives à l'EMAPE, le pouvoir des acteurs vis-à-vis de ces réglementations (ainsi que les moyens de contrôle) et les pratiques qui ressortent des interactions entre les acteurs autour des réglementations environnementales. Ajoutons aussi que des observations ont été occasionnellement faites, surtout à l'occasion d'inspections que certains agents étatiques effectuèrent pendant notre séjour.

Le contenu des entretiens a été analysé en créant des codes appropriés. Il s'agit des dégradations environnementales observées, de l'application des réglementations, de l'implication des parties prenantes, du pouvoir des acteurs dans la gouvernance environnementale, des pratiques des acteurs en face d'obligations d'application des réglementations environnementales.

Quelques limites méritent d'être relevées dans cette étude. D'une part, il y a le fait que l'Agence congolaise de l'Environnement (ACE) n'a pas été rencontrée pendant la collecte des données. L'ACE n'a pas de sièges de proximité dans les milieux où se pratique l'EMAPE. Ce sont les coopératives et le SAEMAPE qui essaient alors de se préoccuper, autant que faire se peut, de toutes les questions environnementales dans les sites. L'autre limite concerne, d'autre part, le fait que tous les sites retenus sont en phase d'exploitation, à l'exception de quelques anciens endroits exploités par les

dragues sur la rivière Ulindi. L'étude n'a, dès lors, pu investiguer le cas de l'application des réglementations dans des sites post-exploitation.

3. La gouvernance environnementale dans l'EMAPE : pratiques et moyens de contrôle des acteurs

Cette section revient, d'une part, sur les pratiques des acteurs dans la gouvernance environnementale des sites d'EMAPE, notamment Koweit, Rivière Ulindi, Langalanga, Ibondo et Nyagisenyi. D'autre part, elle démontre le rééquilibrage dialectique des intérêts des acteurs dans l'échec de l'application de réglementations environnementales dans l'EMAPE.

3.1. Pratiques des acteurs en face des réglementations environnementales aux sites d'étude

Le rôle des services étatiques en gouvernance environnementale dans le secteur minier congolais comprend une série de mesures telles que consacrées dans le Code minier en vigueur. Il est question, notamment, d'« assurer l'inspection et le contrôle des activités minières et des travaux de carrières, veiller à la protection de l'environnement et la lutte contre la fraude, assurer les travaux d'inspection et veiller à respecter l'obligation d'en informer le titulaire, pour s'assurer de ne causer “aucune forme de préjudice” » (Mazalto 2004 : 23).

Dans l'EMAPE, les acteurs étatiques et non étatiques interagissent et modifient ces rôles à la suite des diverses pratiques observées telles que les trafics d'influence, la corruption, le contrôle communautaire et même des pratiques atypiques liées aux us et coutumes locaux.

3.1.1. Les trafics d'influence

Certains acteurs étatiques ont témoigné avoir été confrontés aux pratiques d'influence dans l'exercice d'audits environnementaux qu'ils devaient réaliser dans quelques sites d'EMAPE. Ainsi, un chef de village a rapporté qu'un exploitant de drague avait dû plus d'une fois appeler un officier supérieur de l'état-major de l'armée congolaise pour contrer le contrôle environnemental exigé par un agent étatique, afin d'établir les responsabilités des exploitants avec les dragues sur la pollution de la rivière Ulindi. D'autres agents dans les antennes minières de Walikale et de Shabunda ont témoigné avoir quelques fois reçu des appels d'individus inconnus leur donnant des ordres au profit de quelques exploitants avec les dragues, dont les activités sont préjudiciables à l'environnement et méritaient d'être suspendues rapidement. Dans un des sites visités, quelques exploitants disaient ironiquement qu'ils subissaient même ce que d'autres exploitants – intouchables – auraient dû subir. Les exploitants utilisent quelques expressions

pour désigner de telles influences : « *Mekaosuka* » ; « *Kashikashikaameshi-kakaa la moto*⁷ », etc.

De telles expressions sont utilisées par des agents étatiques qui ont fait l'expérience de leur impuissance face à des exploitants suspectés de travailler pour des hommes forts et puissants dans l'armée régulière, les bandes armées et même des politiciens qui investissent dans le secteur minier. Ces hommes forts sont dans l'ombre. Si vous osez entrer dans leurs affaires, ils vous écrasent. Un jeune agent d'une antenne minière de Kalehe nous exprimait son impuissance à exercer le contrôle environnemental de routine dans un puits souterrain d'or appartenant à un chef d'une bande armée.

Par ailleurs, les sites appartenant aux autorités coutumières font aussi obstacle aux contrôles environnementaux nécessaires, selon quelques commis de l'État. Des cas existent où des responsables d'antennes minières ont pris des décisions qui furent directement attaquées et contestées par des notables locaux à qui appartiennent les sites où les activités d'EMAPE se passent. Là, l'espace du pouvoir étatique s'entremêle à l'espace du pouvoir coutumier, en plus du pouvoir politique et de celui qu'incarnent les hommes armés. Sur le champ de la gouvernance environnementale et autre dans l'EMAPE, il se produit une concurrence entre tous ces acteurs, au sein desquels l'État n'est qu'une des parties, dont les commis sont, par ailleurs, corruptibles.

3.1.2. La corruption

La corruption est aussi pratiquée par les exploitants en vue de contrer l'application des réglementations environnementales dans l'EMAPE. Un groupe d'exploitants spécialisé dans l'utilisation des dynamites explique comment il joue avec les réglementations étatiques :

« Nous savons que nous devons être sanctionnés parce qu'on utilise des produits prohibés, mais notre présence est connue par les services publics. Et on paye même une enveloppe mensuelle aux services étatiques afin de ne pas être arrêté. On fait semblant de se laisser arrêter quand les collaborateurs estiment qu'il le faut mais ceux qui sont arrêtés seront relâchés rapidement. C'est un jeu ! »

Tout à fait, c'est un jeu avec beaucoup d'« infrapolitiques », caractérisées par des arrestations en trompe-l'œil censées montrer que les réglementations sont appliquées, puisque l'on arrête les déviants. Mais une fois que celui à qui l'on voulait donner le plaisir d'assister à ces arrestations sera parti, les

⁷ Cette expression en langue kiswahili signifie littéralement « celui qui ramasse en désordre finit par ramasser des braises chaudes ». On traduirait plus subtilement en français par « qui trop embrasse mal étreint ».

exploitants arrêtés seront relâchés. L'enveloppe donnée est désignée par des concepts tels que « les unités⁸ du chef », « *pombe yawakubwa*⁹ », etc.

On trouve aussi des formes de corruption morale. C'est le cas où les exploitants présents dans un site prennent en charge les agents étatiques envoyés en mission environnementale, fiscale, etc. Les exploitants sur le site sont ainsi mobilisés par leur comité central afin de donner de petites contributions en argent ou en nature (minerais). Les contributions sont utilisées pour prendre en charge le logement, la restauration et même d'autres petites dépenses, comme l'achat de bière. Dans beaucoup de sites, cette pratique est appelée « assistance » ; dans d'autres on parle de « bonne collaboration ». Il est aussi possible que les exploitants anticipent la venue des commis de l'État dans leurs sites, en envoyant un colis de minerais (ou même une enveloppe) à une autorité hiérarchique. En général, ce colis donne aux exploitants la garantie que les missions environnementales n'auront pas lieu durant une certaine période.

Ces pratiques de prise en charge des agents étatiques par les exploitants créent une forme de soumission de l'agent ou du groupe d'agents à des collaborateurs qui leur garantissent logement, alimentation, mobilité, sécurité, etc. Car, il y a une forme de pression morale qu'ils subissent et se sentent débiteurs. Et si cela ne suffit pas et que les commis étatiques cherchent à s'investir à fond dans leur mission, le réseau communautaire peut être mobilisé afin de dissiper les menaces et les sanctions.

3.1.3. L'épouvantail du réseau communautaire

L'EMAPE se passe dans des sites qui ne sauraient être séparés du contexte local des communautés environnantes. De ce fait, le réseau communautaire est mobilisé par certains acteurs qui peuvent s'en servir pour tirer davantage parti du jeu. Le plus souvent, ces interférences prennent de l'ampleur dans le cas de conflits d'intérêt liés à la collision entre le statut de commis de l'État et celui de membre d'un groupe ethnique, tribal, communautaire dont l'agent a le devoir de protéger les intérêts. Le bon agent professionnel est celui qui sait utiliser son statut de commis de l'État pour favoriser les membres de sa communauté ethnico-tribale, voire amicale.

⁸ Le concept « d'unités » est utilisé dans un sens métaphorique. Les unités sont nécessaires pour communiquer via le téléphone cellulaire. Les unités servent ainsi à appeler et entretenir divers réseaux : amicaux, familiaux, professionnels, etc. Ainsi, les acteurs qui disent envoyer des unités sous entendent que c'est non pas explicitement pour corrompre mais c'est le cas en réalité. Ce concept peut être appliqué à beaucoup de choses convenues ou pas et c'est généralement donné en espèces. Il peut s'agir de l'argent, une quantité de minerais, etc.

⁹ Breuvage, boissons de chefs et qu'on donne volontairement ou non. Le style est aussi métaphorique. La boisson donnée, sous-entendu la bière locale ou non, peut représenter une bien plus grosse somme d'argent qu'une simple bouteille ou un casier de bières.

Un patron de puits témoigne :

« Nous avons travaillé ici depuis une dizaine d'années avec un voisin qui a été plus d'une fois menacé de voir son permis annulé. Mais il n'a jamais été sanctionné ; il s'en sort bien jusque de nos jours parce que les agents de services étatiques sont tous ses frères tribaux ; ils se doivent de se protéger » (entretien avec un patron de puits à Walikale, 2018).

Assumer ces statuts concurrentiels n'est souvent pas aisé pour les agents de l'État. « Parlons à cœur ouvert, je suis fatigué de travailler ici parce que c'est de la pression constante que je subis » (entretien avec un agent étatique, Shabunda 2021). Ces propos rendent compte des difficultés à supporter cette pression communautaire pour l'agent qui parle à cœur ouvert mais à laquelle il ne peut rien : « C'est la règle même dans tous les autres sites dans d'autres territoires et même en RDC » (*ibid.*).

De telles pratiques communautaires tendent à créer une certaine forme « d'anomie sociale » car ne pas bien faire son boulot au profit des membres de sa communauté, son groupe clanique, tribal ou ethnique ne constitue en aucun cas un vice éthique et professionnel, puisque l'individu a servi sa communauté. Si on est dans l'administration minière, environnementale ou autre, c'est, en effet, aussi pour aider les membres de sa communauté à progresser dans leurs activités.

Il existe aussi des cas où les communautés locales ont exigé le départ d'agents non originaires, parce qu'elles les trouvent ennuyeux et qu'ils ne font pas confiance aux autochtones pour avoir gain de cause lorsqu'ils sont ou seront frappés par les réglementations. Un responsable d'une antenne minière ayant rendu un verdict punitif contre un exploitant autochtone à Nyagisenyi/Rubaya raconte :

« Le conflit opposait deux exploitants concernant les limites de sites. Il fallait établir ces limites objectivement afin de savoir qui des deux devait être impliqué dans la prise en charge de quelques problèmes environnementaux. Mais, cette prise de position m'a attiré des ennuis dans la communauté, parce que certains membres de la communauté ont été instrumentalisés contre moi ; ils ont soutenu l'idée que je suis leur ennemi puisque j'ai été partial dans ma décision. Pourtant, c'était une décision prise par le conseil local de sécurité et malheureusement, certains membres de ce conseil ont été derrière cette désinformation contre moi » (entretien avec un responsable d'une antenne minière au Nord-Kivu, 2021).

Certains agents étatiques ont même témoigné qu'ils ont été contraints dans leurs activités par des subterfuges occultes ayant nui directement et tragiquement à leur vie.

3.1.4. Des pratiques occultes atypiques contre les services étatiques en face des réglementations environnementales

Sur l'arène, il semble que tous les coups soient permis à chaque acteur pour protéger et consolider ses acquis. Certains acteurs recourent pour cela à des pratiques même occultes. Elles ont dans ce cas-là diverses fonctions : nuire directement à l'autre dans le sens punitif, mettre l'autre en garde en l'effrayant ; confirmer de manière symbolique l'autorité autochtone sur le non-autochtone, etc. Ces pratiques occultes ont été rapportées par des acteurs étatiques ayant souffert d'attaques d'exploitants qui sont, eux-mêmes, des sorciers ou qui recourent aux sorciers dont l'expertise peut les aider. Un agent du SAEMAPE raconte un épisode :

« J'ai établi un rapport objectif sur le danger d'un puits et recommandé qu'il soit vite fermé. La police des mines l'a fait en fonction des faits évidents, puisque le puits venait de causer la mort d'une dizaine d'individus il y a 6 mois passés. Quand les activités étaient reprises dans ce puits, aucune réponse de prévoyance des risques et de correction n'a été prise. C'était inadmissible. Mais le chef du site n'a pas aimé cette décision puisqu'il semble que c'est ce puits qui produisait beaucoup à l'époque et on espérait que ça allait continuer. J'étais resté intransigeant dans mes rapports malgré les menaces sérieuses que je recevais. Un mois plus tard, j'ai remarqué que mes pieds commençaient à me faire mal au niveau du talon. Et rapidement, la situation avait dégénéré, j'étais paralysé. J'ai dû quitter pour aller me faire soigner. Je ne suis plus revenu là-bas et mes chefs m'avaient affecté ailleurs » (entretien avec un cadre du SAEMAPE à Kalehe, 2021).

De telles maladies provoquées par des forces occultes sont connues localement. Sur les sites, certaines langues vernaculaires les désignent par le concept de « *mulonge*¹⁰ ». Les exploitants témoignent que ces maladies sont incurables par la médecine conventionnelle. Seuls les guérisseurs traditionnels sont capables de les soigner. Cela exige une expertise spécialisée, puisque certains guérisseurs soignent les jambes, mais ne peuvent pas soigner une autre partie affectée du corps.

En territoire de Walikale et de Shabunda, certains agents étatiques ont fait savoir que, par moments, ils connurent des blocages lorsque des missions de contrôles environnementaux devaient s'organiser. Ces blocages furent, en quelque sorte, justifiés par des manifestations culturelles solennelles d'initiation des jeunes des ethnies « lega », « tembo » et « bangu-bangu ». Les activités d'initiation sont organisées localement et cycliquement dans la forêt. Un patron de puits rencontré à Walikale avoue ainsi s'être

¹⁰ « *Mulonge* » est un mot rega. Il a été intégré au kiswahili parlé dans l'Est de la RDC. Le *mulonge* peut attaquer n'importe quel organe extérieur du corps.

opposé pendant plus de 3 mois à toute inspection environnementale de ses puits en recourant aux motifs que les puits étaient dans la forêt et que pendant la période où l'inspection devait se tenir, « il y avait des rites culturels locaux d'initiation collective [et] il faudrait attendre pendant des semaines pour que les activités s'organisent » (entretien avec un patron de puits, Walikale 2018).

Cela peut épuiser la patience des agents. Et des exploitants véreux en ont profité pour se débarrasser des missions étatiques dans leurs sites. Les aspects culturels de la communauté ont ici exercé leur fonction de reproduction politique (Dunia, Bikubanya & Marijsse 2021) et cela a permis à certains exploitants de contrôler, fût-ce momentanément, la domination de l'État.

Il convient de se demander si l'impasse actuelle, caractérisée par la faible application des réglementations, ne constitue pas, en fait, un point d'équilibre entre les intérêts de toutes les parties prenantes.

3.2. Le déni d'application des réglementations environnementales : un point d'équilibre dialectique des intérêts des acteurs dans l'EMAPE ?

Il existe des dégradations environnementales dans l'EMAPE pour lesquelles les pollueurs ont été punis. Un patron de puits explique :

« Je suis obligé de me soumettre à ce que les autorités étatiques exigent puisque les lois leur permettent d'arrêter les activités ou même de procéder à l'arrestation des exploitants qui s'obstinent à payer les amendes liées aux pollutions qu'ils émettent. Les lois sont leur bâton de commandement mais c'est à moi de savoir trouver une moindre brèche pour changer les choses dans chaque processus auprès de moi » (entretien avec des exploitants à Walikale, 2019).

La dernière proposition du témoignage ci-dessus renferme une double signification. D'un côté, les acteurs non étatiques reconnaissent le « monopole de la violence » de l'État dans la gouvernance environnementale, mais un monopole affaibli, puisque, de l'autre côté, ils ne subissent pas toutes les démarches étatiques et essaient eux aussi d'en tirer profit. Des transactions s'opèrent pour que toutes les parties prenantes soient plus ou moins satisfaites. N'oublions pas, comme le fait subtilement remarquer un responsable d'une antenne minière, que « les amendes sont transactionnelles en RDC » (entretien avec un responsable d'une antenne minière, Shabunda 2021).

Il y a alors des dégradations environnementales telles que les déboisements, les destructions de sols et les pollutions de rivières, qui exigent des

réparations et devraient être prises en charge par les exploitants. Néanmoins, ceux-ci exploitent le principe de transaction des amendes et par là, payent moins – et ce n'est que juste – et, dans certains cas, ne payent rien du tout.

Quand bien même les exploitants payeraient plus, ils partagent néanmoins un certain pessimisme : « L'État perçoit des taxes environnementales, des impôts, des amendes mais il devrait s'amender lui-même de n'avoir rien réalisé avec les fonds qu'il reçoit. » Cette remise en cause par les exploitants des capacités de l'État en matière de bonne gouvernance environnementale dans l'EMAPE, renforce même la satisfaction de beaucoup d'entre eux quant à la situation actuelle caractérisée tantôt par l'application complaisante des réglementations, tantôt par une opposition catégorique à se soumettre et à exécuter les réglementations environnementales.

Certains trouvent même, dans les arrangements au cœur de la complaisance dans l'application des réglementations, le juste milieu entre les intérêts de toutes les parties prenantes. Un patron de puits dit :

« Les acteurs étatiques savent que nous devons travailler dans les mines, en respectant les réglementations légales mais c'est impossible. Nous essayons de trouver des solutions qui puissent arranger tout le monde » (*ibid.*).

On peut donc dire que les acteurs impliqués dans la gouvernance environnementale dans l'EMAPE sont tous gagnants dans ces transactions. Logiquement, cela paraît plus justifiable. Car sur l'arène, il y a des « pratiques extralégales » qui permettent aux exploitants de tirer parti de diverses situations liées à la gouvernance environnementale dans leurs sites. Cela rencontre bien cette observation partagée par bon nombre de chercheurs sur l'EMAPE congolaise, à savoir que les exploitants agissent dans un complexe dynamique de pouvoir en leur donnant aussi des formes de contrôle en face de l'État (Geenen & Radley 2014).

On remarque aussi dans cette étude qu'il existe des « pratiques extralégales » de « résistance à la bonne gouvernance » déjà signalées par Jacquemot (2010) dans d'autres secteurs de la vie sociale et économique congolaise. C'est le cas du trafic d'influence, de la corruption et du clientélisme, etc. Il y a, par exemple, dans l'EMAPE des cas de corruption des autorités hiérarchiques qui tendent vers « la grande corruption ». Celle-ci permet de traiter verticalement avec des acteurs plus importants dans la chaîne étatique afin de se défaire de leurs subalternes. Il existe aussi une « petite corruption », qui s'opère entre les exploitants et les agents étatiques opérationnels sur le terrain pour laisser passer une action préjudiciable à l'environnement ou toute autre réglementation (traçabilité, administration, etc.).

D'autres aspects intéressants des pratiques de « résistance à la bonne gouvernance » environnementale de l'EMAPE concernent les pratiques d'apparence non corruptibles, puisqu'elles ressemblent à des libéralités, mais qui sont, en réalité, de la corruption voilée. C'est le cas lorsque les

exploitants prennent en charge le séjour des missionnaires de l'État envoyés dans leurs sites. Il s'agit d'une forme de corruption morale. Toutes les pratiques de corruption tendent à confirmer, en fait, ce postulat défendu par beaucoup d'autres études, qui remettaient en question l'utilité des récentes réglementations étatiques de formalisation et de normalisation de l'EMAPE en RDC, en suspectant même que ces réglementations ne puissent pas du tout émerger à partir de la base pour répondre aux enjeux des exploitants (Prescott *et al.* 2022 ; Mazalto, 2010 ; 2004), en ce compris les agents étatiques eux-mêmes. Que faut-il retenir de cette étude en définitive ?

Conclusion

À n'en pas douter, la gouvernance « *top-down* » s'avère délicate et inapte dès lors qu'elle procède par des lois et autres réglementations légales qui ne cadrent pas davantage avec les intérêts des acteurs d'en bas. Il manque de compromis entre les préoccupations des exploitants de rentabiliser leurs investissements et les préoccupations environnementales. Les exploitants essayent alors de tirer le maximum possible, en évitant les réglementations. En conséquence, il subsiste un paradoxe entre les réglementations environnementales et les dégradations qui continuent dans l'EMAPE congolaise. Il s'en dégage « une gouvernance environnementale réelle », qui est la résultante des diverses interactions entre les parties prenantes, essayant chacune de protéger ses avantages. Car, tous les acteurs sont dotés de formes de pouvoir qu'ils mobilisent et grâce auxquelles ils produisent des contre-réformes qui réduisent l'État à des formes où son autonomie absolue devient relative. Les pesanteurs locales sont aussi bien produites du côté des acteurs non étatiques que de celui des acteurs étatiques. Ceux-ci ne constituent pas une réalité monolithique, chacun étant mu par ses intérêts. Il y a l'État dans la gouvernance environnementale de l'EMAPE, mais il s'agit d'un État bien minimum et négocié. Dès lors, ses réglementations deviennent transactionnelles.

Des pratiques telles que le trafic d'influence, la corruption, les interférences de quelques leaders politiques, coutumiers et militaires dans l'application des réglementations sont entre autres le véritable talon d'Achille de la bonne gouvernance environnementale dans l'EMAPE. Grâce à de telles pratiques, les acteurs finissent par produire un sens pratique et dialectique des réglementations. Celles-ci peuvent bloquer, connaître des échecs. Mais ne serait-ce pas cela même qui fait leur succès ou leur réussite ? Ne serait-ce pas dans « les résistances à la gouvernance » à travers les « pratiques extra-légales » qu'il faudrait trouver le sens correct des réglementations et de la place de l'État dans les sociétés non occidentales ? Telle étant la conviction que dégage cette étude, il devient nécessaire d'en retenir deux grandes recommandations.

D'une part, il y a l'appel à produire des réglementations dans le secteur de l'EMAPE, en prenant en compte les préoccupations globales des exploitants et en veillant à ce que les externalités environnementales à intégrer dans leurs exploitations ne deviennent un gros défi à la rentabilité de leurs exploitations. Parce qu'il y a des réglementations que les exploitants développent et essaient d'appliquer afin de faire face à certains défis communs et qu'ils appliquent. Ainsi, les exploitants savent contribuer pour corrompre un commis afin d'être quitte de certaines obligations fiscales dans le site. Il y a des comités sous les ordres du commandement du site qui perçoivent les contributions et les exploitants les respectent. Donc, s'ils sont associés à la production des réglementations, il y a beaucoup de chance qu'ils respectent leur application. D'autre part, il faudrait un encadrement salarial correct des commis de l'État dans les sites miniers artisanaux, des moyens de mobilité et des frais de mission corrects, ce qui supprimerait la nécessité d'une prise en charge des missionnaires de l'État et les inciterait à plus de professionnalisme dans l'application des réglementations, etc. Les questions de gouvernance environnementale et notamment d'application des réglementations y relatives, sont des questions sociales complexes qui exigent une véritable révolution non seulement au niveau étatique mais aussi au niveau de toute la société.

Ainsi, il y a encore urgence à renforcer l'expertise environnementale et juridique sur les réglementations environnementales au profit des structures citoyennes afin qu'elles puissent bien jouer leurs rôles d'alerte et d'animation des exploitants miniers artisanaux aux valeurs environnementales. En définitive, des mesures spécifiques d'application des réglementations environnementales selon les différentes formes d'exploitations dans l'EMAPE devraient être nécessaires pour améliorer les chances de leur application. Des mesures spécifiques destinées aux exploitants avec les dragues, à ceux exploitant des puits souterrains ou encore à ceux travaillant dans des exploitations à ciel ouvert peuvent bien avoir de la valeur, pourvu qu'elles soient produites avec le concours de toutes les parties prenantes.

Bibliographie

Banque mondiale. 2012. *Gender Dimensions of Artisanal and Small-Scale Mining : A Rapid Assessment Toolkit*. Washington DC : World Bank. En ligne : <https://documents.worldbank.org/ocutated/en/644761468157780524:Gender6dimensions-of-artisanal-and-small-scale-mining-a-rapid-assessment-toolkit>

Banque mondiale. 2020. « State of the Sector Report ». Disponible en ligne sur : <https://stateofthesector.delvedatabase.org/>

Bashizi, A. & Geenen, S. 2015. « Les limites d'une "gouvernance par le bas" : les logiques des coopératives minières Kalimbi/Sud-Kivu ». In S. Marysse & J. Omasombo (éd.), *Conjonctures congolaises 2014 : politiques, territoires et ressources naturelles : changements et continuités*. Paris/Tervuren : L'Harmattan/MRAC/CRE-AC (coll. « Cahiers africains », n° 86), pp. 239-260.

Bashizi, A., Ansoms, A., Adili Amani, R., Baraka Akilimali, J., Chiza, C. *et al.* 2021. « Gouvernance réelle de la crise de la COVID-19 en Afrique des Grands Lacs ». In R. Ndayiragije, S. Alidou, A. Ansoms & Sara Geenen (éd.), *Conjonctures de l'Afrique centrale 2021*. Paris/Tervuren : L'Harmattan/MRAC/CRE-AC (coll. « Cahiers africains », n° 97).

Bashizi, A., Balemba Kanyurhi, E. & Bucekuderhwa Bashige, C. 2014. « La gouvernance et le capital social dans les sites miniers de Kalimbi au Sud-Kivu ». In F. Reyntjens, M. Verpoorten & S. Vandeginste (éd.), *L'Afrique des Grands Lacs : annuaire 2013-2014*. Paris : L'Harmattan, pp. 269-306.

Bell. 1976. *Les Contradictions culturelles du capitalisme*. En ligne : Physics today-pubs.aip.org

Crozier, M. & Friedberg, E. 1977. *L'Acteur et le Système. Les Contraintes de l'action collective*. Paris : Seuil.

De Haan, J. & Geenen, S. 2016. « Mining cooperatives in Eastern DRC. The interplay between historical power and formal institutions ». *The Extractive Industries and Society* 3 (3) : 823-831. DOI : <https://doi.org/10.1016/j.exis.2016.05.003>

Defailly, D. 2013. « Le secteur minier en RDC : quelle transformation pour quel développement ? » *Politique étrangère* 2 : 113-123. DOI : <https://doi.org/10.3917/pe.132.0113>

Dunia Kabunga, P., Buroko, V. & Zihindula, D. 2017. « Stratégies d'adaptation des multinationales minières à l'ingénierie de gouvernance participative locale. Le cas du forum communautaire de Luhwinjaau Sud-Kivu ». In A. Ansoms, A. Nyenyezi Bisoka & S. Vandeginste (éd.), *Conjonctures de L'Afrique centrale, 2018*. Paris/Tervuren/Anvers : L'Harmattan/MRAC/CRE-AC (coll. « Cahiers africains », n° 92), pp. 205-222.

Dunia Kabunga, P., Bikubanya, D.-L. & Marijsse, S. 2021. « Croyances culturelles et effectivité sur l'exploitation minière artisanale en RD Congo : entre contestation et négociation ». In R. Ndayiragije, S. Alidou, A. Ansoms & S. Geenen, *Conjonctures de l'Afrique centrale 2021*. Paris/Tervuren/Anvers : L'Harmattan/MRAC/CRE-AC (coll. « Cahiers africains », n° 97), pp. 235-261.

UNECA 2018. *Rapport sur la Gouvernance en Afrique.V : La Gouvernance des ressources naturelles et la mobilisation des recettes publiques pour la transformation structurelle*. Disponible en ligne sur : <https://repository.uneca.org/handle/10855/24442>

Geenen, S. *et al.* 2021. « La fièvre de l'or. Santé et Environnement dans les mines artisanales d'or de Kamituga, RDC ». Anvers : Université d'Anvers, Institute of Development Policy and Management (coll. « Working Paper », 2021/10).

Geenen, S. & Radley, B. 2014. « In the face of reform: what future for ASM in the Eastern DRC ? ». *Future* 62. DOI : <https://doi.org/10.1016/j.futures.2013.10.023>

Global Witness. 2022. *La laverie ITSCI. Enquête sur un programme de diligence raisonnable apparemment impliqué dans le blanchiment des minerais de conflit*. Global Witness. En ligne : <https://www.globalwitness.org/fr/itsci-laundromat-fr/>

Hentschel, T., Hruschka, F. & Priester, M. 2002. *Global report on Artisanal & Small-Scale Mining*. IIED/World Business Council for Sustainable Development. N° 70.

Hibou, B. (éd.). 1999. *La Privatisation des États*. Paris : Karthala.

Jacquemot, P. 2010. « La “résistance à la bonne gouvernance” dans un État africain. Réflexions autour du Cas congolais (RDC) » *Revue Tiers-Monde* 4 (204) : 129-146. DOI : <https://doi.org/10.3917/rtm.204.0129>

Jézégou, A. 2022. « Agentivité ». In A. Jorro (éd.), *Dictionnaire des concepts de la professionnalisation*. Louvain-la-Neuve : De Boeck supérieur, pp. 41-44. DOI : <https://doi.org/10.3917/dbu.jorro.2022.01.0041>

Kaufman, D., Kray, A. & Mastruzzi, M. 2010. *Governance Indicators 1996-2008*. World Bank.

Kilosho Buraye, J., Kamundala, G. & Ndungu Mukasa, A. 2013. « La traçabilité des minerais dans les zones de conflits au Sud-Kivu ». In S. Marysse & J. OmasomboTshonda. (éd.), *Conjonctures congolaises 2012*. Paris/Tervuren : L'Harmattan/MRAC/CRE-AC (coll. « Cahiers africains », n° 82), pp. 117-144.

Krueger, R.A. & Casey, M.A. 2014. *Focus Groups. A Practical Guide for Applied Research*. Thousand Oaks : SAGE Publications.

Le Galès, P. 1995. « Du gouvernement des villes à la gouvernance urbaine ». *Revue française de Science politique* 45 (1) : 57-95.

Macháčcek, J. 2019. « Typology of environment impacts of artisanal and small-scale mining in African Great Lakes Region ». *Sustainability* 11 (11) : 3027. DOI : <https://doi.org/10.3390/su11113027>

Maombi Ndatabay, E., Mushagalusa Buhendwa, A., Batano Kusimwa, G. & Bashwira Nyenyezi, M.-R. 2021. « Institutions des réformes minières et perceptions des exploitants miniers artisanaux du coltan à Numbi (Sud-Kivu, Est de la RDC) ». In R. Ndayiragije, S. Alidou, A. Ansoms & S. Geenen (éd.), *Conjonctures de l'Afrique centrale 2021*. Paris/Tervuren/Anvers : L'Harmattan/MRAC/CRE-AC (coll. « Cahiers africains », n° 97), pp. 159-189.

Mazalto, M. 2004. « Réflexion sur la notion de gouvernance mondiale : processus et/ou cadre normatif ». *Discussion Papers*. Centre d'Études sur les régions en développement.

Mazalto, M. 2010. « Gouvernance du secteur minier et enjeux de développement en République démocratique du Congo ». Thèse de doctorat en Sociologie. Université du Québec à Montréal. Disponible en ligne sur : agritrop.cirade.fr

Migdal, J.S. & Schlichte, K. 2016. *Rethinking the State. The Dynamics of State*. Londres: Routledge/TaylorandFrancis. DOI: <https://doi.org/10.4324/9781315240183>

Ministère des Mines/RDC. 2016. *Plan stratégique de développement du secteur minier et Plan d'action 2016-2021*.

Nkuba Bossissi, Zahinda Mugisho, F. & Muhanzi Aganze, G. 2021. *Technologies (ir)responsables dans l'orpaillage : quels risques pour l'environnement et la santé ? Cas de Kamituga et Misisi*. Anvers : Université d'Anvers, Institute of Development Policy and Management (coll. « Working Papers », 2021/06).

Olivier de Sardan, J.-P. 2008. *À la recherche des normes pratiques de la gouvernance réelle en Afrique*. Londres : Africa Power and Politics Programme (coll. « Discussion Paper », n° 5).

Pisany-Ferry *et al.* 2012. « What kind of European banking union? » *Bruegel Policy Contribution*.

Prescott *et al.* 2022. « Formalizing artisanal and small-scale gold mining: A grand challenge of the Minamata Convention ». *One Earth* 5 : 242-251.

Présidence de la République. 2018. « Décret n° 038/2003 du 26 mars 2003 portant Règlement minier tel que modifié et complété par le décret n° 18/024 du 08 juin 2018 (textes coordonnés) ». *Journal officiel*, numéro spécial, 12 juin 2018.

Présidence de la République. 2018. « Loi n° 007/2002 du 11 juillet 2002 portant Code minier telle que modifiée et complétée par la loi n° 18/001 du 9 mars 2018 (textes coordonnés) ». *Journal officiel*, numéro spécial, 3 mai 2018.

Ruggie, G.J. 1993. « Territoriality and beyond. » *International Organization* 47 (1) : 139-167.

Theys, J. 2003. « La gouvernance, entre innovation et impuissance ». *Développement durable et territoires*. DOI : <https://doi.org/10.4000/developpementdurable.1523>

Thomson, S.B. 2011. « Sample size and Grounded Theory ». *Journal of Administration & Governance* (1) : 45-52.

Toupane, T.R. 2009. « La gouvernance : évolution, approches théoriques et critiques du concept ». *Seminarul Geografic « D. Cantemir »* 29.

Trefon, T. (dir.) 2020. *Réformes au Congo : attentes et désillusions*. Paris/Tervuren : L'Harmattan/MRAC (coll. « Cahiers africains », n° 76).

Verbrugge, B. & Geenen, S. 2019. « The gold commodity frontier: a fresh perspective on change and diversity in the global gold mining economy ». *The Extractive Industries and Society* 6 (2) : 413-423.

Verbrugge, B. & Besmanos, B. 2016. « Formalizing artisanal and small-scale mining: whither the workforce ? ». *Resources Policy* 47 : 134-141. DOI : <https://doi.org/10.1016/j.resourpol.2016.01.008>

IMPACTS DE L'EXTRACTION ARTISANALE D'OR SUR LA SANTÉ ET L'ENVIRONNEMENT EN AFRIQUE : UNE REVUE SYSTÉMATIQUE

Bossissi Nkuba¹ et Christelle Balegamire Karuta²

Introduction

Selon des estimations, 20 millions de personnes dans plus de 80 pays dans le monde sont directement impliquées dans l'extraction minière artisanale et à petite échelle (EMAPE) d'or (IGF 2017), produisant environ 15 à 20 % de l'or mondial. L'EMAPE d'or cause cependant plusieurs impacts environnementaux et sanitaires. Ceux-ci sont principalement liés aux activités d'extraction et de traitement du minerai (Nkuba *et al.* 2022). Ils incluent notamment le déboisement, la perte de la biodiversité et des ressources forestières et la pollution des ressources en eau, de l'air et du sol (Seyler *et al.* 2010).

En effet, l'EMAPE d'or utilise du mercure, mais libère aussi plusieurs autres métaux se trouvant dans le minerai. Ceux-ci finissent par se retrouver dans les eaux, les rendent impropres à la consommation humaine et à la vie aquatique (Niamke *et al.* 2020 ; Ako *et al.* 2014). De surcroît, le mercure se transforme, en milieu aquatique, en une forme plus toxique encore, le méthyle-mercure. Il cause notamment des difficultés de marche, de locution, d'audition et de vision qui, dans certains cas sévères, peuvent conduire à la perte de la vue, au coma et à la mort (Nkuba *et al.* 2022). Le cyanure de sodium, de plus en plus utilisé en EMAPE à cause de son taux élevé de récupération d'or (plus de 90 %, comparé à 30 % pour le mercure) (Verbrugge *et al.* 2021), et cela avec peu de précautions, expose ses utilisateurs à son inhalation et au contact cutané pendant le travail. Il provoque des troubles tels du vertige, des nausées, des troubles mentaux, des convulsions, des crises d'épilepsie, des œdèmes pulmonaires, des collapsus cardiaques et mène parfois la mort (Desai & Su 2012). L'acide nitrique utilisé pour nettoyer l'or cause des brûlures de peau, des problèmes respiratoires et oculaires (ulcération et nécrose sévères de la cornée et du cristallin, manifestés

¹ Université d'Anvers, Musée royal de l'Afrique centrale et Université catholique de Bukavu.

² Institut supérieur des Techniques de Développement et Université catholique de Bukavu.

par un larmolement accru) (Kolios *et al.* 2010). Dans les puits d'or, les creuseurs sont également exposés à la rareté d'oxygène ainsi qu'à l'empoisonnement au monoxyde de carbone conduisant très souvent à la mort (Nkuba *et al.* 2022).

Hélas, très peu d'attention continue à être portée dans la littérature scientifique à ces impacts en Afrique (Cossa *et al.* 2021 ; Katoto *et al.* 2021 ; Nkuba *et al.* 2019). Et de surcroît, très peu d'effort est consacré à rassembler ces quelques études portant sur les impacts et à identifier les zones nécessitant le maximum d'attention. Des revues déjà faites, nous pouvons citer celle par Taux *et al.* (2022), qui bien qu'incluant des pays non africains, ne couvre que les aspects liés au mercure. Ce focus exclusif sur le mercure est également rencontré dans la revue réalisée par Gibb et O'Leary (2014). C'est ainsi que cette revue systématique se focalise sur l'Afrique et compile les données récoltées sur les impacts environnementaux (déforestation, pollution au mercure et à d'autres métaux, mauvaise gestion des ressources naturelles) ainsi que sanitaires. Elle examine leur thématique, la manière dont ils sont conduits, les outils utilisés pour mesurer les impacts et quels sont les niveaux d'impacts déjà causés, mais surtout elle oriente les chercheurs futurs vers des questions cruciales jusque-là non encore couvertes.

En dehors de l'introduction et d'une conclusion à la fin, ce chapitre inclut quatre autres sections. La section méthodologique explique la manière par laquelle les études ont été collectées, sélectionnées et ensuite analysées. Elle est suivie par une troisième section, portant sur la répartition géographique et temporelle des différentes études. Une quatrième section porte sur le contenu de ces recherches, notamment à travers la classification des principaux thèmes traités, et d'une synthèse des principaux effets environnementaux et sanitaires évalués. Et enfin, la cinquième section porte sur les limites des études analysées par cette revue.

1. Méthodes

Les recherches analysées dans cette revue ont été collectées à partir des bases de données de quatre moteurs de recherche : Google Scholar (<https://scholar.google.com>), PubMed (<https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/>), SCIRUS (<https://libraries.usc.edu/databases/scirus>) et Thèses (<https://theses.fr>). En premier lieu, les combinaisons et variations de termes suivants ont été utilisées : « exploitation minière artisanale et à petite échelle de l'or », « impact environnemental », « orpaillage », « Afrique », « extraction d'or », « impact environnemental, extraction d'or », « extraction artisanale d'or, environnement », « risques congénitaux en extraction d'or », « pollution non métallique en extraction d'or », « disparition des espèces due à l'orpaillage », « espèces endémiques dans les mines d'or », « santé dans les mines d'or » et « risque ». Cette étape s'est réalisée en anglais et en français. En deuxième

lieu, le mot « Afrique » a été substitué par les noms des pays spécifiques afin de confirmer que toutes les études de chaque pays africain étaient identifiées. Troisièmement, une triple élimination a été conduite : 1) l'élimination des références répétées ; 2) l'exclusion sur la base du titre et du résumé des articles ; et 3) l'exclusion sur la base du texte complet des articles. La période de recherche comprenait tous les enregistrements depuis la création de ces bases de données jusqu'à décembre 2021. Les critères de sélection comprenaient : la population étudiée (creuseurs et exploitants miniers d'or, communautés vivant autour de mines d'or) ; le type d'étude (environnementale ou sanitaire) ; l'impact d'intérêt (dégradation du sol, de l'air, de l'eau, de la faune et de la flore, maladies liées à l'EMAPE et prise en charge médicale) ; les résultats (analyse d'impacts sanitaires ou environnementaux). Était donc incluse : toute étude menée dans un pays africain et traitant d'impacts sanitaires et/ou environnementaux dans l'EMAPE d'or. Ces critères s'appliquaient dès l'identification des études dans les moteurs de recherche, jusqu'à l'inclusion proprement dite pour la méta-analyse. Chaque étude incluse était enregistrée par les données suivantes : nom du premier auteur, année de publication, pays et site étudié, année(s) de collecte des données, conception de l'étude, la méthode de quantification (méthodes quantitatives ou questionnaires), type de témoins, type de résultats, mesures des résultats et principales conclusions (Katoto *et al.* 2019).

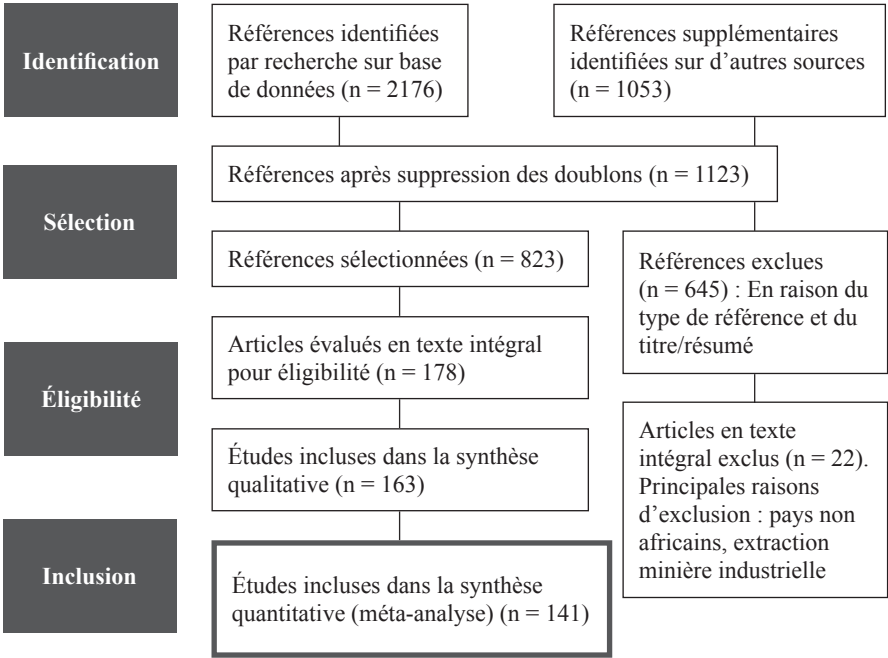
Une évaluation externe et interne des documents consultés a été conduite. L'évaluation externe a examiné la qualité et la pertinence des sources d'informations, l'institution impliquée, la date de publication et l'objectif du document. L'évaluation interne a analysé le fond et la forme du document : confirmer une vérification empirique et reproductible des hypothèses, l'utilisation de sources scientifiques fiables pour appuyer les affirmations, la solidité de la méthodologie et des analyses, l'absence de conclusions hâtives ou de raisonnements seulement logiques en apparence. La vérification de l'apport de preuves suffisantes pour répondre aux questions de recherche a été présentée conformément à la directive PRISMA (Preferred Reporting Items for Systematic Reviews and Meta-analyses). Celle-ci vérifie le titre, le résumé structuré, le contexte, les objectifs, le protocole et l'enregistrement, les critères d'éligibilité, les sources d'informations, la présentation de stratégie complète de recherche, la sélection d'études, l'extraction de données, le listage et la définition des données, la description du risque de biais, la spécification du risque des biais relatifs aux études et transversal à celles-ci, la quantification des résultats, leur synthèse, l'analyse complémentaire, la présentation des caractéristiques des études sélectionnées, la présentation du risque de biais relatif aux études, la présentation des résultats de chaque étude, la synthèse des résultats, la synthèse des niveaux de preuve, la discussion des limites, de la conclusion et dans certains cas de l'indication des sources de financement et autres formes d'aides (Liberati *et al.* 2009).

Différents biais ont été détectés et pris en compte de la manière suivante. Pour des enquêtes, l'analyse de biais s'est faite pour identifier des erreurs de sélection des enquêtés ou de formulation de questions. Pour les études en laboratoire, il a été analysé si la méthode de collecte d'échantillons et leur analyse étaient les mieux indiquées pour évaluer les paramètres en étude. Les tableaux et graphiques ont été produits avec Microsoft Excel pendant que la carte illustrant la répartition géographique des milieux étudiés a été produite avec QGIS (version 3.16).

2. Géographie, temporalité et thématiques des recherches conduites

L'exploitation des moteurs de recherche a identifié 2176 travaux, dont 2035 ont été exclus de l'analyse, car n'atteignant pas les critères d'éligibilité (figure 1). Cette exclusion a été réalisée sur la base de critères tels les répétitions (n = 1053), le type de référence (n = 386), le titre et le résumé (n = 437) et enfin le contenu intégral (n = 178). Le processus et la justification de l'exclusion de chaque étude ont été documentés. Ainsi, seules 141 études ont été retenues pour une analyse exhaustive.

Figure 1 : diagramme de flux PRISMA le processus d'exclusion



Ce nombre réduit des études menées sur l'environnement et la santé dans l'EMAPE d'or en Afrique est dû en grande partie au manque de moyens financiers, au désintéressement du gouvernement et autres décideurs politiques et économiques du secteur minier artisanal, à l'informalité du secteur minier artisanal, à l'éloignement (inaccessibilité) de la majorité des sites artisanaux et à l'insécurité dans les sites miniers artisanaux, du fait de la présence des groupes armés (Groffen *et al.* 2021 ; Cossa *et al.* 2021). Le peu de recherches et de suivis constituent également les défis majeurs soulevés par Taux *et al.* (2022) dans sa revue systématique.

Des 54 pays du continent africain, 49 pratiquent l'EMAPE (Cossa *et al.* 2021) et 38 celle de l'or (Mineral info 2019 ; Atlasocio 2019). Cependant, c'est seulement dans 25 de ces pays que les études sélectionnées ont été réalisées (figure 2).

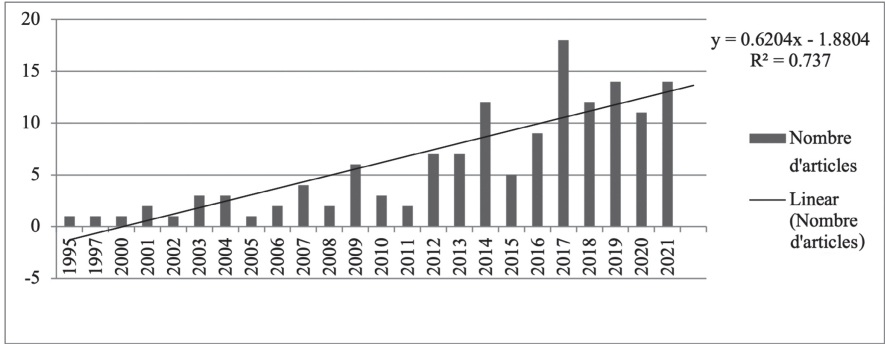
Figure 2 : distribution géographique des articles



Remarques : ASGM signifie Exploitation minière artisanale de l'or et ESE signifie Étude sur la Santé et l'Environnement. Les pays en blanc sont ceux qui ne sont pas concernés par l'exploitation artisanale d'or.

En termes de temps (figure 3), les plus anciennes références datent de 1995 (n = 1) et 1997 (n = 1), tandis que 2017 a été l'année avec le plus publications (soit n = 18) (figure 3) et environ 70 % des articles ont été publiés après 2013. Une tendance à la hausse du nombre de recherches s'observe, avec en moyenne une augmentation annuelle d'une publication tous les deux ans entre 2000 et 2021. Ceci est confirmé par Gibb et O'Leary (2014) qui avaient identifié en 2014 seulement 72 travaux à l'échelle mondiale portant sur les impacts sanitaires de l'exposition au mercure dans l'EMAPE.

Figure 3 : année de publication des articles inclus



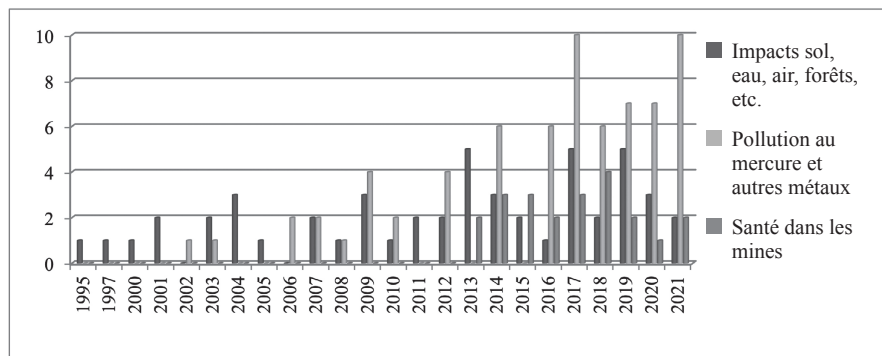
Quant aux thèmes, 49 % traitent de la pollution au mercure et autres métaux, 35,4 % de tous les autres impacts environnementaux, et seuls 15,6 % de la santé humaine. De nombreuses études portant sur les effets et la réduction de l'utilisation du mercure étaient réalisées à travers la convention de Minamata (48,9 %). Les trois thèmes ont été couverts respectivement dans 21 (84 %), 19 (76 %) et 9 (36 %) des 25 pays africains ayant des études liées aux impacts environnementaux et sanitaires de l'EMAPE d'or. Le tableau 1 reprend la répartition thématique dans ces différents pays.

Tableau 1 : répartition thématique de la recherche sur les effets de l'EMAPE d'or dans différents pays

Pays	Impacts sol, eau, air, forêts, etc.	Pollution au mercure et autres métaux	Santé dans les mines	Total
Nigeria	6	9	2	17
Ghana	6	7	2	15
Guinée	2	5	4	11
Côte d'Ivoire	2	5	4	11
RDC	2	4	3	9
Tanzanie	4	3	1	8
Zimbabwe	3	3	1	8
Burkina Faso	2	3	2	7
Mali	2	4	—	6
Afrique du Sud	4	2	—	6
Soudan	2	4	—	6
Niger	1	1	2	4
Sénégal	2	2	—	4
Kenya	1	3	—	4
Éthiopie	2	2	—	4
Guinée Bissau	—	4	—	4
Cameroun	3	—	—	3
Mozambique	3	—	—	3
Bénin	—	3	—	3
Sierra Léone	2	—	—	2
Ouganda	—	2	—	2
Égypte	—	1	—	1
Liberia	—	1	—	1
Togo	—	1	—	1
Sud-Soudan	1	—	—	1
Total	50	69	22	141

La répartition temporelle des thèmes de recherche est plus ou moins uniforme, hormis pour les études sur la santé qui ont commencé seulement vers l'année 2013 (figure 4).

Figure 4 : répartition des années de publication en fonction des sujets inclus



3. Méthodologie utilisée et résultats obtenus

La méthodologie utilisée dans 75 % des articles était celle d'enquêtes auprès des exploitants miniers et/ou des populations avoisinantes. Les enquêtés donnaient principalement leur appréciation des changements écosystémiques causés par l'EMAPE d'or. Dans certains cas, ils conduisaient à des affirmations de pollution aux métaux non appuyées par une analyse au laboratoire. Néanmoins 23,4 % des études ont évalué la pollution et/ou la contamination au mercure et d'autres métaux via des analyses au laboratoire et 1,4 % des études ont utilisé la télédétection et un système d'information géographique pour déterminer les tendances de couverture et d'utilisation des sols.

Les seuils en mercure causant des anomalies dans les écosystèmes aquatiques ont été rapportés dans 81,5 % des études analysées, même si cela n'était pas toujours appuyé par des analyses. Les échantillons de sol, d'eau et d'animaux n'étaient utilisés que dans 16,3 % de travaux, et seuls 2,8 % des études incluaient une analyse au laboratoire d'échantillons humains (sang, urine, cheveux, souvent accompagnés des paramètres physiologiques des personnes affectées).

Les creuseurs enquêtés reconnaissent l'impact positif de l'orpaillage sur l'économie, mais négatif sur l'environnement et la santé. Ils prennent conscience que celle-ci contribue à la destruction du couvert forestier et de la diversité biologique, à la destruction de la perméabilité du sol et à la baisse de sa fertilité, à l'altération de la qualité des eaux de surface, à

la réduction du niveau de la nappe phréatique, etc. Ces résultats suggèrent que l'EMAPE d'or généralement dans les zones forestières présente un énorme défi pour la conservation de la biodiversité. Et en ce qui concerne les effets de l'orpaillage sur la santé, les enquêtes montrent que l'absence d'équipements de protection et l'ignorance des impacts sanitaires contribuent à augmenter l'ampleur des impacts sur la santé. La plupart de ces études condamnent la non-mise en application des réglementations nécessaires afin de limiter les dégâts aussi bien environnementaux que sanitaires. Le tableau 2 présente les cas de pollution de différentes matrices environnementales répertoriées par les études menées.

Les études incluant un échantillonnage et une analyse au laboratoire (25 % du total) ont principalement quantifié différents métaux dans l'environnement et dans le corps humain. Elles ont conclu que la pollution et l'intoxication se réalisent à différents niveaux allant du milieu abiotique (eaux, sols et sédiments) aux organismes aquatiques ainsi qu'aux communautés vivant près des écosystèmes pollués. Dans le sol, le niveau des métaux est souvent inférieur au seuil de l'OMS (Mamou *et al.* 2018 ; Hassan 2014). Exceptionnellement une étude au Soudan a trouvé des concentrations en plomb supérieures aux normes (Ali *et al.* 2017). Une autre, au Ghana (Donkor *et al.* 2006), a trouvé le mercure et les autres métaux (Ti, Zn, Pb) dépassant les seuils de l'US-EPA (www.epa.gov) et de l'OMS. Enfin Ali *et al.* (2000) ont trouvé de fortes pollutions au mercure issues des résidus miniers (Ali *et al.* 2000). Pour ce qui est de l'eau, il a été trouvé, dans quelques cas, que les concentrations de Hg dépassent les seuils fixés par l'OMS (atteignant parfois 0,97 µg/L (Niamke *et al.* 2020)). Mais, de manière générale, la concentration en mercure et en autres métaux dans l'eau est en dessous des normes de qualité des écosystèmes aquatiques (OMS 2017). Cependant, à l'opposé de l'eau, les sédiments enregistrent souvent des concentrations en Hg dépassant les seuils recommandés. C'est le cas au Zimbabwe, au Sénégal et dans beaucoup d'autres pays du continent. En analysant les organismes aquatiques, il a été constaté que les plantes poussant près des résidus des mines d'or étaient toxiques et ne devraient plus servir pour la consommation humaine ou animale. En Côte d'Ivoire, la contamination des poissons au Hg dépasse 0,3 µg/g de poids humide, en particulier pour les poissons carnivores (Mason *et al.* 2019). En effet, le mercure a tendance à augmenter de concentration au fur et à mesure qu'on avance dans la chaîne alimentaire à travers la biomagnification (Nkuba 2021). Dans certaines zones, 100 % des mollusques révèlent des concentrations de Hg au-dessus de la norme de l'OMS, présentant un danger pour leurs consommateurs. Par ailleurs, tous les organismes ne souffrent pas du mercure de manière similaire. En effet, Niane *et al.* (2014) ont soulevé que certains groupes de bactéries ont acquis des gènes de résistance au mercure qui leur permettent de survivre à des concentrations allant jusqu'à 18 mg/kg.

Pour ce qui est des humains, cette intoxication s'est également observée jusque dans les cheveux des communautés loin de l'EMAPE, avec 29 % de la population dépassant le seuil fixé par l'Agence de Protection environnementale américaine (USEPA) (Niane *et al.* 2014). Au Sénégal, au Niger, en Côte d'Ivoire et en RDC, il s'est observé dans l'urine 35 µg par g de créatinine (µg/g-Cr) (avant le travail), tandis que 16 % dépassaient 350 µg/g-Cr lors de l'exposition. Les aspects de santé concernaient le plus souvent la tuberculose, souvent liée à la silicose et à l'inhalation de la poussière lors du broyage des minerais, les maladies respiratoires, cutanées et les infections urinaires chez les femmes. Face au danger sanitaire que pose l'orpaillage, il se remarque que la population a une connaissance limitée des risques moins visibles (Nkuba *et al.* 2019 ; Khadidiatou 2020). Les creuseurs sont exposés au choléra, à la malaria, à la dysenterie bacillaire, à la schistosomiase, aux malaises liés à la fatigue, aux maladies cutanées, etc. (OMS 2017 ; Katoto *et al.* 2021). Les femmes en particulier sont sujettes aux risques d'avortement et aux accouchements prématurés à cause des infections et de la dureté des travaux qu'elles exécutent (OMS 2017). Notons également que malgré les effets positifs de l'EMAPE sur l'économie, ces impacts sanitaires influent négativement sur l'économie de ces communautés avec une baisse du PIB et de la main-d'œuvre causée par la perte de temps de travail due aux maladies et aux décès (OMS 2017).

Tableau 2 : concentration des métaux lourds dans différents compartiments environnementaux en Afrique

Période d'échantillonnage	Concentration en Hg (mg/kg)	Concentration en autres métaux (mg/kg)	Référence et Zone d'étude
Pollution dans le sol			
2013	0,27	Pb (85,7) ; As (9,27) ; Cu (56,4) ; Zn (31) ; Ni (85,6) ; Mn (284) ; Cd (1,68) ; Co (10,9) ; Mo (0,91) ; Ag (0,73) ; Zr (143)	Ako <i>et al.</i> 2014 (Luku, Nigeria).
–	0,62	Cu (27,7) ; Cd (0,6) ; Ag (0,35) ; Cr (37,8) ; Fe (31,1) ; Au (0,2)	Mamodu <i>et al.</i> 2018 (Shango, Nigeria)
–	16,1-150	Ti (711-10767) ; Co (82,7-1010) ; Zn (29,9-63210) ; As (29,3-8247) ; Au (14,1-73,5) ; Pb (16,3-14999)	Odumo <i>et al.</i> 2011 (Migori, Kenya)
–	–	Cu (4,85-34,7) ; Fe (6355-14635) ; Mn (37,4-655) ; Zn (11,9-42,7) ; Co (0-16,5) ; Ni (2,5-47,3) et Pb (2,65 à 823,5)	Ali <i>et al.</i> 2017 (Soudan)
–	2,14-47,6	–	Ali <i>et al.</i> 2020 (Al Salam, Soudan)
2002	>200 ppb	–	Donkor <i>et al.</i> 2006 (rivières Pra et Offin, Ghana)
2012	0.140	–	Odumo <i>et al.</i> 2014 (Migori-Transmara, Kenya)
–	0,41 - 0,92	Ag (0,08) ; As (96,3) ; Au (3,18) ; Cd (0,13) ; Co (16,7) ; Cu (37,2) ; Cr (257) ; Mn (597) ; Mo (30,3) ; Ni (119) ; Zn (59,7) ; Pb (8,62)	Rashed 2010 (Allaqi Wadi Aswan, Égypte)
–	3,46	As (585,4) ; Pb (592,5) et Cd (4,439)	Hussein 2020 (fleuve Nil, Soudan)
Pollution dans l'eau (µg/l)			
2009	–	As (>10)	Almas & Katambo 2012 (Geita et North Mara, Tanzanie)

Période d'échantillonnage	Concentration en Hg (mg/kg)	Concentration en autres métaux (mg/kg)	Référence et Zone d'étude
–	0,97	–	Niamke <i>et al.</i> 2020 (Kouaméfla, Côte d'Ivoire)
2013	<0,001ppm.	Pb (>10) ; Ni (>20)	Hassan 2014 (Bagega, Nigeria)
2017	–	Cu (4,16), Zn (4,23), Pb (0,05), Fe (0,52) en eau souterraine ; Cr (0,06), Ni (6,53), Cu (5,92), As (0,06), Pb (6,45) en eau de surface ; et Cr (0,12), Co (2,11), Ni (0,66), Cu (4,44), Pb (2,72) et Zn (11,8) en eau d'exhaure	Adewumi & Laniyan 2020 (Anka, Nigeria)
nan	0,003-0,42	–	Donkor <i>et al.</i> 2006 (rivières Pra et Offin, Ghana)
2019	0,68±0,03	–	N'Guessan <i>et al.</i> 2021 (Bagoue , Côte d'Ivoire)
–	2	As (14,2) ; Cd (14,7)	Hussein 2020 (fleuve Nil, Soudan)
Pollution dans le sédiment (mg/kg)			
2002	>0,2	–	Donkor <i>et al.</i> 2006 (rivières Pra et Offin, Ghana)
–	9,9	–	Niane 2014 (Kédougou, Sénégal)
2017	>0,1	–	Mason <i>et al.</i> 2019 (Adjekro, Eholié, Aboulié, Biannouan, Papara, Kanakona, Sissingué, Hiré, Bonikro, Meantouo, Cavally. Côte d'Ivoire)
2019	0,06±0,01	–	N'Guessan <i>et al.</i> 2021 (Bagoue , Côte d'Ivoire)
2012	0,43	–	Odumo <i>et al.</i> 2014 (Migori-Transmara, Kenya)
–	0,28-348	Pb (3,0-11075) ; As (0,014-1,87)	Ogola <i>et al.</i> 2002 (Migori, Kenya)
2019	–	Cuivre (45) ; Zn (32,4) ; Pb (62,2) ; As (19,5)	Weleabzgi <i>et al.</i> 2020 (Meli, Éthiopie)
–	–	Ni (224,7) ; Cr (199) ; Cu (174,2) ; V (167,3) ; Zn(105,5) ; Pb (615) et As (59,7)	Getaneh & Alemayehu 2006 (Éthiopie)

Période d'échantillonnage	Concentration en Hg (mg/kg)	Concentration en autres métaux (mg/kg)	Référence et Zone d'étude
–	>0,17	–	Green <i>et al.</i> 2019 (Bulazayo, Zimbabwe)
Pollution dans les organismes vivants			
–	Poissons : <0,5 Mollusques : >0,5	–	Niane 2014 (Kédougou, Sénégal)
2017	Poissons : >0,3	–	Mason <i>et al.</i> 2019 (Adjekro, Eholié, Aboulié, Biannouan, Papara, Kanakona, Sissingué, Hiré, Bonikro, Meantouo, Cavally Côte d'Ivoire)
–	Plantes : 3,840	Plantes : As (5,87) ; Pb (79,9) et Cd (1,61)	Hussein 2020 (fleuve Nil, Soudan)
Pollution dans les résidus miniers			
–	0,46-1920	Pb (6,5-510) ; As (0,06-76)	Ogola <i>et al.</i> 2002 (Migori, Kenya)
2012	8,9	–	Odumo <i>et al.</i> 2014 (Migori-Transmara, Kenya)
Pollution dans le corps humain (mg/L)			
–	–	Créatine Cr : (>350)	Tomicic <i>et al.</i> 2021 (Pousghin, Zinigma, Bouda, Mossobadougou, Fandjora, Bagassi, Safane ; Burkina Faso)
–	<1	–	Niane 2014 (Kédougou, Sénégal)
–	–	Ca (94±5) ; Phosphore (P) sérique (42±8)	Gundi <i>et al.</i> 2019 (Abuhamad, Soudan)

4. Limites des études

Bien que certains impacts environnementaux en dehors de la pollution métallique étaient analysés, l'érosion causée par l'extraction, la dégradation des sols agricoles, la non-couverture des anciens puits miniers, la non-reforestation des zones exploitées sont des sujets qui présentent encore des zones d'ombre dans la littérature menée en Afrique. Il a aussi été observé dans de nombreux travaux une faible caractérisation des zones d'étude en termes de climat, d'écologie, d'aspects environnementaux et socio-économiques, etc. Ceci pourrait éclairer l'interprétation des résultats, étant donné l'unicité de chaque région, et le fait que les conditions (ou contextes) sont totalement différentes.

Une deuxième lacune des études analysées réside dans l'utilisation de méthodologies non adaptées à l'évaluation des impacts environnementaux. En effet, le fait de se baser très grandement sur des enquêtes pour évaluer des cas de pollution et d'intoxication pourrait facilement conduire à des imprécisions ou même des conclusions totalement erronées.

Troisièmement, très peu d'attention était portée aux femmes en âge de procréer et aux enfants dans ces études. En effet, l'exposition des femmes en âge de procréer peut conduire à avoir des enfants naissant avec des malformations parfois graves. Ces maladies congénitales ainsi que l'impact des polluants sur la santé des enfants travaillant dans ces mines n'ont pas été abordés dans les études rencontrées. Également, aucune analyse de la malformation des fœtus chez les femmes qui travaillent dans les mines artisanales d'or et qui utilisent ces produits chimiques n'a été trouvée, pourtant le mercure et d'autres métaux ont le potentiel de causer tout autant de maladies congénitales que de déformations prénatales, ainsi que des maladies sévères aux adultes ayant subi une très longue exposition durant leur enfance.

Quatrièmement, il s'est observé que les enquêtes se concentraient trop sur les creuseurs et n'incluaient pas les communautés vivant autour des mines. Quant aux études sur la santé, il se remarque également que les groupes étudiés (groupes subissant une exposition) n'ont pas été comparés à un groupe témoin (qui n'a pas subi d'exposition). Katoto *et al.* (2019) à travers l'étude sur la pollution de l'air ambiant et la santé en Afrique subsaharienne réaffirment aussi cette limite.

Une dernière limite découle du fait que les articles ou rapports non disponibles sur les moteurs de recherche cités demeurent difficilement accessibles. De ce fait, on a constaté que ceci est problématique étant donné qu'une bonne quantité de la littérature produite en Afrique continue à l'être dans des revues et répertoires des universités africaines non encore accessibles sur internet.

Il convient de préciser que cette revue, bien que soulevant les nombreux effets négatifs du secteur minier artisanal, n'appuie pas l'hypothèse selon

laquelle l'extraction industrielle serait la solution aux problèmes cités ci-dessus. Plusieurs analyses, non couvertes dans cette étude, prouvent à suffisance que le secteur minier industriel est responsable d'un volume important de dommages environnementaux, et ne peut par conséquent se prévaloir de présenter une alternative écologique (Usman Kaku *et al.* 2021).

Conclusion

La contribution de l'EMAPE de l'or à l'économie et à la création d'emplois ne réduit pas l'importance de l'évaluation de ses impacts environnementaux et sanitaires. En effet, il faut veiller à sa durabilité et éviter qu'elle nuise au bien-être des mêmes communautés qu'elle nourrit. Le mercure demeure l'élément le plus étudié et se retrouve suspecté ou prouvé dans les écosystèmes aquatiques et les communautés à proximité de toutes les mines d'or. Ses concentrations dans les sédiments et organismes dépassent assez souvent les seuils recommandés par différentes organisations. Ceci appelle à sensibiliser les creuseurs à des pratiques moins utilisatrices de mercure. Ces excès sont aussi fréquents pour d'autres métaux et peuvent poser des problèmes supplémentaires à ces écosystèmes aquatiques et à la santé humaine. En effet, de nombreux creuseurs à travers le continent africain sont affectés par l'intoxication au mercure et à d'autres métaux. Ces études, hélas, n'ont pas une couverture géographique, thématique et méthodologique adéquate. Particulièrement, le non-recours aux analyses en laboratoire et autres prive celles-ci d'un soubassement solide pour persuader et engager différentes parties prenantes dans l'atténuation des risques. Les maladies congénitales et les maladies des enfants qui travaillent dans les mines ont relativement été omises dans ces études, pourtant il est prouvé que le mercure et d'autres métaux ont des effets négatifs sur la formation des organes, et peuvent donc provoquer de nombreuses autres maladies aux fœtus, aux enfants et aux adultes. En plus des effets sur la santé maternelle et infantile, il demeure encore peu ou pas d'études sur certains thèmes, que de nombreuses théories suggèrent pourtant. Il s'agit notamment de la disparition des espèces endémiques, de la pollution non métallique, de l'érosion et de l'abandon des anciennes mines, de la non-restauration des écosystèmes, de la prise en charge médicale, etc. Les efforts de recherche futurs dans le contexte de l'EMAPE de l'or au sein du continent africain devraient accorder une attention particulière à ces questions afin de combler ce vide d'information. Il serait aussi intéressant d'investir des efforts dans des mécanismes de partage et de vulgarisation des connaissances existantes. En effet, de nombreuses études montrent une ignorance des risques par les creuseurs et les communautés minières, ainsi que d'autres acteurs pouvant aider à mettre en place ou implémenter des mesures de protection de l'environnement et de la santé.

Bibliographie

Abbas, S. 2020. « The environmental impact of the traditional Gold Mining in Abu Hamad, Sudan ». *Afribary*. En ligne : <https://track.afribary.com/works/the-environmental-impact-of-the-traditional-gold-mining-in-abu-hamad-sudan>

Abdou, A.S. 2020. « Évaluation des impacts de l'exploitation artisanale de l'orpillage de Kamabongou (Liptako, Niger) », Mémoire de la faculté des Sciences, Université de Liège, 81 p.

Adewumi, A.J.P. & Laniyan, T.A. 2020. « Ecological and human health risks associated with metals in water from Anka artisanal gold mining area, Nigeria ». *Human and Ecological Risk Assessment* 27 : 1-20. DOI : <https://doi.org/10.1080/10807039.2019.1710694>

Affessi, S., Koffi, J.-C. & Sangare, M. 2016. « Impacts sociaux et environnementaux de l'orpillage sur les populations de la région du Bounkani (Côte d'Ivoire) ». *European Scientific Journal* 12 (26) : 288 p. DOI : <https://doi.org/10.19044/esj.2016.v12n26p288>

Ahmed, A.M.A., Purwanto, P. & Sunoko, H.R. 2019. « Consequences of mercury used by artisanal and small-scale gold mining processes a case of river Nile State Sudan ». *Journal of Ecological Engineering* 20 (2) : 106-115. DOI : <https://doi.org/10.12911/22998993/96275>

Ako, T.A., Onoduku, U.S., Oke, S.A., Adamu, I.A., Ali, S.E., Mamodu, A. & Ibrahim, A.T. 2014. « Environmental impact of artisanal gold mining in Luku, Minna, Niger state, North Central Nigeria ». *Journal of Geosciences and Geomatics* 2 (1) : 28-37. DOI : <https://doi.org/10.12691/jgg-2-1-5>

Akpalu, W. & Normanyo, A. 2017. « Gold mining pollution and the cost of private healthcare: the case of Ghana ». *Ecological Economics* 142 : 104-112. DOI : <https://doi.org/10.1016/j.ecolecon.2017.06.025>

Ali, G., Kafi, S.T., Hago, A. & Naji, A. 2020. « Mercury pollution from small-gold mining in the waste of Al Salam gold mine, Northern Sudan ». *Albaydha University Journal* 2 (2) : 32-39. DOI : <https://doi.org/10.56807/buj.v2i2.54>

Ali, M., Elhagwa, A., Elfaki, J. & Sulieman, M. 2017. « Influence of the artisanal gold mining on soil contamination with heavy metals: A case study from Dar-Mali locality, North of Atbara, River Nile State, Sudan ». *Eurasian Journal of Soil Science* 6 (1) : 28-36. DOI : <https://doi.org/10.18393/ejss.284261>

Almås, Å.R. & Katambo, M.L. 2012. « Trace element concentrations in soil, sediments, and waters in the vicinity of Geita gold mines and North Mara gold mines in Northwest Tanzania ». *Soil and Sediment Contamination* 21 (2) : 135-159. DOI : <https://doi.org/10.1080/15320383.2012.649372>

Amadi, A.N., Ebieme, E.E., Musa, A., Olasehinde, P.I., Ameh, I.M. & Shuaibu, A.M. 2017. « Utility of pollution indices in assessment of soil quality around Madaga gold mining site, Niger state, North-central Nigeria ». *Ife Journal of Science* 19 (2) : 417-430.

Amadi, A.N., Ebieme, E.E., Musa, A., Olasehinde, P.I., Unuehvo, C.I. & Ameh, I.M. 2018. « Stream sediments as pollution indicators within Shikira gold mining sites,

Niger State, North-Central Nigeria ». *Journal of Mining and Geology* 54 (2) : 119-131.

Atlasocio. 2019. Classement des États d'Afrique par production d'or. Atlasocio.com. En ligne : <https://atlasocio.com/classements/economie/ressources-naturelles/classement-etats-par-production-or-afrique.php>

Baeuml, J., Bose-O'Reilly, S., Gothe, R.M., Lettmeier, B., Roeder, G., Drasch, G. & Siebert, U. 2011. « Human Biomonitoring data from mercury exposed miners in six artisanal small-scale gold mining areas in Asia and Africa ». *Minerals* 1 (1) : 122-143. DOI : <https://doi.org/10.3390/min1010122>

Bamba, O., Pelede, S., Sako, A., Kagambega, N. & Miningou, M. 2013. « Impact de l'artisanat minier sur les sols d'un environnement agricole aménagé au Burkina Faso ». *Journal des sciences* 13 (1) : 1-11.

Bansah, K.J., Dumakor-Dupey, N.K., Kansake, B.A., Assan, E. & Bekui, P. 2018. « Socioeconomic and environmental assessment of informal artisanal and small-scale mining in Ghana ». *Journal of Cleaner Production* 202 : 465-475. DOI : <https://doi.org/10.1016/j.jclepro.2018.08.150>

Bashwira, M.-R., Cuvelier, J., Hilhorst, D. & Van der Haar, G. 2014. « Not only a man's world: women's involvement in artisanal mining in eastern DRC ». *Resources Policy* 40 : 109-116.

Basu, N., Clarke, E., Green, A., Calys-Tagoe, B., Chan, L., Dzodzomenyo, M. & Wilson, M.L. 2015. « Integrated assessment of artisanal and small-scale gold mining in Ghana. Part 1: Human health review ». *International Journal of Environmental Research & Public Health* 12 (5) : 5143-5176. DOI : <https://doi.org/10.3390/ijerph120505143>

Bedidjo, A. 2018. *Étude sur l'orpaillage et l'utilisation du mercure dans l'exploitation minière artisanale en Ituri*. Ituri/Anvers : AEMAPRI/IPIS.

Bernhoft, R.A. 2012. « Mercury toxicity and treatment: a review of literature ». *Journal of Environmental and Public Health*. DOI : <https://doi.org/10.1155/2012/460508>

Bohbot, J. 2017. « L'orpaillage au Burkina Faso : une aubaine économique pour les populations, aux conséquences sociales et environnementales mal maîtrisées ». *EchoGéo* 42. DOI : <https://doi.org/10.4000/echogeo.15150>

Bortey-Sam, N., Nakayama, S.M., Ikenaka, Y., Akoto, O., Baidoo, E., Mizukawa, H. & Ishizuka, M. 2015. « Health risk assessment of heavy metals and metalloid in drinking water from communities near gold mines in Tarkwa, Ghana ». *Ecotoxicology and Environmental Safety* 111 : 160-167.

Bose-O'Reilly, S., Lettmeier, B., Gothe, R.M., Beinhoff, C., Siebert, U. & Drasch, G. 2008. « Mercury as a serious health hazard for children in gold mining areas ». *Environmental Research* 107 (1) : 89-97. DOI : <https://doi.org/10.1016/j.envres.2008.01.009>

Bose-O'Reilly, S., McCarty, K.M., Steckling, N. & Lettmeier, B. 2010. « Mercury exposure and children's health ». *Current Problems in Pediatric and Adolescent Health Care* 40 (8) : 186-215. DOI : <https://doi.org/10.1016/j.cppeds.2010.07.002>

Bratveit, M., Moen, B.E., Mashalla, Y.J.S. & Maalim, H. 2003. « Dust exposure during small-scale mining in Tanzania: A pilot study ». *Annals of Occupational Hygiene* 47 (3) : 235-240. DOI : <https://doi.org/10.1093/annhyg/meg027>

Caldwell, K.L., Mortensen, M.E., Jones, R.L., Caudill, S.P. & Osterloh, J.D. 2009. « Total blood mercury concentrations in the U.S. population: 1999-2006 ». *International Journal of Hygieneg. and Environmental Health* 212 (6) : 588-598. DOI : <https://doi.org/10.1016/j.ijheh.2009.04.004>

Charles, E., Thomas, D.S.K., Dewey, D., Davey, M., Ngallaba, S.E. & Konje, E. 2013. « A cross-sectional survey on knowledge and perceptions of health risks associated with arsenic and mercury contamination from artisanal gold mining in Tanzania ». *BMC Public Health* 13 (74). DOI : <https://doi.org/10.1186/1471-2458-13-74>

Chérif, D.M., Tall, A. & Traoré, L. 2011. *Les Enjeux de la gouvernance du secteur minier en Guinée*. Conakry : Coopération Guinée Allemagne.

Cissé, F.B. 2019. « Étude des impacts de l'exploitation artisanale de l'or en République de Guinée (cas de la préfecture de Siguri) ». Mémoire de maîtrise. Université du Québec.

Cossa, H., Scheidegger, R., Leuemberger, A., Ammann, P., Munguambe, K., Utwinger, J., Maoete, E. & Winkler, M. 2021. « Health studies in the context of artisanal and small-scale mining: A scoping review ». *International Journal of Environmental Research and Public Health* 18 (4) : 1555. DOI : <https://doi.org/10.3390/ijerph18041555>

Desai, S. & Su, M. 2012. *Cyanide poisoning*. UpToDate. Waltham, MA.

Donkor, A.K., Nartey, V.K., Bonzongo, J.C. & Adotey, D.K. 2006. « Artisanal mining of gold with mercury in Ghana ». *West African Journal of Applied Ecology* 9 (1).

Drace, K., Kiefer, A.M., Veiga, M.M., Williams, M.K., Ascari, B., Knapper, K.A., Logan, K.M., Breslin, V.M., Skidmore, A., Bolt, D.A., Geist, G., Reidy, L. & Cizdziel, J.V. 2012. « Mercury-free, small-scale artisanal gold mining in Mozambique: Utilization of magnets to isolate gold at clean tech mine ». *Journal of Cleaner Production* 32 : 88-95. DOI : <https://doi.org/10.1016/j.jclepro.2012.03.022>

Fashola, M.O., Ngole-Jeme, V.M. & Babalola, O.O. 2016. « Heavy metal pollution from gold mines: environmental effects and bacterial strategies for resistance ». *International Journal of Environmental Research and Public Health* 13 (11) : 1047. DOI : <https://doi.org/10.3390/ijerph13111047>

Free the Slaves. 2013. *L'Esclavage dans les sites miniers du Sud-Kivu : Les esclaves des mines du Congo*. Rapport d'enquête de terrain. Washington, DC : Free the Slaves.

Gandiwa, E. & Gandiwa, P. 2012. « Biodiversity conservation versus artisanal gold mining: a case study of Chimanimani National Park, Zimbabwe ». *Journal of Sustainable Development in Africa* 14 : 29-37.

Geenen, S., Bikubanya, D-L., Kabunga Dunia, P., Igugu, O., Kabilambali, G., Katoto, P., Marijsse, S., Mayeri, D., Muhanzi Aganze, G., Mukotanyi Mugisho, S., Munga Mwishu, T., Mushagalusa Buhendwa, A., Bashizi Mussa, F., Nkuba Bossissi, Vanlerberghe, E. & Zahinda Mugisho, F. 2021. *La Fièvre de l'or. Santé et*

environnement dans les mines d'or de Kamituga, RDC. Anvers : IOB (coll. « Working Paper », 10).

Getaneh, W. & Alemayehu, T. 2006. « Metal contamination of the environment by placer and primary gold mining in the Adola region of southern Ethiopia ». *Environmental Geology* 50 : 339-352. DOI : <https://doi.org/10.1007/s00254-006-0213-5>

Gibb, H. & O'Leary, K.G. 2014. « Mercury exposure and health impacts among individuals in the artisanal and small-scale gold mining community: a comprehensive review ». *Environ. Health Perspect* 122 (7) : 667-672. DOI : <https://doi.org/10.1289/ehp.1307864>

Green, C.S., Lewis, P.J., Wozniak, J.R., Drevnick, P.E. & Thies, M.L. 2019. « A comparison of factors affecting the small-scale distribution of mercury from artisanal small-scale gold mining in a Zimbabwean stream system ». *Science of the Total Environment* 10 (647) : 400-410. DOI : <https://doi.org/10.1016/j.scitotenv.2018.07.418>

Groffen, T., Nkuba, B., Wepener, V. & Bervoets, L. 2021. « Risks posed by per-and polyfluoroalkyl substances (PFAS) on the African continent, emphasizing aquatic ecosystems ». *Integrated Environmental Assessment and Management* 17(4) : 726-732. DOI : <https://doi.org/10.1002/IEAM.4404>

Gundi, A.O., Tayrab, E. & Aljahmany, A.A.S. 2019. « Effect of traditional gold mining on the levels of calcium and phosphorus in Abuhamad, Sudan ». *American Journal of Research Communication* 7 (10) : 22-31.

Hagos, G., Sisay, W., Niguse, G. & Mekomen, A. 2016. « Participation on traditional gold mining and its impact on natural resources, the case of Asgede Tsimbla, Tigray, Northern Ethiopia ». *Journal of Earth Sciences and Geotechnical Engineering* 6 (1) : 89-97.

Hayes, K., & Perks, R. 2012. « Women in the artisanal and small-scale mining sector of the Democratic Republic of the Congo ». In P. Lujala & S.A. Rustad (ed.), *High-value Natural Resources and Post-conflict Peacebuilding*. Routledge, pp. 545-560.

Hilson, G., Zolnikov, T.R., Ortiz, D.R., & Kumah, C. 2018. « Formalizing artisanal gold mining under the Minamata convention: previewing the challenge in Sub-Saharan Africa ». *Environmental Science & Policy* 85 : 123-131. DOI : <https://doi.org/10.1016/j.envsci.2018.03.026>

Human Rights Watch. 2013. *Toxic Toil: Child Labor and Mercury Exposure in Tanzania's Small-Scale Gold Mines*. New York.

Hussien, H.H. & Mohamed, E.E. 2020. « Impacts of artisanal gold mining in River Nile State, Sudan ». *International Journal of Advanced and Applied Sciences* 7(9) : 8-14.

IGF (Intergovernmental Forum) 2017. « ASGM tailings management and reprocessing governance ». En ligne : <https://www.igfmining.org/resource/asgm-tailings-management-and-reprocessing-governance-global-trends/>

INRS. 2018. « Cyanure d'hydrogène et solutions aqueuses ». Base de données, fiches toxicologiques 1-7.

- Kamundala Byemba, G. 2020. « Formalization of artisanal and small-scale mining in eastern Democratic Republic of the Congo: an opportunity for women in the new tin, tantalum, tungsten and gold (3TG) supply chain? ». *The Extractive Industries and Society* 7 (2) : 420-427. DOI : <https://doi.org/10.1016/j.exis.2020.03.001>
- Katoto, P.D., Byamungu, L., Brand, A.S., Mokaya, J., Strijdom, H., Goswami, N., De Boever, P., Nawrot, T.S. & Nemery, B. 2019. « Ambient air pollution and health in Sub-Saharan Africa: Current evidence, perspectives and a call to action ». *Environmental research* 173 : 174-188. DOI : <https://doi.org/10.1016/j.envres.2019.03.029>
- Katoto, P.D., Kayembe-Kitenge, T., Pollitt, K.J.G., Martens, D.S., Ghosh, M., Nachega, J.B., Nemery, B. & Nawrot, T.S. 2021. « Telomere length and outcome of treatment for pulmonary tuberculosis in a gold mining community ». *Scientific reports* 11 (1) : 1-10. DOI : <https://doi.org/10.1038/s41598-021-83281-2>
- Keita, S. 2001. *Étude sur les mines artisanales et les exploitations minières à petite échelle au Mali*. IIED/WBCSD (coll. « MMSD Working Paper », n° 80). Sur <https://www.iied.org/fr/g00727>
- Kelly, J.T.D., King-Close, A. & Perks, R. 2014. « Resources and resourcefulness: roles, opportunities and risks for women working at artisanal mines in South-Kivu, Democratic Republic of the Congo ». *Futures* 62 : 95-105. DOI : <https://doi.org/10.1016/j.futures.2014.04.003>
- KidsRights & van der Putten, L. 2014. *Minors Not Miners: Hazardous Child Labour, with a focus on gold mining in Burkina Faso*. KidsRights/Universiteit Leiden.
- Kiemtore, I. 2012. « Impacts environnementaux et risques sanitaires de l'exploitation artisanale de l'or : cas du site aurifère de Bouere dans la province du Tuy (Burkina Faso) ». Mémoire de master, Fondation Zie, Institut international d'ingénierie de l'eau et de l'environnement.
- Knoblauch, A.M., Farnham, A., Ouoba, J., Zanetti, J., Müller, S., Vreni, J.-R., Utzinger, J., Wehrli, B., Brugger, F., Diagbouga, S. & Winkler, M.S. 2020. « Potential health effects of cyanide use in artisanal and small-scale gold mining in Burkina Faso ». *Journal of Cleaner Production* 252. DOI : <https://doi.org/10.1016/j.jclepro.2019.119689>
- Koffi, Y.B., Ahoussi, K.E., Kouassi, A.M. & Biemi, J. 2014. « Ressources minières, pétrolières et gazières de la Côte d'Ivoire et problématique de la pollution des ressources en eau et des inondations ». *Geo-Eco-Trop* 38 (1) : 119-136.
- Kolios, L., Striepling, E., Kolios, G., Rudolf, K.-D., Dresing, K., Dörger, J., Stürmer, K.M. & Stürmer, E.K. 2010. « The Nitric acid burn trauma of the skin ». *Journal of Plastic, Reconstructive & Aesthetic Surgery* 63 (4) : 358-363.
- Kouankap, N.G., Tah Bong, C., Wotchoko, P., Magha, A., Chiane Beng, J.K. & Tene Djoukam, J.F. 2017. « Artisanal gold mining in Batouri area, East Cameroon: impacts on the mining population and their environment ». *Journal of Geology and Mining Research* 9(1) : 1-8.
- Krabbenhoft, D.P. & Rickert, D.A. 1995. « Mercury contamination in aquatic ecosystem ». *US Geological Survey Fact Sheet* 216 (95) : 1-4. En ligne : <https://pubs.usgs.gov/fs/old.1995/fs216-95/>

Ladu, J.L.C., Athiba, A.L. & Demetry, P.L. 2018. « Environmental impacts of gold mining: a study of mining communities in Gorom village, Rejaf county, Central Equatoria State, Republic of South Sudan ». *Applied Ecology and Environmental Sciences* 7 (1) : 1. DOI : <https://doi.org/10.12691/aees-7-1-1>

Lassen, C., Warming, M., Maag, J. & Jønsson, J.B. 2016. *Mercury Trade and Use for Artisanal and Small-scale Gold Mining in Sub-Saharan Africa*. Final Report. Washington/Lyngby : World Bank/Cowdy.

Le Faucheur, S. 2015 « L'impact du mercure sur les écosystèmes aquatiques ». *Eco-scope* : 1-4.

Liberati, A., Altman, D.G., Tetzlaff, J., Mulrow, C., Gøtzsche, P.C., Ioannidis, J.P. 2009. « The PRISMA statement for reporting systematic reviews and meta-analyses of studies that evaluate health care interventions: explanation and elaboration ». *Annals of internal medicine* 151 (4) : W-65.

Ligue internationale des Femmes pour la Paix et la Liberté, Matundu Mbambi, A. & Kandolo, L. 2016. *À l'autre bout de la chaîne : les femmes dans les mines artisanales de la RDC*. Genève/New York : Ligue internationale des Femmes pour la Paix et la Liberté et Fondation Channel.

Magambo, I., Dikgang, J., Gelo, D. & Tregenna, F. 2021. *Gold-Mining Pollution Exposure, Health Effects and Private Healthcare Expenditure in Tanzania*. University of Johannesburg, Munich Personnel RePec Archive (« MPRA Paper », n° 108800), 33 p.

Maiga, F., Oumarou Touré, A., Diva, A., Ouattara, I. & Douambia, S. 2022. « Les effets de l'orpaillage par drague sur la biodiversité aquatique de la rivière Baoulé dans la commune rurale de Kémékafo, région de Dioila ». *Revue africaine des sciences sociales et de la santé publique* 4 (1) : 38-47. Docplayer.

Mamodu, A., Ojonimi, I.T., Apollos, S.S., Jacinta, Orji-Chukwu N.J., Waziri H.S. & Enesi, A.A. 2018. « Analyzing the environmental impacts and potential health challenges resulting from artisanal gold mining in Shango area of Minna, North-Central, Nigeria ». *Journal of Degraded and Mining Lands Management* 5 (2) : 1055-1063. DOI : <https://doi.org/10.15243/jdmlm.2018.052.1055>

Mason, P.R., Baumann, Z., Hansen, G., Yao, K.M., Coulibaly, M. & Coulibaly, S. 2019. « An assessment of the impact of artisanal and commercial gold mining on mercury and methylmercury levels in the environment and fish in Côte d'Ivoire ». *Science of the Total Environment* 665 : 1158-1167. DOI : <https://doi.org/10.1016/j.scitotenv.2019.01.393>

Merera, W. & Toure, A. 2021. « Impacts of artisanal gold mining on the environment and community of Kape area, West Guji zone, Oromia, southern Ethiopia ». *Asian Journal of Science and Technology* 12 (4) :11668-11671. En ligne : <http://www.journalajst.com>

Minéral info. 2019. « Aperçu global du marché de l'or dans le monde ». En ligne : <https://www.mineralinfo.fr/fr/ecomine/aperçu-global-du-marché-de-lor-dans-monde>

Mokam, A. & Tsikam, C. 2017. « Impact de l'exploitation artisanale de l'or sur la population de Kambélé, région de l'Est de Cameroun ». Disponible en ligne sur : https://ucac-icy.net/demo/wp-content/uploads/2017/12/impact_exploit_artisanale_or.pdf

Monikutidoo, A. 2010. « La Quête des ressources en Afrique centrale. 2) Le secteur minier en République démocratique du Congo (RDC). État des lieux et perspectives ». *Actes du colloque, Tervuren, Belgique, 1-3.12.2010*.

Moussa, F., Saadé, S., & Sékou, H. 1997. « Mesure de l'empoussiérage à la mine d'Akouta (Niger) ». *Médecine d'Afrique noire* 44 (7) : 6-8.

Mulungula Kyalondawa, F. 2015. « Analyse des défis et opportunités de la sécurité alimentaire dans la cité de Kamituga, territoire de Mwenga (RD Congo) ». Mémoire, Institut supérieur de développement rural (ISDR-BUKAVU). Mémoire online.

N'Guessan, A.K., Kamelan, M.T., Gogbe Zeré, M. & N'douba, V. 2021. « Clandestine gold mining and pollution risks of sediments from Bagoue river (Niger watershed, Côte d'Ivoire) ». *International Journal of Fisheries and Aquatic Studies* 9 (4) : 149-158. DOI : <https://doi.org/10.22271/fish.2021.v9.i4b.2536>

Ndiaye, K. 2020. « Le développement de l'orpaillage, son impact environnemental et sanitaire dans le Sud-Est du Sénégal : exemple du site aurifère de Bantako ». Mémoire de la Faculté des Sciences, Université de Liège. Matheo. <http://hdl.handle.net/2268.2/10062>

Ngure, V., Davies, T., Kinuthia, G., Sitati, N., Shisia, S. & Oyoo-Okoth, E. 2014. « Concentration levels of potentially harmful elements from gold mining in Lake Victoria Region, Kenya: environmental and health implications ». *Journal of Geochemical Exploration* 144 : 511-516. DOI : <https://doi.org/10.1016/j.gexplo.2014.04.004>

Niamke, K.H., Efferbi, K., N'Dri, B.E., Gontanan, K.F. & Oga Y.M-S. 2020. « Caractérisation des paramètres physiques et du taux de mercure des eaux dans un environnement d'orpaillage : cas de Kouaméfla dans le département d'Oumé (centre de la Côte d'Ivoire) ». *IOSR Journal of Applied Geology and Geophysics* 8 (1, sér. III) : 48-56. DOI : <https://doi.org/10.9790/0990-0801034856>

Niane, B., Moritz, R., Guédron, S., Malick, P., Rudolf, H., Mall, I. & Poté, J. 2014. « Effect of recent artisanal small-scale gold mining on the contamination of surface river sediment: Case of Gambia River, Kedougou region, southeastern Senegal ». *Journal of Geochemical Exploration* 144 : 517-527. DOI : <https://doi.org/10.1016/j.gexplo.2014.03.028>

Nkuba, B., Bervoets, L. & Geenen, S. 2017. « Le mercure dans l'exploitation de l'or : responsabilité environnementale et perceptions locales ». In A. Nyenyezi Bisoka, S. Geenen, A. Ansoms & J. Omasombo Tshonda (éd.), *Conjonctures congolaises 2016 : glissement politique, recul économique*. Paris/Tervuren : L'Harmattan/MRAC/CRE-AC (coll. « Cahiers africains », n° 91), pp. 191-213.

Nkuba, B., Bervoets, L., & Geenen, S. 2019. « Invisible and ignored? Local perspectives on mercury in Congolese gold mining ». *Journal of Cleaner Production* 221 : 795-804. DOI : <https://doi.org/10.1016/j.jclepro.2019.01.174>

Nkuba, B., Muhanzi, A. & Zahinda, M. 2022. « How do technological changes in artisanal and small-scale gold mining affect the environment and communities' health? ». *The Extractive Industries and Society* 12 : 1-10. DOI : <https://doi.org/10.1016/J.EXIS.2022.101178>

Nkuba, B. 2021. « Metal pollution and intoxication from artisanal gold mining in Kamituga, Eastern Congo ». Thèse, Université d'Anvers.

- Nuhu, A., Sallau, M.S. & Majiya, H. 2014. « Heavy metal pollution: the environmental impact of artisanal gold mining on Bagega village of Zamfara State, Nigeria ». *Research Journal of Pharmaceutical Biological and Chemical Sciences* 5 (6) : 306-313.
- O'Sullivan, J.J., Lupakisyo Mwalwiba, G., Purcell, P.J., Turner, J.N. & Mtaló, F. 2016. « Assessing sediment and water quality issues in expanding African wetlands: the case of the Mara River, Tanzania ». *International Journal of Environmental Studie*, 73 (1) : 95-107. DOI : <https://doi.org/10.1080/00207233.2015.1116226>
- Odumo, B.O., Carbonell, G., Angeyo, H.K., Patel, J.P., Torrijos, M. & Rodriguez Martin, J.A. (2014). « Impact of gold mining associated with mercury contamination in soil, biota sediments and tailings in Kenya ». *Environmental Science and Pollution Research* 21 : 12426-12435. DOI : <https://doi.org/10.1007/s11356-014-3190-3>
- Odumo, O.B, Mustapha, A.O., Patel, J.P., & Angeyo, H.K. 2011. « Multielemental analysis of Migori (Southwest, Kenya) artisanal gold mine ores and sediments by EDX-ray fluorescence technique: implications of occupational exposure and environmental impact ». *Bulletin of Environmental Contamination and Toxicology* 86 (5) : 484-489. DOI : <https://doi.org/10.1007/s00128-011-0242-y>
- Ogezi, A.E. 2005. « Tin mining and processing related environmental impacts and associated hazards on the Jos Plateau, North Central Nigeria ». *International Conference on Energy, Environment and Disaster, (INCEED), North Carolina, USA*.
- Ogola, J.S., Mitullah, W.V. & Omulo, M.A. 2002. « Impact of gold mining on the environment and human health: a case study in the Migori gold belt, Kenya ». *Environmental Geochemistry and Health* 24 : 141-157. DOI : <https://doi.org/10.1023/A:1014207832471>
- Omanayin, Y.A., Abdurrahman, R., Akande, W.G., Mamodu, A., Alkali, Y.B. & Alabi, A.A. 2017. « Impact of artisanal gold mining on soils in Saigbe and environs, Part of Minna Sheet 164, North-Central Nigeria ». *Minna Journal of Geosciences* 1 (2) : 148-160.
- Omanayin, Y.A. & Ogumbajo, M.I. 2016. « Geology and environmental impact of artisanal gold mining around Kataeregi area, North-Central Nigeria ». *Nigerian Journal of Technological Research* 11 (2) : DOI : <https://doi.org/10.4314/njtr.v11i2.8>
- OMS. 2013. *Prévenir la maladie grâce à un environnement sain. L'exposition au mercure et ses conséquences sanitaires chez les membres de la communauté de l'extraction minière artisanale et à petite échelle de l'or*. Genève : OMS.
- OMS. 2017. *Risques pour la santé au travail et l'environnement associés à l'extraction minière artisanale et à petite échelle de l'or*. Genève : OMS. Disponible en ligne sur : <https://iris.who.int/handle/10665/259451>
- ONUUDI & DNACPN (Direction nationale de l'Assainissement et du Contrôle des populations et des nuisances). 2009. *Atelier sous-régional d'information des pays de l'Afrique de l'Ouest francophone sur les problèmes liés à l'orpaillage, Grand Hôtel de Bamako, 8-10 décembre 2009*.
- Pallé-Diallo, A.I., Wade, F. & Kourouma, S. 2003. « Effets de l'exploitation minière artisanale de l'or sur les ressources forestières à Siguiri, République de Guinée ». Présentation Colloque/Sifée/Bamako/session5.

- Rashed, M. 2010. « Monitoring of contaminated toxic and heavy metals, from mine tailings through age accumulation, in soil and some wild plants at Southeast Egypt ». *Journal of Hazardous Materials* 178 (1-3), : 739-746. DOI : <https://doi.org/10.1016/j.jhazmat.2010.01.147>
- Richard, M., Moher, P., Rossin, R. & Telmer, K. 2014. *L'utilisation des cornues pour réduire l'utilisation, les émissions et l'exposition au mercure dans l'exploitation minière artisanale et à petite échelle de l'or (EMAPE) (version 1.0)*. Victoria, BC : Artisanal Gold Council.
- Rudke, A.P., Sikora de Souza, V.A., Dos Santos, A.M., Freitas Xavier, A.C., Rotunno Filho, O.C. & Martins, J.A. 2020. « Impact of mining activities on areas of environmental protection in the southwest of the Amazon: a GIS-and remote sensing-based assessment ». *Journal of Environmental Management* 263. DOI : <https://doi.org/10.1016/j.jenvman.2020.110392>
- Saadou, A. 2021. « Le recours aux pratiques magico-religieuses chez les migrants orpailleurs sur le site aurifère artisanal de M'bangha au Niger ». *Annales de la faculté des lettres, arts et sciences humaines*, revue de l'Université de Moundou 8 (4) : 1-21.
- Sana, A., De Brouwer, C. & Hien, H. 2017. « Knowledge and perceptions of health and environmental risks related to artisanal gold mining by the artisanal miners in Burkina Faso: a cross-sectional survey ». *The Pan African Medical Journal* 27 (280). DOI : <https://doi.org/10.11604/pamj.2017.27.280.12080>
- Seyler, J.R., Thomas, D., Mwanza, N. & Mpoyi, A. 2010. *Democratic Republic of Congo: biodiversity and tropical forestry assessment (118/119). Final Report*. RDC : USAID.
- Shandro, J.A., Veiga, M.M & Chouinard, R. 2009. « Reducing mercury pollution from artisanal gold mining in Munhena, Mozambique ». *Journal of Cleaner Production* 1 (5) : 525-532. DOI : <https://doi.org/10.1016/j.jclepro.2008.09.005>
- Soko, C. 2019. « L'économie minière de l'orpaillage artisanal dans les sociétés post-conflit : jeux des acteurs et enjeux de développement et de coopération internationale. Étude de cas en Côte d'Ivoire ». *Revue Organisations & Territoires* 28 (1) : 1-118. DOI : <https://doi.org/10.1522/revueot.v28n1.1023>
- Stapper, D., Dales, K., Velasquez, P. & Keane, S. 2021. *Best Management Practices for Cyanide Use in the Small-Scale Gold Mining Sector*. United Nations Environment Programme/Planet GOLD Programme/GEF.
- Steckling, N., Bose-O'Reilly, S., Pinheiro, P., Plass, D., Shoko, D., Drash, G., Bernaudat, L., Siebert, U. & Hornberg, C. 2014. « The burden of chronic mercury intoxication in artisanal small-scale gold mining in Zimbabwe: data availability and preliminary estimates ».
- Stoffersen, B., Appel, P.W., Na-Oy, L.D., Sekamane, A.S., Ruiz, I.Z., & Koster-Rasmusen, R. 2018. « Introduction to small-scale mineers in the Cabo Delgado province in Mozambique ». *Journal of Health and Pollution* 8 (19). DOI : <https://doi.org/10.5696/2156-9614-8.19.180909>
- Tape, A.S.B., Coulibaly, A., Anoh, P.K., & Aloko, J.N. 2019. « Production des déchets et santé des travailleurs : cas de la mine d'or de Tongon en Côte d'Ivoire ». *European Scientific Journal* 15 (32) : 104. DOI : <https://doi.org/10.19044/esj.2019.v15n32p104>

Taux, K., Kraus, T. & Kaifie, A. 2022. « Mercury exposure and its health effects in workers in the artisanal and small-scale gold mining (ASGM) sector - A systematic review ». *International Journal of Environmental Research and Public Health* 19 (4). DOI : <https://doi.org/10.3390/ijerph19042081>.

Thomassin, J.F., Touzé, S., Baranger, P. & Freyssinet, P. 2003. *Le Mercure et ses composés. Comportement les sols, les eaux et les boues de sédiments*. BRGM/RP-51890-FR. BRGM, 119 p.

Tomicic, C., Vernez, D., Belem, T. & Berode, M. 2021. « Human mercury exposure associated with small-scale gold mining in Burkina Faso? ». *International Archives of Occupational and Environmental Health* 84 (5) : 539-546. DOI : <https://doi.org/10.1007/s00420-011-0615-x>

Usman Kaku, D., Cao, Y., Al-Masnay, Y.A. & Nizeyimana, J.C. 2021. « An integrated approach to assess the environmental impacts of large-scale gold mining: the nzema-gold mines in the ellembelle district of Ghana as a case study ». *International Journal of Environmental Research and Public Health* 18 (13) : 7044. DOI : <https://doi.org/10.3390/ijerph18137044>

Usman, U.S., Suleiman, Y.M. & Yunusa, M.B. 2019. « Environmental effect of artisanal and small-scale mining activities on water quality in Gurara Local Government Area, Niger State, Nigeria ». *African Scholar Journal of Env. Design & Construction Mgt. (JECM-4)* 15 (4) : 1-20.

Verbrugge, B., Lanzano, C. & Libassi, M. 2021. « The cyanide revolution. Efficiency gains and exclusion in artisanal and small-scale gold mining ». *Geoforum* 126 : 267-276. DOI : <https://doi.org/10.1016/j.geoforum.2021.07.030>

Verbrugge, H. 2017. « Scratching the surface: exploring woman's roles in artisanal and small-scale gold mining towns in Tanzania ». Thèse de doctorat. KULeuven.

Vilcins, D., Sly, P.D. & Jagals, P. 2018. « Environmental risk factors associated with child stunting: a systematic review of the literature ». *Annals of Global Health* 84 (4) : 551-562. DOI : <https://doi.org/10.29024/aogh.2361>

Weleabzgi, B., Alemayehu, T. & Estifano, S. 2020. « Assessing the environmental impact of artisanal gold mining activities on the waters and sediments Aaround Meli, Northwestern Tigray, Ethiopia ». *Momona Ethiopian Journal of Science* 13 (2) : 281-299. DOI : <https://doi.org/10.4314/mejs.v13i2.6>

Yonkeu, S. 2008. « Impacts des activités d'orpaillage sur l'environnement et la santé des populations et stratégies de sauvegarde au Burkina Faso ». *Conférence internationale : exploitation minière et développement durable en Afrique, Conakry (Guinée)*.

IV

CONFLITS ET INTERVENTIONS

BURUNDI'S MILITARY INTERVENTIONS IN THE DRC: INTERNAL DRIVERS AND REGIONAL DYNAMICS

Thijs Van Laer

Most of the recent media coverage of the armed conflict in the Democratic Republic of the Congo (DRC) has focussed on the offensives of armed group M23 in the province of North-Kivu, and its Rwandan support network. Since late 2023, however, the involvement of the Burundian army on the side of the Congolese armed forces in response to M23 advances has also increasingly been under scrutiny (UN GoE 2023b; UN GoE 2024). But such Burundian armed presence is far from recent, nor is it limited to North-Kivu. The Burundian army has throughout the last decades often maintained a foothold in those parts of South-Kivu province that are close to its border. Around the contested elections of 2015, such armed activity increased again, both by the armed groups that were formed around that time, as well as by Burundi's army and ruling party youth. Since late 2021, however, the number of Burundian boots on Congolese ground increased significantly, as part of military operations against Burundian armed opposition groups. In early 2023, the government expanded these operations to North-Kivu, first under the banner of the East African Community Regional Force (EACRF), then under a bilateral arrangement.

This chapter will describe and analyse the different Burundian deployments in the DRC since 2021, in order to understand what the motivations are that drive the Burundian government in its decision to intervene. Scholarly debates from global perspectives have identified different motivations (i.e. security, ethnic ties, normative elements, natural resources, broader political interests) that guide military interventions by states in other countries (Hannigan 2019). This text will test whether these motivating factors are also valid in this particular case of Burundi intervening in the DRC, and which motivations are the strongest determining factor for Burundi's decision to do so. It will also analyse, as this larger body of academic literature has pointed out, to what extent domestic dynamics in the intervening country (Burundi) and behaviour of other actors, including the state in which the intervention takes place (DRC) and other interveners (such as Rwanda), influence Burundi's decision-making.

To answer these questions, it will draw on 78 interviews with Congolese and Burundian soldiers, Burundian ruling party members, Congolese

citizens living in the area affected by the Burundian armed presence, (former) armed groups members and international observers, conducted between March 2022 and June 2023, by the author and other researchers affiliated with the Burundi Human Rights Initiative (BHRI).¹

The text is structured as follows. First, it will summarise scholarly debates analysing the motives around military interventions by third parties in domestic conflicts. Second, it will describe the history of cross-border military operations between Burundi and the DRC, demonstrating that these recent interventions are not new, even if they are a significant departure from the *modus operandi* in previous years. Third, the different deployments in the DRC since 2021 will be described in detail. In the fourth part, an attempt will be made to analyse the motivation behind these different deployments, drawing on the previously identified insights in scholarly debates. The fifth and sixth sections of the text will look at the links with Burundi's internal dynamics and with other actors' behaviour and interests, respectively.

1. Third-party military interventions

To understand what possible motivations drive Burundi's military interventions in the DRC, academic literature that studies third-party military interventions from broader theoretical perspectives can offer different explanations about why certain outside actors intervene in armed conflicts in other countries (Hannigan 2019). In a literature review on third-party interventions, Hannigan (2019) mentions the following possible motivations: contiguity or the prevention of diffusion, access to resources, 'ethnic kinship ties', and shared interests or humanitarian concerns.

Hannigan draws on the work of authors such as Pearson and Kathman, who studied to what extent a country sharing significant borders with the state in which conflict is taking place, could explain why interventions occur. Kathman explains that such contiguity, or the attempt to avoid conflict from spilling over, is, overall, a good predictor of why a third party interferes in a given country. Other authors have indeed confirmed (the rather straightforward premise) that geographically proximate states are much more likely to intervene than more distant states in civil or intra-state wars, and can also do so more easily, given their proximity (Shirkey 2016; Shirkey 2017). Scholars focussing on the Great Lakes region have analysed how states bordering the DRC have maintained an interest in establishing a 'safe backyard' to shield them from attacks by rebel groups, which originate in their country but operate out of the DRC, often with support from other regional states (Vogel & Stearns 2018; Tamm 2022).

¹ This text is written solely in the name of the author.

Yet, even if, according to Kathman (2010), one-third of military interventions are undertaken by such 'contiguous states', most countries do not intervene in their neighbouring states, and the sole element of contiguity doesn't offer much explanation about why certain states do intervene in their neighbours, and why others don't. Much of the literature explains such decisions to join an existing conflict from a rationalist perspective, by looking at them as bargaining processes and mechanisms that reveal information, such as shifts in power, political events, battlefield results or changes in the parties' intentions (Christia 2012; Cunningham 2010; Goemans 2000).

Apart from security considerations, other authors have highlighted the role of access to resources in explaining why certain states intervene in armed conflicts. Such resources (natural and others) can serve the overall economy of an intervening state, but 'lootable resources' can also cater to the private interests of key power holders (Findley & Marineau 2015). Other economic variables have also been studied as a possible explanatory factor for military interventions, including preventing the disruption of regional economies by the conflict (Gleditsch 2007; Murdoch and Sandler 2002). With regards to the Great Lakes region, the importance of natural resources in motivating third parties to intervene in civil wars has often been spelled out, in particular when analysing the interventions by Rwanda and Uganda in the first and second Congo wars (Findley & Marineau 2015). As will be shown below, access to natural resources could have played a role in recent Burundian military operations in the DRC as well.

A variable that is sometimes included in the analysis of military intervention is the existence of ethnic ties or shared histories and cultures of people across borders (Khosla 1999; Nome 2013; Shirkey 2012). Bennett (2015) closely associates this with military intervention on the part of smaller, developing states, a category of which Burundi is part. Such analysis of ethnic motivations should look at the ethnic fabric in the state in which intervention plays out, but also analyse the intervener state's own ethnic composition. Huibregtse (2010) for example demonstrated that states composed of various ethnic groups but dominated by one large ethnic group are more likely to intervene in another internal conflict than homogenous states or those that are more heterogeneous but are not dominated by one ethnic group.

Humanitarian reasons, or an attempt to resolve a conflict in another country, was long considered a driving factor for intervention in armed conflicts by third parties (Findley & Marineau 2015). Such more normative factors to explain military adventures have been influenced by liberal (focusing more on rights and liberal values), and constructivist perspectives, with the latter looking at elements such as regional solidarity, African agency and pan-Africanism (Wielenga *et al.* 2023). Even if scholarly work has increasingly considered political and strategic elements more powerful in

determining a decision to intervene, others have criticised this more realist approach as 'state-centric, reductionist, cynical' (*ibid.*).

Several scholars acknowledge that these elements are insufficient to explain a decision to intervene, and suggest also studying a more diverse set of factors, in particular with regards to the relation between the state that intervenes and the target state, as well as with other potential or actual intervenors (Findley & Marineau 2015; Hannigan 2019). Given the number of intervenors in the DRC conflict over the last three decades, scholars with a particular attention to the Great Lakes region have also looked at mutual reactions of different regional players. Duursma and Tamm (2021) have included several episodes of armed conflict in the Great Lakes region in their analysis of 'mutual interventions', with states mutually intervening in intrastate conflicts. Such mutual interventions encompass overt military adventures, covert operations, and proxy warfare through armed groups. Broader political and diplomatic interests that transcend the direct power dynamics in the region have also been highlighted by scholars working on the Great Lakes region (Reyntjens 2020).

Internal dynamics of the intervening state itself, in particular the competing preferences among domestic actors, have been ignored or downplayed by many, even if some scholars have suggested giving this more attention – such as Findley and Teo (2006), who call for an 'actor-centric approach', which emphasises the interests of different parties, and the connections, or alliances, between potential and actual intervenors, as well as the states in which a conflict plays out. Historical, or even psychological, elements might also play a role in that regard, especially in the Great Lakes region: Fisher (2020), for example, has demonstrated how former armed liberation movements that turned into ruling parties have maintained their 'struggle era mind-sets'. These mind-sets, even if evolving, influenced decisions by these countries to intervene in other states, for example Rwanda and Uganda in the DRC (*ibid.*). Other scholars, for example Prunier and Reyntjens, have also referred to the 'military way of solving problems' of the rebel-movements-turned-governments that rule several countries in the Great Lakes region (Reyntjens 2020; Prunier 2009).

2. A history of cross-border military action

2.1. *The longue durée of rebel incursions and army riposte*

In the past decades, successive Burundian governments have more often than not maintained a military presence in the DRC, even if its degree and nature have varied over time. This was often a reaction to the presence in the DRC (then called 'Zaire') of armed groups opposing the successive Tutsi-dominated governments. These (mostly Hutu) rebel movements took

advantage of the porous border between the two countries and the weak control of the borderlands by the Congolese authorities to establish rear bases in South-Kivu province, from where they conducted incursions into Burundi (Russell 2012). Among them was Burundi's current ruling party, the Conseil national pour la Défense de la Démocratie-Forces pour la Défense de la Démocratie (CNDD-FDD), which during the nineties operated as an armed group (Reyntjens 2009). Burundi had a similar – even if less far-reaching – approach as these other eastern neighbours of what was then called Zaire. As Filip Reyntjens explained, 'the main reason why Uganda, Rwanda and – to a lesser extent – Burundi intervened in the Congo in the autumn of 1996 was related to their security. Rebel movements from Uganda (ADF), Rwanda (former government army FAR and *interahamwe* militia) and Burundi (CNDD-FDD) used Congolese territory as bases for assault and retreat; to some extent they benefited from (at least passive) complicity, and at any rate territorial control of the collapsed state was nominal at most' (Reyntjens 1999).

The Burundian armed presence in the DRC was of course strongly linked to political developments in Burundi itself. As much as armed activity in the DRC increased after the assassination of the democratically elected president Melchior Ndadaye in 1993, there was a gradual reduction in such armed activities after different Burundian parties signed the Arusha peace agreement in 2000, followed by agreements with the CNDD-FDD in 2003 and the Forces nationales de Libération (FNL), another Hutu armed group opposing the decades of Tutsi-led authoritarian rule, in 2006 (Vandeginste 2009).²

Yet, the growing political repression after the CNDD-FDD took power through the ballot box in 2005 rekindled armed mobilisation. Following the 2010 elections, marked by the self-imposed exclusion of the opposition, the first reports began to circulate that opposition leader Alexis Sinduhije (Mouvement pour la Solidarité et la Démocratie – MSD) had established an armed group on Congolese soil and that remnant groups of the FNL had picked up their mobilisation. As the CNDD-FDD had done in the past, these groups established links with local Congolese armed groups, many of them referred to as Mai-Mai (Verweijen *et al.* 2020).

In response to the proliferation of armed opponents, the Burundian army, the Force de Défense nationale du Burundi (FDNB), which by then had integrated former fighters of the CNDD-FDD and (to a more limited extent) of the FNL – also increased its presence on the Congolese side of the Rusizi plain. Both the FDNB and the Congolese army, the Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC), launched operations against

² The FNL resorted back to violence in April 2008, but eventually laid down its arms in 2009.

a FNL remnant led by Aloys Nzabampema in 2013 and 2015, often in collaboration with Congolese armed groups as well (Verweijen 2015). Given this past, it did not come as a surprise that, when political upheaval increased again, armed groups and the Burundian army again expanded their presence in the DRC.

2.2. Renewed armed mobilisation around the 2015 elections

Indeed, the mobilisation of Burundian armed groups in the DRC got another push around the 2015 elections, during which President Pierre Nkurunziza (CNDD-FDD) stood for a controversial third term. Already in the run-up to these elections, in 2014, the Burundian army reinforced its presence in South-Kivu, in particular near the town of Kiliba, where a training centre was run for members of the CNDD-FDD's youth wing, the *Imbonerakure*. In 2015, radicalised protesters opposing Nkurunziza's third term and military involved in a failed putsch attempt joined newly created armed groups Mouvement de la résistance pour un État de droit-Tabara (RED-Tabara) and the now defunct Forces républicaines du Burundi (FOREBU). The Burundian army again reacted by stepping up its involvement in the DRC, through joint operations with the FARDC, clandestine incursions and support to local armed groups used as proxies against its Burundian adversaries (Vogel & Stearns 2018). As the Burundian armed opposition also further cemented alliances with local groups, this increased tensions in the Ruzizi plain and high and middle plateaux, where more than a dozen armed groups fought a long-lasting conflict marked by customary disputes, political meddling and tensions between communities (Vogel & Stearns 2018; Verweijen *et al.* 2020).

In the years that followed, Burundian armed groups conducted several small-scale raids into Burundi. Lacking capacity, coordination, resources and support, whether in Burundi or regionally, they did not constitute a threat that could alter the status quo and bring the Burundian government to the negotiation table (Rufyikiri 2021; van Acker 2019; Van Laer & Mbazumutima 2019). Under no pressure to dialogue, the Burundian army, supported by members of the *Imbonerakure*, further carried out incursions into the DRC and also strengthened its alliances with Mai-Mai groups, including through the provision of material and financial support (UN GoE 2019; Verweijen *et al.* 2020). Both countries' armies created a joint intelligence team, operating out of Uvira and Bujumbura, to gather information on armed groups with a cross-border dimension (Gakiza 2023). This allowed them to maintain a presence and continue to track their opponents, without requiring large, expensive operations.

3. Increased involvement since 2021

3.1. From covert to overt operations in South-Kivu

Yet, in December 2021, the Burundian government abandoned its previous strategy of small-scale, targeted operations, intelligence gathering and proxy warfare, and sent hundreds of soldiers and members of the *Imbonerakure* into the DRC – estimations put them at 700 men at one given time. Its members crossed the border in a clandestine manner, often during the night and in civilian clothing, to avoid being identified, and stayed for several weeks or months, contrary to operations in previous years. Despite the scale of the mission, it remained off the books, and the lack of means and logistics led to the pillaging of food and other abuses against Congolese civilians³ (BHRI 2022).

It later emerged that this covert operation was based on an agreement between Burundi and the DRC, whose representatives met multiple times in 2021 before the start of the mission. Only on 5 July 2022 – more than seven months after its start – was the mission made official, through a special directive signed by the Congolese and Burundian chiefs of staff of the army, creating a joint military operation known as 'TAFOC' (Task Force *Opération conjointe*) (FDNB 2022).⁴

3.2. A focus on Burundian opponents

While the official objective of TAFOC was to neutralise both foreign and local armed groups in the area, without any official distinction, the Burundians focused almost exclusively on a small number of armed groups, in particular those in opposition to its government. A Burundian soldier explained: 'They told us to fight Aloys Nzabampema, RED-Tabara led by a certain Gisiga⁵... and another rebel group of the Banyamulenge.'⁶ During the unofficial phase, between December 2021 and July 2022, RED-Tabara was the main target, but after the creation of TAFOC, operations focused more on FNL-Nzabampema (UN GoE 2023a). After the Congolese government seemed to grow increasingly impatient with Burundi's sole focus on its own targets, some operations took place in late 2022 and early 2023 against a group of Banyamulenge fighters known as *Twirwaneho*, but without really weakening it⁷ (UN GoE 2022).

³ Separate interviews with local leader; judicial police officer; victims of such practices; and leader of cattle keepers, 10 April 2022.

⁴ Internal FARDC document, on file.

⁵ According to the UN Group of Experts, Gisiga was summarily executed in May 2023 by the RED-Tabara leadership following his rapprochement with Rwanda (UN 2024).

⁶ Interview with Burundian soldier, 10 March 2023.

⁷ Confidential report, on file; interview with foreign security official, 30 June 2022.

RED-Tabara and FNL-Nzabampema, for which estimations in January 2023 ranged between 150 and 250 combatants, initially inflicted serious losses on the Burundian army and *Imbonerakure*, but eventually had to give up their bases in the Ruzizi plain and the mid-plateaux, to retreat to the high plateaux of South-Kivu, further away from Burundi's border, in Fizi and Mwenga territories. According to a confidential analysis by the Congolese military, the offensive weakened both groups, even if they maintained much of their (already limited) capacity.⁸ This relative weakening and push-back from the border decreased the ability of the two groups to carry out incursions into Burundi.⁹

This initial win for the Burundian army was reversed when, in December 2023, RED-Tabara showed that it was still able to stage attacks on Burundian soil. According to the government, 20 people were killed during an attack in Gatumba, just across the DRC border on the outskirts of Bujumbura. RED-Tabara claimed responsibility for the attack but said it had targeted a Burundian military position, rather than civilians. In February 2024, they staged another attack in Gihanga, in Bubanza province, which according to the government caused the death of eight civilians and one soldier, and the destruction of the local CNDD-FDD office. RED-Tabara claimed it killed six military and two *Imbonerakure*.¹⁰

3.3. *One foot in, one foot out of the regional force*

Initially, the Burundian government presented the TAFOC mission in South-Kivu as a component of a multilateral force mandated by the East African Community (EAC), a regional organization of which both countries are member states. In his message to parliament officialising the mission, Burundian president Évariste Ndayishimiye said it would be tasked to 'contain, fight and eradicate terrorist and negative groups operating in the east of the DRC, supporting the FARDC and in close collaboration with MONUSCO', the UN peace operation in the DRC (Ndayishimiye 2022). Eventually, the FARDC and FDNB continued to operate in South-Kivu under a bilateral agreement, outside of the framework of this EAC Regional Force (EACRF), even after it became operational in November 2022 (UN GoE 2022).

As M23 continued to advance, in February 2023 the army chiefs of the EAC decided that Burundi would deploy an army battalion to North-Kivu

⁸ Confidential report on file.

⁹ Interview with former member of a Congolese armed group, 9 April 2022, and with youth representative, 11 April 2022.

¹⁰ https://x.com/Red_Tabara/status/1762437221192204525/photo/1, <https://presidence.gov.bi/wp-content/uploads/2024/02/communiqué-du-Gouvernement-26-fevrier-2024.pdf>

province as part of the EACRF (Gras 2023). These troops were deployed soon after, in March 2023, mostly in Masisi territory.¹¹ While clashes with M23 were initially avoided, the Burundian army eventually came in the crosshairs of M23, which multiple times refused to grant Burundian convoys passage¹² (FDNB 2023). Tensions with M23 continued to rise, and the Burundian government increasingly threatened to take retaliatory action. Their more offensive posturing was probably why President Tshisekedi spared Burundi from his criticism about the EACRF's inaction. Kinshasa eventually asked the EAC to terminate the EACRF's mandate, and Kenya, Uganda and South Sudan withdrew their troops in December 2023.

Burundi also withdrew its EACRF troops in November 2023, but had already before that, in October 2023, sent hundreds of soldiers to fight the M23 alongside the Congolese army and allied militias, outside the regional force's framework, reportedly based on a defence cooperation agreement signed in March 2023 (UN GoE 2023b, Zidi 2023). They were deployed, many in FARDC uniforms, in Masisi (North-Kivu) and in Minova (South-Kivu). Clashes with M23 led to significant losses among Burundian soldiers.

4. Determining Burundi's motives to intervene

Why did the Burundian government, at a time when it was particularly cash-strapped due to its worsening economic crisis and dealing with internal turmoil (see below), decide to drastically increase its military presence in the DRC, first in South-Kivu, then in North-Kivu province?

4.1. Security motivations

The most important lens through which to look at these different operations is analysing Burundi's security interests, which lie at the heart of the Burundian deployments, in particular those to South-Kivu province. Most observers agreed that the Burundian armed opposition groups operating in the DRC in recent years constituted no existential or major threat to the Burundian government (Verweijen *et al.* 2020). So did Burundian military slated for deployment, as one of them explained: 'It was difficult to convince us of this mission. Soldiers asked many questions about it, as we did not see the point of it when security was good on our borders with Congo. To convince us, they told us that not even a hen can secure her eggs inside her nest and that Nzabampema and RED-Tabara are a threat to the country.'¹³

¹¹ <https://twitter.com/fdnbbi/status/1636756013494812672?s=20>, <https://twitter.com/fdnbbi/status/1637718768112529410?s=20>

¹² https://twitter.com/eacrf_DRC/status/1639958655175995395?s=20

¹³ Interview with soldier, 10 March 2023.

It seemed indeed that the Burundian government realised it was almost impossible to secure its territory from within its borders. Despite its limited capacity, RED-Tabara had in the period preceding December 2021 conducted several small-scale attacks across the highly porous border. As for other armed groups in the past, the Congolese government's weak control of the border area allowed them to use it as its launch pad for these attacks.

Some of RED-Tabara's attacks prior to the 2021 deployment might have been perceived differently from other attacks in more remote, rural areas that occurred before. The missile it launched on Burundi's only international airport in 2021 (with limited material damage) for example might have been seen as a threat to Burundi's efforts to position itself as a renewed beacon of calm and an actor to count on in a turbulent region. Rather than running a low risk of future incursions, the government wanted to further reduce such a possibility by completely eliminating its armed opponents. The military operation seems to have initially created a buffer zone inside the DRC's territory, but the recent attacks showed the limits of this approach.

Even if other publications have not distinguished between the two Congolese provinces (Wielanga 2023), direct security interests played less of a role with regards to Burundi's deployment to North-Kivu. The Burundian government could have feared the attempts by M23 to open a second front in South-Kivu by establishing links with RED-Tabara, *Twirwaneho* and other Congolese armed groups (UN GoE 2023a), which could explain why it deployed troops in Minova (South-Kivu) in 2023 and 2024. During Independence Day celebrations on 1 July 2024, President Ndayishimiye did seem to draw a more direct link between the situation in North-Kivu and Burundi's security risk: 'When your neighbour's house burns down, you have to hurry to lend him a hand, to put out the fire, because its flames can come close to your home. The DRC has been attacked, and Burundi has sent troops to come to its aid, so that what it is suffering doesn't spread to our country.'¹⁴ He seemed to indicate that Rwanda's 'attack' of the DRC, through its support of M23, could indeed spill over to Burundi, despite its geographical distance – creating a possible legitimisation of the Burundian presence in North-Kivu. However, Burundi's main security interests in North-Kivu were much more indirect: countering the influence of Rwanda in the region and its support for Burundian opposition groups (see below).

4.2. Economic factors

Economic interests certainly also play a role in Burundi's decision to intervene militarily in the DRC. The DRC is Burundi's second destination for

¹⁴ <https://www.iwacu-burundi.org/analyse-forces-burundaises-en-rdc-une-epine-dans-le-pied-du-president-ndayishimiye/>

export of goods (World Bank s.d.), many of whom are transported via the border post of Gatumba. Many of those goods come from Tanzania, with whom both the DRC and Burundi have maintained close relations (and which has also sent troops to the DRC). Infrastructure plans, such as the Central Corridor connecting the DRC, Burundi and Tanzania by rail, could boast such trade, but remain only on paper for the time being. They could have an influence as well on relations with Rwanda, which might feel increasingly isolated: observers link the resurgence of M23 to Rwanda's increasing sense of isolation due to Ugandan roadworks and military presence in the DRC (Ebuteli *et al.* 2024).

Burundi's official trade with the DRC would of course benefit from a better security environment, as several of the main trade routes for the transportation of goods between Burundi and the DRC have in recent years been marred by insecurity. Some credited the Burundian military operation in South-Kivu for reducing this insecurity, but its motivational role should not be overstated.

While national-level economic interests would benefit from a more stable environment, personal interests of Burundian officials might have benefited more from the persistent insecurity. A recent report by the UN Group of Experts explained that, due to the disruption of gold smuggling from the DRC to Rwanda following the resurgence of M23 and the ensuing tension between the DRC and Rwanda, Burundian individuals claiming to be members of the security forces, and even of the EAC, tried to obtain a slice of the gold trade pie (UN GoE 2023a). The involvement in the DRC operations of Burundian intelligence agents and military officials with a documented track record in the smuggling of natural resources (BHRI 2022) further gives credence to the thesis that this could have played a more important role in decision-making than formal, national economic interests. Testimony obtained in the DRC indicates that individual members of the military or the *Imbonerakure* tried to profit from their deployment to the DRC, which they saw as a compensation for the risk they took.¹⁵ Such illicit economic activities have been there for years, but the significant Burundian scale-up could have given Burundian military (and economic) actors a comparative advantage compared to the period before.

In its most recent report, the UN Group of Experts also indicated that President Ndayishimiye himself could have received economic incentives, both personally as well as for his country, to send troops to North-Kivu, where it has fewer direct interests. It did not provide any details or evidence to back up this allegation (UN 2024) but there have been recurring allegations that the Burundian government, or some of its leaders, indeed received

¹⁵ Interview with Congolese soldier, 27 August 2022.

financial or other economic benefits in return for the FDNB deployment to North-Kivu.

4.3. *Ethnic kinship ties*

Scholarly work also points to the importance of 'ethnic kinship ties' as an explanatory factor for a decision by a state to militarily intervene in a conflict in another country (Khosla 1999; Nome 2013; Shirkey 2012). Three constituencies in the DRC and their possible ties to the Burundian government, in reality to a strong extent dominated by politicians affiliated with the Hutu ethnicity, can be mentioned in this regard.¹⁶ First, there exists in the Rusizi plain in South-Kivu a community of Barundi, which broke away from the Burundi kingdom in the period preceding the region's colonisation, and which has in recent years been embroiled in conflicts with other groups (Vlassenroot 2013; Verweijen *et al.* 2020). Yet, the influence of any links with the Burundian polity seem limited, and have not been mentioned in any official narrative around the military interventions in the DRC.

Secondly, there has been a perception among some observers that Burundi has intervened in North-Kivu in support of Congolese Hutu communities, who have over the years tried to strengthen their ties with Gitega and expressed their opposition to M23 and Rwanda. The Burundian army has for a considerable time collaborated with Rwandan Hutu armed groups, including with the Forces démocratiques pour la Libération du Rwanda (FDLR), a group initially created by former Rwandan military, some who have participated in the 1994 genocide in Rwanda, in North-Kivu, and with the Conseil national pour le Renouveau et la Démocratie (CNRD), a splinter group of the FDLR, in South-Kivu. It is however important to avoid simplifying the picture by analysing power dimensions in the Great Lakes region from a predominantly ethnic prism. Even if most of the Burundian soldiers and *Imbonerakure* dispatched to South-Kivu in the initial phase were by members of the Hutu ethnic group, this was less the case for the official deployments to North-Kivu and South-Kivu that followed. RED-Tabara and M23 are mostly composed of members of the Tutsi ethnicity, but with significantly different backgrounds and nationalities. The FNL, of which Nzabampema's group is a remnant, is historically a Hutu-dominated group, as is Burundi's most significant opposition party (up to recent), the Congrès national pour la liberté (CNL). Many of Burundi's fault lines are thus more of a political rather than an ethnic nature.

Thirdly, in discussions about the situation in the DRC, high-level officials, including the president, have mentioned the plight of the Banyamulenge

¹⁶ As elsewhere, ethnicity in Burundi is a social construct with significant but not absolute implications for social or political action.

community in the DRC,¹⁷ and President Ndayishimiye has even met with the Mahoro Peace Association (MPA), a US-based Banyamulenge diaspora group that has been accused of sponsoring *Twirwaneho* (UN GoE 2023a). Those links could discredit the thesis of the importance of 'Hutu links' explaining Burundi's decision to intervene, or at least further complexify the picture. The Burundian interest in the situation of the Banyamulenge could however be explained in part as well by other than humanitarian concerns. A more opportunistic explanation could be that the CNDD-FDD employed the continuous griefs of the Banyamulenge community in the DRC to keep the 2004 massacre, by its main competitor FNL, of more than 150 Banyamulenge refugees in Gatumba, on the agenda (United Nations Organization Mission in the Democratic Republic of the Congo 2004). The FNL was back then still led by Agathon Rwasa, Burundi's most popular opposition leader, who was recently ousted from the leadership of the CNL. In 2020, under his leadership, the CNL was Burundi's most popular opposition party and the only real challenger to the CNDD-FDD.

4.4. *Humanitarian motives*

Humanitarian concerns and stated attempts to stabilise the conflict in the DRC have figured prominently in the public messaging around Burundi's military involvement in the DRC: in its statement publicly announcing the TAFOC mission, the FDNB mentioned its mission of 'contributing to re-establishing peace and security in the province of South-Kivu' (FDNB 2022). In social media updates on the North-Kivu operation prior to the EACRF's ending, the Burundian army continued to stress how its soldiers secured the area and helped the population.¹⁸ This humanitarian rationale seems to have been linked mostly to the EACRF deployment (first intended in South-Kivu, then deployed in North-Kivu); with regards to the different operations in South-Kivu, such expressed motives were less prominent, and public messaging or debate was limited altogether. No public link has been drawn with the presence of more than 18,000 Congolese refugees in Burundi, most of whom originate from South-Kivu and belong to the Banyamulenge community, even if such a refugee presence has been an incentive for other states to intervene in other situations (Shirkey 2017).

¹⁷ Interview with ambassador in Burundi, 8 September 2022. <https://twitter.com/MahoroMpa/status/1572548735984611329>

¹⁸ <https://twitter.com/fdnbbi/status/1659861794750439426/photo/1>; <https://twitter.com/fdnbbi/status/1671456501553156097?s=20> (21 June 2023); <https://twitter.com/fdnbbi/status/1645321769002102784?s=20> (10 April 2023).

4.5. Regional and international interests

Other regional or international interests might have played a more prominent role than humanitarian concerns. Since he came to power in 2020, President Ndayishimiye has invested many efforts in bringing Burundi back to the regional and international scene (Ndayikengurutse & Niyonkuru 2022). Participating in the EAC's first military operation could have been an – albeit largely unsuccessful – attempt by the government to translate its re-established role on the regional level into a practical commitment, and gain points with the Kenyan government. Given the different positioning of the Kenyan and Burundian components of the EACRF, this has however not materialized, and President Ruto of Kenya has been seen as closer to President Kagame of Rwanda than to the Burundi-Congolese axis.

As has been argued for Burundi's involvement in AU and UN missions (Wilén *et al.* 2015), the Burundian government could also have attempted to use this EAC deployment to improve its relations with donors. This could contribute more than just diplomatic credit: the cash-strapped Burundian government could also have used its involvement in the regional force to replace the steady income (for individual soldiers and the government) from its involvement in peace operations in Somalia and the Central African Republic. Burundi is currently the fifth contributor of military personnel to multilateral peace operations, but this could change as several of these missions, in particular in Somalia, are reducing their footprint (Pfeifer Cruz 2023). Given the EACRF's relatively quick withdrawal and the different posturing of the Burundian troops compared to other troop-contributing countries, however, Burundi probably scored few points with the region's powers, let alone with potential donors that could provide funding and support pre-deployment trainings.

5. Exploring links with internal political dynamics in Burundi

More insights could be distilled from looking closer at Burundi's domestic situation. Three elements are particularly relevant in this regard: the parallel decision-making process on military matters, the importance of the ruling party in the security realm, and recent political events that influence President Ndayishimiye's positioning on domestic and regional matters.

5.1. Parallel decision-making circuits

In contrast to other states that decide to join armed conflicts, in Burundi, formal actors are often not the real decision-makers on important issues such as military intervention. Even if an elaborate system of veto powers and guaranteed representation was created by the Arusha agreement, in particular affecting the army, these power-sharing mechanisms gradually

started to dissolve after the CNDD-FDD came to power (Ndayiragije & Vandeginste 2022). This no longer gave the Tutsi minority an effective veto power over important military decisions, as the Arusha Agreement had created. Rather than following the constitutionally defined institutional logic or submit important matters (such as costly military interventions) to democratic debate, the CNDD-FDD shifted to 'informal decision-making power dominated by the so-called "generals", former CNDD-FDD fighters with a senior military grade, and other members of the ruling party' (McCulloch & Vandeginste. 2019). This also played out for the DRC mission: parliament and the broader public were only informed about Burundi's decision to increase its military presence in South-Kivu in August 2022, nine months after the mission had started. The decision to intervene in December 2021 was made exclusively by the executive branch of the government, excluding parliament from its constitutionally guaranteed role in this regard.¹⁹

Even within the military, decision-making is dominated by informal circuits of former CNDD-FDD commanders, rather than following the hierarchical chain of command (Rufyikiri 2021). Most of the key players in the DRC operations are army commanders or intelligence officers who were integrated in the army after serving as rebel commanders in the CNDD-FDD. (BHRI 2022; BHRI 2023b).

Such dynamics go beyond the mere management of operations: they also have an influence on how Burundi deals with security matters, for which a military operation is only one of the options. More moderate, civilian figures have gradually been pushed out of the decision-making process in Burundi, resulting a 'system that is completely in the hands of the securocrats of the party' (Magloire & Vircoulon 2021). Rufyikiri, himself a former member of the CNDD-FDD decision-making circles, argues that the generals in the CNDD-FDD eventually refused to sit with civilians and, when confronted with political tensions, 'prioritized the use of force when we (civilians) suggested the way of dialogue and compromise', which he notes is generating powerful incentives to prioritise military action. (Rufyikiri 2017) In a later publication, he also highlights the 'winner-takes-all wartime mind-set', which the CNDD-FDD adopted since it came to power (Rufyikiri 2021) – an observation similar to that made by scholars focussing on Rwanda, Uganda and Ethiopia (Fisher 2020).

5.2. Relying on links with the CNDD-FDD

Beyond decision-making, the importance of links with the ruling party was also apparent during the operations: in the covert deployment to South-Kivu from December 2021, most lower-level commanders and foot soldiers were

¹⁹ Constitution of Burundi, 7 June 2018, articles 249 and 256.

former CNDD-FDD combatants. Current members of the military who had joined the armed forces prior to the integration of the CNDD-FDD – when it was still known as the Forces armées burundaises (FAB) – were largely excluded from this mission. *Imbonerakure*, recruited through the party structures, also participated in large numbers in the initial operation in South-Kivu, as carriers or scouts, but also as fighters. (BHRI 2022) One of them explained that, rather than a proportional selection of professional soldiers, he and his comrades had been involved in the military operation in the DRC because of the CNDD-FDD's lack of trust in ex-FAB soldiers: 'The Burundian government is very suspicious of RED-Tabara because it includes those who were in the Burundian army. This is why they are resorting to the *Imbonerakure* and former combatants because they suspect that some of the soldiers cannot fight with their (former) colleagues.'²⁰

This overreliance on CNDD-FDD members, both professional soldiers and *Imbonerakure*, illustrate the internal divisions that persist in the security services between these CNDD-FDD members and former members of the armed forces during the UPRONA regime (ex-FAB). Following the failed coup attempt in 2015, which included officers from both backgrounds, ex-FAB officers were particularly sidelined and even persecuted (Banshiyubusa 2022; Ruffyikiri 2017).

Since the 2015 crisis, the ruling party has also remobilized its members and supporters around identity issues and by demonizing its adversaries, with a focus on their Tutsi ethnicity and support from Rwanda. This has been used to mobilize the *Imbonerakure*, but also led to the rise in power of radical Hutu in higher echelons of the party (Banshiyubusa 2022). The appointment of Révérien Ndikuriyo as the party's secretary-general in January 2021, to replace Ndayishimiye, is a case in point (BHRI 2023a). This dynamic of radicalization since 2015, which only lost limited speed after Ndayishimiye came to power, can help in explain the push to step up military action against RED-Tabara in particular, which has for years been brandished as the ultimate enemy, but also against Rwanda's activities in the DRC. (BHRI 2022).

The involvement of *Imbonerakure* decreased after the mission to South-Kivu had become official, even if it has not stopped altogether and there have been reports that it increased again in late 2023, even in North-Kivu. Furthermore, in recent rotations to both North and South-Kivu, there has been a more balanced inclusion of Tutsi and Hutu members of the military. Yet, despite this recent rebalancing, these deployments to the DRC, rather than attempting to unify the army, as has been argued for multilateral missions prior to 2015 (Wilén *et al.* 2015), only highlighted its politisation and divisions.

²⁰ Interview with *Imbonerakure*, 13 April 2022.

These tensions go beyond the existing fault lines between ex-FAB and former CNDD-FDD fighters. Many soldiers who were part of earlier deployments in 2022 were frustrated about the casualties, the low pay and the limited logistical support.²¹ One of them, who participated in a South-Kivu deployment, explained: 'Many of our colleagues preferred to desert for fear of being shot in Congo. There were a lot of deaths. Nzabampema's troops were causing too much damage to FDN troops.'²² Such frustrations were not limited to the South-Kivu operations, and escalated when hundreds of soldiers deserted their positions in Masisi in November 2023, refusing to fight M23. In a trial largely hidden from the public eye, a military court convicted 272 soldiers who were arrested upon their return to long prison sentences for 'revolting' against the Burundian government. Those convicted were reportedly a mix of ex-FAB and former armed group members (UN 2024 and confidential source in Burundi, 30 July 2024). The contrast with the exuberant lifestyle of the 'generals' breeds internal discontent, but the memories of the failed putsch attempt in May 2015 and the ensuing repression against soldiers still run deep among the army's rank-and-file.

5.3. *Links with recent political events*

The venture in the DRC cannot be dissociated either from the internal turbulences in the CNDD-FDD's top circles and the subsequent positioning of President Ndayishimiye. Since he took office, Ndayishimiye has made a series of contradicting statements and decisions, including about the domestic role of the *Imbonerakure*, which are not only a result of his personality, but also of his positioning vis-à-vis elite alliances in the ruling party. This has also been the case with regards to RED-Tabara, which he has at times labelled a 'terrorist movement [...] a sort of implicit admission that the threat of this movement is being taken seriously by the authorities, but on the other hand, also played down the gravity of these attacks' (Ndayikengurutse & Niyonkuru. 2022). He has blown hot and cold about the approach towards the group. Given his formal role as supreme commander and informal position as a key power player in the CNDD-FDD, Ndayishimiye must have at least given his tacit approval for these military operations against RED-Tabara, and later FNL, while leaving the door open for dialogue with the group, under certain conditions.²³ Similarly, with regards to Rwanda, he initially advocated dialogue and refused to side with the Congolese government on Rwanda's support to M23, but later threw his weight behind Tshisekedi and openly criticised Rwandan support

²¹ Interview with Burundian soldier, 1 May 2022.

²² Interview with Burundian soldier, 10 June 2023.

²³ Information from actor supporting such dialogue, April 2023.

for M23 and RED-Tabara. As with economic issues and political reform, Ndayishimiye has likely tried to placate hardliners in his own party, who advocate for a tough stance against RED-Tabara and Rwanda, while attempting to avoid renewed alienation from regional and international actors, who favour other approaches (such as dialogue).

The shift, in the second half of 2022, from RED-Tabara to FNL-Nzabampema as the operation's main target in South-Kivu could also be explained by internal evolutions in the ruling party. The UN Group of Experts on the DRC has asserted that FNL-Nzabampema had contacts with Alain-Guillaume Bunyoni, whom Ndayishimiye removed as prime minister in September 2022 and accused of plotting a coup against him (UN GoE 2022b). Bunyoni, for long one of the most powerful men in Burundi, was eventually arrested in April 2023, according to some sources while trying to reach the borders with the DRC, where he served as a rebel commander (Nindorera 2012; Van Laer 2023). His conviction to a life sentence in December 2023 created additional pressure on Ndayishimiye to shore up his support base among more radical elements in his party, which can contribute to explaining his strong response after the RED-Tabara attacks in December 2023 and February 2024.

Despite strengthening support among hardliners, the deployments to the DRC also came with political risks. Not only soldiers, but also many *Imbonerakure* returned frustrated from their venture in the DRC, traumatized by the significant number of battlefield casualties and frustrations about broken promises with regards to payment, further igniting frustrations (BHRI 2022; ICG 2022). One of them said: 'Any *Imbonerakure* who returns to Burundi is forbidden to say a word for fear of being killed. None of the *Imbonerakure* who have returned want to go back. They are exhausted, thin and poor, because they have no allowance.'²⁴

6. Behaviour of other parties

To conclude the analysis of Burundi's multiple interventions in the DRC, it is important to look at the behaviour of other parties, who had an important influence on the Burundian government's decision-making. Key amongst those are the Rwandan and Congolese governments.

6.1. Rwanda

The role of Rwanda is of course a key factor in explaining Burundi's behaviour in the DRC. Burundi and Rwanda have had tense relations for years. But their relation deteriorated when in 2015, several leaders of the

²⁴ Interview with *Imbonerakure*, 3 June 2022.

failed coup d'état in Burundi fled to Rwanda (Reyntjens 2020). In late 2015 and early 2016, Rwanda provided military training and support to Burundian armed opposition groups, including RED-Tabara (UN GoE 2016). Burundi, in turn, was suspected of supporting the Rwanda National Congress (RNC), which opposed the regime in Kigali and operated a recruitment and supply network out of Bujumbura (UN GoE 2018). Assaultants with their bases in the Kibira forest in Burundi, which straddles the border with Rwanda, conducted several attacks on Rwandan soil, which were later claimed by the Forces de Libération nationale (FLN). In 2019, in reaction to these incursions, Rwanda even attacked a Burundian military camp in Cibitoke, not far from its border, resulting in several casualties (RFI 2019).²⁵

When President Ndayishimiye came to power, relations between the two countries improved considerably, even culminating in a visit of President Kagame to Burundi in February 2023. Burundi dislodged some of the armed men in Kibira forest and Rwanda returned RED-Tabara combatants to Burundi, and even promised to extradite Godefroid Niyombare, the leader of the 2015 putsch attempt. Yet, as these promises of extradition failed to materialise and the situation in the DRC deteriorated, tensions started rising again in 2022. The fact that the Congolese government not only allowed Uganda to deploy troops but also gave its tacit green light for the Burundian forces' incursion in South-Kivu allegedly annoyed Rwanda (ICG 2022) and led to Rwanda's increased support of M23. Allegations of renewed Rwandan support to RED-Tabara are likely to have contributed to Burundi's initial decisions to deploy troops to North-Kivu in 2023.

Tensions between Rwanda and Burundi increased dramatically in late 2023 and early 2024, after Burundi deployed troops in North-Kivu. Burundian and Rwandan forces clashed in North-Kivu, the first such clashes since 2019. According to the UN Group of Experts, the Rwandan Defence Forces (RDF) troops were even instructed to target FDNB troops on the battlefield (UN GoE 2024). Both Rwanda and Burundi renewed support to their respective allies: Rwanda allegedly offered military support to RED-Tabara, while Burundi rekindled its support for the CNRD in South-Kivu, and collaborated with the FDLR in North-Kivu (UN GoE 2024).

After the RED-Tabara attacks in Burundi in December 2023, President Ndayishimiye publicly castigated Rwanda for supporting the group, which Kigali refuted. On 11 January 2024, Burundi announced the closure of its land borders with Rwanda because of 'bad neighbourliness' and threatened to expel Rwandans from Burundi and suspend diplomatic relations. Both countries increased troop deployments to their respective borders, and added fuel to the fire through public statements – in a meeting in Kinshasa,

²⁵ Interview with resident who visited the site after the attack, 23 March 2020.

Ndayishimiye called on Rwandan youth to put pressure on their government, which the latter called 'deeply irresponsible and a flagrant violation of the African Union Charter' (Republic of Rwanda 2024a). Ndayishimiye also accused Rwanda of involvement in grenade attacks in Bujumbura, which prompted again a reaction by the Rwandan government, who denied any involvement and called on Burundi 'to solve its own internal problems and not associate Rwanda with such despicable matters' (Republic of Rwanda, 2024b).

6.2. *The Congolese government*

As relations with Rwanda deteriorated, the Burundian government developed closer relations with the DRC government. Both countries seemed to have found shared interests with regards to the regional situation: after their respective election, both President Ndayishimiye and President Tshisekedi initially attempted a rapprochement with Rwanda, but turned this back after failing to achieve the results they sought. Both countries also had a shared – if differing – interest in reducing insecurity in their border areas. This gradual strengthening of relations culminated in a number of agreements on military collaboration, which formed the basis for the respective bilateral deployments.

The warming of relations between both countries did not immediately trickle down to operations on the ground. Initially, the FARDC maintained their long-lasting, one-and-off relations, marked at times by military collaboration, but also by sporadic clashes when Burundian soldiers got mixed up in operations against Congolese armed groups²⁶ (BHRI 2022).

Collaboration increased when the operation in South-Kivu was made official and bilateral, even if the Burundians continued to provide the majority of the troops and means. Resentment about the unilateral approach of the Burundians did not dissipate immediately, as a local FARDC commander explained: 'The FARDC tried to talk to some of them (Burundian soldiers or *Imbonerakure*), but they replied that we had no right to control them or question them because they depended on the upper hierarchy from Kinshasa and Bujumbura directly... what we observe is that we are involved in theory but not in practice.'²⁷ As mentioned before, Burundian dominance in the bilateral operation also translated mostly to offensives against Burundian armed groups in South-Kivu. In North-Kivu, the FDNB, however, actively engaged in fighting alongside the FARDC and local defence groups known as 'Wazalendo' with limited success. There, it was mostly Burundian

²⁶ Separate interviews with a local leader and with a judicial police officer, 10 April 2022; interview with former member of an armed group, 9 April 2022.

²⁷ Interview with military commander, 26 August 2022.

soldiers complaining about the disorganised and risk-averse behaviour of the FARDC and Wazalendo.

Conclusion

The significant scale-up of Burundian military operations in the DRC, from late 2021 onwards, is more than just a continuation of its longstanding presence in South-Kivu. This chapter tried to analyse what drove the Burundian government, and its ruling party, the CNDD-FDD, to deploy hundreds of troops in its neighbouring country. Academic literature analysing interventions from macro perspectives enabled us to underline the most determining factors for this case study. Even if Burundian armed groups in the DRC do not constitute a significant military challenge to the FDNB and the *Imbonerakure* that fight alongside them, their continuous incursions counter the government's narrative that the country is peaceful and continue to provide a challenge to its long-term hold on power. The Burundian government attempted to replace the porous borders and authority vacuum on the Congolese side of the border with a buffer zone, as did the DRC's other neighbouring states (Reyntjens 1999; Tamm 2020). Attacks in late 2023 and early 2024 demonstrated the limits of such a purely military approach.

Of secondary importance are other motives that have also come up in academic literature analysing a large number of military interventions, such as 'ethnic kinship ties' and economic factors (Findley & Marineau 2015; Gleditsch 2007; Murdoch & Sandler 2002; Khosla 1999; Nome 2013; Shirkey 2012). The former is apparently a common motive amongst smaller, developing nations, especially those dominated by one ethnic group – as is the case for Burundi. Transnational ethnic networks exist, but should not be overemphasised. Similarly, the current operations certainly allowed securocrats to benefit from natural resources or other forms of 'lootable resources' in the DRC, but such illicit activities predate the operations, and only created a better enabling environment for such illicit activity. While these economic and ethnic motivations are not to be discounted, they do not on their own create sufficient incentives for Burundi to intervene on this scale – catering to these objectives is rather a bonus of the security-driven decision to intervene, rather than a real impetus itself. Other potential motivations, such as humanitarian or stabilisation objectives, coming from more liberal or constructivist schools of thought, have been mentioned in public discourse, but seem to be more a smokescreen than a reality; despite the stated objective of contribution to stabilising the Kivu provinces, Burundi's intervention in South-Kivu has mostly focussed on its own armed opposition, and further militarised the situation, likely making the conflict even longer and more severe, conforming to academic literature (Shirkey 2017).

Broader political or diplomatic interests might have played a role with regards to Burundi's short-lived involvement in the EACRF, but of more relevance are Burundi's own internal political dynamics and the behaviour of other regional actors, surprisingly still often overlooked in scholarly work. Burundi's decision to intervene has been certainly influenced by the continuing militarisation and radical capture of the ruling party, which aligns with scholarly research on East Africa that illustrated the importance of 'struggle-era mind-sets', definitely also characterising the CNDD-FDD. Such motivations should feed back into scholarly working analysing military interventions from a more macro perspective. Recent political events prompted President Ndayishimiye to cater more to the hard-line wing (with stronger ethnic affiliations), compared to his attempts, in the first years of his tenure, to present a more reformist outlook.

Burundi's relation with the state in which it intervenes, but especially with the most prominent other intervener, Rwanda, is an equally determining factor, especially given the clashes and casualties in North-Kivu, and the reignited support for each other's armed opponents, creating another situation of 'mutual interventions' through proxy and direct intervention (Duursma & Tamm 2021). The DRC and Burundi in that regard share similar interests and disappointments in their failure to achieve their converging objectives through diplomatic means, which both Tshisekedi and Ndayishimiye attempted early on in their mandate. To ensure continuous internal support, both increasingly emboldened their position vis-à-vis Rwanda, which kept on increasing its military support to M23. These regional tensions have brought the Great Lakes region to its current boiling point, with anything but quick-fix solutions.

References

- Banshimiyubusa, D. 2022. *Crispations identitaires et « identités légitimatrices » en période de crise politique : Un regard rétrospectif sur la crise du 3^e mandat au Burundi*, series 'Discussion Paper', no. 2022.01. Antwerp : IOB, University of Antwerp.
- Bennet, H. 2015. *Causes of Third Party Military Intervention in Intrastate Conflicts*, Senior Honors Projects, 2010-current. Harrisonburg, VA: James Madison University.
- Burundi Human Rights Initiative. 2022. *An Operation of Deceit: Burundi's Secret Mission in Congo*. Online: https://burundihri.org/english/july_2022.php
- Burundi Human Rights Initiative. 2023a. *An Uneasy Alliance: Who Holds the Power in Burundi?*. Online: https://burundihri.org/english/february_2023.php
- Burundi Human Rights Initiative. 2023b. *Hidden from View: Sexual Violence by Burundian Troops in Congo's South-Kivu province*. Online: https://burundihri.org/english/december_2023.php

Christia, F. 2012. *Alliance Formation in Civil Wars*. Cambridge: Cambridge University Press.

Cunningham, D.E. 2010. 'Blocking resolution: how external states can prolong civil wars'. *Journal of Peace Research* 47 (2): 115-127.

Duursma, A. & Tamm, H. 2021. 'Mutual interventions in Africa'. *International Studies Quarterly* 65 (4): 1077-1086.

Ebuteli, Congo Research Group & New York University Center on International Cooperation. 2024. *La Résurgence du M23 : Rivalités régionales, politique des donateurs et blocage du processus de paix*. Online: <https://www.ebuteli.org/publications/rapports/rapport-la-resurgence-du-m23-rivalites-regionales-politique-des-donateurs-et-blocage-du-processus-de-paix>

Findley, M.G. & Teo, T.K. 2006. 'Rethinking third-party interventions into civil wars: An actor-centric approach'. *Journal of Politics* 68 (4): 828-837.

Findley, M.G. & Marineau, J.F. 2015. 'Lootable Resources and Third-Party Intervention into Civil Wars'. *Conflict Management and Peace Science* 32 (5): 465-486.

Fisher, J. 2020. *East Africa after Liberation: Conflict, Security and the State since the 1980s*. Cambridge: Cambridge University Press.

Force de Défense nationale du Burundi. 2022 (26 August). 'Point de presse portant sur l'envoi des militaires burundais en République démocratique du Congo'.

Force de Défense nationale du Burundi. 2023 (9 November). 'Communiqué de presse'. Online: <https://x.com/fdnbbi/status/1722553874702086353/photo/1> (consulted on 26/07/2024).

Gakiza, D. 2023 (24 May). 'Le Chef de l'État préside le conseil des Ministres'. RTNB. Online: <https://www.rtnb.bi/fr/art.php?idapi=7/0/245> (consulted on 22/08/2023).

Gleditsch, K.S. 2007. 'Transnational dimensions of civil war'. *Journal of Peace Research* 44 (3): 293-309.

Goemans, H.E. 2000. *War and Punishment: The Causes of War Termination and the First World War*. Princeton: Princeton University Press.

Gras, R. 2023 (13 February). 'Retrait du M23 de RDC, FDLR... Ce que l'EAC a décidé à Nairobi'. *Jeune Afrique*. Online: <https://www.jeuneafrique.com/1417553/politique/retrait-du-m23-de-rdc-fdlr-ce-que-leac-a-decide-a-nairobi/> (consulted on 30/07/2024).

Hannigan, C. 2019. 'Toward a holistic networks approach to strategic third-party intervention: A literature review'. *International Area Studies Review* 22 (2): 1-16.

Huibregtse, A. 2010. 'External intervention in ethnic conflict'. *International Interactions* 36: 265-293.

International Crisis Group. 2022 (25 May). *Easing the Turmoil in the Eastern DR Congo and Great Lakes*. Series 'Crisis Group Africa Briefing', no. 181. Online: <https://icg-prod.s3.amazonaws.com/b181-dr-congo-great-lakes.pdf>

Kathman, J.D. 2010. 'Civil war contagion and neighboring interventions'. *International Studies Quarterly* 54: 989-1012

Khosla, D. 1999. 'Third world states as interveners in ethnic conflicts: Implications for regional and international security'. *Third World Quarterly* 20 (6): 1143-1156.

- Magloire, H-P. & Vircoulon, T. 2021. 'L'après-Nkurunziza : la suprématie totale du CNDD-FDD'. *Notes de l'IFRI*.
- McCulloch, A. & Vandeginste, S. 2019. 'Veto power and power-sharing: insights from Burundi (2000-2018)'. *Democratization* 26 (7): 1176-1193.
- Murdoch, J. & Sandler, T. 2002. 'Economic growth, civil wars, and spatial spillover'. *Journal of Conflict Resolution* 46 (1): 91-110.
- Ndayikengurutse, G. & Niyonkuru, R-C. 2022. 'Burundi'. In F. Reyntjens (ed), *Chroniques politiques de l'Afrique des Grands Lacs 2021*. Antwerp: University Press Antwerp, pp. 11-37.
- Ndayiragije, R. & Vandeginste, S. 2022. 'Presidents, ministers and governors: Ethnic quotas and the evolution of power-sharing at critical junctures in Burundi'. *Nationalism and Ethnic Politics*.
- Ndayishimiye, E. 2022 (24 August). 'Message d'information au parlement', no. 100/P.R/148/2022.
- Nindorera, W.P. 2012. *The CNDD-FDD in Burundi: The Path from Armed to Political Struggle*. Berghof Foundation, 'Transitions Series' No. 10. Online: <https://berghof-foundation.org/library/the-cndd-fdd-in-burundi-the-path-from-armed-to-political-struggle>
- Nome, M.A. 2013. 'Transnational ethnic ties and military intervention: Taking sides in civil conflicts in Europe, Asia and North Africa, 1944-1999'. *European Journal of International Relations* 19 (4): 747-771.
- Pfeifer Cruz, C. 2023 (29 May). *Multilateral Peace Operations in 2022: Developments and Trends*. SIPRI. Online: <https://www.sipri.org/commentary/topical-background/2023/multilateral-peace-operations-2022-developments-and-trends>
- Prunier, G. 2009. *Africa's World War: Congo, the Rwandan Genocide, and the Making of a Continental Catastrophe*. Oxford: Oxford University Press.
- RFI. 2019 (19 November). 'Au moins 8 militaires tués dans l'attaque contre un poste de l'armée burundaise'. Online: <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20191119-moins-8-militaires-tues-attaque-contre-poste-armee-burundaise> (consulted on 22/08/2023).
- Republic of Rwanda. 2024a (22 January). 'Rwanda deplores inflammatory statements by Burundian president Ndayishimiye'. Online: <https://www.gov.rw/blog-detail/rwanda-deplores-inflammatory-statements-by-burundian-president-ndayishimiye> (consulted on 31/07/2024).
- Republic of Rwanda. 2024b (12 May). 'Burundi should not associate Rwanda with its internal problems'. Online: <https://www.gov.rw/blog-detail/burundi-should-not-associate-rwanda-with-its-internal-problems> (consulted on 31/07/2024).
- Reyntjens, F. 1999. 'Briefing. The Second Congo War: More than a remake'. *African Affairs* 98 (391): 241-250.
- Reyntjens, F. 2009. *The Great African War: Congo and Regional Geopolitics, 1996-2006*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Reyntjens, F. 2020. 'Path dependence and critical junctures: three decades of inter-state conflict in the African great lakes region'. *Conflict, Security & Development* 20 (6): 747-762.

- Rufyikiri, G. 2017. 'The post-wartime trajectory of CNDD-FDD party in Burundi: A façade transformation of rebel movement to political party'. *Civil Wars* 19 (2): 220-248.
- Rufyikiri, G. 2021. 'Resilience in post-civil war, authoritarian Burundi: what has worked and what has not?' *Geneva Paper* 28/21 Online: <https://dam.gcsp.ch/files/doc/resilience-in-post-civil-war> (consulted on 22/08/2023).
- Russell, A. 2012. 'Talking politics and watching the border in Northern Burundi, c. 1960-1972'. Ph.D. thesis, St Cross College, Oxford University, Oxford.
- Shirkey, Z. C. 2009. *Is This a Private Fight or Can Anybody Join? The Spread of Interstate War*. Aldershot: Ashgate.
- Shirkey, Z. C. 2012. 'How many and when: The effects of third party joining on casualties and duration in interstate wars'. *Journal of Peace Research* 49 (2), 321-334.
- Shirkey, Z. C. 2016. *Joining the Fray: Outside Military Intervention in Civil Wars*. Routledge.
- Shirkey, Z. C. 2017. 'Military intervention in instates and civil wars: A unified interpretation'. Unedited text. Cuny Hunter College.
- Tamm, H. 2022. 'In the balance: External troop support and rebel fragmentation in the Second Congo War'. *Journal of Strategic Studies* 45 (4): 637-664.
- United Nations Group of Experts on the Democratic Republic of Congo (UN GoE). 2016. *Final Report*. S/2016/466.
- United Nations Group of Experts on the Democratic Republic of Congo (UN GoE). 2018. *Midterm Report*. S/2018/1133.
- United Nations Group of Experts on the Democratic Republic of Congo (UN GoE). 2019. *Final Report*. S/2019/469.
- United Nations Group of Experts on the Democratic Republic of Congo (UN GoE). 2022 (16 December). *Midterm Report*. S/2022/967.
- United Nations Group of Experts on the Democratic Republic of Congo (UN GoE). 2023a (13 June). *Final Report*. S/2023/431.
- United Nations Group of Experts on the Democratic Republic of Congo (UN GoE). 2023b (30 December). *Midterm report*. S/2024/432.
- United Nations Group of Experts on the Democratic Republic of Congo (UN GoE). 2024 (4 June). *Final report*. S/2023/990.
- United Nations Organization Mission in the Democratic Republic of the Congo, the United Nations Operation in Burundi and the Office of the United Nations High Commissioner for Human Rights. 2004 (5 October). *Joint Report into the Gatumba massacre*. Online: https://www.un.org/en/ga/search/view_doc.asp?symbol=S/2004/821
- Van Acker, T. 2019. 'Burundi'. *Africa Yearbook* 15: 285-295.
- Vandeginste, S. 2009. 'Power-sharing, conflict and transition in Burundi: Twenty years of trial and error'. *Africa Spectrum*. 44(3): 63-86.
- Van Laer, T. & Mbazumutima, T. 2019. 'Regional dialogue on Burundi: Explaining its failure'. In S. Geenen, A.N. Bisoka, A. Ansoms (eds), *Conjonctures de l'Afrique*

centrale 2019, series 'Cahiers africains', vol. 93. Paris/Tervuren/Antwerp: L'Harmattan/RMCA/CRE-AC, pp. 329-350.

Van Laer, T. & Oxford Analytica. 2023. 'Bunyoni arrest buoys Burundi's president but is risky'. *Expert Briefings*. DOI: <https://doi.org/10.1108/OXAN-DB278876>

Verweijen, J. 2015. 'Understanding the recent operations against FNL/Nzabampema'. Congo Research Group. Online: <http://congoreserchgroup.org/guest-blog-understanding-recen/> (consulted on 22/08/2023).

Verweijen, J., Twaibu J., Dunia Abedi O. & Ndisanze Ntababarwa A. 2020. *The Ruzizi Plain: A Crossroads of Conflict and Violence*, Series 'Insecure Livelihoods'. Ghent Governance in Conflict Network.

Vlassenroot, K. 2013. *South-Kivu: identity, territory, and Power in the Eastern Congo*. Rift Valley Institute.

Vogel, C. & Stearns, J. 2018. 'Briefing: Kivu's Intractable Security Conundrum, Revisited'. *African Affairs* 117 (469): 695-707.

Wielenga, C., Igba, S. & Hajayandi, P. 2023. 'Why Burundi intervenes in the DRC: Self-interest or Pan-Africanist considerations?' *Strategic Review for Southern Africa* 45 (1).

Wilén, N., Ambrosetti, D. & Gérard Birantamije, G. 2015. 'Sending peacekeepers abroad, sharing power at home: Burundi in Somalia'. *Journal of Eastern African Studies* 9 (2): 307-325.

World Bank-World Integrated Trade Solution, 'Burundi Trade'. S.d. Online: <https://wits.worldbank.org/CountrySnapshot/en/BDI/textview> (consulted on 22/08/2023).

Zidi, P. 2023 (26 May). 'En Chine, Félix Tshisekedi remet une nouvelle fois en cause la force est-africaine déployée en RDC'. *Radio France Internationale*. Online: <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20230526-en-chine-f%C3%A9lix-tshisekedi-remet-une-nouvelle-fois-en-cause-la-force-est-africaine-d%C3%A9ploy%C3%A9e-en-rdc> (consulted on 22/08/2023).

TIRER PARTI DE L'HUMANITAIRE : DES AGISSEMENTS SPÉCULATEURS DES ACTEURS DES PROJETS D'ONG INTERNATIONALES EN RDC

*Pierre-Claver Nyandu Kubuya-Shamavu*¹

Introduction

Le contenu de cette étude est la prolongation des réflexions initiées dans une étude faite sur les *bénéfices des interventions des ONG internationales en République démocratique du Congo* (Nyandu 2022²). Selon les arguments de celle-ci, le secteur humanitaire ne passe pas inaperçu en Afrique centrale. Il y est caractérisé par une pléthore d'organisations non gouvernementales internationales, de missions d'assistance relativement courtes, mais enchaînées, de manière à ne point finir, d'interactions et de motivations ambiguës des parties prenantes aux projets, etc. Les conclusions de l'étude (*ibid.*) soutiennent que les interventions humanitaires internationales en République démocratique du Congo (RDC) produisent des avantages économiques, culturels, sociaux et symboliques pour tous ceux qui sont impliqués dans leurs cycles. C'est-à-dire, la population touchée par le malheur à la base de la mobilisation de solidarité, des volontaires et travailleurs (nationaux comme internationaux) des ONG, des opérateurs économiques fournisseurs des matériels et services utiles aux interventions, des fonctionnaires de l'État commis à l'ordre dans les milieux où sont organisés les opérations d'assistance, etc.

La présente étude part de l'énumération ci-dessus des acteurs identifiés comme profiteurs des projets d'assistance humanitaire en RDC. Elle tente de répondre à la question : comment les uns et les autres font-ils pour parvenir à accaparer les avantages du secteur humanitaire en RDC. Elle propose

1 Chercheur porteur d'un diplôme de master en philosophie obtenu à l'Université officielle de Bukavu (RDC, 2014) et d'un diplôme de master de spécialisation en développement, environnement et sociétés décroché à l'Université catholique de Louvain (2022). Depuis 2022, il est assistant d'enseignement à l'Institut supérieur de Développement rural de Goma.

2 Il s'agit de notre étude de mémoire de master de spécialisation en développement, environnement et sociétés de la faculté des sciences économiques, sociales, politiques et de communication de l'Université catholique de Louvain. Il a été élaboré sous l'encadrement du professeur Benjamin Chemouni et présenté (en défense publique) au mois d'août 2022.

une analyse de quelques agissements susceptibles d'empêcher le reversement équitable de « l'intégralité du don » (Troubé 2009 : 72) aux vulnérables. Le but poursuivi est de décrire (sans émettre de jugement moral) des comportements et de chercher à repérer les détails qui peuvent être significatifs dans la compréhension de l'aide internationale (Vircoulon 2010).

1. Contexte politique et historique

La réalité autour de la ville de Goma (dans la province du Nord-Kivu, en RDC) constitue le terrain à partir duquel cette réflexion est élaborée. Il s'agit d'un milieu considéré comme « *a clear example of a regional "NGO-pole"* » (« un exemple clair de pôle régional d'ONG ») (Büscher & Vlassenroot 2010 : S257) à cause de la forte concentration d'organisations humanitaires internationales qui le caractérise. Les auteurs de cette qualification (*ibid.*) donnent des informations sur les débuts de l'arrivée des humanitaires dans la zone de Goma. Ils y arrivèrent dans les années 1990, à la suite des violences inter-ethniques de 1993 dans le territoire de Masisi et le territoire de Walikale, à la base du déplacement des populations rurales en direction de la ville de Goma. Il y eut, ensuite, la guerre au Rwanda voisin, en 1994, forçant plusieurs citoyens de ce pays à se réfugier dans l'Est de la RDC. Venir à la rescousse des populations rwandaises en fuite suscita une grande mobilisation des organisations internationales de solidarité.

« Les sauveteurs des réfugiés rwandais de 1994 ne sont pas repartis après la destruction des camps en 1997. Ils ne sont tout simplement jamais plus rentrés chez eux [...] Leur installation dans le pays, jusqu'à ce jour, a été successivement justifiée par l'instabilité du pays liée à la guerre [...] et l'intempestivité des catastrophes naturelles dans certains milieux [...] » (Nyandu 2022 : 3).

À l'intérieur de ce contexte, les interventions des ONG internationales dans les sites des déplacés internes formés autour de la ville de Goma à partir de 2021 sont pris en compte dans ce texte. Une éruption du volcan Nyiragongo s'était produite le 22 mai 2021. La coulée de lave avait détruit plusieurs villages du territoire de Nyiragongo, contraignant les habitants à aller habiter dans des sites improvisés à Kanyaruchinya, Mudja, Bushagara et Rusayo dans le territoire de Nyiragongo, au nord de la ville de Goma. D'autres sites naquirent à Bulengo, Kashaka et Lushagara dans les quartiers périphériques de la ville de Goma elle-même. Dans les premiers mois de l'année 2022, plusieurs sinistrés du volcan commençaient à regagner leur domicile. Mais au mois de mars de la même année des combats opposant l'armée nationale et un groupe rebelle dénommé « Mouvement du 23-Mars » (ou simplement « M23 ») éclatèrent dans la province du Nord-Kivu (dans l'Est de la RDC). Ce conflit provoqua le déplacement de plusieurs personnes de l'intérieur de la province vers des sites formés dans les mêmes

endroits que ceux où avaient été les déplacés de l'éruption du volcan un peu plus tôt.

2. À la découverte des agissements spéculateurs

La méthode qualitative des sciences sociales est mise à profit dans la recherche de la réponse à la question formulée ci-dessus. Trois démarches de cette méthode sont utilisées de manière complémentaire.

2.1. L'induction

Des enquêtes de terrain ont été réalisées entre mars et mai 2022 dans les sites des déplacés de l'éruption du volcan Nyiragongo et dans la ville de Goma. Elles comprenaient de l'observation directe des scènes de distribution d'eau potable et de vivres aux sinistrés. Les éléments observés étaient complétés et clarifiés par des informations recueillies lors d'entretiens individuels proposés aux travailleurs d'ONG internationales et aux agents de l'État œuvrant dans les sites des déplacés, aux responsables de structures de base (comme les écoles et les centres de santé) ouvertes aux sinistrés, aux opérateurs économiques, aux voisins des sites, etc. Avant chaque dialogue, les objectifs de la réflexion étaient expliqués et l'anonymat garanti. Vingt-neuf informateurs ont accepté librement de nous livrer leurs pensées. La plupart d'entre eux ont été rencontrés dans les sites des déplacés. Mais certains, des travailleurs expatriés d'ONG et des fonctionnaires de l'État surtout, ont préféré donner des rendez-vous à leur bureau de travail, à Goma, pour pouvoir discuter en toute quiétude. Et pour avoir les opinions des déplacés sur leur expérience dans les sites et avec les humanitaires, des débats de groupes ont été proposés. Il y en eut sept sur les différents sites.

Tous les discours issus des enquêtes ont été récupérés et analysés. Les verbes utilisés par les informateurs pour décrire les actions des personnes impliquées dans les projets ont été notés sur une liste, un répertoire, une sorte de matrice d'agissements. Ils ont par la suite été rangés, classés à partir du sens, de la motivation et/ou du mode opérationnel de chacun. Cet effort de remonter la pensée par rapprochement sémantique a permis de contenir les différents comportements des parties prenantes aux projets dans les sens des quatre verbes suivants : concourir, participer, se prévaloir et tricher.

2.2. La documentation

Les quatre verbes cités ci-dessus ont été considérés, de manière hypothétique, comme des mécanismes caractéristiques ou des catégories principales présidant à la variation des ressources de ceux qui sont impliqués dans les interventions d'ONG internationales en RDC. Chaque verbe a alors fait

l'objet d'une exploration littéraire orientée vers un approfondissement théorique.

2.3. La déduction

De nouvelles investigations de terrain ont été organisées entre juin et juillet 2023. Elles ont été faites dans les nouveaux sites des déplacés internes de la guerre dite du « M23 ». Elles ont reproduit le modèle des enquêtes antérieures (celles de mars-mai 2022) : l'observation directe des opérations de distribution des articles ménagers essentiels (AME), la réalisation des entretiens individuels avec vingt-trois sujets et quatre débats de groupe.

Le retour aux enquêtes de terrain a servi à éprouver la consistance des apprentissages du terrain antérieur et des approfondissements théoriques développés. En d'autres termes, vérifier l'applicabilité des constatations faites précédemment sur une réalité relativement nouvelle. Et le passage dans les sites des déplacés internes à deux reprises s'explique par le fait qu'il s'agit de milieux caractérisés par un grand activisme d'ONG internationales. Ce sont des endroits où sont réunis des déplacés destinataires des aides, des travailleurs d'ONG internationales, des fonctionnaires de l'État et/ou des personnes observatrices extérieures. Il s'agit de contextes où l'acheminement des assistances aux vulnérables peut être examiné comme dans un laboratoire (Vircoulon 2010).

3. Descriptions des agissements

Dans cette section sont décrites les actions récurrentes dans l'assistance internationale aux déplacés internes des sites autour de la ville de Goma. Elles sont exprimées par les verbes conjugués dont les sujets sont les agents sociaux identifiés précédemment comme accapareurs des valeurs des projets d'ONG internationales : la population vulnérable, des volontaires et travailleurs (nationaux comme internationaux) des ONG, des opérateurs économiques, des fonctionnaires... (voir ci-dessus le point de l'introduction). Dans la description des agissements de ceux-ci, il sera possible de voir dans quelle mesure ils peuvent être habiles, calculateurs et preneurs d'avantages.

3.1. Des agissements du verbe « concourir »

Il est possible de voir dans le reportage ci-dessous comment les déplacés qui sont dans les sites, les jeunes universitaires de Goma à la recherche d'un emploi humanitaire, les opérateurs économiques et les ONG elles-mêmes, ne ménagent pas leurs efforts pour se classer en ordre utile et se distinguer des pairs face aux opportunités liées à l'acheminement des aides.

En effet, dans les sites des déplacés sinistrés du volcan (2022) comme dans ceux des déplacés de la guerre du M23 (2023), les personnes se

bousculent sur les rangs au niveau des points de distribution des aides. Certains arrivent très tôt le matin pour prendre une place ou un jeton, et ne repartent pas avant l'arrivée des camions des humanitaires. D'autres marquent l'occupation des places par des vêtements ou des pierres au milieu des files d'attente avant de partir vaquer à d'autres occupations et ne reviennent que dès qu'arrivent les assistances (cf. notre observation).

Au moment des remises des dons, des bagarres peuvent survenir, car certaines personnes essaient de passer devant les autres. Les combats sont parfois causés par des vols. Il arrive, en effet, que des individus dérobent des parts perçues par leurs voisins. Dans le cas où ils sont attrapés, comme dans le cas contraire, un désordre en résulte. Et certaines personnes qui sont derrière dans les queues en profitent pour se faufiler jusqu'aux premières positions. Les gens luttent, chacun pour soi, et au milieu des autres, pour accéder, le plus tôt et à la plus grande quantité possible de ressources (cf. discussion de groupe dans le site de Bushagara, le 13 juin 2023).

Les personnes assistées donnent l'impression de se percevoir comme étant beaucoup trop nombreuses. Elles craignent que les biens apportés soient trop limités, qu'il n'y en ait pas assez pour tous. Ainsi certains individus, réellement touchés par le malheur, ont tendance à s'en prendre à la population des villages voisins qui tente de s'infiltrer dans les sites. « Plusieurs déplacés ne tolèrent pas que des gens des milieux où sont installés les sites arrivent à percevoir frauduleusement une partie des dons, raconte un travailleur local d'ONG. Ils se considèrent comme les vrais "ayants droit" et ils ne cessent de nous contacter pour dénoncer les faux bénéficiaires » (cf. entretien réalisé dans le site de Kanyarucinya, le 13 juillet 2023).

Même entre les supposés vrais sinistrés, des efforts de distinction individuelle sont fournis par les uns et les autres. Les interactions des personnes résidant dans les sites rappellent la description du monde faite par Rosa (2019) : un lieu où les habitants savent que les biens, les positions, les privilèges, l'estime sociale ne se distribuent pas en fonction des appartenances à des groupes ou catégories (de sinistrés) mais sur la base des performances démontrées personnellement par chaque individu.

Cette façon de voir le monde est adoptée aussi par nombre de jeunes de la ville de Goma au sortir des universités. Les nouveaux diplômés suivent volontiers des formations en logistique, gestion, suivi et évaluation des projets, implémentation des activités sur le terrain, etc. Ils visent l'acquisition de profils vendables aux ONG internationales et trouvent des propositions de cours accélérés en plusieurs endroits de la ville de Goma (cf. notre observation). Après, les personnes formées passent beaucoup de leur temps à sillonner la ville à la recherche d'offres de stage ou d'emploi. Elles scrutent bien les tableaux d'affichage situés à l'entrée des bureaux des ONG internationales et au niveau du bureau provincial de l'Office national de l'Emploi (ONEM) : c'est là que sont disponibles des informations intéressantes, à en

croire un travail engagé depuis peu de temps par une ONG (cf. entretien réalisé dans le site de Mudja, le 15 mars 2022).

Les jeunes chercheurs d'emploi, quand ils commencent à présenter des dossiers de candidature, ne se fatiguent pas avant d'être invités pour des tests d'embauche. Voici le témoignage d'un jeune rencontré près des affiches d'emploi devant la concession d'une ONG en ville de Goma : « Quand je réussis à établir un contact avec une personne influente dans une organisation, je ne demande pas d'être favorisé dans le sens de recevoir l'embauche directement. Je sollicite juste de faire partie des personnes retenues pour le test. Je sais qu'avec les multiples formations faites et les nombreuses années d'expérience professionnelle que je porte, je peux me défendre seul valablement à l'examen écrit comme à l'interview et gagner le travail. J'ai confiance en mes capacités » (le 1^{er} avril 2022). L'opinion exprimée ici est (néanmoins) à nuancer, selon James (2022b). Pour cet auteur, la compétence n'est pas la seule à peser de son poids dans le processus d'intégration du secteur professionnel des ONG internationales. L'identité personnelle, l'histoire et les réseaux de relations de chaque candidat peuvent aussi représenter des atouts pour les ONG internationales employeuses.

Les opérateurs économiques fournisseurs des biens et services utiles aux activités humanitaires ne sont, quant à eux, guère affranchis des agissements visant à frapper l'œil de ceux qui ont les moyens de l'action. Les entrepreneurs privés développent une gestion des affaires qui recherche la qualité des offres et un grand usage de la publicité, pour s'attirer le marché des organisations humanitaires (cf. entretien avec un vendeur de bâches dans le quartier commercial Birere de Goma, le 21 mars 2022).

La mentalité compétitive a atteint même le cercle des organisations d'aide. Une étude de Dembele (2020) met en évidence comment les ONG n'arrivent pas toujours à cacher leurs ambitions quand elles se perçoivent nombreuses sur un marché. Elles adoptent des attitudes agressives et la tension peut être perceptible au sujet des points de vue à faire prévaloir, mais aussi au sujet des avantages sur le terrain des opérations, comme l'obtention des fonds.

Voici le témoignage de l'initiatrice d'une ONG nationale sur la course aux financements des ONG : « Lorsque les allocations de réserve du fonds humanitaire en RDC sont disponibles, OCHA encourage les organisations nationales et internationales à postuler. Mais pour être éligibles, les organisations doivent prouver de disposer d'une bonne capacité d'organisation administrative et de gestion financière, d'un bon niveau de management des ressources humaines, d'un service logistique efficace [...] C'est à ce niveau que nous les organisations nationales nous sommes coincées. Nous avons souvent l'impression que les évaluateurs essaient de nous rançonner. Parfois ils nous rappellent que nous ne sommes pas des organisations connues et que nous avons encore beaucoup de faiblesses, avant de nous demander de

chercher à les rencontrer en privé (au niveau de grands restaurants de la ville) pour voir ce qui peut être fait. Ce sont de rendez-vous où nous ne pouvons pas nous présenter les mains vides et d'où nous rentrons sans aucune promesse de sélection » (cf. entretien réalisé au bureau social de l'ONG locale concernée, le 21 juin 2023).

La rivalité entre les ONG se joue le plus souvent au niveau des images et des informations, commente Aldashev (2009). Le soin accordé à la visibilité par les différentes organisations peut être comparé à l'agitation publicitaire des vendeurs à l'intérieur d'un supermarché : les noms et logos sont affichés sans réserve et sur tout support (Dowden dans Büscher & Vlassenroot 2010). Les scènes particulièrement touchantes des interventions sont mobilisées pour « choquer les donateurs » (Aldashev 2009 : 68) et obtenir leurs faveurs. Le mobile pour les organisations reste l'aide aux victimes, bien entendu. Mais la recherche d'occasions de se faire connaître au niveau de l'opinion internationale fait courir à plusieurs humanitaires le risque d'être taxé de commercialisation de la douleur humaine (Dembele 2020).

Tout ce qui précède donne raison à Chauveau et Lavigne (1998 : 158) quand ils affirment que les projets d'ONG sont toujours sociologiquement caractérisés par « la compétition, l'affrontement et la négociation » au sujet des ressources.

Rosa va plus loin en soutenant que le fonctionnement de la société basé sur la distinction individuelle des acteurs tend à se globaliser. Les cultures traditionnelles prônant le maintien de tout le monde ensemble (sujets lents, faibles ou maladroits comme travailleurs forts ou entrepreneurs) dans une sorte de solidarité clanique (Laurent *et al.* 2013) semblent prendre du recul. Celles qui promeuvent les performances individuelles, de l'avance. La compétition n'est plus l'affaire du seul état de nature de Hobbes (dans Rosa 2019), où tout le monde combat tout le monde pour sauver sa peau. Ni du seul état social de Rousseau (*ibid.*) où l'amour propre l'emporte sur tout. Elle est devenue purement et simplement une structure, une caractéristique de la société moderne, au même titre que la rationalité, l'économisation, la bureaucratie, la juridisation, etc. (*ibid.*).

Sans oublier que le modèle des battements de records fait exploser les performances, selon Orange et Vatteville (2009). En tant que tel, il n'est point soutenable. Car il n'est pas vrai que le bien de tous puisse provenir d'une obsession pour le gaspillage d'énergie. La recherche égoïste des profits personnels de chaque acteur et les engagements farouches à gagner pour soi ne peuvent, de quelque manière que ce soit, produire un enrichissement de tous. Il n'y a pas de théorie de la main invisible (Adam Smith dans Orange & Vatteville 2009) qui tienne.

3.2. Des agissements du verbe « participer »

Des expressions du désir d'apporter quelque chose à l'œuvre d'assistance aux démunis des ONG internationales ne manquent pas dans les sites des déplacés autour de la ville de Goma. Elles sont visibles dans le chef de la population assistée elle-même, des habitants de Goma disposant des capacités de travail, des experts étatiques (ou pas), des autorités locales, etc. Elles ne sont certainement pas sans signification sur le fonctionnement du secteur humanitaire en RDC, comme décrit ci-dessous.

Joxe et Jaeger (2020) distinguent trois manières possibles de réception des aides par une population : l'expression de la confiance, surtout quand les conditions dans lesquelles les personnes se trouvent réclament un sauveur rapidement. L'attitude de méfiance, quand l'intervention est perçue comme une intrusion d'un agent perturbateur d'un certain ordre des choses apprécié comme tel. Et/ou la situation de défiance, dans laquelle les agents de solidarité ne trouvent aucune protection de la part des populations supposées bénéficiaires de leurs actions.

La situation dans les sites des déplacés près de la ville de Goma se rapproche plus de la première des manières énumérées ci-dessus. Quand les équipes des humanitaires arrivent avec des dons, les déplacés affluent aux points de distribution. Ce mouvement est un signe que la population accepte la main qui lui est tendue. Elle se sent concernée par les interventions (cf. notre observation).

Les déplacés saisissent par la suite les espaces d'expression qui leur sont laissés dans les projets. Il y a une mobilisation quasi spontanée des volontaires dans les sites pour deux types de service. Il y a, d'une part, des gens qui donnent leur temps pour le nettoyage quotidien des lieux de distribution, la garde des intrants et des installations, le maintien de l'ordre et le rangement des personnes pendant les heures d'attente des aides, la sensibilisation, le service de relais communautaire et de protection de l'enfant, etc. D'autre part, quelques personnes acceptent de prendre le rôle de chef de bloc, de chef de cellule ou de chef de site. C'est ce que nous explique un travailleur expatrié d'ONG (rencontré dans le site de Kanyarucinya, le 6 mai 2022).

L'implication des populations dans les processus d'acheminement des aides dont il est question ici n'est pas de la même nature que celle des bénéficiaires travailleurs (« *beneficiary-workers* ») analysée par Carruth et Freeman (2021). Dans le cas des bénéficiaires travailleurs, l'accès aux dons est conditionné par l'exécution de travaux manuels (« *Food-for-work, cash-for-work* ») (*ibid.*). Ce n'est pas pareil dans les sites des déplacés internes autour de Goma. Ici toutes les personnes des sites ont d'office et sans condition droit à l'assistance. Les individus qui se rendent disponibles pour des services différents augmentent juste la facilité d'accès aux aides qui leur sont déjà destinées.

La même volonté d'apporter sa pierre à l'œuvre de projets se prolonge dans la disponibilité à répondre aux invitations, assez nombreuses, des ONG. Celles-ci convoquent régulièrement les membres de la communauté pour différents motifs : des réunions hebdomadaires et/ou mensuelles, des séances de sensibilisation, des activités créatives et récréatives... « Nous sommes toujours disponibles [...] toujours présents [...] d'ailleurs quoi d'autre pourrait nous occuper dans un camp de déplacés ? Et qu'est-ce qui peut être plus important que de donner la satisfaction à ceux qui nous assistent quand ils ont besoin de notre présence. Imaginez s'ils organisent une activité et nous nous absentons tous. En se retrouvant seul ils risquent de se décourager et d'arrêter à nous faire du bien [...] », déclare une dame avant d'être applaudie par l'assemblée lors d'une discussion de groupe des déplacés au site de Bulengo (le 29 juin 2023).

Une étude de Ground Truth Solutions (GTS) portant sur la perception de la réponse humanitaire par des populations de l'Est de la RDC souligne pourtant les faiblesses d'ouverture des projets aux enthousiasmes locaux similaires à celles décrites ci-dessus. « C'est en RDC qu'existait [*sic*] le plus large écart entre l'importance que les populations accordent à la participation et les opportunités de participation qu'elles perçoivent effectivement » (Buder 2023 : 6). Joxe et Jaeger pensent la même chose : la capacité des ONG internationales d'associer les destinataires des interventions aux réflexions menant à l'écriture des projets et à la définition des objectifs, mais aussi aux activités de mise en œuvre, laisse à désirer. Le plus souvent, les organisations se rappellent d'inclure les potentiels locaux dans les projets avec retard : au moment de la collecte des opinions au sujet du déroulement des activités des projets. Elles essaient d'établir alors un dialogue avec les assistés à travers des mécanismes de feed-back. Elles placent des boîtes à suggestions dans les sites des déplacés. Quelquefois elles mettent à disposition de la communauté des numéros verts. « Des numéros qu'on essaie souvent d'appeler et la ligne ne passe pas », commente un déplacé interviewé dans le site de Kashaka (le 11 juillet 2023).

« Les populations [...] estiment souvent que le personnel humanitaire ne considère pas leurs points de vue comme étant importants. Les membres des communautés aimeraient prendre part aux décisions qui les concernent, mais n'ont souvent pas d'autres moyens de partager leurs avis que de glisser leurs commentaires dans une boîte, ou de répondre à certaines questions jugées importantes par les agences humanitaires elles-mêmes. Les populations enquêtées veulent des interactions plus concrètes et plus sincères pour garantir le respect de leur dignité et de leur agentivité » (Buder 2023 : 4).

En attendant, les démunis développent alors ce que Boujou et Ayimpam (2015 : 8-9) appellent la « tactique de la soumission rusée ». Des participants en position de faiblesse aux projets « valorisent la duplicité et l'ambivalence et la ruse dans leurs relations partenariales. Ils font semblant

d'adhérer aux principes tout en prenant leurs distances avec les normes, en arnaquant [...], en feignant, en instrumentalisant, en détournant [...] » (*ibid.*). Chauveau et Lavigne (1992) renchérissent en disant qu'il arrive que les communautés assistées s'organisent pour ne pas se faire duper par des étrangers en développant ce qu'on peut appeler la « participation cachée [...] Les populations [...] ne restent pas dénuées d'initiatives face à des événements dans lesquels elles sont impliquées de gré, de force ou par nécessité, et qui touchent leur vie quotidienne, tant du point de vue de la subsistance que du point de vue de leurs relations sociales » (*ibid.* : 157).

Il y a tout de même certains secteurs où les humanitaires ouvrent les portes assez largement à la collaboration des personnes congolaises. Tout d'abord l'emploi. Plusieurs personnes de la ville de Goma et ses environs trouvent des occupations dans les projets d'aide. « L'impact des ONG sur le marché du travail n'est pas dans le sens que les ONG mettent en œuvre des projets sur la création d'emploi, la formation professionnelle, les métiers. Les interventions des ONG étant en majorité d'urgence, l'impact sur l'emploi est indirect ; on donne du travail directement aux Congolais, indirectement en demandant des services (restaurant, sécurité, nettoyage...). On crée la demande, on stimule l'offre », commente un travailleur expatrié d'une ONG (entretien dans un café en ville de Goma, le 23 avril 2022).

Au sujet du travail donné directement aux habitants de Goma, les travailleurs d'ONG internationales sont, de façon générale, contents du traitement reçu. En contrepartie, ils apportent beaucoup aux projets par leur travail. Leur expression quotidienne est « *rapport njo kazi* » (pour dire « travail égale rapport » ou « un travail bien fait est toujours soutenu par son rapport »). Ils s'emploient en effet au quotidien, acceptant parfois des heures supplémentaires au travail pour avoir des éléments à mettre dans des rapports et dans le temps imparti. Leur enthousiasme est justifié par le souci de la réussite et de l'extension le plus possible dans le temps des projets qui les emploient (cf. entretien du 29 mars 2022, 17 mai 2022 et 2 juillet 2023 respectivement dans les sites de Mudja, Bushagara et Lushagara avec des travailleurs locaux d'ONG).

Et au sujet des demandes indirectes de services par le secteur humanitaire, Jennings et Bøås (2015) confirment : certaines activités économiques qualifiées et non qualifiées, formelles et non formelles voient le jour et/ou prospèrent avec les missions internationales (présence des soldats de l'ONU, mais aussi présence des organisations humanitaires) à Goma, considéré comme une terre en besoin de paix (soit l'expression « *Peacekeeping Economy* » (*ibid.* : 281)). Mis à part le travail des employés locaux des agences internationales et celui des expatriés, il s'agit des services des travailleurs du sexe, des femmes de ménage, des agents des maisons de gardiennage...

Après l'emploi, les organisations internationales sont ouvertes à des consultances locales. Il arrive que les organisations de la solidarité inter-

nationale recourent à l'expertise des services publics de la place, par exemple. Elles font alors appel tantôt aux fonctionnaires spécialisés dans des questions techniques pertinentes pour les projets, tantôt aux agents des bureaux de l'administration pour le coaching des procédures de gestion officiellement admises dans le pays, tantôt aux agents de l'ordre de l'État pour un accompagnement sécurisant, lors des missions de terrain, etc. Les agents sollicités acceptent volontiers de collaborer au travail des humanitaires. Ils encaissent alors une rémunération et une prise en charge par les ONG concernées des dépenses liées au transport, au logement ou à la restauration pendant ces missions, selon un travailleur administratif d'une ONG (rencontré à son bureau le 19 mars 2022).

Quand c'est le pouvoir public qui est impliqué, des actions concourantes à l'œuvre humanitaire sont quelquefois instrumentalisées à des fins politiques. Des fonctionnaires de l'État répètent à plusieurs occasions que le gouvernement est le premier à assister les sinistrés, en leur indiquant un espace où s'installer en toute sécurité, en distribuant les premiers ustensiles de base, les premières quantités d'aliments... avant la mobilisation des organisations de la société civile. L'insistance sur cette précedence vise à présenter le travail des ONG internationales comme une simple participation à l'action de l'État. « Ce n'est pas l'État qui participe aux interventions des ONG. Il est l'institution pour le compte de laquelle les aides sont amenées aux victimes. Son pouvoir symbolique sur tout ce qui s'organise sur le territoire national ne se discute pas. Il accepte de faire faire aux humanitaires une partie de son travail » explique un cadre de la division des affaires sociales (rencontré en son bureau en ville de Goma, le 1^{er} juillet 2023).

3.3. Des agissements du verbe « se prévaloir »

Certaines parties prenantes au secteur humanitaire en RDC se sont déjà taillé des espaces d'auto-affirmation et d'imposition sur leurs partenaires. Il s'agit des espaces de prétention et d'autoritarisme tolérés comme tels par les autres.

Avant de commencer les interventions de dispatching des biens de première nécessité aux déplacés, les responsables de projets rendent généralement visite (de courtoisie) aux leaders locaux, pour présenter les objectifs et la pertinence des actions proposées. « Au moment de repartir, nous laissons assez discrètement, une enveloppe avec une somme d'argent. Nous disons que c'est juste pour acheter de l'eau, de quoi rafraîchir la gorge de nos hôtes », témoigne un travailleur local d'ONG internationale (rencontré dans le site de Kanyarucinya, le 4 avril 2022).

Le geste dont parle notre interlocuteur n'est pas fait de gré par les humanitaires, observe James (2022b). Il fait partie des négociations avec les autorités pour pouvoir opérer tranquillement. S'il vient à manquer, il est difficile

que les projets obtiennent un accompagnement des leaders locaux dans leur développement. En général, les expatriés préfèrent ne pas s'impliquer directement dans ces remises de faveurs, poursuit l'auteur. Ils laissent faire leurs collègues congolais engagés sur le terrain.

Parmi les responsables locaux, certains prennent goût à exiger des faveurs des humanitaires. Ils saisissent les occasions où ils sont invités à honorer de leur présence certaines activités des projets pour se montrer exigeants. Un déplacé parmi les responsables du site de Bushagara explique : « quand les *wakubwa* (“les grands” ou les “autorités”) viennent participer aux réunions ou ateliers, ils demandent des frais de transport de loin supérieurs à ce que perçoivent les autres participants. C'est aussi le moment pour eux de recommander des membres de leurs familles à être embauchés dans le travail des ONG » (cf. entretien du 11 mai 2022).

De leur côté, les organisations humanitaires s'affirment et revendiquent de gérer seules les projets. Elles prétendent travailler en rendant le minimum possible de comptes aux services étatiques. Un fonctionnaire de la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) de la RDC (rencontré dans le bureau d'une ONG internationale, en pleine mission de vérification des documents de déclaration des travailleurs, le 26 mars 2022) confie : « Quand nous passons dans les bureaux des ONG internationales pour des contrôles de routine, nous ne sommes pas bien accueillis. Les responsables étrangers ne veulent pas nous rencontrer. Nous sommes orientés vers des agents congolais travaillant dans l'administration de ces organisations. Ces mêmes compatriotes avec qui nous devons travailler ne manquent pas de nous dédaigner. Ils ne nous présentent que peu de pièces, et seulement après nous avoir fait attendre des heures dans leurs salles de réception ».

Les ONG sont devenues des puissances dans la région, confirment Boujou et Ayimpam (2015). Elles détiennent des moyens importants pour agir. Elles gèrent des budgets approchés de loin par ceux d'autres établissements privés et associations de la société locale. Face à leurs partenaires locaux, aux bénéficiaires ou à leurs employés, elles se positionnent comme les patrons et n'hésitent pas à imposer leur vision des choses. Ces auteurs écrivent : « “La main qui donne est toujours au-dessus de celle qui reçoit”. Ce proverbe traduit “la violence structurelle” de la différence des moyens consubstantielle au mode de partenariat “patronage” qui confère un pouvoir de dominant au partenaire qui détient les ressources financières d'aide » (*ibid.* : 4).

Le pouvoir des humanitaires est visible aussi dans leur pratique consistant à inviter à volonté des travailleurs des pays étrangers. Les employés expatriés qui arrivent accaparent les meilleurs postes et encaissent des rémunérations et avantages exorbitants. « Tous les techniciens avec des fonctions importantes arrivent de l'extérieur, ils raflent tout l'argent [...] Cette classe de travailleurs domine sur nous et vit dans un certain luxe : le loisir de samedi après-midi dans les hôtels importants de la place, la fréquentation

des restaurants et boîtes de nuit *high-class*, des voyages de divertissement [...] », déclare un chauffeur d'ONG (cf. entretien fait dans le site de Mudja le 28 avril 2022).

Ce propos dévoile l'existence d'un certain écart dans le traitement des travailleurs expatriés et des travailleurs nationaux. Il rencontre la pensée de James (2022a) selon laquelle il existe des narrations consacrant la considération des travailleurs expatriés comme plus compétents et plus neutres que les travailleurs locaux. Ce sont ces histoires qui prennent la forme de fables, avec le temps, au sein des ONG internationales et justifient ou reproduisent l'inégalité. Dans les équipes des projets, les relations asymétriques n'existent pas seulement entre travailleurs étrangers et travailleurs locaux. Il est des comportements hégémoniques aussi à l'intérieur du groupe de staffs nationaux. Voici un exemple où un responsable exige le concours de nouveaux employés dans ses affaires privées : « La dame responsable des ressources humaines a dernièrement acheté une maison. Elle a dit à un collègue qui a commencé à travailler il y a deux semaines comme moi et à moi-même qu'elle s'attend à ce que nous nous chargions de repeindre sa nouvelle maison avant qu'elle n'aille l'occuper. Au départ nous avons pensé que c'était une blague. Mais elle nous a fait comprendre qu'elle était sérieuse. Et elle nous a même précisé les couleurs de peinture de sa préférence » (cf. entretien avec un travailleur national d'ONG, le 31 juillet 2023).

Il y a dans ce témoignage quelque chose à voir avec la situation de l'époque féodale que décrit Mauger (2006) : ceux qui manquent de moyens de production font le choix de vendre leur capacité de travail en échange des ressources nécessaires à la survie et supportent les conditions des donneurs d'emploi. La description poursuit : outre le défi de la faim, les libertés extérieures des prolétaires étaient mises à l'épreuve, à cause de la crainte de la répression physique. Sur cet aspect, la réalité des travailleurs humanitaires est différente : les inégalités ne sont pas à prendre dans le sens des classes établies de manière permanente. Il n'y a pas d'instance qui revendique une certaine violence corporelle sur quiconque désire se révolter. Les faibles acceptent tout simplement les pressions des forts et espèrent ou attendent d'avoir leur tour de faire peser un pouvoir, une prééminence, une supériorité, une maîtrise, si petits et occasionnels soient-ils, sur les autres. La violence subie est juste symbolique, affecte l'âme et les libertés intérieures et personne ne peut contrôler en dehors des sujets eux-mêmes, affirme Ambroise (2012).

3.4. Des agissements du verbe « tricher »

Dans la section sur les agissements du verbe « participer » (cf. point 3.2.), la notion de ruse est apparue en rapport avec des façons de faire insoupçonnées par lesquelles les démunis arrivent à tourner le projet à leur avantage.

Les descriptions qui suivent reviennent sur d'autres artifices et manœuvres utilisés par d'autres participants aux projets d'ONG internationales.

Il y a, par exemple, une population pauvre qui, tout en n'étant pas véritablement affectée par la crise à la base du déplacement des personnes, se retrouve aussi dans les sites de déplacés. Les personnes faisant partie de ce groupe anticipent l'arrivée des aides et s'arrangent pour avoir, tout comme les vraies victimes, des abris de fortune dans les sites. Ceci leur permet d'être pris en compte par les humanitaires, même si en réalité ils continuent à vivre en dehors des sites. « Ce sont des *machiri* (c'est-à-dire des "tricheurs"). Ils ont des complices à l'intérieur des sites qui leur donnent toutes les informations et leur [*sic*] préviennent quand il faut être présent. Ainsi, avec un peu de souplesse, ils arrivent à répondre à l'appel et à satisfaire aux contrôles organisés à n'importe quelle heure du jour comme de la nuit », soutient un travailleur local d'ONG rencontré dans le site de Bulengo (le 31 juillet 2023).

Le même terme « *machiri* » est utilisé pour désigner des déplacés qui donnent de faux renseignements sur le nombre de personnes de leurs ménages, pour percevoir plus de dons. Il peut aussi être employé pour les staffs des projets qui manipulent les informations qu'ils collectent sur les bénéficiaires dans le sens d'augmenter les chiffres afin de grossir la crise. Ils le font dans l'espoir de voir les projets s'étendre sur de longues périodes et pour s'assurer une certaine longévité au travail (cf. notre observation).

Parmi les travailleurs des ONG (bien positionnés), il y aussi ceux qui peuvent être considérés comme des tricheurs qualifiés. C'est-à-dire des personnes habiles à se saisir du concours de circonstances pour organiser un gain au-delà des salaires. Ils se concertent avec les fournisseurs privés à qui sont attribués des marchés pour obtenir le droit à des « opérations retour ». Une commerçante témoigne de l'existence de conventions secrètes entre les responsables des ONG et les marchands : « Les "*boss*" des ONG nous demandent de dire combien nous sommes disposés à leur remettre si nous gagnons le marché. Ils élisent par la suite l'opérateur le mieux offrant [...] Il arrive quelquefois que les "*patrons*" ne demandent rien explicitement. Par habitude ou par complaisance, nous nous arrangeons pour trouver de notre côté une manière de remercier ces clients prestigieux. Nous pensons à des cadeaux en nature parfois, à remettre directement aux domiciles des agents chargés des achats » (cf. entretien réalisé dans le quartier commercial Birere dans la ville de Goma, le 26 avril 2022).

Un autre commerçant, vendeur de vases en plastique (rencontré dans le même quartier commercial de Birere dans la ville de Goma, le 26 avril 2022) admet que l'enrichissement de plusieurs opérateurs économiques ne résulte pas que des jeux du marché. Quand des occasions se présentent de tourner en leur faveur les erreurs des humanitaires, ils n'hésitent pas à le faire. « Il arrive que les ONG se trompent sur les vrais besoins des populations.

Elles achètent des matériels dans nos boutiques et partent faire des distributions. Aussitôt après, certains récipiendaires de ces initiatives (déplacés) viennent au marché pour nous proposer de racheter les biens qu'ils ont reçu dans les distributions et dont ils ne voient pas l'importance. Nous sommes alors très heureux de reprendre la marchandise à des prix dérisoires. Nous sommes des commerçants et recherchons le profit [...] », dit-il.

Ces types d'arrangements et/ou de subtilités corroborent la pensée de James (2022a) : que ce soit dans les achats des articles utiles directement aux activités des projets et dans l'assurance des frais de fonctionnement de la logistique ou du carburant, que ce soit dans l'embauche des travailleurs journaliers, les responsables des services tendent à surfacturer l'organisation. Kramer (2011) avait fait le même constat dans son étude des interventions d'ONG en Inde. Il avait démontré que ceux qui s'adonnent à la fraude utilisent beaucoup d'intelligence et de créativité pour encaisser les richesses des projets. Ils ne laissent échapper à leur chasse au trésor aucune occasion, aucune opération. Pot-de-vin, dessous-de-table ou bakchich circulent autour des contrats de prestation et de consultance signés dans le cadre de la mise en œuvre des projets. Et ce n'est pas sans conséquence sur l'atteinte des indicateurs de réalisation des projets.

Pour tenter la limitation de la dispersion des ressources des aides, des audits sont instaurés presque dans tous les projets. Il s'agit d'un outil qui ne convainc pas Jardat (2009). Pour lui, la multiplication des contrôles selon le format d'audit peut conduire à des illusions d'assurance basée sur des validations elles-mêmes exposées à la corruption. Il y a lieu de redouter ce qu'il appelle le « fétichisme des indicateurs produits par un audit » (Jardat 2009 : 303).

Les manœuvres décrites jusqu'ici restent inaccessibles aux fonctionnaires de certains services publics non directement liés aux interventions humanitaires. Ceux-ci, mécontents de rester à l'écart des opérations opulentes de secours aux victimes des crises, saisissent alors les occasions où un contact se produit avec le secteur pour tracasser les staffs des ONG avec l'espoir d'encaisser, autant que faire se peut, de prétendues amendes. « Des agents de la police de circulation routière ou des contrôleurs fiscaux prennent rapidement des tons de sévérité et exagèrent des infractions dans l'espoir de faire paniquer et soutirer des frais de nos staffs. C'est logique, je comprends, la nôtre est une activité autour de laquelle circule beaucoup d'argent », commente un travailleur expatrié (le 23 avril 2022).

Quant aux autorités locales qui restent en dehors de la grande majorité des opérations des projets, souvent conviées juste à l'accompagnement des travailleurs des ONG lors des journées particulièrement significatives d'inauguration ou de remise des ouvrages, elles apprécient ces invitations qui leur permettent d'apparaître comme un des canaux par lesquels les aides arrivent, à qui revient une partie des mérites (comme dans l'expression

« *a benefit of their own making* » de Tull 2005, cité dans Büscher & Vlassenroot 2010 : S262). Elles n'hésitent d'ailleurs pas, dans leurs mots de circonstance, à s'approprier, à approprier à leur leader, les réalisations des projets : « Ce qui a été fait rencontre la vision du Chef [...] fait partie du programme du gouvernement » (cf. entretien avec un agent de la division provinciale des affaires sociales, le 1^{er} juillet 2023). Cette récupération politicienne empêche la claire vision collective et transparente de l'ensemble des actions d'aide.

Conclusion

Cette étude propose une description des modes opératoires des agents sociaux identifiés comme tirant parti des projets d'aide en RDC, c'est-à-dire, pratiquement, les habitudes de toutes les personnes incluses dans les cycles des projets. De la population victime des crises aux ONG promotrices de l'assistance, en passant par les travailleurs (expatriés et nationaux) des projets, les entrepreneurs privés fournissant des biens et services utiles aux interventions, les fonctionnaires de l'État assurant le suivi, etc. (Nyandu 2022)

Il a tout d'abord été nécessaire de découvrir les éléments qui composent la manière d'agir des personnes dans les activités humanitaires, à travers l'analyse des discours des informateurs rencontrés dans les sites des déplacés situés aux alentours de la ville de Goma. Les mots utilisés pour parler des actions des parties prenantes aux interventions humanitaires ont mis sur la piste de quatre verbes susceptibles d'être les orientations principales des agissements. Il s'agit de : concourir, participer, se faire prévaloir et tricher. La littérature nous a aidé à élargir la compréhension de chacun de ces comportements. Et la confrontation renouvelée avec la réalité du terrain a permis de consolider le propos suivant : les acteurs arrivent à percevoir des avantages quand ils vivent l'expérience des projets d'assistance humanitaire comme une compétition. Ils savent bien que montrer de la bonne volonté à apporter quelque chose à l'œuvre des projets peut agir en leur faveur. Quelquefois, ils recourent au trafic d'influence et/ou aux magouilles. Ces comportements concernent tous les acteurs, de manière indistincte.

Il n'est point question d'affirmer que les mécanismes décrits ici sont propres aux agents engagés dans les interventions humanitaires. La constatation faite est juste qu'il s'agit de modes de faire qui permettent à qui les adopte d'accaparer des avantages et/ou des parts de ressources de l'assistance. Le débat reste ouvert quant à savoir s'il s'agit d'attitudes justes et/ou convenables à l'intérieur des initiatives de secours des vulnérables.

Bibliographie

- Aldashev, G. 2009. « La logique compétitive des ONG du Nord ». In M. Rémon, J.-P. Platteau, V. Somville, G. Aldashev & A. Similon, *ONG et acteurs locaux : l'ultime alternative ? La concurrence des ONG dans le Nord. Les limites du modèle participatif dans le Sud*. Namur : Presse universitaire de Namur (coll. « Éclairage Nord-Sud », n° 1), pp. 61-81.
- Ambroise, B. 2012. « Le pouvoir symbolique est-il un pouvoir du symbolique : remarques sur les contradictions du pouvoir symbolique selon P. Bourdieu ». *Philosophie* 115 : 75-91.
- Boujou, J. & Ayimpam, S. 2015. « Ethnocentrisme et partenariat : la violence symbolique de l'aide humanitaire ». *Les Papiers du fonds Croix-Rouge française* 1.
- Buder, T. 2023. « “Agir pour moi” sans moi, c’est agir contre moi », texte inédit. Ground Truth Solutions.
- Büscher, K. & Vlassenroot, K. 2010. « Humanitarian presence and urban development: new opportunities and contrasts in Goma, DRC ». *Disasters* 34 (2, édition spéciale : *The social dynamics of humanitarian action*) : S256-S273.
- Carruth, L. & Freeman, S. 2021. « Aid or exploitation? Food-for-work, cash-for-work, and the production of “beneficiary-workers” in Ethiopia and Haiti ». *World Development* 140 : 105283.
- Chauveau, J.-P. & Lavigne Delville, P. 1998. « Communiquer dans l'affrontement : la participation cachée dans les projets participatifs ciblés sur les groupes ruraux défavorisés ». In J.-P. Deler, Y.-A. Fauré, A. Piveteau, P.-J. Roca & Unité mixte de recherche REGARDS (CNRS-ORSTOM), *ONG et développement : société, économie, politique*. Paris : Karthala (coll. « Hommes et Sociétés »), pp. 193-214.
- Dembele, K. 2020. « Les ONG protectrices des droits humains en concurrence entre elles et avec les organisations intergouvernementales ». *Civitas Europa* 45 : 317-332.
- James, M. 2022a. « Humanitarian fables: morals, meanings and consequences for humanitarian practice ». *Third World Quarterly* 43 (2) : 475-493.
- James, M. 2022b. « Humanitarian shapeshifting: navigation, brokerage and access in eastern DR Congo ». *Journal of Intervention and Statebuilding* 16 (3) : 349-367.
- Jardat, R. 2009. « La notion de triche neutralisée entre “fraude” et “traduction” : une illustration par la gouvernance d’actions de mécénat humanitaire en Asie du Sud-Est ». *Management Avenir* 2 : 303-316.
- Jennings, K.M. & Bøås, M. 2015. « Transactions and interactions: everyday life in the peacekeeping economy ». *Journal of Intervention and Statebuilding* 9 (3) : 281-295.
- Joxe, L. & Jaeger, M. 2020. « L’acceptation d’une intervention humanitaire ». *Écrire le social* 1 : 32-47.
- Kramer, M. 2011. « La corruption et la fraude dans les projets d’aide internationale ». *U4 Brief*.

Laurent, P.-J., Bréda, C. & Deridder, M. 2013. *La Modernité insécurisée : anthropologie des conséquences de la mondialisation*. Louvain-la-Neuve : Academia/L'Harmattan (coll. « Investigations d'anthropologie prospective »), 467 p.

Lavigne Delville, P. 1992. « Participation paysanne, discours et pratiques. Quelques réflexions sur le texte de J.P. Chauveau ». *Bulletin de l'APAD* 3. Disponible en ligne sur : <http://journals.openedition.org/apad/381> (consulté le 28 août 2023).

Mauger, G. 2006. « 4. Sur la violence symbolique ». In H.-P. Muller & Y. Sintomer, *Pierre Bourdieu, théorie et pratique. Perspectives franco-allemandes*. Paris : La Découverte, pp. 84-100.

Nyandu, P.-C. 2022. « Des bénéfices des interventions des ONG internationales en RD Congo. À partir d'une étude de la distribution de l'eau aux sinistrés et de la remise en fonctionnement des écoles, dans le territoire de Nyiragongo, au lendemain de l'éruption volcanique du 22 mai 2021 ». Mémoire de Master, Université catholique de Louvain. Disponible en ligne sur : <http://hdl.handle.net/2078.1/thesis:36946>

Orange, G. & Vatteville, E. 2009. « Le développement durable : de la rivalité à la convivialité ». *Management et Avenir* 29 : 191-207.

Rosa, H. 2019. « La compétition comme mode d'interaction. La société concurrentielle et ses conséquences sur la culture et sur les structures sociales ». *Sociologie* 10 : 321-335.

Troubé, C. 2009. *L'Humanitaire, un business comme les autres ?* Évreux : Larousse.

Vircoulon, T. 2010. *Les Coulisses de l'aide internationale en République démocratique du Congo*. Paris : L'Harmattan, 186 p.

Sources du terrain

Les enquêtes de mars-mai 2022 : observation directe, vingt-neuf entretiens individuels et sept discussions de groupe.

Les enquêtes de juin-juillet 2023 : observation directe, vingt-trois entretiens individuels et quatre discussions de groupe.

LES CAHIERS AFRICAINS

AFRIKA STUDIES

2024

TEREFON, Th., *Nyama : la crise de la viande de brousse*, n° 102, 2024, 165 p., 20 €.

2023

JAMAR, A., SAMNICK, D.A., RAMAZANI KALYONGO, L. & CHEMOUNI, B. (éd.), *Conjonctures de l'Afrique centrale 2023*, n° 101, 2023, 334 p., 35 €.

KAKOLA TABU, O., *Célébrer son mariage à Lubumbashi. Mutations des cérémonies matrimoniales*, n° 100, 2023, 176 p., 21 €.

2022

DE CONINCK, F., *Conflits et diplomatie en Afrique centrale. Témoignage d'un ambassadeur. 1994-2000*, n° 99, 2022, 390 p., 39 €.

KATZ-LAVIGNE, S., NDAYIRAGIJE, R., RAMAZANI KALYONGO, L. & CHEMOUNI, B. (éd.), *Conjonctures de l'Afrique centrale 2022*, n° 98, 2022, 316 p., 32 €

2021

NDAYIRAGIJE, R., ALIDOU, S., ANSOMS, A. & GEENEN, S. (éd.), *Conjonctures de l'Afrique centrale 2021*, n° 97, 2021, 463 p., 45 €.

NGOY KIMPULWA Balthazar & ENGLEBERT Pierre (éd.), *Congo, l'État en morceaux. Politique et administration au prisme du découpage provincial*. n° 96, 2021, 304 p., 31 €.

2020

ALIDOU Sahawal, NYENYEZI BISOKA Aymar & GEENEN Sara (éd.), *Conjonctures de l'Afrique centrale 2020*, n° 95, 2019, 361 p., 37,5 €.

2019

DE SAINT MOULIN, L., *La Place de la religion dans la société à Kinshasa et en RD Congo*, n° 94, 248 p., 26 €

GEENEN, Sara, NYENYEZI BISOKA, Aymar & ANSOMS, An (éd.), *Conjonctures de l'Afrique centrale 2019*, n° 93, 2019, 450 p., 39 €.

2018

ANSOMS, An, NYENYEZI BISOKA, Aymar, VANDENGISTE, Stef (éd.), *Conjonctures de l'Afrique centrale 2018*, n° 92, 2018, 356 p., 37,50 €.

2017

NYENYEZI BISOKA, Aymar, GEENEN, Sara, ANSOMS, An & OMASOMBO TSHONDA, Jean (éd.), *Conjonctures congolaises 2016. Glissement politique, recul économique*, n° 91, 2017, 352 p., 37 €.

TREFON, Theodore & DE PUTTER, Thierry (éd.), *Ressources naturelles et développement : le paradoxe congolais*, n° 90, 2017, 204 p., 24,50 €.

2016

MABIALA MANTUBA-NGOMA, Pamphile & ZANA ETAMBALA, Mathieu, *La Société congolaise face à la modernité (1700-2010). Mélanges eurafricains offerts à Jean-Luc Vellut*, n° 89, 2016, 392 p., 38 €.

TREFON, Theodore & KABUYAYA, Noël (éd.), *Précarité et bien-être à Goma (RDC) : récits de vie dans une ville de tous les dangers*, n° 88, 2016, 196 p., 21,50 €.

MARYSSE, Stefaan & OMASOMBO TSHONDA, Jean (éd.), *Conjonctures congolaises 2015. Entre incertitudes politiques et transformation économique*, n° 87, 2016, 328 p., 35 €.

2015

MARYSSE, Stefaan & OMASOMBO TSHONDA, Jean (éd.), *Conjonctures congolaises 2014. Politique, territoires et ressources naturelles : changements et continuités*, n° 86, 2015, 304 p., 32,50 €.

2014

SUMATA, Claude, *La Gestion macroéconomique de la République démocratique du Congo durant et après la Transition démocratique*, n° 85, 2014, 27 €.

MARYSSE, Stefaan & OMASOMBO, Jean (éd.), *Conjonctures congolaises 2013. Percée sécuritaire, flottements politiques et essor économique*, n° 84, 2014, 268 p. 28 €.

2013

MISSER, François, *La Saga d'Inga. L'histoire des barrages du fleuve Congo*, n° 83, 2013, 224 p., 24 €.

MARYSSE, Stefaan & OMASOMBO, Jean, *Conjonctures congolaises 2012. Politique, secteur minier et gestion des ressources naturelles en RDC*, n° 82, 2013, 320 p., 33,50 €.

RUBBERS, Benjamin, *Le Paternalisme en question. Les anciens ouvriers de la Gécamines face à la libéralisation du secteur minier katangais (RD Congo)*, n° 81, 2013, 320 p., 33 €.

2012

MARYSSE, Stefaan & OMASOMBO, Jean, *Conjonctures congolaises. Chroniques et analyses de la RD Congo en 2011*, n° 80, 2012, 272 p., 28,50 €.

DE SAINT MOULIN, Léon, *Kinshasa. Enracinements historiques et horizons culturels*, n° 79, 2012, 368 p., 37,50 €.

2011

NORET, Joël, et PETIT, Pierre, *Mort et dynamiques sociales au Katanga (République démocratique du Congo)*, n° 78, 2011, 160 p., 16,50 €.

2010

DE SAINT MOULIN, Léon, *Villes et organisation de l'espace en République démocratique du Congo*, n° 77, 2010, 306 p., 29 €.

TREFON, Theodore (sous la direction de), *Réforme au Congo (RDC). Attentes et Désillusions*, n° 76, 2010, 280 p., 30 €.

2009

DE VILLERS, Gauthier, *République démocratique du Congo. De la guerre aux élections. L'ascension de Joseph Kabila et la naissance de la Troisième République (janvier 2001-août 2008)*, n° 75, 480 p., 42 €.

2007

TREFON, Theodore, *Parcours administratifs dans un État en faillite. Récits de Lubumbashi*, n° 74, 168 p., 15 €.

VELLUT, Jean-Luc (sous la direction de), *Villes d'Afrique. Exploration en histoire urbaine*, n° 73, 254 p., 22,50 €.

2006

VERHAEGEN, Benoît, avec la collaboration de J. OMASOMBO, E. SIMONS et F. VERHAEGEN, *Mulele et la révolution populaire au Kwilu (République démocratique du Congo)*, n° 72, 378 p., 31 €.

2005

de LAME, Danielle et DIBWE DIA MWEMBU, Donatien, *Tout passe. Instantanés populaires et traces du passé à Lubumbashi*, n° 71, 2005, 336 p., 29 €.

OMASOMBO, Jean & VERHAEGEN, Benoît, *Patrice Lumumba, acteur politique. De la prison aux portes du pouvoir (juillet 1956-février 1960)*, n° 68-70, 2005, 408 p., 37 €.

2004

MABILA MANTUBA-NGOMA, Pamphile (sous la direction de), *La Nouvelle Histoire du Congo. Mélanges eurafricains offerts à Frans Bontinck, c.i.c.m.*, n° 65-66-67, série 2003, 480 p. (épuisé).

BOUVIER, Paule, en collaboration avec Francesca BOMBOKO, *Le Dialogue intercongolais. Anatomie d'une négociation à la lisière du chaos. Contribution à la théorie de la négociation*, n° 63-64, série 2003, 328 p., 29,50 €.

TREFON, Theodore (sous la direction de), *Ordre et désordre à Kinshasa. Réponses populaires à la faillite de l'État*, n° 61-62, série 2003, 256 p., 23 €.

2003

N'SANDA BULELI, Léonard, *La Bataille de Kindu ou le récit d'une défaite*, n° 60, série 2002, 181 p., 18 €.

KENNES, Erik, en collaboration avec MUNKANA N'GE, *Essai biographique sur Laurent Désiré Kabila*, n° 57-58-59, série 2002, 431 p., 35 €.

RUBBERS, Benjamin, *Devenir médecin en République démocratique du Congo. La trajectoire socioprofessionnelle des diplômés en médecine de l'université de Lubumbashi*, n° 56, série 2002, 132 p., 14 €.

VERHAEGEN, Benoît, avec la collaboration de Charles TSHIMANGA, *L'ABAKO et l'indépendance du Congo belge. Dix ans de nationalisme kongo (1950-1960)*, n° 53-54-55, série 2001-2002, 460 p., 35 €.

2002

DE VILLERS, Gauthier, JEWSIEWICKI, Bogumil & MONNIER, Laurent (sous la direction de), *Manières de vivre. L'Économie de la débrouille au Congo/Kinshasa*, n° 49-50, série 2001, 205 p., 17, 50 €.

WILLAME, Jean-Claude, *L'Accord de Lusaka. Chronique d'une négociation internationale*, n° 51-52, série 2001, 220 p., 18 €.

2000

VELLUT, Jean-Luc (sous la direction de), *Itinéraires croisés de la modernité. Congo belge (1920-1950)*, n° 43-44, 2000, 295 p., 20 €.

MONNIER, Laurent, JEWSIEWICKI, Bogumil & DE VILLERS, Gauthier (sous la direction de), *Chasse au diamant au Congo/Zaire*, n° 45-46, 2000, 240 p., 19 €.

DE VILLERS, Gauthier, OMASOMBO, Jean & KENNES, Erik, *République démocratique du Congo, Guerre et politique. Les Trente Derniers Mois de L.D. Kabila (août 1998-janvier 2001)*, n° 47-48, 342 p., 24 €.

1999

MUTAMBA LUKUSA, Gaston, *La Faillite d'un pays. Déséquilibre macro-économique et ajustements au Congo/Zaire (1988-1999)*, n° 37-38, 1999, 190 p., 17,50 €.

MATHIEU, Paul & WILLAME, Jean-Claude (dir.), *Conflits et guerres au Kivu et dans la région des Grands Lacs*, n° 39-40, 1999, 218 p., 17,50 €.

KABUYA KALALA, François & MATATA PONYO MAPON, *L'Espace monétaire kasaïen. Crise de légitimité et de souveraineté monétaire en période d'hyperinflation au Congo (1993-1997)*, n° 41, 1999, 148 p., 15 €.

YOKA LYE, *Kinshasa, signes de vie*, n° 42, 1999, 168 p., 15 €.

1998

GROOTAERS, Jan-Lodewijk (sous la direction de), *Mort et maladie au Zaire*, n° 31-32, 1998, 172 p., 16,50 €.

OMASOMBO, Jean & VERHAEGEN, Benoît, *Patrice Lumumba. Jeunesse et apprentissage politique (1925-1956)*, n° 33-34, 1998, 265 p., 20 €.

DE VILLERS, Gauthier, WILLAME, Jean-Claude & OMASOMBO, Jean, *République démocratique du Congo. Chronique politique d'un entre-deux-guerres (1996-1998)*, n° 35-36, 1998, 371 p., 22,50 €.

1997

WILLAME, Jean-Claude, *Banyarwanda et Banyamulenge. Violences ethniques et gestion de l'identitaire au Kivu*, n° 25, 1997, 156 p., 15 €.

WILUNGULA B. Cosma, *Fizi 1967-1986. Le Maquis Kabila*, n° 26, 1997, 136 p. (en co-édition avec le Centre d'Histoire de l'Afrique [Louvain-la-Neuve], en tant que n° 15 de la revue *Enquêtes et documents d'histoire africaine*), 15 €.

DE VILLERS, Gauthier & OMASOMBO TSHONDA, Jean, *Zaïre. La Transition manquée : 1990-1997*, n° 27-28-29, 1997, 302 p., 20 €.

MWANZA WA MWANZA, Hugo, *Le Transport urbain à Kinshasa. Un nœud gordien*, n° 30, 1997, 149 p., 14 €.

1996

DE VILLERS, Gauthier (dir.), *Phénomènes informels et dynamiques culturelles en Afrique*. Actes des journées d'étude des 16 et 17 décembre 1994, n° 19-20, 1996, 286 p., 24 €.

DE HERDT, Tom & MARYSSE, Stefaan, *L'Économie informelle au Zaïre*, n° 21-22, 1996, 194 p., 17,50 €.

MATHIEU, Paul, LAURENT, Pierre-J. & WILLAME, Jean-Claude (dir.), *Démocratie, enjeux fonciers et pratiques locales en Afrique*. Actes du séminaire tenu à Louvain-la-Neuve du 2 au 12 mai 1995, n° 23-24, 1996, 250 p., 20 €.

1995

SIMONS, Edwine, BOGHOSSIAN, Reupen & VERHAEGEN, Benoît, *Stanleyville 1959. Le Procès de Patrice Lumumba et les émeutes d'octobre*, n° 17-18, 1995, 212 p., 17,50 €.

REYNTJENS, Filip, *Rwanda. Trois jours qui ont fait basculer l'histoire*, n° 16, 1995, 150 p., 15 €.

YOKA LYE, *Lettres d'un Kinois à l'oncle du village*, n° 15, 1995, 160 p., 15 €.

WILLAME, Jean-Claude, *Aux sources de l'hécatombe rwandaise*, n° 14, 1995, 175 p., 17,50 €.

MAYOYO BITUMBA TIPO TIPO, *Migration Sud/Nord. Levier ou obstacle ? Les Zaïrois en Belgique*, n° 13, 1995, 167 p. (Zaïre, années 90, vol. IV), 15 €.

1994

MARYSSE, Stefaan, DE HERDT, Tom & NDAYAMBAJE, E., *Rwanda. Appauvrissement et ajustement structurel*, n° 12, 1994, 87 p., 12 €.

DE VILLERS, Gauthier (sous la direction de), *Belgique/Zaïre. Une histoire en quête d'avenir*. Actes des rencontres de Bruxelles organisées par l'Institut africain, le NCOS, le CNCDD, Broederlijk Delen, l'Association belge des africanistes / Belgische Vereniging van Afrikanisten, n° 9-10-11, 1994, 347 p., 17,50 €.

WILLAME, Jean-Claude, *Gouvernance et Pouvoir. Essai sur trois trajectoires africaines. Madagascar, Somalie, Zaïre*, n° 7-8, 1994, 206 p., 18,50 €.

1993

NDAYWEL È NZIEM, Isidore, *La Société zaïroise dans le miroir de son discours religieux (1990-1993)*, n° 6, 1993, 102 p. (Zaïre, années 1990, vol. III), 12 €.

WYMEERSCH, Patrick (sous la direction de), *Liber amicorum Marcel d'Hertefelt. Essais anthropologiques*, n° 4-5, 1993, 380 p., 12 €.

MUTAMBA MAKOMBO, J.-M., *Patrice Lumumba correspondant de presse (1948-1956)*, n° 3, 1993, 84 p. (épuisé).

SIMONS, Edwine, *Inventaire des études africaines en Belgique - Inventaris van de Afrika Studies in België*, n° 1-2, 1993, 341 p., 12 €.

1992

DE VILLERS, Gauthier, *Le Pauvre, le hors-la-loi, le métis. La Question de l'économie informelle en Afrique*, n° 6, 1992, 80 p. (épuisé).

WILLAME, Jean-Claude, *Les Manipulations du développement. Ajustement, cogestion et démocratisation au Burundi*, n° 5, 1992, 166 p., 12 €.

DE VILLERS, Gauthier (dir.), *Économie populaire et phénomènes informels au Zaïre et en Afrique*, n° 3-4, 1992, 277 p. (épuisé).

DE VILLERS, Gauthier, *Zaïre 1990-1991 : faits et dits de la société d'après le regard de la presse*, n° 1-2, 1992, 235 p. (Zaïre, années 1990, vol. II), 12 €.

1991

WILLAME, Jean-Claude, *De la démocratie « octroyée » à la démocratie enrayée (24 avril 1990 - 22 septembre 1991)*, n° 5-6, 1991, 318 p. (Zaïre, années 1990, vol. I), (épuisé).

OLELA ENGOMBE ASUI, *L'Administration coloniale et la question de la succession de Ngongo Leteta au Sankuru (1893-1956)*, n° 4, 1991, 119 p., 12 €.

ABBINK, J., *Mytho-légendes et Histoire : l'énigme de l'ethnogenèse des Beta Esra 'el*, n° 3, 1991, 92 p., 12 €.

WILLAME, Jean-Claude, *La Décennie 80 : l'aide en question. Esquisse comparative des politiques de développement dans quatre pays européens*, n° 2, 1991, 123 p., 12 €.

BERWOUTS, Kris, *Le Sein de la mère. Introduction à la littérature classique et moderne en swahili*, n° 1, 1991, 140 p., 12 €.

1990

FIERLAFYN, Luc, *Le Discours nationaliste au Congo belge durant la période 1955-1960*, n° 6, 1990, 208 p., 12 €.

LOSSO GAZI, *L'Enseignement du français au Zaïre revisité (1948-1980)*, n° 5, 1990, 158 p., 12 €.

LUBANA NGIYENE AMENA, *L'Organisation de la société paysanne et la situation du mouvement coopératif dans le Bas-Zaïre. L'interface entre les associations rurales à fonctions multiples et les associations urbaines de consommation comme moyen de lutte contre la misère*, n° 3-4, 1990, 200 p., 12 €.

DE VILLERS, Gauthier & WILLAME, Jean-Claude, *Belgique-Zaïre : le grand affrontement*, n° 1-2, 1990, 171 p. (épuisé).

1989

KABUYA LUMUNA SANDO, *Zaïre 1960-1964. La Tourmente katangaise*, n° 6, 1989, 117 p., 12 €.

REYNTJENS, Filip, *Burundi 1972-1988. Continuité et Changement*, n° 5, 1989, 98 p. (épuisé).

FETTWEIS, Nadine, *Lecture sémiotique de l'Anté-peuple de Sony Labou Tansi*, n° 4, 1989, 101 p., 12 €.

GASIBIREGE RUGEMA, Simon, *Approche du processus d'inadaptation-adaptation de l'enseignement primaire à travers les réformes scolaires au Zaïre (1880/1980)*, n° 2-3, 1989, 244 p., 12 €.

TREFON, Theodore, *French Policy toward Zaire during the Giscard d'Estaing Presidency*, n° 1, 1989, 135 p., 12 €.

1988

WILLAME, Jean-Claude, *Éléments pour une lecture du contentieux belgo-zaïrois*, n° 6, 12/1988, 173 p. (épuisé).

SCOTT, G. J., *La Pomme de terre en Afrique centrale. Une étude sur le Burundi, le Rwanda et le Zaïre*, n° 4-5, 9/1988, 235 p. (épuisé).

TSHUND'OLELA EPANYA SHAMOLOLO, *Entreprises minières et développement de l'économie capitaliste au Zaïre. La politique des zones de protection minière et son impact sur l'occupation commerciale au Kasai (1915-1959)*, n° 3, 6/1988, 109 p., 12 €.

BRION, E., *Aux origines du diocèse de Kole Zaïre - 1880-1935*, n° 1-2, 3/1988, 259 p. (épuisé).

1987

WILLAME, Jean-Claude, *Chronique d'une opposition politique : l'UDPS (1978-1987)*, n° 7-8, 12/1987, 118 p. (épuisé).

MARYSSE, Stefaan, *La Question agraire dans l'économie politique du Zimbabwe*, n° 6, 9/1987, 66 p., 12 €.

BOGERS, Koen & WYMEERSCH, Patrick, *De Kongo in de Vlaamse fictie- en reisverhalen*, n° 4-5, 1987, 165 p., 12 €.

MONNIER, Laurent (sous la dir. de), *Figures du pouvoir dans le roman africain et latino-américain*. Actes du colloque de Lausanne (10-13 mars 1986), n° 1-2-3, 1987, 385 p. (épuisé).

1986

WEISS, Herbert & VERHAEGEN, Benoît (sous la dir. de), *Les Rébellions dans l'Est du Zaïre (1964-1967)*, n° 7-8, 1986, 187 p. (épuisé).

DE LANNOY, Didier, MABIALA SEDA DIANGWALA & BONGELI YEIKELO YA ATO (sous la dir. de), *Tango ya ba noko. « Le Temps des oncles »*. Recueil de témoignages zaïrois, n° 5-6, 10/1986, 239 p. (épuisé).

VAN BINSBERGEN, Wim, REYNTJENS, Filip & HESSELING, G. (ed.), *State and Local Community in Africa. État et communauté locale en Afrique*, n° 2-3-4, 1986, 400 p. (épuisé).

MATACZYNSKI, D. A., *A Reexamination of the Jamaa: « Thick Description »*, n° 1, 3/1986, 102 p., 12 €.

1985

SIMONS, Edwine & THUIS, Mark, *Inventaire des études africaines en Belgique. Inventaris van de Afrika studies in België*, n° 7-8, 1985, 303 p. (épuisé).

VERHEUST, Thérèse, *Portraits de femmes : les intellectuelles zaïroises*, n° 6, 10/1985, 150 p. (épuisé).

WILLAME, Jean-Claude, *La Politique africaine de la Belgique à l'épreuve : les relations belgo-zaïroises (1978-1984)*, n° 5, 1985, 112 p. + annexes (épuisé).

RAULIER, Anne, *Stratégies de développement économique en Tunisie*, n° 3-4, 1985, 172 p., 12 €.

KANKONDE MUKADI, *Approches d'analyse économique des projets agricoles de développement rural dans les pays en voie de développement : le cas du Zaïre*, n° 1-2, 1985, 236 p. (épuisé).

1984

LOSSO GAZI, *Culture, littérature et enseignement au Zaïre : essai de bilan*, n° 8, 1984, 116 p., 12 €.

TSHUND'OLELA EPANYA SHAMOLOLO, *Le Kasai à la périphérie du Haut-Katanga industriel*, n° 6-7, 1984, 213 p., 12 €.

ILUNKAMBA ILUNGA, *Propriété publique et conventions de gestion dans l'industrie du cuivre au Zaïre*, n° 4-5, 1984, 148 p. (épuisé).

WILLAME, Jean-Claude, *Actualisation des contraintes sur l'industrie minière au Zaïre (Postface)*, n° 4-5, 1984, pp. 149-173 (épuisé).

LAPIKA DIMOMFU, *L'Art de guérir chez les Kongo du Zaïre, discours magique ou science médicale ?*, n° 3, 1984, 71 p. (épuisé).

KANYINDA LUSANGA, *La Décentralisation territoriale zaïroise à l'épreuve de la théorie et des faits*, n° 2, 1984, 100 p. (épuisé).

MUBAKE MUMEME & SIMBI MUSEMA WA NGOY, *La Politique industrielle au Zaïre et la zone franche d'Inga : vers une nouvelle stratégie d'industrialisation ?*, n° 1, 1984, 117 p. (épuisé).

1983

BILBY, K.M. & FU-KIAU KIA BUNSEKI, *Kumina: a Kongo-based Tradition in the New World*, n° 8, 1983, 114 p., 12 €.

KAZADI-TSHAMALA, *La Formation du capital dans l'agriculture du Zaïre post-colonial : situation et perspectives*, n° 6-7, 1983, 140 p., 12 €.

Instruments, politique et effets du commerce extérieur. Les Relations belgo-africaines. Middelen, beleid en gevolgen van de buitenlandse handel. De Belgisch-Afrikaanse relaties, n° 1, 1983, 117 p., 12 €.

Les ouvrages n° 2, 3, 4 et 5 sont épuisés.

CAHIERS AFRICAINS

(anciennement Cahiers du CEDAF)

AFRIKA STUDIES

(voorheen ASDOC-Studies)

ISSN 1021-9994

www.africamuseum.be/research/publications

Comment se procurer les « Cahiers africains » ?

ORDRE PERMANENT

Si vous souhaitez recevoir nos publications dès leur parution, nous vous invitons à nous retourner le formulaire au verso.

Par l'acceptation de la formule de l'ordre permanent, vous recevrez à chaque nouvelle parution une facture qui, dès qu'elle aura été honorée, sera suivie de l'envoi du « Cahier ».

Comment le système de l'ordre permanent fonctionne-t-il ?

À la sortie de tout nouveau « Cahier africain », une facture vous sera envoyée. Dès réception de votre paiement, le volume vous sera expédié.

Pour plus de facilités, vous pouvez payer par carte de crédit : vous recevez une facture du service des Publications du Musée royal de l'Afrique centrale par e-mail ou par fax, sur laquelle vous pouvez noter les données de votre carte (numéro, date d'expiration, nom du titulaire) ainsi que votre signature pour accord. Vous avez alors la possibilité de renvoyer ce document en toute sécurité par fax (+32 2 769 55 11) et le volume vous sera expédié dans les 24 heures.

Pour toute question administrative ou commande, vous pouvez contacter le service des Publications, e-mail : publications@africamuseum.be

Tél : +32 2 769 52 08.

À retourner au service des Publications du Musée royal de l'Afrique centrale
13, Leuvensesteenweg, 3080 Tervuren, Belgique

« Les Cahiers africains – Afrika Studies »

Ordre permanent

Nom, Prénom :

Adresse :

.....

.....

Fax :

E-mail :

Souhaite recevoir les « Cahiers africains » dès leur parution et souscrit
un ordre permanent ☐

Souhaite payer systématiquement par carte de crédit ☐

Souhaite recevoir une facture *pro forma* pour effectuer
un transfert par la banque ☐

Souhaite que les « Cahiers » lui soient envoyés

- par courrier ordinaire ☐

- par courrier prioritaire ☐

- par courrier express (DHL, ABX, etc.) ☐

Date

Signature

STRUCTURES ÉDITORIALES DU GROUPE L'HARMATTAN

L'HARMATTAN ITALIE
Via degli Artisti, 15
10124 Torino
harmattan.italia@gmail.com

L'HARMATTAN HONGRIE
Kossuth l. u. 14-16.
1053 Budapest
harmattan@harmattan.hu

L'HARMATTAN SÉNÉGAL
10 VDN en face Mermoz
BP 45034 Dakar-Fann
senharmattan@gmail.com

L'HARMATTAN CONGO
219, avenue Nelson Mandela
BP 2874 Brazzaville
harmattan.congo@yahoo.fr

L'HARMATTAN CAMEROUN
TSINGA/FECAFOOT
BP 11486 Yaoundé
inkoukam@gmail.com

L'HARMATTAN MALI
ACI 2000 - Immeuble Mgr Jean Marie Cisse
Bureau 10
BP 145 Bamako-Mali
mali@harmattan.fr

L'HARMATTAN BURKINA FASO
Achille Somé – tengnule@hotmail.fr

L'HARMATTAN GUINÉE
Almamy, rue KA 028 OKB Agency
BP 3470 Conakry
harmattanguinee@yahoo.fr

L'HARMATTAN TOGO
Djidjole – Lomé
Maison Amela
face EPP BATOME
ddamela@aol.com

L'HARMATTAN RDC
185, avenue Nyangwe
Commune de Lingwala – Kinshasa
matangilamusadila@yahoo.fr

L'HARMATTAN CÔTE D'IVOIRE
Résidence Karl – Cité des Arts
Abidjan-Cocody
03 BP 1588 Abidjan
espace_harmattan.ci@hotmail.fr

NOS LIBRAIRIES EN FRANCE

LIBRAIRIE INTERNATIONALE
16, rue des Écoles
75005 Paris
librairie.internationale@harmattan.fr
01 40 46 79 11
www.librairieharmattan.com

LIBRAIRIE DES SAVOIRS
21, rue des Écoles
75005 Paris
librairie.sh@harmattan.fr
01 46 34 13 71
www.librairieharmattansh.com

LIBRAIRIE LE LUCERNAIRE
53, rue Notre-Dame-des-Champs
75006 Paris
librairie@lucernaire.fr
01 42 22 67 13

